This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

B 49527 4 DUPL

Digitized by Google

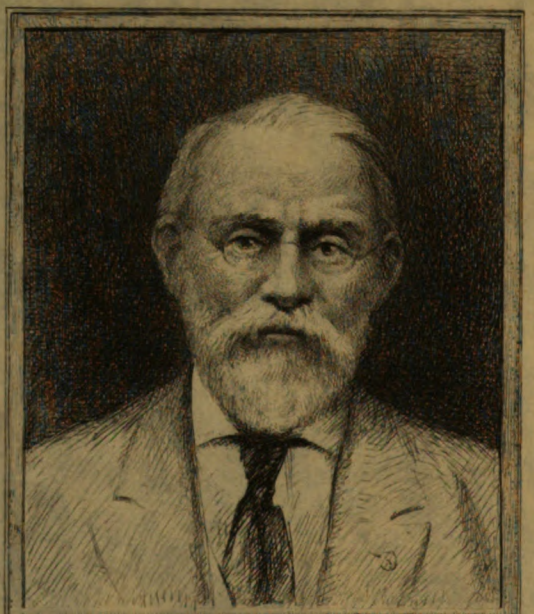

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
A16
A2..

REVUE DE L'AGENAIS

Tome XXVIII° — 1901

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DE L'AGENAIS

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'AGEN.

Tome vingt-huitième. — Année 1901

AGEN

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE AGENAISES

1901

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Digitized by Google

LA COMMUNE A AGEN

EN 1514

Qui donc a pu dire que la République en France ne datait que de la Révolution ? Elle existait bel et bien à Agen à la fin du xve siècle. M. Georges Tholin l'affirme et le prouve ; et il nous montre notre ville jouissant depuis longtemps déjà, et en pleine liberté, de ce système de gouvernement, à une époque où, pauvres ignorants, nous nous figurions le pays courbé sous le joug de la plus despotique monarchie. L'histoire de France serait-elle entièrement à refaire ? En tout cas, elle n'a pas dit son dernier mot.

La Proclamation de la Commune à Agen en 1514 ! Sous ce titre sensationnel, — qu'il ne nous déplaît pas de voir figurer en tête du premier volume de la Revue inaugurant le xxe siècle, — notre savant confrère vient d'écrire un épisode des plus intéressants et des plus curieux de notre histoire locale. Faisant valoir pour la première fois les causes qui poussèrent le menu peuple, soutenu par la petite bourgeoisie, à prendre en mains l'étendard de la révolte, il nous retrace heure par heure toutes les phases de ce drame qui pouvait tourner au tragique, et dont les enquêtes nous révèlent une organisation politique à laquelle on était loin de s'attendre, surtout un état d'âme de la classe ouvrière, lésée dans ses intérêts, qui n'est pas sans offrir de frappantes analogies avec le temps présent.

Louer davantage ce très consciencieux travail, plein de

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
10-11-26
13603

LA COMMUNE A AGEN

EN 1514

Qui donc a pu dire que la République en France ne datait que de la Révolution ? Elle existait bel et bien à Agen à la fin du xve siècle. M. Georges Tholin l'affirme et le prouve ; et il nous montre notre ville jouissant depuis longtemps déjà, et en pleine liberté, de ce système de gouvernement, à une époque où, pauvres ignorants, nous nous figurions le pays courbé sous le joug de la plus despotique monarchie. L'histoire de France serait-elle entièrement à refaire ? En tout cas, elle n'a pas dit son dernier mot.

La Proclamation de la Commune à Agen en 1514 ! Sous ce titre sensationnel, — qu'il ne nous déplait pas de voir figurer en tête du premier volume de la Revue inaugurant le xxe siècle, — notre savant confrère vient d'écrire un épisode des plus intéressants et des plus curieux de notre histoire locale. Faisant valoir pour la première fois les causes qui poussèrent le menu peuple, soutenu par la petite bourgeoisie, à prendre en mains l'étendard de la révolte, il nous retrace heure par heure toutes les phases de ce drame, qui pouvait tourner au tragique, et dont les enquêtes nous révèlent une organisation politique à laquelle on était loin de s'attendre, surtout un état d'âme de la classe ouvrière, lésée dans ses intérêts, qui n'est pas sans offrir de frappantes analogies avec le temps présent.

Louer davantage ce très consciencieux travail, plein de

Digitized by Google

faits inconnus et de piquantes anecdotes, surtout essentiellement agenais, serait, nous le savons, déplaire à son auteur. Bornons-nous à le présenter de suite à nos lecteurs, en ne lui adressant d'autre reproche que celui de n'avoir point paru dans cette Revue [1]. N'est-ce pas d'ailleurs lui décerner le meilleur éloge que de le faire connaître et de chercher ainsi, comme il le mérite, à le faire apprécier ?

— Or donc, au moyen-âge, « la Commune d'Agen apparaît comme une République, placée sous le protectorat « d'un seigneur. » Mais qu'il soit le duc d'Aquitaine, le comte de Toulouse, le roi d'Angleterre ou le roi de France, ce seigneur n'exerce sur elle que des droits à peu près dérisoires. Ses revenus sont limités au salin et aux droits de justice; et il ne peut demander à ses habitants, en cas de guerre, qu'une très faible redevance militaire. En échange, il s'engage à respecter scrupuleusement leurs privilèges, leurs us et coutumes, à ne point élever de forteresse dans l'enceinte de la ville, à n'imposer aucune taille, à les défendre en cas d'attaque, et surtout à ne jamais intervenir dans le règlement de leurs affaires intérieures, financières, administratives, municipales.

Telle est la situation respective à la fin du xve siècle. Nominalement Agen fait partie du royaume de France. Effectivement la Commune est libre. Elle vit en république. C'est l'âge d'or... du moins en apparence.

Le pauvre peuple en effet ne l'entendait pas ainsi. Il fallait, malgré tout, à la ville des gouvernants. Or, ceux-ci, depuis la plus lointaine époque, étaient pris parmi les représentants de la petite noblesse et de la bourgeoisie. On ne pouvait évidemment pas confier aux ignorants, ne sa-

---

1 L'étude de M. G. Tholin a été publiée dans le tome XIII des *Annales du Midi*. — Cf. : Tirage à part, Toulouse, impr. Privat, 1900. In-8° de 40 pp., avec planche.

Digitized by Google

chant ni lire ni écrire, ni aux gens sans aveu, la gestion des affaires et des deniers publics. Donc huit consuls et un nombre considérable de jurats composent la municipalité. Ils sont les maîtres de la ville. Ils se renouvellent il est vrai tous les ans, mais ils s'arrangent pour que ces charges honorifiques, et aussi lucratives, demeurent dans leurs mêmes familles; si bien, qu'à la fin du xve siècle, le Consulat, accaparé par la haute bourgeoisie agenaise, peut être considéré comme absolument héréditaire.

Et ce n'est pas le seul côté faible de l'organisation. Les délibérations du corps de ville sont secrètes; ce qui donne lieu naturellement aux plus graves suspicions. Les charges, sous le prétexte de réparer les maux occasionnés par la guerre de Cent ans, augmentent chaque jour. Le vin, la viande, les denrées de première nécessité, sont imposés arbitrairement. Enfin le peuple seul subit ces impôts toujours plus lourds, les magistrats, les nobles, les riches s'entendant pour en être exonérés.

Un premier mouvement d'opposition, qui n'alla point cependant jusqu'à une révolte ouverte, se produisit en 1481. Il en a été rendu compte [1]. Ce semblant d'insurrection échoua. Le Parlement de Bordeaux envoya un commissaire, Pierre de Champeaux, pour informer sur les plaintes. On discuta avec soin toutes les doléances du peuple. On les reconnut justes. Mais on ne lui accorda aucune satisfaction. Bien plus, les familles consulaires qui auraient dû se tenir pour averties, recommencèrent de plus belle leurs errements, et même leurs exactions; si bien que trente ans après la situation n'était plus tenable.

Au commencement de 1514, le peuple, soutenu cette fois

---

1 *Troubles démocratiques à Agen au XVe siècle*, par E. Croset (*Recueil de la Société Académique d'Agen*, 2e série, tome I, p. 153. — Idem : *Un essai d'organisation démocratique à Agen en 1481*, par Ad. Magen (Recueil de lad. Société, 2e série, t. v, p. 115).

Digitized by Google

par bon nombre de bourgeois, qui, ne faisant point partie des familles privilégiées, ne pouvaient s'approcher des charges consulaires si ardemment convoitées, se réunit librement et rédigea un *intendit* en dix-huit articles, visant tout particulièrement les consuls en exercice. C'étaient pour cette année : Me Géraud de Lalande, avocat, Sanche de Godail, receveur du Roi en Agenais, Bernard de Nozières, Jehan Théobaldy, Nicole de Nadal, Marc de Gotz, Robert Albrecombre et Alain Légier.

Les sieurs Antoine Renhaci, Pierre Valesii, Pierre Besse, Léonard Pomarel, notaires, Jean et Pierre Laville, Pierre de Saint-Gilis et Bernard Ricart, principaux plaignants, reprochaient aux officiers municipaux, entre autres choses, de maintenir exclusivement dans leurs familles, depuis plus de trente ans, l'hérédité de la charge consulaire, d'imposer chaque année arbitrairement des quartiers supplémentaires, de faire disparaître à leur profit la plupart des revenus de la ville, de faire doubler leurs robes de fourrures noires d'un grand prix, de doter leurs filles avec les fonds publics, de ne jamais admettre aux honneurs les gens du tiers état, de s'exempter eux-mêmes de toute imposition, d'agir en toutes choses à leur guise, sans nul contrôle, souvent même avec violence, enfin d'être entachés de larcin et d'avoir fait emprisonner des femmes pour abuser d'elles dans leur prison [1].

L'instruction menaçant de ne point aboutir, comme en 1481, on se prépara à la révolte, n'attendant qu'une occasion favorable.

Elle se présenta moins de six mois après. Il s'agissait de reconstruire le Pont sur Garonne, deux fois enlevé, depuis trois siècles, par les crues du fleuve. C'était une œuvre

1 Toutes les pièces utilisées dans ce récit par M. G. Tholin proviennent des liasses FF. 226 à 228, aux Archives municipales d'Agen.

Digitized by Google

d'une importance majeure. La municipalité ne crut pas devoir prendre une décision aussi grave sans consulter le peuple. Elle convoqua donc tous les habitants d'Agen à se rendre à l'hôtel de ville le dimanche 2 juillet. De Godail exposa la question et fort habilement fit comprendre la nécessité d'un gros emprunt. L'assemblée, composée de plus de quatre cents personnes, donna son approbation. Trois membres seulement, Pierre de Lasserre dit Clerguet, Pulet et Brosset, « laboureurs pouvres et misérables, » protestèrent, et, avec forces invectives contre les consuls, déclarèrent qu'ils ne supporteraient pas qu'on imposât « de nouvelles gabelles », qu'ils en avaient assez et qu'ils allaient en appeler au peuple. Ce qui fut fait. Ils parcoururent toute la ville, sans que nul ne songeât à les arrêter, ameutèrent la lie de la population et décidèrent que le lendemain on se réunirait aux Grands Carmes pour de là marcher sur l'hôtel de ville.

Le lundi 3 juillet en effet, dès le point du jour, le tocsin sonnait aux églises Saint-Hilaire et Sainte-Foy. Une foule, évaluée par certains à deux mille hommes, envahit le Couvent des Grands Carmes, y commit de nombreux dégâts, y détruisit notamment tous les titres et proclama la Commune. Puis elle se dirigea sur l'Hôtel de Ville. En tête du cortège marchaient Clerguet et Antoine Saint-Luc dit le Trippier, portant des verges, ainsi qu'avaient l'habitude de le faire les sergents dans les cortèges officiels. Effrayés, les consuls et les jurats se barricadèrent chez eux. Quelques-uns cependant furent pris, maîtres Théobaldi et Albrecombre entre autres, tandis qu'ils entendaient la messe à la cathédrale Saint-Etienne; et aussi deux jurats, Pierre Jolys et Pierre Molinier, et quelques autres également compromis, un certain Jean de Broha, écrivain public, sur le compte duquel (le latin dans les mots bravant l'honnêteté) s'exprime ainsi Me Nicolas Boyer : « *Quemdam alium, nomine Johannem de Broha,* « *publicum scribam, in vicini domo abconsum, per cri-*

Digitized by Google

« *nes extrahi jubent, qui, per timore mortis in suas ca-*
« *ligas se extercoravit, ex quo in derisum postea exter-*
« *corator seu juxta eorum vulgare cacator vocatus fuit.* »
Tous furent conduits de force à la maison commune.

Les deux notaires Rinhaci et Valesii et aussi Pomarel dirigeaient le mouvement insurrectionnel. Occupant la place réservée aux consuls, ils signifièrent aux prisonniers qu'ils eussent à communiquer les comptes de la ville des trente dernières années, ainsi que la coutume et les privilèges. Les comptes furent apportés. Mais nul ne se montra assez habile pour pouvoir les vérifier. Quant à la coutume et aux privilèges, enfermés dans un coffre qui contenait autant de serrures qu'il y avait de consuls, il fut déclaré qu'il fallait pour cela la présence de tous les magistrats municipaux. Après de longs pourparlers, cette dernière observation fut reconnue juste, et comme l'heure du dîner était arrivée, on se donna rendez-vous pour le soir.

A quatre heures en effet, tandis que sonnait à toutes volées la cloche de la Grande Horloge, douze cents personnes envahirent de nouveau l'Hôtel de Ville. Les prisonniers furent ramenés. Les têtes étaient plus échauffées. Des menaces de mort retentissaient de tous côtés contre les consuls : « *Ubi sunt nunc isti latrones consules, vectigal novum* « *imponere volentes. Trucidare enim eos oportet et al-* « *tum communis plateæ puteum ex cadaveribus ipso-* « *rum repleri.* » « *Oui nous les aurons morts ou vifs.* « *Vive le Roi et la Commune !* » Requis d'ouvrir le fameux coffre, le serrurier Labrunie se récusa. Finalement, après quatre heures de vociférations, la Commune « se esnuya » et rendit la liberté aux consuls.

Ce fut, ainsi que l'appellent plus tard les déposants, « *le grand jour de l'Insult* », le jour du triomphe de la Commune. Maîtresse absolue de la ville, elle ordonna de suite que toutes les portes fussent fermées. Pierre de Peyleviel, Pierre

Digitized by Google

Darqué, Jean Bastard dit Trompette, Pierre de Maison-Neuve gardaient toutes les issues. Nul ne put échapper.

De nombreux incidents, presque tous sérieux, quelques-uns comme toujours plaisants, se produisirent dans les rues, sillonnées par la populace, traquant les consuls, les jurats, les magistrats, les bourgeois, tous ceux en un mot qui possédaient quelque avoir. Cet état de choses dura plus de quinze jours. Mais, hâtons-nous de le dire, pas une goutte de sang ne fut versée. Maîtresse sans conteste, la Commune d'Agen ne sut tirer aucun avantage de sa victoire. Pas une décision importante ne fut prise. De tout ce tapage, il ne sortit rien.

Les consuls en revanche, profitant de ce manque de plan politique chez leurs adversaires, s'empressèrent de demander secours au sénéchal, au gouverneur de la Guienne, au Parlement de Bordeaux. Dès le samedi, 8 juillet, le jugemage Sevin faisait crier à son de trompe « que nul ne se « eust à assembler, faire monopolles ni toquesain, sans con- « gier du Roy, sous peine de la hart. » Vaines mesures ! La Commune y répondit en tenant encore de nouvelles assemblées, toutes plus confuses les unes que les autres. Elle comptait sur l'appui des Communes voisines, ayant cherché à les grouper dans une vaste fédération démocratique. Celles-ci n'acquiescèrent pas à ses propositions. La division du reste commençait à se mettre dans les rangs des meneurs.

A ce moment, on apprit que le Roi intervenait et qu'il prescrivait deux enquêtes à la fois : l'une contre la Jurade, l'autre contre les émeutiers. Confiée à maître Yrisson, notaire et sergent royal de Condom, la première fut accablante pour la municipalité. Plus de la moitié des griefs formulés contre elle furent reconnus vrais. Mais on l'eut vite étouffée. Car dans la seconde, ce même Yrisson fut accusé de complicité avec les émeutiers, mais, il faut le reconnaître, immédiatement acquitté par Bertrand de Chassaignes, conseiller au parlement de Bordeaux. Elle aboutit, ainsi que cela de-

Digitized by Google

vait arriver, au triomphe de la Jurade. Elle proclama l'innocence de tous ses membres et ordonna, le 27 juillet, l'arrestation de cinquante individus, pris parmi les principaux meneurs, et leur comparution, pour le 7 août suivant, devant le parlement de Bordeaux.

Comment cette ordonnance pouvait-elle être exécutée, quand il ne se trouvait à Agen ni force publique pour arrêter les coupables, ni prison assez vaste pour les enfermer ?... Aussi le Parlement de Bordeaux revint-il sur sa décision et envoya-t-il une délégation à Agen. Durant ce temps, enquêtes se greffaient sur enquêtes, cependant qu'une bande « de ruffiens, paillars, vaccabons, pipeurs, « joyeurs, asardeurs » continuait à terroriser la ville et à profiter de cette absence de tout gouvernement.

Enfin, en novembre seulement, un tribunal exceptionnel fut constitué. Il se composait de : Bertrand d'Estissac, conseiller du Roi, lieutenant général au pays de Guienne, président ; Nicolas Bohier, conseiller au grand Conseil ; Bertrand de Chassaignes, conseiller au Parlement de Bordeaux ; Jacques Sevin, juge mage d'Agen ; Martial de Cortète et Guillaume de Castillon, tous deux lieutenants du sénéchal d'Agenais ; Sanche Hébrard, juge ordinaire de Quercy ; Jehan de Luziers, lieutenant en la sénéchaussée de Périgord, et Gassiot de Lacombe, juge d'appeaulx ès comtés de l'Isle-en-Jourdain et de Pardiac.

Tels sont les neuf personnages qui figurent sur la gravure que nous donnons en tête de cet article et qui n'est que la reproduction de celle, originale, que contient, tirée à deux exemplaires, p. 2 et p. 51, le très curieux volume de Nicolas Bohier lui-même sur *les Séditions* [1]. Au bas, dix con-

---

1 *Præclarus et elegans tractatus de Seditiosis omnium civitatum, villarum et castrorum dominis scabinis seu Consulibus ac ceteris reipublice administratoribus, utilis quotidianus ac necessarius per clarissimum virum dominum Nicolaum Boherii J. V., interpretem de Montepesulano christianissimo domini nostri Francorum*

Digitized by Google

damnés, cierge allumé en mains, écoutent à genoux la lecture de la sentence. On y voit : Clerguet et le Bayonnès la corde au cou, puis Allègre, Garcie, Le Bordilhe, Le Peilhou, tous ceux en un mot qui payèrent pour les autres.

Deux sentences furent rendues. La première contre les contumaces ; huit furent condamnés au bannissement hors du royaume, à la confiscation de leurs biens et à des amendes variant entre 100 sous et 250 livres. La seconde atteignit une centaine de comparants ; les peines varièrent considérablement : deux furent condamnés à l'amende honorable, au fouet par les carrefours, à la confiscation de leurs biens, à 25 livres d'amende et au bannissement hors du royaume ; neuf aux mêmes peines, mais au bannissement hors de la sénéchaussée seulement, pour cinq, deux ans ou un an ; quelques-uns, comme Pommarel et Valésii, furent déclarés à jamais incapables d'exercer les charges consulaires ; soixante-dix-neuf n'eurent à payer que des amendes variables ; dix-neuf furent acquittés.

Les plus durement frappés, Clerguet et Le Bayonnès, après avoir été fouettés par les carrefours, prirent le chemin de l'exil. Mais ce ne fut ni en Espagne, ni en Belgique, qu'eux et leurs complices se rendirent. Ils se contentèrent de passer la Garonne et de vivre fort tranquillement à Moirax, à Bruch, à Sérignac, à Nérac, voire même au Passage. Quel-

---

principis in suo excelso consistorio consiliarium ordinarium noviter editus. — Venundantur Parisius in vico sancti Jacobi sub intersignio Pellicani. Cum gratia et privilegio.

Tel est le titre, par trop emphatique, de ce petit volume in-12, très curieux et très rare, publié en 1515, en caractères gothiques, composé de 41 feuillets chiffrés et de 9 non chiffrés, et dans lequel Nicolas Bohier, philosophant sur les séditions de tous les temps et de tous les pays, consacre quatre bonnes pages à celle d'Agen de 1514, donne sur elle force détails inédits, et, s'attribuant tout le beau rôle, n'éprouve aucun scrupule d'affirmer que c'est grâce à lui que tout s'apaisa et rentra dans l'ordre. Ces pages sont à rapprocher des enquêtes officielles conservées aux Archives communales d'Agen. C'est avec ces deux éléments, souvent opposés, que M. G. Tholin a pu écrire son si intéressant récit.

Digitized by Google

ques-uns même, huit jours seulement après la sentence, comme le Bayonnès, se promenaient paisiblement sur le Gravier. Ce dernier rencontra le juge Martial de Cortète qui l'aborda et l'avertit paternellement de déguerpir au plus vite, s'il ne voulait point être pris de nouveau. Exemple de mansuétude à retenir, et à mettre en parallèle avec les supplices généralement employés, comme carcans, tortures ou fourches patibulaires. Mal lui en prit cependant de ne point l'écouter! Car appréhendé peu après, avec son ami Clerguet et quelques autres, il fut envoyé au château de Castelculier, où tous subirent de nouveaux interrogatoires. Dans la minute de la délibération prise au logis du jugement, nous lisons bien que, « en ce qui touche Clerguet et le « Bayonnès, plusieurs magistrats opinèrent pour qu'ils fus- « sent pendus, *suspendentur* ». Cette sentence fût-elle exécutée? Nous ne le croyons pas ; un retour d'opinion se manifestait déjà hautement partout en faveur de ces malheureux.

Somme toute, l'insurrection de 1514, si redoutable au début pour la jurade et les consuls, finit en queue de poisson. La municipalité demeura aristocratique, quoique toujours en république. Elle continua à gérer les affaires de la ville avec la même désinvolture, la même absence de tout contrôle. Heureux à leur tour d'en être quittes à si bon compte, les émeutiers se le tinrent pour dit. Au fond, n'étaient-ils point contents? Par leur vacarme épouvantable, pendant un mois, ils avaient fait peur aux gouvernants, ils avaient intimidé les riches, ils avaient été les maîtres du pouvoir. Que voulaient-ils de plus? Ils avaient Manifesté! Cela leur suffisait. *Fen de brut*, comme dit Tartarin.

PH. LAUZUN.

Digitized by Google

L'AMÉLIORATION

DES VOIES NAVIGABLES EN AGENAIS

Au XVIIIe Siècle

I. — LA GARONNE

« Vous sçavez combien il est important de rendre les rivières navigables autant qu'il est possible pour la commodité des peuples », écrivait Colbert aux Intendants en 1666. Aussi le grand ministre chercha-t-il à faciliter les transports par eau plus économiques et plus faciles que les transports par terre, et à améliorer la navigation des grandes rivières de France. C'est donc à lui que remontent les grands travaux faits dans l'Agenais pour rendre la Garonne plus accessible aux bateaux, et le Lot navigable jusqu'à Cahors. Mais en 1715, l'Agenais comme le reste de la France était appauvri, les grands travaux publics avaient cessé et le commerce s'était ralenti. Les voies de communication restaient difficiles. Les conditions de navigabilité des fleuves et des rivières de la généralité de la Guienne demeuraient en partie médiocres. La Garonne, la Dordogne, le Lot, le Gers et la Baïse étaient néanmoins les grandes routes commerciales du temps. La Garonne surtout était l'artère principale de la Guienne et en particulier de l'Agenais [1]. Elle longeait la sénéchaussée d'Agen sur près de 110 kilomètres, arrosait les plus grandes villes du pays, Valence, Agen, Port-Sainte-Marie, Aiguillon, Tonneins, Marmande. C'était la grande voie qui permettait aux voyageurs et aux marchandises de descendre vers Bordeaux et l'Océan ou de gagner la Méditerranée par Toulouse et le Languedoc.

---

1 Mémoire des Intendants en 1715, publié en partie par M. Faugère-Dubourg, *Revue de l'Agenais*, année 1884, page 530. — « Les produits du pays « ont un débit facile parce que l'Agenais est bordé d'un côté par la Garonne « et qu'il est traversé par le Lot. »

Digitized by Google

La batellerie déjà fort active au XVIIe siècle [1] le devenait de plus en plus après la guerre de la Succession d'Espagne. Il est vrai que le régime du fleuve apportait de nombreuses difficultés à la navigation. Les bateaux remontaient le courant tirés par des matelots. Il fallait donc assurer le long des berges un chemin de halage ou chemin à la tire. Ce n'était pas chose facile. Les crues étaient fréquentes ; elles détruisaient le chemin en rongeant les rives, emportaient les ponts et les ponceaux jetés aux confluents des ruisseaux et des « gaules » avec la rivière. Les alluvions apportées par le fleuve formaient des îles, déplaçaient le lit et rendaient la navigation pénible sinon dangereuse. Les moulins à nef divisaient le courant [2] et apportaient de nouveaux obstacles au va et vient des bateaux. Enfin des rochers et des bancs de tuf [3] épars çà et là dans le fleuve créaient aussi des ennuis aux bateliers. Pour surmonter ces difficultés, pour permettre le développement du commerce et assurer aux céréales, aux vins, aux tabacs et aux bestiaux de l'Agenais, un débouché commode, il fallait surveiller la Garonne, visiter ses berges et son lit, réparer les ponts et les chemins.

Le corps des ponts et chaussées, placé sous la haute direction de l'Intendant de la Généralité, était chargé de ce service. Son organisation qui remontait à Colbert fut quelque peu modifiée dans le courant du XVIIIe siècle par les arrêts du Conseil d'Etat du 13 janvier 1733, du 13 mars 1736, du 13 mars 1752, du 5 août 1770 et du 17 juillet 1782 [4]. Néanmoins le service « du flottage et de la navigation de la Garonne » resta entre les mains d'un Ingénieur des ponts et chaussées, inspecteur des rivières de la Généralité, assisté d'un syndic général de la navigation, de syndics et de patrons dits aussi de la navigation. Il y avait un syndic et deux patrons pour la Garonne [5].

L'Inspecteur des rivières était nommé par le roi, les syndics et les

---

1 Mémoire de Nicolas Foucault (Collection des documents inédits), page 39.

2 Arch. départ. C. 8.

3 Arch. départ. C. 7.— Procès-verbal des officiers de navigation de 1755.

4 Arch. départ. C. 8. Arch. munic. HH. 23. — L'arrêt du Conseil d'Etat du 17 juillet 1782 rappelle les arrêts précédents concernant la navigation et le flottage de la Garonne.

5 Arch. départ. C. 6. — Nombreuses nominations de patrons et de syndics des années 1763 et suivantes.

Digitized by Google

patrons étaient choisis par l'Intendant, sur la proposition de l'Ingénieur-inspecteur, parmi les maîtres de bateaux.

Les attributions des syndics et des patrons étaient assez nettes. Ils devaient, après avoir prêté serment [1], établir par des rapports annuels adressés à l'Intendant l'état de la navigabilité de la Garonne. Tous les ans, généralement au mois de septembre ou d'octobre [2], ils montaient sur « un grand bateau » (il en fut construit un spécialement pour ce service en 1775 au prix de 1300 livres 13 sols 6 deniers [3]) et visitaient le fleuve dans toute l'étendue de la juridiction depuis les limites de la généralité de Montauban, jusqu'à celle « du service de la marine [4] » près de Bordeaux. Les premiers procès-verbaux de ces visites, conservés dans nos archives départementales, remontent à 1727, et ils ont été continués sans interruption jusqu'en 1790 [5]. De 1727 à 1736 elles duraient 6 jours. Après l'arrêt du Conseil d'Etat de 1736 qui mettait dans la généralité d'Auch la section de Garonne comprise entre le ruisseau de la Gardounette voisin d'Auvillars et Bequin [6], « poste situé deux lieues en aval d'Agen, » elles ne durèrent plus que 4 jours. A partir de 1758 elles nécessitèrent 6 jours ; après l'inondation de 1770 leur durée varia entre 12 et 15 jours [7]. Quand l'opération était terminée, le syndic de la navi-

---

1 Arch. départ. C. 8. — A partir de 1782, diverses modifications furent apportées par l'arrêt du Conseil d'Etat du 17 juillet au service de la Garonne. Il fut divisé en 4 départements dépendant de 4 généralités. Il y eut un conservateur général de la navigation, 5 syndics et 5 patrons. Il y eut un patron et un syndic pour la généralité de Bordeaux depuis « l'embouchure du Gers jusqu'au service de la marine. »

2 Arch. départ. C. 6, C. 7, C. 8.

3 Arch. départ. C. 9. — Le bateau avait 52 pieds de long sur 8 de large ; il était divisé en deux chambres pontées, calfetées et peintes en bleu extérieurement aux armes du roi. L'intérieur des chambres était lambrissé et la grande éclairée par 2 croisées vitrées de 4 carreaux chacune. Les matelots étaient habillés de la veste et de la culotte. Ils avaient un bonnet de cadis avec une plaque sur le devant en écarlate, brodé de 3 fleurs de lys. Le bateau possédait encore un guidon et un pavillon au bout du grand mât, blanc et d'azur chargé de 3 fleurs de lys.

4 Arch. départ. C. 6.

5 Arch. départ. C. 6, C. 7, C. 8.

6 Arch. départ. C 9.

7 Arch. départ. C. 6, C. 7. — La visite de 1774 commença le 25 septembre au matin et se termina le 8 octobre au soir.

Digitized by Google

gation adressait un procès-verbal à l'Intendant. Ce rapport indiquait l'état de la navigabilité du fleuve ainsi que les travaux qui étaient nécessaires pour remédier aux difficultés rencontrées par les bateaux. Atterrissements, formation d'îles nouvelles, destructions de ponts sur le chemin de halage, « affouissement » des berges, plantations immodérées de jetins, sinistres provoqués par les moulins à nef étaient longuement exposés.

L'Intendant prenait connaissance de ces états et rendait des ordonnances [1] propres à faciliter le service de la batellerie. Il faisait couper les arbres qui gênaient pour la tire, prescrivait l'élargissement du chemin de halage, faisait arracher les plantations gênantes de jetins, enlever les rochers qui encombraient le lit du fleuve [2], creuser les bancs de tuf qui s'opposaient au passage des bateaux durant la saison d'été, défendait aux habitants de prendre du sable le long des berges [3], aux pêcheurs d'enfoncer les « piquets, naces et fascines » qui occasionnaient des atterrissements, ordonnait aux particuliers de présenter les titres qui les faisaient propriétaires d'îles ou de bras de rivières le long du fleuve et veillaient à la bonne exécution des arrêts du Conseil d'Etat concernant « les propriétaires et possesseurs d'établissements quelconques sur la Garonne [4]. » La question des atterrissements en particulier était très importante. Les riverains cherchaient à mettre la main sur les limons très fertiles apportés par les eaux, qui étaient une grande source de revenus. Ce n'était qu'à grand'peine qu'ils pouvaient contenir les appétits des riverains qui ne s'accordaient guère avec les nécessités de la navigation [5]. Appelés à les trancher, Boutin, Tourny, Esmangart agissaient de la même façon [6]. Ils ne réglaient les différends qu'avec

---

1 Arch. départ. C. 6. — Quatre ordonnances très complètes des modifications à apporter à la Garonne. Ordonnances de Boucher du 15 juin 1737, du 20 février 1739, du 15 mai 1741, de Tourny, du 29 juillet 1748.

2 Arch. départ. C. 6. — Ordonnance du 20 février 1739.

3 Arch. départ. C. 6. — Ordonnance du 15 mai 1741.

4 Arch. départ. C. 8. — Arrêt du Conseil d'Etat du 17 juillet 1782. — Lettre du contrôleur général d'Ormesson du 8 août 1783 à l'Intendant.

5 Arch. départ. C. 7. — Lettre de l'Intendant Fargès à l'ingénieur M. de Saint-André du 18 juin 1770 concernant un banc de gravier accordé en 1719 au duc d'Aiguillon.

6 Arch. départ. C. 9. — Lettre d'Esmangart du 8 juillet 1775 concernant la concession d'un gravier demandé par le comte de Bruch.

Digitized by Google

prudence, demandaient dans leurs lettres — elles sont nombreuses[1] — des « éclaircissements » à leurs subdélégués, recherchant toujours l'intérêt général de la navigation et le développement du commerce.

En dehors de leurs ordonnances, ils faisaient aussi dresser un état des îles de la Garonne[2], nombreuses surtout en aval d'Agen, et dénombrer les péages[3] qui étaient de grosses entraves pour la descente des produits de l'Agenais vers Bordeaux et pour les marchandises de transit. En 1783, Dupré de Saint-Maur fit exécuter avec soin l'arrêt du Conseil d'Etat du 5 août 1777, modifié le 26 juillet 1783[4] qui enjoignait aux divers possesseurs de « moulins, pertuis, vannes, écluses, bouchis, gords ou pêcheries, digues et péages », d'apporter dans les trois mois devant l'intendant leurs titres de propriété. C'était là encore une mesure salutaire pour arrêter tout ce qui était nuisible au développement du commerce.

La navigation était également fort gênée par les moulins construits sur des bateaux et dénommés moulins à nef. Ils divisaient, dit le rapport du 25 juillet 1786, le courant en deux branches : l'une se jetait au milieu de la rivière, l'autre sur la rive opposée. Cette dernière causait de fréquents naufrages[5]. Aussi les moulins étaient-ils surveillés d'assez près. L'Intendant ordonnait de les déplacer, ou en cas de résistance, de les « faire mettre à terre[6] » ; il autorisait ou défendait l'établissement des nouveaux, selon qu'ils pouvaient être nuisibles ou non à la navigation[7]. Les particuliers voyaient

---

1 Arch. départ. C. 7, C. 8, C. 9. — Lettres de Fargès, Esmangard, Dupré de Saint-Maur, 1770-1782, à leurs subdélégués d'Agen et aux consuls de cette cité et de celle de Port-Sainte-Marie.

2 Arch. départ. C. 8. — L'état des îles de la Garonne est dressé le 10 décembre 1777 par les patrons de la navigation sur l'ordre de l'Intendant. Il y en a 12 « depuis la limite du Quercy jusqu'à Sainte-Bazeille. »

3 Arch. départ. C. 8. — Il y a 16 péages en Agenais depuis Lafox jusqu'à Sainte-Bazeille.

4 Arch. départ. C. 8. — Lettre du contrôleur général d'Ormesson du 8 août 1783 à l'Intendant. Arrêt du Conseil d'Etat du 26 juillet 1783.

5 Arch. départ. C. 8.

6 Arch. départ. C. 6. — Ordonnance du 15 mai 1741 de Boucher.

7 Arch. départ. C. 8. — Procès verbal de la visite du mois de juillet 1768.

Digitized by Google

leurs demandes acceptées ou rejetées d'après le rapport de l'Ingénieur des ponts et chaussées. Quand l'autorisation était accordée, l'emplacement du moulin était marqué par l'Inspecteur de la navigation accompagné des syndics et patrons en présence du subdélégué de l'Intendant.

Quant aux travaux de défense des rives ils intéressaient aussi la navigation. En protégeant les terres voisines du fleuve ils rétrécissaient le lit de la rivière et contribuaient à lui donner plus de profondeur. Ces travaux furent très nombreux à partir de 1770, date d'une terrible inondation. De nombreuses digues furent construites de 1773 à 1790, notamment celle de l'hôpital de Las près Agen, celle du gravier en face la capitale de l'Agenais, et plus en aval celles de Saint-Hilaire, de Port-Sainte-Marie, de Tonneins. Elles étaient construites en bois, en maçonnerie ou en terre, parfois en bois et en terre. C'étaient ce qu'on appelait des « barrages et clayonnages [1]. » L'activité de l'Intendant s'appliquait à ces travaux. Dupré de Saint-Maur par exemple demandait de nombreux renseignements à ses subdélégués et aussi aux consuls des villes d'Agen et de Port Sainte-Marie sur l'utilité de ces digues, sur leur force de résistance [2]. Il s'intéressait aux réparations urgentes qu'elles nécessitaient et donnait son avis sur la construction des cales ou ports nécessaires au commerce et rendus urgents par les désordres des inondations.

La construction des digues les touchait d'autant plus qu'elle nécessitait des dépenses assez élevées. Or la question financière était une de leurs plus importantes attributions. Ils disposaient de tous les fonds destinés aux travaux publics, fournis par l'Intendance générale de navigation ou par le roi en faveur des « ateliers de charité », créés dès la fin du règne de Louis XV. Ils surveillaient égale-

---

1 Arch. départ. C. 9. — Nombreux rapports et devis de travaux, nombreux procès-verbaux d'adjudication concernant les digues, jetées de l'hôpital de Las, du gravier d'Agen, des « barrages et clayonnages projetés pour protéger le lieu de Saint Hilaire en mars 1784 », « élévation d'une levée en terre en aval de Port-Sainte-Marie en 1787 », construction d'une jetée « à pierre perdue » projetée à Tonneins en 1782, formant un « angle de 45 degrés avec le courant. »

2 Arch. départ. C. 9. — Lettre de l'Intendant Dupré de Saint-Maur (août 1777) à M. de Valframbert, ingénieur, le priant d' « examiner si une jetée à pierre perdue ne serait pas moins dispendieuse et plus solide que la digue en bois proposé par M. Dergny. »

Digitized by Google

ment les dépenses des communautés. Quelques-unes d'entre elles, celles d'Agen et du Port-Sainte-Marie notamment, donnaient quelque argent pour les travaux de défense[1]. Quant aux sommes allouées par le roi, elles étaient fort variables et cela se comprend facilement car les travaux dépendaient des caprices du fleuve, et le trésor royal était souvent vide. Nous possédons cependant quelques chiffres. Dans ces dernières années du règne de Louis XV, de 1762 à 1769, les sommes employées pour « les ouvrages d'extraction et de transports de pierre, pour maintenir la Garonne dans son lit, entretenir et réparer les ponts servant de halage aux bateaux et pour enlever les rochers et souches qui en rendent la navigation dangereuse » s'élèvent à 23.247 livres 10 sols, réparties d'une façon inégale suivant les années, 442 livres par exemple en 1766 et 3.835 livres en 1769[2]. Cet argent devait servir à payer les travaux faits sur la Garonne dans la généralité de Bordeaux. L'Agenais y trouva donc sa bonne part. Les archives ne portent pas trace des sommes employées pour des travaux analogues de 1769 à 1789. Le règne de Louis XVI vit pourtant s'effectuer de grandes entreprises. La digue

---

1 Arch. départ. C. 9. — Les communautés hospitalières, comme celle de l'hôpital de Las fournissaient aussi de l'argent. Le 5 octobre 1777, l'administrateur Roux avait obtenu par un arrêt du Conseil d'Etat du 9 février 1777 « que les reliquats des comptes de l'octroi qui se lève sur le sel et le poisson salé d'Agen seront employés au rétablissement de la digue à construire devant l'hôpital. »

Arch. municip. BB 84. — Délibération de la jurade du 30 novembre 1775 qui accepte l'imposition de 4040 livres à raison de 1010 livres par an pour faire une digue commencée vis à vis de la manufacture.

2 Arch. départ. C. 9. — Etat des fonds à employer ou à consommer de 1762 à 1769, dressé en conséquence des ordres de M. Trudaine du 3 juin 1761. Voici la part de la Garonne jusqu'aux limites de la marine.

Pour l'année	1762,	2.400 l.
—	1763,	2.400 l.
—	1764,	998 l. 8 s.
—	1765,	1.500 l.
—	1766,	442 l. 10 s.
—	1767,	3.491 l.
—	1768,	2.835 l.
—	1769,	3.835 l.
		17,901 l. 18 s.

Digitized by Google

de l'hôpital de Las construite en 1773 fut réparée en 1777. La digue du gravier dont le plan avait été fait en 1775 fut construite en 1777. A Tonneins une digue « de pierre perdue » fut projetée en 1782 et exécutée l'année suivante. Sept ponts furent construits sur le chemin de halage de 1782 à 1789[1]. Une carrière de pierre fut exploitée près de Port-Sainte-Marie durant les années 1785, 1786, 1787, pour « servir aux travaux de la rivère Garonne[2]. » C'étaient surtout sur les fonds de charité que l'argent nécessaire à ces œuvres était prélevé. L'Intendant opérait de la façon suivante : il envoyait d'abord les officiers de navigation visiter l'emplacement de la digue ou du port ou des ponts, selon qu'il s'agissait d'une de ces trois constructions. L'ingénieur dressait le plan, puis, celui-ci approuvé, il rédigeait le devis qui était accepté par Esmangart, Dupré de Saint-Maur ou de Néville. Il fallait procéder ensuite à l'adjudication. Les intendants tenaient à ce que la plus grande publicité fût faite dans ce but. Il faut faire des publications, apposer des affiches, écrivaient-ils à leurs subdélégués[3]. L'adjudication était faite en présence du subdélégué ; un rapport était dressé, accepté ensuite et signé par l'Intendant. Puis les travaux commençaient ; ils étaient surveillés par des « conducteurs » chargés de faire des visites par l'Ingénieur, et payés par l'adjudicataire[4]. Ce dernier était ensuite soldé. Quelquefois les ordres de l'Intendant n'étaient pas exécutés ou l'étaient mal. C'était le subdélégué, non l'entrepreneur, qui en supportait les conséquences. « Cet ouvrage, dit Dupré de Saint-Maur en parlant de la digue construite en 1773 vis à vis l'hôpital de Las a été exécuté sans mon autorisation. J'en ai fort grondé M. Assollent[5]. » Quand

---

1 Arch. départ. C. 9

2 Arch. départ. C. 9. Plan.— Elle était située près du Port-Sainte-Marie non loin du chemin de Bazens et à quelque distance de la maison de Sansac.

3 Arch. départ. C. 9. — Lettre de l'intendant Dupré de Saint-Maur du 15 décembre 1776 aux consuls d'Agen. — Lettre du même du 24 octobre 1782 à de Saint-André, ingénieur, « par Colombet, notre subdélégué, il sera incessamment et du jour par lui indiqué, procédé à l'adjudication. »

4 Arch. départ. C. 9. — Lettre de Dupré de Saint-Maur du 15 décembre 1776 à l'ingénieur : « Il est nécessaire de s'assurer préalablement si l'ouvrage est bien fait. » Il s'agit de la digue construite vis à vis de l'hôpital de Las.

5 Arch. départ. C. 9. — Même lettre.

Digitized by Google

l'ouvrage était mal fait, l'Intendant envoyait immédiatement l'ingénieur chargé de « dresser un devis et détail estimatif des ouvrages qu'il serait nécessaire d'ajouter. »

Comme on le voit, les travaux d'amélioration du cours de la Garonne ont été nombreux durant le XVIIIe siècle et ont contribué, dans une large mesure, à assurer la navigation. Bien entendu, toutes les ordonnances des intendants n'ont point été exécutées d'une manière parfaite[1]. Souvent elles restaient, en grande partie, lettre morte, surtout en ce qui concernait l'abattage des arbres et les plantations « immodérées » de jetins. Les rapports des officiers de navigation sont remplis de plaintes contre les riverains et même contre les consuls des communautés. « Il est inouï, dit le rapport de 1727, que l'on puisse être aussi réfractaire — il s'agit des consuls d'Agen — et il est honteux que ce corps ne fasse point exécuter les ordonnances[2]. » Des plaintes d'un autre genre se retrouvent dans le procès-verbal de 1755[3] : « Il faudrait des travaux mieux entendus et mieux dirigés que ceux qu'on y a cy-devant faits. » Les causes de cette inobservation des ordonnances de l'intendant sont dues à l'incurie municipale et aussi peut-être au système de la réquisition usité au XVIIIe siècle. Ainsi une ordonnance de Boucher du 20 février 1739 enjoignait à tous « maçons, charpentiers et autres, d'aller travailler aux ouvrages des rivières « lorsqu'ils en seraient requis « en les payant au prix ordinaire et accoutumé dans leur pays, à peine de 10 livres d'amende contre chacun des refusants[4]. » Il est probable que dans ces conditions les travaux étaient faits avec quelque négligence. En outre, l'Intendant de Bordeaux ne pouvait faire exécuter ses ordonnances que sur une partie du cours de la Garonne. La rive gauche dépendait de la généralité d'Auch jusqu'à quelques lieues en aval d'Agen. Les intendants d'Auch négligeaient la naviga-

---

1 Arch. départ. C. 9. — Lettre de Dupré de Saint-Maur du 30 juin 1781 à Valframbert, ingénieur des ponts et chaussées « il est fâcheux que mes ordres soient mal exécutés. »

2 Arch. départ. C. 7. — Procès-verbal de visite de la navigation de la Garonne du mois d'août 1727.

3 Arch. départ. C. 7.

4 Arch. départ. C. 6.

Digitized by Google

tion [1] du fleuve et les travaux faits sur une rive étaient délaissés sur l'autre. De 1736 à 1782 les limites de la navigation et du flottage dans la généralité de Bordeaux commençaient seulement à deux lieues en aval d'Agen. Toute la partie supérieure du fleuve depuis Bequin jusqu'à Malause dépendait de la généralité d'Auch ; elle était fort négligée ; aussi les consuls d'Agen demandèrent ils en 1776 que la navigation de la Garonne depuis « Malause jusqu'à Bequin » fût remise « sous la police de l'intendant de Bordeaux comme elle l'était avant l'arrêt du Conseil du 13 mars 1736 [2]. » Les corrections apportées au régime du fleuve étaient donc insuffisantes ; elles l'étaient d'autant plus que les travaux effectués dans les généralités de Montauban, d'Auch et de Bordeaux pour améliorer la navigation n'étaient point combinés ; aussi ne donnaient-ils point les résultats désirables.

A partir de 1770 néanmoins, deux choses contribuèrent à améliorer la situation : 1° Les travaux qui jusque-là avaient été laissés aux soins des communautés furent confiés aux officiers de navigation eux-mêmes. En 1774 un radeau fut joint au « bateau de la navigation » et les syndics partirent, accompagnés d'ouvriers qui exécutèrent sur le champ les travaux les plus urgents dont les frais s'élevèrent à 1.013 livres [3]. 2° En 1782 l'arrêt du Conseil du 17 juillet décida que les ouvrages divers sur le fleuve ne seraient point faits isolément. « Les cartes, dit l'article 2 du titre Ier, les plans et devis pour sûreté et liberté du flottage de la Garonne seront concertés entre les quatre départements [4]. » On peut donc conclure qu'en 1789, grâce aux diverses mesures appliquées par les Intendants de Guyenne, en particulier par Fargès, Esmangart, Dupré de Saint-

---

1 Arch. départ. C. 9.— Long rapport de l'inspecteur des ponts et chaussées au sujet de la délibération du 28 janvier 1776 des consuls d'Agen.

Arch. municip. BB. 83.

2 Arch. départ. C. 9. Rapport cité.

3 Arch. départ. C. 7.— Au procès-verbal de la visite des officiers de navigation est joint un devis des frais occasionnés par cette visite. Le radeau coûta 152 livres 12 sols 6 d. La tournée fut faite par l'inspecteur général M. de Saint-André, accompagné de M. de Rufs, maître particulier des eaux et forêts. Les matelots sont payés 2 livres par jour, le patron de navigation 6 livres et le syndic 7 livres. La visite commencée le 24 septembre dura jusqu'au 14 octobre.

4 Arch. départ. C. 8. — Arch. municip. HH, 23.

Digitized by Google

Maur et de Néville, la navigation de la Garonne était plus plus facile qu'au début du XVIIIe siècle ; la batellerie était aussi plus active ; les services réguliers entre Agen et Bordeaux « centre de tout le commerce » étaient assurés et le commerce, comme nous le verrons dans la suite, s'en ressentait.

L'animation, en effet, était très grande sur le fleuve. Depuis 1645 la ville d'Agen possédait le service des postes « depuis cette ville jusqu'à Bordeaux. » Les bateaux qui en étaient chargés partaient deux fois par semaine le mardi et le vendredi à 2 heures après-midi même s'il n'y avait pas de voyageurs. Quand le mauvais temps ou « d'autres inconvénients » empêchaient le retour des bateaux, les fermiers de la poste en faisaient partir d'autres à leur place. Ils étaient uniquement destinés au transport des « personnes et de leurs équipages. » Le prix des places était fixé suivant un tarif qui avait été homologué au Parlement de Bordeaux. Les consuls d'Agen étaient chargés de la police. Ils devaient veiller avec une attention particulière à ce que les personnes « fussent commodément » sur les bateaux et ils devaient faire partir ces derniers à l' « heure dite. » Il y avait en outre d'autres services réguliers dans l'Agenais de création plus récente. De Port-Sainte-Marie partaient des bateaux « établis » par le sieur Delapierre. Ils allaient aussi à Bordeaux, mais il leur était défendu de naviguer le même jour que les bateaux-postes agenais. Un autre service avait son centre à Tonneins ; durant le XVIIIe siècle, les besoins de communication augmentaient sans cesse. En 1745 le « sieur Delapierre » voulut étendre son entreprise et le duc d'Aiguillon résolut d'établir des services de bateaux dans les ports de son duché. Inutile de dire que les consuls d'Agen s'y opposèrent.

D'ailleurs ces bateaux étaient uniquement destinés au service des voyageurs. Les marchands y étaient bien admis mais « non leurs marchandises », dit un rapport des consuls d'Agen de 1745. Cela paraît bien un peu exagéré ; mais dans tous les cas, les bateaux-postes ne transportèrent jamais de bestiaux[1]. Le privilège de Delapierre

---

1 Arch. municip. BB 75. — Toutes ces considérations ont été tirées d'un mémoire « contenant la réponse de MM. les maire et consuls d'Agen à la lettre que M. l'intendant Boucher leur a fait l'honneur de leur écrire le 17 mai 1743 au sujet de l'établissement que prétend faire M. Delapierre de tenir des bateaux de poste sur les rivières de Garonne et du Lot de-

Digitized by Google

ne comportait point le transport des marchandises. Celles-ci étaient voiturées par une « infinité de maîtres de bateaux qui journellement » d'Agen et des ports de l'Agenais à Bordeaux « entretenaient le commerce du pays », commerce facilité par la concurrence [1]. Sans doute les statistiques nous font défaut pour évaluer le nombre de bateaux et de bateliers qui se trouvaient en Agenais au XVIIIe siècle. Il serait encore plus difficile de connaître le tonnage des diverses embarcations. Chaque communauté riveraine avait plusieurs maîtres de bateaux et plusieurs « mariniers » sans compter les pêcheurs. La communauté de Saint-Sulpice de Boé en 1711 avait 3 maîtres de bateaux et 11 « mariniers » sur 71 habitants soumis à la capitation [2]. On ne peut évidemment pas prendre ce chiffre comme une moyenne. Quoi qu'il en soit, malgré les modifications apportées au service des Messageries qui parcouraient les grandes routes de France [3], on peut dire qu'en 1789 la Garonne était encore pour l'Agenais la grande voie de communication et qu'elle était aussi une source de revenus, car la population riveraine retirait de grands profits de la navigation [4].

---

puis Agen et Clairac jusques à Bordeaux et de pareil établissement que prétend faire M. le duc d'Aiguillon dans les ports de son duché. »

1 Arch. municip. BB, 75.— « On n'a jamais embarqué de bestiaux dans les bateaux de poste, c'est contraire à leur établissement puisqu'ils ne sont établis que pour la commodité des personnes. Il serait même impossible de pouvoir y en embarquer à moins de les mettre pêle et mêle avec les personnes ce qui n'est pas proposable. Et aussi le public ne saurait désirer aucun établissement quant aux bestiaux ny aux personnes, y ayant dans la distance de 4 lieues 3 de ces sortes de bateaux qui partent chacun 2 fois la semaine. »

2 Arch. municip. CC. 268.

3 Arch. de la Gironde. C. 512. — « La voiture publique de Bordeaux à Toulouse partira 2 fois par semaine le dimanche et le mercredi à midi. »

4 Arch. de la Gironde. C. 510. — La ferme « des postes d'eau » en 1758 rapportait 1.010 livres à la ville d'Agen.

Digitized by Google

II. — LE LOT ET LE DROPT

Le Lot était la seconde grande rivière qui arrosait l'Agenais. C'était, pour ainsi dire, l'artère centrale de la région. Elle unissait les pays de Rouergue et du Quercy à l'Agenais proprement dit. En confluant avec la Garonne à Aiguillon, il ouvrait une grande voie vers Bordeaux et l'Océan. Cette rivière traversait une des régions agricoles les plus riches de tout l'Agenais. La vallée abondait en céréales et en bestiaux ; les côteaux voisins étaient couverts de vignobles ; les meilleurs fruits de la Guyenne s'y récoltaient et depuis l'époque de la domination anglaise elle était renommée pour sa fécondité. La navigabilité de la rivière était donc absolument nécessaire pour le commerce du pays. L'Intendant Claude Pellot l'écrivait à Colbert en 1664 : « L'utilité (il s'agit des travaux pour rendre la rivière navigable) en sera grande pour les pays du Quercy et de Rouergue par le débit de leurs denrées et de leurs marchandises et même pour le reste de la province et peut-être même pour les autres provinces du royaume par le commerce des charbons de terre que l'on peut tirer des montagnes de Cransac et circonvoisines [1]. »

Aussi le Lot avait-il été rendu navigable au XVIIe siècle depuis son embouchure jusqu'à Cahors. Des ouvrages « extraordinairement pénibles [2] » avaient été faits de 1664 à 1669 et un système d'écluses « à la mode de Hollande [3] » entrepris aux frais du roi avait rendu le Lot praticable de Villeneuve à Cahors. Des travaux antérieurs accomplis par des particuliers et remontant au XIVe siècle avaient entretenu la navigabilité entre Villeneuve et le confluent avec la Garonne [4]. Dès

---

1 Collection de documents inédits. Correspondance administrative de Depping, tome IV, page 6. — Lettre de l'intendant Claude Pellot à Colbert, du 5 mai 1664.

2 Collection citée.— Lettre du même intendant à Colbert, du 22 avril 1666.

3 Collection citée. — Lettre du 8 août 1664 de Claude Pellot à Colbert.

4 Collection citée. — Lettre du 9 août 1666 de Claude Pellot à Colbert. La rivière est navigable de Villeneuve à Lustrac.

Arch. départ. C. 11. — Procès-verbal de la visite de 1743. Mémoire adressé à l'Intendant par la dame Louise de la Goutte de Lapoujade, au sujet d'un moulin de Saint-Vite.

Digitized by Google

le début du XVIIIe siècle les travaux d'entretien étaient délaissés. Chaussées et écluses étaient en fort mauvais état. En 1704, la chaussée d'Aiguillon était emportée « presque entièrement [1] », la plupart des écluses entretenues par les particuliers étaient aussi fort délabrées; sur les frontières de l'Agenais en 1709 les écluses étaient fermées par l'ordre de l'Intendant Le Gendre, pour empêcher le transport des blés [2]. Le commerce était donc en 1715 fort ralenti; les constructions faites sous Louis XIV mal surveillées et mal entretenues rendaient les communications difficiles.

Néanmoins au XVIIIe siècle, les grands travaux n'étaient plus à faire. Il suffisait de maintenir les chaussées en bon état, d'empêcher la dégradation des écluses, et surtout, chose peu facile, d'obliger les particuliers, propriétaires de moulins entre Villeneuve et Aiguillon, à bien entretenir les chaussées, pour rendre la navigation commode. Il était également nécessaire d'assurer le service de la « tire » lequel d'ailleurs exigeait moins de surveillance que sur les bords de la Garonne. Les berges, en effet, étaient très hautes; les eaux rongeaient moins rapidement les rives; les crues emportaient plus rarement les ponts construits pour le halage. Les îles y étaient rares; les affluents peu nombreux, les « gaules » n'existaient pas. Il n'y avait point, sauf à quelque distance du confluent, de plantations de jetins. C'étaient autant de facilités pour le transport des voyageurs et des marchandises. Cependant les crues de la rivière emportaient les chaussées, dégradaient les parapets des écluses et le manque d'attention des matelots et l'absence de surveillance contribuait à désorganiser le service de le batellerie.

Aussi les « officiers de navigation » ne manquaient point de travail. Le syndic et le patron, comme ceux de la rivière Garonne, faisaient leur visite annuelle du Lot. Ils dressaient également un procès-verbal relatant l'état des chaussées, celui des écluses et du chemin de ha-

---

1 B. 1185. — Procès-verbal de la prise du duché d'Aiguillon par le duc de Richelieu en 1704.

2 Boislile: Correspondance des contrôleurs généraux avec les intendants, page 112, n° 339, tome III.

Lettre du Contrôleur général à La Bourdonnaye, intendant de Bordeaux le 22 mars 1709 : « ...Vous avez déjà appris que M. le Gendre a rendu une ordonnance pour fermer les écluses et les passelits du Lot et de la Garonne et empêcher par ce moyen, le transport des blés de son département. »

Digitized by Google

lage. Depuis les frontières du Quercy jusqu'à Aiguillon il y avait douze écluses dont huit étaient entretenues par le roi et quatre se trouvaient à la charge des particuliers propriétaires de moulins sur la rivière [1]. Les procès-verbaux des visites, conservés aux archives départementales datent de 1724. La durée de ces visites était variable. En 1726 l'inspection dure quatre jours; en 1733 six jours; en 1739 il y eût deux visites, dont une extraordinaire, provoquée par une inondation, avait duré sept jours du 14 au 20 février inclusivement. En 1746 les officiers consacrèrent cinq jours à leurs opérations; après 1749, quatre jours; de 1751 à 1785 trois jours. Une fois la visite faite, les procès-verbaux étaient dressés avec un soin excessif [2] par le patron et le syndic de la navigation. Les détails les plus précis y étaient inscrits. « Il manque, dit le rapport de 1746, huit poutrelles, deux cables, plusieurs quartiers de pierre à l'écluse de Garrigues. » L'écluse de Saint-Vite est dépourvue de toutes choses nécessaires à la manœuvre [3]. » Il manque à l'écluse de Lustrac selon le rapport de 1751 « le chevalet, une contre-feuillure. Des poutrelles et les plates-formes sont dégradées [4] ». Le rapport de 1747 constate qu'on laisse trop croître « les saules et les aubiers qui bordent la rivière » et qu'il faudrait « couper tous les deux ans » les arbres qui se trouvent « entre le halage et la rivière. » Les officiers de navigation déclarent aussi que certains maitres de bateaux font passer dans les écluses des embarcations trop larges et enlèvent « les chevalets » que d'autres n'observent pas le règlement et passent « de nuit au risque de tout dégrader [5] ».

Ces rapports étaient envoyés à l'intendant qui agissait pour le Lot

---

1 Arch. départ. C. 10. — Procès-verbal de visite de l'année 1767. « 4 écluses de Villeneuve à Aiguillon sont à la charge des moulins situés sur la chaussée. »

2 Arch. départ. C. 10, C. 11. — 35 procès-verbaux de visite de la rivière du Lot, de 1724 à 1767. Celui de l'année 1740 et de l'année 1761 ne figurent pas aux archives.

3 Arch. départ. C. 10. — Procès-verbal de 1746.

4 Arch. départ. C. 10. — Procès-verbal de 1751.

5 Arch. départ. C. 10.— Procès verbal de 1747. Cette visite fut faite par Claude Vimar, « ingénieur du roy, inspecteur des ponts et chaussées et de la navigation des rivières de la généralité de Bordeaux, accompagné du sieur Jean Delsuc, syndic de la navigation du Lot. » Le patron François, malade, était resté à Villeneuve.

Digitized by Google

comme pour la Garonne. Les ordonnances des intendants de la Guyenne au XVIIIe siècle concernaient surtout la police de la navigation du Lot. Ils prescrivaient de couper les arbres nuisibles à « la corde » qui servait à tirer les bateaux, ordonnaient des réparations aux chaussées et aux écluses, même à celles qui appartenaient aux propriétaires des moulins situés sur la rivière en aval de Villeneuve, prescrivaient la réquisition des ouvriers pour les travaux urgents. Ils défendaient aux maîtres de bateaux de passer dans les écluses pendant la nuit, mais seulement « du soleil levant au soleil couchant » de quitter ces mêmes écluses « sans remettre les tempes et portes d'icelles au même état » qu'ils les trouvaient, proscrivaient « l'usage des bergades de fer qui écornent et gâtent les pierres de taille ». Ils avaient surtout à les défendre contre les voleurs[1] de plomb, crampons et autres pièces qui abondaient. On ne devrait s'approcher des écluses « ni de jour ni de nuit plus près de cinquante toises sous prétexte de pêche ou autrement ». Les punitions étaient sévères pour les contrevenants : 50 livres d'amende à la première infraction et « une punition exemplaire en cas de récidive ».

L'entretien des écluses était confié à un entrepreneur qui, après s'être soumis à l'adjudication, devait en outre les garder et les surveiller pendant six ans ou pendant neuf ans selon la durée du bail. Il est très possible que, durant les dernières années du règne de Louis XIV, les travaux d'entretien furent délaissés faute d'argent. Les archives sont muettes à ce sujet. En 1724 les travaux de la rivière du Lot furent adjugés pour six ans, 1725-1730, moyennant la somme de 3,000 livres par an. L'exécution du bail devait être examinée quatre fois l'an. En 1738 les mêmes travaux furent donnés pour neuf ans moyennant 2,500 livres[2]. C'était peu. Aussi les procès-verbaux de 1746, de 1747 et surtout celui de 1749 nous montrent-

---

1 Arch. départ. C. 6, C. 55. C. 14. — Ordonnance de l'intendant Boucher du 20 février 1739 (C. 6). — Ordonnance de Tourny du 24 décembre 1753 (C. 11). — Lettre de Trudaine du 3 juin 1771 à M. de Saint-André, ingénieur des ponts et chaussées sur « les baux d'entretien des écluses du Lot et Baïse » (C. 11). — Règlement du service des écluses du Lot (année 1788 — C. 14).

2 Arch. départ. C. 11. — Le 1er juillet 1724, on procéda à l'adjudication des travaux de la rivière du Lot pour 6 ans. En 1738, les mêmes travaux furent donnés pour 9 ans.

Digitized by Google

ils la navigation rendue difficile à cause du mauvais état des chaussées et des écluses. Le rapport de 1749 nous apprend que celle de Saint-Vite était abandonnée depuis vingt-deux ans. Celles qui dépendaient des propriétaires riverains étaient également mal entretenues. La visite de 1755 estime que des réparations sont urgentes à l'écluse de Clairac et que les devis des « travaux d'achèvement de la digue d'Aiguillon s'élèvent à 22,914 livres, 1 sol, 5 deniers [1].

Ce fut surtout à partir de 1764 qu'une impulsion puissante fut donnée avec l'intendant Boutin aux travaux publics. Les baux d'adjudication pour les travaux du Lot depuis 1765 nous montrent les soins apportés par l'administration de l'Intendant pour faire disparaître tout ce qui est nuisible à la navigation. Les frais d'entretien des écluses de 1765 à 1770 s'élèvent à 2,470 livres par an [2]. On décide de rétrécir le cours inférieur du Lot en 1765 et le devis de la construction de « deux peyrats au port d'Eguillon » arrêté le 15 mars de la même année s'élève à 4,604 livres, 11 sols, 6 deniers. Ces travaux ne tardèrent pas à être déclarés insuffisants par l'ingénieur-inspecteur, et en 1767 fut dressé un « toisé et détail estimatif de tous les ouvrages qu'il convenait de faire sur le Lot par les officiers de navigation. Les réparations des chaussées et des écluses, la construction des ponts sur le chemin de halage et les « autres ouvrages » devaient coûter 56,429 livres dont 32,349 livres à la charge des propriétaires et 24,080 livres « aux frais du roi [3] ». Nous ne savons point si tous ces travaux furent exécutés, mais à partir de cette époque, malgré les difficultés suscitées par les propriétaires des moulins, les Intendants Fargès, Esmangart et Dupré de Saint-Maur s'efforcèrent de favoriser le développement du commerce en rendant le Lot facilement navigable. L'intendant Esmangart en particulier engagea le sieur Masparrault à faire sauter des rochers dans le lit du Lot et à réparer la digue d'Escoute. Il lui prodigua des conseils, lui montra l'utilité que la navigation retirerait de ses efforts et les profits qu'il aurait pour lui-même. Il lui promit en outre une indem-

---

1 Arch. départ C. 10. — Procès-verbaux de visite de la rivière du Lot de 1747 à 1755.

2 Arch. départ. C. 10, C. 11.

3 Arch. départ. C. 10, C. 11. — Nombreux états et devis des travaux de réparation et quelquefois de reconstruction des écluses, dressés par les soins des ingénieurs des ponts et chaussées de 1764 à 1788.

Digitized by Google

nité [1]. En même temps les baux d'adjudication pour les réparations des écluses devinrent plus élevés. Le bail d'adjudication pour la période de 1770-1776 porte la somme de 3.270 livres par an En 1778, les maisons des garde-écluses furent reconstruites. A la veille même de la révolution et au moment où le trésor royal était presque vide, les officiers de la navigation décidèrent que les rochers nuisibles aux bateaux seraient « escarpés » pour le prix de 2,816 livres en 1788 et que les réparations complètes du chemin de halage coûteraient 5,033 livres 12 sols [2]. De plus le règlement ancien fut renouvelé et les entrepreneurs des travaux des écluses du Lot furent obligés désormais « d'entretenir et de gager un garde écluse à chacune des écluses » pour veiller « à leur conservation, aider à la manœuvre, faciliter l'entrée et la sortie des bateliers », ne point retarder les bateaux et ne point faire souffrir les moulins de la perte d'eau « que leur occasionneraient des manœuvres trop lentes et mal faites [3] ».

Grâce à ces travaux assidus la navigation du Lot en 1789 était très favorable. Le procès-verbal de 1788 trouva toutes les écluses « royales » en bon état. Il est vrai que celles des particuliers laissaient encore à désirer. Malgré les arrêts du Conseil d'Etat déclarant que les propriétaires des moulins étaient tenus à l'entretien des écluses, malgré les ordonnances des intendants, les réparations faites aux écluses de Madame, Castelmoron, Clairac, Aiguillon étaient insuffisantes [4]. Dans presque tous leurs procès-verbaux les officiers de navigation le constataient, et ajoutaient pour montrer que les propriétaires des moulins pouvaient entreprendre sans difficulté les

---

1 Arch. départ. C. 11. — Requêtes adressées par le sieur de Masparrault au contrôleur général, au sujet des ouvrages qu'il a entrepris sur la rivière du Lot.

2 Arch. départ. C. 11. — Procès-verbal des « visites et des ouvrages les plus urgents à exécuter parmi ceux à faire pour rétablir convenablement les ouvrages d'art, les chemins de hallage et les passes des bateaux sur la rivière du Lot » établis le 10 avril 1788.

3 Arch. départ. C. 14. — Règlement pour le service des écluses du Lot (année 1788).

4 Arch. départ. C. 11, C. 14. — Les procès-verbaux des années 1758, 1768, 1769, 1782, 1788 constatent d'une manière toute particulière l'état insuffisant des chaussées et écluses, à « charge des propriétaires des moulins. »

Digitized by Google

travaux par eux demandés : « Le moulin de Clairac rapporte 30,000 livres par an ; les moulins d'Aiguillon sont affermés 42,000 livres [1] ». Y a-t-il une exagération dans ces chiffres? Nous l'ignorons. Ce qui est certain c'est que les ordonnances de l'Intendant au sujet du Lot étaient, comme celles de la Garonne souvent méconnues, non pas seulement pour les réparations des chaussées et écluses, mais pour les ouvrages les moins importants [2]. Aussi en 1758 les officiers de navigation firent couper eux-mêmes huit peupliers et un ormeau qui gênaient pour la tire. Le propriétaire, disent-ils, nous avait « promis il y a cinq ans de le faire couper dans quinze jours ». La mauvaise volonté des riverains était très grande. Quand les propriétaires riverains avaient fait quelques réparations ils réclamaient sans cesse à l'Intendant ou au Contrôleur général des Finances des indemnités [3].

---

1 Arch. départ. C. 11. — Procès-verbal de 1788.

2 Arch. départ. C. 11. — Procès-verbal de 1788. « L'écluse du moulin de Madame est à la charge de M. Bonnal, fabricant de minots. Elle est en mauvais état. » — Rapport de Brémontier du 12 janvier 1788 « il est urgent de s'occuper des berges du chemin de halage de l'écluse et de la digue de Clairac. »

3 Arch. départ. C. 11. — Nous avons de nombreux détails à ce sujet, en particulier l'affaire Masparrault. Ce sieur de Masparrault avait « facilité la navigation du Lot » d'après les conseils de l'intendant Esmangart. Vers 1774 ou 1775 il avait touché pour ce fait une indemnité de 400 livres. En 1782, il réclame une indemnité nouvelle au contrôleur général d'Ormesson. Celui-ci demande des éclaircissements à l'Intendant. (Lettre à Dupré de Saint-Maur du 27 juillet 1782) L'Intendant se renseigne auprès de l'ingénieur des ponts et chaussées. Celui-ci, par un rapport daté de Villeneuve du 1er février 1782, déclare que le plaignant a « édifié 2 moulins, réparé la digue d'Escoute, fait construire des ponts, fait sauter les rochers qui gênaient pour la navigation » mais qu'il a trouvé son intérêt à ces travaux. Le rapport conclut que l'indemnité ne doit pas être aussi considérable que celle qu'il réclame (2.011 livres). Dupré de Saint-Maur écrit en marge sur le rapport le 1er mars 1782 : « Il ne résulte pas de ce rapport que le sieur de Masparrault soit fondé à prétendre de grandes indemnités et je crois que M. Joly de Fleury (le successeur de d'Ormesson à qui il faut répondre) en pensera à peu près de même. » L'affaire en resta là pour cette année ; mais en 1785 nouvelle réclamation de Masparrault ; il demande cette fois-ci 2.832 livres. M. de Vergennes élève des objections sur cette demande qui ne concorde point avec les précédentes. Il prie l'intendant

Digitized by Google

Néanmoins, malgré ces difficultés, la batellerie était très active sur le Lot. Nous avons, il est vrai, moins de détails sur elle que sur celle de la Garonne. Les maîtres de bateaux et mariniers fréquentaient sans exception les grandes foires bisannuelles de Bordeaux. Les matelots étaient nombreux ; les marchands également. Il y avait sur la rivière de nombreux ports ou cales où se déposaient les marchandises à destination de Bordeaux ou des principales villes de l'Agenais. Les ports de Clairac, du Plecq[1], de Granges, de Castelmoron, du Temple, de Fongrave, de Sainte-Livrade, de Casseneuil, de Villeneuve, de Port-de-Penne, de Fumel étaient les plus importants. Le port de Casseneuil à lui seul en 1718, s'il faut en croire une requête adressée à l'Intendant de Courson, exportait annuellement plus de 6.000 sacs de blé et près de 3.000 pièces d'eau-de-vie. Nous n'avons certes aucun moyen de contrôler ces chiffres et il est évident que nous ne saurions les accepter. Quoi qu'il en soit, bateaux et gabarres, bateliers, matelots et marchands donnaient à la rivière une animation qu'elle a depuis longtemps perdue.

En était-il de même du Dropt ? Cette rivière avait une importance bien moindre à tous les points de vue. Moins longue et moins large que le Lot, elle traversait aussi une région moins fertile. Elle n'arrosait l'Agenais que sur une partie de son cours. Sa vallée ouvrait cependant une route vers le haut Agenais et le Quercy et traversait un pays très boisé. Nous avons sur le Dropt bien peu de renseignements. Il est bon cependant de rappeler les paroles de l'Intendant de Courson en 1715 : « On prétend que l'on pourrait rendre navigable une petite rivière appelée le Drot... et qui vient se jeter dans la Garonne à Caudrot... Cela achèverait d'enrichir tout l'Agenais et serait d'une grande utilité pour Bordeaux par les quantités de bois de toutes sortes d'espèces qu'elle y apporterait... On n'a jamais songé à faire les travaux nécessaires pour cela ; une personne qui

---

de Néville de s'en rendre compte. (Lettre du 7 juillet 1785). L'Intendant répond d'après un rapport de l'ingénieur Brémontier que la demande est fondée « ces ouvrages ayant été faits sur les ordres d'Esmangart. » Vergennes accorde comme d'Ormesson une réduction de 400 livres sur la capitation du gentilhomme. (Lettre du 12 juillet 1786 à l'Intendant). Il est probable que, en 1789, l'affaire Masparrault n'était pas encore terminée.

1 C'était le port de Laparade.

Digitized by Google

prétend avoir examiné ce qu'il en coûterait croit que cette dépense irait à près de 400.000 livres. C'est une chose à examiner[1]. » Il est fort probable qu'elle ne fut jamais au XVIIIe siècle l'objet d'un examen sérieux. L'argent n'abondait point et 400.000 livres faisaient une somme. Les projets de de Courson ne furent point réalisés car en 1789 l'article 53 des cahiers des doléances du Tiers Etat d'Agenais déclaraient qu'il « faut rendre navigable telle rivière qui en est susceptible. » Le même article ajoutait : « Les habitants des bords du Drot y trouveraient un avantage considérable pour le commerce de leurs denrées[2]. »

Que conclure de ce court et incomplet travail ? Deux idées générales s'en dégagent : le développement des voies de communication en Agenais nous donne la première ; il est une des preuves du mouvement économique qui grandit chaque jour au XVIIIe siècle, retardé il est vrai, par les guerres de la Succession d'Autriche et de Sept Ans. La seconde est celle-ci : les Intendants de Guyenne, surtout après 1760, apportent tous leurs efforts à accélérer ce mouvement qui augmente les richesses du pays et lui permet de subir des charges de plus en plus lourdes.

GRANAT.

---

1 *Revue de l'Agenais*, 1884, page 530, 19. — Mémoires sur la Généralité de 1715, publiés par M. Faugère-Dubourg.

2 *Revue de l'Agenais*, 1885, page 36, 19. — Cahier des demandes, plaintes et doléances, mandats et pouvoirs du Tiers Etat de la sénéchaussée d'Agen, publié par M. Tholin.

Digitized by Google

FÊTE CÉLÉBRÉE A LAROQUE-TIMBAUT

EN L'HONNEUR

DE LA NAISSANCE DU DUC DE BORDEAUX

En 1820.

A la sortie de l'Opéra, le 13 février 1820, le duc de Berry fut assassiné par Jean-François Louvel. Celui-ci déclara l'avoir frappé, parce qu'il était le plus jeune prince de la famille royale, et qu'il semblait destiné à la perpétuer. Cet attentat plongea la France dans la stupeur.

Louvel, cependant, s'était trompé. Quelques mois après, la duchesse de Berry, mettait au monde un enfant, qui reçut le nom de Duc de Bordeaux, *et fut déclaré héritier* présomptif de la couronne (29 septembre 1820).

Dès avant sa naissance les populations souhaitaient ardemment sa venue. Nombre de communes, faisaient prier, pour obtenir un successeur au vieux roi Louis XVIII. Dans le Lot et-Garonne, les dames et demoiselles habitant sous les Cornières d'Agen, les municipalités de Damazan, Lusignan-Grand, Port-Sainte-Marie [1], Buzet, Fauillet, etc., firent dire des messes, « pour l'heureuse délivrance de Son Altesse Royale Madame la duchesse de Berry. »

Les dames de la Halle de Bordeaux offrent, au mois d'août, à la duchesse, « un berceau d'acajou, représentant une arche avec une

---

1 « Par arrêté du maire de Port-Sainte-Marie et d'après les vœux des habitants, il sera célébré dans l'église Notre-Dame une messe votive à la Sainte-Vierge, tous les jeudis, pour obtenir, par sa puissante intercession, l'heureuse délivrance de Son Altesse Royale, Madame la duchesse de Berry, et une protection particulière en faveur de la Maison régnante en France.

« Le maire, DE REDON, *chevalier de Saint-Louis*.

Journal de Lot-et-Garonne, 6 septembre 1820.

Digitized by Google

colombe tenant à son bec une branche d'olivier, ce qui signifie : « Le déluge est fini, les Bourbons règnent [1]. »

Le 29 septembre 1820, naquit Henri-Charles-Ferdinand-Dieudonné, duc de Bordeaux.

Par ordonnance royale, un *Te Deum* devait se chanter dans toute la France. La nouvelle arriva à Agen le 2 octobre. Le préfet, la répandit aussitôt dans le département.

« Agen, le 2 octobre, huit heures du matin.

« Il nous est né un prince ! Vive le Roi ! Vive le duc de Bor-
« deaux !

« Vos vœux, habitans de Lot-et-Garonne, les vœux de la France
« sont enfin accomplis ! Les destinées de la monarchie légitime sont
« à jamais fixées ! Notre France est sauvée ! Livrons-nous à la joie !
« Rendons à Dieu des actions de grâces. »

Dès ce moment tout le pays va célébrer cet évènement. La ville d'Agen, le 8 octobre, se pare de drapeaux blancs, et le soir les maisons s'illuminent. « La mairie d'Agen avait joint, dans des transpa-
« rents, le chiffre du jeune Henri à celui de notre bon Roi, emblème
« heureux de l'amour et de l'espérance [2]. »

Les autres villes ou communes du département, s'associent à ces réjouissances, à mesure que la nouvelle leur parvient. C'est ainsi, que Laroque-Timbaut célébra sa fête particulière le 11 octobre. Nous donnons le récit de cette fête tel qu'il se trouve dans les registres des délibérations de cette commune. L'importance de ce document est des plus restreintes, mais il nous montre bien l'esprit versatile des populations, qui avaient vu avec joie les commencements de la Révolution, avaient applaudi avec enthousiasme aux victoires de Napoléon et qui maintenant s'engouaient d'une famille qu'elles devaient bientôt chasser.

Fête célébrée à Laroque-Timbaut, le 11 octobre 1820, au sujet de la naissance de Mgr le duc de Bordeaux [3].

« A peine la nouvelle si impatiemment attendue, que le trône de nos rois venait d'obtenir du ciel un successeur, issu du Grand

---

1 *Journal de Lot-et-Garonne*, 26 août 1820.

2 *Journal de Lot-et-Garonne*, 11 octobre 1820.

3 Tout le monde sait, quelle a été la destinée de l'enfant dont on célébrait la naissance. Henri, duc de Bordeaux, connu plus tard sous le nom de

Digitized by Google

Henri [1], s'est répandue dans cette commune, tous les habitants également satisfaits et heureux du bonheur de notre bon Louis, s'abandonnent aux transports de la plus vive allégresse. Sensibles aux bienfaits de la divinité protectrice, ils la bénissent d'une voix unanime, les mains levées vers le ciel, et la remercient d'un évènement heureux, qui cicatrise la plaie qu'avait faite à leurs cœurs, la main à jamais infâme, par qui la tige de nos lis révérés avait été moissonnée. Remplis du bon esprit qu'ils ont toujours fait paraître dans les circonstances les plus orageuses, et sincèrement dévoués à leurs princes légitimes, ils souscrivent à la proposition que leur font MM. Barthès [2], maire, de Molinier [3], chevalier de l'or-

---

comte de Chambord et de Henri V, prit en 1830, avec son grand-père Charles X, le chemin de l'exil. C'est dans l'exil, qu'il a passé une grande partie de sa vie et qu'il est mort à Froshdorf, en Autriche, le 21 août 1883.

1 Le souvenir du roi gascon semble en effet remplir tous les esprits. On espérait que cet enfant ferait revivre les qualités de son illustre ancêtre. « Depuis deux siècles, aucun des héritiers présomptifs de la Couronne, « n'avait été appelé Henri. Cet oubli n'était pas juste ; il vient d'être ré- « paré par l'auguste auteur de la Charte. Louis XVIII, religieux imitateur « d'un bel exemple, impose ainsi au rejeton d'une race antique les vertus « du libérateur de la France, prince qui sut vaincre, pardonner et régner. « Que faut-il à la France? Des princes nourris dès l'enfance à croire que « le bonheur des rois repose sur un gouvernement, où le pouvoir s'accorde « avec la liberté, un élève de Louis XVIII ne peut être qu'un roi constitu- « tionnel. »

Le Constitutionnel, octobre 1820.

2 M. Louis-Emmanuel Barthés était maire de Laroque depuis le 22 décembre 1816. Il avait succédé à M. Couleau, notaire. Quelques années avant il était percepteur du canton. Veuf de dame Jeanne Fabre, il se remaria, le 14 novembre 1826, avec dame Marie-Antoinette-Elizabeth Rigal de Massanès, veuve de M. Antoine Baret de Nazaris. En 1818 au mois de janvier, ils avaient été parrain et marraine d'une cloche fondue sur la place de Laroque et destinée à l'église de Norpech. M. Barthès possédait tout près de Laroque, au lieu de Portail, une maison entourée d'un parc très agréable, dont il ne reste que quelques vestiges. A côté se trouve une vieille maison du XVIe siècle toute couverte de lierre, une des plus anciennes de la contrée.

3 La famille de Molinier vivait noblement au XVIIIe siècle. Originaire de Tibé, commune de Laroque, elle se divisa en plusieurs branches dites de Gouges, de Termes, etc. Celui dont il est ici question, est Jean de Molinier, ancien officier.

Digitized by Google

dre royal et militaire de Saint-Louis et Lacroix [1], capitaine d'infanterie légère en retraite, actuellement commandant la garde nationale, de signaler ce jour glorieux par des réjouissances publiques. D'abord, un *Te Deum* est chanté d'après le mandement de Monseigneur l'Evêque d'Agen [2], le dimanche après la réception de l'heureuse nouvelle ; mais ce n'est pas assez pour des cœurs vraiment reconnaissants, la naissance de l'auguste enfant sera solennellement célébrée le mercredi suivant, 11 octobre.

Cette fête à jamais mémorable dans ce chef-lieu de canton, et dont nous aurons soin de renouveler à nos enfants le précieux souvenir, est annoncée la veille, par dix coups de canon et le son des cloches, de la commune et de l'église paroissiale. Le lendemain le canon se fait encore entendre vers le point du jour. C'est un signal, pour tous les habitants, d'arborer de blancs étendards aux fenêtres de leurs maisons, qui paraissent s'enorgueillir d'un si bel ornement. Vers les onze heures, tous, précédés du corps municipal, se transportent dans le plus grand ordre à l'église paroissiale [3], afin de rendre au Très-Haut de justes actions de grâces pour la faveur signalée qu'ils viennent d'en recevoir, en faisant retentir les airs des cris

---

1 Raymond Lacroix avait été capitaine au 28e d'infanterie. Il se maria en 1811 avec demoiselle Elisabeth Moutou, de Monbalen.

2 Monseigneur Jacoupy, alors évêque d'Agen, avait reçu une lettre du roi, demandant un *Te Deum* dans toutes les églises. Le 3 octobre, il fit un mandement à ce sujet : « Réjouissez-vous, fidèles de toutes classes, d'avoir attiré par vos continuelles et ferventes prières, ce nouveau bienfait de la « miséricorde du Seigneur. Il assure selon l'expression du Roi, le bonheur « du royaume ! Malheur donc à tous ceux qui ne s'en réjouiraient pas « avec nous, et ne s'empresseraient pas d'en rendre gloire à Dieu ! Ils ne « seraient pas français ; et s'il se trouvait pareils hommes parmi vous, « vous ne pourriez en avoir qu'horreur ou pitié. » Il ordonnait que le *Te Deum* serait chanté à l'issue des vêpres, le dimanche 8 octobre à la cathédrale, et le dimanche qui suivrait la réception dans les autres paroisses.

3 L'église paroissiale était située à cinq ou six cents mètres de Laroque. Il ne reste de ce monument qu'une chapelle, de la dernière période ogivale, englobée dans le cimetière. Lors de la démolition de cette église, on trouva des tombes et des objets de l'époque franque. La paroisse de Laroque était connue autrefois sous le nom de Notre-Dame Del Pech. V. *Notice sur le pèlerinage de Saint-Germain de Laroque-Timbaut.* 1900. Agen, imp. Moderne.

Digitized by Google

cent fois répétés de : Vive le Roi ! Vive le duc de Bordeaux ! Vive la duchesse de Berry !

La messe est célébrée par notre vénérable pasteur [1], assisté de plusieurs ecclésiastiques des environs, qui charmés de participer à cette fête, avaient offert aussi le Saint Sacrifice. Le *Te Deum* et l'*Exaudiat* sont ensuite chantés, au bruit de l'artillerie et du son des cloches, avec toute l'effusion de cœurs pénétrés de la joie la plus vive et de la reconnaissance la plus profonde, et les voûtes du temple résonnent frappés par les cris prolongés de : « Vive le Roi ! Vive le duc de Bordeaux !

Après ce chant pieux, on se réunit dans la grande salle de la mairie [2], ornée partout de guirlandes et de couronnes de verdure, qui pendent des lambris. D'un côté, paraissent le drapeau blanc décoré de l'écusson royal, flottant entre les bustes du Roi et de Henri IV, des tableaux représentant nos princes chéris, et des inscriptions portant ces mots : Vive le Roi ! Vive le duc de Bordeaux !

C'est là, que tous les citoyens sont indistinctement appelés à un banquet ; chacun s'étant muni de son plat, une table de 80 couverts se trouva servie avec profusion. Le repas est souvent interrompu par les cris accoutumés de : Vive le Roi ! Vive le duc de Bordeaux ! et des chansons royales ! (*sic*). Tous debout, et le verre en main, portent d'abord, au bruit du canon, un toast au Roi, ensuite par intervalle aux divers membres de la famille royale. Gaîté, franchise, cordialité, union règnent parmi les convives ; ils sont tous français !

La joie n'est cependant pas complète. On se voit séparé de ces personnes aimables, dont la présence sait répandre tant de charme sur tout ce qui les environne, des dames. N'ayant pu se trouver dans

---

1 Le curé de Laroque était M. Raymond Ladavière, installé dans cette cure le 23 octobre 1803, par M. Jean Delméja, ex-lazariste et supérieur du Séminaire de Rodez, devenu curé de Norpech. D'abord, curé de Taumeraigues, il devint après la prestation du serment, curé constitutionnel de Saint-Caprais d'Agen. A l'organisation du diocèse, en 1803, il fut nommé à Laroque-Timbaut, où il mourut le 4 mars 1831, âgé de 85 ans.

2 La municipalité avait alors pour lieu de réunion, une vaste salle de l'ancien château, qui avait eu pour maîtres les Durfort, les de Cours, les Darvieu, les Nesmond, les Villemont et les Raffin. Aujourd'hui la mairie de Laroque est sur une vaste place et elle possède une salle commune ornée d'une belle cheminée ancienne,

Digitized by Google

le même local, elles se sont réunies en grand nombre à l'invitation de Madame Couleau [1], dans une salle de sa maison et font également éclater, admises au même banquet, la joie qu'elles ne sauraient tenir renfermée dans leur cœur. M. le Maire envoie vers elles pendant le repas, une députation ayant en tête M. de Molinier, pour leur porter la santé du Roi, et leur exprimer le regret qu'on éprouve, en se voyant privé du plaisir de célébrer avec elles une si belle journée. Elles répondent, par l'organe du chef de la députation, qu'elles sont extrêmement sensibles aux marques d'attention qu'on leur témoigne, que quoique séparées, elles ne laissent pas d'être unies d'intention avec leurs époux, leurs parents, leurs amis, et de confondre avec les leurs, les vœux qu'elles adressent au ciel, pour le supplier de veiller sans cesse sur ce berceau, où repose l'espoir des français; qu'au reste elles se trouveraient parfaitement dédommagées, de la peine qu'elles ressentent aussi de leur côté, si dans la soirée, on veut bien leur faire l'honneur d'assister à leur bal. A ces mots, des cris d'approbation mêlés à ceux de Vive le Roi! Vive le duc de Bordeaux! partent de tous les coins de la salle. Sur la fin du repas sont chantés des couplets composés sur la naissance de l'auguste Enfant, par le secrétaire de la mairie, jaloux d'exprimer dans ses vers, son attachement pour la famille des Bourbons [2].

---

1 Madame Couleau, née Pradines, sortie d'une des meilleures familles de Laroque, était la femme de Jean-Théodore Couleau, notaire. Ce dernier avait embrassé avec ardeur toutes les idées de la Révolution, ainsi que son confrère Benoît Sicard. Il fut tour à tour, procureur de la commune, agent national, secrétaire de la société des sans-culottes, membre du comité de surveillance, ce qui ne l'empêcha pas d'être nommé maire en 1807, en remplacement de Benoît Sicard décédé. A la chute de l'empire, il fut remplacé par M. Barthés, mais il ne tarda pas, comme on le voit, à se rallier au nouveau régime.

2 Les pièces de vers écloses dans cette circonstance sont innombrables. Sans parler de celles de Victor Hugo, et d'autres poètes en renom, combien d'auteurs obscurs qui s'essayèrent à rimer en l'honneur du nouveau-né. L'Agenais pour sa part en vit paraître un grand nombre. Le *Journal de Lot-et-Garonne* en donna plusieurs.

A Lusigrand-Grand, M. de Bosq réunit dans un banquet les principaux habitants de sa commune et fit chanter des couplets de sa composition. Le marquis de Redon envoya de Paris une chanson, dont la première strophe est passablement gauloise. Le directeur de la maison centrale d'Eysses,

Digitized by Google

Il aurait manqué quelque chose à la gloire des habitants de Laroque, et ils auraient semblé peu dignes d'éloges, si uniquement occupés d'eux-mêmes, ils n'eussent point tourné leurs regards du côté de l'indigence. Aussi voyant combien il serait injuste de s'abandonner aux plaisirs et à la joie, tandis qu'une portion de l'humanité souffre, sans songer à procurer quelque adoucissement à ses maux, tous de concert veulent que sur le champ tout ce qui reste sur les tables soit distribué aux pauvres, à ceux surtout qui rougissent de tendre une main suppliante. Aussitôt paraissent ces dames respectables entièrement dévouées au soulagement des infortunés, Madame Pradines[1] et Mademoiselle Fort[2]. Elles recueillent les débris et d'abon-

---

occupa les loisirs que lui laissaient ses pensionnaires, à composer des stances sur l'évènement du jour. Un villeneuvois, J.-C. Biers chanta la naissance du Duc de Bordeaux et la liqueur bordelaise dans une chanson bachique.

De servir le Dieu du raisin
Notre pays se fait gloire :
Nous savons faire le bon vin,
Et nous savons le boire.
Bons vignerons, français loyaux,
Soutenons notre thèse,
Versons pour le duc de Bordeaux,
La liqueur Bordelaise.

L'adjoint de la commune de Puch, M. Laborde, paya son tribut poétique, ainsi que le secrétaire général de la préfecture, M. Trincaud.

Noble enfant ! Tu reçois le nom
De ce bon Roi dont la mémoire
Est si chère au peuple gascon,
Dont il fut l'idole et la gloire.
Comme lui, vaillant, généreux
Tu seras grand par ta clémence,
L'espoir, l'ami des malheureux,
Eh ! N'es-tu pas un fils de France ?

La Muse gasconne ne pouvait rester silencieuse :

Cen cots lou jour entendi disé
Que lous moussus hén de cansous
Paü petit-hil d'un daüs Bourbous
Qu'abitet lous bors de Baïse.
Mei jou tabé, boli canta,
E boli fa ma cansouneté,
Dechats, messius, me coutenta,
Jou, mous gouyous, et ma hennéte.

JANOT DE BAISE.

1 Dame Marguerite Barthès, épouse de Antoine Remi Batut Pradines, était dame de charité. Sa fille était mariée à M. Couleau, notaire.

2 C'était croyons-nous, la fille de l'adjoint de la commune, M. Fort de Beljouan.

Digitized by Google

dantes aumônes que chacune s'empresse de répandre dans leurs mains.

Les jeux, les divertissements occupent le reste de la journée, et l'on entend d'un moment à l'autre les cris de Vive le Roi ! Vive le duc de Bordeaux ! Vers cinq heures, tous se transportent hors de l'endroit dans un champ voisin ; un feu de joie s'allume, et sa lueur, et le son du canon que prolongent les échos de la vallée, portent aux contrées prochaines nos transports d'allégresse et le sujet qui les inspire. La nuit vient, mais le jour semble durer encore pour nous. Les maisons resplendissent de mille feux, et à l'éclat d'une illumination brillante, des danses joyeuses s'exécutent au son de divers instruments, tandis qu'un bal distingué a lieu dans la maison de M. Couleau [1] où plusieurs dames sont réunies.

Tout s'éteint bien avant dans la nuit, et le canon se faisant entendre pour la dernière fois au milieu des cris, Vive le Roi ! Vive le duc de Bordeaux ! annonce la fin de la fête. A tous ces jeux bruyants succède un silence profond ; la nuit retrouve ses voiles et chacun se retirant à regret dans sa demeure semble dire : Adieu, fête touchante, adieu ! tu finis, mais le souvenir du bonheur et du plaisir que tu m'as fait goûter ne s'effacera jamais de ma mémoire !

Suivent les couplets chantés pendant le repas et lus ensuite à haute voix par Monsieur le Maire :

Air : *Héros français*, etc.

Sous de sombres habits de deuil,
Illustre France ! ô ma patrie,
Tu déplorais près d'un cercueil,
De tes lis la tige flétrie,
« Ah ! tu disais dans ta douleur
« Viendrais-tu, Discorde sauvage ?
« Dieu ! donne au trône un successeur,
« Que ses fils règnent d'âge en âge.

France ! tes vœux sont accomplis,
Le ciel sourit à tes prières,
Non jamais l'empire des Lis

1 M. Couleau possédait une belle maison sur la place de Laroque en face de la halle. Elle appartient aujourd'hui aux frères Guitard négociants. L'étude Couleau est maintenant dirigée par M. Durand. Elle date de 1773.

Digitized by Google

N'ira sous des mains étrangères.
Du noble sang du bon Henri,
Nait un enfant, ton espérance,
De son peuple il sera chéri,
Sous lui, tu brilleras, ô France !

Auguste Enfant, présent des cieux,
Salut ! partout à ta naissance,
D'un peuple en ses transports pieux,
Eclate la reconnaissance ;
Partout des temples ébranlés
L'airain se balance et résonne,
Et le bronze à coups redoublés
Au sein des jeux s'enflamme et tonne.

Que parmi nous, d'un jour si beau,
Vive la mémoire immortelle ;
Français ! autour de son berceau,
Rivalisons d'amour, de zèle,
Moissonnons les plus belles fleurs ;
Tressons-lui de fraîches guirlandes,
Faisons-lui don de tous nos cœurs
C'est la plus noble des offrandes.

L'auteur de ce récit et de cette chanson s'appelait Jean-Baptiste Laucou. Il était secrétaire de la mairie et instituteur. En 1823 il se maria avec Jeanne Chalmette, et dirigea longtemps l'école de Laroque.

J.-R. MARBOUTIN.

Digitized by Google

ITINÉRAIRE RAISONNÉ

DE MARGUERITE DE VALOIS EN GASCOGNE

(1578-1586)*

ANNÉE 1580

SEPTEMBRE 1580

Du jeudi 1er septembre au vendredi 30, ladicte dame et tout son train audict Nérac.

(Dépenses totales pour ce mois de septembre : 2.019 écus, 7 sols, 3 deniers. Payé seulement 1.407 écus, 43 sols, 1 denier).

Cependant le mois de septembre allait être plus mouvementé pour la Cour de Nérac.

Les menées de Biron devenaient de plus en plus suspectes. Il avait employé les derniers jours du mois d'août à prendre possession, presque sans coup férir, d'un certain nombre de postes, ou de petites villes, toutes à l'est d'Agen, tels que les forts de l'Hostelnau, du Paradou, d'Ausilis, de Coupet, les places de Sauveterre, de Saint-Maurin, de Valence-d'Agen ; et, traversant la Garonne, il vint à Auvillars où il séjourna quelque temps pour mieux détourner l'attention. De tous côtés arrivait à Nérac le bruit que le maréchal préparait une expédition importante, mais dont le but restait secret.

Brusquement Biron abandonne cette ville, prend sa marche vers le sud, « fait semblant d'aller assiéger la ville de Miradoux, mais passe « par Laplume, et va attendre les troupes de cavalerie à Moncaut, « my chemin de La Plume à Montagnac [1] ». Là, il rencontre un gros de troupes réformées, commandées par le comte de La Rochefoucauld et le sieur de Saint-Orens, François de Cassagnet, seigneur de Tilladet, qui s'opposent à son passage.

---

* Voir : *Revue de l'Agenais*, t. XXVII (1900), p. 476.

1 Lettre de Biron au Roi du 7 septembre (Archives historiques de la Gironde, t. XIV, p. 173).

Digitized by Google

« A une traverse de chemin, écrit d'Aubigné, les coureurs du « comte arrivèrent dans le gros des autres les premiers, et chargeant, « mirent la troupe en confusion. Mais leurs coureurs, ayant pris à « travers les champs, donnèrent si résolument sur les Refformés « qu'ils les mettoient en désordre, sans les arquebuziers qui arrestè- « rent tout. A cela y eut sept ou huit gentilshommes blessés, deux « tués, neuf ou dix prisonniers [1]. »

Dans sa lettre aux consuls de Condom, du 6 septembre 1580 (ce qui nous donne la date exacte du combat de Montagnac, livré la veille, c'est-à-dire le 5 septembre), le roi de Navarre, tout en les prévenant d'avoir à se méfier des intentions du maréchal de Biron « dont « ils ne peuvent attendre que toute foule et opression » et en les avertissant que, s'ils lui ouvrent les portes de leur cité, il aura « juste oc- « casion de leur faire la guerre, dont ne pourrait s'ensuivre que leur « ruyne, de laquelle il serait le plus marry », donne de bien plus amples détails sur cette affaire de Montagnac :

« Je sçay, écrit-il, que les forces dudict sieur de Biron ne sont point « suffizantes pour vous assiéger et forcer, comme *hyer* mesmes il fut « très bien recogneu par la trouppe de Monsr le comte de La Roche- « foucauld, lequel il pensoit surprendre dans Montagnac; mais le « scachant près et en estant sorty, lui deffit à sa veue et à deux cens « pas de luy une compaignie de gens de cheval que menoyt le sieur « de Vezins, emporta le drapeau et amena icy sept gentilshommes « prisonnyers et le surplus mis en pièces, desquels prisonnyers je vous « en nommeray deux de ce quartier, pour ce que vous les cognoissez « par nom et reputation, qui est le sieur de Malvès et ung jeune « Caussens de Ligardes [2], sans que jamais ledict sieur de Biron se « mist en aucun devoir de les secourir. Etc [3] ».

Ainsi donc, d'après le roi de Navarre, les Réformés auraient eu les honneurs de cette journée. Biron, de son côté, dans le rapport qu'il adressa au Roi, le lendemain 7 septembre, daté du camp de Montai-

---

1 D'Aubigné. *Histoire Universelle*, t. VI, p. 44.

2 Ce M. de Malvès ou Malbès, devait être un Lamothe-Vedel. Quant au jeune Caussens, il était, croyons-nous, de la famille des Moulezun, seigneurs de Béraut et de Ligardes, ainsi qu'il ressort de notre note, page 40 des *Lettres de Marguerite de Valois*, tirées des archives de la ville de Condom, 1881.

3 Archives municipales de Condom. Orig. Cf. : *Lettres missives*, t. VIII, p. 194. — Id. *Lettres de Marguerite de Valois*, publiées par nous en 1881.

Digitized by Google

gnac, prétend avoir eu l'avantage et avoir fait éprouver de grandes pertes à la troupe de La Rochefoucauld [1]. Syrueilh dans son *Journal* affirme la même chose.

Quoiqu'il en soit, Biron trouva le chemin déblayé devant lui. Il s'empara le lendemain de Francescas, où il était encore les 10 et 11 septembre [2], et finalement, il vint, le 12 septembre au matin, « avec « 4.000 hommes de pied, écrit d'Aubigné, 600 cheuaux et deux cou- « leuvrines, prendre place de bataille sur le haut des vignes de Nérac, « et se logea en croissant dans un champ fort incommode, pour ce « que de la ville on allait par rideaux de cent pas en cent pas jusques « aux pieds de ceste cavalerie [3]. »

Cette affaire de Nérac fit trop de bruit, ses conséquences furent trop graves pour le maréchal de Biron surtout, pour que nous ne nous croyons pas obligé d'en rapporter ici sommairement les détails. C'est encore Marguerite qui nous fournit dans ses Mémoires les plus sûrs renseignements :

« Toutes ces considérations ayant un jour amené le roi de Navarre « à Nérac, avec ses troupes, il y séjourna trois jours, ne pouvant se « despartir d'une compaignie et d'un séjour agréable. Le mareschal « de Biron, qui n'espiait qu'une telle occasion, en estant adverty, « feint de venir avec son armée près de là, pour joindre à un passage « de rivière M. de Cornusson, séneschal de Tolose, qui lui amenoit « des troupes ; et au lieu d'aller là, tourne vers Nérac, et sur les neuf « heures du matin, il s'y présente avec toute son armée en bataille, « près et à la volée du canon. »

Henri de Navarre, ne se doutant de rien, était parti le matin, au point du jour, pour empêcher la jonction de M. de Cornusson avec le maréchal. Mais ne les ayant pas rencontrés, il rentra à Nérac « par « une porte, tandis que le maréchal se mettait en bataille devant « l'autre », c'est-à-dire devant la porte du Marcadieu, à l'ouest de la ville.

---

1 *Archives historiques de la Gironde*, t. XIV, p. 173.

2 *Lettres du maréchal de Biron aux consuls d'Agen*, publiées par M. G. Tholin (*Recueil de la Société Académique d'Agen*, t. IX, 2e série, p. 156.)

3 D'Aubigné. *Histoire Universelle*. Nous croyons avec d'Aubigné, bien que de nombreux auteurs aient placé l'affaire de Montagnac après celle de Nérac, que ce fut bien là l'itinéraire de Biron, allant de Laplume à Montagnac, de Montagnac à Francescas, de Francescas à Nérac et ensuite à Mézin.

Digitized by Google

L'émotion, on le pense, fut grande au château. La neutralité était violée, il ne restait plus qu'à se battre.

« Le roi de Navarre cependant, nous apprend Sully, avait fait dé-
« fense de sortir à cheval de crainte d'engager quelque chose mal à
« propos, voire n'avoit laissé ouvrir que les petits guichets des por-
« tes. » Mais, malgré une pluie torrentielle, « la reine de Navarre,
« Madame, sœur du Roy et toutes les dames de leur suitte, vindrent
« pour voir l'armée ennemie et l'escarmouche sur les murailles, tours
« et portaux de la ville [1] », si bien que de nombreux soldats sortirent de la ville pour engager le combat, Sully le premier, « qui s'estant
« pourveu d'une bonne harquebuse et de l'équipage nécessaire, alla
« se mesler aux simples soldats aux lieux les plus hasardeux. » Ce dont se fâcha grandement le roi de Navarre, « l'appelant estourdy et
« présomptueux et luy deffendant d'aller plus loin sans son congé. »

« Le mareschal de Biron, continue Marguerite, demeura toujours
« en bataille à nostre veue ; et laissant seulement desbander deux ou
« trois des siens qui vinrent demander des coups de lance pour
« l'amour des dames, se tenoit ferme, couvrant son artillerie jusques
« à ce qu'elle fust preste à tirer ; puis, faisant soudain fendre sa
« troupe, faict tirer sept ou huict volées à canon dans la ville, dont
« l'une donna jusques au chateau. Et ayant faict cela, part de là et se
« retire, m'envoyant un trompette pour s'excuser à moy, me man-
« dant que si j'eusse esté seule, il n'eut pour rien au monde entrepris
« cela ; mais que je sçavois qu'il estoit dist en la neutralité qui avoit
« été accordée par le Roy, que si le Roy mon mary estoit à Nérac, la
« neutralité n'aurait point de lieu et qu'il avoit commandement du
« roy de l'attaquer en quelque lieu qu'il fust. »

Marguerite ne l'entendit point ainsi. Elle lui répondit qu'elle se considérait comme personnellement offensée, qu'il aurait bien pu
« la laisser jouyr ces trois jours du contentement de voir son mary à
« Nérac ; qu'il ne pouvait l'attaquer en sa présence, sans s'attaquer
« aussi à elle ; et qu'elle s'en plaindrait au roy. » Ce qu'elle fit au moment de la signature du traité de paix et ce qui fut cause de la disgrâce définitive du maréchal.

Tous les auteurs, tous les mémoires du temps ont raconté diversement cette affaire de Nérac, d'Aubigné dans son *Histoire Universelle* et ses *Mémoires*, Sully dans ses *Economies royales*, Brantôme

---

1 Sully. *Œconomies royales.*

Digitized by Google

dans sa *Vie de Marguerite*, Bayle, etc., sauf cependant le chanoine Syrueilh qui n'en dit mot. Citons aussi, de nos jours, le comte de Villeneuve-Bargemont, qui, précisant le côteau du Couloumé, en face de la porte du Marcadieu, où Biron aurait placé son artillerie, rappelle les premiers vers d'une chanson gasconne, qui aurait été composée sur cet évènement :

Au Couloumé de la Battue
Qué n'an plaçat l'artillerie ; etc.

et aussi Samazeuilh dans son *Histoire de l'Agenais* ; et encore Faugère-Dubourg, qui, à propos du côteau de Bellevue, rapporte que « les deux boulets de couleuvrine, que l'on voit encore incrustés dans « la muraille d'une maison de la rue de Condom, ne peuvent prove- « nir que d'une des volées du canon du maréchal [1] .»

Biron avait impunément bravé le roi de Navarre jusqu'au milieu de sa Cour. Son amour-propre était satisfait. Il quitta Nérac le lendemain, se retira à Mézin, où il prit logis, et de là à Monréal, où il séjourna quelques temps afin de pouvoir mieux, s'il le fallait, secourir Bertrand de Baylenx, seigneur de Poyanne, qui avait entrepris le siège de Mont-de-Marsan, dont il s'empara [2]. Puis, vers la fin de ce mois de septembre, Biron retraversa la Gascogne et se dirigea sur l'Isle en Jourdain qu'il allait assiéger, quand, arrivé sous les remparts de cette ville, son cheval s'abattit sous lui et lui cassa la cuisse en deux endroits. Il dut abandonner à son fils le commandement de ses troupes, le laisser seul assiéger la forte place de Valence-sur-Baïse, qui s'était révoltée [3], et renoncer à tout service actif. Nous le retrouvons cependant encore le 17 novembre à Gimont, le 18 décembre à Fleurance,

---

1 *La Guirlande des Marguerites*, p. 116.

2 Voir *Histoire de la Gascogne*, par Monlezun, t. v, p. 429. — Cf. : *Mémoires de Poeydavant*, etc.

3 Voir notre étude *Châteaux gascons du XIIIe siècle. Auch, 1898*, où nous donnons d'amples details sur ce siège de *Valence-sur-Baise*. Voici ce qu'en dit le journal de Syrueilh. « Et pour ne rendre point otieuse ladicte armée, il alla assiéger ladicte « ville de Vallance, laquelle Monsieur le mareschal peu de tems avant l'avoit prinse, et despuys, s'estoit revoltée ; qui fut cause que mondict sieur le baron l'assiégea de re- « chef. Et après que les assiégés eurent souffert x ou xii coups de canon se rendirent. « Et furent les murailhes de ladicte ville rasées à fleur de terre de fond en comble « comme ainsin furent celles d'une autre ville nommée Moncrabeau » (*Archives historiques de la Gironde*, t. xiii, p. 330).

Digitized by Google

Mais sa disgrâce était déjà complète. Nous dirons comment, à la suite du traité de Fleix, il se vit enlever sa charge de maréchal.

Octobre 1580

Du samedi 1er octobre au vendredi 14, ladicte dame et tout son train à Nérac.

La guerre touchait à sa fin. Si Monségur, en Bazadais, fut vaillamment conquis à ce moment et conservé par le capitaine Meslon, un des meilleurs lieutenants du roi de Navarre, ce dernier, malgré plusieurs attaques, n'avait pu reprendre Mont-de-Marsan. Sa petite armée commençait à se décourager. Il était temps de suspendre les hostilités.

Comme toujours, Marguerite était toute indiquée pour entamer les négociations. Elle fut aidée dans cette mission délicate par son dernier frère, le duc d'Anjou, qui ne cessait de convoiter le royaume de Flandres et qui avait besoin pour organiser son armée de recruter le plus grand nombre possible de gentilshommes français ou gascons.

La paix entre les deux partis rivaux était donc pour lui une nécessité. Il résolut de s'y employer de toutes ses forces, et, poussé par sa sœur Marguerite, il obtint du Roi son frère d'être accepté comme médiateur. Bellièvre et Villeroi l'accompagneraient en Guienne et en Gascogne.

Le roi de Navarre de son côté résolut d'accepter ses ouvertures.

« Messieurs, écrivit-il à ceux des Eglises, combien que les armes, « que nous avons prinses pour nostre deffense et pour l'inexecution « de la paix qui avoit été accordée, soient daultant plus légitimes « qu'elles nous sont nécessaires, et qu'avec juste occasion nous les « puissions retenir... toutefois, considérant les misères et calamitez « que la guerre a portées, ayant compassion du pauvre peuple qui « en souffre, induict et convié par tant de bonnes demonstrations « que Monsieur nous faict de vouloir procurer la paix, se rendre « moyenneur et protecteur d'icelle... j'ay estimé que nous ne pouvions « justement fermer l'oreille à telles et aultres grandes occasions qui « se présentent maintenant... Mais d'aultant que j'ay toujours eu dé- « sir de me tenir entièrement uni et conjoint avecques vous, aussi « n'ai-je rien voulu traicter et accorder, sans vous en communiquer. « Etc [1] ».

1 *Lettres missives*, t. I, p. 319.

Digitized by Google

Henri de Navarre ne trouva aucune opposition dans son parti, et la paix fut résolue. L'entrevue devait avoir lieu sur les bords de la Dordogne, soit à Libourne, soit à Sainte-Foy. Ordre fut donc donné à toute la cour de quitter Nérac; ce dont Marguerite ne dut point se montrer mécontente.

Le samedi 15 octobre, ladicte dame et son train disne à Touars [1], souppe et couche à Clérac.

Le dimanche 16, ladicte dame et son train disne à Clérac, souppe et couche à Pémiclan [2].

Le lundi 17, ladicte dame et son train tout le jour à Pémiclan.

Le mardi 18, ladicte dame et son train disne à Pémiclan, souppe et couche à Sauvetat [3].

Le mercredi 19, ladicte dame et son train disne à Villeneufve [4], souppe et couche à Saincte Foy.

« A François de La Rivière, fourrier du Roy, mentionnent les « comptes du Roy de Navarre, pour le dernier trimestre de 1580 [5], « 7 livres, 10 sols t., pour la dépense par lui faite en la ville de « Saincte Foy, durant onze jours où le Roy l'envoya avec le maréchal « de ses logis et ses compagnons, pour aider à faire les quartiers de « la Reine de Navarre, de Madame la Princesse, et loger les ambas- « sadeurs d'Angleterre et Bas-Pays, députés de la Religion .»

Ville protestante, Sainte-Foy était tout indiquée pour recevoir les chefs du parti réformé. Marguerite toutefois n'y séjourna qu'un jour. Le lendemain, elle s'installait définitivement au château du Fleix.

Le jeudy 20, ladicte dame et son train disne à Saincte Foy, souppe et couche à Fleix.

Du vendredi 21 au lundi 31 octobre, séjour à Fleix.

(Total des dépenses pour ce mois d'octobre, 1.696 écus, 35 sols, 7 deniers. Payé 1.460 écus, 16 sols, 3 deniers).

---

1 Thouars, au confluent de la Baïse et de la Garonne.

2 Puymiclan, canton de Seyches, à 14 kilomètres à l'est de Marmande.

3 La Sauvetat-du-Dropt, canton de Duras (Lot-et-Garonne).

4 Villeneuve de Duras, canton de Duras (Lot-et Garonne).

5 Archives départementales des Basses-Pyrénées. Comptes du Roi de Navarre, 1580.

Digitized by Google

Le château de Fleix ou du Fleix, à cinq kilomètres au nord de Sainte-Foy, aujourd'hui canton de La Force, vieux château du XIVe siècle, avec adjonctions au XVIe, appartenait à cette époque à Germain Gaston de Foix, comte de Gurson et de Fleix, marquis de Trans, ancien ambassadeur d'Henri II auprès de la reine Elisabeth et père des trois comtes de Foix, tués au combat de Montcrabeau [1]. Ce séjour ne pouvait donc offrir à la reine Marguerite de meilleure garantie. C'est là qu'elle séjourna avec son train, du 21 octobre au 27 novembre, et qu'elle dirigea avec une habileté consommée, en vraie fille des Médicis, toutes les négociations. La correspondance de sa mère avec Bellièvre, publiée récemment par M. le comte Baguenault de Puchesse, en fait foi [2].

Novembre 1580

Du mardi 1er novembre au samedi 26, séjour à Fleix avec tout le train.

C'est à Coutras que s'arrêta le duc d'Anjou, accompagné de Bellièvre, principal négociateur, de Villeroy, du duc de Montpensier, du maréchal de Cossé et d'une foule de jeunes seigneurs catholiques, et qu'il y établit sa résidence. Marguerite avec tout son train habitait le château de Fleix. Henri de Navarre, avec Turenne, qu'il fit revenir du Haut-Languedoc, ses conseillers habituels et de nombreux députés protestants convoqués à cet effet, choisit la ville de Sainte-Foy [3]. Tous désiraient sincèrement la paix. Quelques esprits mécontents cherchèrent bien à susciter de nouvelles difficultés, et, commo autrefois à Nérac, à faire traîner la conférence en longueur. Mais la reine de Navarre avec une merveilleuse habileté les aplanit toutes, reprenant facilement sur son frère l'empire qu'elle avait exercé autrefois, et lui faisant accorder aux Réformés plus peut-être que ceux-ci n'avaient osé l'espérer.

---

1 Père Anselme, t. III, p. 387. Cet auteur donne comme date de ce combat l'année 1586, qui a été contestée par plusieurs historiens, M. de Ruble entre autres (Voir *Revue de Gascogne*, t. XXXVII, p. 41).

2 Voir : *Lettres de Catherine de Médicis*, tome VII.

3 Il est à peine besoin de relever ici une des trop nombreuses erreurs qui fourmillent dans l'ouvrage du comte de Saint-Poncy à savoir que Catherine de Médicis assista en personne aux conférences de Fleix. (*Histoire de Marguerite de Valois*, t. II, p. 99 et 101), quand au contraire elle laissa tout pouvoir à son fils le duc d'Anjou, venu seul en Guienne.

Digitized by Google

Le traité fut signé le 25 novembre, au château de Fleix écrit le chanoine Syrueilh, ratifié par le Roi le 26 décembre, et vérifié au Parlement de Paris le 26 janvier de l'année suivante. Dupleix donne la date du 26 novembre, et il ajoute : « Cet accord conte-« nait quarante sept articles, (compris le dernier qui y fust adjousté à « Coutras), par lesquels il fut pourveu à l'explication et esclaircisse-« ment d'aucuns points des trois édits de pacification, la plupart à « l'avantage des religionnaires; avec la prorogation du terme déjà « expiré pour rendre les villes de seureté jusque au 1er octobre pro-« chain [1]. »

En plus de toutes les places de sûreté accordées précédemment aux Protestants, ceux-ci obtenaient la ville de Figeac en Quercy, et celle de Monségur dans le Bazadais. En outre, l'article 2 supprimait la Chambre mi-partie de Bordeaux, créée par l'édit de 1576, et instituait une Chambre de Justice, « composée de deux présidents, quatorze conseil-« lers, un procureur et un avocat de S. M., gens de bien, amateurs « de paix, intégrité et suffisance requises,» tous pris dans le Parlement de Paris et en dehors des influences locales [2]. Enfin, dit Mézeray, « On croit qu'il y fut aussi accordé, en secret, pour satisfaire la pas-« sion de la reine Marguerite et même celle du roi son mari, que Bi-« ron serait révoqué de la lieutenance de Guienne et que le roi en « mettrait un autre à sa place qui leur serait plus agréable. »

Biron fut en effet, peu de temps après révoqué de sa charge de gouverneur de Guienne et remplacé par le maréchal de Matignon, « un très fin et trinquat (pour rusé) normand, écrit Brantôme, et qui « battait froid dautant que l'autre battait chaud; c'est ce qu'on disait « à la Cour qu'il fallait un tel homme au roi de Navarre et au pays de « Guienne, car cervelles chaudes les unes avec les autres ne font ja-« mais bonne soupe. »

Seul le prince de Condé n'était pas content. Toujours en sourde hostilité avec le roi de Navarre, qu'il ne pouvait s'habituer à reconnaître comme le chef de son parti, il l'accusa d'avoir trop sacrifié en cet accord les intérêts des protestants. Henri ne répondit pas. Mais il chargea sa femme de cette mission; et celle-ci, nous apprend Michel

---

1 Dupleix. *Histoire d'Henri III* (1580).

2 Voir la remarquable brochure de M. Brives-Cazes : Le *Parlement de Bordeaux* et *la Chambre de justice de Guyenne en 1582*. Bordeaux, 1866. In-8° de 203 pp. (Extrait des actes de l'académie de Bordeaux.)

Digitized by Google

de la Hugherie dans ses Mémoires, s'en acquitta avec sa souplesse habituelle :

« Les lectres de la Royne de Navarre étaient en somme pleines « d'asseurance de son amitié et des bons offices qu'elle désiroit luy « faire et faisait à toutes occasions, en ce qu'elle scavait lui estre très « agréable et y avait si heureusement advancé qu'il verroit par les « lectres joinctes aux siennes, qui estoient escriptes de la main de ladite « princesse, qu'il ne tiendroit plus qu'à luy qu'il ne feust content, y « ayant disposé le roy son mary, exhortant ledit sieur prince par « l'amitié qu'elle lui portait, d'apporter de sa part à ung si bon œuvre « tout ce qui pouvait despendre de luy; ne voulant pas, quant au « reste, luy faire des remonstrances, mais bien luy dire et asseurer « que le Roy son mary et luy, en cédant un peu au temps, advance- « ront en peu d'années plus les affaires de leur party par leur seule « aucthorité, qu'ils n'avoient jamais faict avec toutes leurs armes. »

« Les lettres de ladicte princesse, ajoute La Hugherie, estoient « pleines d'amitié et de désir de le voir pour une bonne occasion, « louant Dieu de ce qu'il l'avait conservé parmy tant de périls, pour « une si bonne fin [1]. »

En revanche, Henri de Navarre répondit à ce moment à Théodore de Bèze, « l'oracle vénéré du parti protestant, » qui n'avait ménagé au roi ni ses conseils, ni ses remontrances assez raides pour avoir aussi facilement engagé par ce nouveau traité les intérêts du parti réformé, deux lettres très belles où il lui expose les raisons qui l'ont déterminé à la conclusion de la paix, le remercie de ses salutaires avis, le prie de les lui continuer, fait allusion « à ceux qui veulent bastir leur grandeur par la ruine des aultres », et se montre sensible aux reproches que lui avait adressés le ministre de Dieu, à propos de sa cour. « Je reconnais la charge que Dieu m'a commise et ne souc- « haite rien de plus, sinon qu'il me fasse la grâce de m'en pouvoir « acquitter dignement. A quoi j'ay deslibéré de m'empleyer à bon « escient et de régler ma maison, confessant à la vérité que toutes « choses se sentent de la perversité des temps [2]. »

Vaines promesses qu'emporteront et le tempérament du Roi et l'esprit de licence excessive qui souffle de tous côtés en cette fin du XVIe siècle.

---

1 Mémoires de Michel de la Hugherie, Ed. de Ruble, t. II, p. 111.

2 *Lettres missives*, t. I, p. 330 et 351.

Digitized by Google

Le dimanche 27 novembre, ladicte dame et son train disne audit Fleix, souppe et couche à Gurson.

Le château de Gurson appartenait, comme celui de Fleix, à Germain Gaston de Foix, marquis de Trans, de la grande maison de Foix-Candalle. Situé à cinq kilomètres environ au sud-est de Villefranche de Longchapt et sur la route de Coutras, il datait du XIIIe siècle et avait été agrandi au XIVe. Il n'en reste plus aujourd'hui que de majestueuses et de pittoresques ruines [1].

Le lundi 28 novembre, séjour à Gurson.

(Le copiste par mégarde, écrit Nérac au lieu de Gurson, ce qui lui est arrivé deux autres fois, les 18 et 19 de ce mois, à la place de Fleix.)

Le mardi 29 novembre, ladicte dame disne à Gurson, souppe et couche à Coutras.

Le mercredi 30 novembre, ladicte dame et tout son train tout le jour audit Coutras.

(Dépenses totales pour ce mois de novembre : 2,428 écus, 8 sols. Payé : 2015 écus, 30 sols, 8 deniers.)

Décembre 1580

Du jeudi 1er décembre au samedi 31, séjour à Coutras avec tout son train.

(Dépenses totales pour ce mois de décembre, 2,232 écus, 12 sols, 3 deniers. Payé : 1,620 écus, 25 sols, 10 deniers.)

Les deux cours, celles du duc d'Anjou et celle du Roi et de la Reine de Navarre, demeurèrent réunies à Coutras, durant tout ce mois de

---

1 « Le château de Gurson ou de Curson, écrit M. l'abbé Audierne, dans le *Périgord « Illustré* (in-8o 1851, p. 566), situé sur un mamelon, avait la forme d'un parallélo- « gramme et était flanqué de quatre grosses tours. Il occupait toute la surface du « mamelon. Ses murs crénelés avaient deux mètres d'épaisseur, et chaque tour pouvait « renfermer plusieurs pièces de canon. Ce château avait trois étages et comprenait plus « de 400 appartements. Son ornementation intérieure était splendide... » Voir également l'article que lui a consacré Ducourneau dans sa *Guienne monumentale* et le dessin romantique qu'il en donne à la page 36 du tome premier.

Digitized by Google

décembre. Les comptes de Marguerite, comme la correspondance de son mari en font foi [1].

C'est le moment que choisit le duc d'Anjou pour recruter des partisans en vue de son expédition des Flandres, et où il fut sur le point de s'adjoindre le roi de Navarre lui-même. « Monsieur de la Boure-« lies, écrivait ce dernier à la date du 12 décembre, à présent que « la paix est conclue et arrestée, je fais estat de m'en aller en Flan-« dres avec les meilleures troupes que je pourray assembler de mes « bons amys et affectionnez serviteurs, pour ayder et servir au bien « et avancement des affaires de Monsieur [2]. » Ce projet, qui sans doute était né dans la cervelle de Marguerite, n'eût heureusement pas de suites.

En revanche, beaucoup de ses meilleurs compagnons s'enrôlèrent sous la bannière de Monsieur, parmi lesquels le brave Rosny, auquel il fut fait les plus belles promesses et qui n'hésita pas à quitter le roi de Navarre, bien que ce dernier, le voyant partir, se fut écrié les larmes aux yeux : « Quoy donc, c'est à ce coup que nous vous allons « perdre du tout ; car cela estant, vous deviendrez Flament et vous « serez papiste [3] ! » Et également Turenne qui prit aussitôt après la conférence congé du roi de Navarre et se retira sur ses terres d'Auvergne, « me préparant d'aller trouver Monsieur, lorsque je le sçau-« rois sur la frontière de Picardie [4]. »

---

1 Le château de Coutras remontait au XIVe siècle. D'abord aux d'Albret, puis aux de Foix, il fut vendu en 1547 par Claude de Foix au maréchal de Saint-André, qui, de concert avec sa femme, Marguerite de Lustrac, l'embellit somptueusement, l'ornant de jardins, de pièces d'eau, « de sablonières. » La tradition veut que cette dernière, à qui il appartenait au moment où la reine de Navarre vint l'habiter et qui avait épousé en secondes noces Geffroy de Caumont dont elle était également veuve depuis 1574, ait assisté de ses fenêtres, à toutes les péripéties de la fameuse bataille engagée le 20 octobre 1587 par le Roi de Navarre contre les troupes royales. Joyeuse, on le sait, y trouva la mort. C'est au château de Coutras que fut porté son cadavre, devant lequel s'inclina respectueusement l'heureux vainqueur, qui à son tour était venu y chercher un peu de repos. (Voir : *Châteaux historiques de la Gironde* par Edouard Guillon (t. IV, p. 394). Le château et le comté de Coutras passèrent à la mort de Marguerite de Lustrac dans les mains de sa fille Anne de Caumont, qui, ruinée par son mari le comte de Saint-Paul, dut l'aliéner avec la plupart de ses immenses domaines. (Voir notre *Monographie du Château de Gavaudun*. Agen, 1899)

2 *Lettres missives*, t. I, p. 336.

3 *Œconomies royales*, t. I, chapitre XV, p. 307. Coll. Petitot.

4 Mémoires du duc de Bouillon, 1581.

Digitized by Google

Mais si le roi de Navarre perdait ainsi ses meilleurs conseillers et ses plus valeureux compagnons, Marguerite de son côté, en retenant près de sept mois auprès d'elle son frère le duc d'Anjou, et avec lui les plus élégants de ses favoris, gagnait au change et ne regrettait pas d'avoir si fort contribué à rétablir la paix.

Une vie nouvelle allait commencer pour la reine de Navarre.

Depuis plus de deux ans qu'elle résidait en Gascogne, Marguerite, disons-le hautement d'après tout ce que nous révèlent les documents de cette époque consultés sans parti pris, ne paraît avoir commis aucune faute grave à l'égard de son royal époux. Malgré tout ce que l'on a pu écrire sur son compte, malgré tous les mensonges, malgré toutes les calomnies répandues à profusion contre elle, la reine de Navarre semble, depuis son départ de Paris, s'être souvenue sans cesse des devoirs que lui imposaient et son rôle d'épouse et son rôle de reine, et n'avait donné prise à aucune médisance. Ses ennemis ont prononcé à ce moment, avec une certaine persistance, le nom du vicomte de Turenne. Mais Turenne, on le sait, était plus occupé de Mlle de Lavergne que de la Reine, et, si plus tard il osa aspirer plus haut, ce fut pour tenter d'épouser la sœur du Roi, la douce Catherine de Bourbon. Marguerite ne comparait-elle pas d'ailleurs « ce grand « dégoûté à ces gros nuages vides qui n'ont de l'apparence qu'au « dehors » ? Et n'avons-nous pas prouvé la fausseté, bien évidente, de la légende, d'après laquelle Henri III par la lettre remise à Strozzy, aurait dénoncé lui-même au roi de Navarre les amours de sa femme avec le vicomte ? Du reste, depuis ce moment jusqu'à la paix de Fleix, c'est-à-dire pendant près d'un an, Turenne réside dans le haut Languedoc et ne paraît pas à la cour de Nérac. Il faut donc effacer une bonne fois pour toutes le nom du vicomte de cette liste agrandie démesurément.

A dater de Coutras, la situation hélas ! se modifie. Dans la foule des gentilshommes qu'avait amenés le duc d'Anjou se trouvait Jacques de Harlay, seigneur de Chanvallon, grand écuyer de ce prince, plus tard grand maître de l'artillerie pendant la Ligue, aussi distingué par sa naissance que par sa beauté, celui qu'on appelait le *beau Chanvallon*, qu'avait entrevu déjà la Reine lors de son séjour à la Fère, et dont le souvenir était resté gravé profondément dans son cœur.

Marguerite approchait de ses trente ans, « l'âge décisif, écrit le « comte Hector de La Ferrière, dans la vie de bien des femmes, « l'heure où les sens, longtemps endormis ou sévèrement contenus, « deviennent plus exigeants. Si la femme sort victorieuse de cette

Digitized by Google

« suprême épreuve, elle restera à jamais en pleine possession de sa « destinée; si elle succombe entraînée sur la pente fatale qu'on ne « remonte plus, elle se jettera, affolée, dans la galanterie où tôt ou « tard l'attendent les regrets et les déceptions [1] .»

Tel fut le cas de Marguerite, la belle Reine, écrit Dupleix « qui était « autant recherchée d'amours que son mari était recherché des fem- « mes, » et qui s'abandonna à sa passion avec toute l'ardeur de son sang des Valois et des Médicis. Oui, ce fut un temps de délices pour elle cette période que nous allons aborder, ces sept mois que passa le duc d'Anjou en Guienne, ce rêve qui lui fit momentanément oublier son exil, et qui lui rappela, à côté de ces gentilshommes élégants, encore tout imprégnés de l'odeur du Louvre, si différents de ceux que depuis deux ans elle coudoyait à Nérac, qu'elle aussi était Parisienne, naguère la reine de la mode, et qu'en dehors de l'atmosphère empoisonnée peut-être mais délicieusement capiteuse de la Cour de France il était décidément malaisé de respirer.

PH. LAUZUN.

(*à suivre*)

---

1 *Trois amoureuses au XVIe siècle*, par le comte Hector de Laferrière. Paris, C. Lévy, 1885.

Digitized by Google

QUESTION

Les graveurs de Cartes à jouer dans l'Agenais.

Il existe dans les portefeuilles des archives, un tirage de cartes à jouer, d'un caractère archaïque, portant l'indication du lieu de fabrication, qui était Villeneuve.

La lettre ci-jointe nous démontre que des émissions de cartes à jouer ont été faites également à Nérac.

Il importe de provoquer des recherches sur ce sujet, qui se lie étroitement à l'histoire de l'imprimerie. Tous les renseignements qui nous seraient fournis sur les graveurs et imprimeurs de cartes à Nérac et à Villeneuve seraient accueillis avec gratitude par les directeurs de la Revue.

G. T.

« Ce 20 février 1901.

« MONSIEUR,

« Parmi les pièces d'une collection d'anciennes cartes à jouer, que « que je poursuis, se trouve un bois portant les figures d'un jeu de « cartes avec la marque de *Jean Delias*, à *Nérac*. Si ce n'était pas « abuser de votre complaisance, je vous serais très reconnaissant de « me faire savoir si vous avez quelques renseignements sur ce per- « sonnage, sur sa fabrique de cartes de Nérac et surtout sur l'épo- « que à laquelle il a vécu. Je n'ai en effet aucun moyen de dater « avec précision cette pièce intéressante.

« Agréez, etc.

« VICOMTE GROUVEL.

44, Avenue de la Dame-Blanche, Fontenay-sous-Bois (Seine).

Digitized by Google

LE CAPITAINE HENRI POUYDEBAT

[4 Mai 1859 — 8 Juillet 1900]

Parmi les sujets les plus passionnants d'études historiques, qu'il s'agisse d'un passé lointain ou d'un passé très proche, il faut placer les biographies des hommes de guerre, chefs ou soldats, qui ont fait preuve de dévouement et d'héroïsme. A juste titre, les auteurs se complaisent à reconstituer les étapes de leur carrière, narrant les traits de courage, marquant les services rendus aux plus nobles causes, à la patrie.

Ces sujets ne manquent point, tant la France fut toujours féconde en braves soldats. Il est même impossible de rendre à tous l'hommage mérité. Pour les anciens, les documents font souvent défaut; pour les contemporains, les difficultés sont d'un ordre différent : nos grandes armées sont des collectivités presque anonymes; on se noie dans le rang; le souvenir de la plupart des combattants est perdu.

Ce qui peut mettre le plus en relief un soldat c'est l'isolement relatif qui, dans les guerres de partisans et les campagnes coloniales fixe les responsabilités, grandit le moindre commandement et limite les épisodes. On a pu ériger sur nos places publiques des statues à deux sergents. L'action individuelle de ces braves s'était exercée pleinement dans les circonstances les plus critiques; ils ont été à la hauteur de leur tâche temporaire de quelques heures ou de quelques minutes ; ils ont su commander comme il le fallait; surtout, ils se sont montrés sublimes en luttant avec une poignée d'hommes jusqu'à la mort.

Les témoins d'aujourd'hui doivent considérer comme un devoir de mettre en lumière, autant qu'ils le peuvent, de tels exemples fortifiants. Il importe, plus que jamais peut-être, de faire connaître à notre pays que nombre de ses fils n'ont point dégénéré.

On a pu lire, dans le cours de l'année dernière, il y a quelques mois, — mais le temps va vite — des notices nécrologiques sur un officier agenais mort au Soudan, le capitaine Henri Pouydebat.

Les articles de journaux de ce genre ont le mérite de l'actualité, de

Digitized by Google

l'exactitude; ils traduisent les condoléances des intimes; ils atteignent le but proposé sans pouvoir néanmoins suppléer aux notices plus longues qui entrent dans le domaine des revues.

Je dois à des circonstances particulières l'honneur d'avoir beaucoup connu le capitaine Pouydebat (1). J'ai présidé quelquefois à ses jeux quand il n'avait pas encore dix ans, et, tenu au courant de ses campagnes, je devais le revoir et causer longuement avec lui dans les derniers jours qu'il passa au pays natal.

Malgré tout, je serais fort embarrassé pour entrer dans le détail et donner à ces notes la précision requise si je n'avais en main un dossier fort important, comprenant depuis les lettres écrites à sa famille par H. Pouydebat, au cours de ses campagnes, jusqu'aux attestations de ses chefs, sans compter des cartes du Soudan tenues à jour et toute une série d'articles ou de documents imprimés qui, touchant à la mémoire du vaillant officier, ont été réunis avec un soin pieux.

La confiance amicale qui m'est ainsi témoignée m'impose cependant des bornes. La modestie de Henri Pouydebat était si grande qu'il s'effarouchait à l'idée qu'on parlât de lui, de ses faits d'armes. Il ne craignait rien tant que passer pour un militaire vantard; il tenait à n'apparaître qu'au second plan. Ses meilleurs amis, son frère lui-même, n'ont jamais appris par ses lettres ou par ses récits tout ce qu'il a risqué dans ses chevauchées épiques du Soudan. Sa réserve tenait aussi à une autre cause. Il voulait épargner aux siens des angoisses durant certaines périodes où il exposait sa vie tous les jours. Il ne leur disait rien du lendemain qui devait être rude et leur parlait du passé — c'est-à dire des dangers courus la veille — avec une insouciance voulue. Ajouterai-je que, par des prodiges de diplomatie familiale, sa vénérable grand-mère, Madame Picard, a toujours ignoré qu'il se

(1) Que l'on veuille bien me pardonner, ici et dans quelques autres passages, des souvenirs personnels. Quand je fus nommé archiviste du département, en 1867, mon premier logement fut chez M. Ostende Pouydebat, qui a été conseiller de préfecture et secrétaire général de Lot-et-Garonne de 1848 à 1872. Je fus reçu par lui en ami et j'ai pu apprécier sa bonté exquise. Il n'avait d'autre souci que de faire le bien. Si, comme mon ami regretté, M. Adolphe Magen, il lui arrivait de passer vingt-quatre heures sans avoir eu l'occasion d'obliger quelqu'un, il devait certainement répéter un des plus beaux mots qu'ait prononcé un grand de ce monde; « J'ai perdu ma journée. »

Les enfants de M. O. Pouydebat avaient de qui tenir. Comme il est des façons diverses d'être bon, nous verrons que la bonté, appliquée surtout à une grande cause humanitaire, caractérisa tout particulièrement la carrière militaire de H. Pouydebat.

Digitized by Google

battait au Soudan et toujours cru que, s'il était en Afrique, il n'avait pas dépassé la zone pacifique de l'Algérie.

Avant d'entrer dans le détail de ses campagnes, marquons en quelques lignes les étapes de la carrière militaire de H. Pouydebat.

Après de fortes études au lycée d'Agen et au collège Rollin, il était reçu, en 1879, à l'école de Saint Cyr, en sortait dans un bon rang, passait ensuite une année à l'école de Saumur, après quoi il était placé dans le 6e régiment de hussards à Bordeaux.

« Promu lieutenant, le 30 août 1886, il devenait, l'année suivante, officier d'ordonnance du commandant en chef du 18e corps. Le général Cornat avait tenu à attacher à sa personne le jeune officier que ses notes régimentaires ou les inspections générales lui signalaient pour sa vive intelligence et d'exceptionnelles qualités professionnelles. »

« Cavalier de premier ordre, lauréat du concours hippique et des military en courses, il fut, en 1889, affecté comme lieutenant d'instruction à l'Ecole de Saumur. »

« Mais la vie des garnisons ou des écoles ne répondait pas à ses ardentes aspirations. Les expéditions de la côte occidentale d'Afrique l'attiraient; il comprenait que sur ce terrain se développeraient mieux les énergies de son tempérament et de son caractère. Aussi demanda-t-il à être incorporé dans un escadron de spahis soudanais. Le 20 septembre 1892, satisfaction lui était donnée ; le colonel Archinard devenait son chef. Quelques mois après, il faisait campagne sous les ordres du colonel Combes, dans la haute vallée du Niger, contre Bilali, le principal lieutenant de Samory (1).

Il importe de faire savoir quelle était la situation au Soudan à cette époque.

Depuis 1885, le Soudan français, sans cesse grandissant, est arrivé peu à peu à couvrir une superficie de 900.000 kilomètres carrés, en y comprenant les pays de protectorat, comme le Macina et autres. C'est presque le double de la superficie de la France.

L'écrasement du sultan Ahmadou, fils d'El-Hadj-Omar, fondateur du grand empire toucouleur (de Bakel à Tombouctou); la terrible chasse donnée au roi Samory, le marchand d'hommes, régnant sur une région de 160.000 kilomètres carrés, dont il avait réduit la population de

(1) *Journal de Lot-et-Garonne* des 16 et 17 juillet 1900. Cet article de M. X. de Lassalle, dicté par le cœur, est à la fois plein de sentiment ému et de précision.

Digitized by Google

deux millions à 280.000 âmes : tels étaient les principaux faits d'armes accomplis par ces vaillants officiers, les Faidherbe, Borgnis-Desbordes, Combes, Frey, Galliéni, Archinard, Humbert.

Les résultats étaient extraordinaires, étant donné la faiblesse des effectifs. En 1890, le colonel Archinard disposait seulement d'un petit corps de 103 européens et de 639 noirs ; il avait 8 petits canons. Avec ce contingent, il prenait à Ahmadou la ville de Ségou et, l'année suivante, celle de Nioro. Le sultan, en 1891, était complètement battu et s'enfuyait. L'empire d'El-Hadj-Omar n'existait plus.

Au cours de la même année, le colonel Archinard entamait la lutte contre Samory avec 63 européens et 673 noirs. Il lui prenait Kan-Kan et sa capitale Bissandougou.

Tout cela, en luttant contre des adversaires nombreux, fanatiques, bien armés ; tout cela, malgré les fièvres paludéennes et les dyssenteries, malgré les chaleurs des Tropiques.

Tels étaient les succès déjà remportés lorsque, le 20 septembre 1892, le lieutenant Pouydebat s'embarquait à Bordeaux, pour le Soudan français.

La terrible campagne de 1892-93 commençait aussitôt, sous la haute direction du colonel Archinard, commandant supérieur du Soudan et du colonel Combes, dirigeant personnellement les opérations militaires.

Tandis que le gros de la troupe se portait vers le Moyen-Niger, une colonne légère, dans laquelle se trouvait le lieutenant de spahis Pouydebat, opérait spécialement dans la haute vallée du Niger, contre Bilali, le principal des lieutenants de Samory.

Dans cette campagne foudroyante « chaque étape fut marquée par « un combat (1). »

Ce raid militaire fut accompli par des officiers jeunes, neufs encore, ardents, non usés par le climat d'Afrique, vigoureux, à la tête de noirs, tirailleurs et spahis, géants à demi sauvages mais bien entraînés, loyaux et fidèles soldats.

Pour dominer de tels hommes, pareils à ceux qui ont si admirablement secondé la mission Marchand, il faut être un parfait cavalier, et la science acquise à l'école française l'emporte sur l'aptitude naturelle des enfants du désert pour l'équitation ; il faut savoir allier la fermeté

(1) Discours prononcé à Ségou le 9 juillet 1900, par le capitaine Mordacq, à l'occasion du service funèbre de H. Pouydebat.

Digitized by Google

du chef à une bonté quasi fraternelle. Le jeune officier avait tout ce qu'il fallait pour séduire et tenir en main ces admirables cavaliers. Il pouvait charger à leur tête, assuré d'être suivi et soutenu, quels que fussent les périls à courir.

Arrivons maintenant aux détails que nous emprunterons aux lettres mêmes de notre vaillant compatriote. Ces lettres sont de vrais documents.

Kayes, 14 novembre 1892. — H. Poudebat a payé son tribut au climat. Il écrit de l'hôpital où il subit un accès de fièvre très violent. Sa bonne humeur n'en est pas altérée. Il a l'air de dire tant mieux, « car « il paraît que plus on attend plus on est touché. »

Il annonce qu'il partira dans une huitaine de jours pour une longue expédition dans le Sud, du coté de Bissandongou, à la poursuite de Samory. On ne doit rien craindre pour lui, attendu qu'il a choisi parmi ses spahis une douzaine de géants pour constituer une sorte de garde d'honneur. « Jamais roi ou empereur n'en a eu de plus belle. »

Siguiri, 23 décembre. — La base de l'expédition est immense. Il vient de faire un millier de kilomètres. La grande colonne marche sur Sanankoro contre Samory, qui paraît se dérober. Il fait partie d'une colonne volante destinée à le prendre à revers s'il tente de résister à une attaque de front.

Dans le cas où on ne réussirait pas à prendre contact avec lui, on irait combattre, du côté de Kouroussa, un de ses alliés, Bilali, qui traite avec les Anglais pour l'achat de ses armes. « C'est la plus grande « randonnée qui ait jamais été faite avec une troupe en Afrique. »

Kouroussa, 5 janvier 1893. — Pour atteindre Kouroussa, les étapes ont été rudes. Elles ne sont que de 25 à 30 kilomètres par jour, mais on se fatigue dans la brousse, dépourvue de tout sentier; on subit une chaleur torride.

On ira si loin peut-être qu'il faut se résigner à ne pas envoyer de courrier avant deux mois ou plus.

Bandaya, près des sources du Niger, 6 février 1893. — Un courrier part. Parviendra-t-il à accomplir sa mission? Le dernier qui servait l'expédition aurait été assassiné.

« Nous avons filé à peu près droit au sud de Kouroussa, jusqu'au milieu du 8e et 9e de latitude, dans un pays que tu ne trouveras sur

Digitized by Google

aucune carte... Je suis moulu, rompu, mais assez bien. Nous venons de faire la campagne la plus dure qu'on ait jamais faite au Soudan, attachés à la poursuite de Bilali, partant à 4 heures du matin, courant jusqu'à 2, quelquefois 4 et 5 heures du soir, à travers des rivières, des montagnes, où chevaux et mulets roulaient à chaque instant. J'ai eu le bonheur inouï de passer indemne au milieu de gerbes de balles dans trois embuscades où j'ai laissé mon sous-officier blessé et pas mal de mes spahis et de mes chevaux. Les sofas, crois-le bien, ont payé tout cela. »

« Enfin Bilali est en fuite, la campagne comme terminée et nous n'allons plus faire qu'une chevauchée paisible du côté de Benty. »

Farannah, près des sources du Niger, 24 février 1893.

Hommes et chevaux sont fourbus. Malgré tout, avec deux cent cinquante noirs, on a continué à poursuivre un millier de sofas commandés par Bilali, qui assurait à Samory « son commerce d'armes avec une colonie anglaise Sierra-Leone. Car il faut dire que ces nègres sont admirablement armés de fusils allemands, des Mauser, avec des cartouches venant en droite ligne du dépôt d'artillerie de Stettin. Le tout leur est transmis par les Anglais. Mais, depuis le temps qu'on fait ici des colonnes, ils ont reconnu la supériorité de la tactique européenne et ils lâchent pied aussitôt après avoir envoyé leurs coups de fusil. Ils n'ont jamais été aussi impétueux et dangereux que lorsqu'ils étaient armés de flèches. C'est cette loi, qui souffre peu d'exceptions chez les nègres, qui nous a valu tant de victimes au Dahomey. Mais ici ils nous tendent des embuscades et mes spahis, toujours en tête, ont eu pas mal à souffrir de leurs balles... »

« Nous partons demain pour les sources du Niger... »

Donako, sud Niger. — Il annonce, en cinq lignes, « une petite affaire hier, tout à l'honneur du peloton de spahis. » Il n'a que le temps de remonter à cheval.

Ruines du village de Timbikounda, au pied du mont Soullou, 6 mars 1893. — C'est à ce point, où nul Européen n'était encore parvenu, que sa colonne vient de découvrir les sources du Niger. Elle était partie de Farannah le 25 février, dans un but d'exploration géographique. Elle s'est heurtée aux bandes de Bilali, qui ont été vivement poursuivies. « Mais c'est un pays presque pyrénéen. Nous étions obligés de suivre le fond des gorges, et ces mécréants, perchés sur

Digitized by Google

les crêtes, tiraient sur nous sans aucun risque pour eux. Bref, il a fallu s'arrêter devant le nombre de nos blessés. Mes chevaux et mes spahis, toujours en tête, ont surtout écoppé. La balle qui m'était destinée est venue s'incruster dans le fond de ma selle, qui en a été fort détérioriée, mais laissant intacts cheval et cavalier. Quand notre heure n'est pas venue, rien ne peut contre la volonté de Dieu. »

« C'est un pays qui présente, au Soudan, un aspect tout nouveau, une température qui ne dépasse pas 30°, le plus souvent 25°, avec des nuits très fraîches. Aussi, je me suis admirablement refait... »

La série des combats est terminée. Il va ravitailler quelques postes laissés sur le chemin. Il compte rentrer à Farannah vers la fin du mois, pour reprendre ensuite la route du nord, c'est-à-dire de Kayes.

« Dernière étape avant Siguiri, où je serai demain, 20 avril 1893. » — Dans ce pays peu sûr, on n'a pu expédier aucun courrier depuis quarante jours.

Au milieu de mars, il apprenait que Bilali ayant dépeuplé le pays, en ramassant 7 à 8.000 esclaves, qu'il tenait sous la garde d'un millier de soldats fort bien armés, se trouvait à Yendé, au sud de Diombiro. Il y avait un coup à tenter, mais il fallait aller vite.

« Pendant huit jours, nous avons marché de 4 heures du matin à 6 heures du soir. Il ne me restait plus que dix chevaux. Le neuvième jour, une marche de nuit (partis à deux heures) nous a amenés, par une pluie d'orage épouvantable, traînant nos chevaux par les naseaux dans des mares et des ruisseaux où nous avions de l'eau jusqu'à la ceinture, à quatre heures du matin, devant cet immense campement. Les mécréants avaient été prévenus et, depuis trois heures du matin, s'étaient mis en marche. On voyait leur longue colonne, éclairée par des centaines de torches, sur la montagne en face du camp. Notre infanterie a fait quelques feux de salve. Pendant que je cherchais le chemin par lequel ces brigands avaient bien pu filer, j'ai reçu près du nez quelques coups de feu qui ont eu le don de m'agacer et, me montant peu à peu, je me mets à leur poursuite, grimpant puis descendant deux montagnes très abruptes, où il fallait mettre pied à terre pour traîner les chevaux ; puis, empoignant une bonne vallée, un temps de galop, et j'arrive sur toute cette masse noire, avec les hurlements de bêtes de mes spahis, au milieu des cris d'affolement des femmes et des enfants, sabrant tout ce qui avait des fusils. Ainsi cheminant, je ne m'arrête qu'en tête, mon sabre enfoncé jusqu'à la garde dans le flanc du chef, un grand noir très majestueux qui, à cheval,

Digitized by Google

conduisait cette bande. Il était temps ; je n'avais plus derrière moi que trois spahis et nous étions à six kilomètres de notre infanterie, au milieu de deux cents sofas, des vrais, armés de fusils à tir rapide, qui faisaient escorte à leur chef. Dès qu'ils l'ont vu tomber, ils se sont dispersés non sans laisser quelques-uns des leurs sur la place.

« En revenant, nous avons fait ramasser sur notre passage environ 500 fusils et nous ramenions 3.000 captifs. Il y en avait autant au camp, et 500 bœufs, de l'ivoire en quantité (des défenses de deux mètres de haut), des objets de toute sorte. Bref, un triomphe complet, la prise de la smala noire. »

Que pourrait-on ajouter à ce récit ? Un succès inouï fut-il jamais acheté par plus d'audace ? Bayard eût-il fait mieux ?

Cette action d'éclat valut au lieutenant Pouydebat d'obtenir, presque simultanément, les galons de capitaine (15 novembre) et la croix de la Légion d'honneur (27 décembre 1893.)

Il eut un regret. Bilali lui avait échappé, en décampant, vers minuit, clandestinement, avec ses femmes et quelques fidèles.

On juge au prix de quelles fatigues H. Pouydebat avait accompli sa mission. Plein de sollicitude pour lui, le commandant supérieur du Soudan lui accorda un congé de trois mois pour refaire sa santé en France.

Après ce court répit, il reprenait la mer, le 20 octobre 1893, pour aller faire la campagne de Tombouctou, sous les ordres du lieutenant-colonel Bonnier.

Ses lettres nous fixeront encore sur son itinéraire.

22 novembre 1893. — Il sera demain à Kita et le 3 décembre à Bammako.

Toulimandio, 6 décembre 1893. Entre Bammako et Ségou, sur le Niger. — Il abandonne son cheval pour prendre une pirogue et descendre le Niger jusques à Ségou, où il doit lever et former des spahis.

Ségou, 27 décembre 1893.— Il partira le lendemain pour Tombouctou, avec les fonctions de sous-chef d'état-major d'une colonne opérant par terre à la poursuite de Samory, selon une lettre historique du lieutenant-colonel Bonnier du 27 novembre 1893. (Bammako).

Rappelons quelle était alors la situation :

Des canonnières françaises avaient été chargées de protéger, jusqu'à Tombouctou, des marchands de Djenné.

Digitized by Google

Cette flotille fut assaillie, à Kabara, par des Touaregs; l'enseigne de vaisseau Aube et une vingtaine de ses hommes furent tués.

Immédiatement averti, le colonel Bonnier qui se trouvait alors à Mopti, précipita sa marche, abandonna la poursuite de Samory, attiré par le devoir supérieur, qui oblige tout soldat à voler au secours d'un frère d'armes, à courir au danger.

Le 10 janvier 1894, le drapeau tricolore flottait sur Tombouctou,

On y était, on y resta.

La prise de possession effective était décidée depuis 30 ans; Bonnier n'avait pas fait naître le prétexte ; il en avait profité ; honneur à lui.

Le rêve d'un grand français, Faidherbe, était, en partie réalisé.

Au lieu de nous contenter, en Afrique, de possessions disséminées, contenues dans des enclaves sans issues, conséquemment réfractaires à toute conception d'ensemble, à tout protectorat douanier, le but est de relier, aux provinces algériennes et tunisiennes, nos possessions du Chari, Oubanghi, Congo, Sénégal, Dahomey, par la route du Tchad, le grand lac de l'Afrique centrale, et par le chemin rêvé, dont une extrémité sera In-Salah, et l'autre Tombouctou.

Et maintenant reprenons la série des lettres de Henri Pouydebat.

Tombouctou, 14 février 1894. — Il est arrivé avant-hier dans cette ville, après quarante-huit jours, à travers un pays de sable où l'on a souffert beaucoup de la soif. A trois jours d'ici, sa colonne a découvert les cadavres du malheureux lieutenant-colonel Bonnier et de ses compagnons, qui ont été inhumés à Tombouctou.

Il est rappelé en France et gagnera la côte par le Niger, en pirogue.

Ses lettres écrites au cours de cette seconde campagne sont très sommaires. Il évitait de parler des dangers courus. Tantôt il manœuvrait avec une troupe non moins exposée que celle de Bonnier, tantôt il circulait sans escorte, en pirogue, dans un pays ennemi.

Il rapportait de Tombouctou des photographies de cette ville exécutées par lui, les premières connues. Il aurait pu les faire publier, avec un vrai succès, par un journal illustré; mais, comme il évitait de faire parler de lui, même indirectement, il se contenta de les montrer à ses amis.

Dès la nouvelle de son arrivée, ses camarades et ses amis de Bordeaux s'étaient unis pour lui offrir une croix de la Légion d'honneur en diamants. Ils voulaient aussi le fêter dans un banquet, ce qui ne fut pas possible. A peine H. Pouydebat était-il rentré dans sa famille

Digitized by Google

qu'une fièvre typhoïde, dont il rapportait les germes du Sénégal, se déclarait, le mettant à deux doigts de la mort.

Après avoir passé trois ans en France, comme capitaine instructeur au 15e chasseurs, durant l'été de 1894, puis comme capitaine-commandant au même régiment, le 11 octobre 1894, à Châlons-sur-Marne, il obtenait de repartir pour l'Afrique, en octobre 1897. Il resta en garnison au Sénégal, avec les spahis, jusqu'en juillet 1899. A cette dernière date, il obtint un congé de trois mois. Un court séjour dans son pays natal ne pouvait suffire pour assurer son complet rétablissement. Il était visiblement fatigué et en proie à des accès de malaria. Malgré tout, Il ne voulut pas solliciter une prolongation de congé; il regagna le Soudan.

Si vous consultez le meilleur des Atlas qu'on pût se procurer il y a vingt ans, celui de Justus Perthes, vous ne trouverez pas, dans la carte déjà fort bien faite et tenue à jour des immenses régions soudanaises, le nom d'une capitale importante, Bandagiara.

Cette ville, à 300 kilomètres au sud de Tombouctou, est dans la zone de protection des territoires français.

La prise de possession de Bandiagara, capitale du Macina, est désormais effective puisqu'elle est marquée par sept tombes françaises, parmi lesquelles, celle de Henri Pouydebat.

Il nous reste à dire quels furent les derniers services rendus à la France par ce brave et quelle fut sa mort.

En février 1900, il était nommé résident auprès de Fama Aguibou, roi du Macina.

Il ne s'agissait plus pour lui de combattre mais d'administrer. Administrer ! Pour les ignorants que nous sommes, ceci évoque l'idée d'un sous-préfet qui signe les rapports et lettres rédigés par ses bureaux, correctement, en conformité avec une foule de règlements faits plutôt pour gêner que pour aider un public absolument soumis non seulement aux lois mais aux plus minuscules circulaires.

Tout au contraire, là-bas, dans ces pays barbares, administrer c'est créer. Il s'agit de faire le bien et d'empêcher le mal. L'initiative du chef est tout et s'exerce sur tout. Il lui faut l'intelligence, la fermeté, un grand esprit d'équité, la pleine compréhension des intérêts des uns et des autres : il doit user d'une diplomatie spéciale.

Des tentatives de trafic d'esclaves se font secrètement; on a le devoir de les deviner et de les réprimer : c'est de la haute police au nom

Digitized by Google

de l'humanité. Il faut rendre la justice, établir les impôts et les percevoir.

Ouvrir des voies de communications, assurer la sécurité des caravanes, faciliter le commerce, encourager et perfectionner les cultures; autant d'innovations qui comportent des difficultés matérielles de tout genre et des connaissances spéciales.

Il importe aussi de connaître les superstitions, les préjugés, les passions, les défauts et les qualités de ces nègres dissimulés comme le sont tous les sauvages : de là, nécessité absolue d'être un moraliste défiant et perspicace Enfin il faut être d'autant plus modéré qu'on subit moins de contrôle, d'autant plus prudent qu'on a plus de responsabilité.

Henri Pouydebat était à la hauteur de ses nouvelles fonctions. Infatigable travailleur, il avait beaucoup lu, beaucoup retenu, beaucoup observé. Il avait fait une étude spéciale des nombreuses religions pratiquées en Afrique; il s'efforçait d'apprendre les langues des pays même qu'il ne faisait que traverser. Chez lui, l'esprit militaire n'avait rien d'exclusif, car il était de ceux qui estiment qu'au temps difficile de la conquête doit succéder rapidement la période de pacification et d'exploitation fécondes; il pouvait s'approprier la meilleure maxime de toute politique coloniale : *Ense et aratro.* Heureuses les nations qui possèdent beaucoup d'hommes capables de la mettre en pratique, beaucoup d'Archinards et de Galliénis !

Pour les peuples primitifs les leçons de choses, celles qui frappent vivement l'imagination, sont les plus profitables. Henri Pouydebat avait tout préparé pour que son royal pupille pût visiter l'Exposition. L'arrivée et le séjour à Paris de Fama Aguibou n'a pas été sans attirer l'attention. Celui-ci a dû rentrer dans son pays tout ébloui. Il est probable que le Macina restera soumis à la France.

Le jour est proche où l'Afrique entière sera pénétrée par la civilisation. On aura le souci d'honorer la mémoire des premiers pionniers — Hélas ! déjà si nombreux — que cette terre ingrate a dévorés. Leur nom ne périra pas.

Au Soudan, la maladie, plus meurtrière que les combats, finit par terrasser les plus forts. Très éprouvé par ses premières campagnes, H. Pouydebat fut atteint par les fièvres paludéennes. Quand il se sentit perdu, son courage ne se démentit point. Il adressa à son frère bien aimé une dernière lettre, testament admirable dans lequel se révèlent, sous une forme brève et simple, et son amour pour les siens, et sa fidélité à ses amis, et son espoir en Dieu.

Digitized by Google

Puis, lorsqu'il alla plus mal, voulant ménager une transition, en devançant le bulletin officiel de sa mort, il avertit son frère par cette simple dépêche non signée : « capitaine Pouydebat gravement malade. »

Les détails sur ses derniers jours sont peu connus, mais la scène est facile à reconstituer.

Dans une case aux murs en boue, une des plus belles cependant de Bandiagara, celle que surmonte le drapeau tricolore, sur un lit de camp, un lit par terre, gît ce vaillant que seul a pu vaincre un mal inexorable. A son chevet est déposé *L'Imitation de Jésus-Christ* que sa main débile vient encore de feuilleter (1). Tout auprès sont suspendues ses armes ébréchées par les coups donnés et reçus et désormais inutiles. Quelques visages français, des visages amis, reposent son regard, lui rappelant la patrie si loin, la famille absente. Les spahis qui l'aiment, transformés en gardes-malades, veillent sur lui, surpris peut-être de pleurer comme des enfants.

Nul prêtre pour donner l'absolution suprême que le mourant eût sollicitée de tous ses vœux ; mais Celui qui a délégué à des hommes le pouvoir de remettre les péchés, le Grand-Aumônier, Dieu s'est réservé d'intervenir quand on l'appelle du fond de la solitude, quand on l'invoque dans la détresse. C'est entre ses mains miséricordieusement tendues vers lui, que H. Pouydebat a rendu son âme.

Ces morts de soldat et de chrétien ont une grandeur tragique.

H. Pouydebat a succombé à 41 ans, étant simple capitaine, alors que nombre de ses camarades du même âge qui n'ont jamais entendu le sifflement d'une balle avaient le même grade. Les temps épiques des soldats de l'an II, commandés par des généraux imberbes, ne sont plus. On ne donne plus coup sur coup les grades aux jeunes qui ont fait leurs preuves. Le commandement et l'armée y gagnent-ils ? L'avancement n'est plus proportionné aux services rendus, aux périls affrontés non plus qu'à la bravoure et à l'intelligence manifestées dans l'action. Il est certain que ceux qui se dévouent le plus doivent avoir de ce fait quelque amertume.

Si notre ami eut de légitimes ambitions non satisfaites, il n'en a pas fait la confidence même aux siens ; si, dans les derniers temps, il a ressenti d'autres souffrances communes à tous ceux qui aiment l'armée,

(1) Cet exemplaire de *L'Imitation* figure en tête du court inventaire des objets qui constituaient le bagage de l'officier et qui doivent être expédiés à sa famille.

Digitized by Google

c'est-à-dire la France, il ne les a pas exprimées dans ses lettres les plus intimes. Pour les grandes âmes il est une satisfaction intérieure capable de faire tout supporter, celle que donne le sentiment du devoir accompli.

Henri Pouydebat avait pris à cœur sa mission parce qu'il l'envisageait de très haut. Les guerres du Soudan n'ont pas eu seulement pour objet l'agrandissement du territoire national et la création de nouveaux débouchés pour notre industrie; elles se justifient surtout parce qu'elles ont assuré la suppression de l'esclavage.

Celui qui sortait vainqueur d'un duel avec le lieutenant de Samory n'avait pas à se reprocher le sang versé et pouvait, la conscience tranquille, relire les préceptes de la religion du Christ. Quelle différence avec la guerre impie qui désole le sud de l'Afrique !

Samory a dépeuplé le Soudan de *un million sept cent mille âmes.* Nos soldats ont sauvé les derniers restes de ces populations terrorisées et devenues errantes après l'incendie de leurs cases; ils ont assuré la vie et la liberté de quelques centaines de mille nègres qu'il reste maintenant à civiliser.

Un de nos plus grands évêques et des plus regrettés, le cardinal Lavigerie avait rêvé de la création d'un ordre, à la fois religieux et militaire, rappelant un peu celui de Malte et destiné à combattre pour la suppression de l'esclavage. Son appel à la chrétienté tout entière n'a pas été entendu.

En restant dans le rang, ou plutôt en s'arrachant à la vie de garnison pour demander et obtenir, à quatre reprises, l'honneur de participer aux campagnes du Soudan, H. Pouydebat travaillait dans la mesure de ses forces à l'œuvre d'humanité que le vingtième siècle le devoir de parfaire. Tout succès, chaque étape en avant lui révélaient qu'au péril de sa vie, il accomplissait une mission rédemptrice. A ce sujet, il en a dit plus long dans le délire de la fièvre qu'il avait rapportée au pays que dans ses lettres ou dans ses causeries. Hanté par des souvenirs de la terre d'Afrique, par l'atroce vision de ces hordes d'êtres humains conduites sous le fouet à la vente comme à une boucherie, on l'entendait s'écrier : « Les pauvres femmes ! Les pauvres enfants ! »

A en juger par l'énergie dont il a fait preuve dans toute sa carrière militaire, on n'aurait guère soupçonné tout ce que son âme avait en même temps de bonté et de délicatesse. Orphelin de bonne heure, il avait voué à son frère aîné une affection mêlée de déférence filiale. Il avait soif de la vie de famille, dont il avait été forcément privé; il avait

Digitized by Google

le souci constant, et jusque dans le détail, de ce qui pouvait assurer le bonheur de tous les siens.

Au physique, les yeux vifs et le front superbe. Par la pratique des exercices les plus violents, il avait acquis la force et la souplesse; ses membres avaient la résistance et la détente de l'acier; aussi, dans les plus rudes chevauchées, sous un ciel de feu, pouvait-il lutter d'endurance avec ses spahis géants et frapper plus fort qu'eux dans le combat.

Et maintenant, si l'on pouvait soupçonner que mon amitié pour H. Pouydebat m'a fait exagérer quelques traits ou de sa vie ou de son caractère, je vais fournir les plus hauts témoignages comme pièces justificatives de cette biographie trop brève. Messieurs les généraux Archinard et Campionnet voudront bien me pardonner de livrer à la publicité les lettres touchantes que leur ont dicté ces sentiments supérieurs d'affection, de fraternité militaire et de bon souvenir qui font de l'armée française une grande famille.

G. THOLIN.

* * *

Allocution prononcée à Ségou, le 9 juillet 1900, par le capitaine Mordacq, au service célébré par Mgr Hacquart, évêque de Tombouctou, en présence de tous les Européens de Ségou et de tous les spahis de l'escadron (1).

Monseigneur, Messieurs,

Au nom de la famille du capitaine Pouydebat et de tous ses camarades de l'escadron de spahis soudanais, je vous remercie du témoignage de sympathie que vous donnez à notre pauvre capitaine par votre présence à cette triste cérémonie.

Avant de lui adresser notre suprême adieu, je veux vous retracer, en quelques mots, sa vie toute d'héroïsme.

Entré à Saint-Cyr en 1879, il fut de la promotion des Drapeaux, qui, pour donner à ces nouveaux emblèmes un glorieux baptême, laissa tant de ses officiers sur les champs de bataille du Tonkin, du Dahomey et du Soudan, dont tant d'autres moururent tristement, comme lui, loin de France, fauchés par les maladies coloniales.

(1) *La France Militaire*. Jeudi 6 septembre 1900.

Digitized by Google

René de Planhol, l'officier d'élite mort mémorablement sur la route de Kayes à Nioro, en était aussi.

Pouydebat vint au Soudan en 1892, à l'époque des colonnes héroïques dont chaque étape était marquée par un combat.

Le Livre d'Or de l'escadron retrace, avec sa concision militaire, les glorieuses chevauchées du jeune lieutenant; et la Croix de la Légion d'honneur, qui brille bientôt sur sa poitrine, montre à tous qu'il est un brave.

Promu capitaine presque en même temps, il voulut rester encore au Soudan; au moment du massacre de la colonne Bonnier, il était avec le commandant Joffre, chargé du convoi, mission délicate, périlleuse, dans ce pays d'embûches, de soulèvements soudains, et mérita cette lettre d'éloge de son chef :

« Le capitaine Pouydebat est un des officiers qui ont eu le plus de mal et qui ont rendu le plus de services. »

Rentré en France, il fut choisi comme officier d'ordonnance; mais la vie de garnison ne pouvait suffire à son besoin de grandes émotions; il revint au Sénégal, à l'escadron de spahis; de là, à l'escadron soudanais.

Mais dès son arrivée, il fut touché par la maladie qui devait l'emporter.

Il eut pu rentrer en France, se soigner : ce retour lui parut une désertion; il lutta contre la maladie, et sembla un moment, l'avoir vaincue.

Mais il était épuisé, la fièvre le terrassa.

Le capitaine Pouydebat est mort au champ d'honneur, à sa place de combat.

Certes, son âme de soldat eut préféré s'envoler dans l'ivresse de la lutte, lorsqu'il menait si bravement ses spahis à l'attaque, dans les charges où il sabrait si terriblement l'ennemi.

Dieu en avait décidé autrement; il lui imposa un sacrifice plus grand: celui de se sentir mourir lentement, loin des siens, et lorsque l'avenir semblait pour lui plein de promesses.

En te disant adieu, mon cher ami, je puis assurer que tu ne sera pas oublié parmi les spahis qui sont là m'écoutant.

Plusieurs ont gagné leur médaille à tes côtés, ont été les témoins de ta vaillance; ton nom restera gravé dans leur mémoire; et moi, ton vieil ami, je garderai pieusement ton souvenir.

Adieu donc, Pouydebat. Que ton âme soit en paix; tu as fait ton devoir d'homme.

Digitized by Google

Saint-Jean-de-Luz, 30 juillet 1900.

Monsieur,

J'ai appris avec beaucoup de peine la mort de mon jeune ami Henri Pouydebat et je vous remercie de n'avoir pas douté de la part bien vive que je prends à votre douleur.

Les circonstances de sa mort sont bien faites pour émouvoir ceux qui l'aimaient. Frappé de ses qualités de cœur, d'esprit, de métier, le général Cornat, son chef, connaisseur d'hommes les ayant beaucoup maniés, prévoyait pour lui une belle carrière militaire, et nous nous accordions à penser qu'elle était à sa portée, sans qu'il eut besoin d'aller chercher bien loin le succès. Il a voulu le mériter doublement, ne se confiant pas assez à son mérite et voulant se donner des titres exceptionnels. On ne peut que louer un aussi vaillant cœur mais il y a d'autant plus à le pleurer.

Je vous plains, Monsieur, d'avoir perdu un frère si digne d'affection, qui était un peu votre enfant; avec sa nature pleine de délicatesse et de charme et son sentiment élevé du devoir, il n'a dû, en effet, vous donner que des satisfactions...

Votre lettre, Monsieur, m'a donné le grand désir de vous connaître. Si quelque circonstance vous amenait de ce côté, je vous serais reconnaissant de venir jusqu'à moi; nous parlerions de l'enfant et du brillant officier à jamais regretté.

Agréez, Monsieur, l'assurance de mes meilleurs santiments.

général Campionnet.

Montreux, 28 septembre 1900, (1)

Monsieur,

J'ai été profondément ému en vous lisant et je vous remercie de m'avoir écrit comme vous l'avez fait. J'avais déjà appris la mort de votre frère et j'avais dit autour de moi quelle douleur j'en avais ressenti. Peu à peu je vois disparaître les bons officiers que j'avais eu tant de joie et d'orgueil à commander au Soudan et qui, attirés par le danger, n'ont pas calculé avec leur force de résistance.

(1) Lettre adressée à M. A. Pouydebat par M. le général de division Archinard, aujourd'hui inspecteur général permanent des troupes de l'artillerie de marine.

Digitized by Google

J'ai souffert de votre souffrance et j'ai pleuré avec vous. Je savais que votre frère avait le cœur bien placé; j'avais apprécié la noblesse de son caractère et la manière dont il servait le pays; je lui avais donné mon affection mais je ne pensais pas qu'en retour son attachement pour moi irait jusqu'à associer mon souvenir au vôtre au moment de ses derniers adieux.

C'est là pour moi une surprise pleine de tristesse et qui m'est douce et chère cependant.

Prenez courage, Monsieur, ne vous laissez pas abattre par la douleur. Il y a tant de choses utiles et bonnes à faire.

Je vous serre la main de tout cœur et, si vous ne regardez pas ma demande comme indiscrète, laissez-moi vous dire combien je serai heureux d'avoir quelque photographie de votre frère.

Si vous n'en avez pas, peut-être pourriez vous m'indiquer quelque groupe fait au Soudan et que je pourrais peut-être me procurer.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma très vive sympathie.

Général Archinard.

Digitized by Google

LA FRONDE EN GASCOGNE

ET DANS LE BRULHOIS

(SUITE ET FIN)

LEGS FAITS PAR LE PRINCE DE CONTI AUX COMMUNAUTÉS DE LAYRAC ET DE CAUDECOSTE

Le testament du prince de Conti, dont l'exécution fut confiée à Mme la duchesse de Longueville, sa sœur, et à M. de Lamoignon, premier président du Parlement de Paris, eut une suite. D'autant plus que le vénérable testateur joignit à son testament des mémoires et codiciles destinés à éclairer ceux qui seraient chargés de faire la répartition des fonds et des legs, seulement cette succession étant très délicate exigea un temps considérable pour être liquidée.

En attendant, les consuls qui avaient été en fonction pendant le siège, furent l'objet de réclamations. Voilà que pendant que les habitants étaient cernés dans l'intérieur de la ville par l'armée assiégeante, les consuls obligés de pourvoir à la défense de la ville et à l'entretien des combattants firent des réquisitions chez les habitants pour en tirer et mettre à profit les vivres détenus chez des particuliers. Menaud Labatut, bachelier ès-lois, se vit enlever vingt sacs de misture et dix barriques de vin qui furent distribués aux habitants.

Une fois le siège fini, les choses ayant repris leur cours ordinaire, Menaud Labatut réclama devant le juge le payement des grains, vin et huiles qui lui avaient été enlevés par ordre des consuls. De longs débats furent engagés à cet endroit. Par un premier jugement les consuls de 1652 furent condamnés à payer au dit Labatut une somme équivalente à la valeur des grains, vin et huiles réquisitionnés, soit cent livres, et en outre les dépens pour les dégats faits au jardin, qui furent modérés à 70 livres. Le dit Labatut avait déjà reçu la somme de 408 livres, lorsque Sa Majesté envoya des commissaires avec charge de vérifier les dettes des communautés. La réclamation du dit Labatut fut évoquée, et il fut condamné à rembourser à la

Digitized by Google

communauté de Caudecoste tout ce qu'il avait précédemment reçu.

A cette époque on était processif. Les consuls de Caudecoste voulurent eux aussi se faire relever de leur condamnation. Le dit Labatut étant décédé, ses hoirs furent cités à comparaître devant la cour de Montauban, siège de la Généralité.

Les héritiers de feu sieur Labatut se virent exposés à subir des dépenses excessives, et alors des amis communs intervinrent, et le 25 août 1679 fut signé un accord entre les représentants de la ville de Caudecoste et les héritiers de feu sieur Labatut. Le procès était abandonné et assoupi à condition que les héritiers du dit Labatut payeraient 240 livres aux mandataires de la communauté de Caudecoste [1].

Pendant ce temps les consuls de Layrac furent avisés qu'un legs de deux cent mille livres était destiné à indemniser les habitants ayant subi des ravages pendant la guerre de la Fronde. Dans la Jurade du 20 août 1666 une délégation composée de MM. Delerm, Dubrana et de Lafon fut envoyée à Agen et chargée de se mettre en relation avec M. Daubry, gentilhomme de M. le Prince. L'exécuteur testamentaire qui devait faire la répartition des fonds légués expliqua aux envoyés de la Jurade de Layrac que les deux cents mille livres dont il avait à disposer seraient distribuées aux diverses communautés qui auraient eu à souffrir du logement des gens de guerre par suite des sièges de Caudecoste et de Miradoux. Il restait aux consuls le devoir de recueillir tous les renseignements nécessaires et propres à établir les droits de la communauté de Layrac à cette indemnité [2].

Cette enquête demanda beaucoup de temps et de recherches. M. Daubry se rendit à Agen où il entendit les parties intéressées. Les consuls de Layrac envoyèrent des mémoires appuyant leur requête. Le 18 juillet 1667, désireuse de connaître l'état de la question la Jurade délégua M. l'abbé Dusol, curé de Layrac, et M. Dubrana dans le but de poursuivre leurs demandes et dans l'espérance que leur recommandation hâterait l'heureuse issue de l'affaire. Enfin le 31 août de la même année, M. Delerm expose à la Jurade qu'il vient de remplir les dernières formalités et que par ordre de Mgr le prince de Condé, de Mme la duchesse de Longueville et de Mgr de

1 Minutes de Me Daunefort.

2 Record des jurades en 1666.

Digitized by Google

Lamoignon il sera distribué une somme de deux mille livres à la communauté de Layrac pour l'indemniser des dommages et pertes endurés en 1652 par suite du logement des troupes [1]. La Jurade vota des remerciements aux généreux donateurs.

Ce que nous venons de raconter pour la communauté de Layrac eut lieu pour la communauté de Caudecoste. Les consuls avaient déjà fait une enquête très minutieuse sur les dégats et pertes que les habitants eurent à supporter. Une estimation très détaillée était jointe aux mémoires qu'ils avaient remis entre les mains de Me Coulau, juge délégué par M. de Pontac. Ils n'eurent qu'à présenter aux exécuteurs testamentaires du prince de Conti une copie de leurs plaintes. Leur requête fut admise, mais nous ne pouvons dire quelle fut la quotité de la somme allouée aux habitants de Caudecoste. Elle dut être beaucoup plus élevée que celle fixée pour indemniser les habitants de Layrac. Nous n'avons trouvé aucun renseignement précis à cet endroit. Mais il est fait mention de ce legs dans une ordonnance de Mgr Pellot, intendant de Guienne, donnée en 1668. Il est parlé d'un travail de révision des comptes des consuls de Caudecoste depuis l'année 1638 jusques et y compris l'année 1664. M. de Mellet a fait cette revision et il a eu à examiner les pièces justificatives de la distribution du don fait à la communauté de cette ville par le seigneur prince de Conti [2].

Outre cette indemnité en argent il y eut encore un don de vases sacrés fait à l'église avec la recommandation de prier pour l'âme du Prince qui déplorait vivement d'avoir été cause des grands dégats et malheurs survenus à la ville de Caudecoste. La Fabrique de l'église a conservé avec soin et garde encore un très beau calice en argent, qui suivant la tradition remonte à cette époque néfaste.

Dans le siècle qui vient de finir de misérables ambitieux et des criminels hors de pair ont fait plus de victimes et occasionné des désastres plus graves et plus considérables que ceux relatés plus haut durant cette guerre de la Fronde dans le Brulhois. Qu'il serait à désirer pour eux d'abord et pour leurs nombreuses victimes ensuite qu'au lieu de finir dans quelque catastrophe mystérieuse ou de disparaître dans quelque drame inexplicable, ils eussent eu le courage de réparer du moins en partie leurs innombrables iniquités !

---

1 Record des Jurades en 1666.

2 Archives de la Préfecture, S. E., 138.

Digitized by Google

Qu'est-ce qui leur a manqué ? La religion. La foi en un juge souverain n'empêche pas tous les écarts de la liberté, mais elle les prévient parfois, elle les atténue souvent et les corrige toujours.

Avoir écrit le testament cité plus haut, et avoir dicté ces volontés suprêmes c'est pour le prince de Conti et pour le prince de Condé, beaucoup plus glorieux et plus méritoire que s'ils avaient élevé une tour de bronze dépassant par sa hauteur tous les palais et tous les arcs de triomphe.

En lisant ces pages émouvantes dans lesquelles un prince déplore et veut réparer les malheurs de la guerre on se surprend à verser des larmes de pitié et de sympathie ; tandis qu'en regardant cette masse orgueilleuse de fer et de bronze qui semble braver le ciel, il nous semble entendre les paroles dites au Dante dans les sombres abîmes de l'enfer :

Non Ragionam di lor
Ma sguarda è passa [1].

DUBOURG.

---

1 Ne parlons pas de ceux-là — Mais regarde et passe.

Digitized by Google

GUIENNE

PENNE

CERTIFICAT DE SANTÉ [1]

Nous maire, consuls, gouverneurs pour le Roy, conjuges eż causes criminelles et juges de l'entière police de la ville et juridiction de Penne en Agenois :

Certifions à qui il appartiendra que *M. Lacoste, sieur de Laroche, âgé de quarante-deux ans; tallie cinq pies, portant perruque* [2], est parti de cette ville en bonne santé, pour aller à *Bonnancontre avec un valet à cheval* et ailleurs vaquer à ses affaires, et qu'il n'y a, Dieu mercy, aucune maladie contagieuse dans ce pays. Prions tous ceux qui sont à prier de le laisser passer et de lui faire fournir la subsistance en payant, promettant d'en faire de même en pareille occasion.

Donné à Penne le *trente uniesme* jour du mois de *Aoust* mil sept cens vingt-un.

Sarrasin, consul.
Cassan jeune.

Renouvelé pour Monsieur, Mademoiselle de Laroche, mary et

---

1 Nous reproduisons tel quel ce document, aux formules imprimées, qui prouve que, sous le règne de Louis XIII, on ne pouvait entreprendre le plus petit voyage dans notre pays sans être muni de certains papiers.

En tête sont les armoiries de Penne, conformes au type reproduit dans la *Revue de l'Agenais*, t. XXVI, p. 199.

Cette pièce a été communiquée par M. François Marraud.

2 Les passages reproduits en italiques sont écrits à la main.

Digitized by Google

femme et un valet qui partit pour aller au Mas. Fait à Penne ce 19e may 1722.

Monplaisir. Durocal, consul.

Beu bon à Clairac, ce 22 may 1722.

Jatz, commandant de la garde de La Pauze.

Veu bon pour retourner (?) à Pene. Au Mas, ce 26 may 1722.

Pérotes, maire, consul.

Renouvelé à Penne, le 3 d'aoust 1722.

Lagarrigue de Ferrières, consul.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE RÉGIONALE

Docteur L. Couyba. — *Etudes sur la Fronde en Agenais et ses origines.* 2me partie. Villeneuve-sur-Lot, imp. Renaud Leygues, 1901, in 8°, 492 pp.

Je crois bien avoir écrit, par ci par là, que l'on n'avait pas encore composé une bonne histoire de l'Agenais et qu'il faudrait une vie d'homme pour élaborer cet ouvrage en six ou dix volumes.

Une autre solution est possible : cette histoire peut être une œuvre collective, chaque auteur ayant reconstitué nos annales pour une période déterminée. Il est vrai que, dans cet ensemble, tout variera fatalement, depuis la date et le format des livres jusques aux procédés d'exécution, à l'ordonnance et au style, qui resteront personnels. Après tout, cette variété offre-t-elle le moindre inconvénient ? L'important est d'avoir les moyens de s'instruire. En se désaltérant aux eaux pures d'un ruisseau on juge inutile de chercher quelles en sont les sources diverses.

Un volume définitif de la série de l'histoire de l'Agenais vient de paraître, celui dont nous venons de donner le titre. Notre dernier historien, M. Jules Andrieu, avait consacré 40 pages à la Fronde ; l'œuvre de M. le docteur Couyba comprend 650 pages.

Il est surprenant que cet auteur, dont les loisirs sont limités, ait pu mener à bien aussi rapidement une enquête qui laisse peu de points obscurs. Les mémoires du temps, à la portée de tous, ne constituent pas le fonds principal de son beau livre mais bien — ce qui vaut mieux — les documents originaux très dispersés et le plus souvent inédits qu'il n'est pas facile de colliger. Et même, loin de se contenter de ceux que signalent les inventaires des dépôts publics d'archives, l'auteur n'a pas craint de faire un dépouillement fastidieux de nombreux registres paroissiaux de 1649 à 1653 et des recherches à tout hasard dans les papiers de famille et dans les minutes des notaires De véritables découvertes ont récompensé ces labeurs. Grâce

Digitized by Google

à des centaines de dates précises, la suite des évènements est reconstituée presque sans lacune. Le rôle des partis, les fluctuations des communautés et des hommes sont exactement déterminés. Il y a peu de hors-d'œuvre ; tout se lie, tout marche de front dans un récit très clair. Tout au plus pourrait-on reprocher à M. le docteur Couyba de n'avoir pas rejeté à la fin du volume, comme pièces justificatives, des documents un peu longs qu'il a préféré enchâsser dans le texte. Ce dernier procédé, qui ne serait pas admissible pour des chartes du moyen âge difficilement comprises par la majorité des lecteurs, ce procédé peut cependant avoir sa raison d'être quand il s'agit de lettres du XVIIe siècle d'un grand style. Il semble qu'à cette époque tout le monde eût le don de bien écrire.

Il importait d'autant plus de connaître complètement cette période agitée de la Fronde qu'elle marque pour le pays d'Agenais une véritable révolution : de ce que le moyen âge avait laissé d'œuvres, d'institutions, de traditions bonnes ou mauvaises beaucoup de choses vont à tout jamais disparaître.

Quelques développements à ce sujet paraissent nécessaires.

La république agenaise ancienne avait subi une première atteinte au XVe siècle lorsque les souverains établirent l'impôt permanent. Dès lors, même les états du pays n'eurent guère qu'à enregistrer les lettres d'assiette des tailles et de leurs accessoires, à accepter la quotité requise, en se réservant seulement la répartition et la perception. Au XVIe siècle, de François Ier à Henri IV, on voulut tout enlever au pays d'Agenais et jusques à ces dernières attributions, en créant les élus. On avait aussi fort affaibli les consulats en leur enlevant en tout ou en partie le droit de justice. Au XVIIe siècle, après avoir soumis la féodalité, les souverains travaillèrent à réduire complètement les communes, à les achever. Les gouverneurs, les intendants, d'autres encore furent les hommes à tout faire de cette politique qui préparait la centralisation moderne. Pendant les guerres de la Fronde les consuls d'Agen furent par deux fois nommés d'autorité et non élus par leurs prédécesseurs. Ceci n'avait pas encore été pratiqué. C'était la fin d'un régime, car Louis XIV devait aller bientôt plus loin, en trafiquant sur des fonctions souvent vexatoires, qui avaient l'unique avantage d'être rachetables, surtout en modifiant les modes de recrutement des conseils des communes par des ordonnances applicables dans tout le royaume.

Et cependant combien la vieille tradition, toute de liberté, semblait préférable ! Elle avait certes ses inconvénients et pouvait entraîner

Digitized by Google

des abus, mais elle formait des hommes, elle trempait les caractères. On l'avait bien éprouvé dans tous les temps difficiles, au XIVe siècle, au XVIe siècle. On le vit aussi pendant les troubles de la Fronde. Rien de beau comme cet exemple de courage civique — le plus rare des courages — donné par le consul Faure proclamant ses préférences pour le parti du roi à la face de Condé rebelle et piteusement réduit à mendier les moindres suffrages ! Dans le parti de la Fronde, les consuls de Villeneuve font preuve d'une énergie non moins grande en repoussant victorieusement les assauts de toute l'armée du comte d'Harcourt.

La plupart des communes trouvaient une protection dans leurs remparts édifiés au moyen âge. Ainsi Miradoux, qui était loin d'être une place de premier ordre, put résister à Condé. Après les guerres de la Fronde les murs d'enceinte des villes seront détruits par ordre ou, peu à peu abandonnés, tomberont à l'état de ruines. Ceci encore n'est-ce point la fin d'un régime ?

On jugera par cet exposé sommaire que la Fronde fut bien pour notre pays un tournant de l'histoire.

Il est curieux d'étudier de près les hommes, intrigants ou batailleurs, qui vinrent alors déchaîner chez nous la guerre ou la soutenir. Le plus coupable de tous fut assurément Condé. Les revers qu'il essuya coup sur coup durant plus d'une année furent son châtiment. Cette période de sa vie avait été jusqu'à ce jour un peu trop laissée dans l'ombre ; il devait déplaire à des panégyristes de dépeindre le vainqueur de Rocroi cédant constamment du terrain à ses adversaires dans une guerre de partisans [1]. Un historien de l'Agenais n'avait pas à partager ces scrupules, attendu que M. le Prince fut pour ce pays un fléau à l'égal de la peste. Le dernier volume de M. le docteur Couyba débute par un portrait de Condé, magistral bien qu'un peu sévère. Ne faut-il point se souvenir que, sans parler des éminents services rendus tant de fois à la France, au péril de sa vie,

---

1 Dans son *Histoire des princes de Condé* le duc d'Aumale a consacré seulement sept pages à la guerre dans l'Agenais (t. VI, p. 117 à 124). C'est évidemment trop peu, étant données les proportions de l'ouvrage. Mais il ne faudrait pas croire pour cela que l'historien manque d'impartialité. Celui qui a dirigé de si haut les débats du procès de Bazaine s'est montré justement sévère pour Condé devenu factieux. (Voir notamment t. VI, p. 86, 154, 210, 228, etc.)

Digitized by Google

celui-ci manifesta devant les hommes et devant Dieu le repentir le plus sincère de ses égarements et qu'il ne fut pas seulement un homme de guerre de premier ordre mais aussi un ami éclairé des arts, un protecteur des lettres? Il légua 15,000 livres à la ville de Miradoux, comme réparation des dommages que le siège avait causés à ses habitants. Son frère, le prince de Conti, éprouvant aussi des remords, imita cet exemple en tâchant de réparer un peu le mal qu'il avait causé au pays d'Agenais : son testament, contient des legs de sommes destinées à indemniser les villes qui avaient le plus souffert des ravages de la soldatesque [1].

De tels retours de la part des puissants de ce monde, ces aveux et ces prières, qui ont tant coûté à leur orgueil, ont sollicité et obtenu l'indulgence même des hommes qui ont été leurs victimes ; à plus forte raison, ils plaident les circonstances atténuantes auprès de ceux qui, après bien longtemps, sont devenus leurs juges.

L'histoire des guerres qui, à tant de reprises, ont désolé l'Agenais est close par la Fronde. Deux siècles et demi se sont écoulés depuis lors, au cours desquels les évènements et les incidents qui méritent d'être remarqués sont principalement de l'ordre administratif. Ils n'en offrent pas moins de nombreux sujets d'études. C'est un plaisir de constater que l'attention des travailleurs se tourne aussi de ce côté. Les lecteurs de la Revue en ont eu déjà et en auront bien des preuves.

G. T.

*

Archives historiques de la Gironde, t. XXXV.

Ce volume, publié en 1900, renferme des textes très nombreux et très importants concernant l'histoire de l'Agenais et de la portion du Condomois qui a formé le département du Lot-et-Garonne. Ces documents ont été communiqués par M. Tholin, l'archiviste départemental du Lot-et-Garonne, par M. Calbet, instituteur, et par M. Cosme, professeur au lycée de Bordeaux. La transcription en a été

[1] Au sujet des legs faits par les princes de Condé et de Conti, voir la notice de M. l'abbé Dubourg. *Revue*, 1890, p. 509.

Digitized by Google

faite par feu Bosvieux, archiviste de Lot-et-Garonne, MM. Tholin, O. Fallières, P. Courteault, Cosme et Gardère.

Ces documents peuvent se diviser en deux séries : ceux qui intéressent l'histoire du Moyen-Age et ceux qui touchent à l'histoire moderne. Ces derniers sont les plus nombreux.

Les premiers ont été empruntés aux archives départementales des Basses-Pyrénées, à la bibliothèque municipale de Condom et aux archives de l'hôtel de ville d'Agen. Le 39e volume des archives de la Gironde nous donne le texte sous le n° II page 12, de la « donation faite par Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, et par Jeanne sa femme, à Marie épouse d'Archambaud, comte de Périgord, des châteaux de Lavardac et de Cauderoue, et de biens saisis sur les hérétiques dans les villes de Gontaud, Hautes-Vignes, Grateloup et Fauillet. » Cette donation est de 1270. Le deuxième document (n° III page 14) du 10 juillet 1318, est une « ordonnance d'Antoine Puysaigue, sénéchal d'Agenais, concernant le tarif des actes notariés et des gages des sergents. » Les archives de l'hôtel de ville d'Agen nous donnent (n° IV page 22) les statuts des corroyeurs et cordonniers de cette ville le 13 mars 1383 et une « bulle du pape Eugène IV nommant Jean Borgia, doyen de Saint-Pierre de Bourlat, diocèse de Castres, à l'évêché d'Agen, vacant par le décès d'Imbert, » le 9 janvier 1439.

Les textes qui intéressent le xve siècle sont au nombre de cinq dans ce même volume. Ce sont : 1° une « lettre missive du roi Louis XI aux consuls et habitants d'Agen, leur enjoignant d'envoyer trois députés, un ecclésiastique et deux laïques, à l'assemblée des états convoquée à Tours pour le 1er avril 1468 » (n° VI page 26) ; 2° un procès-verbal d'élection des députés aux Etats Généraux pour la sénéchaussée d'Agenais (n° VII page 27) année 1483 ; 3° une lettre du roi Charles VIII du 31 octobre 1486 (n° VIII page 49) qui enjoint au sénéchal d'Agenais et de Gascogne de s'opposer s'il y a lieu à toute prise d'armes des Suisses résidant dans le royaume ; 4° une ordonnance de la jurade d'Agen (n° IX page 50) du 26 mai 1498 relative au service funèbre en l'honneur du roi Charles VIII, ordonnance suivie d'un procès-verbal de la cérémonie ; 5° une requête des malades de la maladrerie d'Agen ; elle est adressée aux consuls et a pour but d'obtenir un secours destiné aux réparations de l'oratoire de la maladrerie (n° X page 54).

Digitized by Google

Une collection particulière[1] a fourni un document important du XVIe siècle. C'est la « répartition d'une somme de 9.800 livres levée par ordre du roi Charles IX sur la sénéchaussée d'Agenais, les 4 baronnies et le comté de Carmaing. » La date de ce texte est du 28 juillet 1562. Mention est faite dans ce document de toutes les communautés de l'Agenais et de leur part de contribution pour « raisons des troubles, cedicions, prinse et occupation par les rebelles et cediceux de la ville d'Agen » (nº XI page 55). Le nº XII page 70 est une lettre de Henri IV « renouvelant d'autres lettres d'abolition accordées par lui à la ville d'Agen » (juillet 1598).

Le XVIIe siècle a sa part dans la publication du 35e volume. 4 documents sont de cette époque.

Le premier (nº XIII page 72) nous donne les « lettres patentes du roi Louis XIII portant rétablissement des sièges d'élection dans la province de Guyenne. » Ces lettres patentes sont du 17 mai 1623. Viennent ensuite les statuts de deux corporations : 1º ceux de la corporation des apothicaires de la ville d'Agen (nº XIV page 75) de 1633 ; 2º ceux des chirurgiens de la même ville (nº XV page 80) en date du 8 août 1639. Les conditions pour être reçu apothicaire étaient les suivantes : être « yssu de gens de bien, de bonne renommée et honneste conservation catholique, apostolique, romaine, » être naturel français et « non de nation estrangère, avoir 25 ans, 3 ans d'apprentissage et avoir fait 3 chefs d'œuvre. Aussitôt admis à la maîtrise, l'apothicaire pouvait tenir 2 boutiques, l'une de pharmacie, l'aultre de « grossairie, marchandise et drogueries. » Les aspirants chirurgiens devaient subir quatre examens : le premier devant les consuls et les médecins de la ville dans la maison commune ; les trois autres dans la chambre où les maîtres chirurgiens « ont accoutumée de s'assembler » ; le deuxième devait porter sur toutes les opérations de chirurgie ; le troisième sur les médicaments simples ; le quatrième et le dernier sur la « dissection anatomique de tout le corps ou de quelque partie d'iceluy. » Le dernier texte (nº XVI page 84) qui intéresse le XVIIe siècle est une lettre du roi Louis XIV du 4 avril 1651 à l'époque des troubles de la Fronde adressée « par l'avis de la Reyne-Régente » au sénéchal d'Agenais pour « mander pardevant vous, les ecclésiastiques, les nobles et

---

1 Papiers La Cassinade de Crouzillhes.

Digitized by Google

ceux du Tiers Etat de votre ressort, leur faire entendre la liberté quy leur est donnée de continuer les depputtés qu'ils ont cy devant nommés » pour assister aux Etats Généraux.

Le même volume renferme en outre des extraits de la « Notice de la Généralité de Bordeaux par François de Paule, Latapie, inspecteur des manufactures », (n° XCII page 314 sq) dont le tome XXXIV avait déjà commencé la publication. C'est là sans doute un document de seconde main puisque nous nous trouvons en présence d'une copie faite par La Boubée en 1804 sur le manuscrit de Latapie. Il est cependant très important pour l'histoire économique de l'Agenais au XVIII° siècle. L'auteur nous donne des renseignements sur toutes les villes de l'Agenais qu'il a visitées : Agen, Aiguillon, Tonneins, Marmande, Sainte-Bazeille, Villeneuve, Casseneuilh, Sainte-Livrade, Clairac, Montflanquin, le château de Biron, Castillonnès, Libos, Fumel, Sauveterre de la Lémance. Les villes du Condomois qui font aujourd'hui partie du département de Lot-et-Garonne ont aussi leur notice, Casteljaloux, Fargues, Barbaste, Nérac, Moncrabeau, Mézin, auxquelles il faut ajouter Condom.

Les renseignements fournis par Latapie sont fort divers. L'inspecteur évalue, approximativement sans doute, la population des villes qu'il a visitées. Agen a environ 16.000 âmes, Nérac 3.300, Villeneuve 5.000, Marmande 4.000. Il nous fournit des renseignements historiques qui auraient fort besoin d'être contrôlés sur quelques-unes d'entre elles, mêle à son récit des traits de mœurs (académie de menteurs de Moncrabeau, page 321 ; fêtes ou bottes de l'Agenais, page 336, ou des légendes, le moulié de Barbaste, page 319) ; mais à côté de ces détails peu importants pour l'histoire de l'Agenais, il parle avec précision des forêts de Casteljaloux et de Mézin, de la culture du chanvre et du tabac et des fabriques de minots dans la plaine de la Garonne et du Lot. L'industrie du pays à la fin du XVIII° siècle nous est grâce à lui, un peu plus nettement connue. Casteljaloux avait des fabriques de goudron et de térébenthine, surtout d'importantes papeteries, pages 316 et 317. Fargues avait une fabrique d' « huile à pin » et beaucoup de charbonniers. Nérac avait une verrerie qui envoyait annuellement à Bordeaux « 150.000 livres pesant », cinq fabriques de bouchons et plusieurs amidonneries. Mézin travaillait 5.000 quintaux de liège, avait 3 tanneries et 60 tisserands.

La grande ville industrielle de l'Agenais proprement dit était Agen dont la manufacture de toiles à voiles faisait travailler « 500 ou-

Digitized by Google

vriers et 20,000 fileuses » et fabriquait en 1782 un million d'aunes de toiles manufacturées. La ville avait aussi deux manufactures de toiles peintes, une « sous la raison Guitard et Cie », l'autre appartenant à M. Lamouroux fils aîné. Elle possédait une fabrique d'étamines, sept teintureries et 42 fabriquants d'étoffes. Les autres villes étaient moins industrieuses. Tonneins avait sa manufacture de tabacs avec 1.200 ouvriers et une corderie royale dont le hangar était d' « environ mille pieds de longueur. » Casseneuil et Villeneuve avaient des fabriques de minots, Biron deux verreries de verre blanc. Libos une papeterie qui fabriquait « 27 rames par jour l'une portant l'autre » (page 335).

En résumé le 35e volume des Archives de la Gironde est très important pour l'histoire de l'Agenais. Il renferme seize documents sur l'histoire de notre pays. Le plus important de tous est sans contredit la notice de Latapie qui nous permet d'apprécier sa vitalité économique avant 1789.

GRANAT.

*

Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. — Histoire et description de la collection Ingres au Musée de Montauban. Paris, s. d. (1901), lib. Plon, gr. in-8° à 2 col. Prix 4 fr. 50.

Les visiteurs du Musée de Montauban, si peu qu'ils s'intéressent aux œuvres d'art, restent frappés de la variété et du nombre des esquisses de la collection d'Ingres. Cependant ils n'en voient exposée qu'une faible partie — un peu plus d'un cinquième — ; des portefeuilles en recèlent beaucoup plus que n'en montrent les vitrines.

On a pu dire du dessin qu'il était la probité des peintres. Ceci restera comme un axiome, en dépit de nos engouements actuels pour des improvisations lâchées, visant à l'effet, parfois acceptables pour le paysage mais qui déshonorent la figure humaine. Les modes tapageuses n'ont qu'un temps ; le grand art loyal est éternel.

Il résulte de l'inventaire définitif de ces œuvres d'Ingres que nul plus que lui parmi les peintres du siècle dernier n'eût le sentiment

Digitized by Google

de cette probité du dessin. Le maître montalbanais ne s'est jamais contenté de l'à peu près : rarement satisfait de son œuvre, lorsqu'il avait trouvé, réalisé, il cherchait encore à faire mieux. Il est même arrivé — par exception, fort heureusement — qu'en raison de ses excessifs scrupules, il a plutôt gâté qu'amélioré certains morceaux. Comme il est des jours d'inspiration que l'on ne retrouve pas, il peut devenir dangereux d'entreprendre à froid des retouches.

Ingres, dès le début, visa très haut, ainsi que le prouvent ses études d'après Raphael, ses copies de tableaux de Raphael. Jusques à la fin, il eut le culte du beau pur de tout alliage. On ne trouve guère dans ses étude une figure laide, placée pour servir de repoussoir aux figures sereines. S'il avait eu à représenter la cour de François Ier, il eut sans doute volontairement oublié le bouffon.

Selon nous, l'intérêt principal du volume que vient de publier notre ami M. Momméja est dans le rapprochement des pièces qui jusqu'à ce jour restaient dispersées comme les *membra disjecta poetœ*.

Il a fallu souvent de la patience et de la sagacité pour déterminer si certains fragments, par exemple des études de bras, de mains, se rapportaient à telle composition plutôt qu'à telle autre. M. Momméja a utilisé des fiches descriptives faites par feu Armand Cambon, conservateur du Musée de Montauban, l'élève, le parent, l'ami et l'un des exécuteurs testamentaires d'Ingres, mais le classement et le contrôle de ces fiches, auxquelles il a d'ailleurs beaucoup ajouté, offraient des difficultés sérieuses dont il a su venir à bout de façon à satisfaire les critiques les plus exigeants.

Pour le classement des études exposées dans les vitrines du Musée, on avait suivi, assez logiquement, l'ordre chronologique ; dans la rédaction de l'inventaire il a fallu faire les groupements par sujets. Une dernière partie est consacrée aux albums de dessins constitués par Ingres lui-même avec de précieuses annotations manuscrites. Les motifs, copies ou originaux, un peu pêle-mêle, en sont des plus divers. Ils accusent, période par période, les préoccupations de l'artiste et ses passions successives pour un artiste ou pour un genre. Le moyen âge lui-même avait fini par obtenir une petite place à la suite des belles séries d'après l'antique et d'après la Renaissance.

Le total des pièces formant le fonds d'Ingres est de 3,834. C'est tout un Musée.

Le programme imposé pour la rédaction des *Inventaires des ri-*

Digitized by Google

chesses d'art de la France est limitatif : il exclut toute dissertation ; il réduit à un minimum les indications historiques et les appréciations artistiques. M. Momméja, tout en se conformant aux instructions ministérielles, a su néanmoins donner à ses descriptions un intérêt que n'ont pas toujours des monographies faisant partie de cette même série, close par ce volume. Les indications bibliographiques sont fort complètes. La plupart des grandes compositions d'Ingres ont déjà eu les honneurs mérités de la reproduction par la gravure, mais les études du fonds montalbanais resteront comme une mine à exploiter pendant longtemps au profit des revues d'art. La présente publication attirera plus que jamais l'attention sur ce trésor dont la richesse n'était connue jusques à présent que d'un petit nombre de privilégiés admis à compulser les portefeuilles.

Le mérite de l'ouvrage que je suis heureux de signaler nous assure que le catalogue du Musée d'Agen, que M. Momméja prépare, avec une pleine liberté pour la rédaction, fera grand honneur à notre ville.

G. T.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

M. LE COMMANDANT LAC DE BOSREDON

La *Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen* vient d'être encore cruellement éprouvée. Par une mort aussi subite qu'imprévue, M. le commandant Lac de Bosredon lui a été brusquement enlevé, à l'âge de soixante-huit ans, dans toute la plénitude de ses forces physiques et intellectuelles, et alors que rien ne faisait pressentir un si triste évènement. Il convient à ses collègues désolés de venir ici retracer à grands traits quelle fut sa carrière militaire et de rappeler quels services il a pu rendre dans le domaine de la science et de l'art.

Né le 12 février 1833 à Maurs, département du Cantal, Jean-Philippe Lucien Lac de Bosredon appartenait plutôt à notre région Girondine, ses parents ayant élu domicile à Verdelais, où lui-même du reste avait manifesté le désir d'être inhumé. Après de solides études il embrassa la carrière militaire, et le 13 janvier 1854 il entrait comme engagé volontaire au 1er régiment de chasseurs à cheval. Il suivit aussitôt les cours de l'école de cavalerie en qualité d'élève instructeur et il en sortit avec le numéro 4 sur 63. Puis il fut envoyé en Afrique, sur cette terre qu'il devait tant aimer et où il passa les meilleurs de ses jours, et il prit part à l'expédition de 1859, sur les frontières du Maroc, où il gagna ses galons de maréchal des logis chef.

Sous-lieutenant en 1864, il fut affecté comme tel au 3e régiment de chasseurs d'Afrique. C'est dans ce corps d'élite qu'il contribua pendant deux ans à réprimer l'insurrection de la province de Constantine, et que, nommé successivement lieutenant en 1869, puis capitaine en 1870, il se distingua tout particulièrement pour étouffer la révolte, qui durant les malheurs de l'Année terrible faillit nous faire perdre notre plus belle colonie.

Digitized by Google

De 1872 à 1880 le capitaine de Bosredon entra dans les bureaux des affaires indigènes. C'est alors qu'il se maria à Jemmapes, province de Constantine, et qu'il put avec plus de facilité se livrer à ses goûts favoris, l'archéologie et le dessin. Nommé coup sur coup officier d'Académie, puis chevalier de la Légion d'honneur, M. de Bosredon reprit bien vite du service actif, lorsque notre frontière de l'Est se trouva menacée par les bandes arabes qui se formaient contre nous à Tunis. Dès 1881, il était chargé de diriger les opérations de concentration de nos troupes sur la frontière tunisienne, et le 3 mars de cette année il repoussait à la tête de deux compagnies, l'une du 3e zouaves, l'autre du 59e d'infanterie, l'attaque des Kroumirs à Rous-el-Aioum, où se constituait le noyau de la colonne Vincendon. Une lettre de satisfaction du général commandant la province lui était adressée « pour l'activité et l'énergie qu'il avait déployées en pur-« geant la région des bandits qui avaient gravement compromis la « sécurité. »

Nommé, le 22 décembre 1882, major au 13e régiment de chasseurs en garnison à Auch, M. de Bosredon rentra à ce moment en France. Peu après il vint, le 26 mars 1885, à Agen, prendre la direction du bureau de recrutement. Il y est demeuré jusqu'en 1896, époque où la limite d'âge le rendit à la vie civile. Entre temps, le 28 décembre 1889, il était fait officier de la Légion d'honneur. On n'oubliera pas de longtemps dans notre ville le zèle qu'il déploya durant ces années dans l'exercice de ces délicates fonctions, unissant la fermeté du commandement militaire à la mansuétude du père de famille, cherchant à ne jamais rebuter les jeunes soldats et à leur faire aimer le plus possible leur dur métier.

Un des premiers soins du commandant, une fois débarrassé de tout souci et de toute contrainte militaire, fut de se faire recevoir membre résidant de l'Académie d'Agen. En Afrique déjà, il avait été admis, en 1873, membre de la Société archéologique de la province de Constantine, et la même année il briguait l'honneur, aussitôt accordé au Congrès de Chateauroux, de faire partie de la Société française d'archéologie. Sur ce sol africain, si riche en souvenirs romains, son amour pour cette science s'était vite développé, et à déchiffrer quelqu'une des inscriptions qu'il rencontrait presque à chaque pas, ou à collectionner ces objets du passé, si nombreux autour de l'antique Carthage, il consacrait les loisirs que lui faisait la vie de garnison.

Le commandant de Bosredon n'était seulement pas archéologue

Digitized by Google

l'art, dans toutes ses manifestations, l'avait depuis longtemps séduit. Dans son long séjour au pays du soleil il s'était épris passionnément de la lumière, et il en avait rapporté le goût de la clarté en toutes choses, des tons chauds et vibrants, que son crayon comme sa plume savaient si bien rendre et interpréter. Et comme les beaux-arts ont toujours été frères de la poésie, notre collègue était aussi poète ; mais combien modeste, je dirais même timide, si cette épithète ne semblait pas jurer avec les qualités militaires qui l'avaient toujours distingué.

Nous aimons à nous rappeler avec quel tremblement de voix, et comme un peu gêné d'être forcé de se mettre en évidence, il lisait à nos séances, soit ces pages colorées où il nous parlait de la *Peinture et de la Sculpture chez les Musulmans*, ou encore des *Amulettes et des Talismans chez les Arabes*, soit, plus souvent, quelques-unes de ces poésies faciles, gracieuses, écrites sans nulle prétention, imprimées dans nos recueils sous le titre de *Rythmes et Rimes* et de *Croquis Algériens*, qu'accompagnait presque toujours un pittoresque dessin à la plume, et où se reflétaient les pensées les plus nobles, les sentiments les plus élevés.

De relations très sûres, le commandant de Bosredon avait de suite été apprécié, comme il le méritait, par ses collègues de la Société Académique d'Agen. Nul n'était plus sympathique. Par sa loyauté, sa bienveillance, l'aménité de ses manières, nul ne se faisait plus aimer. En 1897 déjà la compagnie l'avait investi de l'honneur de la présider. On sait avec quel tact il s'acquitta de cette tâche et quel rôle, tout de complaisance, il consentit à jouer lors des fêtes du Centenaire de Jasmin, en se chargeant du rapport sur le concours de poésies françaises, organisé à cette occasion par la Société d'Agen. Ses aperçus ingénieux, ses appréciations toujours bienveillantes et justes, son style sobre et correct, lui valurent l'assentiment de tous ceux qui prirent plaisir à l'écouter.

Chargé, aussitôt après sa réception, de mettre de l'ordre dans notre bibliothèque, c'est avec un soin jaloux qu'en moins de six mois il mena à bonne fin ce travail aride et souvent fort ingrat. Enfin, c'est à son initiative éclairée que la Société lui doit la décoration nouvelle de son hôtel et surtout de sa grande salle, ornée des portraits des savants qui l'ont illustrée, et des reproductions des principaux monuments de la région. Aussi, reconnaissante de tout ce qu'il faisait pour elle, la compagnie l'avait-elle cette année appelé encore à la vice-présidence, afin que dans le prochain congrès

Digitized by Google

archéologique du mois de juin il put la représenter dignement et mettre une fois de plus au service de la science les qualités maîtresses dont la nature l'avait doué.

Toujours le premier à répondre aux convocations, la Société Académique d'Agen n'avait pas de membre plus assidu, plus zélé que le commandant de Bosredon. A voir aujourd'hui sa place vide, elle a le sentiment profond de la perte qu'elle vient de faire. En lui disparaît, pour sa veuve inconsolable un époux modèle, pour ses enfants éplorés un guide sûr et éclairé, pour ses collègues le meilleur, le plus dévoué des amis.

PH. LAUZUN.

La Commission de Direction et de gérance : G. Tholin, O. Fallières, Ph. Lauzun.

Digitized by Google

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE

Histoire, Archéologie Monumentale; Epigraphie, Numismatique

SOIXANTE-HUITIÈME SESSION. — 1901

AGEN (Lot-et-Garonne) et AUCH (Gers)

La Société française d'Archéologie, fondée par Arcisse de Caumont en 1834 pour la description et la conservation des Monuments historiques et reconnue d'utilité publique, tiendra, cette année 1901, sa soixante-huitième session à **Agen.**

Cette session s'ouvrira le mardi, 11 juin, à deux heures, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville. Elle durera huit jours.

L'honneur que fait au département de Lot-et-Garonne la Société française d'Archéologie, en choisissant son chef-lieu comme centre de ses études, impose au Comité de rédaction de la *Revue de l'Agenais* l'obligation de prévenir ses lecteurs de cette bonne aubaine. Il croit devoir en même temps les convier dès à présent à assister à ces fêtes de la science et à prendre part aux travaux du Congrès.

Les conditions sont les suivantes :

Toute personne est admise à faire partie du Congrès archéologique.

La souscription est de 10 francs.

Les bulletins d'adhésion doivent être adressés à **M. Charles Ratier**, trésorier du Congrès, boulevard de la Liberté, à Agen.

Les membres de la Société française d'Archéologie sont souscripteurs de droit et n'ont en conséquence aucune cotisation nouvelle à verser. Cependant ceux qui ont l'intention de se rendre au Congrès sont priés d'en donner avis au trésorier avant le 15 mai, afin qu'il soit possible de leur faire connaître, en temps utile, les réductions accordées par les Compagnies de chemin de fer.

Digitized by Google

Les membres du Congrès sont instamment priés d'indiquer en même temps à quelles excursions ils désirent prendre part.

Chaque souscripteur reçoit un volume renfermant le compte-rendu des séances et des excursions, accompagné de planches et de mémoires inédits. Il a droit d'assister aux séances et aux excursions, de communiquer des mémoires, de prendre part aux délibérations du Congrès.

Les noms des souscripteurs sont imprimés en tête du volume.

De grandes médailles en vermeil et des médailles en vermeil, en argont et en bronze seront distribuées pour les découvertes, fouilles, restaurations, travaux et publications archéologiques.

Composition du Bureau

Les membres du bureau de la Société française d'Archéologie :

Eug. LEFÈVRE-PONTALIS, Directeur de la Société, Président du Congrès.

Emile TRAVERS, Directeur-adjoint et Trésorier de la Société.

P. de LONGUEMARE, Raymond CHEVALLIER, Secrétaires généraux de la Société.

Marquis de FAYOLLE, Inspecteur général de la Société.

Adrien PLANTÉ, Inspecteur divisionnaire de la Société.

G. THOLIN, Inspecteur de la Société pour le Lot-et-Garonne.

Les Secrétaires généraux du Congrès :

Philippe LAUZUN, Inspecteur de la Société pour le Gers.

J. MOMMÉJA, Membre de la S. F. d'A.

Adr. LAVERGNE, Membre de la S. F. d'A.

Le Trésorier du Congrès :

Charles RATIER, Trésorier de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen.

Les Membres de la Commission d'Organisation

Pour le Lot-et-Garonne : Philippe Lauzun, président de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen ; J. Momméja, conservateur du Musée d'Agen ; Ch. Ratier, trésorier de la Société des Sciences Lettre et Arts d'Agen ; L. Bruguière, membre des Jurys des Concours regionaux ; G. Marraud, conseiller à la Cour d'appel ; O. Fallières, membre de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen ; Comte de Dienne, membre de la Société française d'Archéologie ; Calvet, bibliothécaire de la ville d'Agen. — *Pour*

Digitized by Google

le Gers : Ad. Lavergne, vice-président de la Société archéologique du Gers ; Alph. Branet, secrétaire de la Société archéologique du Gers ; Pagel, archiviste du département ; Ch. Despaux, trésorier de la Société archéologique du Gers ; Jean Lacaye-Laplagne, membre de la Societé française d'Archéologie ; l'abbé Abadie, vicaire de la cadrédrale.

Programme des Questions

1. État des études archéologiques dans le département de Lot et-Garonne depuis cinquante ans. — Même état dans le département du Gers. — Donner une vue d'ensemble des principaux travaux accomplis par les Sociétés savantes et les particuliers.

2. Indiquer les dernières découvertes préhistoriques de l'âge de pierre, du bronze et du fer, cavernes, ossements, sépultures, puits funéraires, etc., ainsi que les premières stations de l'Agenais et de la Gascogne.

3. Énumérer les refuges, les castra, les oppida, avant, pendant et après la domination romaine. Les distinguer des tumuli et des mottes féodales.

4. Établir le tracé des voies romaines de la région. — Quelles étaient les limites exactes des Nitiobriges ? — Où doit-on placer Ussubium, Fines et la capitale des Sotiates ?

5. Préciser l'emplacement de Pompeiacum, de Vellanum, de Vernemetis, où fut martyrisé saint Vincent. — Signaler les dernières découvertes faites dans le cimetière gallo-romain de Saint-Martin-de-Lesque.

6. Étudier les rapports entre les Nemets et les Piles gallo-romaines ? — Préciser la destination de ces dernières. — Les comparer aux monuments analogues du Nord-Est de la France et de la Tunisie.

7. Quelles étaient les principales villas gallo-romaines de la contrée ? — Où se trouvait Ebromagus, la villa de saint Paulin de Noles ? — Signaler les inscriptions, statues, mosaïques, sarcophages, autels votifs récemment découverts. — Existait-il à Agen un atelier de sculpture ?

8. A quelle école doit-on rattacher les églises romanes de la région ? — Faut-il regarder Saint-Front de Périgueux comme le prototype des églises à coupoles de l'Agenais et de la Gascogne ?

9. Quels sont les caractères de l'école d'architecture toulousaine au

Digitized by Google

XIe et au XIIe siècle dans les églises rurales? — Etudier la sculpture romane dans la région. — Quelles sont ses œuvres les plus anciennes? — Comparer les portails des églises de Beaulieu, de Souillac, de Carennac, de Moissac et de la cathédrale de Cahors. — Iconographie de sainte Foy, martyre agenaise.

10. Faire ressortir les particularités de l'école gothique du Midi de la France, notamment dans le plan des églises, la construction des voûtes, le style des clochers. — Quelle fut l'influence des prélats italiens d'Agen sur l'architecture de la Renaissance dans la contrée?

11. Citer in-extenso les textes qui se rapportent à la construction et aux remaniements des églises et des châteaux de la région.

12. Donner de nouveaux détails sur les bastides ou villes neuves du XIIIe siècle, sur les enceintes successives de la ville d'Agen, et signaler les plus curieuses maisons à pans de bois encore intactes.

13. Décrire les principaux châteaux féodaux ou de la Renaissance. — En dehors des limites de l'Armagnac et du Condomois, existe-t-il quelque type du château gascon de la fin du XIIIe siècle, qui consiste dans un bâtiment rectangulaire défendu par deux tours carrées.

14. Donner de nouveaux détails sur les chemins de Saint-Jacques, leur tracé en Gascogne, leurs hôpitaux, leurs maladreries. — Indiquer les principaux lieux de pèlerinage et les fontaines qui sont l'objet d'un culte spécial.

15. Relever les inscriptions des pierres tombales et des cloches antérieures à la Révolution, en faisant connaître le nom des fondeurs. — Peut-on citer des exemples de l'emploi des chiffres arabes dans les inscriptions du moyen-âge?

16. Etudier les carrelages de terre vernissée et leurs modes de fabrication spéciaux à la région. — Signaler les verrières, les tapisseries, les peintures murales, les objets d'orfèvrerie, les meubles et les objets d'art conservés dans les églises, les musées, les collections particulières.

17. Rechercher tout ce qui concerne la monnaie *arnaudine* d'Agen et citer des documents qui font mention de cette monnaie du XIIe au XIVe siècle. — Étudier les variétés et les pièces inédites frappées à Auch et à Lectoure. — Dresser le catalogue des poids monétiformes d'Auch, de Condom, de Fleurance et de Lectoure. — Signaler les sceaux inédits.

18. Résumer les travaux publiés sur les anciennes faïenceries, notamment celles de Moncaut, de Samadet, d'Ardus, d'Auvillars, et préciser l'origine des modèles copiés dans ces fabriques.

Digitized by Google

19. Faire connaître les vieilles industries locales et les plus anciennes foires de la contrée. — Décrire les anciens costumes du pays avec dessins à l'appui.

20. Étudier les œuvres des artistes de la région : les verrières d'Arnaud de Moles à la cathédrale d'Auch ; les plats de Bernard Palissy conservés dans la province ; les procédés de céramique d'Honoré de Saint-Amans. — Décrire les tableaux du château d'Aiguillon conservés à la Préfecture d'Agen.

Le programme des questions n'est pas limitatif. Le congrès accueillera toute communication relative aux études qu'il poursuit, quel qu'en soit le sujet, si elle a été soumise à l'examen du bureau. Tous les événements archéologiques de l'année doivent trouver leur écho dans ces réunions ouvertes aux savants de toutes les parties de la France et de l'étranger.

Ordre des Réunions et des Excursions

AGEN

Mardi 11 juin 2 heures. Séance d'ouverture à l'Hôtel-de-Ville.
4 heures. Visite du Musée.
8 heures 1/2. Séance.

Mercredi 13. 7 heures 41. Départ en chemin de fer.
8 heures 53. Arrêt à Monsempron-Libos. Visite de l'église.
11 heures 1/2. Arrivée au château de Bonaguil. Déjeuner. Visite.
4 heures 1/2. Visite du château de Perricard.
6 heures. Retour à Fumel. Visite du château. Diner.
8 heures 57. Départ de Monsempron. Retour à Agen à 10 heures 18.

Jeudi 13. 8 heures 1/2. Séance.
1 heure. Excursion en voiture aux églises de Moirax et d'Aubiac, et au château d'Estillac.
6 heures 1/2. Retour à Agen.
8 heures 1/2. Séance. Conférence par M. le chanoine Pottier et par M. Philippe Lauzun sur les églises et les châteaux de la région, avec projections photographiques.

Digitized by Google

Vendredi 14. 7 heures. Excursion en voiture au château de Madaillan.

11 heures. Retour à Agen.

1 heure. Visite des monuments religieux et civils d'Agen et des tableaux de la Préfecture.

8 heures 1/2. Séance.

Samedi 15. 10 heures 14. Départ en chemin de fer.

10 heures 54. Arrivée à Moissac. Déjeuner. Visite de l'église, du cloître et d'une collection particulière.

5 heures 23. Départ. Retour à Agen à 6 heures 34.

Dimanche 16. 1 heure. Séance de clôture.

7 heures. Banquet.

Excursion dans Gers

Lundi 17. 10 heures 31. Départ en chemin de fer.

11 heures 37. Arrivée à Lectoure. Déjeuner. Visite de la cathédrale, du musée, des remparts.

4 heures 35. Départ en chemin de fer.

5 heures 32. Arrivée à Auch.

8 heures 1/2. Séance avec le concours de la *Société archéologique du Gers*. Projections photographiques des monuments du Gers.

Mardi 18. 8 heures. Visite de la ville d'Auch, prieuré de Saint Orens, monuments civils.

1 heure. Visite de la cathédrale.

Observations Importantes

Les membres du Congrès sont priés de joindre à leurs communications un résumé de dix à vingt lignes pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

Le président du Congrès se réserve le droit d'emporter tous les mémoires lus aux séances pour choisir ceux qui seront imprimés dans le volume consacré au Congrès d'Agen, qui paraitra en 1902.

Renseignements généraux

Les principaux hôtels d'Agen, notamment les hôtels *Bonneville, Marty, Jasmin, Dalché*, etc., sont prévenus de la tenue du Congrès;

Digitized by Google

ils réserveront des chambres à tous ceux qui leur en feront *directement* la demande.

Une notice des monuments visités pendant la durée du Congrès sera envoyée, à partir du 20 mai, aux membres qui manifesteront le désir de l'avoir.

Indépendamment des réductions qui seront accordées par les Compagnies de chemin de fer, le bureau signale tout particulièrement aux membres du Congrès les *billets à itinéraires facultatifs*, combinés sur le réseau de toutes les grandes Compagnies de chemins de fer français et les *billets circulaires*.

Les lettres et les annonces de communication doivent être adressées à **M. Philippe Lauzun**, à Valence-sur-Baïse (Gers), jusqu'au 12 mai, et à Agen, 9, place du Marché, à partir du 12 mai.

Digitized by Google

LE CHATEAU VIEUX DE LAFOX

Il est difficile de se faire une idée de l'état du pays d'Agenais, au point de vue de la défense militaire, durant les périodes antérieures au XIIIe siècle. Sans doute les villages, les châteaux primitifs étaient protégés par des levées de terre et par des palissades plutôt que par des murailles en pierre ou en briques, car si l'on avait édifié beaucoup d'ouvrages de ce dernier genre plus solides, il en subsisterait encore un certain nombre.

Dans les villages, à partir des XIe et XIIe siècles, l'église devint le véritable refuge en temps de guerre. La solidité et l'épaisseur des murailles des édifices romans en faisaient de petites forteresses. Leurs fenêtres étroites sont comparables à des meurtrières. Il suffisait aux populations qui s'abritaient dans les églises d'en barricader les portes pour braver les coups de main et même pour résister quelques temps à un siège.

Il semble aussi que, dès une époque fort reculée, on ait eu soin de défendre les gués ou passages des grandes rivières par des fortins, qui ont dû primitivement consister en des tours en bois érigées sur des mottes. De ces ouvrages il ne survit rien le plus souvent que le nom ou des mentions dans les anciens textes.

Sur les bords de la Garonne, à peu de distance d'Agen, on peut citer, comme érigées tant sur la rive droite que sur la rive gauche, les mottes de Lafox, du Fort (à Lagravade),

Digitized by Google

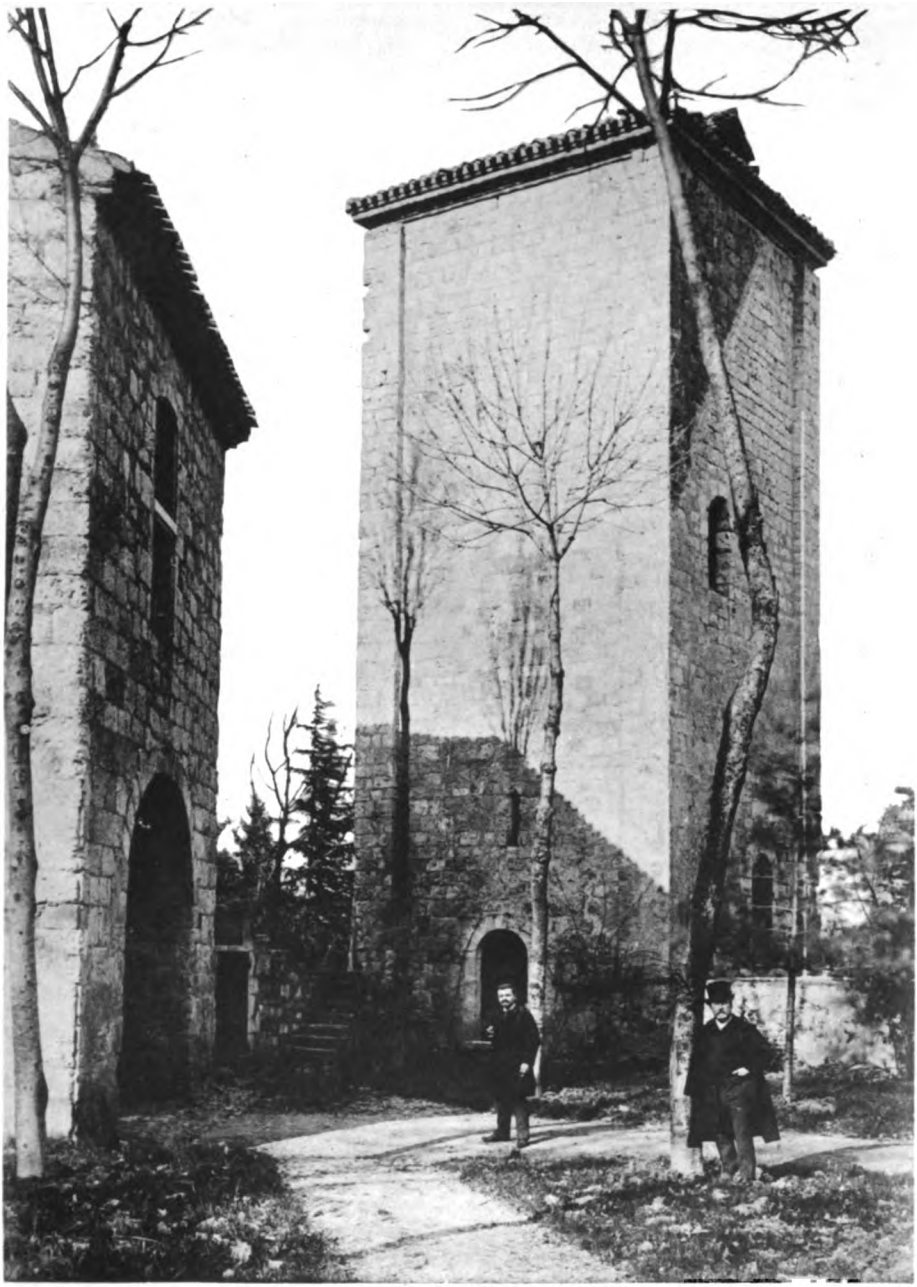

Cliché Ph. Lauzun. *Phototypie Bellotti*

LAFOX

VIEUX CHATEAU

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

de Lécussan, de Dallot, de Dolmayrac. Elles ont été détruites ; quelques unes même, en raison de leur situation, ont pu disparaître sous les alluvions. Celle de Lafox est dans ce dernier cas et la tour qui la surmonte est un précieux jalon pour apprécier les variations du cours du fleuve depuis sept siècles.

La motte et la tour qui constituaient le château vieux de Lafox sont exactement décrites dans une charte datant de 1283 : « Mota ubi est turris de La Fos et clausura dicte mote, « que mota circuitur fluminibus Garone et Ceone [1]. » La motte et la tour étaient donc situées exactement au confluent de la Séoune, c'est-à-dire sur la rive même de la Garonne. Tout a changé depuis. Dans l'état actuel, la tour de Lafox est à 500 mètres au plus près de la Garonne et à 1,300 mètres du confluent de la Séoune, reporté obliquement, en aval, à l'ouest.

Il appartient aux géologues de tirer parti de ces observations. Ce serait à eux et non aux historiens, dont les notions en fait de géologie sont généralement insuffisantes, à dresser, autant que cela est possible, une carte topographique de la banlieue d'Agen à l'époque gallo-romaine. Il semble bien que la plaine entre Saint-Pierre-de-Gaubert et Agen a dû être primitivement occupée par la Garonne, dont les bras multipliés enserraient de nombreux flots. C'était comme un delta dont la pointe extrême, la dernière île en aval, était ce quartier du château qui paraît avoir été l'emplacement de l'Agen gaulois, concurremment avec l'oppidum de l'Ermitage [2].

---

1 *Un cartulaire des Alaman*, par Edm. Cabié et L. Mazens, Paris, 1883, p. 45.

2 Sur la rive gauche, l'île de Dolmayrac a disparu par l'effet du colmatage, comme celle du Gravier, sur la rive droite, comme les îlots, en aval d'Agen.

Les archives d'Aiguillon renferment de nombreuses cartes du XVIIIe siècle, fort bien

Digitized by Google

Mais revenons à Lafox. Pour bâtir une tour en pierre sur une motte, on est obligé d'asseoir les fondations au-dessous des couches inférieures de terre rapportée. Les constructions de ce genre sont fort onéreuses et peuvent exiger l'emploi de pilotis si elles se font à proximité des cours d'eau.

Le texte cité ci-dessus prouve que la tour existait en 1283. Elle est certainement plus ancienne et remonte peut-être au XIIe siècle. Par toute la France, le contrefort appliqué aux donjons passe pour une marque d'ancienneté. Les contreforts de la tour de Lafox, assez réduits, emboitent seulement les angles. Le clocher de la cathédrale Saint-Etienne, que notre génération a vu démolir, était constitué par une tour isolée, dépourvue de larges baies et pareille de tout point, y compris le dispositif de ses contreforts, à celle de Lafox. Je ne connais plus, dans tout le département, que deux exemples de ces contreforts d'angle : on en voit dans le fort de Lassale, près de Sos, et dans les ruines du château de Pépinès, commune de Hautefage. Le sceau d'Agen, du milieu du XIIIe siècle représente, entre autres, des tours munies de contreforts. Les spécimens de ce type, sans doute fort répandus autrefois, sont devenus de toute rareté. Cette constatation fait comprendre l'intérêt qui s'attache à la tour de Lafox.

---

exécutées, qui, rapprochées de nos cartes récentes, démontrent combien les soudures peuvent s'opérer rapidement d'une île à l'autre ou d'une île à une rive.

Au confluent du Gers, en face de La Gravade, on voit de vieux saules, mais qui n'ont probablement pas plus d'un siècle, à moitié ensevelis sous les alluvions.

Il semble qu'on puisse admettre une proportion d'environ un mètre d'exhaussement du sol par siècle dans les parties basses de la vallée de la Garonne. Le fait est que la motte de Lafox, à laquelle on peut raisonnablement supposer une hauteur de six à sept mètres, a été depuis l'année 1283, complètement ensevelie sous les sables. La disparition des mottes de Lécussan, de Dallot, de Dolmayrac s'expliquerait par les mêmes causes.

Les transformations de la vallée de la Garonne sont beaucoup plus grandes et beaucoup plus rapides que l'on ne se l'imagine généralement.

Digitized by Google

Ce petit fort avait un rôle spécial qu'il importe aussi de signaler. Il protégeait un poste de péagers, qui pouvaient avoir, tous les jours, à réprimer la contrebande *manu militari*. Les produits du péage de Lafox, très anciennement établi, avec des tarifs onéreux, ont fait la fortune de plus d'un baron du moyen âge.

Il paraît inutile de revenir sur l'histoire de Lafox déjà publiée. Réservons aussi la description du grand château de Lafox, érigé à proximité de la tour et dont aucune partie ne paraît antérieure au XVIe siècle. Ces courtes pages n'ont d'autre objet que de faire valoir une planche dont on peut apprécier l'exactitude et la beauté.

G. THOLIN.

Digitized by Google

LE FLEUVE BLEU

TCHIN - KIANG

1er Avril. — A six heures du matin nous quittons Shanghaï. Le soleil se lève dans un ciel pur ; les sampans et les jonques animent le fleuve par centaines, les rives sont vertes, tout a un air de printemps et de vie. La barre de Woosung franchie, l'*Eclaireur* s'élance sur la nappe jaune du Yang-tse.

Pourquoi ce fleuve a-t-il été qualifié de bleu ? C'est un mystère qui ne peut s'expliquer que par un daltonisme particulier de la race de Confucius ; mais alors quelle couleur peut bien avoir le fleuve jaune !

A Woosung le Yang-tse est une mer. La rive gauche du chenal est formée par une des grandes îles qui encombrent l'estuaire, tour à tour accrues ou rongées par le courant. La plus grande, Tsong-ming, a plus de sept cents kilomètres carrés. Ces îles sont fertiles, très cultivées et nourrissent une population assez dense. Autrefois la mer s'enfonçait profondément dans un golfe qui séparait le Chantoung du Fokien et des provinces méridionales de la Chine. Le Hoang-ho et le Yang-tse-Kiang l'ont comblé. Un jour, à la suite d'une inondation, le Hoang-ho a tourné le dos à son frère bleu et pris le chemin du golfe de Petchili. Mais l'immense région d'alluvions que les deux fleuves ont créée est encore sillonnée d'une infinité de canaux où pullulent les sampans et les jonques, véritables artères par où la vie palpite dans le cœur de la Chine. Des inondations périodiques entretiennent la fertilité du pays. Les eaux du Yang-tse à Han-Kéou montent facilement de sept mètres en été ; et le lac Poyan, où les troupeaux circulaient librement en hiver parmi les pâturages, devient une mer accessible aux navires de guerre.

Quelques voiles sombres piquées sur la jaune uniformité du fond, deux minces franges d'un gris bleuâtre révélant à l'horizon les rives basses : voilà tout ce que l'on aperçoit jusqu'à l'entrée du chenal de Confucius, au nord de Woosung. Là des bancs de sable mobiles créent

Digitized by Google

les passes difficiles de Langshan. Un triangle léger émerge tout à coup dans le bleu pâle du ciel. Il grandit lentement; une dent aigüe se dessine au sommet de la montagne. C'est la pagode. Elle produit une impression étrange cette montagne isolée, en pain de sucre, dominant l'infini plat. On en approche. Elle se dédouble, puis se résout en trois collines distinctes, tandis que nous traversons obliquement le fleuve pour gagner le chenal de la rive gauche.

C'est un déroulement infini de bosquets verts d'une verdure crue de printemps : des saules, des osiers, des bambous, coupés d'arroyos où dorment des sampans, de huttes au toit de chaume, de fermes presque européennes. Il y a de grandes prairies, des marécages où s'envolent des bécassines. Parfois la rive se déchire, un large canal s'enfonce. La trouée se referme, une nouvelle prairie s'allonge, de nouveaux bosquets, des feuillages légers; et dans une échappée de saules ou sur la nappe unie des herbes, brille la voile d'une jonque qu'on dirait sortir de terre et qui glisse lentement, là-bas, sur l'invisible chenal.

Le fleuve s'infléchit à gauche vers des ondulations que nous atteignons à sept heures du soir. Le soleil couchant a découpé les silhouettes minuscules des arbres sur la rive lointaine. Le crépuscule traîne ses dernières clartés sur la nappe bleuie. Tout est calme. Quelques sampans reviennent de la pêche; des filets émergent çà et là. Au pied d'une colline en pain de sucre des maisons blanchissent sous leurs toits gris; et l'on devine d'autres toits nombreux, cornus,des fumées, des mâts, toute une ville,prolongée sous la buée grise du soir parmi des crêtes effacées. C'est Kyang-yn, où nous mouillons pour passer la nuit.

2 Avril. — Matinée claire et lumineuse. L'aspect du fleuve n'a pas changé. Il conserve un ou deux milles de largeur. Ses bras disparaissent parfois derrière des îles plates et vertes. Les rives sont basses, il n'y a pas d'horizon.

Nous passons près d'un sampan où toute une famille nous invective avec férocité. Une vieille aux cheveux hérissés et tordus en minces couleuvres s'agite avec une fureur d'épileptique, nous montre les poings, frappe du pied. Nous avons dû passer à travers leur filet. « Tant pis pour eux, dit le pilote, ils savent bien qu'ils ne doivent pas mouiller dans le chenal ». Et tandis qu'il s'éloigne avec indifférence je me sens un regret au cœur et une pitié pour ces pauvres gens. Les voilà peut-être pour de longs jours réduits à la

Digitized by Google

famine. Je comprends trop leur colère et leur haine pour l'étranger malfaisant qui passe sans s'occuper de la ruine laissée derrière lui. Leur filet était invisible. Nous avons continué notre route ; d'ailleurs nous ne pouvions pas nous arrêter. C'était une injustice fatale. Le poète l'a trop bien dit :

> Que la création est une grande roue
> Qui ne peut se mouvoir sans écraser quelqu'un.

Une large bande noire barre le fleuve. On dirait une énorme estacade. A cent mètres de l'obstacle un coup de sifflet fait envoler des milliers de canards. Il y en a plus de cent mille, dit Z, un peu méridional. Réduisons le chiffre au cinquième et nous ne serons pas au dessus de la vérité. Ce nuage de volatiles est allé s'abattre un peu plus loin, après quelques savantes manœuvres. Nous les délogeons trois fois. Ils se décident enfin à gagner les marécages de la rive nord. Le pilote m'affirme qu'il y avait autrefois des bandes de canards infiniment plus nombreuses sur le Yang tse ; les bateaux à vapeur les ont effarouchés.

En dépit de leur nombre ces canards sont très difficiles à chasser. La bécassine et le faisan sont plus abordables. Les bécassines de printemps arrivent sur le fleuve à la fin d'avril. On en tue des milliers. Sous l'influence des européens les mandarins des rives du Kiang tendent à prendre des mesures pour interdire la chasse du faisan à l'époque de la couvée, et les consuls défendent la vente de ce gibier dans les concessions. Plus loin, dans le Ngan-whei, on trouve sangliers et chevreuils. Le pays est extrêmement giboyeux. Le héron, la grue, le grèbe, la cigogne même en hiver, y coudoient la sarcelle, le pluvier, le canard mandarin et une foule d'oiseaux plus ou moins comestibles ou d'un plumage éclatant.

A une heure l'*Eclaireur* s'engage entre deux collines dont l'une dresse à pic sa muraille rouge, et l'autre porte quelques maisons presque blanches sur des pentes raides qui essaient de verdir. Sur les deux sommets : des toits cornus ; il y a des dieux. Au pied de la falaise de gauche d'affreux toits noirs d'usine : c'est la rive du Kiang. La colline de droite brusquement jaillie du milieu des eaux est l'Ile d'Argent. Dans quinze jours elle sera ravissante sous les arbres fleuris. Un courant de six à sept nœuds nous retient dans la passe étroite et profonde. Au delà le fleuve s'épanouit en large bassin peuplé de jonques et de vapeurs. Ils se serrent au pied d'une

Digitized by Google

falaise que dominent quelques maisons européennes. C'est Tchin-Kiang.

La rive gauche du fleuve est plate et marécageuse. Sur la rive droite des chaines de collines dégradent leurs teintes violettes jusqu'aux gris légers de l'horizon. Il y a des forts sur les sommets, des ruines, des murailles crénelées. On voit peu de maisons chinoises. La grande ville est dans la plaine derrière la concession qui borde le quai.

Tchin Kiang est la capitale du Kiang-si. Elle se compose en réalité de deux villes, aussi populeuses l une que l'autre. La première est complètement entourée de murs, la seconde la relie à la concession européenne et est à cheval sur le grand canal.

La concession est surtout anglaise. Le consul d'Angleterre représente toutes les nations, sauf je crois la Hollande. Il y a quelques commerçants allemands. Comme français : un père jésuite, et l'employé d'une maison de commerce, français d'origine, mais né au Venezuela et marié à une anglaise. Je dois ajouter qu'il a l'air d'un espagnol.

Dans la ville chinoise nous avons suivi pendant plus d'un kilomètre une longue rue étroite et dallée, assombrie par des toits surplombants et d'innombrables enseignes en bois doré ornées de savants caractères. Il y a de beaux magasins, profonds, illustrés d'innombrables lanternes de verre aux délicates montures de fer ouvragé. Un peuple de commis à longue queue s'y agite avec modération. A Tchin-Kiang pas plus qu'ailleurs le Chinois n'a l'air pressé. L'homme n'a pas été créé et mis au monde pour avoir la fièvre. On travaille juste assez pour se nourrir et pouvoir dormir entre ses repas.

Toutes les boutiques s'ouvrent à même la rue, à peine protégées par une balustrade derrière laquelle se dresse le comptoir. Les chinois qui y sont assis ont une sérénité de magistrats. Ils vendent de tout : des soieries, des nattes, de fins ouvrages d'argent, des « curios » qui sentent l'invasion européenne, des éventails aux couleurs criardes, des étoffes éclatantes, des soques, des kakemonos au dessin grotesque, à l'invraisemblable coloris... Çà et là des pâtisseries étalent d'affreux gâteaux huileux, des pâtes vertes, rouges ou blanches.

Un forgeron frappe son enclume ; un marchand de meubles pique des clous d'or dans des boîtes soi-disant laquées ; des chinois sales et hirsutes boivent du thé en fumant de longues pipes de bambou ;

Digitized by Google

drapés dans leurs guenilles, perchés comme des hiboux sur leurs brouettes renversées contre un mur, des brouettiers offrent leurs services négligemment; des enfants sordides, la tête rongée de plaies horribles, réclament avec obstination des sapèques; des femmes sautillent sur leurs petits pieds dans cet inélégant costume qui n'empêche pourtant pas de s'apercevoir qu'elles sont belles et grandes, d'une race bien supérieure à celle de Shanghaï; un vieux accroupi absorbe gloutonnement un grand bol de riz en nous suivant d'un œil oblique; des coolies passent criant, pliant sous le bambou auquel se suspendent leurs deux paniers; des gens en habit de soie vous dévisagent, à moitié curieux, à moitié méprisants; des chaises filent emportant derrière leurs tentures des femmes fardées ou des mandarins; les porteurs crient : on se range; et c'est une bousculade effroyable dans l'étroit couloir bariolé; tandis qu'obstinément, à travers les vagues de peuple qui se succèdent, un infâme paquet de guenilles immondes, grouillantes de vermine, s'attache à vos pas et vous harcèle de syllabes rauques, toujours les mêmes, évidemment en chinois : « une petite sapèque, monsieur, s'il vous plaît. »

Ce peuple a le génie de la guenille et de la saleté. Sur dix chinois huit sont vêtus d'affreuses loques d'où sortent : ici un bras jaune, là une épaule de même couleur, là une jambe indéfinissable sous la poussière et la boue agglomérées. Sur les portes, des petites filles accroupies se rendent mutuellement le service de se débarrasser des parasites gênants qui hantent leurs chevelures. On a constamment l'impression d'être envahi par toutes les petites bêtes que Noé conserva dans l'arche pour le malheur des humains.

Nous cherchons des panneaux à l'encre de Chine, Dans plusieurs boutiques nous nous heurtons à un refus de dérouler ces longues bandes de papier. On connait trop les Européens; ils font déballer un matériel considérable et partent sans rien acheter. Bien des chinois aiment mieux perdre une occasion de vendre que s'exposer à une fatigue sans résultat.

A peine sommes-nous dans une échoppe qu'il se rassemble une foule énorme de badauds. On rit, on s'étonne, on nous analyse de la tête aux pieds, sans hostilité apparente d'ailleurs. On ne nous a pas traités une seule fois de Yan-Koué-Tse [1].

Nous rentrons dans la concession en suivant le Grand canal. Il

1 Diables d'Occident.

Digitized by Google

est complètement à sec. Des sampans gisent dans la vase noire. Il n'est pas plus large ici que le canal du Midi.

A l'époque des hautes eaux il doit présenter un coup d'œil des plus pittoresques entre les vieilles maisons de pierre qui y baignent leurs pieds. Cette branche se dirige sur Foutchéou ; la branche de Pékin se greffe sur le Yangtse un peu au-dessus de Tchin-Kiang.

La concession européenne possède comme tous les *settlements* anglais d'Extrême-Orient un « bund » planté d'arbres et un club où l'on vient jouer à la poule, au snooker, à la pyramide, etc..., en oubliant les tristesses de l'existence au fond de multiples verres de sherry-brandy et de whisky-and-soda. Les rues se coupent à angle droit. Des policemans chinois y circulent, très bénévoles. A la porte de la ville indigène il y a un poste de soldats habillés de rouge avec ornements noirs, et enturbannés de noir. Ils ont l'air plus sale que martial.

La pluie nous a ramenés à bord. Les sampans de Tchin-Kiang sont de petites cages couvertes de nattes où l'on est obligé de s'accroupir dans les positions les plus incommodes et de vivre dans l'intimité de tous les poux de la famille à qui ce sampan sert de palais. Le nôtre est à trois avirons ; une femme à l'arrière, son mari à l'avant, tous deux de physionomie réjouie et robuste ; tout à fait sur l'étrave l'enfant, ayant l'air d'un sac dans le costume destiné à le préserver de la pluie. Il a bien dix ans, on lui en donnerait cinq, et il manœuvre comme un fin gabier.

3 Avril. — Le dimanche des Rameaux : une jolie fête dans les pays chrétiens, une fête gracieuse comme le souvenir qu'elle évoque : Jérusalem radieuse sous le ciel lumineux d'Orient ; les rues jonchées de fleurs ; et, sur ce tapis printanier Jésus qui passe en bénissant, parmi les enfants, les hosannas, les rameaux d'olivier et les chants d'allégresse. Cinq jours après c'était le Golgotha. Et depuis dix huit cent quatre vingt dix huit ans il y a des chrétiens. Le Christ ne marche plus sur les bords du Cédron, Jérusalem est morte, les bourreaux ont été dispersés, du temple il n'est pas resté pierre sur pierre. Pourtant chaque année les rameaux d'olivier frémissent dans les mains enfantines, et des millions de voix redisent l'hosanna primitif qui chanta la dernière joie de Jérusalem !

Ici, en Chine, nous en entendons l'écho ; mais quel décor ! A huit heures nous sommes dans la petite église de la mission. Elle est propre et fraîche ; mais pourquoi faut-il que le recueillement en soit

Digitized by Google

troublé par les psalmodies monotones et discordantes des chinois! Ils sont absolument réfractaires à la prière mentale et à la méditation. Il existe d'ailleurs une impossibilité matérielle à ce raffinement. Ce peuple est formaliste au dernier degré. On ne peut parler au Dieu de l'univers comme à un simple chinois. Les rites exigent un langage choisi, des formes consacrées. Ce langage littéraire et fleuri est hors de portée des neuf dixièmes des fidèles. Ils sont réduits à répéter indéfiniment des mots, des sons, dont la signification leur est interdite. Mais comme ils savent que c'est agréable au Seigneur ils vocifèrent consciencieusement.

La messe est aussi solennelle que possible ; mais il n'y a ni orgues, ni instruments, ni chœurs. Ah! les belles fêtes de là-bas, les vieilles cathédrales sonores et resplendissantes!... Un peu de tristesse vient à l'âme en face de cette solitude et de cette pauvreté. Ici cependant est la vraie foi, simple et naïve, la religion des humbles et des souffrants. Cela vaut mieux que les messes de une heure, pleines de toilettes tapageuses et de bavardages de jolies femmes... Pourtant si j'avais à choisir!.....

Très curieux ces rameaux : de petites branches de sapin collées contre un éventail de papier sur lequel on a cousu des devises chinoises, des initiales sacrées,des cœurs, des croix,et piqué des fleurs artificielles rouges et blanches. C'est tout à fait céleste empire, criard et hideux. Les bons chrétiens sont éblouis. On nous donne les rameaux les plus luxueux, puis la cérémonie continue par un long defilé de chinois : *Duodecim millia Chinamen.* Après la messe discours en chinois du missionnaire. Nous n'y comprenons goutte, comme il convient.

Le soir nous gravissons une colline qui domine le port. Un petit temple nous arrête ; un bonze nous fait entrer. Des cassolettes brûlent devant un tabernacle où s'ébauchent des formes d'idole. C'est très sombre, des dieux dorés grimacent vaguement dans les coins. Dans un grenier des plus sales,trois personnages barbus trônent sur un autel. Bouddha? Coufucius?... impossible de tirer du bonze le moindre renseignement. Bien mal logés ces sages.

Notre ascension continue à travers les petits tertres gazonnés d'un cimetière pauvre. Des enfants jouent au cerf-volant sur la tête de leurs aïeux, Du sommet de la colline nous découvrons un immense pays : les deux villes juxtaposées de Tchin-kiang, une mer de toits noirs d'où monte une rumeur confuse, le fleuve et son peuple de jonques, l'*Eclaireur* au milieu. Au nord, des marécages à perte

Digitized by Google

de vue coupés par le ruban lumineux du Grand canal. En aval, l'île d'Argent posée sur la nappe étincelante dont le rayonnement se perd dans la brume bleuâtre de l'horizon. Derrière nous des collines ondulent, parfois dominées pas une crête aigue, et cela pâlit jusqu'à devenir presque invisible au bord du fleuve aminci, bien loin en amont, vers les collines de Nanking.

Sur un tertre voisin un temple nous ouvre trois oratoires où siègent diverses divinités aussi dorées que grotesques, parmi tout un musée de gongs, de tam-tams et de grelots de bois. Mon lorgnon excite la curiosité d'un bonze. Il fait des efforts infructueux pour le fixer sur son embryon de nez à la plus grande joie de ses camarades.

Nous retrouvons au club dans le consul anglais une de ces bonnes connaissances que l'on fait à minuit dans les bars des clubs en face d'une pile de sandwichs et de nombreux whisky. C'est un Gall, jeune et fort aimable. Il nous présente à toute la société hétéroclite de l'endroit, et finalement tout le monde s'échoue autour de la table de M. Currie, commissaire aux douanes, écossais d'origine, qui tient à justifier une fois de plus le renom d'hospitalité de ses compatriotes. Il n'y a vraiment que les Anglais de race pure qui soient d'une société peu attrayante pour le reste de l'humanité. Toutefois au dessert la plus grande harmonie d'idées et de langage règne partout. La tour de Babel n'a évidemment pu se produire que parce que l'humanité ignorait le bon vin.

4 Avril. — A trois heures du soir un canot accoste, amenant des chinois obséquieux, porteurs de grandes serviettes d'où ils exhibent de longs rectangles de papier rouge. Ce sont les précurseurs du tao-taï qui nous apportent la carte de visite du « grand homme ». Le voici dans une jonque chargée de monde. Trois mandarins en descendent en grand costume. Sur leur poitrine étincelle un placard brodé où s'épanouit l'oiseau héraldique, symbole de leur dignité. Le premier porte la plume de paon et le bouton de corail : c'est le taotaï. Il est maigre et âgé, avec une figure ouverte et fine de vieux savant. Deux secrétaires le soutiennent tandis qu'il gravit les marches de la coupée. Les hauts personnages disparaissent chez le commandant, pendant qu'une suite de soldats rouges, d'employés et de lettrés se répand à bord. Ils regardent l'équipage, les canons, les cuivres reluisants, avec une curiosité respectueuse.

Le lunch terminé, le tao-taï reparaît. On lui montre la machine, on fait manœuvrer un Hotchkis ; puis le cortège rentre dans la jon-

Digitized by Google

que après mille saluts souriants, illuminés de toutes les douceurs absorbées. Elle s'éloigne lentement saluée de sept coups de canon. Pendant qu'on tire, le tao-taï continue ses petits saluts. Ce peuple est décidément très poli. Une foule énorme attend sur le quai, et de multiples pétards éclatent en l'honneur du mandarin. Le père qui lui a servi d'interprète arrive d'une ville où on l'a deux fois roué de coups de bâton et traîné dans la boue.

J. DE LA J.

Digitized by Google

TABLETTES RÉVOLUTIONNAIRES

Lettres de Volontaires de Laroque-Timbaud

Il serait intéressant de faire un travail d'ensemble sur les Volontaires du département de Lot-et-Garonne, de les suivre dans leurs diverses étapes. Mais on ne sait encore où trouver tous les documents qui permettraient de composer cette étude. Beaucoup sont conservés dans les dépôts d'archives de Paris; il y en a peut-être un plus grand nombre encore de disséminés dans nos archives communales. Malheureusement les fonds de la période révolutionnaire sont le plus ordinairement confondus avec les papiers administratifs des mairies. Il faut les en séparer d'abord, ensuite, en faire l'inventaire. En commençant ce travail dans quelques-uns de nos chefs-lieux de canton, j'ai été surpris de la variété et de l'intérêt que présentent les dossiers datés de 1789 à 1800. Il devenait facile d'inaugurer dans la Revue, sous le titre de *Tablettes révolutionnaires*, une série de publications de textes que l'on pourra poursuivre longtemps et qui fournira une large contribution à l'histoire de notre pays durant cette période à la fois si agitée et si féconde.

Un fait démontrera combien les recherches dans les archives peuvent ménager de surprises. Je croyais en avoir fini avec l'inventaire des papiers révolutionnaires à la mairie

Digitized by Google

de Laroque, lorsque je découvris une petite liasse cotée *Lettres des Volontaires à leurs familles*. Ce sont là des documents privés ; cependant ils se trouvaient dans ce dépôt public par suite des circonstances suivantes.

Les pères et mères des défenseurs de la patrie avaient droit à des secours sur la production de certificats attestant les états de services de leurs enfants et leur présence sous les drapeaux. Voici un spécimen des pièces de ce genre tiré du dossier de Laroque.

Certificat délivré à Guillaume Lacombe (28 juin 1794).

LIBERTÉ ÉGALITÉ

Premier bataillon du 10e régiment d'infanterie.

Au bord du Tonnant. Certifions que le citoyen nommé Guillaume Lacombe, né à At..., district d'Agen, département de Lot et-Garonne, étant en détachement au dit bord du Tonnant, soldat au dit Bataillon, compagnie de Bricard, y est existant au dit Bataillon depuis le premier septembre 1792 et qu'il y a rempli le devoir d'un bon soldat et d'un vrai républicain.

Certifions de plus qu'il a assisté au siége de Toulon et qu'il s'y est comporté avec valeur et intrépidité.

En foi de quoi nous lui avons délivré le présent certificat pour lui servir et valoir ce que de raison.

Fait à la rade, sous le fort d'Antibes, ce 10e messidor l'an II de la République française une et indivisible.

Et mort pour les tyrans.

LANDRIÉ, capitaine commandant le dit détachement.

Vu par nous, capitaine DE V..., commandant CASMAG.

Vu par nous, lieutenant chargé du détail, BACHELOT.

En produisant à l'hôtel de ville les certificats qui leur étaient adressés les parents des Volontaires y ont joint les lettres de leurs enfants. Le secrétaire a gardé le tout et ces pages curieuses ont été ainsi fortuitement conservées.

Digitized by Google

Un mot d'abord sur les fameuses levées de Volontaires de l'an II.

Ce fut le 6 juin 1792 que les premiers enrôlements eurent lieu dans le canton d'Agen. 127 Volontaires se firent inscrire, parmi lesquels un grand nombre de 18 à 20 ans et un vieillard, Raymond Rigau, ancien militaire, chevalier de Saint-Louis, âgé de 66 ans.

A la même date, un appel du même genre fut certainement fait dans le canton de Laroque, mais ces premières listes d'enrôlement ne nous sont point parvenues.

Une autre levée d'un nombre fixe de soldats fut faite le 20 septembre. Le canton de Laroque devait fournir 30 soldats. 18 Volontaires se firent inscrire spontanément ; les 12 autres furent désignés par la municipalité.

Le 13 mars 1793, autre appel, sans résultat; mais, deux jours après, 13 jeunes gens contractèrent un engagement.

Le 22 et le 26 du même mois, nouvelles sommations restées sans effet. Le canton était contraint de fournir 8 miliciens de plus. La municipalité dut les inscrire d'office.

Ces divers contingents ne reçurent pas la même destination. Quelques-uns des premiers Volontaires prirent part au siège de Toulon et suivirent l'armée d'Italie; d'autres furent dirigés sur Bayonne pour opérer sur la frontière des Pyrénées. Il y en eût aussi dans l'armée de Vendée. Les uns et les autres eurent à prendre part à l'action, ainsi que le prouvent les récits d'épisodes qu'ils n'ont pas manqué de faire à leurs parents.

Sous une forme très simple, ces lettres offrent un autre genre d'intérêt. Elles attestent la bravoure et le patriotisme de ces fils de laboureurs que rien n'avait préparé à la vie des camps. Soit que leur sentiment du devoir fût naturellement élevé, soit qu'ils aient subi l'influence des milieux, ils firent preuve d'un enthousiasme que n'eurent jamais au même degré les recrues de l'ancienne monarchie. Je reste

Digitized by Google

persuadé que, lorsque nos archives provinciales seront mieux connues, il faudra réviser et peut-être casser le jugement sévère qu'un historien, M. Camille Rousset, a porté sur les Volontaires de l'an II [1].

Nous laissons la parole à ceux de Laroque.

G. THOLIN.

---

1 Un certain nombre de documents sur les Volontaires du Lot-et-Garonne ont été déjà publiés dans la Revue (Voir au t. XXVI, Table. Histoire militaire, p. 564 et 565 et *Tablettes révolutionnaires*, p. 570). Parmi les plus importants figurent les Mémoires du capitaine Jérôme Besse, ancien soldat de la Grande Armée. Donnons sur ce dernier un renseignement nouveau. Il était originaire d'Aubiac et simple cultivateur. Il s'engagea à l'âge de 18 ans. Il est inscrit sous le n° 113 dans le rôle dressé par la municipalité d'Agen le 6 juin 1792.

Digitized by Google

ARMÉE D'ITALIE

Lettre de Fouissac

Par Nice, au camp sous les Fourches, le 13 octobre 1793.

MON CHER PÈRE ET MÈRE,

Dernièrement, dans la lettre que je vous écrivis, je vous demandais si vous aviez reçu d'argent de Bordeaux ; ce n'était point dans l'intention que vous m'en fissiez passer, car dans ce moment là j'en avois : Ce n'était seulement que pour votre satisfaction et celle de toute la maison.

Il y a déjà quelques jours que je suis à l'hopital, à cause de la dissenterie, mais j'ose espérer que cela ne sera rien, car je commence à me rétablir. Je ne dois mon rétablissement qu'aux services que m'ont rendu Fort et Ladret. Je leur en serai reconnaissant.

Au sujet des nouvelles de l'armée, il n'y a rien de nouveau, si ce n'est que nous sommes [toujours] [1] campé à la montagne près de l'ennemi. [Il y a] beaucoup de déserteurs piémontois. Le général Carteaux s'est emparé du Pharaon [2], d'où il bombarde jours et nuits Toulon, qui, assurément, ne tardera pas à se rendre.

Assurez de mes respects à tous mes parents et amis. Recommandez la sagesse à ma sœur.

Je finis en vous priant de ménager votre santé et votre amitié pour votre fils.

FOUISSAC, soldat dans la 129e demie-brigade, ci-devant 70e régiment, compagnie de Corrent.

Adresse : Au citoyen Jean Fouissac, tisseran, à Laroque-Timbaut, département de Lot-et-Garonne.

Sur l'adresse, griffe de la poste : ARMÉE D'ITALIE.

---

1 Les bords du bas de la lettre ont été rongés par les rats. On peut rétablir les quelques mots qui manquent.

2 Le mont Pharon domine Toulon, au nord,

Digitized by Google

Lettre de Jean Salles

Au camp de Fourches, le 8 décembre 1793, l'an II de la République française une indivisible.

MON CHER PÈRE,

... Je vais vous faire le détail de ce qui se passe dans notre armée.

Je vous dirai que le 22 du mois dernier notre colonne de gauche a été attaquer l'ennemi. Notre armée a repoussé l'ennemi. Après s'être battu toute la journée, à quatre heures du soir l'ennemi a repoussé notre armée, où nous y avons perdu trente et cinq hommes tant tués que blessés. Nos chasseurs la veille avaient pris un camp et trente mules. Le fils du citoyen Melhié fut voir son oncle qui est dans les grenadiers; il s'est trouvé dans cette affaire; il a failli être pris prisonnier de guerre, mais il n'a eu aucun mal...

Nous sommes encore campés sous une toile toute couverte de neige, où nous souffrons beaucoup. On nous fait la peur que nous y passerions l'hiver, où nous souffrirons beaucoup.

J'ai appris que le fils de C... s'était retiré chez [lui]. Je suis surpris comme les citoyens de Laroque l'ont voulu souffrir sur ses foyers, sachant qu'il s'est inscrit pour aller défendre la patrie et d'autant mieux qu'il est venu jusqu'à la barbe de l'ennemi et qu'il s'est retiré chez lui. Mais la municipalité de Laroque n'a pas fait son devoir. Si elle avait été dans les bons principes, elle ne l'aurait pas souffert sur ses foyers ..

Votre plus attaché fils,

JEAN SALLES.

Mon adresse est : Au citoyen Salles, volontaire dans la 12e brigade, 2e bataillon, compagnie n° 6.

Digitized by Google

Lettres de Guillaume Lacombe

I

LIBERTÉ ÉGALITÉ

VIVE LA RÉPUBLIQUE

A bord du *Tonnant* le 15 floréal l'an II de la République française (4 mai 1794).

MON CHER PÈRE,

La présente est pour avoir l'honneur de m'informer de l'état de votre santé; quant à la mienne elle est très bonne pour le présent...

Nous sommes embarqués un détachement de cent trente hommes sur le vaisseau dit *Le Tonnant*, dont voilà trois mois que nous sommes en rade là où nous travaillons journellement à armer une force navale pour aller à la poursuite des brigands sortis de Toulon qui ne sont pas beaucoup éloignés car on les voit continuellement rôder autour de la rade.

Le bataillon est parti, il y a un mois, du Port La Montagne avec l'ordre de se rendre à l'armée d'Italie, et nous resterons encore quelque temps ici et en sortant nous ne savons pas où nous irons.

Quant à la prise de Toulon je ne vous en dirai rien. Vous n'êtes pas sans en être instruit actuellement par le moyen des papiers publics et du Bulletin [1]. Je vous dirai seulement que nous n'y avons pas perdu beaucoup de monde suivant les obstacles qu'il y avait à surmonter pour enlever cette place et que nous n'avons pas eu de peine à chasser les hordes d'esclaves de Pitt que ses murs renfermaient et que si ç'avait été des républicains que nous aurions eu à combattre nous n'en aurions pas été quittes à si bon marché.

Depuis que nous sommes entrés dans cette ville rebelle l'on a accéléré l'arrestation et la punition des traitres qui avaient fait de si grands maux à la République. On n'a guère passé de jour sans faire

---

1 Guillaume Lacombe, revient ici sur une nouvelle vieille de plus de quatre mois. Toulon avait été repris sur les Anglais le 19 décembre 1793.

Digitized by Google

agir la vengeance nationale. Dans le commencement qu'il n'y avait pas encore de guillotine l'on en fusillait jusqu'à soixante par jour, et voilà un mois et demi qu'il en est arrivé une. Depuis ce temps là on n'a plus fusillé et on la fait travailler journellement.

Je finis en vous embrassant du plus profond de mon cœur, ainsi que ma sœur et mon beau-frère. Je suis et serai pour la vie,

Votre fils,

LACOMBE.

II

LIBERTÉ ÉGALITÉ

Au golfe de Jouan sous le fort d'Antibes, le 11 messidor an II de la République française une indivisible (29 juin 1794).

MON TRÈS CHER PÈRE,

Je vous écris ces deux mots de lettre pour vous donner de mes nouvelles..... Vous me direz que j'ai bien tardé à vous faire réponse, mais je vous dirai que cela n'a pas été de ma faute, que le jour où je voulais mettre la main à la plume nous avons partis pour aller sur mer et je vous apprendrai que nous avons pris une frégate anglaise armée de quarante pièces de canon et chargée de beaucoup d'autres marchandises, et deux bricks et un vaisseau marchand ; mais, au bout de cinq jours nous sommes été obligés de nous replier sous le fort d'Antibes car il est venu l'escadre anglaise de trente six voiles et nous autres nous n'étions que le nombre de seize tant vaisseaux que frégates ou bricks, mais nous attendons du renfort du Port de La Montagne qui n'étaient pas encore armés mais je crois qu'ils seront bientôt prêts. Car autrement les Anglais nous ont bloqués de ce côté là que nous ne pouvons pas sortir pour aller à aucun endroit sur mer.

Je vous dirai aussi, cher père, que je vous envoie mon certificat de civisme, que vous trouverez renfermé dans la lettre, pour vous faire toucher l'argent que la nation accorde aux pères et mères qui ont des enfants qui sont au service de la Patrie.

Voilà tout ce que je puis vous dire de nouveau pour le présent que mille compliments à vous sans oublier mes frère et sœur, ainsi

Digitized by Google

que mon beau-frère que je les embrasse de tout bon cœur, et bien mes compliments aussi à tous mes parents et amis, ainsi qu'à tous les voisins et voisines et à tous ceux qui demanderont de mes nouvelles. Et vous me ferez le plaisir de m'envoyer des nouvelles de mon frère s'il est parti où s'il est auprès de vous[1]. Et moi je fais assez d'écrire la lettre en républicain et je finis en vous embrassant de tout mon cœur et suis,

Votre affectionné et tendre fils,

GUILLAUME LACOMBE.

III

LIBERTÉ ÉGALITÉ

A bord du *Tonnant*, le 21 thermidor l'an II de la République française une indivisible (8 août 1794).

MON TRÈS CHER PÈRE.

Je vous écris la présente pour vous donner de mes nouvelles et en même temps pour vous faire savoir que je vous avais écrit une lettre dernièrement que je vous avais envoyé mon certificat de civisme pour vous faire toucher la pension que la nation accorde aux pères et aux méres qui ont des enfants qui sont au service de la patrie; et je n'ai pas encore reçu la réponse, car je ne sais pas si vous l'avez reçu ou non; mais il faut que vous ne l'ayez pas reçu, parce que si vous l'aviez reçu vous ne seriez pas si ingrat pour ne pas m'écrire le pourquoi.

Cher Père, je vous prie que sitôt que vous aurez reçu la lettre

---

1 La pièce suivante paraît se rapporter au frère de Guillaume Lacombe :

« A Fauguerolles (aujourd'hui La Croix-Blanche) ce 28 vendémiaire an III année républicaine (19 octobre 1794).

Les officiers municipaux de Fauguerolles aux officiers municipaux de Laroque.

Citoyens,

Nous vous certifions que Denis Lacombe est parti pour la levée en masse le 12 septembre 1793, vieux estille, en foi de quoi avons signé : Salut et fraternité. BÉDRY, officier municipal. LABRUNIE, officier municipal. DUTRILH, agent national. »

Digitized by Google

de me faire réponse et me marquer si vous avez reçu le certificat ou non et ce qui se passe dans le pays et si vous avez reçu la pension qui vous est accordée par la loi ; car tout en cas que si vous aviez pas reçu le certificat, s'il vous en fallait un pour vous faire toucher la pension qui vous est accordée par la loi vous n'auriez qu'à me le marquer, je le ferai passer de suite.

Ainsi je vous dirai que nous sommes toujours au même mouillage et que les Anglais ils viennent toujours serrés devant nous autres, car ils sont l'affaire de trente-six voiles, tant vaisseaux que frégates, mais nous attendons qu'il vienne un vent contraire pour les mettre au-large et nous autres nous irions au Port La Montagne (Toulon). Voilà tout ce que je vous puis conter de nouveau de l'escadre ; car cela il fâche bien quand nous ne pouvons pas désembusquer, mais cela n'est pas de notre faute, car nous ne sommes pas assez forts, car un vaisseau ne peut pas se battre contre quatre. Mais autrement pour d'autres nouvelles nous en apprenons toujours de bonnes des armées de la République, car nos braves frères d'armes ils y travaillent bien de tous côtés.

Ainsi voilà tout ce que je vous puis dire de nouveau pour le présent que mille compliments ainsi qu'à toute la famille, que je les embrasse de tout mon cœur. Bien des compliments à mes frères et à mes beaux-frères, ainsi qu'à ma sœur et parents et amis et voisins et voisines et à tous ceux qui demanderont de mes nouvelles.

Je vous dirai de plus que Toulon il a été vendu deux ou trois fois, mais par bonheur il n'a pas été livré, car les tyrans ils sont comme avant que de faire périr les bons républicains. Et nous sommes là presque bloqués, que nous ne pouvons pas aller sur terre ni sur mer; mais, s'il plaît à Dieu, nous serons les vainqueurs et l'Etre Suprême y mettra la paix ; mais je crois qu'il y en aura pour un long temps. Je ne vous en dis pas davantage.

Adieu cher Père, ménagez votre santé et je fais seur (*sic*) d'écrire la lettre en vrai républicain ; et je finis en vous embrassant de tout mon cœur et suis votre tendre et bon fils.

Salut et fraternité,

GUILLAUME LACOMBE.

Vous prie me faire réponse sitôt la lettre reçue et me marquer si mes frères il sont partis.

Digitized by Google

Mon adresse : Au citoyen Guillaume Lacombe, soldat au premier bataillon du dixième régiment d'infanterie, compagnie de Bricar, embarqué sur le vaisseau *Le Tonnant* à la rade de Golfe Jouan, tout proche Antibes.

IV

LIBERTÉ ÉGALITÉ VICTOIRE

A bord du *Tonnant*, premier san-culotide, fête de la Vertu, l'an II de la République française une et indivisible (17 septembre 1794).

MON CHER PÈRE,

C'est pour répondre à la vôtre, datée du 6 fructidor, laquelle m'est parvenue dans le courant dudit mois, qui m'a fait un sensible plaisir d'apprendre que vous jouissiez d'une parfaite santé et je fais mes vœux à l'Etre Suprême de vous la conserver bonne et durable pendant l'année que nous allons entrer.

Pour quant à la mienne elle est très bonne pour le présent et je vous souhaite que la présente trouve la vôtre de même.

Je vous dirai que nous sommes toujours en rade au golfe de Jouan. A la vérité, l'ennemi ne s'approche plus si proche, mais, malgré cela, nous ne savons pas quand nous sortirons de là, ce que nous désirons beaucoup. Cependant nous avons l'espérance de bientôt faire une sortie, car nous avons l'escadre au Port de La Montagne (Toulon), aussi forte que la nôtre et on la grossit tous les jours, car les travaux y sont en grande activité.

Sitôt la présente reçue, vous voudrez bien me faire réponse et me marquer de vos nouvelles ainsi que de ce qui se passe de plus remarquable dans le pays. Vous me marquerez aussi si vous avez reçu des nouvelles de mon frère ainsi que son adresse, afin que je puisse lui écrire et recevoir de ses nouvelles.

Mon adresse est toujours la même.

Je finis en vous embrassant du plus profond de mon cœur. Je suis et serai, pour la vie, votre fils.

GUILLAUME LACOMBE,

Digitized by Google

ARMÉE DES PYRÉNÉES OCCIDENTALES

Lettres de Jean Molinié

I

Lettre portant le timbre de Bayonne, écrite de Saint-Jean-Pied-de-Port (? Sempay), le 12 février 1793.

Il donne de ses nouvelles à sa mère. Il a été malade et se plaint d'être toujours couché sur la paille. L'ennemi n'étant qu'à une portée de fusil, on reste toujours sous les armes.

Il annonce qu'il est dans le second bataillon du Lot-et-Garonne.

II

Lettre du même, portant le timbre de Bayonne, écrite de la même localité (Saint-Pied), le 19 ventôse (9 mars 1794).

Il va bien. Il annonce que dans une bataille, le 4 ventôse, on a ait prisonniers deux ou trois cents espagnols.

III

A Saint-Jean-Pied-de-Port, le 5 novembre 1793, l'an II de la République française une et indivisible.

MES TRÈS CHERS PÈRE ET MÈRE,

..... Je vous dirai que j'ai vu passer un basque qui était un espion, qui faisait passer les lettres en Espagne. On l'a passé par les armes, le 4 de ce mois, au milieu de la place de Saint-Jean-Pied-de-Port.

Je vous dirai que je suis été en bataille qu'on appelle à Sainte-Eugrace (?). Nous avons risqué à être tous prisonniers. Nous avons resté pendant deux jours sur les montagnes avec une livre de pain. Nous avons commencé à les fusiller à la pointe du jour. Le commandant espagnol a fait cesser le feu de son côté en criant à notre capitaine qu'il souhaitait de lui parler. Ils se sont approchés les uns

Digitized by Google

des autres avec quatre hommes de chaque côté, sans armes. Il lui a demandé la paix, en disant qu'il n'entrerait plus en France pour nous attaquer. Cependant nous avons fait deux prisonniers. Dieu merci, je n'ai eu aucun mal. Je vous dirai que nous avons campé dans la pluie, mais nous ne resterons pas ici longtemps que la neige commence à fermer la frontière.

Vous ferez bien mes compliments...

JEAN MOLINIÉ, volontaire, du 4e bataillon de Lot-et-Garonne, compagnie n° 6.

Lettre de Salvien Anglarès, portant le timbre de Bayonne, datée du camp de Vidart, à une lieue de Bayonne, le 5 novembre 1793.

Ce volontaire fait partie de la cinquième compagnie du bataillon de Lot-et-Garonne. Il annonce à son père qu'il est arrivé au camp de Vidart le 28 octobre.

Lettre de Martin

Bayonne, le 17 novembre 1793, l'an II de la République française.

MA TRÈS CHÈRE MÈRE,

..... Je vous apprendrai que je travaille beaucoup dans le bataillon. Je vous dirai que notre compagnie a été dispersée dans le bataillon parce qu'elle est tombée au sort... L'on passe beaucoup d'aristocrates à la guillotine.

Je ne puis vous dire autre chose du présent, parce que nous partons demain matin pour aller camper à une lieue et demie de Bayonne.

... Je vous prie de ne pas vous chagriner car rien ne me manque, Dieu merci.

Je finis en vous embrassant de tout mon cœur et suis toujours, votre bon fils,

MARTIN.

Mon adresse est : Au citoyen Martin, volontaire au dixième bataillon de Lot-et-Garonne, compagnie n° 4, poste restante à Bayonne.

Digitized by Google

Lettre de Descomps, caporal à la cinquième compagnie du neuvième bataillon de Lot-et-Garonne, datée du camp de Vidart, près Bayonne, le 26 novembre 1793.

Il écrit à son frère qu'il a été employé à faire des redoutes à un quart de lieue de l'Espagne. Il assiste à l'attaque de Fontarabie. Bien que la place soit défendue par une forte artillerie, on espère l'emporter bientôt.

Lettres de Girard Joinni

I

Au camp[1] (de Vidar) le 8 décembre 1793, l'an II de la République une et indivisible.

MA TRÈS CHÈRE MÈRE, FRÈRE ET BELLE-SŒUR,

Je vous écris la présente pour vous faire savoir l'état de ma santé. Dieu merci, elle est fort bonne. Je souhaite que la vôtre se trouve de même et celle de mon frère et de ma belle-sœur.

En même temps, je vous dirai que nous sommes campés depuis le 28 octobre et que notre camp est sur le bord de la mer à deux lieues loin de Bayonne, à trois lieues des Espagnols...

Il y a trois semaines que nous avons commencé de faire des retranchements dans la terre des Espagnols que les chasseurs de la République se sont emparés. Mais, en faisant ces retranchements, les Espagnols nous tirent des coups de bombes qu'elles ne tombent pas cent pas loin de nous; mais ces travaux [n'avancent pas] beaucoup, parce qu'il est bien loin... Il nous faut y aller travailler tous les deux jours. Nous y restons un jour et on nous fait partir à 10 heures du soir et nous y arrivons à 6 heures du matin et nous travaillons jusques à 5 heures du soir. Car, si ce n'était pas ça, nous serions très bien, parce que nous n'avons pas des armes encore pour manœuvrer. Les armes que nous avons emportées d'Agen on les a distribuées dans tous les bataillons pour monter la garde. Je vous dirai que nous faisons ces retranchements pour abattre la ville de Fontarabie, la première ville d'Espagne.

---

1 Quelques passages de la lettre ont disparu sous la dent des rats.

Digitized by Google

Je finis en vous embrassant de tout mon cœur.

Votre très humble et obéissant fils soumis,

GIRARD JOINNI.

Mon adresse est : au citoyen Girard Joinni, volontaire de la compagnie de Jénevoix, n° 8 du 9e bataillon du département de Lot-et-Garonne. A Bayonne, au camp de Vidar, par Bayonne.

II

A Saint Jean de Luz, ce 15 ventose 3 mars 1794, l'an II de la République une et indivisible.

MA TRÈS CHÈRE MÈRE, FRÈRE ET SŒURS,

La présente est pour répondre à votre lettre, par laquelle vous me marquez que vous êtes en bonne santé. Je vous en souhaite la continuation, car tant à l'égard de ma santé elle est bien bonne, grâce au Seigneur : je me porte à merveille.

En même temps je vous dirai que nous avons eu une attaque des Espagnols le 17 pluviose. Notre général Frégoville a dit qu'il n'avait pas vu une attaque si terrible il y avait longtemps, car ils étaient prêts à nous prendre notre camp de Sans-Culottes. Les bombes et les obus tombaient à grande abondance sur nos barraques. Les Espagnols venaient sur cinq colonnes en faisant toujours feu sur nos braves républicains. Ils croyaient beaucoup venir à Saint-Jean-de-Luz, mais cependant ils se sont bien trompés, car on a fait battre la générale dans toute la ville de Saint-Jean-de-Luz et dans toute l'armée. Tout de suite les canons ont tiré à grande abondance sur les Espagnols. Car il y a eu quatre Espagnols qui ont déserté et ont dit que nous avons [détruit] un régiment d'Espagne et nous autres nous n'avons eu que 30 morts et 153 blessés, car il n'était pas difficile. Nous n'étions que 6,000 hommes et les Espagnols étaient 14,000 hommes.

Je vous dirai que je n'ai pas vu le fils du citoyen Pradines parce que je suis été bien malade. J'ai resté un mois à l'hôpital, mais cependant je suis bien guéri et je me porte bien, grâce au Seigneur.

Je vous prie de faire bien des compliments...

GIRARD JOINNI.

Digitized by Google

Mon adresse est : au citoyen Girard Joinni, volontaire dans le 9e bataillon de Lot-et-Garonne, compagnie n° 8, en garnison à Saint-Jean-de-Luz.

Lettre de Jean Affayrous

Chauvain Dragon, le 20 thermidor l'an II de la République une indivisible (7 Août 1794).

LA VICTOIRE OU LA MORT

MON CHER ONCLE,

Je vous écris la présente pour vous faire savoir que le quatorze nous avons attaqué l'ennemi avec tant de vigueur que nous leur avons pris leur grand camp et Fontarabie avec cent vingt bouches à feu ; nous leur avons pris aussi trois villages et fait douze cents prisonniers et reçu beaucoup de déserteurs.

Le quinze nous avons sommé Saint-Sébastien de se rendre ; mais, voyant qu'il n'était point possible de résister aux forces républicaines, il s'est rendu sans faire aucune résistance, mais la citadelle ne s'est rendue que le dix-sept. Nous leur avons fait deux mille deux cent trente prisonniers, y compris cent dix officiers.

Le dix-neuf nous les avons chassés d'un village très fort. Il paraît que l'ennemi craint les républicains, car à peine les aperçoit-il qu'il prend la fuite. Je vous dirai que nous leur avons pris soixante pièces de canon à Saint-Sébastien et vingt-cinq navires tant de guerre que marchands.

Nous attendons dix mille Anglais, qui doivent arriver sans tarder. J'espère que les républicains les recevront avec plaisir.

Je vous dirai que j'ai été obligé de m'en revenir de Saint-Sébastien, à cause que mon cheval est malade. Mon frère est à l'hôpital depuis hier. J'espère qu'il sera bientôt guéri.

Je vous prie de faire bien des compliments à ma tante, votre épouse, et à mon père et à mon frère et à ma sœur et à tous ceux qui demanderont de moi.

Je suis, avec fraternité,

JEAN AFFAYROUS,
Dragon au 18e régiment.

Digitized by Google

ARMÉE DE VENDÉE

Lettre de Jean Audubert

Saint-Gilles, le 26 novembre 1793, l'an II de la République française une et indivisible.

MES CHERS PÈRE ET MÈRE,

C'est toujours avec une nouvelle satisfaction que je reçois de vos nouvelles et un grand plaisir que j'ai d'en recevoir.

Votre lettre m'apprend plusieurs mariages de nos voisins avec nos voisines, ce qui m'a fait un sensible plaisir.

Le jour que je vous écrivis ma dernière lettre nous fûmes attaqués par les Brigands la nuit du 29 au 31 octobre, mais ils furent fort bien repoussés par notre brave canonnade et fusillade. La nuit était fort obscure et mauvaise ; mais, vers minuit, les Brigands ont pris la déroute que nous ne nous sommes pas aperçus. Ils ont laissé cinq morts sur la place et plusieurs qu'ils ont emportés avec beaucoup de blessés. Nous n'avons perdu personne ni blessés ; c'est la vérité.

Avant-hier, notre général partit avec 1,500 hommes pour aller à Chalans[1] croyant que la grande armée y était ; mais n'en étant qu'à demi-lieue, ils ont aperçu les rebelles au nombre de 15,000. Ils se se sont repliés au pas apton (*sic*), où étaient les canons. Là ils les ont attendus et, s'étant approchés, ils leur ont tiré environ 80 coups de canon qui les ont mis en déroute.

L'armée est toujours campée jusques à ce que la grande armée soit à Chalans.....

Je finis en vous embrassant.

JEAN AUDUBERT.

---

1 Challans (Vendée), arrondissement des Sables-d'Olonne.

Digitized by Google

*
* *

LES PREMIERS TROUBLES DANS L'AGENAIS

Il a déjà paru dans la *Revue de l'Agenais*[1] une relation du soulèvement de paysans qui eut lieu à Madaillan et dans les paroisses voisines au mois de février 1790. Une lettre particulière, conservée aux archives du château de Xaintrailles, nous fournit sur ce mouvement des renseignements complémentaires; elle nous en fait connaître la fin qui fut tragique et sanglante.

L'évènement, comme on va le voir, eut un très grand retentissement dans la contrée ; il y alluma bien des passions et des convoitises et, — chose trop habituelle dans les temps de troubles ! — dans la plupart des communes, les citoyens paisibles n'opposèrent aucune résistance aux desseins des factieux dans l'espoir de sauvegarder leurs personnes et leurs biens.

A Xaintrailles notamment, où les bons sentiments de la population venaient de s'affirmer à plusieurs reprises, on était en droit de compter sur elle pour faire respecter le bon ordre et au besoin repousser les révoltés, dont on annonçait l'arrivée prochaine. Le contraire se produisit.

Et cependant, les gens de Xaintrailles ne pouvaient invoquer aucun des motifs articulés par ceux de Madaillan.

De tout temps l'administration seigneuriale s'y était montré paternelle et exempte de vexations.

Le marquis de Lusignan, confirmé depuis peu, après un procès de 50 ans, dans ses droits sur la terre de Xaintrailles avait su se concilier l'affection de tous en continuant les traditions de ses ancêtres.

Dans trois délibérations récentes, la population lui avait témoigné son attachement et son respect.

---

1 N° d'octobre-novembre 1900.

Digitized by Google

Le 20 décembre 1789 l'assemblée des habitants, convoquée par ses consuls, l'avait, à l'unanimité, nommé colonel de la milice.

Le 17 janvier 1790 elle avait nommé son fils, alors âgé de sept ans, comme lieutenant-colonel.

Enfin le 24 même mois, elle l'avait remercié d'avoir accepté sa nomination de colonel et lui avait donné l'assurance qu'il trouverait dans les habitants « *toute leur vie, des enfants dociles qui le chériraient en l'honorant comme un père.* »

A quinze jours de là, un habitant de Lusignan, au service du marquis, vient raconter ce qui se passe dans la plaine, et immédiatement une partie de la population se prépare à bien accueillir et seconder les révoltés et l'autre partie à laisser faire.

L'émoi est grand au château de Xaintrailles, tout d'abord on se dispose à le défendre, puis on hésite.

Enfin le régisseur et les gens dévoués vont demander conseil à Nérac; on les engage à faire quelques concessions dans un but d'apaisement.

Et alors, comme l'on dit que l'on en veut surtout aux girouettes et aux papiers des seigneurs, il est décidé que les girouettes seront descendues et que les papiers les plus précieux seront cachés.

On en fut quitte pour la peur, les révoltés ayant été dispersés après une sanglante rencontre dans la ville de Port-Sainte-Marie.

Le 18 du même mois de février, le régisseur rendit compte des évènements au marquis de Lusignan dans une lettre ainsi conçue :

Monsieur,

« Je vous aurai écrit par le dernier courrier, mais le trouble où « je me trouve fut cause que je n'eus pas le temps d'écrire ; il n'est « cependant arrivé ici encore rien de désastreux; mais j'ai été et je « suis encore grandement dans la crainte.

« Jeudi 11 du courant, on apprit à Nérac qu'il se passait beaucoup « de troubles dans le Quercy et dans une partie de l'Agenais ; le lendemain vendredi, Caillau qui était allé à Aiguillon, s'en revint et « nous dit que ces troubles étaient réels, et qu'on était allé même « chez M. le duc d'Aiguillon, à Montpezat et à Madaillan, qu'on avait « abattu les girouettes, ravagé les châteaux, brûlé les lièves et papiers des seigneurs, les bancs dans les églises, enlevé les blés aux « fermiers et fait remettre aux tenanciers tout ce que les fermiers « avaient perçu et enfin commis mille horreurs, et que le bruit

Digitized by Google

« commun était qu'on ne voulait point de girouettes sur aucune mai-
« son, aucun banc dans aucune église, ni payer aucune rente aux
« seigneurs, et qu'ainsi on brûlait tous leurs papiers; il dit enfin
« qu'on avait dit qu'on avait été ou qu'on devait aller à Lusignan
« en faire de même et que M. Leroy craignait beaucoup pour Ai-
« guillon; mais cependant que les habitants d'Aiguillon avaient
« résolu de défendre le château, qu'en conséquence il y avait
« soixante hommes de garde à la porte avec un canon chargé à mi-
« traille et braqué à l'entrée pour se défendre en cas d'attaque;

« J'étais surpris de n'avoir pas reçu aucune nouvelle de Lusi-
« gnan, samedi 13, le forestier vint nous apprendre cette malheu-
« reuse nouvelle et il aurait bien mieux fait de ne pas venir du tout.
« Il débita ces troubles d'une manière propre à séduire la plus grande
« partie des habitants qui n'aurait pas eu trop bonne intention, et à
« épouvanter ceux qui auraient été bien intentionnés.

« Il commença de dire que c'étaient les habitants des endroits
« mêmes qui faisaient le ravage d'une paroisse à l'autre; que ceux
« de Madaillan avaient été chez eux, et que eux avait été chez les
« autres et que cela continuait ainsi des uns aux autres ; mais qu'on
« ne faisait pas de mal à personne pourvu qu'on ne s'opposat pas à
« la volonté ; et qu'au contraire ils prenaient les grains où il y en
« avait et les débitaient pour rien à ceux qui n'en avaient pas.

« Et qu'ainsi il fallait bien les recevoir, qu'ils ne nous feraient au-
« cun mal et nous mettre de son parti et qu'ils nous ordonneraient à
« nous d'en aller faire de même ailleurs et qu'il fallait le faire mais
« que si nous voulions leur résister, ils nous tueraient.

« Il me dit à moi qu'on viendrait me demander les papiers, prin-
« cipalement la liève des rentes et qu'il fallait le leur donner, les
« bien traiter, enfin leur donner tout ce qu'ils me demanderaient,
« et que même il faudrait que je fusse à leur tête pour aller faire
« le ravage dans une autre paroisse, que sans quoi on m'écraserait
« et on écraserait le château.

« Il me dit même que ses deux fils étaient dans la compagnie; il
« me dit qu'on avait été chez Péberai qu'on lui avait enlevé ce qu'il
« avait, fait remettre ce qu'il avait reçu, lui avait bu trois barriques
« de vin et mangé beaucoup de pain, enfin fait ce qu'ils avaient
« voulu et forcé d'aller avec eux et ravagé l'église.

« Enfin il raconta cela de manière à faire entrevoir au peuple que
« cela n'était que pour son bien.

Digitized by Google

« A cette malheureuse nouvelle je ne savais quel parti prendre ;
« j'aurais été décidé de nous mettre en défense et il y en avait quel-
« ques uns qui étaient de mon avis, mais bien d'autres pensaient le
« contraire.

« Je pris le parti d'aller trouver M. de Rocqaing et tâcher d'avoir
« du secours de la ville de Nérac; Micas fils, mon beau-frère et
« Caillau qui étaient de mon avis voulurent venir avec moi.

« Etant à Nérac je contai ce qui m'avait été dit à M. de Rocqaing,
« il me conseilla pour apaiser, de faire descendre les girouettes;
« nous lui dîmes que cela etait bien bon mais bien flétrissant et que
« nous serions dans l'intention de nous défendre, mais que nous
« nous trouvions faibles; que notre dessein serait de consulter les
« paroisses voisines, leur demander des secours en cas de nécessité,
« leur offrir la réciproque, notamment à la ville de Nérac.

« Il nous dit que cela était bien, qu'il fallait donc s'assembler et
« voir ce que la pluralité déciderait.

« C'était bien notre dessein. Nous fûmes ensuite chez M. Beretté,
« qui a été élu maire de Nérac, pour lui demander des secours en
« cas de nécessité; il nous dit que s'il arrivait quelque chose, d'y
« envoyer de suite, qu'il n'était pas encore en exercice à cause qu'il
« n'avait pas prêté serment, mais qu'aussitôt que cela serait fait il
« nous en donnerait.

« Nous en revinmes un peu rassurés, mais à mon arrivée qui fut
« vers sept heures, je trouvai deux lettres que le charbonnier
« m'avait porté du port, l'une de M. Monméjan et l'autre de l'abbé
« Régimond par lesquelles ils m'apprenaient les ravages faits aux
« environs du Port, et m'exhortaient si l'on venait ici d'agir avec
« toute la douceur possible, me soumettre à la volonté que sans
« quoi ma vie était en grand danger et le château peut être brûlé,
« enfin les traiter le mieux que pourrais et leur accorder ce qu'ils
« demanderaient.

« Enfin je ne savais quel parti prendre.

« Le charbonnier finit de jeter l'épouvante et la séduction parmi
« les habitants; il ne se contenta pas de dire ce qu'il avait vu et ap-
« pris au Port; il dit et assura, quoique faux, que cette troupe de
« brigandage était passée de ce côté cy de la rivière qu'il les avait
« vu et qu'ils étaient au nombre de deux à trois mille, qu'ils por-
« taient deux drapeaux un rouge et un blanc et qu'ils venaient ici et
« y seraient demain de très grand matin; mais qu'ils ne faisaient
« pas de mal au menu peuple, qu'ils n'en voulaient qu'à la noblesse

Digitized by Google

« et aux seigneurs ; qu'ils ne voulaient point de bancs dans les égli-
« ses, mais que le peuple n'avait rien à craindre, qu'au contraire il
« fallait se mettre de leur parti; que ces gens avaient des ordres pour
« faire tout cela et que c'était pour l'intérêt du peuple ; de manière
« qu'on faisait entrevoir qu'on se soustrairait à payer aucun droit à
« aucun seigneur sans qu'il put jamais rien demander; moyen très
« propre pour séduire le peuple, de manière que tout le monde
« était dans l'épouvante et la plus forte partie pensant à se mettre
« de leur parti.

« Je me trouve très embarrassé !

« Je pris le parti d'enlever pendant la nuit tous les principaux pa-
« piers que j'avais fait cacher, et avais laissé ceux que j'avais cru
« presque inutiles, pour qu'en cas qu'on me les demandât, j'aurais
« pu leur donner ceux qui auraient paru, et j'aurais dit que je n'en
« avais pas davantage, j'avais aussi caché l'argenterie,

« Dès qu'il fit jour je fis enlever les girouettes.

« Sur les dix heures on me dit que ces gens-là n'étaient point
« passés de ce côté-cy, qu'ils avaient été arrêtés au Port, comme de
« fait ils étaient entrés dans la ville; ils ravagèrent l'église Notre-
« Dame et la ville allait être livrée au pillage; mais une compagnie
« de Saint-Laurent passa de l'autre côté, et en même temps il arriva
« un renfort d'Aiguillon.

« Cette compagnie de Saint-Laurent voulut repousser ces bri-
« gands, un de ces bandits porta un coup de volan sur la figure
« d'un soldat; le capitaine voyant cela commanda de faire feu sur ces
« gens là ; ce qu'ils firent ; et il y en eut deux de morts et plusieurs
« blessés; l'épouvante les prit, ils prirent la fuite; c'étaient tous des
« gens des environs du Port ; je n'ai rien encore appris de plus,
« mais je suis toujours dans la crainte.

« Je suis avec un profond respect, etc. Xaintrailles, 18 février 1790,

« *Signé :* Lacroix.

La défaite du Port-Sainte-Marie ramena un peu de calme et opéra un revirement dans les esprits.

Les habitants de Xaintrailles, honteux de leur faiblesse, reprochèrent à leur municipalité de ne pas les avoir instruits de ce qu'ils devaient faire, et aux officiers de la milice de n'avoir pas su les commander ; ils jurèrent de se mieux défendre à l'avenir et de protéger le château s'il en était besoin.

Ils allèrent plus loin, s'indignant de ce que l'on eut enlevé les gi-

Digitized by Google

rouettes, ils en exigèrent le rétablissement immédiat et dans leur impatience voulurent eux-mêmes en replacer une, ce qui eut lieu sur le champ.

Aussi le 14 mars 1790 le régisseur est-il heureux d'annoncer au marquis de Lusignan, cette modification dans les idées mais « je me méfie malgré tout » dit-il en terminant sa lettre.

Au cours des années suivantes les habitants de Xaintrailles partagèrent les idées et les entraînements de l'époque, mais il faut reconnaître que pendant toute la durée de la Révolution la famille de Lusignan n'eut guère à s'en plaindre.

On doit aussi leur rendre cette justice qu'ils montrèrent une grande répugnance à exécuter les ordres du directoire de Nérac et du farouche Brutus Dudevant leur enjoignant d'avoir à démolir le château aux frais des enfants Lusignan, et de vendre les matériaux au profit des citoyens peu fortunés.

Ils apportèrent à l'exécution de cet ordre une telle lenteur qu'ils s'attirèrent de sévères réprimandes et la qualification de mauvais patriotes.

Mais leur inaction jointe aux efforts et aux démarches de M. Beretté fut cause que la démolition de deux tours seulement était commencée lorsqu'on obtint en thermidor de l'an deux la révocation de l'arrêté, ce qui sauva le château d'une destruction totale

C. Chaux.

Digitized by Google

ITINÉRAIRE RAISONNÉ

DE MARGUERITE DE VALOIS EN GASCOGNE

(1578-1586)*

ANNÉE 1581

Les livres des comptes de la reine de Navarre, déposés aux Archives nationales et dont nous avons entrepris de publier la partie relative à son Itinéraire, sont muets pour 1581. Le volume KK. 168, qui fait suite aux deux volumes KK. 166 et 167 de l'année 1580, ne contient, pour la nouvelle année, aucune mention relative aux déplacements de cette princesse. En revanche, il renferme la nomenclature interminable de ses dépenses, grandes et petites, générales et personnelles, aussi bien pour l'entretien de son entourage que pour le sien propre, ses caprices, ses plaisirs [1].

Une bonne fortune nous a permis de découvrir aux manuscrits de la Bibliothèque nationale un registre du fonds français, supplément, qui comble cette lacune. Le volume 11,494 (ancien 1,922), bien que renfermant de nombreux vides, vient juste à point à notre secours. Par quel hasard ces soixante feuillets qui ont été détachés évidemment du volume original, puisqu'ils en ont le même format et la même écriture, se sont-ils trouvés transportés rue de Richelieu, au lieu de demeurer à l'hôtel de Rohan? C'est ce que nul probablement ne pourra nous apprendre.

Quoiqu'il en soit, profitons de l'aubaine qui nous est offerte et reprenons, toujours avec quelques commentaires de notre part, les étapes si intéressantes de l'épouse du Béarnais.

Pas plus aux Archives qu'à la Bibliothèque nationale, le personnel de la Reine de Navarre n'est énuméré pour cette année 1581. Il n'offre du reste, croyons-nous, que des différences insignifiantes avec celui des deux années précédentes que nous avons déjà fait connaître.

---

* Voir : *Revue de l'Agenais*, t. XXVII (1900), p. 45.

1 Archives nationales, KK. 168.

Digitized by Google

Janvier 1581

Manquent les dates des 1, 2, 3 et 4 janvier 1581. Mais tout fait supposer que la Cour de Navarre est encore à Coutras.

Le jeudi, 5e jour de janvier, ladicte dame et son train audict lieu de Coutras.

Du vendredi 6 au dimanche 8, séjour à Coutras.

Pour les raisons que nous avons précédemment énoncées, Marguerite a décidé de garder le plus longtemps possible auprès d'elle son frère le duc d'Anjou, qui, de son côté, ne songe nullement à rentrer à Paris. Henri de Navarre, lui aussi, reste auprès d'elle. Ce n'est que le 10 janvier que les deux époux se séparent, le Roi pour se diriger sur Castillon sur Dordogne, Castelmoron, Castets et Bazas [1], la Reine et son frère pour aller passer deux semaines à Bordeaux.

Le lundi 9 janvier, ladicte dame et son train disne audict Coutras et couche à Liborne.

Le mardi 10 janvier, tout le jour audict Liborne.

Le mercredi 11 janvier, ladicte dame et son train disne audict Liborne, souppe et couche à Bourdeaulx.

Du jeudi 12 janvier au lundi 23, séjour à Bourdeaulx avec tout son train.

« Le mercredi 11 janvier, écrit Darnalt dans son Supplément à la « Chronique de de Lurbe [2], mondit seigneur frère du Roi fit son en- « trée à Bourdeaux, fut honorablement receu avec toutes les céré- « monies qui avoient esté observées à l'entrée de la Royne de Na- « varre. Il entra par la porte du Chapeau-Rouge, alla droit à Saint- « André et fut reçu par Monseigneur l'archevêque et le clergé. Il « logea audict archevesché. Monsieur le mareschal harangua à son « arrivée en qualité de maire de la ville, assisté de Messieurs les Ju- « rats, et puis, dans l'archevesché, comme Lieutenant du Roi, assisté « de la noblesse qu'il présenta à Son Altesse, et parla en capitaine « succinctement et fort judicieusement. »

---

1 Itinéraire, fourni par Berger de Xivray, t. II des *Lettres missives*.

2 *Chronique Bourdelaise*, par de Lurbe; *Supplément*, par Darnalt. Bordeaux 1620. In-4°, p. 55.

Digitized by Google

Dom Devienne confirme ces faits et ajoute de nombreux détails sur le séjour du duc d'Anjou à Bordeaux. « Le lendemain de son arrivée « il entra dans la grand chambre, précédé du maréchal de Biron, « lieutenant de roi de la province, et de La Vergne, son capitaine « des gardes. » Après les formalités d'usage et en présence des évêques d'Agen, de Bazas, de Pamiers, et de tout le Parlement assemblé, il expliqua le motif de son voyage, se félicita de l'heureux résultat des négociations et reçut du premier président les compliments les plus flatteurs.

Quelques jours après, le vendredi 20 janvier, il fut fait une procession générale pour remercier Dieu de la paix qui venait d'être conclue. Y prirent part toutes les autorités, les ordres religieux de la ville, les trois chapitres et une quantité fort grande de gentilshommes. « La musique de Saint-André et de Saint-Seurin, et l'évêque de Vannes « précédaient l'archevêque qui portait le Saint-Sacrement et qui était « suivi des évêques de Dax et de Bazas, en rochet et en camail. « Après eux marchait le duc d'Anjou, avec deux gentilshommes de « sa maison ; et à une petite distance, la Reine de Navarre, soutenue « par le grand sénéchal et un chevalier des Ordres du Roi et deux « pages portant la queue de sa robe. Cette princesse était suivie des « dames de Lansac et de Duras, accompagnées par deux gentilshom- « mes. Ensuite le parlement, le sénéchal et les jurats. Ce fut dans cet « ordre qu'on partit de Saint-André pour aller aux Augustins enten- « dre le sermon. Le duc d'Anjou et la Reine de Navarre s'assirent sur « deux chaises, séparées d'un pas l'une de l'autre : le maréchal de « Biron se mit derrière eux. Le sermon fini, on revint dans le même « ordre à Saint-André, où l'archevêque donna la bénédiction [1]. »

Toute cette semaine se passa en fêtes et en réjouissances. Débarrassée de la contrainte que lui imposaient toujours un peu son mari, à ce moment dans le Bazadais, et son entourage protestant, Marguerite se retrouva dans son élément. Le dimanche 22, elle tient avec son frère sur les fonts baptismaux « le fils de M. de Merville, grand « sénéchal de Guienne et capitaine du chasteau du Hâ, lequel était âgé « de quatorze mois. » Puis elle suit « une grande procession, assis- « tée de deux gentilshommes et teste nue. » Le lendemain 23 le duc d'Anjou va courir la bague à la Corderie et « met par deux fois dans

1 *Histoire de la ville de Bordeaux*, par Dom Devienne, 1re partie, p. 178. — Cf. : Oreilly, *Histoire de Bordeaux* ; — Gauffreteau ; — Syrueilh, etc.

Digitized by Google

« la bague. » Le mardi 24, le duc et la Reine de Navarre vont entendre la messe au grand autel de Saint-André, etc. [1]

Un seul point noir persiste à l'horizon : la présence indiscrète et incommode du maréchal de Biron. S'il faut en croire l'ambassadeur de Toscane Renieri, la Reine de Navarre ne ménage aucune occasion de lui faire sentir son animosité. C'est ainsi qu'à l'une des réceptions officielles elle ordonne à ses gens de rester dans une salle où le maréchal doit passer et de ne lui rendre aucun honneur. « ...Del che esso « accortosi, disse alto e bestemmiando un *Cap de Diou* a la Guas- « cona, che bene serviva loro d'essere servitori d'una sorella de suo « padrone, senza il rispetto del quale esso li arrebe fatti escire per le « finestre [2]. » En outre Marguerite lui refuse sa porte, ne lui adresse jamais la parole ; et comme elle ne peut le supporter et que la disgrâce promise tarde trop à venir, elle prend le parti de quitter Bordeaux où l'étiquette est trop souvent une gêne, et elle trouve plus avantageux d'amener son frère et aussi le beau Chanvallon, même en plein cœur de l'hiver, en villégiature au château de Cadillac.

« Ils partirent le mardi soir, 24 janvier, pour Cadillac, la Royne de « Navarre, Madame la Princesse et toute la suitte, où ils trouvèrent « le Roy de Navarre et où ils ont demeuré ensemble environ deux « moys [3]. »

Le mardi 24 janvier ladicte dame et son train disne à Bourdeaulx, souppe et couche à Cadilhac.

Du mercredi 25 janvier au mardi 31, séjour à Cadilhac. (Total des dépenses pour ce mois de janvier 2.384 écus, 23 sols, 8 deniers. Payé 2.383 écus,3 sols, 8 deniers.)

Février 1581

Du mercredi 1er février au jeudi 9, ladicte dame Reine de Navarre et son train audict lieu de Cadilhac.

Le château de Cadillac, avant même qu'il n'eut été restauré et orné de ses merveilleuses cheminées par le duc d'Epernon, était un des plus beaux châteaux de Guienne. Il avait été réédifié au commen-

1 Archives historiques de la Gironde, t. XIII, p. 333. *Journal de Syrueilh.*

2 *Négociations diplomatiques avec la Toscane*. Blois, 7 février 1581.

3 Archives historiques de la Gironde, t. XIII, p. 336. *Journal de Syrueilh.*

Digitized by Google

cement du XIVe siècle par Pierre de Grailly, qui, abandonnant son vieux castel de Bénauges, l'avait aménagé aussi bien pour l'habitation que pour la défense. Il était considérable « du moins si l'on en juge, « écrit M. Edouard Guillon dans ses *Châteaux historiques et vini-« coles de la Gironde*, par la dimension de l'enceinte qui entourait « les douves qui existent encore et qui se reliait avec les fortifications « de la ville, vieille bastide construite en 1280. » Il appartenait au XVIe siècle à la puissante famille des Foix-Candalle.

Frédéric de Foix-Candalle, sur la tête duquel le château avait été saisi tout d'abord, y mourut au mois d'août 1571, laissant un fils Henri qui fut tué fort jeune « à une attaque du château de Sommières, en « Languedoc, au mois de février 1572. » Ce dernier laissait deux filles, dont l'aînée Marguerite était née en 1567 et fut élevée par son grand oncle, l'évêque d'Aire, le célèbre François de Candalle. C'est donc à cette jeune fille, âgée de 14 ans à peine, qu'appartenait le château de Cadillac, lorsque Marguerite de Valois et le duc d'Anjou vinrent l'habiter au commencement de cette année 1581. L'évêque d'Aire leur en fit les honneurs.

Marguerite de Foix-Candalle épousa en 1587, Jean-Louis de Nogaret, premier duc d'Epernon et lui apporta en dot cette riche baronnie. Elle y fut enterrée en 1593.

Cinq ans après, sur les instances d'Henri IV, d'Epernon fit démolir le vieux fort de Grailly et le remplaça par le château actuel, dont le Roi lui-même vint poser la première pierre. Il lui coûta deux millions.

Pas un souverain ne passait en Guienne sans être reçu au château de Cadillac. « En 1565, nous apprend une chronique bordelaise, le « roi Charles IX disna le dernier jour de mars audit lieu de La Réolle, « puis s'embarqua pour aller coucher à Cadillac, petite ville et beau « chasteau qui appartient au seigneur de Candalle. »

Henri IV à plusieurs reprises, Richelieu, Louis XIII, Mazarin et Louis XIV lui-même, ce dernier le 15 octobre 1659, sèjournèrent au château de Cadillac[1].

Pendant les deux mois qu'y demeura Marguerite de Valois, le Roi de Navarre vint souvent l'y voir, mais sans jamais y rester longtemps. Son Itinéraire nous l'y montre du 24 au 31 janvier puis au mois de

---

1 Bordeaux, Coderc, 1866, 4 vol. in-8°, t. II, p 372. — Voir aussi Léo Drouyn, *Guienne militaire*, t II, p. 255. — Idem. *Les artistes du duc d'Epernon*, par M. Braquehaye (Bordeaux, 1888). — Idem. Père Anselme, t. III, etc.

Digitized by Google

février, jusqu'au 21. Il en repart à cette date pour Bazas et Castelja-loux, y retourne le 28, puis du 6 au 15 mars, époque à laquelle il le quitta définitivement pour se rendre en Béarn[1].

« A quelque temps de là, écrit d'Aubigné dans ses Mémoires, le roi « de Navarre, passant un jour à Cadillac, pria le grand François de « Candalle, assez connu par ce nom, de lui faire voir son excellent « cabinet, ce qu'il voulut bien faire à condition qu'il n'y entrerait pas « d'ignares. « Non mon oncle, dit mon maître, je n'y mènerai per- « sonne qui soit plus capable de le voir et d'en connoitre le prix que « moi. » Il ne prit donc avec lui que les sieurs de Clervant, Duplessis- « Mornay, de Sainte-Aldegonde, Constant, Pelisson et moi d'Aubigné. « La compagnie s'amusa d'abord à faire lever le poids d'un canon « par une petite machine qu'un enfant de six ans tenait entre ses « mains. Comme elle était fort attentive à cette opération, je me mis « à considérer un marbre noir de sept pieds en quarré qui servait « de table au bon seigneur de Candale, et, ayant aperçu un crayon, « j'écrivis desus, pendant qu'on raisonnait sur la petite machine, ce « distique latin :

« Non isthœc, princeps, regem tractare doceto,
« Sed docta regni pondera ferre manu.

« Cela fait, je recouvris le marbre et rejoignis la compagnie, qui, « étant arrivée à ce marbre, M. de Candale dit à mon maître: « Voici « ma table »; et ayant oté la couverture et vu ce distique, il s'écria : « Ha ! il y a ici un homme ! » « Comment, reprit le roi Navarre, croyez « vous que les autres soient des bêtes? Je vous prie, mon oncle, de « deviner à la mine qui vous jugez capable d'avoir fait ce coup. » Ce « qui fournit matière à d'assez plaisans propos[2]. »

La présence de d'Aubigné à Cadillac ne fut guère profitable à la Reine de Navarre. Au dire de ce rude redresseur de torts, il la surprit un jour avec Champvallon et ne se gêna point pour le faire savoir à toute la cour; ce qui lui valut l'inimitié de cette princesse et, durant quelque temps, la disgrâce de son royal époux. Lui-même s'exprime ainsi sur ce fait délicat, dans son *Histoire Universelle* :

« La Reine de Navarre ayant esté descouverte à Cadillac en ses « privautez avec Champvallon, avait estimé que d'Aubigné avait donné

1 *Lettres missives*, t. II. Itinéraires du roi de Navarre (1581).
2 Mémoires de d'Aubigné.

Digitized by Google

« cet advertissement pour se venger de quelque défaveur dont il « n'avait pas eu sentiment. Elle donc prit un moyen pour le ruiner, « que nous donnerons pour un plat du mestier à nos lecteurs courti- « sans[1]. » Marguerite s'efforce en effet de l'engager à aller prendre du service auprès du roi de Portugal. Mais il déjoue ses calculs, reste en France et plus que jamais se pose en défenseur intègre des intérêts de son maître le roi de Navarre.

Ce court passage est tout ce que nous savons des intrigues galantes qui se nouèrent à cette époque entre la Reine de Navarre et le grand écuyer du duc d'Anjou. Les écrivains contemporains se montrent fort sobres de détails sur ce séjour à Cadillac. Quant à Marguerite elle-même elle n'a garde dans ses Mémoires d'en souffler mot, à peine dans ses lettres à sa confidente la duchesse d'Uzès, à qui cependant elle ne cache rien.

Ne faut-il point faire remonter à cette époque de bonheur partagé, sans nuages, et par suite discret, la lettre suivante inédite, que nous trouvons dans l'ancien fonds français?

« A ma cousine la duchesse d'Usès, ma Sibile,

« Ma Sibile, cete letre est une prouve de l'anvie que j'ai de vous « complaire ; car je me suis anouit trouvée si mal que si ce n'estait à « ma vraie Sibile, il me serait impossible de mettre la main à la plume. « Je ne vous puis mander de nouveles ; car despuis que je suis isi, « j'ai eut tant de plaisir, que ce serait chose trop longue à escrire. Je « vous suplie, faites-moi tousiours où vous estes ofise d'amie et prin- « cipalement à l'androit du Roi que je veus aimer et servir, je le vous « dis de cœur et d'afection. Je suis tout à vous, croies-le, et vous « assures que je ne seré jamès paraiseuxse à le vous faire paraistre « par escrit. Je vous baise les mains. S. M. S. (monograme habituel « de Marguerite)[2]. »

Le registre des comptes de la Reine de Navarre déposé à la Bibliothèque nationale, qui en ce moment nous sert de guide, s'arrête brusquement à cette date du 9 février. Il ne reprend qu'à la date du 3 avril. Il nous est facile de combler cette lacune.

---

1 *Histoire universelle*, t. VI, p. 148.

1 Bibl. nat. Ancien fonds français, vol. 3387 (ancien 8890, p. 65. Lettres inédites.

Digitized by Google

Mars 1581

Du vendredi 10 février au mercredi 15 mars, séjour à Cadilhac.

D'après la correspondance du maréchal de Biron et le journal de Syrueilh, nous voyons que la Reine de Navarre resta dans ce lieu « environ deux mois. »

D'un autre côté, nous lisons dans l'Itinéraire d'Henri de Navarre que ce prince séjourna à Cadillac du 6 au 15 mars et qu'il en repartit le 16, après y avoir diné, pour souper et coucher à Bazas.

Le journal de Syrueilh mentionne également que ce dernier jour, 16 mars, le duc d'Anjou et sa sœur quittèrent Cadillac pour revenir à Bordeaux[1]. Enfin la correspondance de Bellièvre avec Catherine de Médicis nous édifie amplement sur les faits et gestes de chacun de ces personnages, à ce moment du voyage de Bordeaux[2].

Du jeudi 16 mars au lundi 20, séjour à Bordeaux.

« Madame, écrit le Roi de Navarre à la Royne-mère du Roi, vous « ayant escript par ce mien sécretaire, je l'ay retenu quelques jours « depuis, afin qu'il vous rendist tesmoignage de la despeche qui a esté « faicte aux députés et de notre partement : assavoir de Monsieur « avec ma femme à Bourdeaus, et de moy en Béarn, faire nos Pas- « ques, esperant, bientost après, nous retrouver ensemble pour para- « chever nostre exécution de la paix[3]. »

Le dimanche 19 mars, qui était pour cette année 1581 le dimanche des Rameaux, Pâques tombant le 26 mars, « le duc d'Anjou et la « Reine de Navarre ouyrent la grand'messe à Saint-André, suyvirent « la procession aux Jacobins et assistèrent au sermon que M. de Cot- « teblanche fist. »

Ils quittèrent Bordeaux le mardi suivant pour aller coucher à Montferrand et de là à Libourne[4].

Le mardi 22 mars, la Reine de Navarre couche à Montferrand[5].

---

1 Archives historiques de la Gironde, t. XIII, p. 337, *Journal de Syrueilh.*

2 Lettres de Catherine de Médicis, t. VII, Appendice, p. 465.

3 *Lettres missives*, t. I, p. 363.

4 Archives historiques de la Gironde, t. XIII, 337, *Journal de Syrueilh.*

5 Canton de Carbon-Blanc (Gironde).

Digitized by Google

Le mercredi 23 mars, ladicte dame couche à Libourne.

Du 23 mars au 3 avril, nous ignorons les lieux exacts de ses séjours. Tout nous fait supposer cependant qu'elle ne resta que peu de temps dans cette dernière ville et qu'elle eut hâte de regagner Coutras, où elle avait longtemps résidé et où nous la retrouvons cette fois d'après ses livres de comptes le 3 avril.

Avril 1581

Du lundi 3 avril au mercredi 27, ladicte dame et son train audict Coutras.

Marguerite ne pouvait se décider à quitter son frère, qui s'acheminait lentement vers Paris, ni surtout à se séparer de Champvallon avec lequel elle vivait intimement depuis quatre mois. Le duc d'Anjou, de son côté, était tombé amoureux de Fosseuse, cherchant à supplanter auprès de cette belle fille le Roi de Navarre, trop souvent absent. C'est Marguerite elle-même qui nous l'apprend ainsi dans ses Mémoires : « En quoy la fortune favorisa l'animosité du Roy, mon frère, « contre moy, faisant que durant les sept mois que mon frère fut en « Gascogne le malheur fut tel pour moy qu'il devint amoureux de « Fosseuse, que le roy mon mary servait, comme j'ay dict, depuis « qu'il eut quitté Rebours. Cela pensa convier le Roy mon mary à « me vouloir mal, estimant que j'y fisse de bons offices pour mon « frère contre luy. Ce qu'ayant recognu, je priay tant mon frère, « luy remonstrant la peine où il me mectoit par ceste recherche, que « luy, qui affectionnoit plus mon contentement que le sien, força sa « passion et ne parla plus à elle [1]. »

Cette rivalité nouvelle entre les deux princes n'était guère faite pour cimenter leur amitié passagère, qui fut bien plus apparente que réelle, leurs caractères, leurs religions, leurs idées se trouvant diamétralement opposés. Aussi Sully ne s'éloigne-t-il pas de la vérité quand, racontant plus tard dans ses Mémoires en quels termes, lors de son départ pour les Flandres, le Roi de Navarre lui fit ses adieux, il prête à ce prince les paroles suivantes : « Quant à ce prince que vous allez « maintenant servir, il me trompera bien s'il ne trompe tous ceux « qui se fieront en luy et surtout s'il aime jamais ceulx de la Religion

1 *Mémoires de Marguerite.*

Digitized by Google

« ny leur faict aucuns advantages ; car je sçay pour luy avoir ouy « dire plusieurs fois qu'il les hait comme le diable dans son cœur. Et « puis il a le cœur double et si malin, a le courage si lasche, le corps « si mal basty et est tant inhabile à toutes sortes de vertueux exerci- « ces, que je ne me sçaurois persuader qu'il fasse jamais rien de géné- « reux ny qu'il possède heureusement les honneurs, grandeurs et « bonnes fortunes qui semblent maintenant luy estre préparées. Et « quelque bonne mine qu'il me fasse en m'appelant son bon frère, je « cognois bien son dessein. C'est de peur qu'il a que je ne veuille « empescher le vicomte de Thurenne, vous, Esternay, Salignac et « aultres de la Religion, d'áller en Flandres avec luy. Et sçachez qu'il « me hait plus que personne qui soit au monde, comme de ma part « je ne l'ayme pas trop [1]. »

Le 22 avril, le duc d'Anjou vint de Coutras à Libourne conférer longuement avec le maréchal de Biron, lui apprendre qu'il était remplacé comme gouverneur de Guienne par le maréchal de Matignon et s'assurer ses services pour l'expédition de Flandres. Mais Biron, mécontent, malade, ne lui fit que de vagues promesses. Il écrivit peu après à la Reine-Mère « qu'il se soumettait comme il l'avait toujours fait « aux ordres du Roi ; mais qu'il la suppliait de ne pas dédaigner ses « services et de ne pas pas le laisser misérablement s'éteindre dans sa « maison. » Il ne suivit donc pas à ce moment le duc d'Anjou en France comme l'écrit Marguerite dans ses Mémoires ; mais il se retira « en son fier chasteau de-Biron » où il passa tout l'été « cherchant « vainement 500 écus pour pouvoir se rendre aux bains, soignant sa « jambe cassée et ses trois coups d'arquebusade et ne cessant d'im- « plorer la clémence du Roi [2]. »

Le jeudi 27 avril, le duc d'Anjou prit définitivement congé de sa sœur, à Coutras, n'étant pas venu une seule fois à Nérac comme tant d'auteurs l'ont écrit [3], et « s'en retourna en France, en passant par « Aubeterre où le Roy de Navarre et M. le prince de Condé l'allèrent « trouver [4]. »

Marguerite, de son côté, se dirigea à regrets, l'âme remplie de tris-

---

1 *Œconomies royales*, t. Ier, chap. XV, p. 310. Collect. Petitot.

2 *Archives historiques de la Gironde*, t. XIII, pp. 197 et 337. *Journal de Syrueilh*, p. 176 et suivantes, et aussi t. XIX, *Correspondances du Maréchal de Biron*.

3 M. de Saint-Poncy entre autres, t. II, p. 101. — Mongez, p. 268, etc.

4 *Journal de Syrueilh*, Arch. hist. de la Gironde, t. XIII, p. 337.

Digitized by Google

tesse, vers la capitale de l'Albret, qu'en son for intérieur elle avait bien espéré ne plus revoir. Adieu désormais les fêtes, les plaisirs de l'année précédente et aussi les négociations diplomatiques. A quoi désormais employer son temps, si ce n'est à écrire de longues lettres, où elle épanchera tout son cœur, racontera ses ennuis, ses angoisses, et qui vont devenir pour nous la source la plus sûre, comme la plus intéressante, où nous puiserons nos renseignements.

Mai 1581

Du lundi 1er mai au mercredi 31, ladicte dame et tout son train à Nérac.

Le livre des comptes de la Reine de Navarre, déposé à la Bibliothèque nationale, contient ici une seconde lacune. Elle s'étend du 27 avril jour du départ de Coutras jusqu'au 3 juin, époque où nous retrouvons Marguerite avec toute sa cour installée à Nérac.

Mais aucun doute n'est possible sur sa rentrée directe dans cette ville. Elle-même l'écrit dans ses Mémoires: « La paix faicte comme « j'ay dict, mon frère s'en retournant en France pour faire son armée, « le Roy mon mari et moy nous nous en retournasmes à Nérac. »

C'est le moment où Fosseuse entre véritablement en scène, et où, pendant de long mois, elle va occuper presque entièrement l'attention. « Fosseuse, a écrit avec raison M. de Lescure, est l'ombre privi- « légiée de la Cour de Nérac. Elle en personnifie la corruption naïve « et l'ingénieux raffinement[1]. »

Cinquième fille de Pierre de Montmorency, marquis de Thury et baron de Fosseux, et de Jacqueline d'Avaugour, Françoise de Montmorency, surnommé Fosseuse par la Reine Marguerite et toute la Cour de Nérac, avait à peine dix-huit ans en 1581. Elle était, nous l'avons vu, demoiselle d'honneur de la Reine depuis 1578, époque où cette dernière l'amena avec elle en Gascogne, encore à ce moment « toute enfant et toute bonne. »

Dès qu'il eut quitté Mademoiselle de Rebours, Henri de Navarre jeta son dévolu sur cette jolie fille, qui paraît lui avoir résisté assez longtemps. « Durant ce temps-là (1580), écrit toujours Marguerite, le Roy « servoit Fosseuse qui, dépendant du tout de moy, se maintenoit

---

1 *Les Amours d'Henri IV*, par M. de Lescure. Paris, Ach. Faure, 1864.

Digitized by Google

« avec autant d'honneur et de vertu que si elle eust toujours con-
« tinué de ceste façon, elle ne fust tombée au malheur qui depuis,
« luy en a tant apporté et à moy aussi. »

Le duc d'Anjou à son tour la remarqua. Nous avons dit comment Marguerite le fit renoncer facilement à ce caprice qui, s'il avait duré, aurait singulièrement augmenté les difficultés. Fosseuse du reste donna la préférence au Roi de Navarre. « Elle aimait extremement « le roy mon mary, nous apprend Marguerite ; toutesfois jusques « alors ne luy avait permis que les privautés que l'honnesteté peut « permettre. Mais pour luy oster la jalousie qu'il avait de mon frère « et luy faire cognoistre qu'elle n'aimait que luy, elle s'abandonna « tellement à le contenter en tout ce qu'il vouloit d'elle, que le « malheur fut si grand qu'elle devint grosse. Lors, se sentant en cet « estat, elle change toute de façon de procéder avec moy, et au lieu « qu'elle avoit accoustumé d'y estre libre et de me rendre, à l'en- « droict du roy mon mary, tous les bons offices qu'elle pouvoit, elle « commence à se cacher de moy et à me rendre autant de mauvais « offices qu'elle m'en avoit faict de bons. Elle possédoit de sorte le « roy mon mary qu'en peu de tems je le cognus tout changé. Il « s'estrangeoit de moy, il se cachoit et n'avoît plus ma présence si « agréable qu'il avoit eue les quatre ou cinq heureuses années que « j'avois passées avec luy en Gascogne, pendant que Fosseuse s'y « gouvernoit avec honneur [1]. »

Les temps, on le voit, sont bien changés depuis un an à la Cour de Nérac. Les dépenses ne s'y présentent plus les mêmes, du moins du côté de Marguerite [2]. Au lieu de toilettes éclatantes, ce sont des achats de livres : un Plutarque, les Mémoires de du Bellay, l'Histoire de France par du Haillon, les discours de Cicéron, un dictionnaire grec-latin-français, etc., et s'il faut acheter des étoffes, c'est moins pour elle et ses filles que pour les bonnes religieuses du Paravis qu'elle n'oublie pas et à qui elle envoie, ce mois de mai, « dix aulnes et « demie de treillis noir pour doubler une chasuble, une estolle, un « phanon et un parement d'autel de toile d'argent et de soye noire, « le tout se montant à la somme de 3 escus sols, 51 sols [3]. »

---

1 *Mémoires de Marguerite.*

2 Archives nationales, KK. 167 et 168, et Archives des Basses-Pyrénées, B., 2495-2547.

3 Archives nationales, KK. 168, p. 395.

Digitized by Google

Bellièvre, dans son intéressante correspondance avec la Reine-Mère, prend soin de nous renseigner sur les dispositions réciproques des deux époux. A la date du 1er juin, il écrit : « ...La Royne de Na-
« varre, vostre fille, est du tout bien résolue de servir Vostre Majesté
« de tout ce qui sera en elle, affin que mon dit seigneur se conforme
« à vos bons désirs et commandements, et en a donné le conseil très
« sage, que le roy de Navarre m'a dict de vouloir suyvre. Le Roy leur
« a escript de fort bonnes lettres et leur ouvre tellement son cœur
« qu'il m'a semblé que cela les a fort touchés. Ladicte dame, vostre
« fille, faict fort estat d'embrasser tout ce qui concerne le bien et
« grandeur du Roy son mary, et par ces moyens prend une grande
« part près de luy. Le Roy leur escript qu'ils le viennent veoir ; ce
« qu'a la vérité ilz ont fort bien prins ; mais jusqu'à ce que les affères
« de la paix soient plus asseurées, je ne croy pas que le Roy de Na-
« varre les y veuille disposer, et ne peult ladite dame l'abandonner
« qu'elle ne veoye les choses mieux establyes. Bien vous dirai-je
« qu'il me semble qu'elle n'eust jamais plus de désir qu'elle a mainte-
« nant d'aller à la Cour. Mais il y fault encore quelques temps avant
« que ceste résolution se puisse conclure, qui despend principalement
« de l'estat de la paix, de la reddition des maisons qui appartiennent
« au roy son mary... La Royne vostre fille va aux baings près de
« Po ; ce qu'elle dit fère pour le désir extresme qu'elle a de donner
« ce contentement au roy son mary d'avoir enfans. Il l'accompagne
« en ce voyage et ne serait icy de retour de trois sepmaines...[1] »

Ce que ne dit pas Bellièvre, c'est la cause véritable de ce double voyage aux Pyrénées, celui du Roi de Navarre aux Eaux-Chaudes et celui de Marguerite à Bagnères-de-Bigorre ; voyage qui leur fut imposé, non par leur simple caprice, mais par les circonstances.

La petite Cour de Navarre avait à peine pris ses quartiers de printemps à Nérac que Fosseuse se mettait en tête, tout comme aujourd'hui, d'aller au Pyrénées. Mais les motifs en étaient des plus graves. C'était envie de femme grosse. « Et soudain que nous fusmes
« arrivez à Nérac, dit Marguerite, Fosseuse met en teste à mon mary,
« pour trouver une couverture à sa grossesse ou bien pour se des-
« faire de ce qu'elle avait, d'aller aux eaux d'Aigues-Caudes qui sont
« en Béarn[2]. Je suppliay le Roi mon mary de m'excuser si je ne

1 Bibl. Nat., Fonds français, n° 15891.

2 Les Eaux-Chaudes dans la vallée d'Ossau, Basses-Pyrénées.

Digitized by Google

« l'accompagnais à Aigues-Caudes, qu'il sçavait que depuis l'indignité « que j'avais receue à Pau, j'avais faict serment de n'entrer jamais en « Béarn que la religion catholique n'y feust. Il me pressa fort d'y aller « jusques à s'en courroucer. Enfin je m'en excuse. Il me dit alors que « sa fille (car il appelait ainsi Fosseuse), avait besoin d'en prendre « pour le mal d'estomach qu'elle avait. Je luy dis que je voulois bien « qu'elle y allast. Il me respond qu'il n'y avait point d'apparence « qu'elle y allast sans moy ; que ce serait faire penser à mal où il n'y « en avait point, et se fascha fort contre moy de ce que je ne la luy « voulais point mener. Enfin, je fis tant qu'il se contenta qu'il allast « avec elle, deux de ses compaignes, qui furent Rebours et Villesa- « vin, et la gouvernante. Elles s'en allèrent avec luy et moy j'attendis « à Banières [1].»

Laissons le Roi de Navarre gagner, avec ses deux maîtresses, l'ancienne et la nouvelle, la capitale du Béarn. Laissons-le en leur compagnie, dans une posture assez ridicule, passer avec elles, sans se soucier fort peu ni de sa femme, ni des intérêts de son parti, à peu près tout le mois de juin [2]; et accompagnons Marguerite à Bagnères, où sa correspondance, non seulement va nous dévoiler quel était son état d'âme à ce moment, mais aussi nous montrer ce que pouvait bien être un séjour aux Eaux des Pyrénées en l'an de grâce 1581.

PH. LAUZUN.

(*à suivre*)

---

1 Bagnères-de-Bigorre.

2 *Lettres missives*, t. I. p. 375 et 376. — Cf. : Dépenses extraordinaires du Roi de Navarre, pendant le mois de juin. Archives des Basses-Pyrénées, B. 63 et *Revue d'Aquitaine*, t. XII, p. 160 et 161.

Digitized by Google

LE REGISTRE PAROISSIAL DE CASSENEUIL

(1614-1638)[1]

NOTE COMPLÉMENTAIRE

Nous avons rapporté dans le précédent volume de la *Revue* quelques indices de la lutte qui éclata entre les sieurs François et Jean Fabre et Jean Bagués, tous les trois consuls de Casseneuil, et le recteur Jean de Fleurans, lutte qui força ce dernier, pendant la semaine Sainte d'avril 1661, à se réfugier dans la juridiction de Sainte Livrade d'Agenais[2].

En feuilletant l'Inventaire des Archives départementales, nous avons trouvé, à la date de 1676, une nouvelle querelle entre le même Jean de Fleurans, le chirurgien Joseph Fabre, le consul Jean Fabre et le marchand Chalot, tous les trois unis par de communes injures et une commune inimitié contre le recteur de Saint-Pierre et de Saint-Paul.

De ces trois personnages, l'un d'eux nous est connu ; c'est le consul Jean Fabre, accusé déjà, quinze ans auparavant, de propos diffamatoires et de graves menaces contre le même curé.

Le curé était-il d'une humeur batailleuse et tyrannique, ou bien était il la victime d'un conflit perpétué dans la même famille ennemie, assistée d'acteurs renouvelés ?

Nous l'ignorons.

Quoiqu'il en soit, nous publions ci-après la sentence de la sénéchaussée criminelle d'Agenais du 18 decembre 1676. On y verra que le chirurgien Joseph Fabre est certainement d'après la sentence le plus coupable, puisqu'il est le seul condamné à faire amende honorable à genoux, tandis que ces deux confrères doivent la faire simplement têtes nues.

1 Cf. : *Revue de l'Agenais*, t. XXVII, p. 513 et suivantes.

2 *Revue de l'Agenais*, p. 519, t. XXVII.

Digitized by Google

C'est une séance médiévique, qui rappelle ces spectacles si fréquents à cette époque des humiliations infligées au pouvoir civil ou aux particuliers sacrifiés au profit et à l'orgueil sacerdotaux.

Sur la plainte de Jean de Fleurans, le Juge Royal de Villeneuve d'Agenais [1], avait été commis, le 18 août 1676, par le lieutenant criminel Jeyan, pour en connaître, avec permission « de faire procéder par censures et fulminations ecclésiastiques..... avec chef de « monitoire obteneu par led. sieur Flurens », le 21 août, signé des vicaires généraux Daurée et Saint-Amans.

Le Procureur du Roy avait requis de la Cour Ordinaire de Villeneuve « à ce que led. Joseph Fabre soit prins au corps ; et, contre « led. Fabre, consul, Chalot et sa belle-mère et Laborde, l'adjourne- « ment personnel avec le décrept. »

Enfin après une procédure longue et serrée, la Sénéchaussée criminelle d'Agenois prononça la sentence suivante :

« Faisant droict deffinitivement aux partys, attendeu les cas résul- « tant de la procédure, avons condampné et condampnons led. « Joseph Fabre de comparoistre dans huictaine un jour de dimanche, « issue de messe paroissielle, au devant la porte de l'Esglise de Cas- « seneul, à genoux, teste nue, assisté desd. Jean Fabre et Chalot, « ses complices, aussy testes nues ; et là estans en présence dud. « sieur Flurens, curé, revesteu des habitz sacerdotaux, et des par- « roissiens, déclaireront, l'un après l'autre, que témérairement, ma- « licieusement, ils ont proferé contre led. sieur Flurens les parolles « et injures résultantes de la procédure, luy en demanderont par- « don, ensemble de l'escandale qu'ilz ont comize dans lad. esglise et « ce devant le Juge Royal de Villeneuve que en ces fins nous avons « commis et député pour recevoir lad. réparation et icelle faicte « permettons aud. Flurens de les faire publier et afficher ou bon « luy semblera, condampnons en outre led. Joseph Fabre à ausmo- « ner la somme de vingt livres aplicable à la réparation de la cha- « pelle de Nostre-Dame de lad. esglise, suivant la destination qui en « sera faicte par led. Flurens ; faisons inhibitions et deffenses auxd. « Fabre et Chalot d'uzer à l'advenir de telles et semblables façons de « faire, à peine de punition corporelle ; condampnons iceux Fabre et « Chalot aux despans de la procédure et instance et en ceux qu'il

1 Le juge royal de Villeneuve d'Agenais était le sieur de Baratet.

Digitized by Google

« conviendra faire pour l'exécution de la présente sentence chacun « les concernant envers led. sieur Flurens qui seront taxés.

« Fait à Agen le dix huictiesme décembre mil six cens soixante et « seize.

« Signé : DE JEYAN ; ROUSSANES ; DE COUQUET ; VIDALOT. »

En marge, on lit :

Habeat judex criminalis huict escus.

ROUSSANES[1].

Le curé Jean de Fleurans était vengé.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Je reviens sur l'article ci-dessus, d'une part pour le compléter par quelques *Addenda* et de l'autre pour redresser quelques erreurs dont l'une m'appartient et dont les autres — les dates — sont imputables à MM. les Typographes (*Revue de l'Agenais*. — T. XXVII. Pages 513-536.)

ADDENDA

P. 516. — Le *Registre Paroissial* de Sainte-Livrade, à la date du 3 janvier 1599, qualifie Guilhaume de Boyssonnade de *Seigneur* de La Roque-Gauthier. Il assistait en qualité de parrain au baptême de son neveu Guilhaume, fils de Herman de Ménoyre, sieur de Feuillade, et de damoyselle Jeanne de Cortète, sa belle-sœur. De plus, il a signé au *Registre :* Roque gauthier.

Jean-Jacques de Cortète, le père du poète, était son beau-frère.

Le poète, François de Cortète de Prades (1586-1667), vint à Sainte-Livrade, le 30 août 1607, au baptême de sa cousine germaine, Marguerite de Ménoyre. Il avait alors 21 ans. Il eut pour commère

---

1 Archives départementales, B. 251. (An 1676).

Digitized by Google

Marguerite de Raffin, femme de N.... Majonnade. (V. *Les Raffin d'Hauterive*, in *Revue de l'Agenais*. T. xxv, p. 422.)

Marguerite de Boyssonnade, dont il est parlé à la ligne suivante (p. 516), était mariée à un bourgeois de Sainte-Livrade, M. Jehan Dantin, dont elle eut de nombreux enfants. Jehan Dantin fut consul de Sainte-Livrade en l'an 1613.

Au baptême de Françoise Dantin (20 janvier 1598), le parrain est Me Jehan de Boyssonnade, advocat en la Cour de Parlement de Bordeaux et *juge de Madalhan*. (*Reg. Par.*)

P. 527. — *Les Lustrac*. — Au baptême de Françoise d'Hébrard, fille de François d'Hébrard, sieur de Mazières, et d'Anthoinette de Pressas, le parrain était Anthoine de Lustrac, *Seigneur de Canabazès*, grand père de Charles. (*Reg, Par. de Sainte-Livrade*.)

Enfin un autre *Anthoine de Lustrac*, seigneur de Canabazès, arrière petit fils d'*Anthoine* ci-dessus, épouse devant Me Cruzel, not. roy. à Agen, damoiselle Françoise de Boissonnade, fille de Géraud de Boissonnade, juge mage de l'Agenais et de Gascogne, et de dame Geneviève d'Hopil, le 21 novembre 1659. (J. de Bourrousse de Laffore, *Revue de l'Agenais*, t. xii, p. 489).

P. 527. — Note 1. *Marguerite de Sevin* n'eut d'enfants que de Jacob, et grâce à lui, devint la bisaïeule de *Montesquieu*.

ERRATA

P. 516. — Ligne 3. Lire : *François* de Cortète.
P. 517. — Ligne 21. Lire : 1631.
— Ligne 28. Lire : 1631.

Dr COUYBA.

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA SAUVETAT-DE-SAVÈRES

CHAPITRE I

FONDATION. — XIIIe SIÈCLE.

La commune de La Sauvetat-de-Savères, à 18 kilomètres à l'Est d'Agen, est comprise dans le canton de Laroque-Timbaut. Sa population est de 300 habitants, dont la plus grande partie agglomérée dans un gros bourg, bâti bien régulièrement sur la rive droite de la petite Séoune. Elevé dans un pays fertile et agréable, il a eu une importance depuis longtemps disparue. Au XVIe siècle, La Sauvetat comptait parmi les douze ou quinze villes principales de l'Agenais. C'est le fruit de nos recherches sur son passé que nous allons donner.

A l'occasion de l'exposition scolaire organisée pour le concours régional, en 1886, Monsieur l'inspecteur d'Académie fit appel aux instituteurs de Lot-et-Garonne, leur demandant de rédiger, s'ils le voulaient bien, des monographies communales. Monsieur Duffau, alors instituteur à La Sauvetat, fut du nombre des quatorze qui répondirent à cet appel. Grâce aux documents que possède la mairie, il rédigea une petite monographie de La Sauvetat, qui n'est pas sans mérites. Les cahiers des Jurades et les registres de la Révolution lui fournirent quelques bonnes pages. Mais, il y avait de grandes lacunes, que des recherches plus étendues auraient pu combler. Nous lui ferons aussi un gros reproche, c'est de manquer d'impartialité et de faire de trop fréquentes incursions dans la politique.

Les populations primitives ont laissé dans la contrée de rares vestiges, que nous allons signaler rapidement.

Au bas de la côte de Puymirol, au lieu de la Mouline, un souter-

Digitized by Google

rain composé de deux vastes salles desservies par un couloir, a été signalé par le savant archiviste de Lot-et-Garonne, M. Tholin[1], Un autre fut découvert, il y a plusieurs années, dans la vallée de Norpech, tributaire de celle de La Séoune. Il comprend quatre chambres reliées par une galerie à voûte en plein cintre.

La voie romaine, dite Clermontoise, qui aboutit à Puymirol, celle qui passe au pied de Beauville, ne sont pas les seuls souvenirs que nous aient laissé les Romains. A quatre ou cinq kilomètres, en amont de La Sauvetat, sur La Séoune, on trouve la petite église, bien délabrée, de Cauzac-le-Vieux. En déblayant l'ancien cimetière pour le transporter un peu plus loin, on rencontra des mosaïques qui ont disparu comme bien d'autres souvenirs du passé. Plus bas, sur le cours de la petite rivière, à une faible distance de La Sauvetat, pareille découverte eut lieu, il y a déjà longtemps. Au lieu dit Néné, les laboureurs soulevaient souvent avec leur charrue, des fragments de mosaïques. Les enfants ramassaients ces petits cubes pour jouer aux billes[2].

Voilà les seuls vestiges qui nous rappellent ces temps reculés[3]. Mais, ce ne sont là que des ruines, qui nous apprennent peu de choses. Vers la fin du XIIe siècle seulement, nous rencontrons quelques notions sûres.

Le pouillé de Jean de Valier nous apprend l'existence d'un prieuré à La Sauvetat-de-Savères[4]. Nous ne connaissons pas la date exacte

---

1 M. Tholin, *Notes sur les communes de l'arrondissement d'Agen, dans le Sud-Ouest*, 19 novembre 1887 et *Abrégé de l'histoire des communes du département de Lot-et-Garonne*, par G. Tholin. — Auch, Cocharaux, 1900, p. 74.

2 D'après une tradition, que nous ne garantissons pas, un couvent se trouvait autrefois en ce lieu. A côté, un champ connu sous le nom de « terre du curé » portait jadis le nom de « camp des Capélas. » Il appartenait à l'église de La Sauvetat. Terrier de 1650.

3 M. Calcat, juge d'instruction à Auch, me disait dans une lettre « avoir reconnu des traces de constructions gallo-romaines, à gauche de la côte d'Audegard à mi-côte et au fond du sentier rural qui conduit à Sarda. — Je suis heureux de pouvoir offrir publiquement à M. Calcat, mes remerciements, pour la grande bienveillance, avec laquelle il a mis à ma dispositions les renseignements et documents qu'il possède sur La Sauvetat, sa patrie d'adoption.

4 *Recueil de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen*, 1re série, t. VII, p. 86. Il a été réédité par M. Tholin, dans l'*Aide Mémoire pour servir à l'histoire de l'Agenais*, Cocharaux, Auch, 1899, p. 77.

Digitized by Google

de sa fondation, mais s'il faut en croire Labénazie, c'est le chapitre Saint-Caprais d'Agen, qui en fut le fondateur. Le chapitre était alors seigneur de ce lieu. C'est au pied du côteau de Savères, sur lequel était bâti le village de ce nom, dont on peut encore voir les ruines[1], que l'on jeta les fondements du prieuré et de son église. Cette dernière devenue église paroissiale peut nous servir à en fixer à peu près la date.

M. G. Tholin, dans ses remarquables études sur l'architecture religieuse de l'Agenais, nous en a donné le plan et la description[2]. Elle appartient à ce genre d'églises, dont le chevet reproduit la figure symbolique du trèfle. Ce plan à trois absides diversement orientées, remonterait à l'époque carolingienne, et les moines en seraient les inventeurs. Ces absides étaient « conçues de manière à présenter au centre de la croix, un carré parfait, également ouvert sur les quatre faces et consolidé par de fortes épaisseurs de murs, dans le but de lui faire porter une tour centrale[3]. » Mais ici, il y a une variante qui indique une transition. L'abside orientale a une largeur beaucoup plus grande que les deux autres. « On supprimait ainsi le plan quadrilatéral qui devait asseoir la tour. Une travée barlongue terminée par deux chapelles, forme un véritable transept.

« Dans l'église de La Sauvetat, la tradition fait conserver encore à l'extérieur, des massifs carrés au points de rencontre des hémycicles, contre-forts assez inutiles à cet endroit où les poussées se neutralisent.

« A part les absidioles en cul-de-four avoïde, séparées du transept par un doubleau, aucune partie de l'église de La Sauvetat n'est actuellement voûtée. Pourtant deux colonnes ménagées pour l'arc triomphal et six autres disposées sur le contour de la grande abside sont comme les pierres d'attente de la voûte du sanctuaire. Des contre-forts plats garnissent les murs de l'abside. La nef, fort longue, éclairée par six fenêtres, est un peu plus étroite que le sanctuaire. Pas de contre-forts au mur septentrional ; un seul au midi. La

---

1 Ces ruines peut importantes ont un caractère de haute antiquité.

2 *Etudes sur l'architecture religieuse de l'Agenais du dixième au onzième siècle, suivies d'une notice sur les sépultures du mogen âge*, par M. Tholin. — Michel, Agen, 1874, pp. 136-138.

3 *Architecture monastique*, par M. Albert Lenoir, t. III, p. 8. Cité par M. Tholin.

Digitized by Google

façade occidentale ne s'élève pas au-dessus des combles. La porte est sans moulures. Les fenêtres de la nef ont un second ébrasement de l'extérieur à l'intérieur. Les colonnes du sanctuaire se perdent dans les lambris, mais les quatre chapiteaux qui portent les doubleaux des absidioles sont d'une fort belle sculpture. Sur l'un sont figurés deux dragons ; un second est décoré de bandeaux roulés en volutes ; les deux autres portent un double rang de feuilles. Ces quatre ou cinq feuilles sur chaque rang encadrent des rameaux de lauriers avec leurs grains creusés à jour, où des feuilles d'acanthe plus effilées mais aplaties comme dans le style byzantin. Les abaques sont décorés de têtes, de boutons ou de feuilles plaquées.

« Cette fine sculpture et la courbe franchement brisée des doubleaux me porteraient, dit M. Tholin, à attribuer à la fin du XIIe siècle l'église de La Sauvetat-de-Savère. »

Nous basant sur une opinion si compétente, nous pouvons donc faire remonter le prieuré à la dernière moitié du XIIe siècle. C'est alors que commença ce mouvement social, poussant les individus à se grouper, à s'associer pour être forts, qui produisit les villes neuves ou bastides. Les populations rurales, voyant les avantages que l'on retirait de ces agglomérations, se portèrent en foule dans les lieux, où les fondements d'une nouvelle bourgade venaient d'être jetés.

Les monastères et les prieurés furent des centres vers lesquels, on se porta de préférence. Les uns, étaient attirés par les exemples de vertus, qui faisaient du cloître un foyer de vie chrétienne, les autres connaissant la charité des religieux venaient chercher un abri contre la misère, d'autres, enfin, venaient jouir des privilèges du monastère. Ainsi, les maisons s'élevaient sous les murs du couvent ou du prieuré, la bourgade se développait peu à peu et quelquefois même prenait de vastes proportions.

La Sauvetat n'a pas d'autre origine. Son prieuré, situé dans une vallée peu étendue mais fertile, et jouissant du droit d'asile ou de sûreté, vit se grouper autour de ses murailles, des habitations qui formèrent le premier noyau du bourg.

On donna à cette nouvelle agglomération le nom de la franchise, qui avait contribué pour beaucoup à son éclosion, on l'appela Salvitas, Salbetat, La Sauvetat. Pour la distinguer des autres, on ajouta à ce nom celui de Savères, qui était l'appellation du côteau au pied duquel elle était bâtie.

Digitized by Google

La Sauvetat-de-Savères est donc une des premières en date des bastides agenaises. Puymirol, sa voisine, qui la dépassera de beaucoup pour l'importance, ne fut fondée que vers 1246[1]. Tout en effet, la rattache à ce genre si curieux de villes fondées à cette époque. Son plan avec ses rues droites, se coupant en angles droits, se rapproche beaucoup de « ce plan régulier et rectiligne des bastides, qui fait que sur les cartes on croit voir de grands potagers distribués en carreaux et desservis par des allées droites[2]. » La place ayant un puits commun est à côté de l'église. Ses cornières, si caractéristiques des bastides du Sud-Ouest, n'existent plus, mais au XVIIe siècle il en restait encore. Le terrier de la juridiction signale une maison d'un certain Antoine Moustan, pourvue d'un « Emban. »

Si La Sauvetat en toutes ses parties n'a pas cette régularité géométrique des bastides du moyen-âge, c'est qu'elle n'a pas été bâtie d'un seul jet, comme les autres, mais que ses maisons se sont juxtaposées à mesure des besoins des nouveaux arrivants et sans un plan fait d'avance.

Le terrain sur lequel s'élevait ce nouveau centre de population, appartenait au chapitre Saint-Caprais d'Agen. Il lui avait été cédé, on ne sait à quelle époque, par l'évêque, qui s'était réservé le serment de fidélité manuelle, pour ce fief et pour celui de Port-Sainte-Marie. « Le chapitre supporta ce joug, nous dit Argenton, tant que nos évêques ne jouirent pas de la justice de la ville d'Agen. Bertrand de Beceyras en étant devenu seul possesseur, le chapitre qui craignait d'être écrasé par nos évêques, dont il redoutait la puissance, chercha à secouer le joug; il céda à Raymond VI, comte de Toulouse, en 1203, la moitié du fief de La Sauvetat-de-Savères à condition qu'il le garderait et le défendrait. Labénazie, qui rapporte l'acte de cette cession, la regarde comme une vexation des comtes de Toulouse, mais elle était au contraire très libre, très réfléchie et surtout très adroite parce qu'il est clair que les évêques d'Agen n'avaient plus rien à voir dans un fief dont leur propre souverain possédait la moitié et dont il était le défenseur[3].

---

1 Puymirol cependant existait, croit-on, avant cette date, et il ne serait question à ce moment que d'une restauration.

2 *Essai sur les villes fondées dans le Sud-Ouest de la France au XIIIe et XIVe siècle, sous le nom générique de bastides*, par M. A. Curie-Seimbres. — Toulouse. Ed. Privat, 1880. in-8°.

3 Mémoire sur la juridiction temporelle des évêques.

Digitized by Google

Raymond VI, comte de Toulouse, étant à Agen en 1203, le chapitre lui proposa un paréage au sujet de la ville nouvelle de La Sauvetat. Après l'acceptation du comte, on dressa l'acte suivant :

« Il convient d'affermir les choses fragiles et passagères, et de revendiquer légitimement les biens qui avaient été dispersés. C'est pourquoi nous portons à la connaissance de tous, présents et à venir que nous, Guillaume, prieur de Saint-Caprais, et tout le chapitre, nous donnons et cédons à jamais au seigneur Raymond, comte de Toulouse, à son fils Raymond, et à toute sa postérité, la moitié de La Sauvetat-de-Savères et des possessions cultes et incultes, entre le ruisseau de Saint-Damien, Albespinet, le côteau de Saint-Damien et celui de Puy-Sorigan, le côteau de Cural et celui de Savères. Nous lui donnons encore la moitié des moulins et des fours, la moitié des oublies et des obventions, et la moitié du péage de la leude, nous reservant seulement les dîmes ecclésiastiques, les prémices et les oblations, les legs pies, nos propres maisons et le cimetière (droit de sépulture). Par cette même transaction, nous donnons encore l'église de Saint-Caprais de Cornillac (aujourd'hui dans le diocèse de Montauban).

« Pour toutes ces choses, moi, Raymond, comte de Toulouse, je promets de conserver et de protéger tout ce que vous possédez à La Sauvetat et dans la juridiction de Cornillac, au-dedans et au-dehors de ces mêmes limites ; et de n'y jamais porter le trouble, mais de les défendre contre les injustes et les pertubateurs. Je promets de ne jamais rien exiger de vous en raison de ce fief et de cette souveraineté. Votre église avec toutes ses appartenances et tous vos droits, votre prieur et votre chapitre avec toutes vos possessions, je les défendrai contre tous vos ennemis, réservé mon droit. Je promets encore d'environner de murailles, et à mes dépens, les lieux de La Sauvetat et de Cornillac.

« Je réserve, pour moi et mes successeurs, la justice en ce qui concerne l'homicide et l'adultère[1]. »

Cet acte organise la nouvelle ville. Il indique clairement les droits et les devoirs des co-propriétaires, et fixe les limites dans lesquelles leur action doit s'exercer.

---

1 Recueil de Preuves pour l'histoire de l'Agenais, manuscrit d'Argenton, archives de la Préfecture. — Nous donnons ici la traduction de l'abbé Barrère, *Histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen*, I, 342.

Digitized by Google

Cette juridiction comprenait donc à cette époque toute la commune de La Sauvetat, celle de Saint-Martin et une partie de celle de Gandaille. Elle s'accrut dans la suite de tout le territoire de Saint-Robert.

Il manquait un code à cette ville neuve. Le comte de Toulouse et le prieur de Saint-Caprais ne tardèrent pas à y pourvoir. La veille des nones d'août 1205, ils donnèrent à La Sauvetat-de-Savères les coutumes qui régissaient Agen.

« Damus et concedimus et confirmamus in villa Salvitatis de Sa-
« veriis, illas consuetudines, quæ in civitate Agenni esse noscuntur,
« ut omnes quicumque cives, in prœdictam villam Salvitatis de Sa-
« veriis venerint et ibi permanserint, secundum consuetudinem
« civitatis prædictæ, a nobis et nostris successoribus et bajulis nos-
« tris pertractentur [1]. »

Ces coutumes ont été publiées et commentées plusieurs fois [2]. Il nous suffira donc de dire, que plusieurs consuls étaient chargés du gouvernement de la ville. Leur nombre était calculé d'après la population. La ville d'Agen en avait douze, il y en eut quatre dans la suite à La Sauvetat. Ils ne restaient en charge qu'une année, et à la Pentecôte, ils désignaient eux-mêmes leurs successeurs. Ils prêtaient serment de bien garder les droits et devoirs de la ville. Ils devaient être majeurs, catholiques, nés de légitime mariage, et exempts d'hérésie. Leur mission était de veiller à tous les intérêts de la ville, et de pourvoir à la police par des règlements spéciaux.

On voit encore dans ces coutumes, que si un étranger vient s'établir dans la ville il doit abjurer sur les saints évangiles toute hérésie.

Dans le paréage de 1203, le comte de Toulouse s'engageait à environner de murailles la bastide de La Sauvetat. Il tint parole. Aucune partie des ouvrages qu'il éleva ne nous étant parvenue, il est difficile de s'en faire une idée bien exacte. Cependant, en considérant le plan de La Sauvetat, qui n'a été guère modifié, et nous aidant de documents postérieurs, nous allons essayer de les décrire.

---

1 Archives de la Préfecture. — Preuves d'Argenton, n° 16.

2 M. Amédée Mouillé en a publié le texte de 1369, dans le *Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen*, 1re série, t. v, pp. 236, 243.

M. Rebouis en a donné un autre, d'après un manuscrit de Stockolm, en 1890, dans la Revue des langues romanes.

Digitized by Google

Des murs bâtis selon le système de construction de cette époque, et sur un plan rectangulaire, probablement renforcés de tours ou tourelles aux angles, formaient la partie principale de l'enceinte. Un large fossé, alimenté par les eaux de la Canterane, descendant des hauteurs de Saint-Robert, entourait la ville de tous côtés. Une gracieuse promenade en occupe maintenant la place, sauf du côté où se trouve la route de Beauville à Agen[1].

Chaque bastide avait rarement moins de quatre portes, ouvertes dans une tour carrée peu avancée sur la ligne des courtines et sans flanquements. La Sauvetat ne faisait pas exception. Elles étaient placées, au nord au barry de Notre-Dame, au nord-est au Pont de Bouet, au sud-est en face le pont de la Séoune[2], et au barry de Bésac au sud-ouest.

« C'est au XIIIe ou au XIVe siècle, nous dit M. Tholin, qu'il faut attribuer un pont sur la Séoune, qui se compose de trois arches à cintre brisé. Ses deux piles ont des éperons aigus, en amont seulement, et ces éperons correspondent à des repos ou refuges[3]. »

A peine la bastide de La Sauvetat était organisée, lorsque s'abattit sur notre pays l'hérésie albigeoise, entraînant à sa suite la guerre et ses tristes conséquences. Raymond VI, accusé de protéger les hérétiques, fut excommunié par le pape Innocent III. Après le meurtre de Pierre de Castelnaud, légat du pape, une croisade fut organisée, et dès 1209, une armée, sous les ordres de Simon de Monfort, entra en campagne.

L'Agenais devint plusieurs fois le théâtre de la lutte et se couvrit de ruines. Penne et Casseneuil s'illustrèrent par des sièges héroïques. Après plusieurs années de guerre, Raymond VI mourut en 1222. Son fils Raymond VII continua les hostilités, mais il dut faire sa soumission à Montpellier, en 1228.

L'année suivante, il obtint l'absolution à Paris. Il promit de se

---

1 Ces fossés existaient encore au XVIIe siècle. Ils sont fréquemment mentionnés dans le terrier de 1650.

2 Cette porte, dont nous reparlerons plus loin, se trouvait à l'extrémité de la rue principale et faisait face au pont de la Séoune. Elle a disparu il y a quelques années.

3 V. *Sud-Ouest*, n° du 19 novembre 1887. — Abregé de l'histoire des communes du département de Lot-et-Garonne, par M. Tholin (arrondissement d'Agen.) — Auch, Cocharaux, 1900, p. 73.

Digitized by Google

croiser, et de démanteler plusieurs forteresses, entre autres, Agen, Port Sainte-Marie, Casseneuil, Pujols, etc. De toutes ses possessions, il conservait seulement, sous réserve d'hommage-lige au roi de France, avec le comté de Toulouse, l'Agenais, le Rouergue, une partie de l'Albigeois et le Quercy, excepté Cahors. Il fut convenu que sa fille épouserait l'un des frères de Louis IX, auquel reviendrait pour succession le comté de Toulouse.

Nous ignorons le sort de La Sauvetat pendant ces troubles. Vers 1230, les chanoines du chapitre Saint-Caprais se plaignirent que les baillis du comte de Toulouse faisaient peser des exactions écrasantes sur la justice et les droits de La Sauvetat-de-Savères et de Port-Sainte-Marie. On convint de s'en rapporter à des arbitres. Les parties s'engagèrent, sous peine de cent marcs d'argent, à se conformer à leur sentence[1]. Le résultat de cette affaire ne nous est pas connu.

Les évêques d'Agen, malgré le paréage entre le comte de Toulouse et le chapitre Saint-Caprais, voulaient exiger de ce dernier la fidélité manuelle. Mais ils avaient beau protester, rien ne pouvait le contraindre. Aussi, en 1235, ils l'affranchirent complètement de ce droit[2].

C'est à cette date que Raoul de Peyrines, évêque d'Agen, Hélies, prieur de Saint-Caprais et le chapitre, passèrent la célèbre transaction qui détermine les bénéfices désormais unis à la mense du chapitre. L'évêque, de l'avis du chapitre cathédral, abandonne au chapitre Saint-Caprais certaines dîmes dans les paroisses de Foulayronnes (Fonte latronum), d'Artigues (de Artigiis)... et confirme le chapitre dans la possession de l'église et de la ville de Saint-Pierre de La Sauvetat, près du castrum de Malbès ; de l'église de Sainte-Eulalie de Rappapaillet (Cauzac), avec les dîmes de Saint-Julien Boissaguel, Saint-Martin de Seiches (Saint-Martin de Beauville), Saint Caprais de Lerm, de la chapelle de Saint-Laurent de Malbès, l'église de Saint-Martin de Roudoulous, etc., etc.[3]

---

1 *Histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen*, abbé Barrère, t. I, p. 379. — *Annales d'Agen*, par Labénazie, publiées par le vicomte de Dampierre, p. 56.

2 Archives de la Préfecture. — Mémoire sur la juridiction temporelle des évêques d'Agen.

3 Archives de l'Evêché, E, 1. Confirmamus... scilicet ecclesiam et villam Sancti Petri de Salvetate prope castrum Malbes cum decimis et primitiis et omni jure et pertinentiis suis.

Digitized by Google

Raymond VII, après de longs errements, revint à de meilleures idées et mourut au moment où il se disposait à rejoindre le roi de France, qui avait entrepris la septième croisade (20 septembre 1249). Alphonse de Poitiers, frère de Louis IX, qui avait épousé Jeanne, fille du comte de Toulouse, hérita de ses domaines. Sous l'administration de ce prince, l'Agenais fut heureux et prospère. De nombreuses bastides s'élevèrent sur son territoire.

Le chapitre Saint-Caprais, cependant, était en proie à des discordes intestines, au sujet des bénéfices réservés aux chanoines dignitaires. En 1256, on fit un règlement qui unissait tout à la mense canoniale. On n'excepta que les prieurés de Port-Sainte-Marie et de La Sauvetat-de-Savères. On jura sur les saints évangiles d'observer ce règlement, et chaque nouvel élu devait le jour de sa réception faire le même serment[1].

Alphonse de Poitiers mourut en août 1271 et ses domaines, après la mort de Jeanne son épouse, firent retour au roi de France, qui devint ainsi co-seigneur de La Sauvetat, avec le chapitre.

Au mois de novembre de cette même année 1271, l'Agenais fut occupé, au nom du roi de France, par Guillaume Cohardon, sénéchal de Carcassonne et de Béziers, chargé d'administrer le comté de Toulouse et l'Agenais. Il vint tenir ses assises dans ce pays, et recevoir le serment de fidélité des villes, des barons et des ecclésiastiques.

Le 14 des calendes de décembre, les habitants de la baylie de Grand Castel (Puymirol) réunis dans l'église de Notre-Dame, prêtèrent serment entre les mains de Guillaume Cohardon[2].

Ce document nous apprend que La Sauvetat faisait alors partie, avec nombre d'autres paroisses, de la baylie de Puymirol.

---

1 Abbé Barrère, t. II, p. 15.

2 Ce document conservé aux archives nationales Q[1] n° 254, a été publié par MM. G. Tholin et O. Fallières, dans le *Recueil de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen*, 2e série, t. XIII. Dans le serment de la baylie de Puymirol, p. 82, La Sauvetat-de-Savères est qualifiée Burgus.

Digitized by Google

CHAPITRE II

LES GUERRES ANGLAISES

Saint-Louis avait, en 1259, donné le duché de Guyenne à Henri III, roi d'Angleterre et lui avait aussi promis l'Agenais après la mort d'Alphonse de Poitiers et de Jeanne sa femme. Aussitôt que cette dernière fut morte, Henri III reclama l'exécution de la promesse qui lui avait été faite. Edouard Ier, son successeur, obtint l'Agenais en 1277. après plusieurs démarches. Il montra pour cette contrée une véritable sollicitude. Cette possession de l'Agenais et surtout de la Guyenne sera la cause des guerres anglaises.

Les dernières années du XIIIe siècle furent attristées par les démêlés de Philippe le Bel et de Boniface VIII. Le second successeur de ce pape fut l'archevêque de Bordeaux, Bertrand II de Goth, qui fut élu en 1305 et prit le nom de Clément V.

Le nouveau Pontife connaissait l'Agenais. Né à Villaudraut en Bazadais, il passa une partie de sa jeunesse dans notre pays, où il avait de nombreux parents, Bernard Guidonis nous dit qu'il avait reçu dans le prieuré du Deffez, près de Saint-Ferréol, des leçons de Pierre de Cauzac, une illustration de l'époque [1].

L'année avant son élévation au souverain pontificat, l'archevêque de Bordeaux avait parcouru plusieurs évêchés suffragants. Il visita ainsi celui d'Agen en 1304. A la fin de juin, il était à La Sauvetat-de Savères, où il coucha avec toute sa suite. Le lendemain, il se rendit à Sauvagnas.

« Prieuré de Salveté de Fabieriis. Le 12 porte que ledict seigneur « s'est transporté au prieuré de La Sauvetat de Fabères (sic) qu'il « auroit deuement visité, couché en iceluy avecq son train [2]. »

C'est sous le pontificat de Clément V, qu'eut lieu le procès et l'abolition des Templiers. Leurs biens furent donnés aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

Les Anglais s'étaient tout à fait établis dans nos contrées. Philippe

---

1 Abbé Durengues. *Pouillé historique du diocèse d'Agen pour l'année 1789.* — Agen, Ferran. 1894. p. 181.

2 *Archives historiques de la Gironde*, t. XXIII, p. 309.

Digitized by Google

le Bel avait conclu avec Edouard Ier un traité, par lequel il lui rendait la Guyenne et l'Agenais sous simple réserve d'hommage. En 1308, Edouard II, fils du roi d'Agleterre, se maria avec Isabelle de France. Cette alliance devint le point de départ de la guerre de Cent ans.

Au mois de Juillet 1315, le roi d'Angleterre adresse une lettre au prieur de La Sauvetat, dans laquelle il lui recommande d'ajouter foi à ses envoyés, Amaury de Créon, sénéchal de Gascogne, Amanieu, seigneur d'Albret, Jean de Benstède, chevalier, Thomas de Cambridge, clerc, pour certaines affaires qui intéressent son honneur.

« Rex dilecto et fideli priori de Salvitate prope Grande castrum, « salutem... vos affectuose requirimus et rogamus... in his, quæ « vobis ex parte nostra exposuerint viva voce, velitis fidem credu- « lam adhibere, et exponanda per ipsos, ad nostri et vestri honorem « et commodum, ut operamus, opere adimplere [1]. »

Cette lettre était adressée en même temps à plusieurs seigneurs agenais, parmi lesquels, le seigneur de Frespech, Arnaud de Durfort et le commandeur de Sauvagnas.

Les habitants de La Sauvetat se dévouèrent-ils entièrement aux affaires du roi Anglais? Nous l'ignorons. Mais trois ans après, par un acte public, Edouard II réunissait cette ville à la couronne d'Angleterre avec Penne, Villeneuve, Monclar, Montjoie, etc [2].

En 1324, la guerre éclata au sujet de la bastide de Saint-Sardos et du château de Montpezat. Charles le Bel résolut de tirer vengeance des procédés peu loyaux d'Edouard II en cette affaire. Une armée française se rassemble à Lauzerte, en 1324, et le 4 août entre en Agenais. Lafox et Agen sont pris, Puymirol est défendu par Amanieu III du Fossat. Port-Sainte-Marie, Marmande, etc., ouvrent leurs portes. Le comte de Valois prend La Réole, et signe avec le frère d'Edouard une trève, jusqu'au 14 août 1325.

Edouard accourt avec une armée, reprend plusieurs villes et châteaux, et obtient un traité qui lui assure la possession de la Guyenne. Mais la guerre ne tarde pas à se rallumer entre son successeur Edouard III et Philippe de Valois successeur de Charles le Bel. Le roi d'Angleterre affichait alors des prétentions à la couronne de France, comme fils d'Isabelle de France.

---

1 *Rymer*, t. II, p. 84.

2 *Rymer*, t. II, p. 150,

Digitized by Google

Nous avons vu à la fin du XIIIe siècle le territoire de La Sauvetat compris dans la baylie de Puymirol. Au commencement de ce siècle nous trouvons cette ville qualifiée de baylie [1].

Il nous serait difficile de déterminer les limites de cette nouvelle baylie. Durant le XIVe siècle son territoire s'accrut de Castelsagrat et de Montjoie, comme nous le voyons dans les comptes de Fylongleye [2] et de Jean de Léglise [3]. Les baylies d'ailleurs se sont multipliées en Agenais, de quinze qu'elles étaient sous le règne de Saint Louis, leur nombre s'éleva à la fin du XIVe siècle à cinquante.

A ce moment, La Sauvetat-de-Savères est devenue possession du roi d'Angleterre, par sa réunion à la couronne. Il s'en servira pendant la lutte pour récompenser ceux de ses partisans qui se seront signalés, ou pour indemniser ceux qui auront subi des pertes par le fait des représailles de l'ennemi. Il leur abandonnait en effet tous ses droits sur les terres, revenus, péages, hommages, justice haute et basse, mais seulement durant la vie du concessionnaire. A sa mort, la famille n'héritait pas de ses droits et la baylie faisait retour à la couronne.

En 1330, la baylie de La Sauvetat est concédée à Boson de Ternac ou Tarnac [4]. Il était peut-être d'origine agenaise. Dans l'hommage d'Armand Gaufred de Fauguerolles, au comte de Toulouse en 1259, figure un Hugues de Tarnac, chevalier [5].

La guerre funeste, qui devait durer cent ans, éclata vers 1336. L'Agenais fut, dès le début, bouleversé par les hostilités, et le désordre devint général. Guillaume de Flavacourt, archevêque d'Auch, fut chargé de ramener l'ordre en cette province. Il s'établit à Agen en 1340.

Il y avait alors dans cette ville, un homme du nom de Monin de La Cassaigne, qui s'était déclaré partisan des Anglais depuis le commencement de la guerre. L'archevêque d'Auch et le sénéchal de Toulouse, Pierre de La Palu, pour le punir de sa trahison, ordonnèrent, en 1341, que ses maisons seraient saisies et démolies, et les matériaux employés à refaire les remparts de la ville. On laissera

---

1 *Thomas Carte*, t. I, p. 73.

2 *Collection générale des documents français qui se trouvent en Angleterre recueillis et publiés par Jules Delpit*, Paris, J. B. Dumoulin 1847, in-4°.

3 *Recueil des travaux de la Société Sciences et Arts d'Agen*, 2e série, t. VI, p. 52.

4 *Thomas Carte*, t. I, p. 73.

5 *Recueil de la Société*, 2e série, t. XIII, p. 37.

Digitized by Google

cependant, deux pans de murailles à chaque bout, « qui demeureront perpétuellement en signe de justice d'un tel acte et trahison prédicte et l'éternelle mémoire pour lhors et pour l'advenir. » L'emplacement de ces maisons servit à l'agrandissement de la place, devant la cathédrale Saint-Etienne et à l'établissement des mesures pour le blé [1]. Toute la famille de Monin, ayant suivi son exemple, reçut le même traitement.

Raymond de Lacassaigne, frère ou cousin du précédent, adresse une supplique au roi Edouard III. Il lui expose les malheurs tombés sur lui, par suite de son attachement à sa cause. Plusieurs de ses parents ont été tués, entre autres un frère et un cousin ; sa femme et ses enfants sont retenus en prison ; ses biens ont été pillés et détruits. Il demande justice.

Edouard III, pour l'indemniser, lui donne les villes d'Aiguillon, Montjoie et La Sauvetat-de-Savères [2], avec tous leurs droits et revenus, quand ces lieux seront retombés aux mains du roi d'Angleterre, 8 juin 1341.

« Velimus ei in partem recompensationis dampnorum .. loca de « Agulhons, de Monjoy et de Salvitate de Saberas, cum terris, red- « ditibus, paiagiis, homagiis, meris et mixtis imperiis, jurisdictioni- « bus altis et bassis, ac pertinentiis suis universis in manibus dicto- « rum inimicorum jam existentibus concedere graciose sub certa « formà tenenda, cum loco predicto ad manus nostras redire conte- « gerit... [3] »

Cette donation est personnelle à Raymond de La Cassaigne et cessera avec sa vie.

« Ita tamen quæ post decessum ipsius Reymundi, loco predicto « cum suis pertinentiis predictis ad nos et heredes nostros integre « revertentur [4]. »

Ce document nous apprend qu'à ce moment La Sauvetat était aux Français. Cette occupation ne fut pas de longue durée.

---

1 *Revue de l'Agenais*, t. IX, p. 87. On sait que le grand marché d'Agen, occupe l'emplacement de la Cathédrale Saint-Etienne et aussi des maisons de La Cassaigne.

2 *Thomas Carte*, t. I, p. 106.

3 Bibliothèque nationale. *Collection Brequigny*, t. XXVI, p. 165. Cet acte a été donné en entier par M. l'abbé Alis dans son *Histoire d'Aiguillon*, p.507.

4 Ibidem,

Digitized by Google

L'année suivante, en effet, les Anglais l'occupent. La ville d'Agen, fidèle à la cause française, était entourée d'ennemis redoutables, qui empiétaient souvent sur son territoire. M. Tholin, dans sa magistrale étude *Ville libre et Barons*, nous a raconté les démêlés entre la ville et les seigneurs de Madaillan et de Bajamont. Ces derniers, fortement retranchés dans leur château, faisaient de fréquentes incursions dans la juridiction d'Agen, et ne se gênaient guère pour obliger les habitants des paroisses dépendant de la ville, à venir travailler aux remparts de leur forteresse.

Accusé de cette contravention aux droits de la cité d'Agen, en 1341, Arnaud de Durfort se défendit, en disant que la contrainte avait été exercée sur les forains du bailliage, au temps de la guerre contre le roi de France [1]. Mais sa mauvaise foi fut découverte, quand il eut imposé de nouveau des corvées semblables.

Le châtelain de La Sauvetat avait sans doute aidé à ces contraintes, puisque l'évêque de Beauvais, Jean de Marigny, lieutenant du roi de France en Languedoc, chargea les consuls d'Agen de s'opposer à ses actes [2].

Après quelques trêves de courte durée, la guerre reprit plus vive. L'armée anglaise, débarquée à Bayonne, sous les ordres de Henri de Lancastre, comte de Derby, eut de nombreux succès en Guyenne. Plusieurs places fortes agenaises se soumirent, et, en 1346, le pays était en partie aux anglais, qui occupaient dans les environs, Castelsagrat, Beauville, Bajamont, Laroque-Timbaut, etc. Des bandes de Génevois parcouraient la campagne et y répandaient la terreur [3].

La Sauvetat-de Savères fut de nouveau occupée par les Anglais. Le 24 avril 1348, le roi d'Angleterre concède à Gausbert de Beauville la moitié de ce lieu [4]. Mais il n'en resta pas longtemps seul possesseur, puisque le 20 août de cette année, le même roi donnait ou plutôt restituait la baylie de La Sauvetat à Raymond Huc de Tarnak [5].

---

1 *Ville libre et Barons*, par M. Tholin, p. 76.

2 Archives municipales d'Agen, FF. 137.

3 *Jurades de la Ville d'Agen* (1345-1355) publiées par M. Magen. Auch, Cocharaux, 1894, p. 61.

4 *Thomas Carte*, I, 121. De medietate loci Salbetat concessa Gausberto Bœfvilla.

5 *Thomas Carte*, I, 124. De restituendo balliviam, loci Salvitate in ageneseo Raymundi. Hue de Tarnak.

Digitized by Google

Ce terme restitution semble indiquer un lien de parenté entre ce dernier et Boson de Tarnac, auquel la baylie avait été concédée en 1330. Cette famille serait donc restée fidèle au parti anglais.

Quant à Gausbert de Beauville, c'est une intéressante et rude figure. Il appartenait à cette grande et illustre famille de Beauville [1] qui a fourni de si vaillants guerriers et donné deux évêques au diocèse d'Agen.

Audacieux et vaillant, comme tous ceux de sa race, il se jeta dans la mêlée, prenant parti pour l'Angleterre. Autant que nous avons pu en juger, sa fidélité n'eut pas de défaillances ou en eut très peu, fait bien rare à cette époque où les chevaliers servaient l'un ou l'autre parti, selon leurs avantages.

Gausbert de Beauville est toujours en campagne. Il tient en haleine ses adversaires par de fréquentes incursions. Le territoire d'Agen, resté fidèle au parti français, est souvent le théâtre de ses courses rapides, véritables razzias, qu'il exécute à la tête de ses bandes. Les consuls de la ville se plaignent des entreprises de cet ennemi redoutable. Le 29 avril 1351, ils décident d'informer G. de La Barthe, de l'enlèvement de bestiaux commis par Gausbert de Beauville et sa troupe, à Lamothe-Bezat et en d'autres lieux de la franchise d'Agen. Pour ménager un pareil ennemi, on lui écrira en même temps d'une manière gracieuse [2].

Quelques jours après, Gausbert, aidé de Pons son frère, fait une nouvelle incursion dans la juridiction d'Agen. Les consuls feront connaître au sénéchal de Toulouse cette nouvelle chevauchée, suivie de brigandage [3].

---

1 « S'il est une famille défiant la sagacité des généalogistes, nous dit M. Tholin, c'est bien celle-là. Car les Boville se comptent par centaine dans les actes des XIIIe et XIVe siècles. Avec la similitude des prénoms répétés, la confusion est inévitable ; nul moyen d'établir exactement la filiation, la division des branches. » M. l'abbé Du Bernet, cependant, n'a pas reculé devant ces difficultés. Son travail consciencieux et aussi complet que possible, malgré l'absence des documents conservés au château de Sermoise en Nivernais, est un véritable monument qui mériterait les honneurs d'une publication.

Les armes des Boville sont : d'or à deux vaches de gueules l'une au-dessus de l'autre. *Revue de l'Agenais*, t. XXXI (1899), p. 173-174. — *Nobiliaire de Guyenne et Gascogne*, par J. Bourrousse de Laffore, t. IV, p. 231 233.

2 *Jurades de la Ville d'Agen*, p. 236.

3 *Jurades de la Ville d'Agen*, 237.

Digitized by Google

Gausbert de Beauville était si redouté des Agenais, et ceux-ci étaient si habitués à ses vexations, qu'au mois de juin 1352, quinze bourgeois d'Agen ayant été tués à la borde de Lacassagne, les consuls le comprennent au nombre des meurtriers. Plus tard mieux informés, ils effacèrent son nom de leurs registres [1].

A ce moment d'ailleurs, il était prisonnier. En 1352, « le sire de « Mortemar ayant reçu la montre de Jourdain de Lille, sire de Cler- « mont, chevalier banneret, capitaine de Moissac, qui avait sous ses « ordres cent écuyers, cinquante sergents à cheval et cent sergents « à pied, vint attaquer le comte de Strafford dans son camp retran- « ché de La Française ; il parvint à le chasser de ce poste, après un « combat opiniâtre dans lequel il fit prisonnier Gausbert de Beau- « ville, seigneur du château de ce nom, dans l'Agenais, et partisan « des Anglais [2]. »

Sa captivité dura jusqu'en 1354. Le 6 avril de cette année, les rois de France et d'Angleterre avaient conclu une trève d'un an. Malgré cette suspension des hostilités, le comte d'Armagnac se mit en campagne. Il alla assiéger le château de Beauville, défendu par Arnaud et Pons de Beauville, frère de Gausbert. Malgré leur vaillance, ces seigneurs furent obligés de capituler. Ils s'engagèrent à rendre le château et à rentrer sous l'obéissance du roi à certaines conditions, entre autres que Gausbert de Beauville serait délivré sans rançon et aurait la liberté de choisir entre le parti français et le parti anglais. Le comte d'Armagnac ratifia le traité dans ses tentes devant Beauville, le 13 mai.

Gausbert de Beauville combattit de nouveau dans les armées anglaises. En 1355, Edouard de Galles, surnommé le Prince Noir, qui s'était rendu célèbre à Crécy, débarqua à Bordeaux avec une petite armée que les seigneurs gascons vinrent augmenter. Une partie de ses troupes, commandées par Jean Chandos, connétable d'Angleterre, opéra dans le haut agenais et le Quercy, emporta d'assaut Castelsagrat et Brassac.

Le roi d'Angleterre, pour récompenser la fidélité de Gausbert de Beauville, lui attribua au mois de juin 1359 la moitié du lieu de La Sauvetat-de-Savères [3]. Dès cette époque, cette localité semble deve-

---

1 *Jurades de la Ville d'Agen*, p. 289.

2 *Histoire du Quercy*, par G. Lacoste, publiée par L. Combarieu et Cangardel. Cahors, J. Germa, 1885, t. III, p. 135.

3 *Thomas Carte*, I, 147.

Digitized by Google

nir un fief de cette puissante famille. Gausbert la posséda pendant de longues années, et longtemps après ses descendants s'en disaient encore seigneurs [1]. L'année suivante, le Prince Noir lui attribua encore la possession de Castelsagrat [2].

Les guerres incessantes qui ravageaient nos contrées avaient ruiné le prieuré de La Sauvetat. Les ressources du prieur étaient tellement réduites, qu'il lui était impossible de payer la pension due au Chapitre. Le prieur Géraud Fournier donna sa démission et par une bulle de 1361, le prieuré fut réuni à la mense du Chapitre. Deodat de Rodbald était alors évêque d'Agen.

« L'année suivante, Bernard de Cabanes, Raymond de Lanta et « Bertrand de Sedillac, chanoines de Saint-Caprais, allèrent au nom « du Chapitre, prendre possession de ce prieuré et de la moitié de la « justice qui leur appartenait en vertu de l'ancien paréage. Ils furent « installés par Pierre de Soloyre, sergent royal, qui leur présenta, « comme signe d'autorité, le verrou de la grande porte. Gausbert « possédait alors, par un don du roi, l'autre moitié du prieuré ou de « la haute et basse justice. En sa qualité de coseigneur, il fut pré- « sent à cette prise de possession et prêta aux chanoines, sur l'autel « de Saint Pierre de Savères, le serment de protection accoutumé. « Les chanoines, de leur côté, prêtèrent le même serment à Gaus- « bert de Beauville ; vint ensuite le serment réciproque de protec- « tion et de fidélité de la part des seigneurs et des consuls du « lieu [3]. »

La guerre continuait acharnée. Mais, le Prince Noir était devenu si impopulaire, que presque tous les barons agenais, aussi bien que les villes, l'abandonnèrent. A ce moment, le duc d'Anjou commandait en Languedoc. Le comte d'Armagnac, sur les ordres de Char-

---

1 *Nobiliaire de Guyenne et Gascogne*, par J. Bourrousse de Laffore, t. IV, p. 231. En 1617, François de Beauville dans le contrat de mariage de sa fille Jeanne avec messire Gaston Jean-Baptiste de Raigniac, seigneur de Frespech, est dit seigneur de Beauville, Bourg de Visa, de Montjoie, Cenac et La Sauvetat de Savères. Ce n'était qu'un vain titre, le roi étant redevenu coseigneur avec le chapitre Saint Caprais.

2 *Thomas Carte*, I, 146. Dans son *Essai historique sur la maison de Beauville*, M. l'abbé Du Bernet nous donne Gausbert comme chef de la branche Beauville-Castelsagrat.

3 *Histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen*, par l'abbé Barrère, t. II, p. 121.

Digitized by Google

les V, courait sus à l'anglais. Nombre de places se déclarèrent françaises. Cahors, Villeneuve, Astaffort, La Sauvetat[1], etc, donnèrent leur adhésion (1369). La France avait alors d'excellents capitaines formés et commandés par Du Guesclin.

Gausbert de Beauville tenait toujours La Sauvetat. Dans les comptes de Jean de Léglise, pour l'année 1372 1373, nous lisons que le bailliage de La Sauvetat-de-Savères, de Castelsagrat et Montjoie n'a rien produit, parce que le seigneur de Boville tient les dites places, en vertu d'une prétendue concession, jadis faite par le roi d'Angleterre. L'année suivante, même observation pour la même cause[2]. Dans le compte de Fylongleye, nous trouvons la même remarque.

« Ball. Salvitatis de Saberiis et Castrisagrati cum pertinentiis Ni-
« hil quia datur Gausberto Beauville ad terminum vitæ[3]. »

C'est la première fois, ainsi que nous l'avons fait remarquer plus haut, que nous trouvons Castelsagrat et La Sauvetat dans la même baylie. Au commencement de ce siècle, Rymer donnait ce titre à La Sauvetat toute seule.

Du Guesclin fut tué en 1389 et Charles V mourut peu de temps après. Les années qui suivirent furent désastreuses pour l'Agenais. Le brigandage se multiplia d'une manière effrayante. les Tuchins commirent mille déprédations, des capitaines isolés opéraient pour leur compte, l'un d'eux, le bâtard d'Armagnac, s'empara du château de Castelculier. Pour le racheter, il fallut un impôt spécial sur la contrée.

Au milieu de tous ces désordres, Gausbert de Beauville avait disparu. Son frère Pons avait hérité de ses droits. S'il faut en croire l'abbé Barrère[4], ce dernier eut une difficulté avec le chapitre Saint-Caprais, au sujet du prieuré. Nous ignorons la cause de ce différend, mais le même auteur nous dit que ce fut l'évêque d'Agen, Jean IV, qui le termina en 1383.

A quelques années de là (1397), une dame de Serris donna au Chapitre Saint-Caprais une maison située à La Sauvetat-de-Savères,

---

1 *Histoire de l'Agenais*, par J. Andrieu, t. I, p. 149.

2 *Recueil de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen.* 2e série, t. VI, p. 42.

3 J. Delpit : Collection générale des documents français qui se trouvent en Angleterre.

4 *Histoire religieuse et monumentale*, t. II, p. 127.

Digitized by Google

avec la dîme du blé et du vin qui lui appartenait dans cette localité. Ce don était inspiré à la dame, par sa grande dévotion envers Saint-Caprais.

« Propter singularem devotionem quam ad sanctum et ecclesiam « hujusdem sancti Caprasii habuerat et habebat, domum suam voca- « tam La Sala in loco Salvitatis de Saveriis situatam, cum suis juribus « et pertinenciis universis, necnon sextam decimam trecenam seu « decimam Bladii et vini [1]. »

Les débuts du xve siècle furent désastreux pour la France, au nord surtout. En Guyenne, la guerre était toujours aussi vive, et servait de prétexte aux meurtres et aux brigandages. Les chefs de bandes ne manquaient pas, qui combattaient dans les deux partis. Les rois de France ou d'Angleterre savaient se les attacher par quelques concessions. Parmi eux se distinguaient André de Ribes, Rodrigue de Villandrando, Pons de Castillon. etc.

Ce dernier, en 1419, était au service des Anglais. Battu en 1420, par le seigneur de Montpezat, il passa le Lot et vint se réfugier à La Sauvetat. Mais le seigneur de Lustrac se mit à sa poursuite. Il avait cru pouvoir se défendre à La Sauvetat ; à l'approche des troupes de Lustrac, il eut peu de confiance aux remparts de cette place, et alla se fortifier à Frespech. Lustrac ne tarda pas à le suivre et à l'assiéger. Pons de Castillon ne put tenir et prit la fuite. Frespech « fut forcé, prins et rendu français [2]. »

Dans le Nord, le sort de la France se décidait. Jeanne d'Arc commença la délivrance de notre pays. L'infâme jugement et la mort atroce que les anglais lui firent subir n'avancèrent pas leurs affaires. Ils furent définitivement chassés, en 1453, après la bataille de Castillon.

Nous ignorons le sort de La Sauvetat-de-Savères vers la fin de cette guerre. Elle eut à subir sans doute les mêmes vicissitudes que les autres petites places, prises, reprises et ruinées. En 1565 Charles IX constate que les foires et marchés de ce lieu avaient été interrompus « pour la ruyne et saccagements advenus de ladicte ville « pendant et durant la guerre des anglais. »

---

1 Extrait d'un factum produit par le curé de La Sauvetat dans un procès contre le Chapitre, au sujet de la dîme de cette paroisse, 1753. Communiqué par M. Merle, curé de La Sauvetat de Savères.

2 Darnalt, p. 58.

Digitized by Google

Les seigneurs de Beauville, depuis la concession que le roi d'Angleterre leur en avait faite, en 1359, se maintenaient à La Sauvetat, grâce aux troubles de la guerre. En 1469, Charles de France, ayant reçu la Guyenne en apanage, chargea Pierre Morin son trésorier général, Jacques Berzian, maître de ses comptes et Bertrand de Gotz, lieutenant du sénéchal d'Agenais, de faire rentrer dans le domaine du duc, différentes seigneuries prétendues usurpées. Le rôle de ces seigneuries, usurpées ou non, qui rentraient dans le domaine ducal, fut terminé en décembre de la même année. Nous y trouvons :

« Le sieur de Buoville (de Beauville) tient et occupe les lieux de Montjoye et la moitié de La Sauvetat [1]. »

Cet acte eut pour résultat, après la mort du duc Charles, de remettre La Sauvetat en la possession immédiate du roi, qui en devint de nouveau coseigneur avec le Chapitre. Louis XI s'empressa en effet, aussitôt après la mort de son frère (22 mai 1472), de réunir la Guyenne à la couronne.

Labénazie nous raconte que la peste sévissait à Agen en 1499. Le chapitre Saint-Caprais effrayé, abandonna la ville et vint se réfugier dans son fief de La Sauvetat. Là, les braves chanoines, à l'abri de la contagion, s'assemblaient dans l'église Saint-Pierre pour y chanter l'office et tenir le chapitre [2].

J. MARBOUTIN.

(*A suivre*)

---

1 *Archives historiques de la Gironde*, t. v. — Nobiliaire de Guyenne et Gascogne, t. iv, p. 229.

2 *Annales d'Agen*, par Labénazie, publiées par le vicomte de Dampierre, p. 70.

Digitized by Google

LIVRE DE RAISON DE JEAN DE LORMAN

Saincte Foy se déclaire pour le parti de la religion

A suite de cella, Monsieur de Théaubon, gouverneur de Saincte-Foy, qui estoit de ceste cabale se décléra, fist levée de gens et entreprinse sur Bregerac, laquelle estant descouverte ne réussit pas.

Arrivée de Pardaillan

Vers se temps Monsieur Pardaillan arrive du camp de Montauban en sa maison pour paciffier les troubles; mais, au lieu de cella, le marquis de Mirambeau et Alemans, ses enfans, se desroboient de nuict de sa compaignie, estans de l'intelligence dudit sieur Théaubon et se sésirent le lendemain de Monhurt pour le tenir pour le service des esglizes; mais estans suivi de leur père ils le virent bientot après eux dela la rivière, auquel ils firent fermer les portes et pont de la ville; mais ledit sieur fist tant par ses menaces, qu'ayant intimidé et ses enfans et le puple, enfin les portes luy furent ouvertes et ses dits enfans se sauvarent le plus secrètement qu'ils peurent estans sortis par les murailles de ladite ville; et, ayant faict prester serment de fidelité au Roy aux habitants et réfugiés qui estoit audit Monhurt, s'en retourna chez luy et y laissa Boisse, son second fils, pour gouverner. Par cette action on creut entièrement qu'il tenoit le parti du Roy, qu'on n'avoit peu croire auparavant.

Mort de Monsieur Pardaillan

Le 2 de novembre de ladite année, ledit sieur estant adverti de quelques pratiques qui se fesoit à Gensac contre le service du Roy et

* La publication de ce texte, commencée en 1896 (p. 167) a été longtemps interrompue. Ce dernier article contient la fin des extraits, y compris ceux que M. l'abbé Mellingre a transcrit autrefois d'après un deuxième registre qui ne nous est pas parvenu. G. T.

Digitized by Google

estant requis d'y aller par quelques habitans pour rompre ses menées, il s'y porta lui troisième ; et, estant arivé, le sieur Sévignac d'Ainesse en eust advis, qui s'en partit promptement avec quelques soldats qu'il avoit de ramassés et estant dans la ville s'en alla droict au logis ou estoit ledit sieur Pardaillan, lequel il tua sur le bout du degré d'un coup de pistolet après luy avoir refuzé la vie, ensemble un prestre nomme Martin qui estoit avec ledit sieur. Ceste action feust faicte environ les neuf ou dix heures du soir.

Passage de la Reyne vers Bourdeaux

Le lundy 8 dudit mois la Reyne venant du camp de Montauban, y ayant laissé le Roy, couchea dans Aguilhon et le lendemain s'en descendit par terre à Bourdeaux ayant envoyé un gentilhomme à Monhurt exorter ledit sieur de Boisse de tenir la place pour le service de Sa Magesté comme son feu père avoit faict.

Arrivée du marquis de Mirambeau à Monhurt

Le mercredy suivant le marquis de Miranbeau arriva à Monhurt ou soudain après il commensa d'arester les bateaux et lever la contribution sur la rivière.

Siège de Montauban levé

Le semmedy 23 dudit mois de décembre le Roy leva le siège de Montauban et s'en alla sesjourner quelques jours à Tholouse.

Siège de Monhurt et sa prinse

Le mardy soir septiesme dudit mois et an Monhurt fust bloqué par le régiment du marquis de Grignos, où le Roy envoya deux jours après les régimens de Champagne, Navarre, Piémond et Normandie et le régiment du comte de Ribeirac. Messieurs de Roquelaure et Bassompiere conduisoit le siège. Le 24 la baterie commensa et le Roy arriva à Longuetille le 27 dudit mois et Monsieur frère du Roy estoit logé à Damazan. Le dimanche 12 du mois de janvier ceux du dedans se rendirent où estoit lesdits sieurs Mirambeau, le vicomte de Castets et Allemans, frère dudit sieur Mirambeau, Autièges, Lescourèges, Castaing, de Castetgeloux, et Le Casse, aussy dudit lieu. La-

Digitized by Google

broue y feust tué d'un coup de caillou par la teste, poussé d'une volée de canon.

Defaicte de la compagnie de Monsieur le conestable

Le mercredy premier de janvier de l'année 1622 la compaignie de gendarmes de Monsieur le conestable ayant esté envoyée à Gontaut pour empescher le secours de Moneurt qu'on atandoit de Saincte-Foy feust deffaicte à sept ou huict heures du matin par les sieurs Monpouillan et Théaubon et ne feust tué que sept ou huit gendarmes, une trentaine de prisoniers et la plus grande partie de leur équipage prins. Le reste se sauva dans les maisons de Cancons et Melet. Se faict, les assaillans s'en retournerent trois heures après.

Mort de Monsieur de Luines, conestable, avec le départ du Roy de Longuetille

Le mercredy 23 dudit mois de janvier an susdit, environ l'heure de trois du matin, Monsieur de Luynes moureut du pourpre dans Longuetille et feust emporté deux jours après jusques à la riviere de Garonne sur une charete trainé par les bœufs de la métairie dudit sieur de Longuetille. Le mesme jour le Roy s'en partist et s'en alla à Damazan où il sesjourna deux jours, de là a Bourdeaux, passant par Castetjeloux et Bazats. De Bourdeaux il fust à Libourne et de là passant a Poitiers il arriva à Paris le 27 dudit mois. Pendant son séjour à Libourne Monsieur de Lafforce partit de Montauban avec deux ou trois cens hommes de cheval et arriva à Saincte-Foy où il raffermit à son parti Monsieur de Théaubon qui estoit solicité de l'abandonner. Le Roy laissa Monsieur le duc d'Elbeuf en ceste province pour y commander en son absence l'armée qu'il y laissa.

Reprinse de Monflanquin

Environ le 25 janvier audit an Monsieur de Castetnau s'empara de Monflanquin qui avoit esté tout desmantelé et s'y logea et renferma avec un grand travail et diligence.

Soursac et Pressac ataqués

Ses deux bourgs vers se temps furent ataqués par Monsieur d'Elbeuf, ou Monsieur Lafforce avoit mis des gens ; le bourg de Pressac

Digitized by Google

fust quite avec combat et perte de beaucoup de gens d'un cousté et d'aultre et mis à feu, mais Soursac ayant résisté et attandant le secours du sieur Lafforce, enfin il feust quité par ledit sieur d'Elbeuf.

Reprinse de Royan

Pendant le siège de Monhurt, Monsieur de Soubize s'empara de Royan par l'intelligence des habitans et de celluy qui comandoit. Le gouverneur que le Roy y avoit mis le feust truver au camp pour se justiffier ; il feust grandement menassé de sa vie mais il jaicta la coulpe sur son fraire.

Prinse de Lisle d'Argenton et du bourg de Soulac

Vers le commencement du mois de février de ladite année les Rochelois se saisirent de l'Isle d'Argenton et du bourg de Soulac avec beaucoup d'incommodité des bourdelois et retardement du comerse.

Siège de Lafforce

Le 8 février Monsieur Delbeuf assiégea la maison dudit sieur Lafforce, laquelle feust batue deux jours du canon, mais Monsieur Lafforce l'ayant secoureue fist lever le siege. Monsieur Delbeuf perdit au combat deux ou trois cens hommes et Monsieur de Lafforce fort peu.

Reprinse de Clairac

Le lundi 21 de février Monsieur de Lésignan se décléra contre le Roy et surprint avec six ou sept cens hommes Clairac, esgorgea une grande partie de la garnison commandée par Bachelier, lequel il print prisonier avec l'abé et Monsieur le conseiller Duduc qui s'y en estoit allé le jour avant avec comission du Roy pour le fere démoulir.

Le mesme jour les consuls du Mas se saizirent de Monsieur Lamère, mon père et moy, Sacriste, Olivier, Gaisies, Basset et Lestrade, notaire, et nous mirent soubs la garde de quelques soldats en la maison dudit sieur Lavissière ; ils nous eslargirent par ville le dimanche suivant, nous empeschant la sortie de ladite ville jusques au 20 de mars que Monsieur Thémines arriva en ville, lequel après

Digitized by Google

que je luy eus parlé et representé la justice de nostre cause il nous mit en plaine liberté.

Reprinse de Thonains

Le vendredy matin 26 dudit mois de février Monsieur Lafforce surprint Thonains d'amblée, tua d'abord quelques soldats de la garnison que Monsieur le comte de Laveauguion y avoit, lequel avec le reste de ses soldats feust assiégé dans le chateau. Il feust secoureu de quelques soldats et munitions par le baron de Marceleus et Monsieur Dandas qui s'y jaicta dedans où ils se desfendirent jusques au judy ensuivant troisiesme mars qu'ils feurent constraincts se rendre et tient on que la capitulation n'estant pas faicte ny signée ils se laissèrent surprendre et y eust quelque tuerie de ceux de dedans mais petite. Le reste des soldats sortirent sans armes; les sieurs Conte, Dondas et Lagoute feurent prins prisoniers et conduicts à Clairac et à Saincte-Foy.

Prinse de Monravel

Le mesme jour 26 février Monsieur d'Elbeuf qui avoit bateu sept ou huict jours du canon Monravel enfin le print par assault, passa tout au fil de l'espée sans espargner ny sexe ny aage et quelques uns qui c'estoit sauvés dans une tour c'estans rendeus à discretion feurent pendeus sauf de quatre qu'on déclèra prisoniers de guerre.

Reprinse de Thonains-Dessoubz

Le 9 de mars Monsieur de Thémines arriva en ceste ville du Mas suivi de ses troupes, ou il atandit Monsieur le duc d'Elbeuf qui arriva peu de jours après à Marmande, et, ayant conféré ensemble résolurent d'aller à Thonains où ils feurent le 13 ou 14 dudit mois et l'ataquèrent sy vivement qu'ils gaignarent et ville et chateau avec une boucherie d'environ deux cens personnes, hommes ou femmes; le reste se retira au bourg Sainct-Pierre.

Siège du bourg Sainct-Pé

Le mesme jour le bourg Sainct-Pé feust investi par les gens des dits sieurs et canoné de huict ou dix canons. Pendant se siège, il y a lieu de grands combats et de notables sorties ; ils estoit environ

Digitized by Google

deux mille hommes dedans conduicts et commandés par les sieurs de Monpouillan et le viconte de Castets ; les assiégeans estoit environ huict mille hommes combatans. Monsieur de Lafforce feust surprins dedans et, voulant sortir avec vingt-cinq ou trente maistres qu'il avoit avec luy, il feust suivi ou il perdit quazi toute la compaignie de son fils Monpouillan qui le soustenoit en quue et coureut grand hazard luy mesme d'y estre prins ou tué, mais, ayant truvé le sieur de Théaubon et quelque cavalerie sur le chemin de Clérac, il reprint ses forces et donarent sur les gens du Roy les plus advancés ou ils en tuarent quelques uns et entre aultres le baron de Castetnau qui suivoit les armes du Roy. Monsieur Théaubon feust blessé d'un coup de pistolet au bras ; force femmes qui soubs la faveur et escorte dudit sieur Lafforce se croyoit sauvées à Clairac feurent tuées ; enfin ledit sieur avec la cavalerie eschapa et se retira à Clairac. C'estoit le jour des Rameaux.

Surprinse de Granges

Après cella Monsieur Lafforce envoya ses gens à Granges, où il y avoit dans l'abaye environ cent soldats du Roy qui feurent emportés et passés par l'espée et lesquels cinq ou six cens hommes des communautés voisines estans vouleus aller les secourir feurent aussy tous deffaits avec une grande déroute sans qu'il s'en peut sauver que bien peu.

Secours des assiégés du Bourg Saint-Pé avec le combat et leur capitulation

Le vendredy pénultiesme d'avril les assiégés sortirent pour capituler, mais n'ayant pu obtenir capitulation que les soldats à discrétion et les gentilshomes et capitaines avec l'espée et le bidet, se résolurent de se deffendre jusques aux extremités ; et le lendemain Monsieur Lafforce c'estant délibéré de les assister s'en alla avec ses troupes qui estoit d'environ deux mille hommes du cousté du bois de La Gauterenque et allarent sy favorablement que sans estre descouverts ils furent à trente pas du quartier de Monsieur le duc ou ils s'arestarent sans doner quazi trois quarts d'heure et, ayant par se moyen donné temps à l'armée de se relier, enfin ils feurent fort vivement repoussés avec perte de plus de cent cinquante hommes et, ayant gaigné ledit bois, les gens du Roy se retirarent. Cependant

Digitized by Google

ceux de dedans sortirent du cousté de Thonains environ trois cens hommes lesquels d'abord gaignèrent toutes les tranchées de se cousté avec une grande boucherie, de sorte que toute l'armée estoit en grand désordre et y en eut plusieurs qui d'effroi se jetèrent dans la rivière où plusieurs se noyarent, les aultres prindrent la fuite, mais enfin voyant que le secours leur manquoit ils reculerent dans la ville et furent repoussés, mais ils emmenarent quand à eux trois pièces de baterie avec quelques munitions. Il y eust du cousté du Roy six ou sept cens hommes de tués, entre aultres Messieurs d'Ambre et son nepveu Monsieur de Cornuson, Monsieur de Bonœuil et un mareschal de camp de grand reputation et plusieurs notables segneurs de blessés qui en sont morts du despuis; du cousté de Monsieur de Lafforce on n'en scait pas le nombre asseuré. Et le judy ensuivant, 5 de mai, les assiégés sortirent avec leurs armes et bagages, l'honeur des femmes et filles sauve; et promirent de ne porter de six mois les armes contre le service du Roy. Le sieur de Monpouillan sortit fort malade ; il avoit esté blessé pendant le siège; pour le sieur de Castets il n'avoit point esté blessé mais sept ou huict jours après qu'ils feurent arrivés à Clairac ledit sieur Monpouillan moureut et ledit sieur de Castets estant tombé malade moureut aussy après luy grandement regreté de tout le parti et de tous ceux qui l'avoit veu auxdites occasions. Après leur sortie, ledit bourg Saint-Pé feust mis à sac et à feu et le dimanche huictiesme dudit mois le sieur d'Autièges, capitaine, se retirant de Clairac avec sa compaignie feust ataqué par quelques soldats d'Eguillon sur le passage de Garone à Thouars. Il luy feust tué sept ou huict hommes, le reste mis en fuite. Sur se temps Monsieur le prince de Condé arriva à Bourdeaux et l'armée desdits seigneurs d'Elbeuf et Thémines se sépara, partie demeurant avec ledit seigneur d'Elbeuf du cousté de della Garone et le reste avec Monsieur le mareschal.

Mont-de-Marsan

Environ le commencement dudit mois de may Monsieur le marquis de Castelnau de Chalosse se déclara pour les esglises du Mont de Marsan, en hors ramassa quantité de gens lesquels il conjédia peu de jours après soubs prétexte que le chef de la religion de Béar qui avoit promis de luy fere deux ou trois mille hommes ne l'avoit nullement fortiffié. Peu de jours après il remit la place à la disposition du Roy moyenant vingt mille livres,

Digitized by Google

Arrivée du Roy en Guienne. Paix de Monsieur Lafforce. Réduction de Sainte-Foy, Gensac, Monflanquin et autres lieux de ceste province.

Le Roy, environ se temps, bloqua Royan, qu'il print par composition après l'avoir bateu du canon cinq ou six jours et perdeu deux ou trois cens hommes par une mine que ceux de dedans firent jouer pendant le siège. Se faict, L'Isle d'Argenton et Soulac quitèrent aussy la place, le Roy s'en allant droict Saincte Foy que Monsieur le Prince tenoit bloqué de loin après estre entré dans Sourzac, enfin accommoda et paciffia ceste province par le contentement qu'il dona à Monsieur de Lafforce d'un baton de mareschal qu'il luy promit et deux cens mille escus, les pensions de ses enfans continuées, et moyenant se Saincte Foy lui est remis, Montflanquin et tous les aultres lieux que ledit sieur Lafforce avoit à sa disposition dans ladite province, lequel à l'instant congédia toutes ses gens de guerre et les gens du Roy entrarent dans Saincte-Foy où ils desarmerent les habitans. Monsieur de Lézignan rendit aussy Clairac moyenant cinquante mille livres que le Roy lui donna et luy fist rendre sa maison qu'il avoit baillée en garde au sieur de Moncaup. Ce faict, Sa Magesté arriva à Agen le mercredy premier de juin et le vendredy ensuivant troisiesme dudit mois il s'en partit alla droit à Negrepelisse qu'il print dans trois jours par force. Tout feust mis au fil de l'espée, quelques uns de pendus et après ceste expédition il tourna ses armes vers Sainct-Antonin qui se fist canoner douze ou quinze jours, après cella ils sortirent vie sauve. Ce faict, le Roy s'en est allé à Thoulouze où il estoit le premier de juillet.

Paix generale

Le 20 du mois d'octobre de ladite année, le Roy donna la paix à ceux de la religion, estant devant Montpelier qu'il tenoit assiégé, où commandoit Monsieur de Callonges. Pendant le siège il feust tué par des sorties que ceux de dedans firent grand quantité de peuble et des plus grands et notables de la cour du Roy et entre aultres Monsieur le duc de Fronsac. Le nonce du pape feut prins prisonier par les gens de Monsieur Rouhan qui tenoit la campaigne et mené à Castres où l'on luy fist bonne guerre. Avec luy furent prins quelques seigneurs françois et italiens avec du butin qui etoit à leur train. Avant se siége le Roy avoit prins Nègrepelisse et mis tout à feu

Digitized by Google

et à sang et de là il feust à Sainct-Antonin lequel après douze ou quinze jours de siège se rendirent et firent leur capitulation. Montauban feust laissé. Le Roy s'achemina audit Montpelier et demeura devant sept sepmaines ou deux mois et envoya devant Briteste monsieur le duc de Vandosme, lequel, après un mois ou cinq sepmaines de baterie, leva le siège. Soudain après la paix Monsieur le prince de Condé quita la cour et s'en alla en Italie.

Le Roy ayant faict sesjour dans Montpelier sept ou huit jours y laissa trois régimans pour fere la démolition qui avoit este arestée, ausquelles démolitions Monsieur Desdiguiéres, conestable, et Monsieur de Rouhan feurent députés comissaires, ensemble à celuy de Nîmes, Castres et aultres que avoit encore resté à prandre au pays de Languedoc; et s'en alla droit à Lion ou il sesjourna avec les raines quelque temps et le 26 de décembre ensuivant se rendist avec toute sa cour dans Paris. Les régimans de nouvelle crue feurent congédiés de Montpelier.

1623

Arivée de Monsieur d'Epernon à Bourdeaux

Le huictiesme du mois de février Monsieur d'Espernon, gouverneur pour le Roy en ceste province de Guienne, fist son entrée à Bourdeaux où il feust accuilly avec grand magnifficence.

SUITE DU LIVRE DE RAISON DE LORMAN TRANSCRIT PAR M. L'ABBÉ MELLINGRE, CURÉ DU MAS-D'AGENAIS

Le jour 14 du mois de mars 1652, Monseigneur le prince ayant envoyé au Mas messieurs de Raymond et Duduc, conseillers, pour assurer la ville de ses bonnes intentions envers ladite communauté, les dits sieurs commissaires firent assembler le corps de ville, où ils firent de la part de mon dit seigneur la déclaration de sa volonté envers les habitants d'icelle et assurérent que ledit seigneur étant dûment informé des bonnes intentions desdits habitants à son service et du cas fortuit de la gresle qui avait moissonné les champs de ladite année dans ladite juridiction, il délaissoit ladite ville sur la foi des consuls et habitants d'icelle et promirent de sa part de n'y mettre point de garnison.

Digitized by Google

Néanlmoins à l'issue de ladite assemblée, lesdits sieurs se voulant retirer pour s'en aller ledict jour à Marmande, ils ne furent pas sytôt à la porte du château, accompagnés de moy, des conseuls et aultres habitans que le sieur de Madaillan, majorc du régiment de Monpouillan, arriva à ladicte porte suivi de trois ou quatre compagnies dudict régiment qui porta un ordre de mondict seigneur pour loger lesdictes compagnies en garnison, ce qui surprint grandement lesdicts habitants comme chose contraire aux assurances que lesdits sieurs commissaires leurs avoient données en pleine assemblée, qui feust cause cependant que nous estans avec les dits sieurs commissaires pour résouldre sur cette affaire le sieur Pichon, prieur, forma un parti dans ladite ville et s'en vint, suivi des sieurs Lavaissière, Peyros, chanoine, Lormen, procureur d'office, et aultres habitants du Mas, au nombre d'une vinctaine, qui chassèrent les dits sieurs commissaires et ledict Madaillan hors ladicte ville sans user pourtant que de parolles vives et quelques poussades et lesdits de Madaillan et commissaires ayant passé la rivière, ledit de Madaillan alla loger à Taillebourg, attendant ordre de mondict seigneur le prince sur l'évènement de ces affaires.

Le 16 dudict mois et an, comme me semble, ledict seigneur prince, qui estoit à Agen envoya de rechef messieurs Des Pinguet et de Bordes, conseillers, pour adoussir les esprits des habitans et les disposer à recevoir ladicte garnison, mais inutilement les harangua longtems la-dessus ledict sieur Des Pinguet ; et feust faite en l'assemblée députation de moi avec deux aultres pour aller devers mon dict seigneur le prince qui estoit à Agen pour lui représenter nos misères et le prier de nous dispenser de ladicte garnison, a laquelle députation je ne voulus pas aller mais les sieurs (blanc) Balade et mon fils y feurent, qui trouvairent ledict seigneur en chemin pour s'en venir au Mas, lequel renvoya le dimanche soir 17 le sieur de Bordes et retint mon fils et Balade, et, nous étant assemblés chez moi, il feut résolu que l'on ouvrirait les portes au dit seigneur.

Le lundi, 18 dudict mois, mondict seigneur arriva au-delà la rivière de Garonne accompagné du sieur Balthazar avec sa brigade de cavalerie et quantité de noblesse où ledict sieur prieur, en compagnie dudict sieur de Bordes, son beau-frère, et quelques ecclésiastiques le feut recevoir et haranguer et moi avec lesdits sieurs consuls lequel me maltraita de reproches et menasses me croyant autheur de la révolte ; et estant ledict jour entré dans ladicte ville et des-

Digitized by Google

cendu chez ledict sieur prieur, y fit entrer et establir en garnison lesdites compagnies et s'en partit incontinent après pour s'en aller à Marmande.

Le dimanche, 24 dudict mois et an, jour des Rameaux, je invitay à disner le sieur de Belzunce, le sieur de Madaillan, major, et quelques autres capitaines dudict régiment.

Le vendredy sainct, 29 dudict mois, je sortis de ladicte ville avec le sieur de Rébénat, mon beau-frère, et Charles mon fils, chanoine, pour nous en aller à La (blanc) et laissay dans la maison en ladicte ville Lorman et Isaac, mes enfants.

Le mardy 2 d'avril de ladicte année, ladicte garnison de Monpouillan deslogea de ladicte ville ; en sa place entra le régiment de Lusignan commandé par le sieur de Fayes.

Le dimanche matin 7 dudict mois d'avril, la ville feust surprinse par les gens du Roy commandé par Monsieur le conte de Leslibonne, nepveu de Monsieur le comte de Harcourt, qui entra par intelligence dudict sieur prieur qui lui fit ouvrir une porte murée de la basse-cour de sa maison priolat (*sic*) qui aboutit aux fossés de la ville du costé de l'hospital ; il n'y eut pas grand (blanc) que de quelques soldats de la garnison.

Le même jour je me retirai de La (blanc) et m'en allay à Marmande avec mon beau-frère et ledict Charles.

Le 10 dudict mois d'avril, Monsieur de Harcourt feut loger au Mas où le cartier du Roy demeura jusques au 3 de may audict an qu'il deslogea pour s'en aller à Monheurt, où le cartier du Roy feut trois ou quatre jours. Pendant que le cartier du Roy demeura dans ladicte ville du Mas, Monsieur de Labarthe feut donné pour commandant dans ladicte ville et Antoine Larroche feut faict major et premier consul de la dite ville, François Larroche, second ; Jean Pochet, troisième et Jacques Vayssiére, quatriesme et dernier consul. Pendant ledit tems, ledit Larroche et aultres consuls logèrent chez moi, Monsieur Faubebone avec tout son train, qui m'aporta grand dégast dans ma dicte maison et la pilla ou quoique soit ses gens ; à sa sortie pendant ce tems je m'en retournay dans ladicte ville et ne pouvant loger dans ma maison je logeai au couvent des Cordeliers jusques au deslogement dudict seigneur.

Pendant ce temps ledict seigneur conte fit faire un pont de ba-

Digitized by Google

teaux devant la ville de Marmande où toute l'armée alla passer, mondict seigneur conte étant à Marmande.

Le (blanc) du mois de may audict an, ledict seigneur conte alla poser le camp devant Villeneufve, où je fus le 6 juin pour remédier au payement des arrérages des tailles de l'année 1651 que mon fils étoit consul, quy feut une persécution que ledict Larroche et aultres consuls m'avoient suscitée et convins pour lesdits arrérages avec le sieur Lavergne soubssecrétaire dudict seigneur à la somme de six cens livres dont il me fournit quitance de ladicte somme, et contai ladicte somme signée par son ordre au sieur Déchaps, valet de pied du Roy dans la ville de Marmande, présent le sieur Foulin, tailleur de ladicte ville.

Le 3 du mois d'aoust, jour de semmedy, sur la minuit tombant au 4 dudit mois 1652 Fulchic Lataille me vint advertir en ma maison de Saint-Martin que le capitaine Mouchès étoit arrivé à Bouglon avec 500 cavaliers et 500 hommes de pied pour aller attaquer cette nuit Le Mas avant jour, de quoy j'envoyai donner advis par ledict Lataille audict Mas, conduict par Raymond Campagne, mon valet. A leur retour ayant appris par leur rapport qu'ils n'avoient pas parlé au sieur Labarthe, commandant, je renvoyai Martin Bervuerie dict Laffiche, mon métivier, avec un métivier de mon beau-frère, donner encore le même advis au dict Labarthe, ce qu'il fit.

De ceste annonce les conseuls prindrent prétexte d'informer contre moi disant que j'étois d'intelligence à faire entrer ledict Mouchès dans ladicte ville et se saisirent de François Bins et Isaac Duffau le 5 dudict mois parce qu'ils avoient été chez moi à Saint-Martin.

Le 6 dudict mois, adverti de cette procédure, j'écrivis audict Labarthe et l'assurai de ma fidélité, qui me fist response le mesme jour, que j'ai.

Ce nonobstant les dicts conseuls continuant leur procédure je m'en allai au Mas avec mon valet parler au dict Labarthe, lequel me tesmoigna n'avoir aucune rigueur ni soupçon de moy. Néanlt-moins à la sortie de sa maison m'estant rendu chez moi en ladicte ville, Antoine Laroche et Veyssière dict Gratecap, son compagnon, conseuls de ladicte ville, suivis d'un sergent me vindrent arrester prisonnier de la part dudict Labarthe et me donnèrent ma maison pour prison avec deffense d'en sortir sous peine d'être fusillé dans ledict lieu.

Digitized by Google

Ils me retindrent jusques à ce que j'eus faict pourvoix par requeste à mondict seigneur le conte et envoyé au camp de Villeneuve mon nepveu de Nadau. Il trouva que le siège étoit levé et [remit] la requeste à Pomiers au camp de Cahuzac du 21 dudit mois et an (blanc) du temps et débordement de la rivière incomoda fort ce siège, rompit les ponts que l'on y avoit faict, en sorte que les assiégeants feurent constraints de se retirer et levèrent ledit siège.

Le (blanc) du mois d'aoust mondict seigneur le conte quitta l'armée et la province pour s'en aller s'assurer du gouvernement de Brissac et de l'Alsace et laissa Monsieur de Lislebonne, son neveu, pour commander l'armée, lequel y demeura jusques vers le mois d'ôctobre justement qu'il en partit avec tout son train.

Le 24 octobre audit an, m'en allant à Agen à la suite de Monsieur de Pontac, intendant, pour mon affaire que j'avois devant lui, je feus faict prisonnier de guerre et Isaac, mon fils, par le sieur de Mauvezin, capitaine de cavalerie dans l'armée de Monseigneur le prince, proche le pont de Lésignan. On nous print nos manteaux, nos espéces et nos hardes et nous emmena à Pene et là ayant composé à cent escus de rançon on nous emmena à Villeneuve, où je payai lesdits 300 francs.

Vers ce tems les affaires demeurèrent assez en calme dans le pays jusques sur la fin du mois de novembre de ladicte année que le sieur de Mauvezin, lieutenant général de l'armée de Monseigneur le prince se mit en campagne avec environ trois ou quatre mille hommes de pied et de cheval et deux ou trois pièces de canon et s'en alla assiéger Castelnau dans les Landes qu'il print par composition; de là s'en alla à Casteljeloux où il entra dans la ville par la submission volontaire des habitants et força la garnison qui étoit dans le château, commandée par le sieur de Landes.

Cela faict, il s'en vint bloquer Le Mas, le vendredy 29 dudict mois de novembre, où commandoit le sieur Labarthe avec deux ou trois cents hommes du régiment de Boisse et quarante-cinq maistres commandés par le sieur Saint-Thomas, capitaine de cavalerie, et ayant été sommés de se rendre et n'en ayant voulu rien faire, la baterie de deux canons feut poinctée sur le petit champ de terre qui est au-dessus la maison de Mayal et commença à battre entre le portail du bourg du Pau et la maison du sieur Dupré juge, à la maison

Digitized by Google

de la Pontaronne et la maison de Raymond de Bonnet, puis le dimanche matin à huit heures jusques au lendemain qu'il y eut brèche suffisante, où l'assaut feut donné sur les dix heures du matin, où le sieur de Castelvie feut tué et quelques officiers de Boisse. Les ennemis approchèrent, mais, une terreur panique ayant saisi les assiégés avant que l'ennemi ne feut dans la ville, ils lâchèrent le pied et, sans défendre aucunement la brèche, s'enfuirent tous, et commandants et aultres, dans l'église où ils entrèrent plus tost les assiegeans n'entrassent, lesquels estant entrés sans aucune résistance, les assiégés se rendirent vies sauves. Ce feut le 2 décembre 1652 que tout feut mis à sac et au pillage, femmes et filles violées et grands horreurs et embrasements faicts tant avant que despuis ladicte prinse dedans et dehors ladicte ville, le dehors par les habitans et le dedans par les conquérans. Le sieur Dupré, juge, le sieur Duduc Lagauterie, le sieur de Rébenac, mon beau-frère, Jasse, chanoine, Peyros, marchand, Pendrac, Jumiel fils, Pochet, advocat, Blanchard, procureur, les Pagès, frères, Floran, père et fils, Mollon, Boulard, Claude fils et aultres, ayant été faicts prisonniers, furent emmenés à Monseigneur.

Le vendredy six du mois de décembre, ledit sieur Mauvezin s'en alla dudict Mas avec ses troupes assiéger Gontault où il y avoit quelque régiment de cavalerie des gens du Roy qu'il battit et emporta, où il fit aussi grand ravage et laissa au Mas pour commandant le nommé Meynié avec trois cens hommes d'infanterie irlandois ou de régiment qui firent de très grands maux.

De là (de Gontault), le sieur Mauvezin s'en alla à Monségur où commandoit le sieur de (blanc), avec quelque infanterie. Il battit pareillement la ville et l'emporta par composition nonobstant laquelle il désola tout.

Ensuite arriva Monsieur de Candale à Agen vers le 13 dudit mois de décembre pour commander l'armée du Roi et fit de belles troupes de cavalerie.

Nonobstant ledict sieur conte de Mauvezin s'en alla à Sarlat vers les fêtes de la Nouel, lequel il batit du canon jusques au commencement de janvier [1653] et le premier ou second dudict mois contraignit la ville de se rendre où il entra et y laissa en garnison son régiment et celui de Conty et y fit de grands dégats et ravages et se retira avec le reste de son armée vers Bourdeaux.

Digitized by Google

1653

La nuit du premier allant au second du mois de février 1653, Monsieur de Meung, des commandans de l'armée du Roy, estant à Marmande, fit entreprise sur le Mas et avec cent cinquante hommes de pied de Marmande et deux cents hommes de Clairac donna par escalade du cousté du prioré sur la nuict et y entra sans aucune résistance. On croit que ce feut par intelligence avec Meynié, car en entrant il le laissa aller avec tout son équipage et à tous les officiers qui prindrent party avec leurs compagnons, tant Irlandois que François dans les dictes troupes du Roy; et ne feut faict à l'entrée aucun tort aux habitants ni aucun homme de part ni n'aultre tué ni blessé. Lamole Pigron feut laissé dans ladicte ville avec deux cens cinquante ou soixante hommes de pied.

Au 7 ou 8 du mois de mars audit an, le régiment de Monpouillan qui estoit dans Monségur commandé par Belsunce pour Monseigneur le prince se rendit volontairement et allèrent faire leur soubmission à Monsieur de Candale, à Agen, qui envoya Monsieur de Meung pour s'assurer de la place, ce qu'il fit.

Ensuite ledict seigneur de Meung s'en alla à Sarlat où par les intelligences de Faugeran, de Clairac, major du régiment de Maisin et autres officiers dudict régiment il entra, et feust tué le commandant du régiment de Conty et sa femme qui s'opposèrent à cette réduction et surprise.

Le lundi dernier du mois de mars de ladite an· : mondit seigneur de Candale et ses lieutenans généraux s'en vindrent dans la ville de Marmande et firent descendre toutes les troupes de pied et de cheval (il sortit de la garnison du Mas environ 200 hommes) où ils ne couchèrent qu'une nuict, et les conseuls de La Réolle luy vindrent faire les submissions, où il alla le lendemain et ne fit que disner à La Réolle. De là s'en alla es environs de Bazats mais n'y estant pas entré il feut forcer le château de Langon qu'il print par composition, de là à Castets que le seigneur de Favas lui avoit fait offrir et de là à Saint-Macaire et de suite à Cadillac où il trouva obéissance partout; et, à son retour, passant par Bazatz, il y entra et laissa en tous ces lieux quelques troupes de garnison sans y faire aucun

Digitized by Google

désordre et s'en revint en cette ville (Le Mas) le dimanche jour de Pasques où il coucha et s'en revint le lendemain à Agen.

Le mercredy 16 du mois d'avril sortit du Mas environ soixante hommes de pied, qu'estoit le reste de la garnison pour s'en aller à Saint-Macaire et laissèrent la ville au commandement des consuls et habitants d'icelle toute désolée et la plus part des maisons détruites et desmolies.

FIN.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE RÉGIONALE

Le conventionnel Blaise Laurent. — Saint-Dié, Cung, 1901. 16 pages, gr. in-8°.

M. Félix Bouvier vient de consacrer quelques pages dans le *Bulletin de la Société philomatique vosgienne* au *conventionnel Blaise Laurent*, élu par le département de Lot-et-Garonne le 5 septembre 1792 par 342 suffrages sur 514 votants. Réélu le 15 octobre 1795, Blaise Laurent, en raison de son âge, fut placé au Conseil des Anciens. Prototype de ces membres ignorés de la Plaine, obscur parmi les obscurs, n'ayant ni l'éloquence ni la fougue passionnée des jeunes révolutionnaires, il joua toujours un rôle des plus effacés.

Comment Blaise Laurent, né au sein des Vosges, à Bruyères, se trouva-t-il transformé à cinquante-trois ans en conventionnel gascon? C'est ce que M. Bouvier a très habilement essayé d'expliquer; mais les renseignements recueillis jusqu'ici ne permettent pas de donner à cette question une réponse précise et satisfaisante. L'auteur a énuméré quelques-uns des votes de l'obscur Laurent, déjà cités d'après les archives de la Chambre des députés par M. Ph. Lauzun, en 1876 (*Les députés de Lot-et-Garonne aux anciens Etats-Généraux et aux Assemblées modernes*) : la culpabilité du roi, la ratification du jugement par le peuple, la réclusion de Louis XVI, le sursis à l'exécution de la peine et la mise en accusation de Carrier.

Abandonnant en mars 1798 la scène politique parisienne, Blaise Laurent revint dans le Midi et fut élu administrateur, puis, le 8 juin 1799, à l'unanimité, président de l'administration municipale du canton d'Auvillar. Il mourut le 26 octobre de la même année à Valentin, commune d'Espalais.

Digitized by Google

Son rôle politique bien nul, sa physionomie bien effacée ne méritent guère mieux que l'article de M. Bouvier.

Deux petites observations pour terminer. Il est inexact de dire que les députés de Lot-et-Garonne votèrent en majorité la mort du roi. La majorité, au contraire, fut d'un avis opposé et Laurent eut à ce sujet l'occasion de voter avec ses collègues du département : Claverie, Laroche, Guyet-Laprade, Noguères.

D'autre part M. Bouvier a tort d'en vouloir à M. de Saint-Exupéry, maire d'Espalais, coupable « d'avoir laissé sans réponse une demande de renseignements à laquelle l'auteur avait eu la précaution de joindre un timbre-poste. » M. de Saint-Exupéry n'a pas répondu, hélas ! ce n'est pas sa faute : il est mort depuis plus d'un an !

René BONNAT.

La Commission de Direction et de gérance : G. Tholin, O. Fallières, Ph. Lauzun.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Cliché [illegible]

LA VÉNUS DU MAS D'AGENAIS

au Musée d'Agen

Digitized by Google

LES M[illegible]ES DU MUSÉE D'AGEN

[illegible]ANCE DU MAS-D'AGENAIS

[illegible]

Digitized by Google

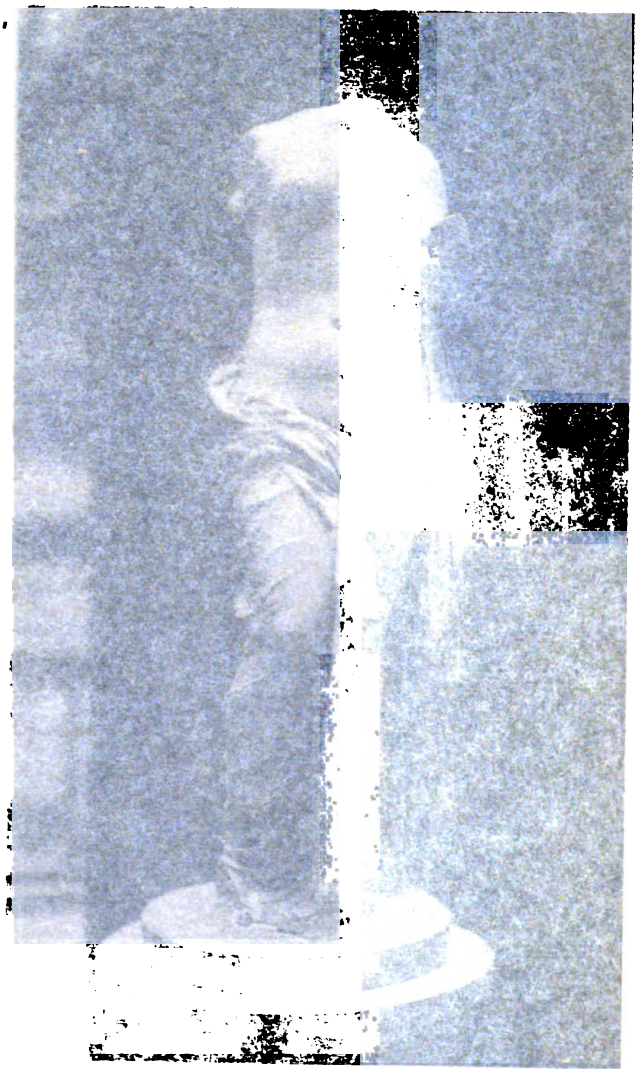

LA VÉNUS DU MAS D'AGENAIS

Au Musée d'Agen

Digitized by Google

LES TRÉSORS DU MUSÉE D'AGEN

LA VÉNUS DU MAS-D'AGENAIS

Le Brégnet est un hameau insignifiant, situé à deux kilomètres du Mas-d'Agenais, dans une admirable position, un de ces sites que la nature a prédestinés pour les temples, les abbayes et les châteaux. « C'est, dit M. G. Tholin, une éminence naturelle qui domine la vallée de la Garonne. A l'époque romaine, le fleuve devait couler à cent mètres tout au plus de ce petit promontoire, qui pouvait être excellemment choisi pour l'assiette d'un temple. » Le Mas-d'Agenais étant dûment identifié avec la ville romaine de *Pompejacum*, peut-être fut-ce sur l'éminence du Brégnet que s'éleva le temple de *Vellanum* où saint Vincent souffrit le martyre, et qui paraît bien être le même que le temple de *Vernemetis* dont Fortunat nous a laissé la description. Cette opinion a été émise, elle peut être soutenue ; pour notre part, nous l'adopterions sans réserve si une statue d'Apollon ou d'une autre divinité solaire y avait été trouvée, car *Vellanum* et *Vernemetis* étaient exclusivement consacrés au culte du dieu de la lumière et de la vie qui va jusqu'à se confondre, chez les barbares, avec le père même des divinités célestes : *Hoc sublime candens quem omnes invocant Jovem.* Or nous verrons que ce n'est pas ici le cas, et au lieu d'un temple célèbre nous optons, faute de renseignements précis, pour une somptueuse villa.

Quoi qu'il en soit, les ruines romaines abondent sur le petit promontoire du Brégnet : murs rasés au niveau de

Digitized by Google

l'ancien sol, pavements effondrés dont les mosaïques se sont effritées en cubes multicolores dans les terres sans cesse remuées et brassées par le travail de l'homme et par celui de la végétation, tuiles à rebords amoncelant leurs tessons caractéristiques, poteries arétines faisant éclater, après les pluies, leurs touches de corail sur le fond ocreux de la glèbe ; et c'est dans ce lieu privilégié qu'un jour de l'année 1877, un laboureur faisait surgir du sillon péniblement tracé par ses grands bœufs, une blanche statue de marbre, une Vénus mutilée mais victorieuse encore et souriant toujours dans sa divinité, comme celle du poète,

Aux siècles impuissants qu'a vaincus sa beauté.

Si ce furent les disciples de saint Vincent qui mutilèrent la pauvre olympienne déchue, paix à leurs cendres ! mais ce n'est pas sans une certaine amertume qu'on constate de tels actes de vandalisme. L'art est sacré, il purifie tout ce qu'il touche, et si la Vénus du Mas était dépossédée de son titre de déesse — à supposer qu'on l'ait jamais sérieusement adorée, ce qui est à prouver — ne pouvait-on du moins respecter en elle le génie de l'artiste qui l'avait créée ? Mais pourquoi récriminer rétrospectivement ? Cette distinction entre l'idole et la statue qui nous semble si élémentaire aujourd'hui, ne pouvait pas germer dans les cerveaux affolés des hommes de ces temps affreux où les sombres génies de la destruction s'étaient rués sur l'Europe épouvantée, où la profanation systématique des tombeaux elle-même était devenue une profession aussi lucrative que sûre contre laquelle saint Grégoire de Naziance était seul à s'indigner...

La statue du Brégnet subit le sort commun : précipitée de son piédestal, décapitée, les bras mutilés, elle dormit longtemps dans la terre, où trop souvent, le soc de la charrue et la pointe de la pioche vinrent balafrer ses flancs et sa poitrine.

Digitized by Google

Telle qu'elle est, après tant d'affronts et de blessures, elle reste encore admirablement belle : j'emprunterai à M. G. Tholin l'élégante et sobre description qu'il en a donnée dans les Mémoires de la Société des Antiquaires de France. Au moyen-âge, par un pieux sentiment de respect pour le passé, on voulait que, dans une église nouvelle, il subsistât quelques restes caractéristiques de celle qui l'avait précédée ; on comprendra que nous en agissions de même avec l'éminent archéologue qui fit connaître le premier la Vénus du Mas et dont nous continuons en quelque sorte l'œuvre.

« La représentation est aux deux tiers de la grandeur naturelle. De la naissance du cou au socle, qui est très mince et comme effacé sous la draperie, le corps mesure un mètre. Le torse, d'un modelé parfait, est nu ainsi que la jambe gauche. Une draperie, retenue par le coude gauche et le flanc, contourne les reins et vient recouvrir entièrement la jambe droite. Elle est à peine indiquée sur les parties saillantes telles que le genou ; elle forme au contraire des plis superbes sur les vides. Les bordures qui retombent verticalement sont profondément fouillées.

« Cet arrangement de la draperie constitue une dissemblance avec le type de la Vénus de Milo. L'analogie entre les deux statues est surtout sensible dans la cambrure, dans le mouvement général du corps. Seulement, pour la statue du Mas, c'est à la jambe droite que le sculpteur a donné le mouvement qui, dans la Vénus de Milo, est reporté sur la jambe gauche. En somme, la statue du Mas, vue de profil du côté droit, rappelle d'une manière frappante notre chef-d'œuvre du Louvre, vu de profil du côté gauche.

« La direction du bras gauche peut être suffisamment déterminée. La main devait être à la hauteur de la joue gauche et à une petite distance du visage. Si faible que soit cet indice, il pourra peut-être apporter un élément de plus pour la solution d'un problème récemment posé : à savoir si la

Digitized by Google

Vénus de Milo n'est que la moitié d'une composition représentant Mars et Vénus [1]. »

« Qui ne doute, dit Platon, qu'il y ait deux Aphrodite ? L'une, la plus âgée, fille d'Ouranos, et qui n'a point de mère : nous la nommons Aphrodite Ourania ; l'autre plus jeune, fille de Zeus et de Dioné : nous l'appelons Aphrodite Pandemos. »

Ce passage célèbre du *Banquet* nous revient à la mémoire en regardant la Vénus du Mas que nous opposons, comme conception tant artistique que philosophique à la toute belle, mais toute petite Aphrodite de Tayrac, dont nous nous sommes déjà longuement occupé. Celle-ci, chastement vêtue du chiton à ceinture et du long manteau des Ourania de Phidias et d'Alcamène, se rattache aux types du grand style. Celle-là, au contraire, est proche parente des Pandemos à demi-vêtues de l'école de Scopas et fait pressentir la venue des Anadyomènes de Praxitèle et de l'école hellénistique. Car c'est peu à peu, par des changements insensibles et par petites audaces successives que de la noble déesse du style sévère, on est arrivée à la nudité absolue et à la fausse pudeur de la cnidienne proche parente des hétaïres qui l'honoraient de leur culte impur. Si la statue du Mas était une œuvre grecque originale, il y aurait donc quelques raisons de la considérer comme à peu près contemporaine de la Vénus de Milo, en la rapprochant un peu plus de la nouvelle école attique.

---

1 *Mémoires de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 1877, pages 100-101.

« Le bras gauche tout à fait plié, dit J. Quicherat, dénote que la main droite qui était au bout tenait dressé quelque chose comme une coupe, tandis que le mouvement du bras droit, accusé par l'épaule, justifierait très bien que le personnage avait une aiguière dans l'autre main. La conclusion serait que la divinité du Mas-d'Agenais est une Hebé plutôt qu'une Vénus. » (*Revue des Sociétés Savantes*, 7e série, t. 1). Cette insoutenable supposition devait être reproduite ici à cause du grand nom de celui qui l'a émise.

Digitized by Google

Que si maintenant, serrant le sujet de plus près, nous cherchons un type artistique auquel rattacher notre statue, nous lui trouverons, et en grand nombre des parentes rapprochées, mais pas une sœur véritablement jumelle.

La pose, très reconnaissable malgré la mutilation des bras, est celle de la *Source* ou mieux de la *Vénus Anadyomène* d'Ingres, et c'est assez dire que, quoique très caractérisée dans l'ensemble, on ne pourrait, dans l'état actuel, préciser cette pose avec une entière certitude. Avec un rien de changements, l'illustre maître n'a-t-il pas fait de la fille de l'écume marine qui tresse ses cheveux de ses deux mains, l'incomparable naïade qui laisse s'épancher l'eau de son urne penchée, avec l'inconsciente et inaltérable sérénité des éléments et des dieux ? Le bras gauche est trop relevé pour que nous supposions qu'il ait pu tenir une pomme, comme celui de la Vénus Victrix, qui d'ailleurs tient cette pomme de la main droite ; il ne se replie pas assez en arrière, nous semble-t-il, pour rappeler le mouvement de l'Aphrodite pressant ses cheveux, quoique ce mouvement rappelle de très près celui d'un bronze du Musée de Naples [1] ; mais dans cette statue le bras gauche est entièrement libre, tandis que dans la Vénus du Mas, il retient, en la pressant contre le torse et sous l'aisselle, l'extrémité supérieure de la draperie ; celle-ci glisserait le long du corps au moindre mouvement latéral du bras. Il est donc assez probable que la main

---

1 Salomon Reinach, *Répertoire de la Statuaire grecque et romaine*, t. II, p. 339, fig. 8. — Notons qu'en dépit de J. Quicherat qui insinuait que la statue du Mas pouvait être une Hébé, M. Tholin la rapprochait d'une *Vénus à la toilette* du musée de Naples (n° 280 du catalogue) qu'il décrit ainsi : « La tête est penchée en avant ; les deux mains sont appliquées à l'arrangement de la chevelure, ce qui donne aux bras le même mouvement que nous remarquons dans la statue du Mas. » (G. Tholin, *Le Musée d'Agen*, Caen, 1885, p. 7, note 1.)

Digitized by Google

disparue tenait un miroir [1], et cette hypothèse deviendra une quasi-certitude par la comparaison du marbre agenais avec quelques bronzes antiques bien connus. Ils appartiennent tous au type dit d'*Aphrodite pressant ses cheveux*. L'un d'eux, conservé au Musée de Vienne [2], ressemble étrangement, sauf la draperie et surtout le style, au marbre de Brégnet. Dans celui-ci, pourtant, le bras droit a dû être un peu plus relevé, dans l'attitude que nous trouvons sur un autre bronze du même musée [3]. Cette seconde Vénus est entièrement nue, ce qui donne plus de liberté au bras gauche qui ne reste plus serré contre le torse pour maintenir la draperie prête à tomber.

Concluons donc en disant que, selon toutes les probabilités, la Vénus du Mas était une Aphrodite à la toilette ajustant sa coiffure de la main droite et se mirant dans un miroir que soutenait sa main gauche.

L'étude de la draperie prête à glisser et qu'elle retient en la pressant du coude contre son corps et en relevant sa jambe droite nous conduit au même résultat, c'est-à-dire que commune dans ses grandes lignes à celles d'un certain nombre de statues, elle ne ressemble exactement à aucune ; nous n'insisterons pas sur ces détails, nous bornant à dire que pour la grâce décente et le naturel la Vénus du Mas nous semble supérieure à toutes les Aphrodite demi-nues que nous connaissons.

Grâce à l'incomparable instrument de travail qu'est le *Répertoire de la Statuaire antique*, de M. Salomon Reinach, il serait aisé d'allonger cette analyse en précisant les

---

1 M. Maxime Collignon dit : « On reconnaîtra à première vue, une Vénus tenant un miroir de la main gauche, et de la droite arrangeant les boucles de sa chevelure. » (*Mémoires de la Société archéologique de Bordeaux*, t. IV, p. 6.)

2 Salomon Reinach, *Répertoire*, t. II, p. 340, fig. 7.

3 S. Reinach, *Répertoire*, t. II, p. 361, fig. 6.

Digitized by Google

rapports ainsi que les contrastes. Nous laissons ce plaisir au lecteur. Qu'il nous suffise de constater que, parmi les marbres antiques [1], aucune statue connue ne peut être intimement rapprochée de celle du Mas-d'Agenais, et que celle-ci nous paraît découler d'un type perdu de *Vénus au Miroir* dont les bronzes de Vienne, de Tortose, de Vulci, etc., sont évidemment des répliques plus ou moins fidèles. L'outillage scientifique est trop rudimentaire en province pour que nous tentions de retrouver l'origine et les traces de ce type perdu.

Après les questions de style et d'attitude, celle de l'origine.

On s'est plusieurs fois demandé s'il n'avait pas existé en Agenais une école de sculpture à l'époque romaine, et nous croyons qu'il serait difficile de le nier quand on rapproche la stèle du sculpteur Atto des nombreux marbres de travail barbare, mais très caractéristique, qui existent ou ont existé dans la région. Toutefois, c'est avec les plus expresses réserves que nous rattacherons l'Aphrodite du Mas à cette école.

---

1 Ceux qui s'intéressent à ces études sur l'art antique trouveront étrange que je néglige quelques statues qui ont été apparentées à celle du Mas par M. Maxime Collignon (*Mémoires de la Société archéologique de Bordeaux*, t. IV, pl. 11, fig. 8 et 9.) C'est que malgré la vive admiration que je professe pour l'éminent historien de la sculpture grecque, ses rapprochements ne me paraissent pas heureux. Les deux Vénus qui, dit-il, offrent de grandes analogies avec le marbre agenais, sont reproduites dans le *Musée de Sculptures* de Clarac (Salomon Reinach, *Répertoire*, t. I, p. 173, fig. 5 et 8). Si on les rapproche de la planche ci-jointe, on se convaincra qu'elles ont seulement en commun la nudité du torse. Leur draperie, dont l'extrémité supérieure s'enroule autour du bras gauche enveloppe complètement leurs deux jambes et, au lieu d'être jetée en biais de droite à gauche, simple manteau prêt à glisser si la jambe reprend la position verticale, s'enroule horizontalement, ou en biais léger, autour du corps en formant ceinture. Toutes les deux d'ailleurs ont l'avant-bras gauche étendu horizontalement, je glisse sur les autres différences de moindre importance.

Digitized by Google

La qualité du marbre employé ne serait dans l'affaire que d'un bien faible secours : marbre des Pyrénées, il aurait pu être taillé sur place par quelque compatriote du célèbre Zénodore qui fit le Mercure colossal des Arvernes ; marbre de Carrare, comme le croit M. Tholin, ou marbre du Panthélèque comme certains l'affirment, il était aussi facile, sinon plus, de l'expédier de Grèce aux rives de la Garonne à l'état de bloc brut qu'en celui de statue. Nous constaterons toutefois que ce marbre ressemble beaucoup à celui dans lequel est taillée la célèbre inscription de Sos, qui paraît enlever définitivement à cette ville l'honneur d'avoir été la capitale des Sotiates. C'est, à peu de chose près, le même grain fin et le même ton jaune avec la réapparition des mêmes tâches noirâtres causées par un long séjour dans la terre.

Les questions de technique sont donc seules recevables. Y avait-il à Agen des artistes capables d'un pareil chef-d'œuvre? et, d'autre part, ces artistes avaient-ils des modèles qui pussent les inspirer, puisqu'il semble admis aujourd'hui que tout, dans la statuaire antique, n'est que répétitions d'œuvres consacrées par l'admiration universelle?

Pour répondre avec quelque autorité à la première question il faudrait posséder un grand nombre de sculptures d'origine incontestablement agenaise, or nous avons la seule stèle représentant Apollon [1] qui paraisse réunir les conditions requises ; la matière est un marbre incontestablement pyrénéen ; il est d'ailleurs peu probable qu'on ait envoyé de bien loin un bloc travaillé, de poids aussi considérable et d'importance si petite relativement. La sculpture, sans approcher de celle de la Vénus, est pourtant excellente ; celui qui l'a taillée était sûrement un artiste véritable, égal tout

1 On en trouvera la reproduction dans un des précédents numéros de la *Revue de l'Agenais*.

Digitized by Google

au moins à ceux de Toulouse et comme Bordeaux n'en possédait pas. Pour aussi remarquable que soit cette œuvre elle n'a pourtant pas la maîtrise qu'on trouve dans le travail d'une tête de petit faune, de faunisque, également conservée au Musée d'Agen. S'il était démontré que ce fut une œuvre locale nous aurions une preuve évidente que le pays d'Agenais possédait dans l'antiquité des sculpteurs capables d'une œuvre comme la Vénus du Mas. Mais est-ce bien le cas? Le marbre de cette tête, quoique d'un grain moins fin que celui de la statue, nous semble de la même nature. Le fait étant acquis, il en résulterait de fortes présomptions pour l'origine purement Agenaise, car enfin ce serait, avec l'inscription de Sos, la troisième œuvre ouvrée de même matière, et on comprendrait mal que le fait se fut produit si nous étions en présence d'une importation.

Pour la question du modèle, les faits quoique très complexes, sont plus aisés à tourner devers l'affirmative. Un modèle consacré agit de trois manières différentes : par les copies plus ou moins fidèles, par les imitations plus ou moins libres, enfin, par la nécessité, pour un artiste véritable, en traitant un sujet consacré par la tradition ou la vogue, de se conformer aux dispositions obligatoires du geste et de l'attitude, tout en s'inspirant directement de la nature pour la réalisation de sa pensée, ce qui revient à une création originale.

Des copies, au sens strict du mot, il est difficile de soutenir qu'il en existe beaucoup dans l'art antique. Tous les doubles de la même statue offrent des variantes notables, et, certes, les tailleurs de marbre capables de sculpter ces statues étaient, à fortiori, encore plus aptes à produire des copies exactes, ceci étant œuvre de praticien et rien de plus.

Restent les répliques : elles existent, en grand nombre parfois, bien connues, plus ou moins remarquables et qui sont presque des créations nouvelles. Pour celles-ci, il ne

Digitized by Google

semble pas que leurs auteurs se soient le moins du monde assujétis à la fidélité : faire des variations heureuses sur les modèles les plus goûtés était évidemment leur principal souci.

Or la *Vénus au miroir* ne paraît pas avoir été un de ces modèles consacrés par la vogue universelle, puisque, comme nous l'avons vu, sauf un certain nombre de statuettes secondaires, rien ne reproduit exactement ce titre dans l'art antique.

Ceci posé, on doit admettre ou bien que l'auteur de notre Vénus créait une œuvre entièrement personnelle, ou qu'il s'inspirait de quelque réplique du commerce comme celles dont nous avons parlé. A la rigueur donc, la statue du Mas aurait bien pu être sculptée en Agenais.

Il n'est pas niable qu'un atelier de sculpture ait existé en Aquitaine dans l'antiquité, atelier d'où sont sortis au ve siècle, les sarcophages si caractéristiques de la région du Sud-Ouest. Ce lieu doit être cherché quelque part dans la vallée de la Garonne, à portée des carrières de marbre, à portée aussi des grands cours d'eaux et des grandes voies commerciales qui facilitaient le transport des funèbres monolythes. Serait-ce Bordeaux? Cette ville est bien loin de la montagne, et les sculpteurs de ses stèles sépulcrales ont fait preuve de bien peu de talent. Serait-ce Toulouse? Les sarcophages dont nous parlons y sont bien moins nombreux que partout ailleurs. Pourquoi ne serait-ce pas Agen où la sculpture antique a laissé tant de vestiges d'une si haute valeur, où les sarcophages chrétiens surabondent, et où, enfin, nous pouvons constater avec toute la précision désirable, la présence d'un sculpteur, cet énigmatique Atto, dévot au dieu Maglomaton, dont l'autel appartient au Musée d'Agen.

D'autre part, un médecin éminent, professeur et directeur d'un hôpital à Paris, savant qui se double d'un amateur délicat, au goût très cultivé, m'a dit être vivement frappé par

Digitized by Google

une série de détails anatomiques : coupe des seins, engorgement des chevilles, etc., qu'il constate sur la statue et qu'il m'affirme être assez fréquents en Agenais pour caractériser un type provincial...

Notons enfin, sur la Vénus du Mas, certaines incorrections qui pourraient, elles aussi, être considérées comme des provincialismes, le manque d'équilibre dans la ligne autero-postérieur, l'atrophie et la position trop élevée des parties postérieures du torse, un peu négligées, probablement par le fait que la figure était destinée à être vue de face, mais qui sont cependant modelées de trop près pour qu'il n'y ait pas eu une faute véritable...

N'y a-t-il pas là une somme de probabilités capables de faire pencher la balance du côté de l'affirmation? N'est-on pas en droit de proclamer que la Vénus du Mas est l'œuvre d'un statuaire agenais? Bien des faits, pour l'instant passés à l'état de vérités acquises outre-Rhin et considérées comme telles partout où des adaptateurs sachant l'allemand publient des articles de revue, des manuels et des traités, reposent sur des bases infiniment plus fragiles. Qu'un bon avocat reprenne chacun des points de fait que nous avons simplement indiqués, y ajoute le *quantum sufficit* de références latines et allemandes dont il nous serait si facile d'étaler le luxe, et cette thèse, chère aux rares archéologues de l'Agenais, aurait bien des chances d'être adoptée par tous.

Nous ne nous prononcerons pourtant pas pour l'affirmative, préférant rester dans un doute qui n'est pas de la prudence, mais de la probité, plutôt que d'admettre une hypothèse qui reste encore à prouver. Même sur le sol mouvant de la critique d'art rétrospective, il faut savoir de bonne grâce avouer *qu'on ne sait pas*. D'autres viendront, nous l'espérons qui, profitant de nos constatations et même de nos doutes acquéront une plus grande somme de vérité.

Digitized by Google

Mais est-il bien, après tant de considérations, de rester ainsi sur l'expectative sans exprimer complètement son opinion? Non, car s'il est sage de douter, tant qu'on n'a pas de solides fondements pour avoir une affirmation catégorique, il est presque lâche de ne pas déclarer ce qu'on croit être la vérité. Or, pour nous la vérité se trouve entre les deux extrêmes ; la Vénus du Mas n'est pas d'importation grecque ; elle n'est pas non plus l'œuvre d'un sculpteur nitiobrige, mais celle d'un émule de Zénodore, c'est-à-dire d'un artiste hellène établi en Agenais [1]. Ce n'est là qu'une opinion personnelle, mais cette opinion est basée sur une série de faits probants contenus dans l'excellente étude que M. Heuzey a modestement intitulée : *Quelques observations sur la sculpture grecque en Gaule* [2]. Nous renvoyons à ce judicieux travail le lecteur qui voudrait se faire une opinion à son tour, nous réservant d'étudier plus complètement la question à propos de la petite tête de faune dont nous avons déjà parlé, ainsi que de l'admirable cheval en bronze aux yeux d'argent de la Gleysette d'Aubiac.

La Vénus au miroir du Mas d'Agenais fut achetée peu après sa découverte, par le Conseil général de Lot-et-Garonne [3], qui l'attribua au Musée d'Agen. Ici s'arrête son histoire : si nous n'avons pas hésité à en parler si longuement après des spécialistes aussi autorisés que MM. Georges Tholin, Maxime Collignon et Jules Quicherat, c'est que nous nous sommes souvenus des paroles de ce dernier maître sur le marbre de Brégnet et que nous avons voulu les mettre en

---

1 M. Quicherat disait : « Nul doute qu'elle ne soit sorti de la main d'un artiste grec. Son style est celui de l'école de Praxitèle. » Cité par M. Tholin : *Le Musée d'Agen*, p. 6, note 1.

2 *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 1876, p. 89 et suiv.

3 Cité par M. Tholin, *ibid*,

Digitized by Google

pratique : « Ce qu'il importe de publier avant tout, c'est le mérite de la statue comme œuvre d'art. Lorsqu'elle aura été vue d'un nombre suffisant de connaisseurs et qu'on en aura parlé comme il faut parler des choses pour qu'elles acquièrent de la célébrité, elle prendra certainement sa place parmi les beaux produits de la sculpture antique. »

JULES MOMMÉJA.

Digitized by Google

ITINÉRAIRE RAISONNÉ

DE MARGUERITE DE VALOIS EN GASCOGNE

(1578-1586) *

ANNÉE 1581

JUIN 1581

Du jeudi 1er juin au vendredi 2, séjour à Nérac.

Le samedi 3 juin, ladicte dame et son train disne audict Nérac, couche à Saulx (pour Sos).

Le dimanche 4 juin, ladicte dame disne à Eauze, souppe et couche à Noguerot (pour Nogaro).

Le lundi 5 juin, ladicte dame disne à Belloc, souppe et couche à Vi-Bigorre (pour Vic-Bigorre).

Le mardi 6 juin, ladicte dame disne, souppe et couche à Tarbes.

Le mercredi 7 juin, ladicte dame disne à Tarbes, souppe et couche à Bannières.

Du jeudi 8 juin au dimanche 25, ladicte dame et son train audict Bannières.

A peine arrivée en cette ville, Marguerite écrit au roi son époux, cette jolie lettre, sur laquelle nous appelons toute l'attention de nos lecteurs :

« Monsieur, pour obéir à votre comandement, je vous importuneré « du mauvès discours de notre voiage, qui a esté, pour les beaux che- « mains et l'esquipage que j'avois, samblale, suivi de mille actidans, « outre les plus communs, desquels a esté ariver tous les jours sans « li verser mille fois par les chemains ; et pour nous réconforter trou- « ver les beaux logis de se lieu que je ne vous despaindré point, « pour avoir esté veus de vous. Monsieur, je n'euse falli comme il « vous avait pleu me commander de vous escrire dès le premier jour;

---

* Voir *Revue de l'Agenais*, t. XXVIII (1901), p. 140.

Digitized by Google

« mes les montagnes et mes vieux mulès, qui je crois sont aussi vieux « que moi, mont fait arriver à minuit. J'ait veue isi ancore forse ma- « lades, des iantisomes et dames, la plupart d'Agenès et de Périgort. « Ji ai trouvé aussi Madame de Saintes avec sinc ou sis religieuses, et « Madame de Moléon et sa fille. Ele est preste d'acoucher, ce qui la « un peu anmesgrie. Toutesfois je trouve sa beauté peu diminuée et « celle de son esprit toujours très agréable. J'arivé avant hier et pris « hier mesdesine pour me préparer aux eaux et anouit j'en ai beu et « espere qu'ele me serviront, sinon à tous mes maux, pour le moins « à ce que je désire le plus pour votre contantement.

« Je n'espargne ni les violons ni les comedians à se facheux logis « pour le rendre agréable. Ils jouèrent hier la tragédie d'*Esfigénie* « extrêmement bien ; et demain je les ferrai jouer dans un fort beau « pré où il y a des arbres, lieu fort propre amainte ; ce qui ne sera, « Monsieur, sans vous y souhaiter. Monsieur de Cominge ariva hier « avec une belle troupe de iantisomes.

« Monsieur, je vous suplye très humblement me conserver la felisité « de votre bonne grasse, mon vrai et seul bien, et me permestre de « vous baiser très humblement les mains. MARGUERITE. » (en monogramme [1].)

Si les débuts du séjour à Bagnères furent consacrés à toutes sortes d'amusements, théâtres, concerts, parties de campagne, si peu à peu la plupart des gentilshommes voisins accoururent pour faire leur cour à la Reine de Navarre, « bien que j'y feusse accompagnée, écrit-elle « dans ses *Mémoires*, de toute la noblesse catholique de ce quartier- « là, qui mettoit toute la peine qu'elle pouvait de me faire oublier mes « ennuis, » Marguerite cependant recevait chaque jour des nouvelles de ce qui se passait à Eaux-Chaudes, et leur contenu n'était guère fait pour lui procurer joie et contentement. Mademoiselle de Rebours en effet, qui avait accompagné Fosseuse, était toute au service de la Reine de Navarre et ne se gênait guère pour se venger auprès d'elle de l'indifférence où l'avait laissée son royal amant.

« J'avois tous les jours advis de Rebours (qui estoit celle qu'il avoit « aimée, qui estoit une fille corrompue et double, qui ne désiroit que « de mettre Fosseuse dehors, pensant tenir sa place en la bonne

1 Bibliothèque nationale. Fonds Dupuy, vol. 217, folio 5. Cette lettre, que Guessard n'a point reproduite, a été publiée seulement dans le tome XVIII de la *Revue Rétrospective* (tome Ier, 3e série, 1838).

Digitized by Google

« grâce du roy mon mary), que Fosseuse me faisoit tous les plus « mauvais offices du monde, mesdisant ordinairement de moy, et se « persuadant, si elle avoit un fils et qu'elle se peust desfaire de moy, « d'espouser le roy mon mary ; qu'en ceste intention elle me vouloit « faire aller à Pau. et qu'elle avoit faict resoudre le Roy mon mary, « estant de retour à Banière, de m'y mener ou de gré ou de force. « Ces advis me mettoient en la peine que l'on peut penser. » Et Marguerite ajoute cette jolie phrase : « Toutesfois, ayant tousiours fiance « en la bonté de Dieu et en celle du Roy mon mary, je passoy le « temps de ce séjour de Banières en l'attendant, et versant autant de « larmes qu'eux buvoient des gouttes des eaux où ils estoient [1]. »

N'est-elle point venue elle aussi à Bagnères, avec ce vif désir de devenir grosse et de donner un héritier au Roi de Navarre? C'est du moins ce qu'elle exprime à mots à peine couverts à la Reine-Mère, dans cette lettre, publiée déjà pour la première fois par nous.

« ... Je suis aux bains de Banières, où je suis venue pour voir si « me seroit si heureux que de 'povoir faire par moi oguemanter le « nombre de vos serviteurs ; plusieurs s'an sont bien trouvées. Je ne « fauderé, Madame, estant de retour à Nérac, de vous advertir du « profit que j'an aie resu [2] »

En attendant que ce bonheur arrive, Marguerite, pour oublier ses peines et couper la monotonie de ces longues journées d'été, écrit à l'objet de sa flamme, et, dans ce style « de haute métaphysique et de « pur Phœbus, comme le fait remarquer très judicieusement Sainte-« Beuve, en ces termes presque inintelligibles et des plus ridicules », qui contrastent si fort avec « la distinction et la finesse » de ses Mémoires [3], elle raconte ainsi à Chanvallon comment elle pense à lui et remplit de son image tous les lieux qu'elle parcourt :

« ... Ainsi suis-je réduite en ce désert, où j'envie l'heur de ces « montagnes hautes qui de leur ciel ont si proche la teste. Je vis, « sans divertissement, en la continuelle contemplation de mon sou-« verain bien, en attendant l'heure de ma béatitude. Lieu plus « propre ne me pouvoit estre destiné. Si tant de perfections, mon « beau cœur, ne me faisoyent tenir pour résolu que vous estes divin

---

1 *Mémoires de Marguerite.*

2 *Lettres inédites de Marguerite de Valois*, tirées de la Bibliothèque Impériale de Saint-Pétersbourg, p. 23.

3 Sainte-Beuve. *Causeries du Lundi*, t. VI, p. 148 : La Reine Marguerite.

Digitized by Google

« estre à qui rien n'est inconnu, je vous dirois que les plus durs ro-
« chers, où en mille et mille lieux j'ay gravé votre nom, vos beautez
« et mes passions vous pourroient tesmoigner si mon âme est de ces
« âmes de cire que le temps et l'absence changent et rechangent
« tous les jours en cent diverses formes. L'Eco de ces caverneuses
« montagnes seroit importunée de ma voix et de mes soupirs, si elle
« avoit autre cause que son beau Narcisse, qui faict qu'elle me ré-
« pond, mais avec telle rage désespérée de me voir posséder ce qui
« luy a toujours esté cruel, qu'il n'y a tonnerre qui si longtemps
« garde son son, que l'on l'oyt bruire et gronder, mêlant ses cris à
« l'horrible bruit d'un torrent impetueux et effroyable qui passe au
« pié de sa demeure, que je crains faire bientost desborder par
« l'abondance de mes larmes, etc. [1] ».

Au bout d'un mois ou cinq semaines, écrit toujours Marguerite, le roy son mari revint avec Fosseuse et ses aultres compagnes, la chercher à Bagnères, avec l'intention bien arrêtée de la conduire à Pau. « Mais il sçut de quelqu'un de ces seigneurs qui estoient avec
« moy l'ennuy où j'estois pour la crainte que j'avois d'aller à Pau,
« qui fut cause qu'il ne me pressa pas tant d'y aller, et me dit seule-
« ment qu'il eust bien désiré que je l'eusse voulu. Mais, voyant que
« mes larmes et mes paroles luy disoient ensemble que j'eslirois plus-
« tost la mort, il changea de dessein, et retournasmes à Nérac. »

Le lundi, 26 juin, ladicte dame et son train, disne à Bannières, souppe et couche à Tarbes [2].

Le mardi 27, ladicte dame disne et souppe à Vi-Bigorre.

Le mercredi 28, ladicte dame de Navarre disne à Belloc, souppe et couche à Noguero.

Le jeudi 29, ladicte dame disne, souppe à Noguero, et couche à Eauze.

---

1 Bibl. de l'Arsenal. *Recueil de Conrard*, t. v, p. 113. — Cf. : Guessard. *Lettres de Marguerite*, p. 446-447. Cet éditeur semble ignorer que cette lettre ait été écrite de Bagnères ; et il la reproduit ainsi que les suivantes, sans aucun commentaire.

2 Les livres de comptes semblent être ici en désaccord avec les Mémoires. D'après les premiers, en effet, Marguerite ne serait restée que vingt jours à Bagnères, alors qu'elle écrit dans ses Mémoires « au bout d'un mois ou cinq semaines ». C'est que probablement, y ayant été fort malheureuse, le temps dut lui sembler plus long.

Digitized by Google

Le vendredi 30, ladicte dame et son train disne audict lieu d'Eauze.

(Total des dépenses pour ce mois de juin, 2.265 écus, 46 sols. Payé : 2.030 écus, 36 sols, 1 denier.)

Juillet 1581

Le samedi 1er juillet, ladicte dame Reine de Navarre disne à Eauze, souppe et couche à Gondryn.

Le dimanche 2 juillet, ladicte dame Reine de Navarre, tout le jour audict Gondryn.

Le lundi 3 juillet, ladicte dame tout le jour à Nérac.

Du mardi 4 juillet au mercredi 19, séjour à Nérac.

Le jeudi 20 juillet, ladicte dame avec partie de son train, disne et souppe au Port-Sainte-Marie.

Nous soupçonnons fort la reine de Navarre de s'être à ce moment souvenue de ses bonnes amies les religieuses du Paravis, et. au milieu d'elles, comme en famille, d'être allée passer le jour de sa fête, la sainte Marguerite, qui tombe, on le sait, le 20 juillet. Le lendemain, cette princesse revenait à Nérac.

Le vendredi 21 juillet, ladicte dame et partie de son train disne au Port-Sainte-Marie, souppe et couche à Nérac.

Du samedi 22 juillet au lundi 31, ladicte dame et tout son train à Nérac.

(Total des dépenses pour ce mois de juillet, 2.107 écus, 10 sols, 6 deniers. Payé : 1.806 écus, 56 sols, 6 deniers).

La fin de ce mois de juillet fut marquée par un semblant de reprise des hostilités. Le 26 en effet, les catholiques commandés par les capitaines d'Effieux et de Montardy s'emparèrent de la ville de Périgueux détenue par les Réformés. « La noblesse du Périgord et des environs, « écrit de Thou, fatiguée par les courses continuelles des garnisons « protestantes, engagea les commandans des troupes du Roi à se sai- « sir de Périgueux. Ils surprirent cette ville, la nuit, et ils la traitèrent « avec tant de barbarie, qu'ils semblaient vouloir venger celle que le

Digitized by Google

« baron de Langoiran y avait exercée six ans auparavant, lorsqu'il « se rendit maître de la ville. Le Roi de Navarre, ayant porté ses « plaintes au Roi, n'en reçut que des excuses [1]. »

L'affaire fit grand bruit. Tous les chroniqueurs de l'époque, L'Estoile entre autres, la racontent à leurs façons. Elle motiva de la part du Roi de Navarre une volumineuse correspondance adressée à M. de Bellièvre, à Brantôme, à Henri III, etc. [2]. Finalement les Réformés n'obtinrent comme compensation, et, encore longtemps après, que la place forte de Puymirol, malgré l'opposition que leur fit à cet égard le sénéchal d'Agen, M. de Bajaumont [3]. Il n'est pas jusqu'à Marguerite qui ne s'occupe de cette prise d'armes et qui n'écrive à M. de Bellièvre : « Le tans est veneu que l'on doit remestre les maisons du roi « mon mari (qui étaient Meillan, Vic-Fezensac, Auvillars et Mont-de- « Marsan). Je vous suplie, tenès la main que l'on ne lui an fase difi- « gulté, car, après sesi de Périgueux, ce seroit le mestre au deses- « poir. Cete antreprise s'est faicte fort mal à propos; car les aferes « prenoit isi le train que nous eussions peu désirer, mesme despuis « que nous avions su qu'au Dofiné la paix s'i resevoit... etc. [4] ».

Aout 1581

Du mardi 1er août au jeudi 31, ladicte dame et son train à Nérac.

Le livre de comptes contient ici une troisième lacune du 1er au 7 août. Il reprend ensuite du mardi 8 au lundi 14 août. Puis il s'arrête brusquement jusqu'au 1er décembre. Ce n'est donc qu'approximativement, bien que tout concoure à confirmer notre hypothèse, que nous pouvons écrire que durant ce temps la Reine de Navarre demeura au château de Nérac.

---

1 De Thou. *Histoire Universelle*. Livre 74, année 1581.

2 *Lettres missives*, t. I, p. 394 et suiv.

3 Lettre de M. de Bajaumont au Roi, du 20 novembre 1581 (*Documents pour servir à l'histoire de l'Agenais*, publiés par Ph. Tamizey de Larroque, p. 158).

4 Bibl. nat. Fonds français, 15,907, f° 771. Lettre non datée. Publiée déjà par Ph. Tamizey de Larroque (*Annales du Midi*, t. IX, 1897).

Digitized by Google

Septembre 1581

Du vendredi 1er septembre au samedi 30, séjour à Nérac.

A ce moment doit se placer l'incident qui survint entre la Reine Marguerite et son chancelier Pibrac.

Guy du Faur de Pibrac avait été attaché seulement en 1577 à la maison de la Reine Marguerite, en qualité de chancelier, aux gages de 656 escus, 2 livres tournois par an. Né à Toulouse en 1526, il s'adonna à l'étude du droit, vint à Paris, où il fut fort apprécié par le chancelier de l'Hospital, et fut nommé par lui conseiller d'Etat en 1570; puis il suivit la fortune du duc d'Anjou en Pologne et faillit même payer pour le roi, lorsque ce dernier abandonna précipitamment le trône où on l'avait fait monter malgré lui, pour rentrer à la mort de Charles IX à la cour de France.

Durant tout le voyage des deux Reines en 1578, Pibrac, nous l'avons vu, n'avait pas quitté sa maîtresse, et il l'avait même superbement reçue en son logis lorsqu'elle passa le 11 novembre au château de Pibrac. Alors naquit pour la belle Reine cette passion d'abord discrète, dont Marguerite s'amusa, puis qui, prenant des proportions plus inquiétantes, occasionna bientôt sa disgrâce ainsi que nous allons le rappeler. Notons cependant qu'en cette année 1581, Pibrac n'avait que cinquante-deux ans ; et, bien qu'à cet âge toute flamme un peu trop vive doive être éteinte dans le cœur du magistrat le plus impassible et le plus intègre, il semble que Marguerite ait été un peu loin lorsque nous le montrant à ses genoux, elle le traite de « vieux fou » et d'après le *Divorce satyrique* « de vieux ruffian, duquel pour en rire elle montrait les lettres[1]. »

Il est incontestable, bien que l'on ait cherché à prouver le contraire[2], que Pibrac fut éperdument amoureux de la Reine Marguerite. De Thou nous raconte qu'il lui en fit lui-même la confidence ; et, après lui, tous les historiens, Mezeray, Perefixe, Lafaille, le président Hénault, etc., sont venus confirmer le fait[3]. Pibrac n'est-il pas l'au-

---

1 *Le divorce satyrique*. Bruxelles, 1878, p. 18.

2 Dom Vaissette : *Histoire Générale du Languedoc*, t. v, p. 643 ; l'abbé d'Artigny dans ses *Remarques sur le sieur de Pibrac* ; Mongez : *Histoire de la Reine Marguerite*, etc.

3 Cette question a été traitée, comme toujours remarquablement, et résolue dans ce sens par notre ami si regretté Ph. Tamizey de Larroque dans sa *Notice sur Guy du*

Digitized by Google

teur, d'après une tradition languedocienne, de cette jolie chanson patoise, composée en l'honneur de Marguerite et qui commence ainsi ?

Margaridetto, mas amous,
Escoutats la cansounetto,
Margaridetto, mas amous,
Escoutats la cansounetto
Fayto per bous [1].

Et n'aurait-il pas écrit également ce couplet de son vivant, que rappelle aussi Lafaille ?

J'étais Président,
Reine Margot, Marguerite,
J'étais Président,
En la Cour du Parlement ;
Je m'en suis défait,
Reine Margot, Marguerite,
Je m'en suis défait,
Pour être à vous tout à fait.

Après les conférences de Nérac, Pibrac rentra à Paris, autant pour reprendre ses fonctions de président au Parlement que pour défendre auprès de la Reine-Mère et du Roi les intérêts de sa maîtresse, qui d'ailleurs l'y avait envoyé tout exprès. C'est alors, en février 1581, qu'elle lui donna l'ordre, afin de parer aux plus pressantes de ses dettes, de vendre l'hôtel d'Anjou dont le Roi son frère lui avait fait autrefois cadeau « et que sa grandeur et sa proximité du Louvre, écrit « Mongez, rendoient un des plus agréables logements de la capitale. « Son chancelier fut forcé, malgré ses représentations réitérées, de le « prendre d'abord pour lui-même et de le revendre ensuite à perte « à Madame de Longueville [2]. » Cette affaire, jointe à bien d'autres, commença d'aigrir Marguerite contre Pibrac et provoqua la catastrophe finale.

Au moment où la Reine de Navarre oubliait à Cadillac et à Coutras,

---

Faur de Pibrac parue dans la *Revue de Gascogne*, t. x et t. xi, p. 253, avec tirage à part (1870).

1 *Histoire Générale du Languedoc*, par Dumège, t. ix, p. 87, d'après l'annaliste Lafaille.

2 Mongez. *Histoire de la Reine Marguerite*, p. 273. — Voir pour plus amples détails sur cette affaire la réponse de Pibrac lui-même dans son *Apologie*, p. 260, édit. Guessard.

Digitized by Google

entre les bras du beau Chanvallon, et sa dignité de Reine et ses devoirs d'épouse, Pibrac eut la malencontreuse idée de lui écrire deux lettres qui lui déplurent souverainement. Dans l'une, datée du mois de mars, il l'avertissait « la larme à l'œil, que, faisant regarder à sa « nativité, il avoit recongnu que ce mois-là un prince devait la tuer « de sa main ; et il lui conseilloit et la supplioit de se retirer à Agen « ou au Port Saincte-Marie, ou en quelque aultre prochaine ville, « faire ses devotions ; car aussy bien en tels jours, il lui sembloit « qu'il n'estoit pas raisonnable qu'elle demeurast là où elle étoit[1]. »

Etait-ce un reproche indirect adressé à son inconduite ? Ou bien, poussé par la jalousie, Pibrac cherchait-il à l'éloigner de Chanvallon ? Toujours est-il que, dans sa seconde lettre, le maladroit chancelier rejetait cet avertissement sur la passion qu'il nourrissait depuis longtemps pour elle et qu'il ne pouvait plus contenir dans son cœur. C'était, on en conviendra, bien mal choisir le moment pour lui faire une déclaration aussi brûlante.

Marguerite ne crut pas devoir alors répondre. Mais bientôt, sur de faux rapports sans doute, soupçonnant Pibrac de s'opposer à son retour à Paris, but suprême de tous ses vœux, et de la desservir à cet égard auprès de sa mère et du Roi son frère, elle lui écrivit une longue lettre, bien connue du reste, où elle l'accable véritablement de ses reproches et de son mépris.

« Monsieur, je m'estonne infiniment que, soubz une si doulce ap- « parence, il y puisse avoir tant d'ingratitude et de mauvais naturel. « Je sçais le bruit que vous avez faict courre que je voullois retour- « ner à la cour ; ce que pensant que je pourrois descouvrir et sçavoir « à quelle intention ç'estoit, vous l'avez voullu prévenir par une let- « tre, m'escrivant que le Roi s'en estoit enquis de vous et que vous « luy aviez respondu que, s'il lui plaisoit me donner les frais de mon « voïage, que cella seroit ; qui estoit pour me rendre moins désirée « et plus odieuse. » Et, lui reprochant amèrement de l'empêcher de retourner en France, de la perdre dans l'esprit du Roi son frère, comme il cherchait à perdre ce monarque dans le sien, d'avoir voulu la brouiller à Pau avec son mari, et enfin, dans sa seconde lettre, d'oser élever ses vues amoureuses jusque sur elle, elle ajoutait :

« Tous ces mauvais offices sont la recompanse de la fiance que « j'avois de vous, m'y reposant de toutes mes affaires et ne vous aiant

1 Voir l'*Apologie*, p. 245 et suivantes.

Digitized by Google

« jamais recherché que bien et contantement... Ce sont d'estranges « traits pour un homme d'honneur tel que vous estes, et qui seroient « peu à vostre advantage, venant à la congnoissance d'ung chascun ; « ce que je ne voudrois, encore que je ne puisse avoir honte de m'es- « tre trompée en vos doulces et belles paroles, n'estant seule au « monde qui suis tombée en tel accident ; lequel me pèse de si long- « temps sur le cœur que je ne me suis peu plus longtemps empescher « de m'en plaindre à vous-mesme, où je ne veulx aultre tesmoing « que vostre conscience... Vostre meilleure et moins obligée amye. « Marguerite[1]. »

Sous le coup de la profonde émotion que lui causa cette lettre à laquelle il ne s'attendait guère, le pauvre Pibrac répondit qu'il était malade, et qu'il lui demandait un répit pour se disculper de toutes ces fausses accusations, « car, s'il recongnoissait un seul point de faute « en son cœur, il se donneroit lui-mesme d'un poignard dans la « gorge[2]. »

Pour toute réponse, dans une lettre fort courte et fort sèche, datée du 25 septembre, la Reine de Navarre lui ordonna de lui rendre ses sceaux. « Je ne doubte point que ceste maladie et l'importunité du « continuel exercice de mes sceaulx ne fasse beaucoup de tort à vos- « tre santé ; de laquelle n'estant moins soigneux que vous l'avez esté « de mon repos, je vous prie me renvoier mes sceaulx, les baillant à « Maniquet qui me les fera promptement tenir[3]. »

Cinq jours après, le 1er octobre, Pibrac adressait à Marguerite cette curieuse missive, bien connue sous le nom d'*Apologie*, qui n'est qu'un long mémoire en réponse, ligne par ligne, à sa première lettre et à toutes les accusations formulées contre lui. On la trouvera, *in extenso*, dans l'édition Guessard, pp. 224-279.

Néanmoins, Pibrac se vit enlever sa place de chancelier. Il resta président au Parlement de Paris, et mourut trois ans après, en 1584, laissant de sa femme Jeanne de Tarabel, trois fils et une fille, et emportant dans la tombe la consolation d'être rentré en grâce auprès de la Reine de Navarre, après l'éminent service qu'il lui rendit encore en facilitant à cette époque sa réconciliation avec son mari.

---

1 *Lettres de Marguerite*, édit. Guessard, p. 216.
2 *Idem*, p. 221.
3 *Idem*, p. 223.

Digitized by Google

Octobre 1581

Du dimanche 1er octobre au mardi 31, ladicte dame à Nérac.

Novembre 1581

Du mercredi 1er novembre au jeudi 30, ladicte dame à Nérac.

L'exécution de Pibrac ne fut qu'un jeu pour Marguerite. La grossesse et les couches de Fosseuse, qui eurent lieu vers cette époque, lui suscitèrent de plus pénibles tribulations.

Il n'était bruit dans tout Nérac que de l'état de cette fille. Henri ne dissimulait plus son amour pour elle ; et, s'il s'éloignait un jour ou deux de sa capitale pour se livrer dans son parc de Durance ou dans les bois plus sauvages de Casteljaloux, de Houeillès et de Capchicot à son plaisir favori la chasse[1], il revenait bien vite auprès de celle qui avait su captiver son cœur.

N'est-ce pas pour Fosseuse que le roi paie alors : « A un Espagnol, « pour un rubis, 12 écus, 40 sols ; pour une bague de six rubis et « une opale au milieu : pour deux poinçons faits à S. M. ; pour une « grosse émeraude à mettre au milieu des poinçons... Et encore à « Michel Gariteau, mercier de la cour, pour un miroir de cristal, « 1 écu ; pour un cadran d'ivoire, 10 sols ; pour un éventail, 100 sols. « Et toujours en ce dernier trimestre de l'année, à Me Guillaume « Lamy, orfèvre du Roy à Pau, pour avoir mis en œuvre trois tables « de diamant, 18 livres ; pour avoir fourni de l'or pour mettre en « œuvre un diamant à pointe, 6 livres ; pour la façon d'un pot de « chambre d'argent, 3 livres, 18 sols, etc., etc.[2] »

Marguerite cependant voulut en avoir le cœur net. Elle manda Fosseuse auprès d'elle, et, surmontant ses répugnances, elle l'interrogea, allant même jusqu'à lui offrir ses services. C'est elle qui nous l'apprend, mais avec quel art, quelle finesse, quelle habileté !

---

1 Voir son itinéraire pendant ces mois de septembre, d'octobre et de novembre 1581 (*Lettres missives*, t. II).

2 Livres des comptes du roi de Navarre. Archives des Basses-Pyrénées, B. 63, 64, etc.

Digitized by Google

« Et la prenant en mon cabinet, je luy dis : « Encore que depuis « quelque temps vous vous soyez estrangée de moy et que l'on m'ayt « voulu faire croire que vous me faites de mauvais offices auprès du « roy mon mary, l'amitié que je vous ai portée et celle que j'ay vouée « aux personnes d'honneur à qui vous appartenez ne me peut per- « mettre que je ne m'offre de vous secourir au malheur où vous vous « trouvez, que je vous prie de ne me celer et ne vouloir ruiner d'hon- « neur et vous et moy, qui ay autant d'interest au vostre, estant à moy « comme vous-mesme ; et croyez que je vous feray office de mère. « J'ay moyen de m'en aller, soubs couleur de la peste, que vous « voyez qui est en ce païs et mesme en ceste ville, au Mas d'Age- « nois, qui est une maison du roy mon mary fort escartée. Je ne me- « neray avec moy que le train que vous voudrez. Cependant le roy « mon mary ira à la chasse de aultre costé, et ne bougeray de là que « vous ne soyez délivrée, et ferons par ce moyen cesser ce bruict, « qui ne m'importe moins qu'à vous. » Mais Fosseuse ne tint aucun compte à la Reine de sa démarche pleine de bonté. Elle lui répondit « avec une arrogance extresme qu'elle feroit mentir tous ceux qui en « avoient parlé ; qu'elle cognoissoit bien qu'il y avoit quelque temps « que je l'aimais point, et je cherchais prétexte pour la ruiner. Et « parlant aussi hault que je lui avois parlé bas, elle sort toute en co- « lère de mon cabinet et y va mettre le roy mon mary ; en sorte qu'il « se courrouça fort à moy de ce que j'avois dict à sa fille, et m'en fit « mine fort longtemps, et jusques à tant que s'estant passés quelques « mois elle vint à l'heure de son terme [1]. »

Alors se passa entre le Roi et la Reine de Navarre cette scène stupéfiante, dont il faut lire tout au long les détails dans les Mémoires de Marguerite.

Les douleurs de l'enfantement se faisant sentir, Fosseuse envoya prévenir aussitôt son maître. C'était au point du jour : « Nous estions « couchés, dit Marguerite, en une mesme chambre, en divers licts, « comme nous avions accoustumé. Comme le medesin luy dit ceste « nouvelle, mon mary se trouva fort en peine, ne sçachant que faire, « craignant d'un costé qu'elle fut descouverte et de l'aultre qu'elle « fust mal secourue ; car il l'aimoit fort. Il se résolut enfin de m'ad- « vouer tout, et me prier de l'aller faire secourir, sçachant bien que, « quoy que se fust passé, il me trouveroit toujours preste de le servir

1 Mémoires de Marguerite.

Digitized by Google

« en ce qui luy plairoit. » Il ouvre le rideau, supplie sa femme d'oublier tout ce qui a été dit sur ce sujet, et la prie d'aller elle-même secourir Fosseuse. A quoi Marguerite répondit « qu'elle l'honorait trop « pour s'offenser de chose qui vinst de luy ; qu'elle s'y en alloit et « feroit comme si c'estoit sa fille ; que cependant il s'en alloit à la « chasse et emmenait tout le monde, afin qu'il n'en fust point ouy « parler. »

Marguerite s'exécuta de bonne grâce, se rendit dans la chambre des filles, fit isoler Fosseuse et la fit très bien secourir. « Dieu voulut, ajoute-t-elle, qu'elle ne fist qu'une fille, qui encore estoit morte. »

A son retour de la chasse, vers midi, Henri de Navarre, trouva sa femme au lit, « estant lasse de s'être levée si matin et de la peine « qu'elle avait eue ». Il lui ordonna de revenir voir Fosseuse. Mais cette fois la Reine refusa, lui répondant qu'elle avait rempli son devoir et qu'elle ne pouvait en faire davantage. « Il se fascha fort contre « moy et ce qui me desplut beaucoup, il me sembla que je ne meri- « tois pas ceste recompense de ce que j'avois faict le matin. Elle le « mit souvent en des humeurs pareilles contre moy [1].»

Le charme était définitivement rompu. Cette affaire de Fosseuse ne fit que refroidir plus encore s'il était possible les rapports des deux époux. Marguerite n'eût plus qu'une pensée, celle de quitter Nérac et de rentrer à Paris. A partir de ce jour, elle va mettre tout en jeu pour arriver à ses fins.

Décembre 1581

Du vendredi 1er décembre (voyons-nous dans le livre des comptes qui reprend à cette date, mais en s'interrompant du mercredi 6 au mardi 12, puis encore du samedi 23 au vendredi 29), au dimanche 31, ladicte dame Reine de Navarre et son train audict Nérac.

(Dépenses totales pour ce mois de décembre, 2.374 écus, 27 sols. Payé seulement 374 écus, le reste estant dû.)

Il circulait en ce moment à Paris, à la cour d'Henri III, des bruits de grossesse de la Reine Marguerite. Les mignons qui la détestaient ne se gênaient guère pour la couvrir d'opprobre et attribuer à ce nou-

1 Mémoires de Marguerite.

Digitized by Google

vel état la cause du retard de son voyage à Paris. Dans sa correspondance à Vinta, Renieri da Colle, ambassadeur de Toscane, se fait docilement l'écho de ces racontars :

« La regina di Navarra, écrit-il le 28 décembre de cette année, « deveva essere qui a questo anno nuovo ; ma la grossezza serve- « nuta, ut aïunt, pare che sia per retardere sua venuta ; e se ella e « vera, potrebbe scemare l'opinione di molti per il parentado fra il « duca di Savoia e la principessa di Navarra [1]. »

Qu'y a-t-il de fondé dans cette supposition de l'ambassadeur italien ? Absolument rien, à notre avis.

Si pareil bonheur fut arrivé à ce moment à la Reine Marguerite, elle l'eut proclamé bien haut. Une grossesse n'assurait-elle pas un héritier à son mari ? Ne consolidait-elle pas sa fortune déjà chancelante ? Ne lui attachait-elle pas, par un lien cette fois indissoluble, sinon le cœur de son volage époux, du moins son affection, et qui plus est encore, son estime ? Quel intérêt aurait pu avoir la Reine de Navarre à cacher son nouvel état ? En supposant même que l'enfant, alors conçu par elle, eut été le fruit de ses amours illégitimes avec le beau Chanvallon, la présence presque quotidienne d'Henri de Navarre auprès de sa femme n'était-elle pas pour couvrir officiellement toutes les fautes qu'elle aurait pu commettre et imposer silence aux calomnies de la cour de France ? Marguerite du reste n'avoue-t-elle pas ouvertement à sa mère que si, cette année-là, elle est allée à Bagnères, c'est pour voir « si elle pourrait faire ainsi augmenter le nombre de « ses serviteurs, plusieurs femmes s'en estant bien trouvées » ; et ne lui donne-t-elle pas à entendre que si ce rêve, après lequel courent toutes les femmes, venait à se réaliser, son bonheur serait parfait ?

Non. Marguerite ne devint pas grosse en cette année 1581 des œuvres de Chanvallon. Elle ne le fut jamais ; pas plus à ce moment que plus tard, même à cette heure où, rentrée à Paris, elle renouait ouvertement avec son amant ses relations amoureuses, et où les libelles politiques lui attribuèrent la maternité d'un certain futur capucin, connu plus tard sous le nom de *Père l'Ange*. Sa vie était trop au grand jour pour qu'elle put jamais cacher une grossesse, que certes tous les historiens n'auraient pas manqué de proclamer à grand bruit.

---

1 *Négociations diplomatiques avec la Toscane.* Documents recueillis par G. Canestrini, et publiés par M. Abel Desjardins dans la collection des Documents inédits sur l'histoire de France, t. IV, p. 407.

Digitized by Google

Ainsi que pour la fameuse lettre de Strozzi, certifiée vraie par le même Renieri da Colle et dont nous croyons avoir suffisamment prouvé la fausseté dans les pages précédentes, nous ne devons donc voir dans cette nouvelle information de l'ambassadeur toscan qu'un de ces bruits de cour, inventé à plaisir par les mignons, auquel il est impossible d'ajouter foi. Pas une lettre du reste de Marguerite ni à sa mère, ni à sa confidente la duchesse d'Uzès, n'indique son nouvel état sur lequel elle leur aurait donné, s'il eût existé, les détails les plus circonstanciés.

Ce ne sont, dans sa correspondance de cette époque, que plaintes, récriminations de toutes sortes, demandes d'argent pour pouvoir rentrer à Paris : « ... Pour l'extrême désir que j'ay de me revoir près « de vous, Madame, écrit-elle à sa mère à la fin de cette année 1581, « car le Roi mon mari m'assure de me mener soudain que la paix « sera exécutée. Cete esperance m'i fera amploier encore avec plus « d'afection pour an avancer le tems [1]. »

Sur tout cela d'ailleurs la lettre de Catherine à Bellièvre, du 27 décembre 1581, est formelle et nous paraît devoir trancher définitivement la question. « M. de Bellièvre, j'eusse esté bien aise que ma « fille se fust trouvée grosse, à la charge du retardement de son « voiage par deça ; may j'entendy qu'elle est délivrée de ceste opi- « nion, et doibt estre à present en chemin pour venir par deça, où « elle sera très bien venue, ainsi que je lui ay escript par Maniquet, « qui s'en est allé au devant d'elle [2]. »

Hector de Maniquet, premier maître d'hôtel de la Reine de Navarre, rapportait à sa maîtresse la somme de 15.000 écus que son frère lui faisait parvenir pour faciliter son retour à Paris.

Quant au roi de Navarre, s'il a pensé un moment accompagner sa femme à la Cour, il est vite revenu sur cette idée première. Et, soit que son parti l'en empêche, surtout après la grande assemblée des Eglises réformées qui se tint à Béziers à la fin de cette année, soit qu'un nouveau caprice amoureux le retienne en Gascogne, sa résolution est bien prise ; il laissera désormais sa femme libre de s'arranger à sa guise et de partir quand bon lui semblera.

PH. LAUZUN.

(*à suivre*)

---

1 *Lettres tirées de la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg*, déjà publiées par nous, n° XXII, p. 24.

2 Bibl. nat. Fonds français. N. 15,565. — Cf. : *Lettres de Catherine*, t. VII, p. 420.

Digitized by Google

UNE PROMENADE A PNOM-PENH

Saïgon, 4 octobre, sept heures du soir. — A bord du *Battambang* toutes les cabines de première sont retenues. Le gouverneur des Khmers en a réquisitionné trois pour sa famille. On fait déménager quelques moutons à l'odeur trop pénétrante pour me donner une cabine de seconde, et je me sauve en maudissant les personnages officiels.

Le courrier de France vient d'arriver apportant à Saïgon une pluie d'étoiles : toutes les actrices destinées à faire le bonheur de la colonie cet hiver. Le personnel masculin de la troupe est là aussi. Dans les cafés, ce ne sont que figures rasées de cabotins, faux cheveux de cabotines, paupières creusées et assombries par le crayon, chairs douteuses encore vaguement teintées de fards anciens, bouches figées en sourires de commande, gestes apprêtés, regards fascinateurs. La beauté n'a rien à gagner à une traversée en paquebot, et la laideur la plus horrible trouve encore moyen d'y perdre quelque chose. Réflexions mélancoliques suggérées par le voisinage d'une mère noble et d'une ingénue aux cheveux tempêtueux, qui absorbent des alcools variés en compagnie de trois messieurs respectables, non loin de la table où nous dégustons nous-mêmes des cock-tails à l'aide de longues pailles. Quelques idées ingénieuses, énoncées un peu trop hautement peut-être, nous valent des regards nuancés des expressions les plus diverses, tandis que nous affectons de considérer avec le plus vif intérêt les petits lézards qui courent au plafond.

A neuf heures, je suis à bord du *Battambang* et je m'étends sur une chaise longue pour attendre l'appareillage. Des formes vagues se dessinent sur les chaises voisines. Quelques-unes présentent de la majesté. Un ronflement particulièrement impérieux me fait soupçonner le gouverneur.

A trois heures, quelques grincements. L'air est humide et froid.

Digitized by Google

Saïgon dort. Quelques becs de gaz vacillent de loin en loin. Les quais sont silencieux. Sur l'eau grise s'allongent les deux blancs fantômes de l'*Eclaireur* et du *Jean Bart*. Au loin le fleuve miroite dans une buée d'argent. Une cloche sonne. Une voix laisse tomber dans la nuit le cri du factionnaire : « Bon quart tribord ! » d'autres voix répondent. Puis le silence envahit tout de nouveau.

Soudain un chuchotement commande : « Larguez l'amarre. » — Il s'agit de ne pas troubler le sommeil du gouverneur. Un léger clapotis, quelques frémissements de la coque, puis la vibration régulière imprimée par l'hélice. Nous glissons sous la lune. Nous sommes appareillés.

5 octobre. — J'ouvre la porte de ma cabine à un flot de lumière aveuglante et je vais m'accouder au bastingage sous l'œil bienveillant des passagers indigènes qu'intrigue mon costume chinois. L'air est frais. Un vent léger ride la nappe du Mékong. Le fleuve est très large, la côte basse, lointaine, bordée des mêmes palétuviers que les rives du Donnaï. Quelques montagnes à l'horizon rompent la monotonie de cette platitude. Elles sont de ce bleu profond qui trahit le pays chaud, l'atmosphère brûlée par le soleil. Sur le pont, parmi les caisses, les cages à poules, les chiens et les moutons, les passagers sont accroupis. Chinois demi-nus à la longue tresse roulée autour du front, annamites au turban rose, au chignon piqué d'un grand peigne d'écaille, femmes annamites au long pantalon flottant sur lequel retombe la robe légère qui moule leurs formes sveltes, cambodgiennes au « sampot » capricieusement noué, au corsage clair voilant à peine les seins, aux cheveux courts, quelquefois réunis en essai de chignon. Toutes ces femmes portent des colliers d'or ou d'argent dont l'éclat tranche sur le noir de leur robe ou le ton brun de leur cou. Elles ont de beaux yeux aux larges prunelles sombres, des gestes souples, un sourire étrange et gracieux. A leurs pieds ce sont de tout petits enfants, de toutes petites filles à qui l'on attribuerait en France quelques mois d'existence, et qui sont déjà fines, gracieuses, bien peignées, qui babillent et jouent aux cartes avec de petits annamites aussi microscopiques qu'elles. La plupart des passagers déjeunent, accroupis devant leurs bols de riz, leurs bâtonnets à la main. Ils mangent très vite, le bol à hauteur de la bouche, poussant le riz à pleins bâtons dans leur gosier. Le bol vide, ils le plongent dans une grande marmite, le retirent plein et recommencent. De temps en temps, du bout de leurs bâtons

Digitized by Google

ils prennent dans une soucoupe voisine un petit fruit salé ou un piment. Tout ce monde grouille, gesticule, bavarde.

Sur le pont supérieur, à l'arrière, il y a d'autres annamites, d'autres cambodgiens, d'autres chinois ; des gens plus huppés que les passagers d'en bas. Ils ont tous des ongles gigantesques et recourbés qui leur interdisent l'usage de leurs doigts. C'est du dernier snobisme sinon de la première commodité. Il est bien inutile de se fatiguer à faire des mouvements quand des esclaves peuvent vous débarrasser de cette préoccupation, n'est-ce pas ?

Sur l'avant, j'aperçois un dos puissant dans un vaste fauteuil : évidemment le gouverneur ; et un chapeau bizarre en forme de toit de guérite muni de rideaux de dentelles, posé sur une robe claire aux plis tombants amples et majestueux, très propre à servir d'étui à lady governess. Près d'eux, deux formes moins plantureuses : leurs enfants ; un garçon de vingt ans, une fille de quinze. Je m'étends sur une chaise longue en coupant les premières pages de la *Duchesse bleue*. Puis avant le déjeuner je me fais présenter à toute l'auguste smala. M. Z. a l'air d'un excellent homme, aimable et simple, ce qui n'est pas si banal quand l'on s'est élevé très vite de la situation la plus modeste à une aussi haute dignité. Mme Z. est la meilleure femme du monde. Elle ne tiendrait pas un salon littéraire, elle n'aurait pas le prix de beauté de Spa et elle ne passerait pas par le trou d'une aiguille. Mais il y en a si peu qui pourraient y prétendre. Ce doit être une excellente mère de famille. Que chercher de plus sous ces latitudes ! Le fils aîné qu'on va planter dans un poste du territoire Laotien, arrive de France avec quelques diplômes sous le bras et un esprit impénétrable. Qu'importe ! « Où le père a passé passera bien l'enfant. » Sa sœur est infiniment plus vive. Et puis elle est armée d'un album et d'un crayon, ce qui lui conquiert toutes mes sympathies.

Le fleuve s'est resserré. Des îles le coupent, hérissées d'arbres admirables. « La Cochinchine tout entière est un parc », me dit M. Z. Il y a des fouillis de bananiers et de gérofliers d'où jaillissent cocotiers et aréquiers à la tige svelte, au casque de cheveux verts et frissonnants. A côté, des bambous balancent leurs panaches légers. Des cases en chaume s'abritent sous les grands arbres ; des enfants demi-nus jouent au soleil, et des annamites se penchent sur les avirons de leurs minces pirogues, presque ensevelis sous leur immense chapeau rond. L'air est vibrant de chaleur, tout nage dans la lumière.

Digitized by Google

Mytho !... quelques maisons entrevues à travers les fourrés, une allée rouge qui fuit sous un dôme de branchages, un appontement où grouille une population hétérogène et multicolore, parmi les légumes, les sacs de sel, les noix d'arek et les régimes de bananes, puis la coquette résidence dans un joli parc... Nous sommes repartis.

Nous longeons une île dont les bambous inextricables semblent alignés au cordeau sur la rive du fleuve. J'achève la *Duchesse bleue* en jetant de temps en temps un coup d'œil sur les bois infinis qui se déroulent, plus sauvages peut-être maintenant, aux essences plus variées, aux solitudes plus vierges. N'est-ce pas déjà le cœur de la Cochinchine ! Le jour baisse. Je songe avec mélancolie aux âmes bleues de petites duchesses si vite flétries au contact d'un égoïsme d'auteur, là-bas, dans cet autre monde, si différent, si lointain... et penché sur le bastingage, seul, je regarde l'eau qui bleuit, les arbres qui deviennent plus sombres, sur la masse desquels brillent les larges feuilles des bananiers ; tandis qu'au-dessus les grands nuages revêtent des colorations étranges. Nous cotoyons une berge boisée. Le courant est violent. Des remous trahissent un banc de sable. Le *Battambang* vient brusquement sur la gauche dans un étroit chenal. C'est Vinh-long blottie sous les cocotiers, avec une résidence qui a l'air d'un palais, sa petite église et son hôpital. Même cohue bigarrée qu'à Mytho. Un peu plus d'indiens peut-être aux jambes brunes mal dissimulées sous un sarrau blanc, et de délicieux enfants qui jouent en se disputant des bananes et des cannes à sucre. Un éclat et une vie à faire le désespoir d'un peintre.

En route. La petite ville s'efface, les bois s'assombrissent toujours. « Mais venez, venez voir ce coucher de soleil, » me crie Mlle Z. Et je reste immobile devant la plus merveilleuse débauche de couleurs qu'ait jamais commise ce coloriste que nul n'égalera parce qu'il est la Lumière. Un ruissellement de tous les ors et de toutes les pourpres, des verts tendres et des ombres glauques, un flamboiement de rubis dans un nuage d'opale, un jet de flammes dans un chaos violet, des rougeurs sombres d'incendie parmi de roses vapeurs de rêve, des contrastes effrayants ; une lutte du jour et de la nuit où le jour semblait se tordre comme un serpent de feu dans l'étreinte de grands fantômes en deuil. Et toutes ces clartés vivaient, s'éteignaient pour reparaître, mouraient pour renaître encore, mais chaque fois un peu plus douces, un peu plus tendres,

Digitized by Google

comme alanguies. Elles devenaient du passé. Derrière nous la nuit montait ; un grand nuage mauve aux reflets d'acier bleuissait sur un fond de pourpre sanglante. Les bois se faisaient noirs. Et l'onde doublait toutes ces images, les noyant dans le vert mystérieux de ses profondeurs, vieillissant les ors, éteignant les pourpres, buvant les rayons ; jusqu'à ce que le fleuve entier parut une nappe d'or fluide et sombre, aux reflets pareils à ceux des vieilles laques du Japon.

Le soleil avait fui ; un nuage d'orage se déployait sur l'immense forêt. L'horizon seul conservait une teinte rouge sur laquelle se découpait en silhouettes d'une finesse exquise un petit bouquet de cocotiers noirs.

Sur ce fleuve largement épanoui, dans cette nature encore vierge, dans le silence de ce crépuscule d'une grandeur sauvage, j'ai fait le rêve des premiers hommes, quand sur leurs pirogues d'écorce ils s'enfonçaient dans les forêts dont les grands fauves avaient seuls violé le mystère ; quand la terre était jeune et belle sous l'œil de Dieu. Hélas ! c'est un bateau à vapeur qui m'emporte, et mes compagnons de voyage n'ont rien de la beauté fière, de la noble candeur des hommes de l'âge d'or.

A table je me trouve à côté d'un nouveau passager. Dès qu'il apprend que je suis officier de marine, il s'offre à me servir de guide et m'invite à descendre chez lui. C'est un ancien second-maître mécanicien. Il remplit à Pnom-penh les fonctions de maître de port. La petite administration de Cochinchine et du Cambodge renferme un assez grand nombre d'anciens sous-officiers de la marine. Ils sont bien rétribués, et jouissent à un degré relativement large de ce bien si cher à l'homme et si inconnu des militaires : la liberté.

Presque tous les fonctionnaires sont mariés plus ou moins morganatiquement avec des femmes du pays. La plupart en ont des enfants. Ils les abandonnent fréquemment en revenant finir leurs jours à l'ombre du clocher natal. Tous ces délaissés forment une population de métis vagabonds, souvent intelligents ; tenant de leurs mères une apathie de race qui les pousse à ne jamais travailler au delà de ce qui est nécessaire à leur conservation, et de leurs pères des instincts de vie plus large, plus raffinée, qui leur rendent insupportable leur condition actuelle. Ils vivent d'on ne sait quoi, paresseux, révoltés, haïssant les Français ; la lie des trottoirs de Saïgon.

Les petits fonctionnaires sont de meilleurs pères que les gros bon-

Digitized by Google

nets de l'administration. Avec moins d'ambition, des habitudes plus modestes, souvent plus d'honnêteté, ils s'accoutument vite à la famille de hasard qu'ils se sont créée dans des conditions de bien-être excellentes pour eux, et finissent par l'adopter complètement. Ceux-là restent dans le pays et demandent une concession au gouvernement. Ce sont les véritables pour ne pas dire les seuls colons. Car la Cochinchine est victime du même fléau que toutes nos colonies. En fait de Français il n'y a que des fonctionnaires. Ils sont plus nombreux et plus insatiables que les sauterelles de la huitième plaie d'Egypte.

Mon cicerone est marié, père de deux enfants et dans l'attente d'un troisième. Il m'expose ses projets d'avenir. Il veut s'établir définitivement au Cambodge. Il y fera élever son fils de manière à faire de lui un fonctionnaire ou un colon, qui n'ait pas d'ambitions déplacées. Ceci me paraît sage et je l'en félicite.

Tout en causant nous sommes descendus dans l'entrepont où chinois, annamites, cambodgiens et cambodgiennes dorment d'un profond sommeil. Un regard indiscret par les volets ouverts d'une cabine, nous fait découvrir une femme cambodgienne étendue sur un lit. Elle est vêtue seulement du « sampot » ; la légère étoffe qu'elles enroulent autour des reins et de la poitrine jusqu'au-dessus des seins a glissé à côté d'elle. Elle est petite et de formes si grêles qu'au premier abord je l'ai prise pour un garçon. Les cheveux coupés courts et relevés en brosse favorisaient cette méprise. Elle a entendu nos voix et, presque sans bouger, pudiquement, a recouvert sa gorge. Sur l'autre lit une toute petite fille dort, vêtue de son innocence et de ses cheveux blonds bouclés. Elle a un collier d'argent avec une médaille autour du cou. M. Y. s'exclame : « Mais c'est mademoiselle R. ! » — R. est un officier qui a passé plusieurs années en Cochinchine et vient de prendre un congé pour la France en passant au grade supérieur. Il est probable qu'il envoie provisoirement sa femme et sa fille à un ami qui les lui gardera.

C'est en effet ce que nous apprend quelques instants plus tard la petite femme brune qui s'est levée pour venir respirer un peu d'air sur le pont. Elle porte sa fille dans ses bras et sur la hanche. Elle parle d'une voix très douce et un peu mélancolique, dans le silence de cette nuit lourde à peine troublé par le clapotement de l'eau sur les flancs du *Battambang*. C'est du cambodgien et je ne comprends pas. Mais il me vient une pitié pour cette pauvre créature que menace l'abandon ; pour la toute petite qui d'abord un peu effarou-

Digitized by Google

chée nous sourit maintenant, et trompée par l'obscurité m'a même appelé « Papa », en tendant ses petites mains pour m'embrasser. Pauvre enfant !... J'aperçois encore la silhouette de la jeune mère se détachant en clarté vague sur les ombres fuyantes du fleuve, les grands arbres noirs de la forêt. Puis elle a murmuré une mélodie étrange, triste et douce ; elle est rentrée dans sa cabine. Je ne l'ai plus revue.

Jeudi 6 octobre. — Nous sommes au Cambodge. Nous remontons le fleuve avec lenteur. La végétation est plus variée d'aspect qu'en Cochinchine. Des arbres énormes, aux branches lourdes, aux feuillages épais ; des tiampas et des banians, jaillissant de gigantesques fourrés d'herbe des pampas. Toujours les mêmes petites cases sous les bananiers. Voici un village en fête ; des barques pavoisées où retentissent des gongs et des cris, sur la berge une foule éclatante jaune, rouge et bleue. Impossible de savoir si c'est un mariage ou un enterrement.

Vers dix heures quelques pagodes jalonnant l'immensité verte sous des bosquets plus touffus, révèlent le voisinage de Pnom-penh. Un coude de la rivière nous découvre des dentelures parmi les arbres lointains, des clochetons, une vague forme de ville. Une demi-heure plus tard nous reconnaissons les toits griffus et dorés de la pagode neuve, la toiture élancée du Pnom, la silhouette disgracieuse du monument crématoire de la reine-mère, et le *Lutin*, ex-canonnière française composant actuellement toute la marine militaire de Norodom. Sur la berge s'éparpillent les maisons européennes.

Aussitôt débarqués, fuite chez M. Y. Mon hôte, récemment dépossédé de sa maison par suite du percement d'une route, est provisoirement logé dans une coquette villa de bois sur pilotis, au bord du fleuve. Il m'y présente à M. A., capitaine des milices cambodgiennes, qui m'emmène dans un tilbury pour visiter la ville. Nous débutons par une pagode. Elle renferme un dragon et un lion en bas-relief dont les yeux sont figurés par des morceaux de verre colorés d'un effet navrant. Nous passons près de la caserne d'infanterie de marine, et la voiture s'arrête au milieu du jardin public où s'élève le Pnom.

C'est une colline pyramidale couverte d'un gazon épais qui donne la sensation d'un tapis. De beaux arbres sont piqués sur les pentes. Leurs feuillages encadrent en la blanchissant une construction

Digitized by Google

étrange où il y a du temple grec et de la pagode hindoue, avec je ne sais quoi de contourné qui évoque les races jaunes. Un escalier monumental conduit à la plate-forme qui supporte le temple. Chaque rampe, garnie de sphinx sans ailes, sorte de chiens fantastiques et grimaçants, est terminée en bas par un éventail de pierre rappelant le cou déployé d'un naja. C'est le serpent à sept têtes du Cambodge. Nous montons : le soleil éclate sur la pierre blanche. Tout à coup, encore plus violentes de couleur, surgissent les robes jaunes de trois bonzes au crâne rasé. Ils portent une sorte d'étole et leur manteau a des reflets orangés qui lui donnent l'aspect du satin.

Voici le temple. Une construction rectangulaire au-dessus de laquelle un éléphant à quatre têtes semble jaillir du toit doré étincelant. Les arêtes du toit sont ornées de figures sculptées. A droite et à gauche de la porte, deux bas-reliefs : la même déesse des deux côtés. Elle est coiffée d'une mitre assyrienne et tient à la main une fleur de lotus. Elle a la taille fine des bayadères, la poitrine épanouie. Elle est prête à danser ; ses bras s'arrondissent, ses jambes se ploient. Des nervures de la pierre figurent ses bracelets et les anneaux de ses chevilles. Entrons. De minces piliers se dressent dans une salle sombre sur un carrelage qui trahit la main de l'Européen. Les yeux éblouis par la lumière extérieure s'habituent à cette ombre et le Bouddha apparaît. Il est assis, les jambes croisées, sur un socle très haut, les mains levées dans une attitude d'enseignement. Socle et statue sont dorés. Il n'a pas la majesté calme des Amiddahs japonais ; ses yeux sont obliques, ses pommettes très saillantes ; il y a quelque chose d'énigmatique et de froidement féroce dans ce visage d'or coiffé d'une mitre pyramidale. Les narines largement ouvertes du nez épaté respirent dédaigneusement la fumée qui monte des cassolettes. Quatre figurines s'agenouillent au bas du socle. Une autre, minuscule, se tient debout sur le pied renversé du Bouddha. Un dais est suspendu sur la tête de l'idole. Des fresques glorifient des héros cambodgiens par une débauche de couleurs crues ; combattants, chars et chevaux s'enchevêtrent dans un bas-relief doré de style assyrien. Pas de perspective : des personnages dont les membres sont désarticulés pour être placés au premier plan. Tout ceci est une copie des ruines d'Ang-Kor ; les lions de pierre en ont même été rapportés.

Sur le carrelage s'étale la robe jaune d'un prêtre qui dort lourdement. Mon guide est malheureusement peu versé dans la mythologie

Digitized by Google

des khmers, et je ne puis obtenir aucun renseignement sur la déesse à la fleur de lotus dont le corps se tord avec une grâce de couleuvre.

En arrière du temple s'élève un énorme cone de maçonnerie cannelé. C'est la pagode des temples chinois, le clocher de nos églises. Autour de nous la campagne miroite à perte de vue dans un abime de lumière. Au delà des tiampas au feuillage sombre, c'est le fleuve les quatre bras, dont l'un s'éloigne vers le pays des lacs et la mystérieuse Angkor, l'autre remonte dans le Laos inconnu, et les deux derniers vers le sud vont se perdre dans la grande mer parmi les palétuviers et les marécages vibrants de soleil.

La petite voiture nous conduit au palais de Norodom. Les rues sont encombrés de bonshommes noirs et jaunes vêtus du sampot rayé et de la petite veste foncée. Des coolies aux bras musculeux portent de lourds paniers au bout de la traditionnelle perche de bambou posée en balancier sur l'épaule. Mais ils ne poussent pas le halètement rythmé des chinois de Shanghaï; leur poitrine bronzé n'a pas l'apparence visqueuse de la chair céleste, leurs cheveux sont relevés en chignon, quelquefois cachés sous un serre-tête bariolé ; et la végétation qui nous entoure laisse bien loin les maigres plantes de la Chine du nord. En dehors de la banale ville européenne, c'est un fouillis de petites cases de chaume, construites sur pilotis, blotties sous les bananiers et les gérofliers. N'étaient certains regards obliques, un reflet blafard sur une épaule de couleur indécise, un crane demi-rasé, une petite queue flottante qui passe, je me croirais à la Guadeloupe parmi les bosquets de roses de la forêt vierge. « Beaucoup de bonzes, ici, me dit mon cicérone en me montrant un groupe jaune qui flane de boutique en boutique. Les pagodes sont très nombreuses ; et ce sont eux qui apprennent à lire et à écrire à tous les jeunes cambodgiens. »

Très délabré le mur d'enceinte du palais. On entre comme chez soi. De mélancoliques factionnaires cachou montent la garde. Une pagode est là, c'est la chapelle du roi. Elle nous est fermé par une demi-douzaine de cadenas. Mais à travers la porte mal jointe nous saisissons le reflet d'or d'un Bouddha délaissé.

Voici de grandes cours nues où il pleut du soleil sur l'herbe brûlée ; puis un hangar en bois peint de couleurs étranges. Des dragons s'enroulent aux piliers, se tordent sur le plafond bleu dont la poussière, les toiles d'araignées et l'humidité atténuent la teinte trop crue. Ce sont les bains du roi et la salle de danse. Pas plus d'eau d'un côté que de l'autre. Un vieux tapis miteux indique la place où gesticulent

Digitized by Google

mimes et bayadères, en face d'un trône qui aurait grand besoin d'un coup de plumeau. Sa Majesté n'abuse pas de la natation. Le bain des femmes est aussi parfaitement à sec que le sien.

Au delà d'une autre cour on lit sur une façade européenne : Trésor royal. Norodom reçoit deux ou trois millions par an indépendamment du revenu de ses terres. L'impôt est colligé par les fonctionnaires français. Le vieux roi ne s'occupe de rien et vit par suite dans l'affection de ses sujets et de ses multiples épouses. Il se défie des blancs comme de la peste. Ils ont paraît-il abusé de sa candeur jusqu'à concurrence d'une vingtaine de millions, lors de notre installation à Pnom-Penh. L'administration purement cambodgienne se ressent de l'indifférence du vieil autocrate devenu roi fainéant. Il habite un bâtiment européen de bourgeoise apparence. A côté une autre maison tient ses volets religieusement clos. Le corps de la reine douairière y attend l'heure d'être brûlé. Le monument crématoire est une construction étrange en terre et bambou — on dirait en carton — que de pénibles échafaudages réussissent tant bien que mal a tenir debout. Il est tout gondolé.

Le resplendissement d'un toit d'or nous attire. Dans une immense cour rectangulaire bordée de vérandahs s'alignent des blocs de marbre et des statues grossières en bois et papier. Tout cela est destiné à la pagode en construction au milieu de la cour. C'est une grande salle aux murs blancs sans piliers. Quelques fines moulures ornent la porte. Un triple toit cornu se hérisse de pointes en proues de gondole. Rien n'est fini. Norodom aurait l'intention de réunir là les innombrables talapoins de Pnom-Penh. Mais on travaille depuis des années, et le séminaire n'avance pas. De temps en temps le roi va jeter un coup d'œil, fait appeler le directeur des travaux et le menace de la cadouille. On ajoute précipitamment quatre moëllons, puis tout le monde se rendort.

« Ah le joli petit animal ! » C'est l'éléphant blanc, dans sa loggia spéciale. L'incarnation du Bouddha est d'un gris terreux plutôt sombre, parfaitement hideuse et galeuse. L'animal a les pieds enchaînés. Il est fort bien fait, paraît-il, comme éléphant ; mais il a un caractère détestable. Des esclaves à genoux lui font manger des bananes. Tous les assistants sont à genoux. Pas un seul n'a l'air de remarquer que l'appétit divin ressemble à de la gloutonnerie.

La voiture roule maintenant sur la terre rouge au bord d'étangs merveilleusement calmes. Les éléphants du roi passent près de nous graves et lents. De lourds nuages accélèrent la tombée de la nuit.

Digitized by Google

Après le dîner il me conduit chez Ly-et-ke. C'est un grand seigneur chinois, ami de Norodom, qui l'appelle souvent pour fumer l'opium avec lui. Une figure très fine, vaguement ressemblante à celle de Léon XIII, invraisemblablement jaunie et amaigri par l'abus de la terrible drogue. Ly est originaire de Hong-Kong. Son amitié avec Y. provient de la connaissance remarquable du cambodgien que possède celui-ci. Après d'interminables salamalecs et des compliments de la plus grande suavité, nous entrons dans une petite salle ornée de « kakemonos » et de quelques portraits du maître. Le lit à opium est là : une belle table de marbre aux incrustations de nacre. Ly m'invite à m'y étendre. Un esclave s'allonge en face de moi pour me préparer les pipes, tandis qu'un autre agite pour me rafraîchir un immense éventail de plumes.

Au bout de quelques minutes je suis dans un état délicieux. On nous sert des mangues confites et du thé exquis. Puis nous passons dans une vaste salle où nous attendent vingt musiciennes, cambodgiennes, chinoises, annamites, armées de flûtes, de violons, de kotos de mandolines, etc. Voluptueusement couchés sur des coussins nous écoutons des airs nationaux d'une étrangeté triste et qui fait rêver. Elles sont toutes petites et jolies les musiciennes. « Ne leur offrez pas d'argent, me dit Y. Ce serait une grave insulte pour Ly. Il n'admet pas que l'on puisse désirer quelque chose quand on est à son service. » Des esclaves nous apportent des pâtés d'ananas merveilleuses, puis nous revenons fumer. Ly me dit qu'il sera toujours heureux de recevoir les enfants de mes petits enfants ; et après de cérémonieux saluts nous partons.

Nous errons dans les jardins du Pnom, sur le pont où s'allongent les serpents de pierre à sept têtes, sur les bords du fleuve calme, sous les tiampas parfumés, les gérofliers, les arbres du voyageurs. Y. m'accompagne au bâteau. Ce n'est pas sans émotion que je me sépare de cet ami d'un jour. Le lendemain quand je me réveille, très tard et déjà en route pour Saïgon, j'ai pour compagnon de cabine un gigantesque et noble polonais. Il est dans les douanes du Cambodge, parce que sa famille a contrarié son projet de se faire musulman pour entrer dans l'armée turque. Il n'en est pas encore consolé. Je n'ai pas besoin de vous dire que c'est un charmant garçon.

J. DE LA J.

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA SAUVETAT-DE-SAVÈRES

CHAPITRE III

LES GUERRES DE RELIGION

Les règnes de Louis XI, Charles VIII et Louis XII assurèrent à notre pays une paix réconfortante. Les plaies reçues pendant la guerre se cicatrisèrent, les ruines furent effacées et bientôt la prospérité régna partout. Les arts reçurent une nouvelle impulsion, des découvertes merveilleuses vinrent améliorer et changer la société.

Malheureusement les belles plaines d'Italie attirèrent la convoitise de nos rois, qui se lancèrent follement dans des expéditions ruineuses.

François Ier, roi frivole, ami du faste, suivit la politique de son prédécesseur Louis XII. D'abord vainqueur à Marignan, il se heurta à un rude adversaire, qui le battit à Pavie et le fit prisonnier. Amené à Madrid, il dut payer pour sa délivrance une forte somme, et signer un traité déshonorant.

Pour solder sa rançon, François Ier fit de grosses levées, tant sur les séculiers que sur les ecclésiastiques. Le chapitre Saint-Caprais eut à payer pour son contingent 1.720 livres. Il fut obligé pour parfaire cette somme d'aliéner les prieurés de Port-Sainte-Marie et de La Sauvetat-de-Savères (1525). Dans la suite le Chapitre récupéra ces fiefs, qui formaient les plus beaux fleurons de sa couronne [1].

La réforme protestante fit alors son apparition en France. Né en Allemagne, d'un moine apostat Luther, le protestantisme, grâce aux abus de l'époque, ne tarda pas à envahir l'Europe et à y faire de nombreux adeptes.

En Agenais avec la protection de Jeanne d'Albret, reine de Navarre, qui l'avait adoptée, la Réforme fit de rapides progrès. Dès l'année 1558, plusieurs ministres avaient érigé des églises protestantes dans le pays. La révolte était proche.

---

1 Abbé Durengues, *Pouillé*, etc., p. 16, note.

Digitized by Google

Charles IX monta sur le trône en 1560, et l'année suivante les désordres commencèrent. Les réformés des environs de Fumel mettent à mort, au milieu de tortures atroces, le baron de cette ville, qui s'était montré d'ailleurs rude envers eux. Plusieurs autres assassinats se commettent. Dès ce moment la guerre est ouverte et elle se continuera pendant soixante-huit ans, avec des intervalles de paix trompeuse.

Monluc reçut de la Cour « commission de lever gens à pied et à cheval » pour défendre la province contre les entreprises des réformés. On sait comment il obéit à cet ordre. Sa main fut cruelle parfois, mais sa fermeté sauva l'Agenais.

La première guerre de religion fut clôturée par la paix d'Amboise, 1563. Quatre années de calme suivirent.

C'est alors, 1565, que Charles IX concéda à La Sauvetat-de-Savères, deux foires par an, l'une le lendemain de Saint Damien et l'autre le jour de Saint Thomas, plus un marché pour chaque lundi.

« Charles, par la grâce de Dieu, roy de France, à tous présens et « advenir savoir faisons, salut, nous avoir reçeu l'humble suplica- « tion de nos chers et bien amés les consulz, manantz et habitanz « de la ville de La Salvetat de Saveres en Agenois contenant que « ladite ville est située et assise en bon et fertil paiz, circuitte et « environnée d'autres bonnes villes, bourgs et villages et alentour « dicelle croissent et affluent grande abondance et commodité de « bienz, y passent et repassent plusieurs marchanz, denrées et mar- « chandises à raison de quoy pour la décoration et augmentation « de lad. ville proffict et utilité tant des marchandz, que la chose « publique du païs d'environ auroict dancienneté esté créé et esta- « bly en icelle ville deulx foires lan, lune le lendemain Sainct Da- « mien et lautre le jour Sainct Thomas et ung marché chacun lundy « de la sepmaine, que y ont longuement esté entretenus, mais elles « ont esté discontinuées pour la ruyne et saccaigemens advenus de « ladicte ville pandant et durant la guerre des anglais, et à presant « que par la grace de Dieu lad. ville est fort bien peuplée de bon et « grand nombre dhabitanz, ils desireroint voluntiez pour avoir « commodité de biens, reprendre et continuer le train et trafficq « de marchandises acoustumé auparavant lad. guerre et interrompu « par le moyen dicelle, que nostre bon plaisir fust créer et rétablir « à nouveau en lad. ville lesd. foires et marché ausditz iours et à « ceste fin leur octroier noz lettres à ce necessaire, très humble- « ment requérant icelle. Ce pourquoy nous, ce considéré désirant

Digitized by Google

« en faveur et contemplation de la bonne amour, loyauté et fidélité
« que lesd. habitans ont touiours porté à ceste nostre couronne les
« bien et favorablement traiter ; pour ces causes et autres à ce nous
« mouvans, inclinans libérallement à leur suplication et requeste
« avons de nouveau faict, créé, ordonné et restably et de nostre
« certaine sience, grace spéciale, plaine puissance et autorité royale,
« faisons, créons, ordonnons et restablissons par ces présentes en
« lad. ville de Salvetat lesd. foires et marché que danciennetté et
« auparavant la guerre et ruynes susd. y estant instituées pour y
« estre doresnavant perpétuellement et a touiours tenues, entrete-
« nues et continuera par chacun an ausd. jours de landemain Sainct
« Damien et Sainct Thomas et le lundy de chacune sepmaine. Vou-
« lons et nous plaist que à icelles foires et marché, tous marchanz
« puissent aller, séjourner et retourner, vandre, achapter, changer
« et trocquer toutes sortes de denrées et marchandises licittes et
« convenables et quilz jouissent et usent plainement et paisiblement
« ensemble lesd. supplians et leurs successeurs de tous et sembla-
« bles privilèges, franchises, libertés, droictz, exemptions et immu-
« nités qu'il est acoustumé aux autres foires et marché du païs den-
« viron pourveu que à quatre lieues à la ronde ny ait cesd. jours
« foires et marchés auxquelles ces présentes puissent nuyre et pré-
« judicier.

« Si donnons en mandement au senechal d'Agenois ou son lieute-
« nant et a touz noz autres justiciers et officiers, leurs lieutenans
« et chacun deux en droit soy et si comme a luy apartiendra, que
« de noz présens grace, création, ordonance, et establissement
« desd. foires et marché, il y fust souffrant et laissant lesd. suplians
« et leurs successeurs, jouir et user, plainement, paisiblement et
« perpétuellement ensemble les marchands allans, sejournans et re-
« tournans a icelles foires et marché, mettre ou donné ny souffrir
« leur etre fait mis ou donné ny pour le tems a venir aucun trouble
« ou empechement ; aux autres desquels sil fust mis ou donné leur
« avoit oté ou oter. Les font, mettent et reparent ou font oter me-
« tre et reparer incontinent et sans delay a paine et entiers entrete-
« nir deliberens et au premier etat don et icelles foires et marché
« faisant crier et publier à son de trompe et cri public à ce que neul
« en puisse prétendre cauze d'ignorance es lieux sirconvoysins et
« partout aillieurs ou il apartiendra et pour icelles tenir permettan
« aux susdits suplians et auxquels nous avons permis et permettons
« faire construire et edifier halles, estaulx et autres choses neces-

Digitized by Google

« seres pour l'execution teneue dicelles foires et marché, car tel « est notre plaisir et afaire que ce soit chose ferme et estable a tou- « jours nous avons fait mettre nostre sel a ces presentes, sauf en « autre choses nostre droit et lautruy en toutes.

« Donné à Bourdeaulx au mois davril lan de grace 1565 et nostre « règne le cinquième.

« Par le roi en son conseil [1]. »

Les hostilités recommencèrent en 1567. La paix de Longjumeau (1568) mit fin à cette seconde guerre. C'était plutôt une trêve qu'une paix définitive. Au mois de mars 1568 (N. S.) on reprit les opérations.

En l'année 1569 les réformés occupèrent beaucoup de villages voisins, peut-être même La Sauvetat. Au mois de décembre pendant que l'armée des Princes était à Port-Sainte-Marie, Monluc prenait ses mesures pour défendre Agen. Trop faible pour attaquer l'ennemi, il le harcelait. M. de Laugnac défendait Puymirol, et faisait de fréquentes sorties contre les cavaliers huguenots qui occupaient les environs.

Les protestants s'emparèrent de plusieurs places, Aiguillon fut surpris, Port-Sainte-Marie eut le même sort, mais Puymirol parvint à se préserver [2]. La paix de Saint-Germain vint terminer cette troisième guerre. Elle mécontenta les catholiques par les faveurs qu'elle accordait aux protestants. Aussi, le calme fût-il de courte durée et, en 1572, la Saint-Barthélemy donna le signal de nouveaux désordres.

La Sauvetat-de-Savères reçut cette année une nouvelle faveur de Charles IX. Par un édit du mois de septembre 1572, ce roi créa en Agenais, onze justices royales composées chacune d'un juge et d'un procureur. La Sauvetat et Puymirol ressortissaient dès le début à la même justice. Le premier juge de La Sauvetat fut Jean Cazabet. A sa mort survenue en 1593, la reine Marguerite de Valois, comme

---

1 Arch. départ. suppl. à la série E. 717.

Ces deux foires se tiennent le 22 mai et le 20 décembre, elles sont les plus importantes. Il y a maintenant à La Sauvetat dix foires par an.

2 Courteault. L'armée des princes en Agenais. *Revue de l'Agenais*, 1898, t. xxv, p. 242. -- *Hist. de l'Agenais*, par J. Andrieu, t. I, p. 254.

Digitized by Google

apanagiste du comté d'Agenais, nomma pour le remplacer Bertrand d'Escadafalz [1]. Cette justice subsistera jusqu'en 1790.

Pendant la cinquième guerre, Penne, Tournon, Puymirol tombèrent au pouvoir des protestants. Deux autres guerres suivirent. Après quatre années de paix, pour la huitième fois, les hostilités recommencèrent. En 1584, la ligue se forma. La bataille de Coutras, la journée des barricades, le meurtre des Guises (1588), le siège de Paris, l'assassinat de Henri III, les batailles d'Arques (1589), d'Ivry (1590), l'abjuration de Henri de Navarre (1593), son entrée triomphale à Paris, furent les principaux épisodes de cette dernière guerre.

Des faits importants se passèrent alors à La Sauvetat ou aux environs. En 1580, le maréchal Biron s'empara de Valence, de Sauveterre, de Saint-Maurin, ainsi que des maisons fortes de L'Hostelnau, Paradou, d'Auzilis et de Coupet [2].

La garnison de Puymirol fortement retranchée à l'abri des murs de cette ville, ravageait le pays et le terrorisait. La ville d'Agen n'était pas à l'abri de ces entreprises, mais les lieux voisins avaient surtout à souffrir. La Sauvetat et Combebonnet [3] étaient continuellement troublés par les incursions et les réquisitions de cette garnison.

Un jour de l'année 1584 (23 avril), les soldats manquant de vivres et n'ayant pas touché de solde depuis sept mois, viennent à La Sauvetat pour s'approvisionner. Au dire du roi de Navarre, ils offrirent

---

1 Arch. départ. B. 1. — Les juges qui se sont succédés à La Sauvetat ne nous sont pas tous connus. Nous pouvons citer : François Ville, 1630 à 1685. Pierre Noguères, 1685-90. De Molynier, 1742.

Les archives de la justice royale de La Sauvetat ont disparu, une partie cependant est conservée à la préfecture de Lot-et Garonne. B. 1592-93.

2 *La ville d'Agen pendant les guerres de religion du XVIe siècle*, par M. Tholin. *Revue de l'Agenais*, 1890, t. XVII, p. 297.

3 Le château de Combebonnet, situé dans la commune d'Engayrac, appartenait durant le moyen-âge, à une branche de la puissante famille de Beauville. Les seigneurs de Combebonnet devaient l'hommage aux seigneurs de Beauville. En 1507, François de Beauville vendit ce droit à Robert de Beauville, seigneur de Combebonnet. — M. l'abbé Du Bernet, avec l'autorité qui caractérise ses travaux, nous a donné dans le manuscrit dont j'ai parlé, une intéressante généalogie des Beauville, seigneurs de Combebonnet.

Digitized by Google

même de payer ce qu'ils prendraient. Les paysans auxquels ils s'adressèrent n'accédèrent pas à leur demande. Ce refus était motivé par les ordres que ces paysans avaient reçus et par l'assurance d'être soutenus dans leur résistance. Ils s'enfermèrent dans leur maison, tinrent tête aux soldats et tuèrent un nommé Lartigolles, ancien laquais de Henri de Navarre. Furieux, les soldats mirent le feu à la maison et vingt-cinq paysans subirent ainsi une mort atroce [1].

Les habitants de La Sauvetat, outrés d'un pareil acte, résolurent d'envoyer vers Henri III un député pour demander justice. Henri de Navarre l'apprit et écrivit lui-même au roi la lettre que nous avons résumée :

« Et parce que j'ay entendu, Monseigneur, que aucuns ont poussé « quelques habitans de La Sauvetat, village prochain de Puymirol, « de depputer vers vostre Majesté pour demander justice du meur- « tre quy a esté commiz, je n'ay voulu faillir d'en escrire à vostre « Majesté, non pour les excuser, mais pour l'en informer au vray... « Pour le regard de Puymirol, ceulx de la dicte garnison, auxquels « il estoit deub sept mois de leur soulde et entretenement, estans « allez aux villages voisins pour recouvrer quelques vivres, offrans « de les payer, lorsquils seroient payez, les paysans desdictz villa- « ges auxquels on avoit mandé d'empescher ceux de ladicte garni- « son de prendre aucuns vivres, avec asseurance qu'ils seroient « soustenus tindrent fort en leur maison et tuèrent un soldat, « nommé Lartigolles, qui avoit esté de mes lacquais : ce qui les « eschauffa tellement qu'ils voulurent forcer la maison où estoint « les paysans auxquels arriva secours de touttes parts. Le feu y fut « mis, qui fit mourir une grande partie de ceulx qui estoeint de- « dans, qui est un accident advenu mal a propos, dont je suis tres « marry et qui mérite punition [2]. »

Le sénéchal d'Agenais, François de Durfort, seigneur de Bajamont. Laroque-Timbaut, etc., crut de son devoir, pour appuyer la supplique des habitants de La Sauvetat, d'écrire à Henri III : « Seu- « lement, dirai-je, sire, que j'ay representé en ladicte communicqua- » tion, la gravité de très cruel excès commis par la garnison de

1 Archives d'Agen, EE. 8. — *Revue de l'Agenais*, t. XVII, p. 508. Ce fait eut lieu à la borde de Marcil.

2 *Lettres d'Henry IV*, t. I, p. 637.

Digitized by Google

« Puymirol contre voz subjects de La Salvetat et Combebonnet, et « ne voy-je pas qu'on en apréhende la détestation et exécration en « telle sorte qu'on veüilhe que justice en soit faicte, laquelle cessant « en cest endroict, reviendra à plus grande scandalle et conséquence « qu'on ne l'a voulu concevoir[1]. » Cette lettre est du 28 mai 1584.

Nous ignorons la fin de cette affaire. Mais les incursions des troupes protestantes de Puymirol continuèrent à désoler les campagnes. Les garnisons, protestantes également, des maisons de Montels et d'Auzilis, suivaient l'exemple de celle de Puymirol. En 1585, les habitants de Monjoy, de Hautefage, de La Sauvetat-de-Savères, implorèrent contre elles, le secours de Balthazar de Toiras, seigneur de Cauzac[2]. En décembre de cette année les consuls de La Sauvetat lui écrivent :

« Monsieur, étant advertis par les consulz de la ville et juridiction « de Montjoy de la lettre qu'ils vous escrivent hyer III de ce mois « nous n'avons volu falir de vous fere par celle-cy mesmes prieres « que eux, vous assurant que sy le pobre puble de ceste jurisdiction « n'est secoreu de vous, nous n'avons autre resorce que d'aban- « doner nous biens pour les rabages que nous resebons des garni- « sons desdictes mesons lesqueles n'estans nullement fortes nous « vous asseurons que vous prendrés, vous assurant que nous vous « secorerons de hommes et de tous nous moiens et priarons Dieu

« Monsyeur,

« vous doner tres longue et hureuse vye.

« Vos tres humbles serviteurs

« Les Consuls de La Sauvetvt de Sabere.

« A La Salbetat de Sabere le IV de decembre 1585[3]. »

Le seigneur de Cauzac se flattait de réunir cent arquebusiers, mais les agenais, dont il espérait le concours, n'étaient pas assez forts pour s'associer à lui et entreprendre une expédition hors de

---

1 Documents inédits relatifs à l'histoire de l'Agenais, par M. Tamizey de Larroque, LXII.

2 Sur le château de Cauzac, situé dans la commune de ce nom, voir une étude archéologique et historique, par M. Ph. Lauzun. *Revue de l'Agenais*, 1898.

3 Les vieux papiers du château de Cauzac, publiés par M. Tamizey de Larroque, p. 15.

Digitized by Google

leurs murailles. D'ailleurs, le gouverneur de Puymirol, Lusignan, avait l'audace de les sommer de payer une contribution de guerre, sous peine d'y être contraints pour toute rigueur « voire par le feu [1]. »

Puymirol était donc un mauvais voisinage et un danger continuel, il était bon de surveiller sa garnison et de la contenir. Le maréchal de Matignon, au mois de février 1587, fit construire un fort près de Layrac et plaça des garnisons de lansquenets à Granfonds, à Tayrac et à La Sauvetat-de-Savères, pour protéger le pays contre les gens de Puymirol [2].

Le roi Henri III devenu impopulaire après l'assassinat de Guise, et déclaré déchu de ses droits par la Sorbonne, fit alliance avec Henri de Béarn et entreprit avec ce dernier le siège de Paris. A cette nouvelle, les bourgeois, les consuls et la Jurade d'Agen se déclarèrent ligueurs (1589). Charles de Monluc fut nommé gouverneur de la ville.

Après une conférence à Cadillac entre Matignon et Turenne, ce dernier vint avec Saint-Chamarand [3], Laugnac et autres gentilshommes, assiéger le Passage. Charles de Monluc avait pourvu aux retranchements et il défendit la place. Le marquis de Villars [4] vint le seconder et à la suite d'un nouveau renfort reçu par Villars, Turenne dut lever le siège (1589).

Après cette affaire Villars et Monluc débarrassèrent les campagnes environnantes des troupes de Saint-Chamarand, Villars s'empara de Lafox, d'Astaffort et de Valence.

Le jour de Notre-Dame d'août (15 août 1589), il apprit que quatre compagnies des régiments de Belsunce et de Laugnac étaient logés à La Sauvetat-de-Savères [5]. Il résolut de les attaquer. Vers huit heu-

---

1 *La ville d'Agen pendant les guerres de religion*, par M. Tholin. *Revue de l'Agenais*, t. XVIII, p. 228.

2 *Ibid.*, p. 236.

3 Pierre Peyronnenc, seigneur de Saint-Chamarand, Frayssinet, Geynies et autres lieux, fut nommé sénéchal d'Agenais en 1588. Devenu suspect à cause de relations qu'il avait dû avoir avec les protestants, il fut obligé de sortir d'Agen. Il fut tué avec son fils dans cette ville en 1591.

4 Emmanuel Philibert de Savoie, second marquis de Villars.

5 Ces compagnies avaient pour capitaines : Noble Bernard Dangeros, écuyer, sieur de Castelgaillard, Bertrand de Lard, chevalier, seigneur de

Digitized by Google

res du soir, il monte à cheval, emmène cent arquebusiers à pied et va se mettre en embuscade dans un bois, probablement celui de Camel. Il attend jusqu'au matin. A cinq heures, il prend quarante maîtres et donne ordre au capitaine Castelnau de faire avancer les arquebusiers.

Les ennemis avertis de son arrivée s'étaient fortifiés dans La Sauvetat. Ils surent tirer parti des restes des remparts, ils élevèrent des barricades et armèrent l'église qui possédait à cette époque une tour romane, et qu'un large fossé entourait de toutes parts. Dès qu'ils virent les troupes de Villars à quelques pas de leurs retranchements ils tirèrent « une salve d'arquebuzades contre le gros de la cavallerie, » Elle ne produisit aucun mal.

Le sieur de Castelnau fait battre le tambour pour forcer la première barricade. Les trompettes sonnent l'assaut. Les assiégés tentent alors une sortie, au nombre de trois cents, ils se précipitent avec un grand courage et une ardeur impétueuse sur les assaillants. Malgré leur valeur, les protestants furent vaincus et se retirèrent vers Puymirol. Cette charge furieuse avait eu lieu sur le pont de Lapierre.

Les fuyards laissèrent de nombreux morts tout le long de la route, car la cavalerie se mit à leur poursuite. Le marquis de Villars à la tête de ses troupes, se distingua par son ardeur. Il ne s'arrêta qu'à une petite portée de mousquet des murs de Puymirol. Les pertes des régiments de Belzunce et de Laugnac étaient très grandes, leurs compagnies presque détruites. Tous les bois, toutes les haies entre La Sauvetat et Puymirol étaient semés de cadavres.

De son côté Villars avait perdu beaucoup de monde. Deux de ses meilleurs officiers, François de Saint-Astier, écuyer, seigneur de Sauveterre, et Antoine de Levezou de Vesins, furent blessés et succombèrent peu après de leurs blessures. On transporta leur corps à Agen, où ils furent ensevelis en grande pompe [1].

Rigoulières ; le capitaine Cabarroc do Valence et Gueyze. Voir pour de plus amples renseignements sur ces capitaines et pour les détails du combat, une plaquette publiée et annotée par M. A. Magen : *Briefve narration de ce qui s'est passé en la ville d'Agen depuis sa déclaration au party de la saincte union* (1589-1590). Bordeaux-Agen, 1879.

1 L'abbé Barrère, utilisant les minutes de l'étude de Me Recours, a fait le récit de ce combat et de la mort de Vesins, dans le *Journal d'Agen* (4 août 1876). C'est vers la fin du combat que ce capitaine reçut une arque-

Digitized by Google

Le lendemain du combat, le bâtard de Belzunce arriva à Puymirol, dont il était gouverneur en l'absence de Lusignan. Furieux de la perte qne son régiment venait d'éprouver, il jura de se venger. Il se rendit à La Sauvetat, « où il brusla douze ou quinze maisons « dans lesquelles les pauvres gens avaient leurs grains et foins, et « y tua un prestre aagé de quatre vint dix ans, laboureurs et fem- « mes, les enfants desquelles il fit brusler dans les dictes maisons, « chose énorme et de très pernicieuse conséquence, pour estre des « actes très inhumains et inusitez en France, quelques guerres que « nous ayons eu ces années passées [1]. »

Le marquis de Villars continua à protéger Agen et la campagne. En 1590 sa présence sauva la ville d'une tentative de Saint-Chamarand. Pendant ce temps les destinées de la France se jouaient dans le Nord.

Nous avons vu les consuls de La Sauvetat implorer le secours du seigneur de Cauzac [2]. Celui-ci se prévalant de quelques services

---

busade. Il craignait de tomber entre les mains des ennemis, lorsqu'il vit venir à son secours un jeune officier de ses amis, Armand de Chastelet. Celui-ci aidé de Montaigne, valet du blessé, le remet en selle, et le soutenant l'un à droite, l'autre à gauche, ils s'acheminent vers Agen. « Arrivés « entre le moulin de Pléneselve et le prieuré Grand-montain de Deffez, le « mourant sent ses forces lui manquer et comprend qu'il est à son heure « dernière, il commande une halte et respirant à peine, il fait un généreux « effort et déclare son testament suprême : « Vous, M. de Chastelet, vous « m'avez sauvé des outrages de l'ennemi, vous aurez mon courtaud. Toi, « Montaigne, mon fidèle serviteur, tu auras mon coursier. Vous ferez con- « naître ma volonté au général en chef. » Le palefrenier qui portait ses armes eut son cheval alezán. Vesins fut enseveli dans l'église des Cordeliers, aujourd'hui église paroissiale Saint-Hilaire.

1 *Briefve narration*, etc., p. 28.

2 En 1619, le fils du seigneur de Cauzac, le sieur de Moncuquet, avait reçu commission pour lever dans le pays une compagnie pour le régiment de Guyenne. Sachant que les consuls de La Sauvetat-de-Savères possédaient un tambour, il le leur fit demander. Après en avoir référé aux jurats, les consuls sont d'avis de faire « accomoder » le tambour et de l'envoyer « avec neuf sacs d'avoine « et beau et grand cartier de bedelle et au- « tres choses qu'ils adviseront jusqu'à concurrence de dix écus que l'on « offrira comme present à M. de Causac et à son fils pour les remercier de « leurs services. » Cahier des actes de Jurades de La Sauvetat-de-Savères, conservé à la mairie.

Digitized by Google

rendus, obtint de Villars la permission d'imposer à La Sauvetat l'entretien de deux soldats pour son château. C'était une lourde charge. En 1593 les consuls portèrent plainte à Villars et lui firent remarquer la pauvreté de leur juridiction, ruinée par la guerre. Le marquis convaincu du bien fondé de leur demande, écrivit à M. de Causac d'avoir à faire cesser cet état de choses... « Je vous prie bien « fort d'adviser avec eulx de vous accomoder pour cest affaire et « de fere cesser leurs plainctes, ou de croire que si j'ordonne quel- « que chose sur leur requisition, que ce aura esté pour l'avoir « trouvé fort raisonable et n'avoir peu fere aultrement [1]. »

Peu après, l'abjuration de l'hérésie permettait à Henri IV de monter sur le trône de France et de mettre fin aux guerres de religion. La pacification se fit peu à peu. Le nouveau roi acheta la soumission des chefs catholiques et en 1598, par le célèbre édit de Nantes, il accorda aux protestants la liberté de conscience.

Pendant les dernières luttes, le trésorier de la sainte chapelle, Nicolas de Villars, fut nommé à l'évêché d'Agen (1587). Son installation faite, il voulut visiter son diocèse et relever les ruines causées par les guerres. Le 17 mai 1597, il était reçu à La Sauvetat-de-Savères, par le recteur, le juge et les consuls. L'église et le cimetière ayant été pollués par les guerres, il les réconcilia, ainsi que les églises de Saint-Martin et Saint-Damien. Il constata le mauvais état des bâtiments; la toiture était effondrée, les fonds baptismaux détruits, les ornements en petit nombre et mal conservés « à cause de l'injure des temps [2]. »

Il y eut encore quelques troubles dans les premières années du XVIIe siècle. Henri IV fut assassiné, le 14 mai 1610, par un misérable nommé Ravaillac. Louis XIII n'avait que neuf ans à la mort de son père. Le Parlement s'assembla et déclara la reine-mère régente du royaume. Les princes et la noblesse voulurent profiter de la circonstance; ils réclamèrent la convocation des Etats généraux pour servir, disaient-ils, les intérêts de l'Etat, mais en réalité pour leur propre avantage. La reine céda et donna des ordres pour la réunion des Etats en 1614.

---

1 *Vieux papiers du château de Cauzac*, etc., p. 15. Cette lettre est du 15 juin.

2 Procès-verbaux des visites de Mgr Nicolas de Villars. Evêché C. 2, fol. 112.

Digitized by Google

Le sénéchal d'Agenais, Jean Paul d'Esparbès de Lussan, convoqua à Agen pour le 6 août de cette année, une assemblée des trois ordres de la province. Les villes du pays choisissent des députés pour y être représentées et pour faire valoir leurs doléances. Les habitants de La Sauvetat-de-Savères députèrent Jean Daubié qu'ils chargèrent des plaintes suivantes :

« Articles et Memoyres des plaintes et doléances que les consulz » et communauté de La Sauvetat-de Savères mettent et baillent par « devant vous Messieurs les dépputés pour procéder au cayer des « plaintes de tout le pays d'Agen.

« Premièrement remonstrent la grande augmentation des tailles, « taillon, subsistances et autres impositions généralles à la foulle et « ruine de tous. Le pays a veu augmenter depuis le restablissement « des cours des esleus et autres nouveaux officiers du royaume en « grand nombre et tout à faict inutilles au pays, comme sont les offi- « ciers desdictes eslections, les officiers de la cour des aydes, con- « trolleurs establis depuis peu de temps par toutes les bastilles « royalles, l'officier de sequestre général lequel par sa bonne ména- « gerie emporte le plus souvent tout le reveneu des biens et hérita- « ges, qui se saisissent et font en sorte que ny le créancier, ny le « débiteur ne sen prévalent de rien.

« Remonstrent de plus que le lieu de La Sauvetat n'est point un « lieu clos et fermé pour souffrir ny pouvoir porter l'estappe des « gens de guerre ny ayant pas trois familles qui ayent du pain à « manger, une des petites bastilles de l'Agenais qui a esté ruynée « par les logements des gens de guerres depuis quatorze ou quinze « ans ayant eu pendant sept à huit années de suitte l'estappe aud. « lieu, sans qu'ils en ayent esté rembourses ny que les receveurs « leur ayent volu rien passé, ny tenir en compte sur leurs imposi- « tions ; au contraire lesditz receveurs ou quoy qui ce soit l'inten- « dant de la province leur ont faict de grands frais et despense leur « ayant envoyé ses caballiers sur les bras pendant deux ou trois an- « nées de suitte emprisonné et maltraité les consuls quoyqu'ils ne « dûsent rien, si on leur eut tenu en compte les frais et dépenses « desd. logemens et depenses de gens de guerre comme tres justes.

« Davatange remonstrent comme quoy qu'ils ayent deux juges « dans ledit lieu qui n'est compozé que de trois petites paroisses, « néanmoins il y a esté créé de nouveau un lieutenant depuis deux « ou trois ans ny en ayant jamais plus eu, qui soit esté pourveu de « sa majesté, cest officier estant du tout inutile puisqu'il y a deux

Digitized by Google

« juges qui sont plus que suffisans pour l'exercice de la Justice dudit « lieu, qui est fort peu de chose.

« Remonstrent aussi que l'empeschement que les marchands de « Bordeaux donnent à la vante de nos bledz, grains et vins, fait quil « ny a pas un trésor dans la province pour pouvoir fournir aux « charges à cause de quoy sa Majesté sera très humblement sup- « pliée permettre la liberté du commerce en tout temps et en toute « saison avec toutes personnes saufs expresse deffense.

« Daubie, consul et depputé dud. La Sauvetat[1]. »

Les députés de l'Agenais assistèrent aux Etats tenus du 10 septembre au 23 février 1615. Le résultat de cette assemblée fut nul, à cause de l'antagonisme de la noblesse et du Tiers-Etat.

Louis XIII fut déclaré majeur. Son mariage avec Anne d'Autriche fut célébré à Bordeaux (1615). Mais pendant ce temps, Condé mécontent, avait levé une petite armée, fait appel aux protestants du Midi. La guerre recommença en Agenais.

Le 21 avril 1619, les consuls de La Sauvetat, Etienne Fauché, Etienne Vedrines, Jean Noubel et Jean Amouroux, assemblent la Jurade, « ils remonstrent, aux jurats, que les rumeurs du trouble qui « au païs continue. Et advertis que dans la ville d'Agen, et de part « et d'autre ung chacung en particuiier et en général ce gardet, et « d'autant que dans lesglize ou on a coustume de ce guarder et reti- « rer, qui est au presant lieu, ils treuvent estre necessere ce guarder, « et en ont esté advertis par des sieurs circonvoisins, et pour et a « quoy pourvoir, afin que cela ne vienne au preiudice du publicq, « ont proposé comme dict est, de pourvoir à la guarde d'icelle, « affin qu'on ne sen saisit au preiudice du susdict publicq, et partant « requieret leur vouloir donner advis, de pourvoir pour la garde » d'icelle, et de pourvoir à treuver de moiens pour avoir des armes « et munisions pour la garde d'icelle. Lesquels susdits et autres, ont « consanty et sont este advis, que garde particulière doict estre « faicte sans y faire aulcune exception, et qu'ils doibvent faire le dé- « partement des jurats et aultres habitans, tels qu'ils adviseront, et « quils doibvent fermer la grande porte de ladicte esglise, afin de plus « commodément garder icelle et quils doivent fere la visite des

---

1 Arch. départ. suppl. E. 705. Les députés de l'Agenais furent Jean de Villemont, de Cambefort, sieur de Selves; Jean de Sabaros de Lamothe Rouge.

Digitized by Google

« armes qui seront en la juridiction et lieu, et chacung en son car-
« tier, pour et afin de fere pourter icelles dans le fort, ou parti
« dicelles, et que s'ils trouvent moien de recouvrer de largent, quils
« doivent achepter de plom et de poudre jusques à la somme de
« quinze livres, et que pour la provision de la corde, ils feront la
« queste et ronde par la juridiction, et cotiseront, et resevront la
« bonne vollonté des habitans, pour avoir du fil et pour faire faire
« ladicte corde. Que sur ce Gérauld Fort, jurat, a offert et promis
« appourter une arquebuse a rouet, une pertuisane et autres armes
« qu'il pourra, requérant que ung chacung en fasse le semblable et
« ainsin a esté aresté [1]. »

Les troupes passaient et repassaient, et les consuls craignaient que quelques unes vinssent s'établir à La Sauvetat. Le 5 mai suivant dans une nouvelle jurade, ils demandent à nouveau de faire garder l'église, « aux fins desviter que l'esglize ne soit surprinse. » Ils réclament une garde de jour et de nuit. Ils obtiennent gain de cause et six hommes, deux du bourg et les quatre autres de la campagne doivent faire le guet. La dépense de bois, huile, plomb, poudre et mèche sera couverte par une cotisation. Des patrouilles iront dans la campagne, « sur les advenues des chemins pour descouvrir la venue des gens de guerre. »

Les murailles élevées par Raymond VI, comte de Toulouse, étaient renversées et c'est à peine s'il en restait quelques vestiges. Toute la défense de La Sauvetat consistait alors en une porte de ville menaçant ruine, et des fossés [2] sur lesquels étaient jetés trois ponts, le pont de Bouet, celui de Notre-Dame et celui du barry de Besac. Aussi tout l'espoir des habitants en cas d'alerte était dans leur église fortifiée et que l'on pouvait aisément défendre.

Le mur du cimetière servait de première enceinte renforcée par un ravelin [3]. La partie principale était la tour romane du clocher. On

---

1 Registre des actes de Jurades, gros in-4° relié, de 1614 à 1678, conservé à la mairie de La Sauvetat, avec plusieurs actes de la Jurade sur feuilles détachés.

2 Les fossés alimentés par la Canterane, existaient encore en 1650, comme ont peut le voir dans le terrier de la juridiction, conservé également à la mairie.

3 Ce ravelin fut converti en cimetière pendant le XVIIe siècle. On lui donna le nom de petit cimetière. En décembre 1684, un nommé Doumenge Doulmaysencq, meurt âgé de cent douze ans, on l'enterre « dans le petit

Digitized by Google

y accédait par un escalier à vis qui existe encore en partie, au midi, mais dont l'entrée est fermée. D'après la tradition cet escalier aurait été témoin de luttes sanglantes. Un large fossé communiquant avec les fossés extérieurs entourait l'église et le cimetière. La grande porte était munie d'un pont levis [1]. C'est probablement dans cette église que s'étaient défendues les compagnies de Belzunce en 1589. Les consuls de 1618 et 1619 furent obligés de faire des emprunts pour réparer leur fort.

En juillet 1620, le chanoine de Cauzac écrivit une lettre aux consuls de La Sauvetat-de-Savères pour les avertir des troubles et leur conseiller de faire bonne garde. Aussitôt la Jurade dressa le rôle des escouades et décida que si quelqu'un se montrait rebelle il serait puni d'une amende de dix sols pour la première fois, et dans le cas de récidive la fixation de l'amende serait laissée à la discrétion des consuls. Ceux-ci devaient se procurer des munitions et faire porter dans le fort toutes les armes [2].

Au mois d'août de la même année, les consuls sont avertis que des compagnies de gens de guerre parcourent le pays. Pour se garder ils voudraient mettre dans le fort pendant un mois quatre soldats.

La Jurade n'est pas de cet avis et décide que les escouades seront remises à six. Les consuls seuls doivent commander dans le fort. Ceux-ci déclinent cet honneur ou cette charge, sous prétexte que leur fonction de consul ne le permet pas. Pour trancher la difficulté les consuls « yront parler à Monsieur de Causac, le chanoine, pour « luy demander s'il trouverait bon, quils y metet un gouverneur « dans le fort [3]. »

Le 27 décembre, nouvelle délibération pour l'organisation de la garde, mais seulement durant quelques jours. Quelques temps avant, un capitaine avait conduit sa troupe loger à La Sauvetat. Les habitants avaient porté dans l'église toute leur provision de vin, en sorte

---

cimetière sive revelin de l'église. » Reg. Paroissiaux, mairie de La Sauvetat.

1 Le pont levis de l'église est souvent mentionné dans les registres paroissiaux. Les consuls de l'année 1648, firent réparer le pont levis « qui était rompeu. » En 1656, le compte des consuls porte 50 livres pour « faire accomoder le pont du fort. »

2 Actes de la Jurade de 1620.

3 Registre des actes de la Jurade 1620.

Digitized by Google

que les soldats ne pouvaient s'en procurer. Ils commencèrent à se fâcher et à commettre quelque pillage. Le chanoine de Cauzac se trouvait alors à La Sauvetat. Il va vers le capitaine et lui promet de procurer une pipe de vin pour ses soldats. Il se rend ensuite à l'église pour tenir sa promesse [1].

L'année suivante, Louis XIII à la tête d'une armée vint en Agenais pour combattre les protestants. Clairac tomba en son pouvoir, il échoua devant Montauban, mais vengea cet échec par la prise et la ruine de Monheurt. Cette campagne ne mit pas fin aux désordres. La chute de La Rochelle (1628) abattit l'audace des protestants et brisa leur résistance.

Les consuls de La Sauvetat tout en continuant leur garde eurent plusieurs différents avec les chanoines du chapitre Saint-Caprais, qui prétendaient avoir le droit de prelation dans la juridiction. Le chapitre tirait de grands revenus de La Sauvetat, mais ajoutent les consuls malgré leurs réquisitions, ils ne donnent rien aux pauvres si nombreux après les guerres. La Jurade donne pouvoir aux consuls de poursuivre les chanoines, pour leur faire « bailher une sixième » partie du revenu qu'ils prennent au présent lieu et juridiction pour « être distribué aulx pauvres [2]. »

---

1 Registre des actes de la Jurade 1626.
2 Ibid.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

L'ANCIEN RÉGIME. — LA FRONDE

L'année 1628 fut désastreuse. La récolte ayant été mauvaise, beaucoup de personnes n'eurent pas de quoi se nourrir. Cependant les passages de troupes continuaient. En juin, le sieur de Malbés reste douze jours, avec sa compagnie, composée de cent hommes de pied. En octobre, c'est le sieur de Fages, qui vient pour lever des recrues, et reste malgré les ordres obtenus par les consuls. D'autres ne font que passer, mais occasionnent de grandes dépenses [1].

La peste, par surcroît, envahit bientôt l'Agenais. C'est surtout en 1629, que ses ravages s'étendirent. Puymirol, Moirax et plus tard Agen furent visités par ce terrible fléau [2].

Quand cette maladie fit son apparition à La Sauvetat les consuls furent effrayés. « Plus disent lesditz sieurs consuls, qu'il seroit cer- « taine maladie contagieuse, Dieu nous en préserve, al Couaillet [3], « en la présante juridiction, où ils seroint allés par quatre ou cinq « fois les faire vizithé et voir que cestoit [4]. » Pour subvenir aux besoins des habitants de ce village, les consuls leur distribuent du « pain, sel et autres choses. » Ils se procurèrent des désinfecteurs, pour purifier les maisons. Ces précautions n'arrêtèrent pas le fléau.

Quelques jours après, la Jurade apprit « qu'il étoit arrivé du mal

---

1 Jurades de 1628.

2 Voir de curieux détails sur cette peste dans une étude de M. Magen : *La ville d'Agen pendant l'épidémie de* 1628 *à* 1631, *d'après les registres consulaires*. Agen 1868, in-8°.

3 Le Couaillet est un hameau de la commune de Saint-Robert.

4 Comptes des consuls de l'année 1629. Mairie de La Sauvetat,

Digitized by Google

« à Jouan de la Vigne[1] » Aussitôt, les consuls s'y rendent, trouvent « ung mort, et le font visiter par un mestre sirurgien (*sic*). » Des vivres sont donnés à Domenge et aux autres habitants de ce hameau que l'on fait désinfecter.

Le village de Bonnassiés, au-dessus de Couaillet, est atteint à son tour. Bientôt les consuls ne savent de quel côté se tourner ; ils mobilisent tous les chirurgiens de la contrée, font venir des désinfecteurs, distribuent des vivres et parviennent enfin à enrayer le mal[2].

Les consuls, que nous venons de voir si actifs et si dévoués pendant l'épidémie, étaient au nombre de quatre, assistés par quatre jurats. A la fin de l'année, chacun désignait parmi les jurats deux membres capables de remplir la fonction qu'il abandonnait. Sur ces deux, la Jurade en choisissait un, qui prenait la place du consul sortant. Les consuls étaient toujours choisis parmi les personnes d'une honnêteté éprouvée, et d'une solvabilité incontestable. Il fallait, en plus, jouir déjà du titre de jurat.

Vers l'année 1702, le nombre des consuls fut réduit à deux, et l'élection avancée au mois de septembre. Les actes de nomination devaient être enregistrés au greffe de l'élection, trois jours après, à la diligence des consuls sortant, à peine de cent livres d'amende.

Les consuls nommés ne pouvaient se dispenser de remplir leur charge. En cas de refus, ils étaient cités devant la Cour de l'élection qui maintenait ou rejetait la nomination. Un père de cinq enfants était exempt de droit des fonctions consulaires.

Les consuls entrant en charge devaient prêter serment. La cérémonie avait lieu dans l'église de Saint-Pierre de La Sauvetat, où entre les mains du curé ils juraient sur l'évangile et la croix, « d'estre « bons et fidèles serviteurs de Dieu et du Roy nostre sire, de bien « guarder et observer les droits de la communauté et de fere tant « pour le pauvre que pour le riche. » Au sortir de l'église, ils offraient aux jurats un repas chez « l'hoste » du lieu.

Les fonctions des consuls étaient gratuites, mais la communauté leur tenait compte des frais de voyages ou de vacations. Ils n'entreprenaient rien sans l'avis de la Jurade, aussi tout ce qu'ils faisaient, était à la charge de la communauté. Ils étaient responsables sur leurs

---

1 Jean de la Vigne est situé dans la commune de Saint-Robert, sur les coteaux qui dominent au nord le bourg de La Sauvetat,

2 Comptes des consuls.

Digitized by Google

biens et leurs personnes des obligations contractées pour la communauté, mais celle-ci devait les relever indemnes [1].

Les fonctions des consuls sont multiples, la police leur appartient, ils en règlent tous les détails [2], toujours avec l'assentiment de la Jurade. Ils corrigent les abus, imposent des amendes aux contrevenants, font arrêter les malfaiteurs [3]. Ils s'occupent du logement des troupes, et pendant le XVIIe siècle, ce ne fut pas leur moindre préoccupation. Les réparations des édifices publics, des chemins, l'entretien des ruisseaux entrent dans leurs attributions. Ils administrent les revenus de la communauté et lèvent les deniers royaux. Cette dernière obligation est une des plus importantes et des plus pénibles. On leur allouait, il est vrai, pour faire le recensement de l'impôt, un sol six deniers par livres de la taille, pour les indemniser de leurs peines.

La levée des tailles n'était pas toujours facile, et les consuls étaient souvent exposés aux mauvais traitements. Les petits taillables faisaient entendre de nombreuses plaintes et voulaient qu'on leur tînt compte des subsistances fournies aux troupes. Les hauts taillables, les nobles surtout refusaient de payer, ne voulaient pas

---

1 M. Duffau a assez bien défini le rôle des consuls. Nous faisons remarquer que tous les détails sur la nomination, les charges et les droits des consuls, sont tirés des registres des actes de Jurade. Nous faisons cette remarque pour ne pas abuser des renvois.

2 Les cabarets devaient se fermer à neuf heures, sous peine d'une amende de cinq livres. On défend de garder les bêtes à cornes dans les vignes ; l'époque des vendanges est fixée par les consuls. Ces derniers doivent également veiller à ce que la boucherie soit pourvue de bonne viande « marchande », en fixer le prix, et tenir la main à ce qu'on ne tue ni ne débite aucune espèce de bétail dans la juridiction. En 1647, Bernard Castelnaud, méprisant les règlements, apporta un veau tué à Saint-Robert. Les consuls font saisir cette viande, la font vendre et la recette est distribuée à l'église et aux pauvres. — Registre des Jurades, passim.

3 En 1789, le sieur Pages, consul, était vers onze heures du soir chez Madame Hugonis avec MM. Delmeja, vicaire de Norpech, et Astié, procureur d'office. On vint l'avertir qu'il y avait du désordre chez Laune, cabaretier. Il s'y rend aussitôt. C'était un nommé Goulfié, forgeron de son état, bien connu pour sa brutalité, qui voulait, disait-il, tuer le meunier du moulin du Sourd, appelé Joubert. Le consul, voyant Goulfié redoubler de fureur, revêt son chaperon et met ce forcené en état d'arrestation. Archives de la Préfecture, B. 1592, ordinaire de La Sauvetat.

Digitized by Google

entendre parler de la nourriture, des aides et logements des gens de guerre, et répondaient souvent aux collecteurs par des injures et des coups.

Le 26 novembre 1637, les consuls se rendent chez noble Jean de Bonnefont, écuyer, seigneur de Cardelus [1], qui avait refusé de payer la taille. Ils lui saisissent une jument et son poulain, et les amènent à La Sauvetat. A peine sont-ils sur la place, que les fils du sieur de Cardelus arrivent. Ils se jettent sur le consul Delbès et le rouent de coups. « Ils lui auroint donné sur la teste un grand coup de fuzil et « plusieurs coups d'espée sur sa personne, desquels coups en seroit « sourti une grande effusion de sang. »

Quelques années après, un collecteur reçut un traitement semblablable, de la part de MM. de Rissan et de Galaup. On comprend après cela la difficulté de faire rentrer les impôts. La Jurade il est vrai poursuivait les coupables ; c'est ainsi que le Parlement de Bordeaux rendit à sa demande, contre les fils du sieur de Cardelus, un arrêt de prise de corps qui fut exécuté.

Si les fonctions des consuls leur attirent des désagréments, elles leur donnent aussi quelques avantages. Premiers magistrats de la communauté, ils sont respectés et entourés d'honneurs. Dans les églises de la juridiction ils possèdent un banc spécialement réservé [2]. Dans les cérémonies, ils ont le pas sur tous, même sur les personnes nobles. Ils sont fort jaloux de leurs prérogatives, la Jurade

---

1 La famille de Cardelus est fort ancienne. Au XIVe siècle, noble Bernarde de Cardelus épousa un seigneur de l'illustre famille de Beauville. En 1364, noble Bertrand de Cardelus fonda la chapellenie de Cardelus, desservie dans l'église de Saint-Jacques de Beauville. Le château de Cardelus est situé dans la commune de Saint Martin. Cette famille portait : de gueules à la bordure d'or. V. *Revue de l'Agenais*, t. XII, pp. 292-93-94. Madame la comtesse de Raymond en a dressé la généalogie.

2 Dans l'église de La Sauvetat le banc des consuls était au-dessous de de la chapelle de gauche, dédiée autrefois à Sainte Foy, aujourd'hui à Saint Joseph. Son étendue était très grande. Deux forts crochets le retenaient au mur. — Archives de l'Evêché. — Comptes des consuls, 1702.

Le 8 mai 1644, M. l'aumônier de Monsieur d'Agen devait aller à Saint-Sixte pour placer les bancs de M. de Galaup et de M. de Sainctourens. Pour empêcher qu'on ne les plaçât contre le banc consulaire, la Jurade fut d'avis d'y envoyer les consuls pour faire opposition en cas de besoin.— Registre de la Jurade, 1644.

Digitized by Google

d'ailleurs ne l'est pas moins. Une insulte aux consuls est considérée comme une injure et un préjudice grave portés à la communauté, qui était toujours disposée à poursuivre à ses frais les coupables.

Un dimanche du mois de mai 1637, les consuls étant allés à la messe de Saint-Sixte, se font mettre leur livrée et assistent à la procession. Noble Pierre de Galaup et ses filles veulent avoir le pas sur eux. Tel n'est pas l'avis des consuls. Le sieur de Galaup employant la force les poussa hors des rangs. C'était une grave injure faite à leur dignité ; la Jurade décide qu'on fera assigner le coupable et ses demoiselles en la cour du sénéchal d'Agenais, « afin d'obtenir un « règlement concernant les honneurs. »

Un secrétaire[1] était spécialement chargé de tout ce qui regardait les écritures, c'était d'ordinaire un notaire de la juridiction. Il rédigeait les délibérations de la Jurade, dressait le rôle des tailles et tenait les comptes. Sa rétribution était peu élevée, douze livres, mais il était dispensé de la taille et du logement des gens de guerre.

Pour faire exécuter leurs arrêtés, faire leurs commissions, publier les édits royaux ou les règlements de police, les consuls choisissaient des hommes appelés « mandes ». On leur donnait trente livres de gages y compris leur livrée, qui était de deux couleurs.

La peste, dont nous avons parlé plus haut, disparut vers 1631. Dès ce moment l'Agenais jouit de quelques années de tranquillité. On signale cependant quelques séditions occasionnées par les impôts nouveaux et quelques révoltes vite étouffées, comme celle des Croquants. Richelieu dirigeait la France avec cette main de fer qui fit courber et tomber tant de têtes.

Le duc d'Epernon était gouverneur de Guyenne et s'attirait la haine de tous par son orgueil. Son fils qui lui succéda dans cette charge en 1648, hérita en même temps de son impopularité. Ses démêlés avec le Parlement de Bordeaux commencèrent dans notre pays une nouvelle série de troubles.

La misère déjà grande à La Sauvetat à cause des guerres précé-

---

1 En 1619, Me Laval, notaire royal, était secrétaire. Antoine Lafargue, notaire, lui succéda en 1620 et fut remplacé en 1666 par son fils qui occupait encore cette charge en 1716. Me Rouzier l'était en 1727. Me Baret prit sa place en 1728. Ce dernier mourut en 1756 et fut remplacé par M. Itié. Au moment de la Révolution Me Amouroux, notaire, remplissait ces fonctions.

Digitized by Google

dentes, de la peste et des mauvaises récoltes, augmentait chaque année. La préoccupation des consuls était de pouvoir subvenir aux besoins de la communauté. Les revenus étaient minimes et la plupart du temps absorbés par les intérêts des sommes dues.

Les gens de guerre affluent cependant. Les troupes passent par la juridiction, y logent, occasionnent de grands frais et bien souvent ravagent et font du désordre et les impôts augmentent. Le registre de la Jurade qui nous reste est rempli de détails sur la gêne croissante et sur les mouvements de troupes.

En 1638, les consuls sont obligés d'envoyer cinq soldats armés et équipés à Fontarabie. Leurs recherches furent longtemps infructueuses. Décembre arrive, M. de Boissonnade leur écrit de nouveau. Pas un volontaire ne se présente. Les consuls, accompagnés de plusieurs jurats, se rendent alors à la Gazaille, prennent Antoine Doulmayrenq, Pradié, Moulinié fils, Carrié et Pierre Parriel, les conduisent à La Sauvetat où ils les enferment dans le clocher, « n'ayant pas d'autre lieu pour les mettre en sureté. » Le lendemain, Antoine Doulmayrenq se décide à être soldat. Les autres refusent. Cependant les consuls s'ingénient et finissent par en trouver quatre autres [1].

Le régiment de Roquelaure était logé à Auvillars et Caudecoste en 1639. La Sauvetat est donné en aide à ces deux villes pour subvenir à la nourriture de ce régiment.

Cette même année, la juridiction reçoit les compagnies de cavalerie du baron de Turenne, des régiments de Normandie et de Lusignan. Trois nouveaux soldats sont demandés. Pour payer tous ces frais, les consuls sont obligés de faire un emprunt au commandeur de Sauvagnas [2].

Deux compagnies du régiment de Saintonge arrivent au commencement de 1640. Mais quelques jours après, M. de L'Hostelnau [3]

---

1 Registre des actes de Jurade, 1638.

2 Le commandeur de Sauvagnas était alors noble Jean Blaise de Mous.

3 L'Hostelnau est une petite maison forte dans la commune de Saint-Pierre de Clairac. Le seigneur de L'Hostelnau était alors noble Jean de Lespés, sa femme était demoiselle Blanche d'Amblard de Malbés. Le sieur de L'Hostelnau paraît avoir pris à cœur les intérêts de La Sauvetat. Pour reconnaître ses services la Jurade lui faisait souvent des présents en na-

Digitized by Google

obtient du comte de Clèrmont-Tonnerre une sauvegarde pour la juridiction de La Sauvetat. Cette sauvegarde fut renouvelée l'année suivante.

« Le comte de Tonnerre et de Clermont, premier baron du Dau-
« phiné, maréchal des camps et armées du Roy, commandant pour
« son service soubz la charge de Monseigneur le Prince les trouppes
« de Sa Majesté qui sont dans la province de Guyenne.

« Prions tous ceux que debvons prier et commendons à tous ceux
« que debvons commender et particulièrement les gens de guerre,
« sur qui notre pouvoir s'estand, de ne loger ou permettre loger ny
« même en passant et sur les routtes fourrager ou rien enlever
« dans le lieu de La Sauvetat-de-Savères et sa juridiction que nous
« avons prins et prenons, mis et mettons en la sauvegarde du Roy
« et en la notre specialle. Deffendons tres expressement aux mares-
« chaux des logis, fourriers et autres commis pour les logemens des
« gens de guerre d'y faire ou marquer aucun département pour
« quelque considération que ce puisse estre à peine d'en respondre
« à leurs propres et privés noms. En tesmoing de quoy nous avons
« signé les presantes et a icelles faict apposer le cachet de nos armes
« et contresigner par notre secrétaire.

« Faict à Agen ce deuxieme janvier 1641.

« CLERMONT-TONNERRE.

« par Monseigneur, FREMISOT. »

Malheureusement cette sauvegarde ne dura pas longtemps. En mai de cette même année, de nouvelles troupes viennent dans la juridiction. Les consuls apprennent que le régiment de Boisse est logé à Laroque-Timbaut. M. Estienne Ville est envoyé pour savoir quelle route il doit suivre. A peine arrivé à Laroque, il apprend qu'une partie du régiment se rend à La Sauvetat. Il veut représenter l'état de pauvreté de ce lieu, et l'impossibilité de pouvoir suffire à la nourriture des soldats. Les habitants de Laroque avaient entendu les plaintes d'Estienne Ville et craignant de garder le régiment, « ils lui auroint jeté plusieurs coups de pierre[1]. »

En 1643, les consuls d'accord avec le chapitre décident de faire

---

ture, quelquefois en argent. Au besoin, lui-même savait rappeler ses bienfaits pour obtenir quelque cadeau. — Registre des actes de la Jurade, passim.

1 Registre des actes de Jurade, 1641.

Digitized by Google

dresser un nouvel arpentement de la juridiction. Il ne fut terminé qu'en 1650.

1644. Viennent loger à La Sauvelat les gardes du duc d'Epernon ; douze compagnies du régiment de Vervins.

1645. Régiment de Poitou. Ce régiment devait loger à Saint-Maurin. Deux habitants de ce lieu le conduisirent pendant la nuit à La Sauvetat. L'accueil on le devine fut peu enthousiaste. Aussi, « le « régiment a faict forces rabages au présent lieu et emporté plu- « sieurs linges des habitants tant du presant lieu que de certains « particuliers des environs du presant lieu, enlevé et thué plusieurs « mouthons, animaux, brebis, pourceaulx et veau deletz (*sic*), rom- « peu la plus grande partie des portes dudit presant lieu, cofres, « halimendes (*sic*), batu et frapé plusieurs habitans sans avoir volleu « rien paier cy ce nest a quelques habitans que les officiers leur « ont bailhé quelque peu d'argent, et par importunité que le sieur « Rouziers consul et le sieur Ville auroint faict au lieutenant cou- « rounel, les ayant suivi jusques dans la ville de Moussacq, le sieur « lieutenant lui auroict bailhé la somme de soixante quinze livres « qui n'est pas une centieme partie de la depance et ravage quils « ont faict[1]. »

1646. Deux compagnies de M. de Chabot[2].

1647. Les gardes du duc d'Epernon ; régiment de Saintonge. Une compagnie était à Saint-Damien et faisait beaucoup de désordre. M. Etienne Ville, procureur du roi, veut faire quelques observations, un soldat, nommé Pavie, se précipite sur lui l'épée à la main et lui fait plusieurs blessures graves. Ce soldat est arrêté et poursuivi par devant le sénéchal.

1648. Les recrues du régiment de Guyenne ; une compagnie de carabiniers.

Ces logements si fréquents avaient ruiné la juridiction. Les receveurs ne tenaient guère compte des dépenses faites pour les troupes et les tailles augmentaient. Les dettes de la communauté s'élevaient à cinq mille livres, et on n'avait aucun revenu pour en payer les intérêts. Au mois d'octobre, un sergent royal vient contraindre les consuls à payer la somme de trois mille quatre cent quatre-vingt-

1 Jurade du 7 juin 1645.

2 Cette année 1646, la Jurade, considérant qu'une « ourloge est grandement necessere » décide d'en acheter une.

Digitized by Google

seize livres pour la taille de l'année[1]. Après sommation, ils les constitue prisonniers. Les consuls ont en outre plusieurs procès avec les créanciers, les chanoines du chapitre Saint-Caprais et les religieuses Annonciades d'Agen qui veulent les forcer à réparer le pont de Gafardis sur la Séoune au pied de leur propriété de Pech-Redon.

Aussi, ce fut avec une bien vive satisfaction que la Jurade apprit le 21 février 1649 par une lettre du Juge mage Boissonnade, la convocation des Etats généraux. Elle y voyait comme un remède à tous ses maux. La lettre leur disait que les Etats devaient se réunir à Orléans, le 15 mars, et qu'il y aurait à Agen une assemblée le 25 février pour choisir les députés de l'Agenais et rédiger le cahier des plaintes et doléances.

Plusieurs communautés rédigèrent des cahiers spéciaux, La Sauvetat ne fut pas de ce nombre. La communauté décida seulement que M. Jean Daubié consul, et M. Etienne Ville « hiront Agen pour « ce trouver aux estats et feront mesme desputation que les autres. « Par devant lequel député ou députés bailheront toutes sortes de « plainctes et mémoires des surcharges de nostre communauté, « foulles et dépanses que les gens de guerre ont fait à la présente « communauté, pendant et devant les logements qu'ils ont faict au « présent lieu et juridiction[2]. »

Les Etats d'Agenais se réunirent le 25 février, dans le réfectoire des Carmes d'Agen, choisirent des députés, rédigèrent le cahier des doléances[3]. Mais les états généraux, dont notre pays espérait tant de bien ne se tinrent pas. La situation resta ce qu'elle était, la misère empira et la guerre de la Fronde vint quelque temps après enlever les dernières ressources de nos campagnes.

Ce qui restait encore des fortifications de La Sauvetat était menacé de disparaître sous les déprédations des voisins. Une des portes la dernière, peut être, tombait en ruine. C'était un danger pour les passants, car il était « considérablement à craindre que les dites « pierres fassent domage a quelcung en thumbant (*sic*) qui se pour-

---

1 En l'année 1636 la taille, taillon et autres frais ne s'élèvaient qu'à 2.402 livres.

2 Jurade du 21 février 1649.

3 Voir *Cahiers des doléances du Tiers-Etat du pays d'Agenais aux Etats Généraux*, par M. G. Tholin. Paris-Agen, 1885.

Digitized by Google

« rait trouver desoubz le pourtail. » On proposa donc de bâtir sur cette porte une maison commune[1]. Ce projet n'eut pas de suite.

Les logements recommencèrent au mois de mars, cinq compagnies du régiment de la Marine arrivent conduites par M. de Vesin. Elles restent huit jours et prennent ensuite la route de Caudecoste, non sans avoir fait beaucoup de ravages[2].

Deux compagnies du sieur de Monviel étaient logées dans la citadelle de Puymirol (mai 1649). La Sauvetat devait leur fournir l'étape. Les consuls étant un peu en retard, le sieur de Monviel les menace de venir loger à La Sauvetat.

Les consuls de Dondas, village voisin, avaient à loger les cavaliers du régiment de Créqui (juillet), trouvant cette charge un peu lourde, ils les envoient à Saint-Robert et au hameau du Colombier. Les consuls de La Sauvetat déjà assez chargés, trouvent ce sans gêne peu de leur goût et réclament une indemnité.

1650. Une compagnie des chevaux légers de M. de Lavalette 27 avril, cinq compagnies de M. de Candalle (8 juillet) viennent dans la juridiction. On doit aussi fournir en août six paires de bœufs au gouverneur de Puymirol pour le transport de l'artillerie de cette place, et en outre venir en aide aux villes de Puymirol et Port-Sainte-Marie pour les subsistances des troupes. Au mois de novembre trois compagnies du régiment de La Meilleraye viennent s'installer pour les quartiers d'hiver. Sauvagnas est donné comme aide.

1651. Au mois de décembre, une compagnie de cavalerie du marquis de Théobon.

La guerre de la Fronde se porte alors en Agenais. Le marquis de

---

1 Jurade du 21 février 1649.

2 Grâce aux troubles de véritables actes de sauvagerie se produisaient dans nos campagnes. C'est ainsi que le 11 mars de cette année, les habitants de Saint-Martin portent plainte aux consuls contre M. de Cardelus. Ce dernier et son gendre maltraitaient ces pauvres gens et « leur allaient enlever dauthorité leurs foins et pailhes, grains et autres choses qui leur semble bon et que pis est les batet et maltraitet voire mesme Anthoine Vedrines un des anciens juratz de la paroisse de Saint-Martin, âgé de quatre vingt ans, auquel ils ont bailhé certains coups de bâtons et plat despée, empourté une charrete de foin par forse, rompeu la porte de sa grange avec menaces de le theuer ce qui est tout a faict ridiculle et une espèce dostilité et entreprinse trop grande au préjudice du publiq. » Acte de Jurade du 11 mars 1649.

Digitized by Google

Saint-Luc occupait le pays avec une petite armée. Il se proposait de marcher sur Bordeaux en combinant ses mouvements avec ceux du maréchal de Grammont et du comte d'Harcourt. Mais le prince de Conti, qui avait été reçu sans troupes à Agen, avait attaqué ensuite Caudecoste et l'avait pris le 2 février 1652. Condé prévenu à Libourne des combats entre Conti et Saint Luc, accourt devant Astaffort, surprend Saint-Luc pendant la nuit, le met en déroute le 22, et le poursuit jusqu'à Miradoux. Cette petite place énergiquement défendu par Lamothe Vidal, officier du régiment de Champagne fut prise cependant au bout de dix jours.

Condé dut reculer devant le comte d'Harcourt, et quelques temps après, il partait pour les bords de la Loire, d'où il marcha sur Paris. Malgré lui la Fronde prit fin en 1653 par le triomphe de Mazarin, cause de cette guerre.

Après le départ de Condé, la lutte continua en Agenais entre ses lieutenants et l'armée royale sous les ordres d'Harcourt. Ce dernier après le siège de Villeneuve où il avait échoué contre le marquis de Théobon, laissa son armée à ses lieutenants et se retira à Brisach en Alsace, dont il s'attribua le gouvernement, août 1652. Les hostilités continuèrent jusqu'en juillet 1653 [1].

Pendant ces évènements beaucoup de troupes passèrent par La Sauvetat. Le fort ou plutôt l'église qui en tenait lieu, fut armée de nouveau. Dès le commencement de janvier 1652, les consuls avertirent la Jurade « que par tout les lieux sirconvoysins sont guardés, « requérant les sus-nommés Jurats de leur dire et déclairer s'ils trou- « vent bon que on fasse fere guarde dans le présent lieu et dans « l'église de ce lieu suivant la coustume et sils sont dadvis qu'il fas- « set des escouades pour y venir.... les Jurats sont dadvis quon fera « guarde et que on donne requête devers Monsieur le prince [2]. »

En juin de cette année, le comte d'Harcourt les somme d'avoir à verser la somme de 1,500 livres, si cet ordre n'est pas exécuté dans

---

1 Sur cette période troublée et peu étudiée jusqu'à ce jour, en ce qui concerne notre province, il faudra désormais consulter le magnifiqne travail de M. le docteur Couyba : *La Fronde en Agenais*, Villeneuve-sur-Lot, R. Leygues.

2 Jurade du 22 janvier 1652.

Digitized by Google

huit jours, il les contraindra par ses troupes. Devant ces menaces on se décide à faire un emprunt à M. de Barbier [1].

Si la fin de la guerre ne fit pas complètement cesser les passages de troupes, ils devinrent cependant moins nombreux.

En 1660, les consuls envoient six hommes à Clairac, pour la démolition de cette place.

Au mois d'août 1666, les gardes de M. de Saint-Luc viennent loger à La Sauvetat.

Monseigneur Claude Joly, évêque d'Agen, visita la paroisse le 17 septembre 1668, et enjoignit aux consuls de faire tenir les foires un autre jour que ceux de saint Thomas et de Sainte-Quitterie, qui étaient jours de fête pour La Sauvetat.

Le projet de construction d'une maison commune sur les restes d'une ancienne porte de la ville n'avait pas pu se réaliser. En 1670, on décida de demander la permission d'imposer la communauté pour en bâtir une et faire élever en même temps une halle [2]. Cinq ans après rien n'était fait. Le sieur Rouzier, lieutenant royal, propose alors aux consuls de leur vendre une maison sur la place, pour leur tenir lieu de maison commune. On accepte, et l'achat est fait moyennant 500 livres [3].

« Par lettres patentes de Sa Majesté, les marchés auroint été ré-
« tablis au présant lieu et d'autant qu'il n'y a aucune halle pour les
« mettre à couvert, il est fort important de faire un arseau du cousté
« du puits à la maison de ville. » On traita donc avec un maçon et un charpentier et l'ouvrage fut immédiatement entrepris [4].

La nomination des consuls se fit le 15 septembre, dès l'année 1681, par ordonnance royale.

Lors de la naissance du duc d'Anjou, on chanta un *Te Deum* dans l'église de La Sauvetat, le 6 février 1684. Les consuls à cette occasion décident de faire une belle fête. On invite tous ceux qui ont des fusils à les porter. On achète à Agen pour vingt livres de poudre.

Un arbre fut planté au-dessus de la chapelle, près de la maison

---

1 Il y a ici une lacune de quatre ou cinq années dans le registre des actes de Jurades qui nous a servi pour ce chapitre.

2 Jurade du 15 janvier 1670.

3 Jurade du 8 juin 1675.

4 Jurade du 9 mars 1681.

Digitized by Google

d'un nommé Lagardelle. On entoure cet arbre de paille et de douze fagots de sarments.

Le 6 février, 160 fusiliers conduits par un tambonr venu de Puymirol, entourent le bûcher. Au moment où les consuls allument le feu, éclate une salve générale, à laquelle le peuple répond par des acclamations. Une collation chez Taillefer pour les fusiliers et un souper chez Marie Amouroux pour les capitaines et les sergents, complètent la journée [1].

Le 22 octobre 1685, Louis XIV révoca l'édit de Nantes. Des missions furent organisées dans toute la France, le gouvernement les fit appuyer par les troupes qui causèrent beaucoup de désordres.

La juridiction de La Sauvetat ne ressentit guère le contre-coup de cette mesure, puisqu'il n'y avait pas de protestants dans son étendue. En 1665, dans un document dont nous parlerons plus loin, M. Dupin, curé de la paroisse affirme qu'il n'y avait que deux hérétiques [2]. Cependant M. de Faucon de Ris, intendant de Guyenne, écrit aux consuls qu'ils auront à loger des cavaliers du régiment des Cravates, mais que conformément aux ordres du roi, ils ne doivent pas donner des billets de logement ou de contribution aux nouveaux convertis [3].

En 1693, les consuls se plaignent que les malfaiteurs abondent dans le pays et y commettent toute espèces de brigandages. Ils demandent la permission de les poursuivre aux frais de la communauté.

Vers la fin de cette année, il y eut une maladie épidémique sur les bestiaux. Il en mourut cent neuf. Cette perte occasionna un redoublement de pauvreté dans la contrée. On se décida à écrire à l'Intendant pour obtenir une réduction sur les tailles de l'année.

La misère continua dans les premières années du XVIIIe siècle. En même temps les charges augmentaient, les tailles devenaient plus fortes et les mauvaises récoltes aggravaient la situation des habitants. La communauté était si pauvre, qu'en 1719 les consuls ne pouvant subvenir aux réparations urgentes de la maison commune firent soutenir les murs par de fortes pièces de bois.

---

1 Jurade du 30 janvier 1684. Comptes des consuls de 1683-84.

2 Archives de l'Evêché, H, 476.

3 Jurade du 25 mars 1685.

Digitized by Google

Dans les années qui suivirent la prospérité sembla venir avec les bonnes récoltes. Mais, dès 1742, la disette recommença jetant une bonne partie de la population dans la mendicité. Malgré l'appauvrissement de la communauté, les consuls de 1753 prétextant la perte du temps, demandèrent et obtinrent de l'Intendant un honoraire de 50 livres pour leur fonction.

En 1754 la grêle et une pluie diluvienne anéantissent la moisson.

En 1763 nouvelle charge par la nomination d'un régent latiniste, auquel on donna 60 livres de gages, tout en maintenant le régent abécédaire.

L'Agenais traversa alors une période bien sombre, où la misère à son comble peupla les campagnes de mendiants et de malfaiteurs. M. l'abbé Durengues, nous en a tracé le triste mais très exact tableau [1].

La charité chrétienne s'ingénia à remédier à cet état de choses, elle n'y parvint qu'à moitié. C'est ainsi que la paroisse de Saint-Sixte dans la juridiction comptait quinze famille indigentes. « Les Pères « de La Rose y prêchaient une mission tous les sept ans et à cette « occasion distribuaient quelques aumônes. Le gros décimateur « était un prieur benedictin anonyme pour ainsi dire et toujours « absent [2].

Il faut d'ailleurs le constater, *cuique suum*, les gros décimateurs de la juridiction ne s'inquiétaient guère des malheureux. Bien souvent, les consuls de La Sauvetat étaient obligés de représenter aux chanoines de Saint-Caprais, l'état misérable des habitants. Et ce n'était qu'après plusieurs sommations, qu'ils consentaient à quelques sacrifices.

Au mois de décembre 1775, une maladie épizootique vint décimer les bestiaux. En 1778, la récolte du blé fut au-dessous du pire, la semence même faisait défaut. On obtint un ordre de M. Sarrazin, subdélégué, pour faire prêter le blé nécessaire à ensemencer les terres. Pour venir en aide aux pauvres, qui se multipliaient d'une manière effrayante, on créa cette année-là un atelier de charité [3].

---

1 *La Misère en Agenais en* 1774, par l'abbé Durengue. Agen, veuve Lamy, 1895.

2 Idem, p. 14.

3 Les ateliers de charité établis en 1770, par l'abbé Terray, pour venir au secours des ouvriers pendant une disette, furent appliqués principalement à la réparation et à l'ouverture des chemins vicinaux.

Digitized by Google

En même temps presque tous les édifices publics avaient besoin de réparations. La halle, la maison commune, les églises de Sain-Martin, Saint-Sixte, le pont de Lapierre attiraient tour à tour l'attention des consul. L'Intendant leur accorde pour cela une somme de sept cent soixante-dix livres.

En 1782[1], le régent François Delpuch présente une requête à la Jurade, pour obtenir une augmentation de l'honoraire des enfants de l'école. De nouvelles réparations, une maladie épizootique en 1786, les mauvaises récoltes mirent bientôt le désarroir dans la caisse municipale.

Ce fut donc avec joie, que les consuls et les habitants reçurent la nouvelle de la convocation des Etats généraux.

J. MARBOUTIN.

(*A suivre*)

---

1 C'est à cette date que Saint-Amans fit un voyage à La Sauvetat. Il le raconte d'une façon burlesque dans une épitre rimée, publiée par M. Magen, dans la *Revue de l'Agenais*, t. XI, p. 184. Je ne citerai que ce passage :

La Sauvetat me rappelle
Une fameuse querelle
Entre le fromage et le chat
Dont je fis autrefois état,
Mais les Muses sont bien changées.
Depuis que les ai négligées.
Si jadis, à La Sauvetat
Le fromage a mangé le chat,
Aujourd'hui dans ce village
Le chat mange le fromage
C'est bien triste assurément
Mais qu'y faire cependant ?
On dit, que par toute la terre
Chat et fromage sont en guerre.
Quoiqu'il en soit, fus enchanté,
D'embrasser Monsieur le curé.
Avec le botaniste Itié, etc.

Il nous a été impossible de saisir l'allusion contenue dans ces vers. Peut être ne faut-il voir qu'un jeu d'esprit si bien dans le goût de l'époque et que comportait ce genre de poésie libre, où on en prenait à l'aise avec la rime et la mesure.

Digitized by Google

TABLETTES RÉVOLUTIONNAIRES

La procession de la Fête-Dieu à Tonneins en 1793

Feu M. Florimond Lagarde, auteur des *Recherches historiques sur la ville et les anciennes Baronnies de Tonneins* (Agen, 1833), et son fils, M. Alphonse Lagarde, qui a préparé une réédition amplifiée de l'ouvrage de son père [1], n'ont pas voulu reconstituer les annales de Tonneins au-delà de la date fatidique de 1789. J'ai appris de la bouche du dernier quel honorable scrupule l'avait retenu, et l'étude des archives de Tonneins m'a démontré que le sujet sacrifié par lui aurait été autrefois fort délicat à traiter.

Nulle part dans le département de Lot-et-Garonne l'agitation révolutionnaire ne fut plus vive qu'à Tonneins, dont les habitants gardaient sans doute le souvenir des vengeances de Louis XIII.

Au reste, tout semblait fait pour diviser cette population : elle avait appartenu à deux seigneuries distinctes, formant deux quartiers rivaux ; elle professait deux religions, dont les adhérents étaient en nombre à peu près égal ; elle compta de nombreux réactionnaires après 1789, alors qu'une partie de ses habitants allèrent aux extrêmes. Il y eut par moments jusques à cinq clubs différents, représentant autant de nuances de l'opinion. Jouan-le-Jeune, qui terrorisa le

1 Cette nouvelle édition a paru, en 1884, sous le titre *Notice historique sur la ville de Tonneins*.

Digitized by Google

pays, se fit appeler Marat et Tonneins-Dessus et Tonneins-Dessous furent confondus sous le nom de Tonneins-La-Montagne. On se permit tous les excès de paroles, mais, le plus souvent sans passer aux actes. Des vilenies furent commises ; quelques exaltés firent de lâches dénonciations et certainement la peur fut grande, mais, du moins, il n'y eut pas effusion de sang.

Après trois générations passées, il deviendra permis aux écrivains du XXe siècle de mettre au jour l'histoire de la fin du XVIIIe siècle. La série des registres du canton de Tonneins est fort complète et pleine d'intérêt. Nous devons souhaiter qu'elle devienne l'objet d'une étude sérieuse. En attendant, empruntons-lui un seul document qui prouve que, même aux heures les plus troublées, l'esprit de tolérance eut ses triomphes.

G. THOLIN.

Discours de Jouan-le-Jeune, procureur de la Commune de Tonneins et décisions du Conseil général

CITOYENS MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL,

Le flambeau philosophique qui nous éclaire ; le XVIIIe siècle qui ne doit certainement pas ressembler à ce siècle barbare où les sciences et les arts furent relégués dans les cloîtres ; la connaissance que nous avons des prêtres, qui ont toujours été intéressés à nous tenir sous le joug de l'erreur et de la superstition ; celle que nous avons des antiques préjugés que ces hommes, jaloux de commander, nous faisaient sucer en naissant : tout nous invite à secouer en entier le joug honteux et avilissant du despotisme sacerdotal.

Toutes les religions sont également permises et également tolérées dans la République. Il n'existe plus de culte privilégié, de culte dominant, grâce à l'immortelle déclaration des Droits. Pourquoi rendrions-nous des honneurs à un culte exclusivement à un autre ? Pourquoi feriez-vous tirer le canon, tapisser les rues, prendre les armes à la garde nationale par rapport à une cérémonie du culte catholique, exclusivement aux cérémonies du culte protestant ? Pourquoi assisteriez-vous vous-mêmes à ces mêmes cérémonies, de

Digitized by Google

préférence à celles des autres cultes? Non, citoyens membres du Conseil général, nous ne serions pas à la hauteur des circonstances, nous ne serions pas régénérés si nous avions encore la faiblesse de suivre la routine superstitieuse de nos pères, nous ne serions pas dignes d'être les élus du peuple si nous courbions encore la tête sous l'indigne joug des préjugés.

En conséquence, je requiers :

1° Qu'il soit libre à tout particulier de tapisser oui ou non son devant de porte le jour appelé vulgairement Fête-Dieu ;

2° Que le canon ne tire désormais que pour annoncer les fêtes civiques et non lorsque les processions passeront ;

3° Que la garde nationale ne soit requise que pour exercer ses mains au maniement des armes, pour assurer la tranquillité publique en surveillant les ennemis de l'intérieur et en se portant partout où sa présence sera nécessaire et non pour accompagner telle ou telle procession de tel ou tel culte ;

4° Que les magistrats, sans cesse à leur poste, ne soient occupés que de la tranquillité et du bonheur de leurs concitoyens et non d'accompagner le fanatisme en soutane ;

5° Que la cloche de l'Hôtel commun ne soit à l'avenir destinée que pour annoncer les assemblées du Conseil général et pour appeler les magistrats à leur poste ;

6° Enfin que copie, tant de mon réquisitoire que de l'arrêté que vous allez prendre à ce sujet, soient affichées aux lieux accoutumés de votre cité pour qu'ils soient notoires à tous vos commettants.

JOUAN LE JEUNE, procureur de la Commune.

Aujourd'hui 29 mai 1793, l'an II de la République française, le le Conseil général de la Commune, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, délibérant au nombre de quinze membres,

Vu le réquisitoire du citoyen Jouan Le Jeune, procureur de la commune, arrête qu'il sortira son plein et entier effet en ce que, aux termes de la Loi, toutes les religions sont au même unisson et qu'il serait ridicule d'accorder une prédilection à l'une au préjudice de l'autre.

BONNEGARDE, maire; BERTRAND, officier municipal; ROLLAND, officier municipal; DUPOUY, officier municipal; BARAYRE, notable; DALLIÉS, notable; AUBIÉ père, notable; NORMAN, notable, d'avis contraire; BOUDON, notable, d'avis contraire; ARDILOUZE, greffier.

Digitized by Google

Citoyens membres du Conseil général,

Comme l'opinion est un domaine sacré que personne ne peut condamner sans crime,

Considérant que mon dernier réquisitoire, dicté par la plus saine philosophie, n'a produit qu'un effet contraire à mes vœux ;

Considérant qu'en les discutant, j'avançai maintes fois qu'on avait le droit d'y faire droit ou non ;

Considérant que les officiers du peuple ne doivent pas se diviser pour des opinions qui sont des objets sacrés auxquels personne ne peut ni ne doit toucher;

Considérant que nos ennemis riraient de nos divisions et nous regarderaient pour cela même comme indignes de sa conscience ;

Considérant que, quoique les membres qui composent le Conseil général de la Commune soient catholiques et protestants, ils ne doivent avoir au moment des délibérations qu'une religion, celle d'être républicains ;

Considérant que, rapportant l'arrêté pris le 29 du courant, cela remettra la paix dans un lieu d'où elle ne devrait jamais être bannie et réunira des membres qui ne devraient jamais se diviser ;

Sans faire diversion avec mes opinions, ni sans changer de sentiments, je requiers que la délibération prise le 29, sur mon réquisitoire, relative à la procession de la Fête-Dieu soit rapportée et que l'on suive les anciennes coutumes.

Jouan Le Jeune, procureur de la Commune.

Aujourd'hui, 1er juin 1793, l'an II de la République, le Conseil général de la Commune, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, y étant les citoyens Blavignac, Laperche, Justament, Bertrand, Dupouy et Souillagon, officiers municipaux, Dumas, Chardon, Joly jeune, Aubié père, Valantin, Normand, Boudon, Lamothe, Labarthe, Barayre et Passet, notables, après avoir mis la matière en délibération,

Considérant qu'il est toujours du plus éminent danger de changer ou restreindre à un culte quelconque soit dans le dogme soit dans le cérémonial ;

Considérant que de tous les temps les officiers du peuple étaient dans l'usage constant de se rendre en cérémonie à la procession du Saint Sacrement, que le canon tirait, et la cloche de la Maison commune sonnait en l'honneur de cette fête ;

Digitized by Google

Considérant que la suppression de cette cérémonie ont (sic) alarmé de la manière la plus outrée tous les citoyens et pourraient se porter à des extrémités ;

Considérant qu'il serait dangereux de laisser plus longtemps subsister une délibération qui a reçu l'improbation de tous les bons citoyens justement alarmés d'un pareil procédé ;

Considérant qu'il est parfaitement loisible aux officiers du peuple de rendre respectivement chacun à leur culte les honneurs et les devoirs qui dépendent d'eux puisque la loi ne leur défend pas ;

Considérant l'utilité de la religion et de la morale qu'elle inspire et dont chaque citoyen doit bien se pénétrer ;

Considérant que les préjugés de tous les citoyens doivent, autant qu'il est possible, être respectés lorsqu'ils ne troublent pas l'ordre public ;

Considérant qu'on ne peut ni ne doit porter atteinte aux systèmes religieux sans s'exposer à de fortes commotions ;

Par ces considérations, ouï le procureur de la commune, le Conseil général arrête que la délibération prise le 29 du mois dernier sera rapportée, qu'en conséquence les officiers municipaux et notables du culte catholique se rendront jeudi prochain et en cérémonie à la fête du Saint Sacrement, que la cloche de la Maison commune sonnera à l'instant même où le dai sortira de la paroisse Saint-Pierre jusques à sa rentrée et que le canon tirera lorsque la bénédiction sera donnée sur la place de la Liberté, ainsi que le tout a été pratiqué de tous les temps et ce jusques à ce que la Loi en ait autrement ordonné.

Fait et arrêté les dits jour, mois et an susdits..

Laperche, officier municipal ; A. Blavignac, officier municipal ; Dupouy, officier municipal ; Justament, officier municipal ; Rolland, officier municipal ; Norman, notable ; Labarthe, notable ; Joly jeune, notable ; Valantin aîné, notable ; Barayre, notable ; Dumas, notable ; Passet aîné, notable ; Lamothe, notable ; Chardon, notable ; Ardilouze, greffier.

Digitized by Google

LE LIVRE DE RAISON DE JEAN DE LORMAN

ET LA FRONDE

Il est impossible de laisser passer la publication du *Livre de Raison* de Jean de Lorman, au moins en ce qui concerne la *Fronde*, sans y relever un certain nombre d'erreurs de dates et de noms, de noms surtout, dont les altérations pourraient égarer les historiographes futurs[1].

Nous avons ailleurs démontré que, parmi les contemporains de cette odieuse et terrible époque, quelques-uns, et non des moindres, tels que le marquis de Chouppes, Balthazar et autres, se sont trompés de bonne foi, soit par infidélité de leur mémoire, soit par la trahison des copistes — *traduttore, traditore*.

Il y a des erreurs qui appartiennent en propre à Jean de Lorman. Mais la plupart doivent manifestement être attribuées à des fautes de copiste. Il est impossible, par exemple, qu'un contemporain ait pu se tromper à ce point sur un nom d'une aussi grande notoriété et d'un si grand éclat que celui de Marchin, le lieutenant général du prince de Condé, le commandant en chef des forces rebelles dans la province de Guyenne et l'ami le plus fidèle qu'ait eu Monsieur le Prince, dans la mauvaise comme dans la bonne fortune, jusqu'à passer avec lui au service des Espagnols.

On peut ignorer le nom d'une planète minuscule, on n'ignore pas celui d'un astre de première grandeur.

Dans cette rapide critique du *Livre de Raison* de Jean de Lorman nous montrerons aisément les erreurs qui s'y trouvent, en ayant soin de faire le départ entre les siennes et celles des autres.

Il n'est pas bon de laisser s'accréditer des erreurs, pour avoir ensuite à se livrer à un laborieux travail de redressement ; il faut les étouffer *ab ovo*.

---

1 *Revue de l'Agenais*, t. XXVIII, 1901.

Digitized by Google

La vérité historique avant tout, sans quoi on marche dans les ténèbres.

Je suivrai l'ordre même du texte.

Première erreur : Jean de Lorman raconte que le 16 mars 1652, le prince de Condé « envoya de rechef (au Mas) Messieurs Des Pinguet et de Bordes, conseillers... »

Nous ne connaissons pas le conseiller du Parlement *Des Pinguet* mais bien le conseiller *Etienne d'Espagnet*, président à mortier au Parlement de Bordeaux, « d'une fermeté stoïque et d'une vertu in- « corruptible, » écrit Lenet [1].

Condé avait envoyé au Mas quelques jours avant les conseillers Duduc et Raymond [2].

Passons.

Le 2 avril, entra au Mas, pour y remplacer le régiment de Montpouillan, le régiment de Lusignan qui avait pour lieutenant-colonel, non pas le sieur de Fayes, mais le *sieur de Fages* ou *de La Fage*.

Jean de Lorman fixe au dimanche matin, 7e jour du mois d'avril 1652, la prise du Mas-d'Agenais.

J'ai fixé moi-même, d'après le comte de Cosnac dans ses *Souvenirs du Règne de Louis XIV*, la prise de cette ville dans la nuit du 7 au 8 avril [3].

Jean de Lorman parle du dimanche matin ; le comte de Cosnac de la nuit, ce qui est plus vraisemblable, étant données la manière dont les troupes s'approchèrent de la place *sans être vues* et les autres circonstances de la surprise.

Ce qu'il y a de certain, c'est que d'après la *Relation de ce qui s'est passé à Agen après la retraitte de messieurs les Princes et de leurs troupes*, Lislebonne partit de Bruch pour le Mas le 6 avril et qu'il paraît, d'après cette *Relation*, être arrivé et avoir donné l'assaut le même jour [4], probablement dans la nuit du 6 au 7.

Plus loin (page 190), le narrateur raconte que le comte d'Harcourt alla poser en mai 1652 son camp devant Villeneuve d'Agenais, « où

---

1 *Mémoires* (Éd. Michaut et Poujoulat, 3e partie, t. II, p. 300).

2 Dr Couyba, *Etudes sur la Fronde en Agenais*, 2e partie, p. 226.

3 Cosnac, t. II, p. 379. — *Etudes sur la Fronde*, etc. (Dr Couyba), 2e partie, pp. 226 et 228.

4 *Relation*, etc., dans Cosnac, t. II, p. 426.

Digitized by Google

« je fus, dit-il, *le 6 juin*, pour rémédier au payement des arrérages « des tailles de l'année 1651... »

Nous avons établi de la manière la plus certaine que l'armée de d'Harcourt parut devant Villeneuve le 11 juin, qu'elle établit son camp les 12, 13 et 14 juin, que le siège de Villeneuve commença le 15 et qu'enfin le général comte d'Harcourt était le 5 juin à Marmande ou à Eymet, le 11 à Montastruc ; le 12, il était retourné à Eymet, puis à Saint-Léger, près Monclar, chez le sieur de Lidon, d'où il partit le 16 au matin pour *recommencer* le siège de Villeneuve [1].

A la page 191, il est question d'un sieur de Mauvezin, lieutenant général de l'armée de Monseigneur, qui avec trois à quatre mille hommes, s'en vint assiéger Castelnau dans les Landes et de là à Casteljaloux.

Il s'agit de Castelnau de Mesme. Ici plus de doute. Le sieur de Mauvezin n'est autre que *le comte de Marchin* [2]. Nous ferons observer en passant que le Capitaine qui rendit Casteljaloux (21 novembre) était le capitaine *Deslandes* (et non de Landes), contre lequel Sauvebœuf furieux et indigné exprima toute sa colère dans une lettre adressée au secrétaire d'Etat Letellier, datée du camp de Barbazan (26 novembre).

Marchin continua le cours de ses succès. D'après Jean de Lorman, Le Mas fut pris et saccagé le 2 décembre.

Le colonel Balthazar place la prise d'assaut de la ville du Mas, battue pendant cinq jours, quinze jours après la prise de Casteljaloux qui est du 21 novembre. D'après Balthazar, le Mas aurait été pris vers le 3 ou 4 décembre au plutôt [3].

Jean de Lorman ajoute que les principaux habitants qu'on avait faits prisonniers « feurent emmenés à Monseigneur. »

Ce mot de « Monseigneur » prête à l'équivoque et semble indiquer le Prince de Condé. Or le Prince avait quitté Paris le 13 octobre et avait reçu le 24 novembre l'écharpe rouge de généralissime espagnol des mains de Fuensaldagna.

---

1 Dr Couyba, *Etudes sur la Fronde en Agenais*, etc., 2e partie, pp. 259, 264 et 265.

2 Dr Couyba, *Etudes sur la Fronde*, p. 343 et suivantes.

3 Balthazar, *Histoire de la Guerre de Guyenne*, Ed. Moreau, p. 349.

Digitized by Google

Le mot de « Monseigneur » désigne évidemment le prince de Conti, qui était resté à Bordeaux avec le diplomate Lenet, l'âme de ce dernier. Il était nécessaire de faire cette observation.

Ce n'est pas le vendredi 6 décembre, mais le 5, que le sieur de Marchin, qu'on appelle toujours le sieur de Mauvezin, conduisit ses troupes devant Gontaud. Les *Archives* de cette ville en donnent la preuve positive [1] :

« Le IIIIe du mois de décembre audict an XVIC cinquante et deux « les deux régiments de cavallerie et d'infanterie du sieur de Biron, « ayant esté logéz en ville par ordre de Monsieur de Marin, furent « assiégés *le lendemain* par les troupes de Monseigneur le prince « de Condé, commandées par les sieurs de Marchin et Balthazar... »

Avant de partir du Mas-d'Agenais, Marchin (Mauvezin) aurait laissé, d'après J. de Lorman, pour gouverneur de cette ville, le capitaine Meynié « avec trois cents hommes d'infanterie Irlandois ou « de régiment, qui firent de très grands maux. »

Nouvelle erreur, provenant peut-être encore d'une mauvaise lecture.

Le capitaine qui commandait les Irlandais était le capitaine *Maesmin*, nom qui a bien l'allure étrangère et anglo-saxonne. Balthazar, dans ses *Mémoires*, nous donne deux fois son nom.

Après Gontaud, on fait aller le sieur de Mauvezin à Monségur et de là à Sarlat où il laissa son régiment et celui de Conti.

Il est bien vrai que Marchin envoya Balthazar à Monségur et qu'il laissa son régiment à Sarlat. Le régiment de Conti ne s'y trouvait pas, mais bien le régiment d'Enghien.

Jean de Lorman raconte (page 193) que, dans la nuit du 1er au 2 février 1653, Monsieur *de Meung* reprit par escalade le Mas-d'Agenais, « par intelligence avec Meynié », et qu'il y laissa Lamole Pigron pour y commander. Enfin, Monsieur de Meung alla s'assurer de la soumission du régiment de Montpouillan à Monségur.

Savez-vous quel est ce Monsieur *de Meung*, qui nous est parfaitement inconnu ? M. de Meung n'est autre que le brave *Marin*, maréchal de camp des Armées du Roy.

Les preuves abondent. On n'a qu'à se reporter aux *Etudes sur la*

---

1 Archives départementales, Gontaud, 1591. — Voir *La Fronde en Agenais* etc., p. 358.

Digitized by Google

Fronde en Agenais pour y trouver l'évidente démonstration de ce que nous avançons[1].

Le capitaine Lamole Pigron n'existe pas davantage que M. de Meung : Marin avait pour lieutenant-colonel de son régiment le sieur de *Lamothe Pigeon*. Quant au commandant des Irlandais, nous savons qu'il s'appelait *Maesmin*.

Quelques lignes plus bas, M. de Meung (*Marin*) s'approche de Sarlat, « où par les intelligences de Faugeran, de Clairac, major au ré-« giment de Maisin (*Marchin*) et autres officiers dudit régiment il « entra ; et fust tué le commandant du régiment de Conti et sa « femme qui s'opposèrent à ceste réduction et surprinse. »

Balthazar nous donne le véritable nom du major du régiment de Marchin. Il s'appelait *Faujan*, « de nom et d'effet », ajoute le colonel. Balthazar l'accuse d'avoir non seulement machiné la reddition du Mas et de Monségur, mais encore l'épouvantable drame de Sarlat (nuit du 23 mars 1653). J. de Lorman nous apprend ce que nous ignorions, que le major Faujan était de Clairac.

Nous rappelons que le régiment de Conti ne se trouvait pas à Sarlat : le régiment dont il est question appartenait bien à la famille du Prince : c'était celui de son fils, le *régiment d'Enghien*.

Erreur maintenant plus grave : Le commandant de ce régiment ne fut pas tué ; mais le gouverneur de Sarlat, François de Chavagnac, frère du comte Gaspard, y fut cruellement « navré ». Il survécut à ses blessures et fut emmené prisonnier à Agen. Sa femme, Charlotte d'Estaing, héroïne du dévouement conjugal, fut massacrée par les soldats du régiment de Marchin, dans les bras de son mari, en le couvrant de son corps[2].

Nous arrêtons ici nos observations au point même où se termine le récit.

Il nous a semblé que ces rectifications n'étaient pas sans utilité pour la vérité de l'histoire.

Dr L. COUYBA.

---

1 *Etudes sur la Fronde*, etc., 2e partie, chap. xv.

2 Cf. : *Etudes sur la Fronde*, etc., 2e partie, p. 391.

Digitized by Google

LÉGENDE

Avez-vous vu parfois sur la lande déserte
Où le christ du Ménez tend ses bras de granit
Une ombre d'un manteau couverte,
Si pâle qu'on dirait une morte et qui rit ?

C'est la folle jadis si belle et désirée
De tous les fiers pêcheurs qui le jour et la nuit,
Fouettés par l'écume nacrée,
Vont jeter leur filet sur le flot qui reluit.

Le seul qui lui plaisait n'avait pas voulu d'elle :
Il n'aimait que la mer, sauvage, libre et grand :
La mer ! la maîtresse éternelle,
Noble, qui n'avilit jamais ceux qu'elle prend.

Un soir pourtant, parmi l'immense solitude
Il avait frissonné, pris d'un trouble inconnu ;
Et, le cœur plein de lassitude,
De celle qui l'aimait il s'était souvenu.

Il s'était souvenu qu'elle était jeune et belle,
Sœur de la mer par le mystère de ses yeux,
Par la voix qui vous ensorcèle,
Par le vent qui dénoue à flots les lourds cheveux.

De l'avoir fait pleurer, elle, blonde et joyeuse,
Il pleura : « Je vous aime, oubliez mon refus. » —
Hélas ! elle était orgueilleuse
Et répondit : « Trop tard ! je ne vous aime plus. »

Digitized by Google

Alors, sans dire un mot, il courut vers la grève
La tempête hurlait comme un chœur de damnés,
Elle le vit : — était-ce un rêve ? —
Toutes voiles au vent sur les flots effrénés.

Elle avait entendu comme un sanglot sinistre,
Et folle, sur le bord elle erra jusqu'au soir,
Ses yeux sanglants, cerclés de bistre,
Brûlés de pleurs, la nuit, cherchaient encore à voir.

Elle resta deux jours insensible et glacée,
Fixant sur l'horizon un regard effrayant :
« Pitié ! je suis ta fiancée,
Reviens !... » puis se tordant les deux bras et criant.

Ce qui revint, ce fut la barque renversée,
Broyée, avec aux mâts quelques lambeaux de chair...
Et depuis l'on voit l'insensée
Qui rit sur la falaise en regardant la mer.

J. DE LA J.

Digitized by Google

M. de Chateaubriand et les Villeneuvois

On lit dans les *Mémoires d'Outre-tombe de Châteaubriand*[1], à la date d'avril 1833.

« Le *Mémoire sur la captivité de Madame la duchesse* « *de Berry* m'a valu dans le parti royaliste une immense « popularité... J'ai reçu une coupe de vermeil avec cette « inscription : *A Châteaubriand les Villeneuvois fidèles* (Lot-et-Garonne).

Il nous a paru intéressant de rechercher les articles consacrés à cette manifestation par le journal légitimiste du temps. Les voici, sans commentaires.

G. T.

MÉMORIAL AGENAIS DU 20 AVRIL 1833.

Une députation de jeunes gens venant de la part des habitants de Villeneuve-sur-Lot s'est présentée ce matin chez M. le vicomte de Châteaubriand et lui a offert une superbe coupe de vermeil, sur laquelle étaient inscrits ces mots : *Madame, votre fils est mon roi.* Cette coupe était accompagnée d'une adresse de félicitation pour le noble écrivain, et d'adhésion à ses principes, signée de quatre-vingts habitants de cette ville.

Tous les signataires de cette adresse déclarent en même temps adhérer à la protestation de M. de Couny, contre la détention arbitraire de S. A. R. Madame.

MÊME JOURNAL DU 27 AVRIL 1833.

Nous avons rendu compte dans notre feuille, de la visite que firent à M. de Châteaubriand plusieurs jeunes gens de Villeneuve, et de la

1 Paris, E. et V. Penaud, et P. H. Krabre, t. v, p. 351.

Digitized by Google

présentation d'une coupe en vermeil qui lui fut offerte par les habitants de cette ville. Nous nous estimons heureux de pouvoir faire connaître à nos lecteurs et l'adresse qui fut remise à M. de Châteaubriand et la réponse qu'il y a faite. L'adresse était ainsi conçue :

MONSIEUR LE VICOMTE,

Vos grandes et courageuses paroles pour la défense de l'illustre prisonnière et des droits de son fils ont trouvé dans nos cœurs français de la sympathie et de l'écho. Nous flétrissons avec vous ses geoliers ; avec vous aussi, nous élevons nos voix pour leur jeter à travers la France, d'énergiques protestations pour Caroline de Berri. Toujours fidèles au culte de la gloire malheureuse, nous sommes prêts à sacrifier sur ses autels nos fortunes et nos vies. Il était digne de celui qui bien jeune encore se fit l'apologiste de la religion chrétienne, de devenir plus tard le défenseur de la légitimité. C'est ainsi que vous aurez tour à tour consacré votre voix à rendre hommage à ce qu'il y a de plus auguste et de plus sacré sur la terre. Dans votre carrière périlleuse et brillante, vous serez suivi des acclamations innombrables de la France fidèle. A cet élan national, les habitants de Villeneuve vous demandent de vouloir bien leur permettre de joindre comme témoignage particulier d'admiration et de reconnaissance pour vos nobles efforts, l'hommage d'une coupe d'or, avec ces mots, désormais le symbole commun de notre foi politique : *Madame, votre fils est mon roi.*

L. DE LABORIE, H. DE BOURRAN, LEYS,
DE VAUX-BIDON, etc., etc.

Peu de jours après leur réception chez M. de Châteaubriand, les Villeneuvois reçurent de cet illustre écrivain la lettre suivante :

Paris, 27 avril 1833.

MESSIEURS,

« La belle coupe que vous voulez bien m'offrir en votre nom et en celui de vos compatriotes, sera religieusement conservée par moi, comme un témoignage de votre estime et des sentiments qui nous unissent. Puisse, Messieurs, venir le jour où je boirai à la santé du fils d'Henri IV dans cette coupe de la fidélité. Qu'il me soit permis

Digitized by Google

d'offrir en particulier mes remerciements et mes hommages aux dames dont je lis la signature aux bas de votre touchante lettre.

« J'ai l'honneur d'être avec une vive reconnaissance et la considération la plus distinguée,

Messieurs,

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« CHATEAUBRIAND. »

Digitized by Google

AU MUSÉE D'AGEN

M. Recours vient d'offrir au Musée d'Agen un lot intéressant d'objets antiques en bronze provenant des fouilles faites dans les champs de La Savelotte, près Cabalsault (commune de Castelculier), sur l'emplacement d'une villa gallo-romaine qui a déjà fourni de nombreuses poteries dont quelques-unes font partie des collections du Musée.

Voici l'énumération de ces objets :

Une fibule du type dit à ressort, évidemment gallo-romaine, mais d'une forme beaucoup plus ancienne.

Une autre fibule à plaque d'arrêt dont l'ardillon manque.

Une bague en bronze à châton carré dans lequel était enchassé un cabochon qui n'a pas été retrouvé.

Un *cochlear* ou *cochleare*, c'est-à-dire une petite cuiller de bronze dont les Romains se servaient pour manger les œufs et les coquillages. Avec le bout pointu du manche, on cassait l'enveloppe de l'œuf, ou bien, s'il s'agissait d'un mollusque, on piquait la chair pour l'extraire de l'écaille. Un usage superstitieux voulait, d'ailleurs, qu'on perçât le test du limaçon, de l'huître ou de l'œuf qu'on venait de manger. C'était, paraît-il, un moyen éprouvé pour se préserver des mauvaises influences et des fausses digestions.

Le cuilleron du *cochlear* de La Savelotte est en forme de petite pelle aux bords découpés pour mieux détacher l'huître de son écaille. Les *cochlearia* pour les œufs avaient généralement le cuilleron arrondi.

Une longue *ligula* ou cuiller de toilette, de même métal, avec cuilleron étroit pour prendre le fard et bout arrondi en olive pour l'étendre sur la peau.

Un *graphium* ou style à écrire, muni de sa petite spatule pour effacer les traits déjà tracés sur la cire des tablettes.

J. M.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE RÉGIONALE

JACQUES JASMIN, SA VIE. — *Conférence faite le 22 février 1901 à la Société Lot-et-Garonnaise de Paris*, par M. Raoul Vèze. — Paris, 1901, in-8°, 47 pp. Prix 1 fr. 25.

Après les études de Nodier, Sainte-Beuve, Léonce de Lavergne, Ch. de Mazade, et, plus près de nous, de MM. de Tréverret, Rabain, d'Avor, Andrieu, Mariéton, Boyer d'Agen, après les multiples publications auxquelles a donné lieu le centenaire de Jasmin en 1898, il est difficile d'écrire quelque chose de nouveau sur le poète du Gravier, et cependant, comme le disait feu Andrieu « il est bon que de temps à autres une voix sincère, émergeant de la foule, redise aux Agenais insouciants ce que fut et ce que vaut leur poète. »

Aussi M. Raoul Vèze a-t-il été bien inspiré en donnant à la Société Lot-et-Garonnaise une conférence sur Jasmin, et j'imagine que ce dût être un double plaisir pour les Agenais habitant Paris, d'entendre l'éloge sobre, mais substantiel, du poète, leur compatriote, et de se laisser bercer par la musique des mots de langue d'oc, écho lointain du pays quitté, mais auquel on reste toujours attaché.

Les critiques littéraires, quand ils étudient la figure si originale de Jasmin, se croient toujours obligé à des analyses minutieuses, à des rapprochements quelquefois très heureux, mais le plus souvent subtils et faux. Ils prétendent tracer du poète un portrait plus fouillé, plus ressemblant ; ils ne réussissent qu'à déformer les traits de sa physionomie. M. Raoul Vèze a pris le parti de laisser la parole, autant qu'il le pouvait, à l'auteur des *Soubenis*, et il a bien fait.

Comme tous les hommes dont les œuvres appartiennent au public, Jasmin a été et sera bien discuté. Au début, il fut pour les littérateurs parisiens une cause d'étonnement. On se rapportait les appréciations flatteuses de Sainte-Beuve, on se rappelait la scène émouvante de la récitation de l'*Abuglo de Castelcullier* chez le grand

Digitized by Google

historien Augustin Thierry, devant tout ce que la France littéraire comptait d'illustrations : Hugo, Lamartine, Musset, Nisard, Ampére, Villemain, alors qu'Augustin Thierry, aveugle lui aussi, extrêmement ému au récit des souffrances de Marguerite, se prit à dire à Jasmin : « Et quoi ! vous auriez donc été aveugle ? » La bonne société, les Rémusat, les Rauzan, les d'Hausonville, les Boigne, d'abord par dilettantisme, lui ouvrit toutes larges les portes des salons parisiens et se laissa bientôt charmer au rhytme dansant de la langue du Midi, vive, harmonieuse comme l'espagnol et l'Italien dont elle est sœur.

La réaction vite se produisit et de gloire littéraire de la France, Jasmin ne tarda pas à descendre au rang de gloire locale. L'auteur de *Marthe la folle*, de *Françonnette* et de tant d'autres poèmes pleins de charme attendri, vaut certes bien mieux. Il est presque sans rhétorique, pauvre versificateur, et cependant que de chefs-d'œuvres ! Mistral, malgré tous les élans de la poésie provençale, ne s'élève jamais autant; mais l'auteur de *Mireille* est un fin lettré, et quand l'inspiration n'est plus pour le soutenir dans son vol, il ne tombe pas lourdement comme Jasmin ; la rhétorique, la science de la métrique lui servent, qu'on me passe l'expression, de véritable parachute,

Aussi bien M. R. Vèze s'est surtout appliqué à étudier l'*homme* qu'il serait d'ailleurs arbitraire de séparer du *poète*. Il a parlé de son infatigable dévouement aux œuvres de bienfaisance, de ses triomphes dans la région du Sud-Ouest, de sa charité, qui lui valurent le surnom de Vincent de Paul de la poésie. Il a su rendre un hommage excellent à celui qui écrivait ces mots :

O ma lengo, tout me zou dit
Plantarey une estèlo a toun froun encrumit.

et qui est le premier à avoir tenté un effort sérieux et fécond pour rendre toute sa dignité à la langue d'oc si florissante au Moyen-âge, alors que la renommée des troubadours passait les Pyrénées, les Alpes et parvenait jusqu'au Rhin.

René BONNAT.

La Commission de Direction et de gérance : G. Tholin, O. Fallières, Ph. Lauzun.

Digitized by Google

Digitized by Google

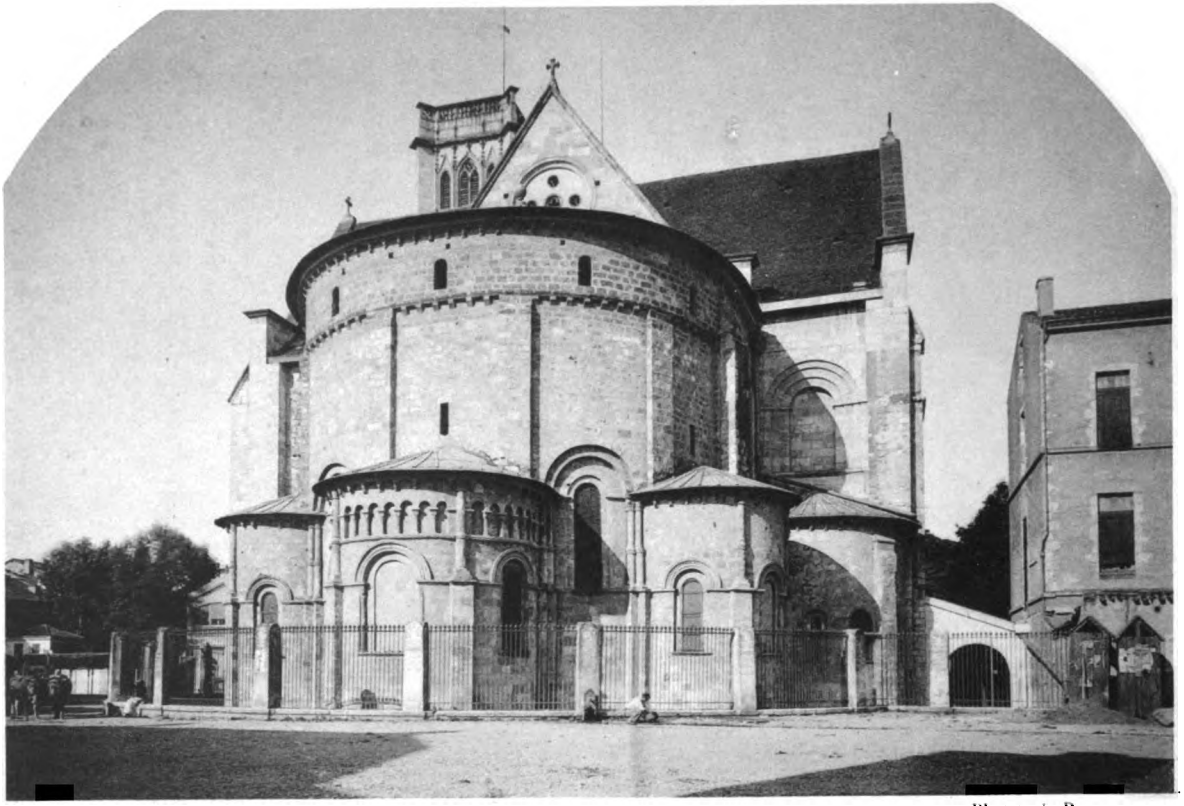

Cliché Ph. Lauzun — Phototypie Bellotti

SAINT-CAPRAIS D'AGEN

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LE
CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE D'AGEN

(Juin 1901)

I

La Société française d'Archéologie, conformément au programme tracé par son ancien directeur, feu M. de Marsy, et confirmé par son comité permanent, a tenu cette année dans Agen son 68e congrès. Du 11 au 19 juin, cent soixante-dix congressistes : dames aimables et gracieuses, savants ou érudits venus des quatre coins de la France et de la Belgique ont parcouru les riantes campagnes de notre Midi, dans une série de promenades charmantes et gaies, sur des voitures qui, à défaut de confortable, avaient, comme à Lectoure, l'apparence bien archéologique et eussent été susceptibles d'exercer la chronologie patiente de nos érudits. Pendant huit jours, tout en admirant les richesses du sol, les panoramas qui, devant les yeux charmés, se déroulaient magnifiques et variés, tour à tour opulents et pittoresques, puis sévères et rudes, nos hôtes ont étudié les petits chefs-d'œuvre qui reposent en Agenais ou dans l'Armagnac, nos musées et nos collections artistiques, la série de nos châteaux gascons, celle aussi curieuse de nos vieilles églises. A Moissac, à Monsempron, à Aubiac, dans la salle des fêtes de l'Hôtel-de-Ville d'Agen, mise à leur disposition par une municipalité bienveillante, ils ont rompu bien des lances et engagé des duels qui, eux du moins, encore que tout pacifiques, ne sont pas restés sans résultat. Dans une suite de sept séances longuement préparées ils ont, par de savantes communications, contribué à la solution des problèmes archéologiques qui passionnent tous les curieux de l'Autrefois.

L'an prochain paraîtra le compte-rendu officiel des séances et des excursions. Je voudrais dès maintenant dire aux lecteurs de la *Revue*

Digitized by Google

de l'Agenais ce que fut le Congrès de la Société française, et, après leur avoir présenté les hommes qui sont venus s'enquérir de notre histoire artistique et monumentale, exposer en quelques pages les additions et les modifications qu'il faut apporter à l'histoire archéologique de la contrée.

II

On a peine aujourd'hui à se représenter l'archéologue sous d'autres traits que ceux du personnage décrit par Labiche dans la *Grammaire* et l'on accueille volontiers avec un sourire quelque peu sceptique l'érudit assez vain pour s'occuper de questions jugées bien délicates. C'est que, pendant longtemps, l'archéologie, science très complexe, fut comme un champ immense, encombré d'abondantes trouvailles, où l'on s'égarait trop souvent. Mais, peu à peu, de larges voies ont été tracées, qui l'ont rendu plus praticable, et des guides précieux sont venus diriger les pas des audacieux qui s'y aventuraient.

Les Anglais, les premiers, étudièrent avec une méthode inconnue avant eux les merveilleux édifices qui forment autour de Caen, comme une magnifique couronne. Les premiers, ils décrivirent les beautés des édifices normands. De Caumont vint ensuite. Par sa fille, la Société française d'Archéologie, née à Caen en 1834, par le *Bulletin monumental*, organe de la Société, par les Congrès qu'il présida dans les principaux centres d'études, par ses *Abécédaires d'archéologie*, il donna à la science archéologique une impulsion puissante. Des travailleurs surgirent, formés par des maîtres comme Caumont, Viollet-Leduc, Quicherat, Lasteyrie, pour ne citer que les principaux. Résolûment ils se mirent à l'œuvre et le succès a répondu à leurs efforts incessants. Des fouilles intelligemment conduites, le hasard surtout, ce précieux auxiliaire des découvertes de toutes sortes, ont fait revivre des chefs-d'œuvre depuis longtemps disparus, comme, en 1877, la Vénus du Mas-d'Agenais, le plus beau joyau de notre musée municipal. Notre patrimoine artistique s'est considérablement accru; suivant l'expression d'un des délégués belges au Congrès, M. Francart, il fait l'admiration des étrangers, surpris de rencontrer partout sur le sol français, au nord comme au midi, dans les plus grandes villes comme dans le village le plus modeste, des œuvres d'art intéressantes.

Digitized by Google

Les restaurations des édifices civils ou religieux, sur lesquels le temps avait commencé son œuvre de destruction, ont été faites plus habilement, les styles des diverses époques mieux respectés, et les monuments moins souvent mutilés par de prétendus embellissements. Des travaux nombreux ont paru, qui ont expliqué l'importance de nos collections artistiques et tracé scientifiquement leur histoire : monographies spéciales, comme celles de MM. Enlart et Lefèvre-Pontalis, président du Congrès, ou celle, en cours de publication, de M. Durand, archiviste départemental de la Somme, sur la belle cathédrale d'Amiens ; études sur l'architecture dans une région, depuis celles de mon prédécesseur, M. Tholin, sur l'Agenais, depuis le beau travail de M. Revoil sur l'*Architecture dans le Midi de la France* jusqu'à celui, encore manuscrit, de mon camarade Philippe sur le Nivernais ; travaux d'ensemble sur un sujet, sur une époque, comme ceux de Palustre sur la Renaissance, de Choisy sur l'*Art de bâtir*, ou ceux plus récents de Male sur *l'Art religieux au XIIIe siècle* et de Barrière-Flavy sur les *Arts industriels des peuples barbares de la Gaule*. Tout a été étudié : vitraux, costumes, émaux, etc. Sur cette histoire de l'art, un peu troublée, des documents, extraits des archives et des bibliothèques, sont venus jeter un rayon de lumière et faciliter la correction de nombreuses erreurs qui avaient échappé aux érudits les plus experts. Des catalogues de nos musées et de nos collections publiques s'effectuent comme celui, entrepris par notre excellent collaborateur, M. Momméja, pour le musée d'Agen.

La photographie, l'héliogravure, les cartes postales illustrées ont reproduit les chefs-d'œuvre les plus éloignés de nous et contribué à développer ce goût artistique qu'on dit être un des traits caractéristiques de l'esprit français.

La critique dans toute sa puissante rigueur a pénétré l'archéologie. Aux méthodes du début, vagues, sans précision, ont succédé des méthodes plus rationnelles, basées sur l'observation plus exacte et plus scrupuleuse des faits. Elles viennent de s'affirmer nettes et claires dans le livre très remarquable de M. Brutails, le savant archiviste de la Gironde [1].

Au commencement du XIXe siècle, les personnes qui se piquaient le plus de goût dédaignaient le moyen-âge et les beautés de l'art roman et de l'art gothique. Des historiens, des littérateurs, des poètes,

---

1 L'*Archéologie du Moyen-Age et ses méthodes*, Paris, Picard, 1900, in 8°, XII, 234 pages.

Digitized by Google

conteurs exquis, depuis Châteaubriand jusqu'à Huysmans en passant par Victor Hugo, ont éveillé l'âme de nos antiques monuments et, pour employer une vieille expression, ont fait parler les pierres. A ce corps social d'autrefois, dont il ne reste plus aujourd'hui que le squelette, représenté par nos vieux édifices, ils ont donné la vie, et dans le cadre qui lui convenait, sous les voûtes de nos cathédrales, dans les salles de nos châteaux, que, près d'eux, les archéologues et les architectes étudiaient et restauraient, ils ont évoqué ce passé, avec son originalité puissante, à la fois délicat et brutal, émouvant et gracieux.

Immense est le chemin qu'a parcouru la science archéologique dans le cours du siècle qui vient de finir. Il convient, ainsi que le disait très éloquemment M. de Lasteyrie dans le beau cloître de Moissac, d'en féliciter la Société française d'Archéologie qui, par ses travaux, par son *Bulletin Monumental*, par les sommes et les récompenses qu'elle n'a cessé d'accorder, par ses congrès présidés successivement par Caumont, Laurière, Palustre, de Marsy, a contribué pour une part très large au succès que nous venons de constater. Son directeur actuel, M. Eugène Lefèvre-Pontalis, fera mieux encore que ses devanciers.

Comme le disait M. Lauzun au dîner d'adieu qui, à Auch, a clôturé le 68e Congrès, une ère nouvelle vient de s'ouvrir pour la Société française d'Archéologie, « non plus, pleine d'espérances, mais féconde déjà en enseignements et en progrès. » Dans la personne de M. E. Lefèvre-Pontalis le Comité permanent a trouvé un directeur actif, éclairé, d'une incontestable autorité scientifique. Grâce à son nouveau président, grâce aux excellents collaborateurs dont il a su s'entourer, la Société sortira de cet état de stationnement dans lequel elle semblait se complaire et qui était, à n'en pas douter, le signe évident d'une décadence imminente. M. Lefèvre-Pontalis lui insufflera un peu de cette énergie, de cette activité, que j'ai eu l'occasion de constater l'an passé, lors de l'excursion de l'Ecole des Chartes qu'il dirigea à travers les plaines et les monuments de la Normandie et du Maine, et que tous les congressistes ont été heureux d'applaudir à Agen, Lectoure, Auch et Moissac.

Si le président du Congrès mérite nos félicitations, il convient de remercier aussi tous ceux qui assidûment ont suivi séances et excursions. Suivant l'expression de leur directeur, ils ont montré une fois de plus que les membres de la Société française d'Archéologie n'étaient

Digitized by Google

pas seulement des touristes mais, encore et surtout, des hommes d'études travaillant à mieux faire connaître la France et, par la suite, à la mieux faire aimer.

Il y avait réunis à Agen M. Travers dont tous les congressistes ont admiré l'humour, la verve intarissable et cette bonne grâce naturelle qui lui ont valu tant de sympathies, M. Chevalier, le fourrier précieux du Congrès, M. Adrien Blanchet, auteur des chroniques si remarquées du *Bulletin Monumental*, M. Triger, qui reçut l'an dernier, au Mans, la promotion sortante de l'Ecole des Chartes avec une amabilité exquise, M. Le Féron de Longcamp, président du Comité permanent, M. Adrien Planté, maire d'Orthez et félibre majoral, qui, au banquet du 16 juin, a bien voulu réciter en langue béarnaise un charmant salut à Jasmin et auquel M. Travers, poète lui aussi, mais poète normand, a répondu par un sonnet qui, à lui seul, valait un long poème. Les archivistes départementaux Pasquier, de Toulouse, Brutails, juge supérieur d'Andorre, Lanore, de Tarbes, auteur d'une excellente monographie de la cathédrale de Chartres, ont pris au Congrès une part très active, ainsi que M. de Fayolle, inspecteur général de la Société et son compatriote M. de Rouméjoux, président de la Société archéologique du Périgord, M. Héron de Villefosse, conservateur au musée du Louvre, représentait M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, M. Dognée l'Académie royale de Madrid et M. de Ghellinck le gouvernement belge dont le chef, le roi Léopold, est membre d'honneur de la Société française d'Archéologie. Trois membres de l'Institut, tous les trois chartistes, étaient au nombre des congressistes : le grand maître de l'épigraphie, M. Héron de Villefosse, dont je viens de parler, M. Jules Lair, le biographe délicat de la pauvre La Vallière, et M. Robert de Lasteyrie, président de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, professeur à l'Ecole des Chartes. Les dames, entr'autres Mmes Jules Lair, Lefèvre-Pontalis, Mlle Planté ont fait preuve au cours des séances et des excursions, quelquefois bien fatiguantes, d'un courage, d'une vaillance bien méritoires.

A côté des étrangers à l'Agenais, tout le bataillon des érudits régionaux paraissait heureux de pouvoir présenter les monuments et les œuvres d'art du pays à des visiteurs mieux faits que personne pour les comprendre et les apprécier. Il y avait là l'excellent M. Lauzun, président de la Société académique d'Agen, qui, pendant trois mois, a travaillé à l'organisation du Congrès avec une ardeur inlassable, une incroyable activité, prévoyant tout, réglant tout avec une précision mathématique. Les remercîments, qui lui ont été prodigués durant

Digitized by Google

tout le cours de la session, la grande médaille de vermeil, qui lui a été décernée, ont témoigné de la gratitude de la Société française d'Archéologie. Le dévoué M. Momméja, lui aussi, a reçu sa part de remerciments. En quelques jours il avait de fond en comble transformé le Musée et donné à la Salle des Antiques le classement chronologique qu'elle attendait depuis longtemps.

Mentionnons encore MM. Jules Serret, le doyen de la Société académique, M. Fallières, le pilier des Archives depuis vingt-cinq ans, qui, trop avare ou trop modeste, se refuse à publier le résultat de ses laborieuses recherches, M. Ratier, félibre majoral, le zélé trésorier du Congrès, MM. Chaux, de Dienne, Granat, professeur d'histoire au Lycée, Marraud, conseiller à la Cour, membres de la Société académique d'Agen, M. Cieutat, conseiller et bibliothécaire de la Cour d'appel, le vicaire général Hébrard, les abbés Dubos et Dubois, M. Calvet, bibliothécaire de la ville. MM. Berteloot, inspecteur d'Académie, et Chevrier, proviseur du Lycée, et beaucoup d'autres encore désireux de donner une preuve de l'intérêt qu'ils portent aux études historiques et artistiques

A Moissac, à Lectoure et à Auch, nous avons rencontré le savant chanoine Pottier, MM. Dugué et Camoreyt, conservateur du Musée de Lectoure, MM. Gardère, bibliothécaire de Condom, Branet, Lavergne, Ditandi, René Pagel, archiviste départemental du Gers, en un mot presque tous les archéologues de la contrée.

Il en manquait un cependant dont l'absence a été plus particulièrement regrettée, je veux parler de mon prédécesseur aux Archives départementales de Lot-et-Garonne, M. Tholin, qui, pendant trente-quatre ans, a étudié l'Agenais avec une patience, une intelligence couronnées de succès, et dont l'œuvre allait être si appréciée de nos hôtes mis à même d'en vérifier quelqu'unes des pages les plus intéressantes. De la plage bretonne où il s'est retiré il a dû percevoir quelques échos bien lointains du Congrès et suivre avec curiosité les étapes des congressistes à travers ces monuments où il a vécu autrefois des heures si laborieuses.

Partout les membres du Congrès ont reçu le plus cordial des accueils. Dans le Lot-et-Garonne, le premier magistrat du département, M. Bonnet, très curieux des choses d'art, leur a offert un lunch à la Préfecture. Au banquet, dans une charmante allocution, il a célébré les goûts artistiques de nos aïeux et félicité les archéologues dont les savants travaux agrandissent « le patrimoine commun laissé

Digitized by Google

par les ancêtres. » Dans la ville d'Agen, les congressistes ont trouvé une municipalité intelligente, un maire qui, suivant ses propres expressions, sait « apprécier dignement la science par ses résultats et constater la continuité de son action bienfaisante sur l'esprit. » M. Jouitou a prononcé trois discours pleins de finesse et très applaudis, à la séance d'ouverture, au vin d'honneur offert par la municipalité et au banquet de l'hôtel Bonneville. Le toast de M. le Préfet, ceux de M. Jouitou méritaient d'être publiés ; nous les donnons plus loin in-extenso.

A Moissac, où un vin d'honneur leur a été donné à l'hôtel de ville par le conseil municipal ayant à sa tête M. l'adjoint Capgras ; à Fumel, où MM. Belhomme, conseiller général, et Rouffié, maire, sont venus se joindre à eux, à Moirax, à Aubiac, à Lectoure et à Auch, partout le même accueil hospitalier et le même empressement. La presse régionale, dans une série de comptes-rendus bienveillants parmi lesquels il convient de citer tout particulièrement ceux, plus détaillés, de la *Petite Gironde* et du *Journal de Lot-et-Garonne*, a d'ailleurs constaté le succès obtenu par la 68e session de la Société Française d'Archéologie, dont les travaux seront résumés dans quelques revues savantes. Le *Temps* lui a consacré, à la date du 22 juin 1901, un article bien ordonné dû à la plume de M. Bousson, chef de cabinet du préfet de Lot-et-Garonne, et les *Débats* avaient envoyé à Agen un rédacteur spécial, mon excellent confrère Bournon, directeur de la *Correspondance historique et archéologique* et l'un des historiens les plus écoutés du vieux Paris.

III

Il faut le constater sans fausse modestie : le 68e Congrès constitue pour ses organisateurs un très gros succès. Comment d'ailleurs en aurait-il été autrement ? Les excursions, qui en font le charme le plus captivant, ont été joyeuses et pleines de cordialité. Le Congrès n'avait pas la prétention de tout voir ; aussi, parmi tant d'œuvres dignes de retenir l'attention, a-t-il fallu choisir. Le temps n'a pas permis aux congressistes de visiter Aiguillon et son château du XVIIIe siècle, Hautefage et sa tour carrée, qui vient d'être malencontreusement restaurée par les soins de la Commission des monuments

Digitized by Google

historiques, Layrac et sa curieuse église, le Mas-d'Agenais avec ses vestiges antiques, Nérac, ses environs pittoresques et ses richesses, Casteljaloux, Duras, Barbaste et son moulin dont Henri IV s'intitulait plaisamment le meunier, Gavaudun et les ruines imposantes de son château du XIIIe siècle. Quelques groupes infatigables ont cependant réussi à les admirer de près. Les autres ont dû se contenter du programme tracé par le Comité d'organisation.

Ils ont pu contempler toutefois des spécimens bien variés de nos richesses archéologiques. Les belles rives du Lot, vues de la terrasse de Fumel, la route pittoresque qui conduit à Bonaguil à travers un pays qui, d'abord riant et fertile, devient tout à coup désolé et pierreux pour se transformer à nouveau plus loin ; Lectoure et ses remparts, d'où l'œil exercé aperçoit nettement la longue chaîne des Pyrénées, teintée de gris et de bleu, se profilant au fond d'un immense horizon, leur ont donné une idée de la magnificence de nos paysages du Midi. Les musées d'Agen, de Lectoure et d'Auch, celui du général Belbèze, à Moissac, ont témoigné de ce que valent nos collections artistiques publiques et privées. Les églises de Monsempron, de Moirax, d'Aubiac, si simples dans leur robe de pierre, Saint-Pierre de Moissac, Saint-Caprais d'Agen, Sainte-Marie d'Auch, plus belles et mieux parées, ont attesté la grandeur de notre architecture romane et gothique.

Comme monuments civils les archéologues ont vu Bonaguil dont les hautes tours, vieilles de quatre siècles, se dressent toujours orgueilleuses et altières, superbe monument d'un autre âge qui a, chose rare, parfaitement supporté les restaurations du nôtre; Perricard, sur les charmants coteaux de la rive gauche du Lot; Estillac, demeure du fameux Monluc, forteresse bastionnée qui contraste singulièrement avec les merveilleux châteaux des bords de la Loire, édifiés, à la même époque, sous l'influence de la Renaissance, Madaillan, si peu homogène dans ses constructions, mais si pittoresque sur le roc escarpé d'où il domine tous les environs.

Agen était le centre des opérations du Congrès. Aussi tout ce qu'il contient d'intéressant a-t-il été examiné avec une attention soutenue qu'il était difficile d'apporter ailleurs : le Gravier, l'Ermitage et le pont canal; au point de vue archéologique la *maison du sénéchal* avec son curieux premier étage ajouré par quatre belles fenêtres du XVIe siècle, les galeries des *Cornières* et leurs vieilles maisons habitées autrefois par la bourgeoisie agenaise, l'hôtel de Monluc, avec sa grande salle restaurée dans le goût du XVe siècle, sa cheminée

Digitized by Google

si curieuse et ses collections de livres, estampes, dessins, propriété de M. L. Recours, la *porte Renaissance* de l'hôtel de Vaurs, rue des Juifs, etc., etc.

Dès le 11 juin, après la séance d'ouverture, les congressistes visitaient le musée dont M. Momméja leur a fait les honneurs. En 1874, lors de l'excursion que fit la Société française d'Archéologie, la collection de fossiles, d'échantillons de minéralogie, les quelques chapiteaux et sarcophages, les oiseaux empaillés qui constituaient l'ensemble disparate décoré du nom de musée appartenaient à la Société d'Agriculture, Sciences et Arts et se trouvaient, sans ordre, sans classement, à l'Hôtel de la Société, rue Saint-Antoine, aujourd'hui boulevard de la République. Grâce aux efforts et à la générosité des érudits agenais, gâce à la bienveillance de la municipalité, grâce enfin à une souscription et à des dons qui atteignirent le chiffre de 30,000 fr.le musée, devenu propriété municipale, est aujourd'hui l'un des plus intéressant du sud-ouest. Confortablement installées dans deux élégants édifices du XVIe siècle, les hôtels d'Estrades et de Vaurs, qui dressent leurs tourelles aux toitures pointues près de l'ancien hôtel du présidial devenu l'Hôtel-de-Ville, ses collections artistiques, considérablement accrues, comprennent quelques pièces du plus haut intérêt, très appréciées des membres de la Société française d'archéologie.

Je n'entends point donner des excursions et des visites du Congrès un compte-rendu détaillé : il me faudrait reproduire trop souvent le *Guide* due à la plume féconde de M. Lauzun. Qu'il me suffise de dire que l'attention des congressistes a été tout particulièrement retenue par la fameuse *Vénus du Mas* découverte au Bréguet, en 1877, et achetée 4,000 francs par le Conseil général ; c'est un admirable morceau, digne de figurer parmi les plus beaux produits de la sculpture antique. La salle du rez-de-chaussée, avec l'*Apollon* d'Agen, les deux statues d'empereurs romains, les bas-reliefs et les sarcophages, la cheminée romane du XIIe siècle, et la mosaïque dont on n'a pu déchiffrer entièrement l'inscription ; la grande salle avec les tableaux de Flameng, de Carteron, de Lequesne ont permis à nos hôtes de faire des remarques nombreuses et de disserter quelque peu sur des problèmes artistiques dont la solution nous échappe.

La préfecture de Lot-et-Garonne, elle aussi, est, à beaucoup d'égards, un véritable musée. Reçus très aimablement par M. Bonnet, qui avait tenu à leur offrir un lunch dans le vestibule d'honneur, les congressistes ont pu, tout à leur aise, admirer les portraits, les dessins,

Digitized by Google

les gouaches et les pastels, qui ornent le grand salon, le boudoir et la salle de billard de la préfecture et qui proviennent du château des anciens ducs d'Aiguillon. Confisquée en 1792, en partie vendue ou brûlée pendant la période révolutionnaire, la galerie de tableaux formée par l'ancien ministre de Louis XV, comprend encore quelques œuvres superbes : les portraits des deux Mancini, Olympe et Hortense, de l'école de Mignard, celui de la Dubarry, en Flore, dans le costume décrit par les Goncourt, deux autres de la Pompadour, par Nattier, un pastel attribué à Drouais et représentant la fameuse marquise, des portraits de Louis XV, de Marie Leczinska, du Régent, du duc de Richelieu, de l'évêque Mascaron, et deux magnifiques gouaches sur cuivre, représentant deux vues du château de Véretz (Indre-et-Loire) avec plus de cent personnages en miniature.

La préfecture, d'ailleurs, par ses proportions harmonieuses, par sa façade si élégante dans sa simplicité, est un monument très remarquable, qui fait le plus grand honneur à son architecte, l'ingénieur Leroy, élève de Soufflot. Construits sur l'ordre de l'évêque d'Agen d'Usson de Bonnac, du 17 juin 1775 à 1790, pour servir de palais épiscopal, ces bâtiments, qui coûtèrent plus d'un million de notre monnaie, devinrent l'hôtel préfectoral, après maintes vicissitudes et quelques restaurations plus ou moins heureuses. Le préfet, M. de Villeneuve-Bargemont, s'y établit avec les services administratifs, le 29 novembre 1810.

A droite, s'élèvent insuffisantes et délabrées les archives départementales. Elles possèdent une collection d'estampes (environ 40.000), dont un grand nombre très rares. Cette collection, léguée aux archives par M. de Bellecombe, a beaucoup intéressé ceux des congressistes qui ont pu feuilleter les soixante-deux albums in-folios dont elle est composée.

Les monuments religieux d'Agen n'ont rien de grandiose. C'est la première constatation qu'ont faite les membres de la Société française d'Archéologie ; et cependant, grande est l'importance que revêtent à nos yeux ces édifices pour la plupart romans et abondante la moisson de remarques historiques faites sur les uns et les autres.

Saint-Caprais, qui sert de Cathédrale depuis la démolition de Saint-Etienne, est la plus ancienne de nos églises. Les modifications incessantes, apportées, suivant le goût du jour, au plan du premier architecte, les restaurations nombreuses qu'elle a dû subir, ont détruit cette harmonie et cette unité de style que prisent si fort les archéolo-

Digitized by Google

gues. Mais le chœur et le transept romans, leur ornementation si variée, les quatre dosserets massifs, qui supportent, non pas une coupole, mais une croisée d'ogives surhaussée, le cul-de-lampe du XIIIe siècle si souvent décrit, notamment par Viollet-Le-Duc, ont longuement retenu l'attention.

Les peintures décoratives du chœur, exécutées par M. Bézard et représentant le martyre et la glorification des principaux saints agenais, ont été moins appréciées. Il y a là trop d'inscriptions et trop de lettres fantaisistes. L'extérieur, avec l'abside et les cinq absidioles rayonnantes, aux fenêtres en plein cintre ornées de torsades, de gracieuses colonnettes et de modillons aux figures grimaçantes, véritables caricatures, est beaucoup plus curieux. C'est, somme toute, la partie la plus intéressante de la vieille cathédrale. Nous en donnons une reproduction, due à l'habileté photographique de M. Philippe Lauzun. Le clocher est moderne, sans importance. L'architecte qui le construisit ignorait sans doute les principes de l'archéologie monumentale : le premier étage est d'un style moins ancien que le haut de l'édifice. Prosper Mérimée, alors inspecteur des monuments historiques, en prit occasion pour effrayer un pauvre évêque, M. de Vezins. « Eh ! monseigneur, s'écria-t-il en apercevant l'église restaurée, à travers la portière de la voiture où ils se trouvaient tous les deux, quel malheur vient d'arriver à votre cathédrale ! Le clocher est en dessus-dessous ! » Et comme Mgr de Vezins, inquiet, croyant déjà à quelque catastrophe, se penchait vivement à son tour, d'un mot il le rassura.

Jusqu'à la Révolution Saint-Caprais fut une collégiale desservie par es chanoines réguliers de Saint Augustin. La salle capitulaire de ces moines fougueux, qui dissertaient avec ardeur contre les chanoines de Saint-Etienne sur l'épiscopat de Saint Caprais, est devenue la chapelle d'un collège libre. Nous y avons remarqué la décoration, évidemment très archaïque, des pieds-droits de la porte, les motifs de sculpture, où se révèle l'influence byzantine, et, à l'intérieur, deux magnifiques sarcophages de marbre de l'époque mérovingienne. L'un d'eux, long de 2 mètres 35, se trouve, au pied de l'autel, mal protégé contre les maladresses possibles. Peut-être l'encastrera-t-on dans la muraille, conformément au désir exprimé par M. Lefèvre-Pontalis au supérieur du collège et à l'archiprêtre de la Cathédrale.

L'église Sainte-Foy (fin du XIIIe siècle), aux trois quart démolie au moment de la construction de la gare, et la chapelle des Martyrs, qui possède une vieille crypte dite du *Martrou*, avec une série de

Digitized by Google

sarcophages assez curieux jonchant le sol, ont été longuement examinées. Il est à souhaiter que des fouilles soient faites dans la cave de la maison voisine de la crypte. On y trouvera sûrement quelques œuvres dignes de figurer dans la salle des Antiques de notre Musée.

Après une courte station à l'église des Cordeliers (XIVe siècle) et à l'ancien Saint-Hilaire, aujourd'hui transformé en magasin, les congressistes ont écouté dans le vaste vaisseau de l'ancienne chapelle des dominicains, devenue l'église paroissiale Notre-Dame, les explications que M. Lefèvre-Pontalis leur a données sur l'architecture monacale. Tandis que les religieux de Cluny développaient, partout où ils construisaient, l'influence de l'école romane bourguignonne, si remarquable dans ses principaux monuments, les dominicains avaient, pour leurs chapelles, un type spécial dont il ne reste plus que deux spécimens, depuis la destruction de l'église des Jacobins de Paris : les Jacobins de Toulouse et ceux d'Agen. Les édifices qu'ils consacraient au culte étaient bâtis sur un plan uniforme : un seul vaisseau rectangulaire, divisé en deux nefs égales et parallèles, séparées l'une de l'autre par une rangée de pilliers. Les moines se mettaient d'un côté, les fidèles de l'autre.

A cette vieille église des Dominicains s'attachent de nombreux souvenirs historiques. C'est là qu'eût lieu, en 1279, la cérémonie où l'Agenais fut solennellement remis par le roi de France au roi d'Angleterre, en présence des barons et des feudataires de la couronne. C'est là encore qu'à la veille de la Révolution les trois ordres de la sénéchaussée discutèrent et rédigèrent les cahiers de leurs doléances pour les Etats-Généraux de 1789.

IV

Mais, si intéressante qu'elle soit, notre ville ne pouvait satisfaire la curiosité, sans cesse en éveil, des archéologues du Congrès. Le mercredi, 12 juin, un train les emportait vers la fraîche vallée du Lot. Laissant sur la route Hautefage et sa tour carrée, Penne, les ruines de son vieux château et la chapelle du pèlerinage à Notre-Dame de Peyragude, une centaine de congressistes descendaient à Libos et gagnaient l'église romane de Saint-Géraud à travers les rues montantes

Digitized by Google

et tortueuses de Monsempron. Saint-Géraud, intelligemment restaurée, qui possède la seule crypte connue de tout le département, avec celle du *Martrou*, à Agen, a été datée de la seconde moitié du XIIe siècle. Assurément, quelques-unes de ses parties, comme l'abside, peuvent parfaitement remonter à une époque aussi éloignée. Mais la nef est postérieure à la période romane. Les voûtes à pénétration des collatéraux paraissent nous ramener au deçà même du XVIe siècle. Au dire du savant M. Brutails, la forme des piles ne s'oppose même pas à une attribution au XVIIe. On en trouve d'ailleurs d'analogues dans la partie de la cathédrale de Bazas qui appartient à cette époque.

Quoiqu'il en soit, cette église paroissiale, qui faisait autrefois partie d'un prieuré de bénédictins, ne manque pas d'originalité.

Fumel, qu'on visite ensuite, possède peu de richesses archéologiques. Mais, en revanche, quel magnifique spectacle s'offre à nos yeux, derrière l'église, sur les hautes terrasses, au bas desquelles le Lot conduit lentement ses eaux ! Dans le décor immense de la nature qui s'étend depuis Puy-l'Evêque, à l'est, jusqu'à Penne, à l'ouest, nous apercevons le coquet manoir de Laduguie et, au sommet des collines qui se dressent en face de nous, le château de Perricard, œuvre de la Renaissance, assez bien conservée.

Mais Bonaguil nous appelle. Je renonce à décrire l'impression produite sur ceux d'entre nous qui le voyaient pour la première fois par cet admirable spécimen de l'architecture militaire du XVe siècle. Nous venions de passer le petit hameau de Couvert. Au galop des chevaux, dans une longue file de voitures, nous suivions la route pittoresque et sinueuse; les branches des arbres qui la bordent venaient, de temps à autre, nous caresser désagréablement le visage. Tout à coup, au détour du chemin, des cris partent des premières voitures. Nous levons les yeux et nous apercevons, au fond du vallon jaloux qui l'avait jusqu'alors caché, Bonaguil, ses tours puissantes, ses deux ponts-levis et sa barbacane avec les tours et les courtines qui défendent l'accès du château. Sur cette puissante forteresse, construite d'après les ordres de Béranger de Roquefeuil, dit Bringon, le soleil projette des teintes variées qui donnent au monument un aspect étrange. Il semble qu'on soit transporté brusquement plusieurs siècles en arrière, alors que la féodalité commençait à expirer sous les coups du pouvoir royal. Aussi, est-ce l'esprit plein des souvenirs et des légendes du passé qu'on parcourt les grandes salles du château, la

Digitized by Google

plateforme, la chicane et sa grosse tour garnie de curieux machicoulis, disposés en forme de pyramide renversée.

Bonaguil, ainsi que l'écrit M. Philippe Lauzun, présente le type, peut-être unique en France, d'une forteresse dont les moyens de défense consistent dans l'adaptation des nouveaux engins de guerre pour le tir à feux rasants, et, en même temps, dans la conservation de l'ancien système des feux plongeants.

Perricard, un gentil petit manoir de la Renaissance, n'a jamais été un château-fort comme son puissant voisin. Son ornementation originale, où reviennent fréquemment deux motifs, fort rares dans l'Agenais : la rosace et le bâton écoté, la porte gothique donnant sur la cour, surmontée d'une accolade avec fleurons et pinacles, les jolies fenêtres de la façade méridionale, les deux cheminées monumentales du premier étage, tout intéresse vivement les archéologues dans l'antique demeure des Raffin.

Mais il nous faut quitter les bords charmants du Lot pour parcourir les riants coteaux de la rive gauche de la Garonne, étudier l'église de Moirax, coquette et gracieuse, Estillac, vieux château du XVIe siècle, dominant la côte derrière laquelle modestement se cache Aubiac. Sainte-Marie de Moirax est un bijou, bien digne des soins dont l'entourent la municipalité et le maire, M. Lannelongue. Nous la visitons de fond en comble sous la conduite du curé et de M. Durand, adjoint au maire. C'est la chapelle d'un ancien prieuré appartenant à l'ordre de Cluny. Fondée au milieu du XIe siècle, cette église, par sa façade austère et massive, par son beau portail, par son ornementation des plus riches, par l'harmonie de ses proportions, atteste les progrès accomplis par l'architecture religieuse depuis l'an 1000. Classée comme monument historique, elle a été très heureusement restaurée, mais sa toiture et les murs du côté nord sont aujourd'hui en très mauvais état. Il serait bon d'appeler l'attention des pouvoirs publics sur cette magnifique production de l'art roman dans le Lot-et-Garonne.

Deux styles apparaissent, dit-on, dans l'église de Sainte-Marie. Celui de la fin du XIe siècle, qui aurait servi à la construction de l'église primitive, avec sa nef à berceau, sa coupole sur trompes, etc., et le style de la fin du XVe qui se manifeste dans les voûtes étoilées du transept et des absidioles. Il y a lieu, je crois, de modifier quelque peu ces observations. A Moirax, comme à Monsempron, des remaniements ont été effectués. La voûte de la nef centrale présente des

Digitized by Google

caractères que l'on ne rencontre pas ailleurs, dans le reste de l'édifice. Elle est certainement plus récente que la partie de la construction datée de la fin du XIe siècle. M. Brutails, avec sa clarté et sa précision habituelles, l'a longuement expliqué.

Notre-Dame d'Aubiac est moins connue que Sainte-Marie de Moirax. Elle est cependant très curieuse. M. Tholin la date du commencement du XIe siècle. D'un examen très attentif auquel les congressistes se sont livrés, avec MM. de Lasteyrie, Lefèvre-Pontalis et Brutails, il résulte que le chevet actuel ne fut jamais raccordé à un quatrième lobe, ce qui lui aurait alors donné l'aspect d'une sorte de trèfle à quatre feuilles. La salle supérieure du clocher ne fut jamais voûtée. Quant à la prétendue coupole sphérique, qui, sous la tour centrale servant à abriter les cloches, recouvre le carré du transept, elle montre des bouts d'arêtes très accentués. Il a paru qu'à l'origine le carré du transept était recouvert non pas d'une coupole, mais d'une voûte d'arêtes sous laquelle se croisaient deux arcs transversaux et qu'on a défigurée, par la suite, à grand renfort de plâtre et de mortier.

Au reste, que, primitivement, il y ait eu ou non une coupole, Notre-Dame n'en reste pas moins un édifice très intéressant qui, certes, mériterait d'être classé comme monument historique. La municipalité le demande avec raison. Il est fâcheux qu'au moment de l'émission des vœux par le Congrès, aucun de nous n'ait songé à cette petite église d'Aubiac, qui nous avait pourtant si fort intrigué. Mais que la municipalité se console : en général, on ne désire le classement que pour les secours alloués en cas de restaurations et de réparations. Or, bien maigres sont les ressources de la commission des monuments historiques et très nombreuses, naturellement, les demandes de subvention auxquelles, neuf fois sur dix, il est impossible de satisfaire !

Estillac, on le sait, est le vieux château où Monluc, dans les dernières années de sa vie, vint se reposer des fatigues de son dur métier de soldat. C'est dans ce château, transformé de fond en comble, à partir de 1507, et fortifié par une enceinte bastionnée à l'italienne, que le vieux routier des guerres d'Italie, devenu le *Boucher royaliste*, vint écrire ses fameux commentaires, la Bible du soldat, disait Henri IV. Gascon jusque dans ses écrits, il s'y dépeignit parfois plus terrible, plus impitoyable aux huguenots qu'il ne le fut jamais. M. Tholin l'a montré dans une étude très documentée sur *la ville d'Agen pendant les guerres de religion du XVIe siècle*. M. Courteault, professeur à

Digitized by Google

l'Université de Bordeaux, l'exposera plus longuement dans un travail d'ensemble sur l'œuvre du célèbre capitaine. Soucieux de sa renommée, Monluc enfla ses victoires et passa parfois sous silence les défaites qu'il essuya.

Dans le jardin actuel se trouve le tombeau en marbre blanc, où le maréchal est représenté couché, mais qui, en réalité, ne contint jamais ses ossements et, à l'angle de la cour, presque au-dessus de la porte d'entrée, le balcon, en forme de demi-cercle, d'où Monluc, dit la légende, haranguait ses partisans et excitait leur fanatisme contre les huguenots.

Madame de La Roche, fort aimablement, fait les honneurs de la vieille demeure de Monluc. Sous sa conduite nous parcourons les vastes salles du château. Dans un couloir nous aperçevons un portrait gravé du maréchal, que la châtelaine offre à la Société Française d'Archéologie, et une large feuille de papier encadrée, contenant la signature d'un grand nombre d'académiciens d'autrefois.

Le château de *Madaillan*, qu'a restauré sa propriétaire Mlle Louise Garreau, auteur d'un ouvrage couronné par l'Académie française *l'Etat social de la France au temps des Croisades*, a fait l'objet d'une excursion, moins agréable que les autres, par suite de la pluie qui n'a cessé de tomber. Dans la salle basse, qui sert aujourd'hui de cellier, M. Lauzun a donné les explications nécessaires à une visite sommaire du château. C'est que Madaillan, construit au XIIIe siècle fut complètement modifié, agrandi et fortifié au commencement du XIVe siècle par Amanieu du Fossat, sénéchal d'Aquitaine pour le roi d'Angleterre. Devenu possession anglaise, il fut assiégé trois fois par les Français, qui s'en emparèrent en 1338, mais échouèrent en 1352 et en 1354.

A la fin du XIVe et au commencement du XVe siècles, il fut encore réparé. On y ajouta de nouvelles défenses. En 1575, Monluc vint l'assiéger, mais il fut obligé de lever le siège, ce dont il se garde bien de parler dans ses *Commentaires*.

Moissac était le but de notre quatrième excursion. Après nous être arrêtés quelques instants, près de la gare, devant l'église Saint Martin, qu'on dit carolingienne, nous nous sommes dirigés, sous la conduite de M. de Lasteyrie, vers l'ancienne abbaye de Saint-Pierre de Moissac. Sur le cloître et le portail, magnifiques productions de l'art roman, tout a été dit, notamment par M. Rupin, dans une monographie remarquable comprenant 392 pages avec 240 gravures. De l'examen

Digitized by Google

très attentif auquel les archéologues se sont livrés, il résulte que les sculptures du cloître sont plus anciennes que celles du porche et que le cloître a été commencé vers 1100. Le porche ne serait donc pas du XIe siècle. Au surplus, le système des voûtes sur croisée d'ogives vient confirmer cette opinion et la transforme en certitude.

Le célèbre linteau de marbre blanc, décoré de superbes rosaces et de nombreux entrelacs, porte des sculptures de deux époques bien différentes. Les tranches sont couvertes d'une décoration fort ancienne qu'il est difficile de dater d'une manière précise. Est-elle gallo-romaine ? Est-elle barbare ? On ne sait. En tous cas, la face antérieure, avec les rosaces et les entrelacs, est un morceau roman.

Entrons maintenant dans l'église. La nef actuelle, divisée en quatre travées voûtées sur croisées d'ogives et terminée par un chœur et un chevet à sept pans, date de l'extrême fin du XIVe siècle. Elle fut reconstruite sur les débris d'une église à coupoles, qu'on disait être du milieu du XIe siècle, parce que, d'après un chroniqueur de l'époque, elle avait été consacrée vers 1050. Or, il est prouvé que, dans le plus grand nombre des cas, on consacrait les églises avant qu'elles ne fussent terminées, de façon à les faire servir au culte le plus rapidement possible. Très souvent la consécration avait lieu dès que le chœur était achevé. D'autre part, la construction et la décoration de la porte et des fenêtres sont trop avancées pour qu'on puisse les faire remonter au milieu du XIe siècle.

L'étude des lits de la maçonnerie, à laquelle MM. de Lasteyrie et Brutails se sont livrés, montre, en outre, que l'église à coupoles a été élevée en même temps que l'enveloppe du clocher. Quant au noyau même du clocher, il est certainement antérieur à l'église à coupoles ; le fait que les baies Est du premier étage sont coupées par un doubleau l'atteste suffisamment. En somme, pour MM. de Lasteyrie, Brutails, Lefèvre-Pontalis, etc..., l'ordre des travaux dans la belle abbaye de Saint-Pierre de Moissac peut être ainsi restitué : 1° cloître ; 2° clocher ; 3° église à coupoles et simultanément enveloppe du clocher, au moins sur les faces Nord et Sud. M. Brutails rédige actuellement une note où il développera les observations archéologiques que nous venons de résumer.

L'excursion s'est terminée par une longue visite à l'ancien palais abbatial où le P. Daniel Belbèze a réuni une remarquable collection de fragments de mosaïques, de tapisseries, d'armes de toutes sortes et où il a rétabli les peintures murales du XIIIe siècle, qui se trouvaient dans la chapelle privée des anciens abbés de Saint-Pierre de Moissac.

Digitized by Google

Deux jours après, abandonnant comme à regret le département de Lot-et-Garonne, nous gagnions la colline escarpée sur laquelle est bâtie Lectoure. Cette antique cité, dont la fondation remonte aux temps les plus reculés de la Gaule, eut une existence bien tourmentée. Elle lutta contre les lieutenants de César, contre les Normands ; capitale des comtes d'Armagnac, elle fut engagée dans une longue lutte contre les armées de Charles VII et de Louis XI. Un siècle plus tard, au moment des guerres de religion, elle devint le théâtre de drames sanglants et soutint plusieurs sièges contre les armées catholiques.

Elle est aussi très intéressante au point de vue archéologique. Nous y remarquons la cathédrale Saint-Gervais, avec son clocher carré, masse énorme qui menace ruine ; la fontaine romaine de Houndelie, la chapelle de Saint-Gény, dernier reste de l'abbaye bénédictine qui fut élevée, au XIe siècle, par les moines de Saint-Sever, le musée, surtout, installé dans l'ancien palais épiscopal où se trouvent aujourd'hui le tribunal et la mairie. Le musée contient quelques collections extrêmement curieuses : la salle des généraux, comprenant les portraits des officiers nés à Lectoure ou dans les environs : Lannes, Lagrange, Subervie, Laterasse, Dupuis, etc. ; dans la grande salle du bas, les autels tauroboliques, avec une inscription sur le socle, élevés en commémoration des sacrifices de taureaux à la déesse Cybèle, à qui les Lectorates attribuaient la fertilité de leur sol. On y remarque, en outre, une belle cheminée Louis XII, donnée en 1866, plus fouillée qu'une autre, de la même époque, examinée par nous dans une maison de la ville.

Auch n'est pas moins intéressant. Le prieuré de Saint-Orens, si original, l'ancien couvent des Cordeliers, où sont installées les archives, et, dans l'archevêché, le musée de la *Société historique de Gascogne,* avec ses sarcophages, ses poteries romaines et la belle mosaïque du dieu Océanus, ont été l'objet d'une longue halte des archéologues.

Mais que dire de la splendide cathédrale, sans contredit l'une des plus belles du Sud-Ouest ? Nous avons passé toute une laborieuse matinée à l'étude des stalles du chœur, sculptées dans le chêne avec une délicatesse exceptionnelle. La mythologie païenne, les légendes et les allégories des deux testaments ont tour à tour inspiré l'artiste et se trouvent alliées d'originale façon.

Si le chœur de Sainte-Marie d'Auch est un des plus remarquables de la France entière, les vitraux, qui datent de la même époque

Digitized by Google

(commencement du XVIe siècle), sont splendides avec leurs couleurs chatoyantes, les personnages, patriarches, apôtres et sibylles, qui s'y coudoient, magnifiquement costumés.

L'ensemble de la cathédrale est d'ailleurs harmonieux. Il est fâcheux toutefois que la décoration de l'édifice soit si pauvre et que le triforium n'ait aucun caractère.

Auch a été la dernière étape du Congrès d'Archéologie. Tandis que la plupart des congressistes, fatigués, revenaient à Agen, les autres, inlassables, gagnaient, par petits groupes, Toulouse, Tarbes, Carcassonne, Pau, etc., pour continuer l'examen des richesses archéologiques du Sud-Ouest de la France.

VI

Les communications faites au Congrès (j'en ai compté une trentaine) ont précisé bien des points qui, faute d'une étude méthodique et patiente, étaient restés obscurs et vagues. Je ne m'arrêterai que sur celles qui intéressent directement l'Agenais. Je me vois donc obligé de passer sous silence l'excellent travail de M. Gardère sur la cathédrale de Condom; la conférence très humoristique de M. Xavier de Cardaillac sur l'art arabe dans les régions pyrénéennes ; la notice de M. Blanchet sur le château de Montaner (XIVe siècle), situé à trente-six kilomètres nord-est de Pau; l'intéressante communication de M. René Pagel sur le costume en Armagnac; le compte-rendu de M. Lavergne sur l'état des études archéologiques dans le département du Gers et, enfin, la communication de M. Pasquier sur l'importance des minutes notariales pour l'archéologie et sur l'utilité qu'il y aurait à réunir ces vieilles minutes aux archives départementales.

M. Brutails nous a lu une curieuse note sur des ruines qu'on a découvertes récemment, à proximité de Bordeaux, à l'entrée du bourg du Carbon-Blanc et qui peuvent remonter à la période carolingienne ; puis, en termes précis, le savant archéologue a entamé une discussion très serrée, très méthodique, sur Saint-Front de Périgueux. On connaît la question qui se pose depuis longtemps, le duel engagé entre M. Brutails d'une part et MM. de Fayolle et de Rouméjoux de l'autre. Quelle est la date du vieux Saint-Front ? Peut-il être considéré comme le prototype des églises à coupoles ? Non ! répond M. Brutails.

Digitized by Google

Le vieux Saint-Front, dont il ne reste presque plus rien aujourd'hui, n'est pas antérieur à un incendie mentionné par les chroniqueurs comme ayant eu lieu en 1120; dès lors, il ne peut être considéré comme le prototype des églises à coupoles. Au reste, il est un fait sur lequel l'unanimité se forme, c'est que nous nous trouvons en présence d'un chef-d'œuvre. Or, au moyen-âge, les architectes opéraient sans règles bien fixes, par tâtonnements; ils ne débutaient pas par un chef-d'œuvre. Les premiers essais d'églises à coupoles se retrouvent dans des églises d'importance moindre que Saint-Front.

Tel n'est pas l'avis de MM. de Fayolle et de Rouméjoux, deux savants périgourdins. Question de clocher, dirions-nous, si, parlant d'un édifice religieux, nous ne voulions éviter l'apparence même d'un jeu de mot. La thèse de M. Brutails est celle que soutient M. de Lasteyrie dans son cours à l'Ecole des Chartes.

Parmi les communications qui concernent l'Agenais, citons : de M. Quarré-Reybourbon le récit, très suggestif, d'un voyage de Toulouse à Bordeaux en passant par Agen, effectué, en 1690, par un gentilhomme lillois ; du curé de Layrac, M. Dubourg, une notice, malheureusement trop courte, sur les vieilles maisons à pans de bois de Caudecoste ; de M. Courau, architecte, une note sur l'église de Clermont-Dessous, qu'il a parfaitement restaurée ; de M. Fallières, la lecture in-extenso des anciens textes relatifs à la construction des monuments civils et religieux de notre contrée ; de l'abbé Dubos, une très longue étude tendant à l'identification de Pompejacum avec le Mas d'Agenais. Le temple de Vernémète, où saint Vincent fut martyrisé, serait situé, d'après M. Dubos, sur le tertre de Caumont.

M. Grèze, auteur d'une excellente histoire de Valence d'Agenais, nous fait connaître l'existence, à Valence, au XVIIe siècle, de deux foires qui se tenaient les jours de la fête de saint Roch et de saint Simon. Ces deux foires existent encore ; elles ont lieu le 16 août et le 29 octobre. M. Grèze compare ensuite les droits perçus sur le marché en 1284, tels que les avaient fixés les Coutumes octroyées par Edouard Ier, roi d'Angleterre, avec ceux exigés trois siècles plus tard, en 1591 ; puis il parle d'une vieille industrie locale, la fabrique des chapeaux, sur laquelle il donne de curieux détails.

L'abbé Marboutin nous fait rapidement parcourir quelques-uns des souterrains de Lot-et-Garonne, qu'il décrit minutieusement.

Digitized by Google

Mais les communications les plus longues proviennent des deux secrétaires généraux du Congrès, MM. Lauzun et Momméja. Quant à celle de M. l'abbé Bouillet sur sainte Foy, le présent numéro de la *Revue de l'Agenais* nous en fera connaître une partie très intéressante.

Chargé de répondre à la première question du programme, M. Lauzun lit un remarquable mémoire sur l'*Etat des études archéologiques dans le Lot-et-Garonne*.

« Bien que le département, dit-il en commençant, ne renferme que peu de monuments de premier ordre et n'ait donné naissance à aucun archéologue de grande marque, il n'en a pas moins, depuis un siècle, payé fort convenablement sa dette à la science. » Très rapidement, M. Lauzun résume les travaux d'Argenton, de Labénazie, de Labrunie, signale les précieux dessins du manuscrit de l'acteur Beaumesnil, critique les théories et les prétendues découvertes du chevalier de Mège, appelle l'attention sur les études de Saint-Amans, sur les notes de Chaudruc de Crazannes et sur l'œuvre excellente de la Société académique d'Agen. Il rappelle qu'une grande partie du trésor archéologique de Lot-et-Garonne a disparu peu à peu sous la pioche des démolisseurs : la cathédrale Saint-Etienne, la tour de la Grande-Horloge, le beffroi de l'hôtel de ville, la maison de la reine Marguerite, à Agen, le château de Nérac, les grandes salles et les tours de Bonaguil, les courtines de Gavaudun, les enceintes de la plupart des bastides, les peintures murales de nos vieilles églises.

Les fouilles de Nérac et les mystifications de Chrétin eurent comme résultat de secouer un moment la torpeur du public. M. Lauzun n'a garde de les passer sous silence : il donne à ce sujet de curieux renseignements, sinon inédits, du moins totalement ignorés de la génération nouvelle.

Les efforts d'Arcisse de Caumont pour la conservation des anciens édifices furent couronnés de succès, même dans le Lot-et-Garonne. Dans les dernières années du gouvernement de Juillet, un musée était créé à Agen par les soins de Bartayrès, secrétaire perpétuel de la Société académique ; un comité diocésain était organisé pour surveiller la restauration des églises. Barrère publiait, en 1856, son *Histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen*, œuvre très inégale, qui eut pour effet d'inculquer à quelques Agenais le goût des études historiques et le respect des choses du passé.

L'élan était donné. Ludomir Combes, par ses études paléontologiques et préhistoriques, Adolphe Magen, Eugène Camoreyt, l'abbé

Digitized by Google

Breuils, par leurs travaux sur l'ère gallo-romaine, M. Tholin surtout, dans toutes les branches de l'archéologie monumentale, rivalisèrent d'ardeur.

Et, reprenant en détail les travaux de M. Tholin, M. Lauzun en fait ressortir l'importance, signalant surtout son œuvre première qui restera son œuvre maîtresse : *Etudes sur l'architecture religieuse de l'Agenais du* x^e^ *au* xvie *siècle.*

Quelle part prit M. Tholin à la fondation du musée, lorsqu'en 1874 un groupe d'artistes et d'érudits résolut de doter la ville d'un établissement de ce genre, M. Lauzun l'expose longuement. Il parle très peu, au contraire, des branches de l'archéologie telles que la numismatique, la sigillographie, la céramique, le meuble, la tapisserie, l'orfèvrerie, les carrelages émaillés, sujets intéressants, que les savants d'aujourd'hui ont à peine effleurés, mais dont l'étude s'impose aux érudits de demain.

De M. Philippe Lauzun nous avons encore à citer une étude sur une question bien controversée : celle des *piles gallo-romaines* du sud-ouest de la France. Quelle en était la destination ? Mystère. Les réponses proposées ne sont que des hypothèses ; elles se détruisent les unes les autres. Aussi M. Lauzun se garde-t-il d'être trop affirmatif. Il signale une particularité bizarre : les trois piles du département, Peyrelongue de Saint-Pierre de Buzet, la Tourasse d'Aiguillon et la Tourasse de Bourran, se trouvent exactement à trois lieues gauloises l'une de l'autre, et, toutes les trois, le long d'une voie romaine, d'abord la Ténarèse, puis la grande voie de Bordeaux à Argenton par la rive gauche de la Garonne, enfin, sur la rive droite, la voie secondaire d'Aiguillon à Excisum, qui longe la rive gauche du Lot.

Dès lors, ne faut-il pas les considérer non plus comme des temples, des tombeaux, des fanaux, des lanternes des morts ou des divinités gauloises, mais simplement comme des bornes miliaires ? Bien plus, ne pourrait-on pas voir dans la Peyrelongue de Saint-Pierre de Buzet la station même de Finès, ainsi dénommée dans la carte de *Peutinger* et l'*Itinéraire d'Antonin*, mais dont la situation topographique reste encore à déterminer ? Et ne serait-ce pas alors comme un poteau indicateur de la limite du territoire des Nitiobriges et de celui des Vasates, à l'ouest, et des Elusates, au sud ? Très sagement, M. Lauzun se borne à poser la question, et « conclut, suivant sa propre expression, qu'on ne saurait conclure. »

En tous cas, les explications qu'il nous a données élargissent encore

Digitized by Google

le cadre, déjà bien grand, de cette question des piles gallo-romaines. Sur ce sujet, actuellement très à la mode, ont pris successivement la parole : M. Planté, pour signaler l'existence de quatre piles dans le département des Landes, MM. de Fayolle, Momméja, Blanchet, etc.

M. Camille Jullian, l'éminent professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Bordeaux, membre correspondant de l'Institut, nous avait envoyé deux mémoires : l'un, très documenté, sur le culte des déesses Tutèles, l'autre sur l'origine du nom d'Agen.

Dans le premier, M. Jullian fait ressortir l'importance du culte des déesses Tutèles en Agenais, d'après le nombre considérable des inscriptions trouvées à Tonneins et au Mas-d'Agenais. A Périgueux, Dax, Bordeaux, des inscriptions à peu près semblables ont été relevées près des sources importantes. Aussi M. Jullian n'hésite-t-il pas à considérer les déesses Tutèles comme des divinités personnifiant ou protégeant les sources et les fontaines.

Dans la seconde communication, il entend rechercher l'origine du mot *Agen*. Pour lui, le radical du nom Ag ou Agi, est d'origine ibérique ou ligure et non celtique, comme on le croit généralement. Ag ou Agi devait être le nom d'une source à laquelle nos aïeux avaient voué un culte particulier. Ce n'est là, bien entendu, qu'une hypothèse qui vient s'ajouter à beaucoup d'autres.

Avec M. Momméja nous sortons du domaine des probabilités. Existait-il, en Agenais, un atelier de sculpture, puisant son inspiration aux sources les plus pures de l'art antique ? Le directeur du musée municipal le croit fermement.

L'Agenais, affirme-t-il, eût son école particulière de sculpture, dont on connait au moins un des membres, le sculpteur Atto. Nous pouvons aisément reconnaître les œuvres sorties de cet atelier à la matière dans laquelle l'artiste les a taillées, matière provenant des carrières de Condat ou de celles de Bon-Encontre. On peut, en outre, rattacher à l'école agenaise les œuvres taillées dans les marbres pyrénéens qu'on a rencontrées un peu partout, sur le territoire des Nitiobriges; statues municipales, bustes de personnages inconnus, bas-reliefs, toutes se présentent avec un style particulier, qui révèle une influence directrice commune. Ce sont généralement d'excellents morceaux.

D'autre part, Atto, lui-même, ne se qualifiait il pas de sculpteur sur marbre ?

Digitized by Google

D'ailleurs, la culture artistique paraît avoir été très développée dans l'Agenais romanisé. Peu de provinces ont fourni en aussi grand nombre des œuvres de choix, importées de la Grèce ou taillées sur place par des sculpteurs hellènes. Il suffit de citer le cheval d'Aubiac, le Zeus d'Aiguillon, les Vénus du Mas et de Tayrac pour montrer l'influence considérable du grand art sur l'humble atelier des sculpteurs Nitiobriges. Jusqu'ici, aucune de ces œuvres grotesques, qui foisonnent sur le territoire des Gaules, n'a été découverte en Agenais. La décadence vint pourtant; elle s'affirme dans les innombrables sarcophages chrétiens du type aquitanique, qu'on retrouve partout dans le département et qui peuvent sortir, eux aussi, du même atelier.

M. Momméja a, de plus, entretenu le Congrès, des carrelages historiés qui passent, à tort, pour être plutôt rares dans le Midi gascon ; en réalité, ils y abondent, comme le prouve M. Momméja. A Moissac, à Aiguillon, de très beaux spécimens ont été recueillis, la plupart d'un type uniforme, qu'on avait cru particulier aux abbayes de Grandselve et de Belleperche, et dont les moules-matrices en terre cuite ont été trouvés dans un tombeau, à Castelnau-sur-Auvignon. Le château de Mazères renferme des carreaux revêtus d'émaux peints, dont deux ont appartenu à une *roue de fortune*. Au moment de la Renaissance, la technique de ces peintures se raffine ; leurs feuillages rappellent plutôt les modes italiennes ou espagnoles que les modèles français. Ce caractère s'accentue sur le beau dallage émaillé de l'abbaye de Flaran, où apparaît l'aigle à deux têtes de Charles-Quint. Viennent ensuite les carreaux estampillés du château de Léberon et du moulin de Frémauret, simple reprise, à plusieurs siècles d'intervalle, des rustiques carreaux à estampille irrégulière du XIIIe siècle, trouvés aux environs de Montauban et rattachés, eux-mêmes, à la technique des carreaux mérovingiens de Sainte-Colombe-lez-Sens.

Au XVIIe siècle, apparaissent les carreaux de revêtement à sujets mythologiques, attribués aux faïenceries du Gers et du Lot-et-Garonne.

Dans le Haut-Moyen-Age, on avait employé, sur les bords de la Garonne, des terres cuites décorées, pour l'ornementation des parois extérieures. Il importe de dessiner scrupuleusement ces intéressants débris de l'art céramique, en les combinant le plus possible, de manière à se rendre un compte exact de l'effet décoratif produit. En terminant, le directeur du Musée d'Agen déclare que, dans le Nord, on a voulu, dans ces carrelages historiés, figurer un immense tapis, tandis qu'en Gascogne on imitait les mosaïques romaines.

Digitized by Google

M. Momméja ne s'est pas contenté de cette communication, l'une des plus importantes du Congrès, il en a fait une autre sur l'*Oppidum des Nitiobriges*. Après avoir rappelé que c'est à un laboureur, lecteur fidèle du *Magasin pittoresque*, M. Sabatien, que nous devons l'identification du plateau de l'Ermitage avec l'Oppidum primitif des Nitiobriges, il en décrit les caractères principaux. L'Oppidum est nettement caractérisé par sa position exceptionnelle ; trois chemins y aboutissent, qui dénotent leur origine gauloise par leurs dénominations particulières et par la nécessité où étaient les assaillants de présenter toujours aux défenseurs le flanc droit non protégé par le bouclier.

De grands travaux de terrassement complétaient les défenses naturelles du plateau. Ces travaux ont été surtout effectués en face de l'étroite langue de terre, reliant l'Oppidum aux côteaux voisins ; cette langue de terre a été coupée par une profonde tranchée de seize mètres de largeur.

Des fours à poteries, des objets de toute nature, armes, monnaies, ont été trouvés. De nombreux puits, comblés pour la plupart, assuraient l'approvisionnement régulier de la cité. En fouillant un de ces puits, on a découvert une grande quantité de têtes de bétail, accumulées au-dessus d'un casque gaulois, près d'un crâne humain, au milieu d'un amas d'armes et de poteries. Il serait toutefois téméraire d'affirmer qu'il y ait là un puits funéraire.

L'Oppidum fut habité longtemps après la conquête, comme le prouvent des restes très caractéristiques qu'on y a relevés (fragments d'inscriptions, membres sculptés, mosaïques). A l'époque barbare, un cimetière y fut placé, d'où l'on a pu facilement extraire quelques boucles de ceinturons, extrêmement remarquables.

VIII

Nous avions dû, faute de temps, limiter nos excursions à quelqu'uns des types les plus curieux de notre architecture civile et religieuse. Pour donner un aperçu complet des richesses archéologiques de l'Agenais et de l'Armagnac, restait la vieille lanterne magique.

Deux séances, avec projections lumineuses, ont donc été données devant une très nombreuse assistance, la première, à Agen, par

Digitized by Google

M. le chanoine Pottier et M. Philippe Lauzun ; la seconde, à **Auch**, où, tour à tour, ont défilé, présentés par M. Branet, les châteaux du XIIIe siècle : *Tauzia*, *Massencôme*, *Lagardère*, *Sainte-Mère*, échelonnés le long de la frontière de l'Armagnac et du Condomois, *Pardhailhan*, *Larresingle*, *Castelnau-sur-Auvignon*, *Lamothe*, *Termes*, *Herbouck*, *Bassones*, du XIVe, *Fousseris*, *Fourcès*, *Saint-Blancard*, *Madirac*, du XVe.

Avec l'abbaye de *Flaran*, les églises de *Mouchan*, de *Nogaro*, de *Sansan*, de *Peyrusse*, de *Genens*, nous restons dans la période romane, si intéressante dans la contrée.

Avec la très curieuse église fortifiée de *Simorre*, *Montréal*, *la Roumieu*, les cathédrales de *Condom*, de *Lectoure* et d'*Auch*, nous voyons des spécimens du gothique dans ses manifestations les plus diverses. Enfin, les piles de *Biran* et de *la Roque* nous ramènent plusieurs siècles en arrière, à l'époque gallo-romaine.

Dans la salle des Illustres de l'hôtel de ville d'Agen, le chanoine Pottier a signalé à l'attention des archéologues les principales particularités de nos églises du Midi.

Sur le tableau des projections défilent *Saint-Hilaire* d'Agen, *Saint-Sernin* et les *Jacobins* de Toulouse, les églises de *Pamiers*, de *Beaumont-de-Lomagne*, de *Caussade*, de *Montricoux*, de *Saint-Nicolas de la Grave*, l'abbaye de *Moissac*, la cathédrale d'Agen, *Notre-Dame des Jacobins*, les églises de *Moirax* et d'*Aubiac* et beaucoup d'autres, encore, qui sont l'objet de rapides descriptions.

Avec M. Tholin comme guide, Léo Drouyn comme modèle, M. Lauzun énumère, à son tour, les premiers *Castra* de la région, puis remontant au XIIe, il fait voir en projections quelques-uns des châteaux de cette époque, consistant en une simple tour carrée avec des contreforts aux quatre angles, comme la tour romane de *Lafox*, le vieux clocher de *Saint-Etienne*, le donjon du château d'*Ambrus* et celui de *Lamothe-Bézat*, dans la plaine de la Garonne, en amont d'Agen.

Avec le XIIIe siècle, il entre dans la grande époque des châteaux féodaux, montrant par une vue cavalière du château de *Madaillan* restauré, que la plupart des constructions militaires de la contrée ne consistaient qu'en une tour-donjon très élevée, de forme triangulaire, quadrangulaire ou polygonale (comme Gavaudun et Bonaguil primitivement), entourée de courtines et servant uniquement

Digitized by Google

à l'observation, au guet et à la garde du pays. Comme spécimens de ce genre de constructions, l'auteur des *Châteaux gascons*, cite le donjon de *Gavaudun*, la tour d'*Avance* dans les Landes, *Martinet*, près d'Agen, les tours si intéressantes de la bastide de *Villeneuve-sur-Lot*, celles de *Barbaste*, vrai type du moulin fortifié du XIIIe siècle.

Des XIVe et XVe siècles, apparaissent à nos yeux les ruines du château de *Sauveterre-la-Lémance*, de *Castelnoubel*, de *Cauzac*, le *Temple-sur-Lot*, appartenant aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, moitié forteresse, moitié caravansérail, le donjon de *Xaintrailles*, une vue des plus curieuses du château de *Nérac*, la vieille demeure des sires d'Albret et des rois de Navarre, le château de *Duras*, enfin différentes vues de *Bonaguil*.

L'Agenais possède encore de nombreux manoirs, construits au XVIe siècle, permettant la vie large, seigneuriale, qui convenait à la fortune et aux goûts artistiques de leurs propriétaires. M. Lauzun nous les montre et nous les décrit. Ici, le beau château de *Lauzun*, avec ses merveilleuses cheminées, les fines dentelures de *Perricard*, les cheminées de *Lasserre*, les dernières défenses d'*Estillac* ; là, plus modestes mais tout aussi intéressantes, la tour de *Hautefage*, les tourelles des manoirs de *Prades*, de *Longuetille* et de *Lagrange-Monrepos*.

Les châteaux de *Callonges*, du XVIIe siècle, d'*Aiguillon* et de *Trenquelléon*, du XVIIIe, terminent la série des anciens châteaux agenais.

Puis, nous revenons à *Aiguillon* et à son aqueduc gallo-romain, au temple *d'Eysses*, et près de Vic-Fézensac au petit oratoire de la *Montjoie de Roquebrune*.

De nombreuses vues du vieil Agen clôturent agréablement cette séance : *Cathédrale, Grande Horloge, Beffroi*, etc., joyaux charmants, aujourd'hui disparus, et, pour terminer par un exemple de l'art contemporain, le gracieux bas-relief de Denis Puech, la Muse Gasconne, sous le léger costume de Françounetto, offrant à son poète aimé, Jasmin, une guirlande de roses, comme gage de sa reconnaissance et de son affection.

Nous en avons fini avec le compte-rendu des travaux du Congrès. Aussi bien, une plus longue énumération deviendrait peut-être fastidieuse. Ce qu'il y a de certain, c'est que les enseignements de la Société française d'Archéologie ne seront pas perdus. Le Congrès de

Digitized by Google

1874 ne fut pas étranger à la création du Musée municipal d'Agen ; celui de 1901 a mis en lumière les beautés de nos églises romanes et gothiques.

Il a fait ressortir les caractères pleins d'originalité et de grâce des vieux châteaux trop dédaignés, demeures de ces cadets de Gascogne que prosateurs et poètes célèbrent à l'envi, à qui l'on tresse des couronnes que l'historien juge parfois imméritées. Il a corrigé quelques erreurs archéologiques, résolu des problèmes de chronologie intéressants et signalé quelques fautes dans la restauration de nos monuments.

Il a permis à la Société française d'Archéologie d'affirmer sa puissante vitalité. Il aura enfin pour résultat, très heureux, de stimuler le zèle des érudits régionaux, d'encourager leurs recherches et leurs travaux historiques sur cette vieille contrée, si riche en souvenirs palpables de son ancienne splendeur, si remarquable par les vestiges artistiques qui nous restent de sa gloire passée.

R. B.

IX

Il nous a semblé utile de publier in-extenso quelques-uns des discours prononcés durant le Congrès ; ils compléteront heureusement le tableau que nous venons de tracer de la 68e session de la Société française d'Archéologie.

A la séance d'ouverture, à laquelle assistaient le Préfet, le Procureur général, M. Lanes, vice-président du Conseil général, ancien maire d'Agen, qui a suivi quelques-unes des excursions du Congrès, l'Inspecteur d'Académie, le Trésorier-Payeur et la plupart des notabilités de la ville, M. Jouitou a prononcé l'allocution suivante, très applaudie :

Mesdames, Messieurs,

Je ne me suis jamais trouvé à pareille fête. Aussi, veuillez me pardonner si, faute d'habitude, ma parole n'est pas toujours exactement dans le ton voulu. Un savant seul y pourrait atteindre, et ce n'est certes pas un savant, mais un profane, que les hasards électoraux appellent à représenter aujourd'hui la ville d'Agen dans son souhait de bienvenue aux membres si distingués de ce Congrès archéologique.

Heureusement, il n'est pas indispensable d'être un savant pour apprécier dignement la science par ses résultats, pour constater la continuité de son action bienfaisante sur

Digitized by Google

notre esprit et lui offrir le juste tribut d'hommages qui lui revient. Sans être admis dans son temple, on en peut quelquefois, du dehors, voir les clartés.

Cela n'est pas indispensable non plus pour reconnaître en quelle estime on doit tenir les savants.

J'ai toujours profondément admiré cette religion de l'étude, cette puissance de pénétration, cette impartialité de jugement, ce désintéressement magnifique (chose rare à notre époque !) qui caractérisent ceux que leur vocation pousse, en des sens divers, à rechercher le beau et le vrai, pour le seul amour du beau et du vrai.

Je me félicite de l'occasion qui m'est offerte d'en rendre témoignage, et je suis heureux que le Congrès, ce dont je le remercie, ait estimé que la ville d'Agen était digne de sa visite. Il peut être assuré qu'elle en sent tout le prix, et qu'elle marquera ce jour d'un caillou blanc, car il est de ceux qui anoblissent une cité.

Une cité ! c'est trop peu dire en la circonstance : c'est à notre région tout entière que votre exemple apporte un enseignement moralisateur. Elle verra comment, sous l'impulsion d'une idée, vous savez associer vos forces pour recueillir une ample moisson de science dont vous nous ferez d'ailleurs tous bénéficier ; car vous en vulgariserez les résultats par vos écrits. C'est qu'en effet, l'utilité de telles entreprises n'est pas seulement dans la plus grande culture intellectuelle que l'on en retire pour soi-même ; elle est aussi dans le concours que l'on prête à la culture intellectuelle d'autrui Toute œuvre importante doit tourner à l'avantage du bien public, et la science ne fait pas exception à cette règle ; elle ne saurait être égoïste ; elle se dépense, elle se prodigue, car elle se doit à tout le monde.

Et cela est ainsi dans tous les ordres d'idées.

Ceux là croient voir inscrites dans l'avenir des promesses de bonheur pour les sociétés futures : ils voudraient contraindre le temps à presser le pas, pour en obtenir plus tôt la réalisation de leurs espérances humanitaires.

Ceux-ci concentrent tous leurs efforts sur le présent, dont les épines nous offensent ou nous lacèrent. Ils parviennent, à force de philanthropie, sinon à les arracher, du moins à en émousser quelques-unes.

Vous, Messieurs, c'est au passé que vous demandez des indications et des enseignements. Vous remontez le cours de l'odyssée humaine, suivant, de station en station, la marche des sociétés aujourd'hui disparues, — notant les vestiges, — signalant les ruines et les débris qui rappellent les principales étapes fournies par notre pauvre race, dont vous évoquez successivement et les horribles nuits et les radieux réveils.

Allez donc à vos études préférées. Le dur passé a des titres considérables à notre respect attendri ; car c'est à travers des épreuves sans nombre qu'il a préparé, qu'il a fait ce qui existe. Il nous a conduits où nous sommes, traînant après lui son superbe bagage de richesses morales, littéraires, artistiques, dont il nous a fait largesse.

Messieurs les membres du Congrès, soyez ici les bienvenus ; vous y êtes chez vous. Et plus longtemps vous nous ferez l'honneur d'accepter notre hospitalité, plus vous acquerrez de titres à notre reconnaissance.

Digitized by Google

Au nom de la *Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen*, dont il est président, M. Philippe Lauzun a lu le discours suivant :

Monsieur le Directeur,
Mesdames, Messieurs,

A mon tour, je viens au nom de la *Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen* vous souhaiter la bienvenue. Ce m'est un grand honneur d'avoir été désigné par mes collègues, en ma qualité de Président, pour m'acquitter de cette tâche ;— et j'éprouve, je ne vous le cache pas, une vraie joie d'avoir en même temps à la remplir, comme membre de votre compagnie.

Vieille d'un siècle et quart la *Société Académique d'Agen* est heureuse de pouvoir aujourd'hui se confondre avec la vôtre. Car, depuis qu'elle existe, elle a poursuivi le même but que vous, combattu de toutes ses forces le vandalisme qui nous a ravi tant de monuments remarquables, encouragé les efforts généreux partout où ils se faisaient sentir, créé des collections utiles, comme le Musée de cette ville, sauvé de la destruction et de l'oubli tout ce qui faisait la gloire et la beauté de notre vieille France, cherché en un mot à rehausser le plus possible l'éclat de la petite patrie, pour la faire mieux connaître et par suite plus aimer.

Aussi se réjouit-elle de voir en ce moment auprès d'elle une sœur ainée, je n'ose dire une fille, bien que son âge me le permette, dont l'expérience lui sera si profitable, dont la haute situation et la renommée universelle flattent son amour-propre et la rendent fière de l'honneur que vous lui faites, en ayant répondu à son appel.

Ce Congrès, Messieurs, depuis longtemps devait se tenir dans cette ville. Le projet en avait été formé par deux hommes, qui ont beaucoup fait pour votre Société et auxquels il m'est doux, à cette occasion, de pouvoir rendre les hommages que me dictent et ma reconnaissance envers eux et la sincère affection que je leur avais vouée.

Il y a dix ans environ, Jules de Laurière, votre toujours regretté secrétaire général, avec lequel, malgré la différence d'âge qui nous séparait, j'avais noué à Paris d'intimes relations, me manifesta le désir, lorsque les vacances le rappeleraient comme tous les ans dans ce Sud-Ouest qu'il aimait tant et auquel le rattachaient tant de pieux souvenirs, de le conduire au château de Bonaguil. Emerveillé par la grandiose beauté de ces ruines, que vous contemplerez demain, et tout étonné d'être passé si souvent auprès d'elles sans s'y être jamais arrêté, il me donna l'assurance qu'avant peu la Société Française d'Archéologie viendrait tenir une session à Agen, ne fut-ce que pour prendre le chemin de la vallée de la Thèze et faire connaissance avec le vieux castel des Roquefeuille.

L'année ne s'était malheureusement pas écoulée que déjà Jules de Laurière ressentait les premières atteintes du mal qui devait l'emporter, sans qu'il pût mettre son projet à exécution. Qu'il me soit permis de m'incliner respectueusement une dernière fois devant le souvenir de cet homme de bien, dont beaucoup d'entre vous ont apprécié les qualités exquises, la grande bonté, le savoir profond en matière archéologique, et cette modestie excessive qui, sous des dehors un peu froids, allait presque jusqu'à la timidité. Je dois personnellement beaucoup à Jules de Laurière. C'est lui qui m'a inculqué le goût de l'archéologie ; lui surtout à qui je dois l'honneur d'être entré dans vos rangs.

L'autre, Messieurs, — son nom est sur toutes les lèvres, son ombre plane sur cette réunion ; — son souvenir est dans tous les cœurs !

Digitized by Google

Je veux parler du comte de Marsy, notre directeur encore l'année dernière, enlevé si prématurément à notre affection.

Marsy, dont la même conformité de goûts nous avait depuis longtemps réunis, à la nomination duquel j'avais si vivement applaudi quand il fut désigné par vous pour remplacer Léon Palustre, et qui, par son caractère affable, la distinction de ses manières, le zèle, le dévouement absolu qu'il apportait aux intérêts de la Société, fut, ainsi qu'on l'a écrit, un directeur véritablement idéal, Marsy depuis longtemps devait venir parmi nous.

« Je ne connais pas la Gascogne, me disait-il, cette Gascogne dont ont parle tant, ou « qui plutôt fait tant parler d'elle (c'était à l'époque de la mémorable chevauchée des « Cadets !). Et, bien qu'elle ne fasse par grand chose pour la Société, qu'à part quelques « rares exceptions, je considère la France archéologique comme s'arrêtant à la rive « droite de la Garonne, je tiens cependant pour moi-même à connaître votre pays, et par « l'organisation d'un Congrès à Agen, ville qui peut être considérée comme le boulevard « avancé de la région, essayer de recruter parmis vos compatriotes des adhérents, ou » tout au moins de leur donner le goût de notre science de prédilection.

« Le Congrès, ajoutait-il, tenu à Agen en 1874, après celui de Toulouse, à mes yeux « ne compte pour ainsi dire pas. Il ne dura que trois jours ; les mémoires furent rares ; « la Société traversait à ce moment une période assez difficile pour elle ; et on ne fit « qu'une seule excursion ; celle de la villa gallo-romaine de Bapteste. Il y a, je n'en « doute pas, plus à voir, et surtout plus à faire. Arrêtons le programme. Nous viendrons « en 1899 .»

Tout était prêt, lorsque le gouvernement décida que cette année-là le Congrès des Sociétés Savantes se tiendrait à Toulouse. On ne pouvait, à deux mois de distance, visiter la même région. Il fallut donc remettre à plus tard. Mais l'année suivante, 1900, était celle de l'Exposition. Elle exigeait que le Congrès se tint à proximité de Paris. Ce n'était donc qu'en 1901, que l'on pouvait venir à Agen.

La mort encore, une mort foudroyante, est venue, vous le savez, Messieurs, frapper notre cher Directeur au moment où selon sa si louable habitude, il s'apprêtait à venir, en éclaireur, reconnaître le pays, et par ses soins empressés, sa grande habitude des congrès, son tact, sa diplomatie, son autorité, aplanir toutes les difficultés. Je n'ai pas, après les discours si touchants et si émus qui ont été prononcés sur sa tombe, à faire à mon tour l'éloge d'Arthur de Marsy. Je ne veux, aux regrets très vifs que j'éprouve de ne pas le voir aujourd'hui dans cette enceinte, ajouter que l'expression attristée de ma gratitude et que lui apporter une dernière fois l'assurance de mon inaltérable attachement.

Notre douleur serait inconsolable, Monsieur le Directeur, si le Comité permanent n'avait eu soin de vous confier les intérêts de la Société; et si nous ne savions qu'il devait trouver réunies en vous les qualités éminentes qui distinguaient et Jules de Laurière et le comte de Marsy.

Votre érudition profonde, les ouvrages si remarquables que vous avez publiés, les titres rares et enviés que déjà vous avez acquis par votre travail opiniâtre et qui vous mettent en vedette dans le monde savant, nous sont de sûrs garants qu'entre vos mains la Société Française d'Archéologie ne périclitera pas.

Pour nous, Agenais, nous sommes fiers de penser que notre ville va se trouver celle

Digitized by Google

où, comme nouveau Directeur, vous allez faire vos débuts. Vous ne l'avez pas choisie, ne voulant par une suprême délicatesse que vous conformer en tous points au programme déjà arrêté par votre prédécesseur. Mais le hasard vous a bien servi, — puisque les monuments que nous visiterons, rentrent précisément dans la catégorie de ceux auxquels vous avez accordé une préférence marquée. — N'est-ce pas en effet par vos belles monographies des églises romanes du Cher, de Noyon, de Morienval, de tout l'ancien diocèse de Soissons, par vos découvertes récentes, si fructueuses, dans la cathédrale de Chartres et par tant d'autres travaux de premier ordre dont je ne saurais ici rappeler les titres, que vous vous êtes acquis tout particulièrement un nom dans la science?— Et ne sont-elles pas presque exclusivement romanes, les églises que vous allez rencontrer sur votre route? Comme si nos édifices religieux de l'Agenais avaient tenu à affecter plus spécialement ce caractère, pour mieux attirer votre attention et mériter vos bienveillants suffrages.

Ainsi donc, dirigé par vous, comme aussi rehaussé par la présence des archéologues éminents qui vous accompagnent et que je remercie d'être venus si nombreux, le Congrès d'Agen, nous en avons la certitude, ne sera ni moins intéressant, ni moins fécond que tous ceux qui l'ont précédé.

Certes, ne vous attendez pas, Messieurs, à trouver à chaque pas dans l'Agenais et en Gascogne, des monuments de premier ordre. Nous n'avons à vous offrir ni le donjon de Coucy, ni le monde de Pierrefonds, ni les étincelants joyaux du beau pays de la Touraine, encore moins les dentelures élégantes des hôtels de ville des Flandres, ou les multiples beautés des splendides cathédrales du Nord et de l'Est de la France! Néanmoins les ruines imposantes de Bonaguil, le portail et le cloître de l'antique abbaye de Moissac, les verreries d'Arnaud de Moles et les merveilleuses boiseries du chœur de la cathédrale d'Auch, vous présenteront suffisamment d'intérêt pour que vous n'ayez pas à regretter votre peine et votre venue chez nous.

L'accueil que partout vous recevrez, je m'en porte garant, vous dédommagera un peu de vos fatigues; — et, grâce aux efforts que nous avons faits et que nous ferons encore à toute heure pour vous rendre aussi facile que possible votre séjour parmi nous, vous emporterez, je l'espère, de notre pays, un agréable souvenir.

Ce n'est donc pas moi seulement qui, au nom de la Société Académique, vous souhaite aujourd'hui une cordiale bienvenue, mais aussi la ville d'Agen, le département de Lot-et-Garonne et celui du Gers, les départements voisins, en un mot, toute la région gasconne, tous les amis de la science, tous ceux qui s'intéressent aux choses du passé.

Il n'est pas jusqu'à Jasmin lui-même, notre grand poëte, avec lequel vous êtes obligés d'ores et déjà de faire connaissance, qui ne vous tende lui aussi la main, et ne semble, par cette strophe de son joli poème sur *Sa Bigno*, s'adresser directement à vous:

— Bous autres, dins lou Nord, abès de grandos caouzos,
Dè gleysos, de palays, que mounton hau, bien hau,
Et lou trabal de l'home ès may bel chez bous aou!
Mais benés fa quatro ou cinq pauzos
Sus bords de la Garono, as bès jours de l'estiu,
Beyrès que lou trabal de Diu,
Enlot n'ès tant bel coumo aciù!

Digitized by Google

Aben dè rocs bestits en bélour qué berdejon,
Dè planos que toujour daurejon.
Dè coumbos oun bebèn un ayre sanitous.
Et quand nous passejan, pertout traulhan de flous ! (1)

Des fleurs ! mais toute l'année notre pays en est prodigue !

Et ne sont-elles pas aussi des fleurs vermeilles ces jolies églises romanes, s'épanouissant au soleil du Midi dans leurs robes de pierre, Monsempron et Moirax, Aubiac, Saint-Caprais, Sainte-Marie d'Auch — et aussi ces belles ruines féodales, Bonaguil, Estillac, Madaillan, dominant de toute leur hauteur la riche plaine de la Garonne ou les vallons plus pittoresques et plus boisés des bords du Lot ?

Vous les apprécierez, comme elles le méritent, vous en respirerez les parfums pénétrants et capiteux, plus encore peut-être que ceux des roses et des verveines. — Notre rôle, à nous, désormais, se borne à vous les présenter ; et s'il m'est permis de pousser la comparaison jusqu'à son extrême limite, à vous les offrir en quelque sorte et à les effeuiller sous vos pas.

Des applaudissements unanimes ont prouvé à M. Lauzun combien allaient au cœur de tous les souhaits de bienvenue qu'il exprimait avec tant de délicatesse.

D'autres discours ont été prononcés par MM. Lefèvre-Pontalis, Héron de Villefosse et de Ghellinck.

Au vin d'honneur offert par la municipalité, le samedi 15 juin, où se trouvaient le Conseil municipal ayant à sa tête M. Jouitou et M. l'adjoint Tramblay, le Préfet, le Secrétaire général, M. Bousson, chef de cabinet, les conseillers de préfecture Liénard et de Simorre, les conseillers généraux Lanes, Pradelle et l'érudit Bazin, l'un des plus utiles collaborateurs de M. Bémont pour l'édition du tome II des *Rôles Gascons*, le Trésorier-Payeur général, le Percepteur, l'Inspecteur d'Académie, etc , etc., MM. Jouitou, Lefèvre-Pontalis, Travers et Francart ont pris successivement la parole. Voici le toast porté par le maire d'Agen :

Mesdames, Messieurs,

Je n'ai pas voulu laisser arriver le terme de votre visite sans vous exprimer de nouveau combien nous nous en sommes sentis honorés.

(1) Vous autres, dans le Nord, vous avez de grandes choses, — des églises, des palais, qui montent haut, bien haut — et le travail de l'homme est plus beau chez vous autres. — Mais venez faire quatre ou cinq pauses, — sur les bords de la Garonne aux beaux jours de l'été, — vous verrez que le travail de Dieu — nulle part n'est aussi beau qu'ici. — Nous avons des rocs vêtus de velours qui verdoient, — des plaines qui toujours se dorent, — des vallées où nous buvons un air sain, — et quand nous nous promenons partout nous foulons des fleurs !

Digitized by Google

Ces derniers jours n'ont peut-être pas été, pour vos promenades, aussi constamment beaux qu'on eût pu le désirer. Tantôt le soleil a resplendi, tantôt il s'est voilé. Vous avez peut-être même essuyé quelque rosée un peu trop abondante. Il semble que notre ciel ait voulu se montrer à vous sous tous ses aspects, pour vous permettre d'emporter, mêlées aux souvenirs du passé que vous avez recueillis, quelques impressions variées du temps présent.

D'ailleurs, cela n'a rien eu d'excessif ni qui ait pu entraver vos recherches qui, m'a-t-on dit, ont été assez fructueuses. Vous avez enrichi de découvertes nouvelles le domaine de l'archéologie. J'en suis heureux ; mais, vous l'avouerai-je ? depuis que j'ai eu l'honneur de converser avec quelques-uns d'entre vous, je vénère assurément toujours l'archéologie, mais, vous me le pardonnerez, je lui préfère les archéologues. Et malgré tout mon respect pour elle, je lui fais, au moment où elle va vous emmener pour de bon, ce reproche de ne vous avoir laissés parmi nous que juste assez pour vous faire regretter.

Je bois à la prospérité de votre association ; je bois au succès de vos investigations futures.

X

La séance du dimanche a été presque tout entière consacrée à la discussion de quelques vœux et à la distribution des récompenses décernées par la Société française d'archéologie.

M. Adrien Planté fait adopter un vœu pour la restitution au château de Pau des belles tapisseries qui avaient figuré à l'exposition du Petit-Palais et que l'administration des Beaux-Arts semblait vouloir retenir au Louvre. Deux jours après, par la lecture des journaux de Paris, M. Planté recevait l'heureuse nouvelle du renvoi de ces tapisseries au château de Pau.

M. Jules Serret présente un vœu tendant à ce que le château de Monbran, ancienne résidence des évêques d'Agen, soit préservé de tout danger de démolition par sa transformation en sanatorium. Adopté, de même qu'une motion de M. de Castelnaud réclamant la concentration au musée de Bordeaux de collections disséminées en divers endroits.

M. Lefèvre-Pontalis proclame ensuite, en les soulignant d'une flatteuse appréciation, les récompenses décernées par la *Société française d'archéologie* :

Une grande médaille de vermeil, offerte par le comte Lair pour perpétuer le souvenir de M. de Marsy, est attribuée, comme nous l'avons dit, à M. Philippe Lauzun.

Digitized by Google

Deux autres grandes médailles de vermeil sont accordées, la première, à M. Tholin ; la seconde, au chanoine Pottier, pour la contribution qu'apporte aux études historiques la Société archéologique de Tarn-et-Garonne dont il est président.

M. Ernest Ruppin, de Brive, auteur d'un ouvrage sur l'*abbaye et les cloîtres de Moissac*, obtient un rappel de grande médaille.

Des médailles de vermeil sont données, pour leurs travaux archéologiques, à M. Barrière-Flavy, Georges Durand, Momméja, Brutails.

MÉDAILLES D'ARGENT

1. A la ville de Fumel, pour avoir acheté le merveilleux château de Bonaguil.

2. A M. Fallières, pour l'encourager à publier ses travaux.

3. A Mlle Louise Garreau, pour sa remarquable restauration du château de Madaillan.

4, 5, 6. A MM. Lavergne, vice-président de la Société archéologique du Gers, Camoreyt, de Lectoure, Gardère, de Condom, Forestié, de Montauban, pour leurs importants travaux.

8. A M. Charles de Lasteyrie, pour son bel ouvrage sur l'*Abbaye de Saint-Martial de Limoges ;*

9. A M. l'abbé Brun, qui a consacré une grosse partie de sa fortune à restaurer l'église d'Uzert, dans la Gironde ;

10. A M. Masseraut, instituteur à Neuvic (Indre), pour ses études archéologiques.

MÉDAILLES DE BRONZE

1. M. le chanoine Dubourg, curé de Layrac, pour ses monographies de Layrac et de Caudecoste.

2. M. Moullié, pour don fait au Musée d'Agen de la collection épigraphique recueillie par Saint-Amans.

3, 4. MM. Branet et Lassus pour leurs travaux archéologiques.

5. L'abbé Laborie, pour ses clichés photographiques et la séance de projections, à Agen.

6. M. Dugué, à Moissac, pour ses études.

7. M. Préjas, instituteur à Solomias (Gers), pour le même motif.

8 La sœur Angèle, à Auch, pour les soins qu'elle apporte à la conservation des restes archéologiques du prieuré de Saint-Orens.

Enfin, la *Société française d'archéologie*, après avoir alloué diverses sommes pour faciliter des fouilles à Moissac et à Loches, déclare qu'elle tiendra sa prochaine session à Troyes et à Provins.

Digitized by Google

Le soir, à sept heures avait lieu, à l'hôtel Bonneville, le banquet traditionnel. On a bu aux organisateurs du Congrès, à tous ceux qui, par leur collaboration constante, avaient assuré son succès, à l'avenir de la Société française d'Archéologie, à la municipalité, à la presse, qui s'est montrée si bienveillante, aux étrangers du Congrès.

M. Lefèvre-Pontalis, M. de Ghellinck, au nom des Belges, M. Dognée, au nom de la Société d'histoire de Madrid, M. Janot, délégué de la Société d'architecture de Lyon, MM. Planté et Travers, M. Le Féron de Longcamp, M. de Lassalle, au nom de la presse régionale, prononcent des discours très éloquents et très spirituels. Nous publierons ceux de M. Bonnet, préfet de Lot-et-Garonne, et de M. Jouitou, maire d'Agen.

Toast de M. Bonnet

Mesdames, Messieurs,

Cinq jours à peine se sont écoulés depuis votre arrivée dans l'Agenais et déjà vous allez nous quitter. Quelques excursions encore chez nos voisins du Gers et votre groupe studieux et aimable se dispersera.

Nous vous souhaitons un heureux retour et garderons la mémoire de votre brillant et trop rapide passage.

Que les représentants de nations rapprochées de nous par les frontières et par le cœur nous permettent aussi de leur adresser notre sympathique adieu !

Vous avez bien voulu, Mesdames et Messieurs, vous féliciter de l'accueil que vous avez rencontré dans cette région. Cet accueil vous était bien dû. En venant évoquer dans les pays que vous visitez annuellement les souvenirs d'un passé émouvant ou gracieux, vous faites, pour vos hôtes comme pour vous-mêmes, revivre un instant la vieille France. Artistes tout autant qu'érudits, vous savez magiquement réveiller l'âme sonore et éloquente de ses antiques monuments.

En augmentant, par votre persévérant labeur, les conquêtes de la science, vous agrandissez le patrimoine commun laissé par les ancêtres.

Puissions-nous puiser de plus en plus largement aux sources fécondes d'enseignement que vous nous ouvrez ainsi ! Puissions-nous, tout en développant l'héritage moral et scientifique des aïeux, nous inspirer de leur goût exquis, imiter leur héroïsme et leurs vertus !

Pour continuer la chaîne ininterrompue de nos traditions, pour affirmer, Messieurs, le culte tutélaire de l'idée nationale, j'ai l'honneur de vous convier à rendre avec moi un respectueux hommage à celui qui personnifie la France devant l'Europe et devant le monde : à M. le Président de la République. Au Président de la République, symbole vivant de la patrie !

Digitized by Google

Toast de M. Jouitou

Mesdames, Messieurs,

J'en suis à mon premier Congrès — et à ma troisième leçon. Il me faudrait être doué d'un esprit bien rebelle, pour ne pas arriver, avec de tels maîtres, à un commencement d'éducation sérieuse.

Je vais donc, puisque vous le voulez, prononcer aussi un toast.

J'ai vivement regretté de n'avoir pu, ni m'associer à vous dans vos promenades si intéressantes ni assister aux conférences si instructives qui ont été prodiguées ces jours derniers devant un public avide d'apprendre. Des devoirs professionnels en sont la cause. Eux aussi ont leurs exigences et leur cruauté, et je viens d'être leur victime ; car ils m'ont fait perdre de belles occasions de m'inspirer de choses que dès aujourd'hui, je le vois bien, je dois me résigner à ne jamais savoir.

Je n'en ai pas moins retiré de ce Congrès d'heureux enseignements, et, pour en signaler un, ce que j'ai vu et entendu hier au soir m'a permis de constater quels liens puissants sait former la science entre ses adeptes, quelque distance qui les sépare. Pour elle il n'y a pas de frontières et, d'où qu'ils viennent, les savants sont chez eux partout. Ils ne connaissent d'autres barrières que celles qu'ils élèvent eux-mêmes contre l'Erreur.

A quelque spécialité qu'ils se soient voués, quelque branche du savoir humain qui ait obtenu leurs préférences, ils sont tous des soldats d'une même armée, de cette armée sans cesse grossissante qui marche triomphalement dans un rayon de lumière vers cette étoile lointaine qu'on nomme indifféremment : la Vérité ou la Beauté. Et tous, même ceux qui s'occupent presque exclusivement du passé, tous, qu'ils en soient conscients ou non, ils travaillent dans l'intérêt de l'avenir.

Et c'est pour cela que je bois à l'extension de la science et au progrès sous toutes ses formes, de l'esprit humain.

Le 18 juin, à Auch, les congressistes devaient se séparer. Mais, auparavant, un devoir s'imposait à tous, celui de remercier, comme il convenait, M. Lefèvre-Pontalis, qui, pendant huit jours, a dirigé excursions et séances, avec un tact, une science que nous avons été heureux d'applaudir. M. Lauzun l'a fait dans les termes charmants que voici :

Mesdames, Messieurs,

L'heure de nous séparer va bientôt sonner, cette heure toujours si triste qui rompt brusquement les relations ébauchées, les conversations entamées, les sympathies nouvellement acquises, ne laissant que l'espoir souvent bien éphémère de les renouer au prochain Congrès.

Je ne veux pas laisser arriver ce moment, sans venir auparavant, non plus cette fois au nom des Sociétés savantes du Lot-et-Garonne et du Gers, mais de notre Société Française d'Archéologie, adresser à notre cher Directeur tous nos remerciements.

Digitized by Google

Certes, il nous a, assez souvent depuis ces huit jours, — trop souvent même, j'ai hâte de le dire pour moi, — couverts de fleurs, pour qu'à notre tour nous ne venions pas aujourd'hui lui tresser une couronne, toute de gratitude et de félicitations.

Comment en effet pourrions-nous oublier avec quel zèle infatiguable, quel dévouement sans bornes, il a conduit nos opérations. Toujours sur la brêche, remarquant tout, saisissant tout, il n'a jamais hésité à fournir sur les questions les plus difficiles de lumineuses explications, résolvant souvent d'une façon définitive par son autorité en matière archéologique, les problèmes réputés jusqu'à ce jour insolubles.

Par votre science, mon cher Directeur, votre clarté, votre éloquence, vous vous êtes constamment imposé à notre attention. Par votre obligeance, votre abord facile, votre urbanité, vous avez séduit nos cœurs.

Ce Congrès, le premier que vous ayez présidé, marquera dans les annales de notre Société.

Il est le point culminant où sont venus converger, pour se réunir en vous, et le zèle d'apôtre d'Arcisse de Caumont, et la science de Laurière et de Palustre, et la distinction de manières d'Arthur de Marsy.

Une vie nouvelle s'ouvre décidément devant nous, non plus pleine d'espérances, mais féconde déjà en enseignements et en progrès. Un cri jaillit de toutes les poitrines : grâce à M. Lefèvre-Pontalis, la Société Francaise d'Archéologie va travailler plus que jamais !

Et de fait, vous avez à cœur, je le sais, que la Compagnie qui vous a placé à sa tête, demeure à la hauteur des autres Sociétés rivales, et sans rien enlever de ce qui faisait son charme et ses agréments d'autrefois, qu'elle se maintienne au rang qu'elle avait su prendre et que par vous elle saura toujours conserver.

Merci donc pour cette confiance que vous avez mise en nos cœurs, pour les efforts généreux dont vous venez d'être si prodigue, pour la peine que vous avez prise, les fatigues que vous aves endurées, mais qui doivent déjà vous paraitre bien douces, en présence des résultats acquis.

Merci pour vous tous, Messieurs, qui avez si vaillamment secondé votre général.

Merci aussi, Madame, qui par votre assiduité aux séances si brillamment présidées par votre mari, avez rehaussé le prestige et l'éclat de notre Société et fait rejaillir sur elle l'élégance de vos manières, la bonté de votre cœur, la grâce suprême de toute votre personne.

Mesdames et Messieurs, je lève mon verre en l'honneur de Monsieur et Madame Lefèvre-Pontalis.

J'en ai fini avec ce trop long compte-rendu. Je le termine, heureux d'avoir pu, nouveau venu dans le département, parcourir, avec les érudits les plus qualifiés, sous la direction de mon ancien maitre de l'Ecole des Chartes, M. Lefèvre-Pontalis, cette belle région du Midi, si pittoresque, si fertile, à laquelle s'attachent tant de souvenirs historiques intéressants.

René BONNAT.

Digitized by Google

SAINTE FOY, VIERGE ET MARTYRE
A AGEN

Le texte de la *Passion de sainte Foy* était si universellement connu dans les siècles passés, que l'on en trouve de nombreux exemplaires manuscrits dans toutes les bibliothèques de France et de l'étranger. Tous ne reproduisent pas un texte unique ; ils se classent d'eux-mêmes en deux groupes, selon la version qu'ils reproduisent. Sauf de légères variantes ou des additions, le récit est le même; mais la forme est bien différente dans les deux groupes. Dans l'un, elle est plus simple, plus sobre, d'un style rude et même incorrect; dans l'autre, elle se montre plus étudiée, plus prolixe, d'un style plus recherché : ces caractères accusent une retouche, une amplification, et par suite une forme plus récente.

L'auteur de la retouche est, d'après sa propre déclaration, un moine de l'abbaye de Conques, celui-là même qui composait, vers le milieu du XIe siècle, les deux derniers livres des *Miracles de sainte Foy* [1]. Des nombreux manuscrits de la *Passion* qui ont été exécutés après le milieu du XIe siècle, la plupart ont reproduit cette version d'un style plus raffiné.

Nous n'avons de la première version que deux manuscrits, tous deux écrits au Xe siècle; ils appartiennent, l'un à la Bibliothèque nationale de Paris [2], l'autre à la bibliothèque de l'Ecole de médecine de Montpellier [3].

Il faut nécessairement écarter la seconde version comme offrant un texte altéré, et adopter la première comme se rapprochant le plus

---

1 Cf. : *Liber miraculorum sancté Fidis*, publié par l'abbé A. Bouillet, Paris, 1897, in-8°.

2 *Lat.* 5301.

3 H 152.

Digitized by Google

de la rédaction primitive. Nous en donnerons plus loin la traduction, aussi fidèle et aussi littérale que possible.

Les deux manuscrits que nous venons de mentionner offrent quelques variantes. Nous ne citerons que les deux plus importantes.

Tandis que le manuscrit de Paris donne le nom de Dacien au préfet qui interrogea et condamna sainte Foy, le manuscrit de Montpellier s'exprime ainsi : « Je n'ai pu trouver le nom du préfet, malgré mes recherches les plus minutieuses [1]. » Il faut convenir que le fait de l'intervention de Dacien se trouve bien ébranlé par ce texte, et il est permis de croire que le correcteur du manuscrit de Paris aura de lui-même introduit ce nom dans le texte primitif.

La seconde variante n'est pas moins intéressante pour l'histoire d'Agen. Dans le manuscrit de Paris, l'épilogue contenant l'histoire de l'*élévation* des corps des saints martyrs est incomplet et évidemment tronqué ; cela est prouvé par le contexte et par la doxologie finale, fort écourtée et comme ajoutée au hasard. Dans le manuscrit de Montpellier, par contre, la fin du récit est bien amenée.

Peut-on cependant affirmer que le texte fourni par les deux manuscrits, pour être le plus ancien et le moins altéré, soit le texte même de la rédaction primitive ? Non assurément, du moins dans son ensemble. Les récits de la passion de sainte Foy et de celle de saint Caprais, primitivement distincts, ont été soudés gauchement l'un à l'autre, ou même simplement juxtaposés par un ajusteur maladroit ; désireux d'introduire le nom de la sainte dans un récit propre à saint Caprais seul, il se contenta de mettre au pluriel ce qui était au singulier : les négligences et les ratures du manuscrit de Montpellier en sont la preuve. Pour compléter sa besogne, il ajouta un prologue et une courte introduction. Ces remaniements furent opérés après le milieu du vi^e siècle, mais non plus tard, comme le démontre l'existence du *cursus* dont le document est pourvu.

Celui qui a ainsi ajusté les deux passions les a, par bonheur, traitées avec un respect visible. La sobriété, la rapidité, la simplicité qui en forment le caractère ont été respectées et tranchent vivement avec la prose du metteur en ordre ; la soudure est aussi maladroite que possible. En détachant ces deux pièces des adjonctions postérieures, on y retrouve vraiment la simplicité des anciens actes. Nous

1 Le manuscrit latin 5288 de la Bibliothèque nationale offre la même variante.

Digitized by Google

avons dès lors la rédaction primitive, qui remonte vraisemblablement à la première moitié du ve siècle.

Voici la traduction annoncée [1] :

* * *

« La veille des nones d'octobre, la passion de sainte Foy, vierge et martyre.

« *A la pensée des faits glorieux de la passion des grands et illustres saints Caprais et Foy, la langue reconnaît son impuissance à les célébrer dignement. D'ailleurs la haine jalouse de l'antique paganisme à l'égard de la religion chrétienne a voulu faire le silence autour des actes merveilleux de ces saints, afin d'en abolir la mémoire et d'empêcher qu'aucune connaissance n'en parvienne à la postérité. Pour moi, ayant trouvé de nombreux éléments dans la relation des actes de nos saints, je me suis borné à faire un choix parmi eux et à en composer un récit très concis, quoique rédigé dans un style mal assuré.*

« *Mais par quoi commencer mon œuvre? Je suis ébloui par tant de faits dignes d'être célébrés que m'offre la vie de nos bienheureux martyrs. Il aurait fallu que je fusse inspiré par l'autorité des docteurs et enflammé par l'antique magnificence des poètes, pour mener à bonne fin, ou simplement pour aborder une entreprise aussi ardue. Il est en effet plus aisé de concevoir de l'admiration pour les actes glorieux de nos martyrs Caprais et Foy, que de les célébrer dignement. Mais si la stérilité de mon génie me refuse toute éloquence, du moins que la piété anime mon faible esprit et l'excite à proposer à l'imitation les grands exemples de nos saints; et si ma langue refuse son service pour célébrer leurs louanges, du moins voudrais-je leur offrir le témoignage de ma vénération et de ma foi comme un hommage de ma bonne volonté. Et puisque j'entreprends, dans ce récit de leur passion, de célébrer leurs nobles actions, dans la mesure où Dieu daignera m'inspirer, je*

---

1 Dans cette traduction nous mettons en *italiques* ce qui a été ajouté par le remanieur de la dernière moitié du vi^e siècle; ce qui est imprimé en caractères ordinaires constitue le texte primitif des Actes rédigés au ve siècle. Nous renvoyons le lecteur, désireux de trouver plus de développements appuyés sur des preuves plus abondantes, à notre ouvrage : *Sainte Foy, vierge et martyre*, Rodez, 1900, in-4°, p. 394-404.

Digitized by Google

m'appliquerai à choisir une petite quantité de matériaux cueillis parmi le grand nombre de ceux qui ont été publiés dans divers écrits, et j'y apporterai une foi et un amour semblables à ceux qui nous ont fait transmettre les actes du martyre. Si je suis à ce point concis, c'est que grâce aux traditions que nous ont transmises les générations, la mémoire de ces faits n'est pas encore ensevelie dans l'oubli. Il est vrai que chacun des lieux, chacune des cités qui possèdent un martyr s'en glorifient avec raison; et c'est justice, puisque ces héros ont livré leur vie pour le Seigneur Jésus-Christ.

« *C'est donc dans la ville d'Agen que naquit sainte Foy, issue de parents nobles et illustres. Fille de cette cité par sa naissance, elle en devint la patronne par la mort glorieuse qu'elle y subit. Déjà illustrée par la noblesse antique de sa race, elle fut plus glorifiée encore par les dons de Jésus-Christ; parée du voile immaculé des vierges, elle fit éclater sa foi au Sauveur Jésus, en répandant le parfum de la douce modestie. La première, à Agen, elle conquit la palme du martyre, et, par l'exemple si éclatant d'une telle mort, elle devint la gloire de cette cité. Elle consentit à perdre la vie du temps pour gagner la vie de l'éternité. Dès le berceau elle aima le Seigneur Jésus et ne voulut pas d'autre maître. Jeune par le nombre des années au temps de son martyre, elle avait dans toutes ses démarches la sagesse de l'âge mûr. Eclatante était la beauté de son visage, plus éclatante encore la beauté de son âme.*

« *Lorsque le juge fut arrivé, il promit, selon la coutume, des biens et des faveurs aux adorateurs des idoles, et menaça les chrétiens, s'il s'en trouvait, des tourments de la persécution.* Alors le préfet, *nommé Dacien,* fit son entrée dans la ville, et aussitôt il donna ordre de rechercher la bienheureuse Foy et de l'amener en sa présence.

« Dès que la sainte fut saisie par les iniques exécuteurs, elle adressa au Seigneur cette prière : « Seigneur Jésus, qui en toute occasion venez au secours de ceux qui sont à vous, assistez maintenant votre servante et mettez sur mes lèvres des paroles de sagesse lorsque j'aurai à répondre à ce tyran. » Puis elle trace le signe sacré de la croix sur son front, sur ses lèvres et sur son cœur. Armée de ce bouclier invincible, elle s'avance résolûment. Elle comparaît devant le préfet, et celui-ci lui demande avec une perfide douceur : « Quel est ton nom ? » La sainte, n'éprouvant ni crainte ni terreur, répond : « [Je m'appelle Foy. — Quelle est ta religion ?

Digitized by Google

En qui crois-tu ?][1] — Je suis chrétienne depuis ma plus tendre enfance, et je sers le Seigneur Jésus-Christ de toute l'ardeur de mon âme. — Prends conseil de ta beauté et de ta jeunesse, renonce à cette religion et sacrifie à Diane, la déesse sacrée que son sexe doit rapprocher de toi, et je te comblerai des plus précieuses faveurs. » La sainte, sous l'inspiration du Saint-Esprit dont elle était remplie, répondit : « J'ai appris par l'enseignement de nos pères que les dieux des nations ne sont que des démons, et c'est à eux que vous voudriez me persuader d'offrir des sacrifices ! » A ces mots, le préfet, enflammé de colère, s'écria : « Puisque tu as eu l'audace de qualifier nos dieux de démons, sacrifie à ces dieux, sinon je vais te faire périr dans toutes sortes de tourments. » Devant ces menaces, la bienheureuse Foy puise une force nouvelle dans la pensée du martyre, et, animée par l'ardent désir d'échanger cette misérable vie contre la gloire des cieux, elle s'écrie de l'accent le plus résolu : « Pour le nom de mon divin Maître Jésus-Christ, je refuse de sacrifier à vos dieux ; me voici prête à souffrir tous les genres de supplices. »

« Alors le préfet, outré de colère, commande à ses satellites d'apporter un lit d'airain, y fait étendre le corps de la sainte, lié aux quatre membres ; puis, sur son ordre, on allume au-dessous un brasier, afin de torturer ce tendre corps par un tourment si cruel. Un tel spectacle arrache à la multitude des assistants ce cri unanime : « Quelle impiété ! et quelle injuste sentence ! Cette vierge innocente honore Dieu et tient le premier rang parmi la plus illustre noblesse ; jamais elle n'a souillé sa bouche par une parole mauvaise, jamais elle n'a commis une action coupable ; pourquoi la soumettre à un tel supplice ? » Beaucoup d'entre eux, dont nous ignorons les noms, touchés par le spectacle de la constance de sainte Foy, crurent au Seigneur Jésus, et conquirent la glorieuse palme du martyre.

« *Pendant que ces évènements s'accomplissaient*[2], *le bienheureux Caprais, l'élu de Dieu, suivait l'exemple des chrétiens de la ville qui, devant le déchaînement de l'atroce persécution, cherchaient un asile dans des lieux déserts. Animé d'un zèle ardent pour le culte de son Dieu, il explorait ces retraites, lorsqu'il arriva en toute*

---

1 Les mots entre crochets ne se trouvent que dans le manuscrit de Montpellier ; ils ont été omis par mégarde par le scribe du manuscrit de Paris.

1 Ici commencent les Actes de saint Caprais.

Digitized by Google

hâte sous une roche qui s'élève non loin de la cité, vers le septentrion. De là il aperçoit soudain la bienheureuse Foy en proie aux atroces tortures des persécuteurs. Il lève alors les yeux au ciel, adresse au Seigneur les plus ferventes prières, et le conjure de donner la victoire à sa servante fidèle, la bienheureuse Foy, dans le combat qu'elle soutient. Une seconde fois l'athlète du Christ, Caprais, lève les yeux et fixe le ciel dans une ardente contemplation où passe toute son âme, puis, se prosternant de nouveau à terre, demande au Seigneur de lui manifester sa volonté par un prodige. Alors il aperçoit, suspendue au-dessus de la bienheureuse Foy, une couronne resplendissante de mille feux et ornée de pierreries étincelantes et de perles qui semblent détachées du ciel. Il voit aussi descendre des nues une colombe qui pose la couronne sur la tête de la bienheureuse, et la sainte martyre parée d'un vêtement éclatant, plus blanc que la neige et plus resplendissant que le soleil. Il comprend que la palme du triomphe est assurée à la sainte, que la couronne du salut est conquise par sa victoire.

« *A la vue de cette manifestation merveilleuse de l'intervention divine entr'ouvrant le séjour des joies éternelles, le bienheureux Caprais, raffermi et désireux de n'être pas jugé indigne de partager la même gloire, frappa de la main la roche qui l'abritait. Il en jaillit aussitôt une source qui n'a pas tari jusqu'à ce jour. La puissance de Dieu a daigné attacher à cette eau salutaire une telle vertu, que tous ceux qui viennent avec une foi vive boire à la source de ce rocher, de quelque langueur qu'ils soient atteints, recouvrent la santé par l'intercession du saint martyr.*

« *Transporté d'allégresse, rempli de courage, Caprais, à l'insu de tous, s'élança vers le lieu où la bienheureuse Foy subissait le supplice, et on l'y vit tout à coup arriver.* Aussitôt le tyran impie le fait comparaître en sa présence. Caprais, plein d'intrépidité, se présente avec assurance, et le préfet lui demande son nom, sa patrie, sa famille. Le bienheureux Caprais répond en ces termes : « Je suis chrétien, c'est mon titre le plus glorieux ; l'évêque m'a régénéré par le baptême, et je m'appelle Caprais. » Le préfet, voulant le gagner par de flatteuses promesses, lui dit : « Je vois que tu es jeune, et ta beauté est remarquable. Si tu te rends à mes discours, tu seras le premier dans le palais du prince, tu jouiras de son amitié et tu recevras de grands biens. » Docile à la voix des prodiges que le ciel avait opérés en sa faveur, Caprais répondit : « Tout mon désir est d'habiter le palais de celui que j'aime depuis mon baptême

Digitized by Google

et que j'ai appris à connaître comme le rédempteur de ceux qui croient en lui. — J'agirai ainsi à ton égard, reprit le préfet, et je veux moi-même te donner ces faveurs et ces biens. — J'aspire, répliqua le saint, à recevoir les biens impérissables que donne Celui qui est fidèle dans ses paroles et saint dans toutes ses œuvres. »

« Le préfet, voyant Caprais inébranlable dans sa résolution et ses réponses, se tourne vers les siens : « Je redoute, dit-il, de discuter plus longtemps avec cet homme ; il me lasserait, et je succomberais dans la lutte. » Il commande alors aux licteurs de le saisir et de déchirer ses chairs sans pitié. L'ordre est exécuté, mais le saint montre une grande force au milieu des tortures. Le spectacle de tourments si cruels, infligés à cette victime jeune encore, inspire la compassion à toute la multitude des assistants ; de tous les yeux coulent des larmes, et l'on entend ce cri unanime : « Quelle impiété ! quel jugement inouï ! » C'est que le bienheureux martyr Caprais avait su se faire aimer de tous, et son visage resplendissait d'une angélique beauté. Rien ne put ébranler Caprais, ni discours, ni caresses, ni tourments, rien ne put faire fléchir le courage du glorieux martyr. Aussi le préfet le fit conduire au temple pour y consommer son sacrifice. *La double passion de saint Caprais et de la bienheureuse Foy fut couronnée de la gloire d'un semblable martyre : ils eurent tous deux la tête tranchée. Ainsi leur vie admirable, sainte et agréable à Dieu, se transforma en une vie plus admirable encore et en une félicité sans fin, par l'union dans un même martyre. Elle est vénérable et heureuse, nous le disons hautement, la cité d'Agen, qui a eu la gloire de donner naissance à de tels martyrs, d'être le théâtre de leurs glorieux combats et de posséder leurs tombeaux.*

« Nous célébrons leur passion par des réjouissances et des solennités, la veille des nones d'octobre, par la volonté et la grâce du Seigneur Jésus-Christ, qui est glorifié lui-même dans les saints ; à lui soient rendus honneur et gloire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il[1]. »

L. SERVIÈRES et A. BOUILLET.

(*A suivre.*)

---

1 Cette phrase a été transposée et doit former la conclusion de la *Passion de sainte Foy.*

Digitized by Google

ITINÉRAIRE RAISONNÉ

DE MARGUERITE DE VALOIS EN GASCOGNE

(1578-1586) [1]

ANNÉE 1582

« Maison de la Royne de Navarre. — Estat des gaiges des dames, damoiselles, gentilshommes et aultres officiers de sa maison, etc. [1]

DAMES

Madame de Candalle, dame d'honneur	333 éc. 1 l.
Me la comtesse de Gurson	100 éc.
Me de Curton	—
Me de Duras	—
Me de Gondrin	—
Me la comtesse de Chasteau-Villain	— 133 éc.
Me la misse de Canillac	100 éc.
Me d'Estissac	—
Me de la Chastre	—
Me de Mioxain	—
Me la cesse de Carmain	—
Mlle de Tournon	133 éc.
Mlle d'Estiac	100 éc.
Me d'Arpajon	—
Me de Béarn	—
Me de Saignes	—
Me de Tignonville	—
Me de Béthune	—
Me de Béthune, sa fille	—
Me de Cheverny	—
Me de la Chapelle	—
Mlle de Saignes	—
Mlle du Rézé	—
Mlle de Vermont	—
Mlle de Fredeville	—
Mlle de Gerponnite	—
Mlle de Picquot	—
Mlle de La Marcillière	—

FILLES DAMOISELLES

Cléophile Béthune	83 éc. 1 l.
Fauceuze	—
De Villesavin	83 éc. 2 l.
De Bais	—
De Romefort	—
Mlle de La Vernay, gouvernante desdites filles	100 éc.

AULTRES DAMES ET DAMOISELLES

Me de Riberac	1 éc. 2 l.
Me de Sainte-Gemme	—
Me de Bourgon	—
Me du Lys	—
Mlle de La Martonie	—
Mlle d'Epernay	—
Mlle de Myron	—

FEMMES DE CHAMBRE

En plus	
Marie Chausson	50 éc.
Loyse du Verger	—
Marguerite Barthe	—

FEMMES DES FILLES

En plus	
Françoise de Raine	33 éc. 1 l.

MAISTRES D'HOTEL

Le sieur d'Autherac remplace le sieur de Masparault	1 éc. 1 l.

PANNETIERS

Le sieur du Plessis	100 éc.
Le sieur de La Lieve	—

à la place des sieurs de Saint-Pons et Beaumesnil.

---

[1] Voir *Revue de l'Agenais*, t. XXVIII (1901), p. 210.

1 Archives nationales, série KK., volume 169.

Digitized by Google

ÉCHANSONS

Le sieur de Montfaut. . 100 éc.
Le sieur de Matha..... —
Le sieur de Tuty..... —
Le sieur de St-Germain. —
Le sieur de Montigny... —
à la place des sieurs Miliorin et La Bussière.

ESCUYERS TRANCHANTS

Le sieur de Cadena..... 100 éc.
Le sieur de Maniquet le le jeune..... . —
Le sieur de Saint Pont le jeune..... —
Le sieur de Boissac..... —
Le sieur de Beaumesnil le jeune..... —
Le sieur de Cotes. .... . —
Le sieur de Courtigner.. —

ESCUYERS D'ÉCURIES

Le sieur de Montigny... 100 éc.
Le sieur de Fredeville.. —
à la place du sieur de Matha.

AULMONIERS

En plus:
Guillaume de Lys, abbé de Saint-Martin..... 1 éc. 2 l.
N. de Chavagnac..... —

CLERCS DE CHAPELLE

Symon Dauvergne..... 20 éc.
à la place de Nicolas Coquelet.

CHANCELIER

La place de chancelier occupée par Guy du Faur de Pibrac est supprimée.

SECRÉTAIRE DES FINANCES

M. Odet de Mazelière... 100 éc.
à la place de Jacques Biart.

AUTRES SECRÉTAIRES

En plus et comme remplaçants.
M. François Lardes.... 56 éc. 2 l.
M. Loys Denis..... —
M. Martin Denis..... —
M. Jehan Gosselin..... —
M. Martin Jouyn..... 20 éc.
M. Isaac Olier..... —
M. Jules Gassot..... 6 éc.
M. Barthélemy Guy.... —
M. Antoine de Legendre. —
M. Sainct Nicolas..... —
M. Laurent Symon..... —
M. Jacques Tannier.... —
M. Symon Bousquet.... —
M. N. Sieurac..... 1 éc. 2 l.
M. Bernard Codoing.... —
M. Arnaut de la Nusse. —
M. Loys Ressard..... —

CONTREROLLEUR ET CLERCS D'OFFICE

En plus :
Bonald Charpentier..... 56 éc. 1 l.
Jehan Gaussin..... —
Pierre Chardon..... —
Noël de Villeronde..... —
à la place de Symon Huguerie et de Jehan Bourgeois.

MARÉCHAUX DE LOGIS

N. Le Meignan à la place de Jacques Crochut.
Peu ou pas de changements pour les autres offices subalternes.

TRÉSORIER ET RECEVEUR GÉNÉRAL

M. Antoine Charpentier. 500 éc.

GENS DU CONSEIL

Pour Paris : 10 conseillers.
Pour Toulouse : les mêmes qu'en 1579
Pour Bordeaux : les mêmes.
Pour l'Agenais :
Me Antoine Boissonnade, advocat..... 8 éc. 1 l.
Me N. de Laville, procureur..... —
Pour le Quercy : les mêmes.
Pour le Rouergue : les mêmes.

Janvier 1582

Du lundy premier jour de janvier au 28, ladicte dame Roine et tout son train audict Nérac.

Tout le mois de janvier de cette nouvelle année 1582 se passa, de la part de la Reine de Navarre, en atermoiments, en hésitations et

Digitized by Google

finalement en préparatifs de départ. Marguerite brûle en effet du désir de revenir à la Cour et de revoir Chanvallon. Elle sait de bonne source que le duc d'Anjou, à ce moment dans les Flandres où il l'avait amené, vient de lui confier une mission auprès du Roi et qu'il se trouvera à Paris dans les derniers jours de février ou les premiers jours de mars. Il s'agit d'y arriver en même temps et d'obtenir d'abord de sa Sibille, puis de sa mère, que son frère consente à la rappeler auprès de lui. Il faut aussi que le Roi de Navarre se décide à se séparer de Fosseuse qu'elle amène avec elle et s'embarque dans quelque nouvelle aventure. Mais laissons parler Marguerite elle-même, qui dans les deux dernières pages de ses si intéressants Mémoires, tout en cherchant à nous donner le change sur ses véritables sentiments, nous explique à sa façon sa manière d'agir à cette époque et celle de tout son entourage :

« A quoy pour parvenir, le Roi me fit écrire par la Royne ma « mère qu'elle désiroit me voir ; que c'estoit trop d'avoir esté cinq « ou six ans esloignée d'elle ; qu'il estoit tems que je fisse un voiage « à la Cour ; que cela serviroit aux affaires du Roy mon mary et de « moy ; qu'elle cognoissoit que le Roy estoit désireux de me voir ; « que si je n'avois des commoditez pour faire ce voiage, que le Roy « m'en feroit bailler. » Le Roy m'escrivit le semblable, et m'envoyant « Manniquet, qui estoit mon maistre d'hostel, pour m'y persuader « (pour ce que depuis cinq ou six ans que j'estois en Gascogne, je « n'avois jamais pu me donner ceste volonté de retourner à la Cour), « il me trouva lors plus aisée à recepvoir ce conseil pour le mescon- « tentement que j'avois à cause de Fosseuse, lui en ayant donné advis « à la Cour. Le Roy et la Royne m'escrivent encore deux ou trois fois « fois coup sur coup, et me font délivrer quinze mil escus[1], afin que « l'incommodité ne me retardoit. Et la Royne ma mère me mande « qu'elle viendra jusques en Xaintonge ; que si le Roy mon mary me « menoit jusques là, qu'elle communiqueroit avec luy pour luy don- « ner asseurance de la volonté du Roy ; car il désiroit fort de le tirer « de Gascogne, pour le remettre à la Cour en la mesme condition « qu'ils y avoient esté aultrefois mon frère et luy ; et le maréchal de « Matignon poussoit le Roy à cela pour l'envie qu'il avoit de demeurer « seul en Gascogne[2]. »

Marguerite ajoute toutefois, et ici elle est bien peu sincère, qu'elle

1 Guessard, dans son édition, page 181, écrit en note quinze cents écus.

2 *Mémoires de Marguerite.*

Digitized by Google

ne fera à la Cour qu'un voyage de quelques mois pour y accommoder ses affaires et celles du Roy son mary ; « estimant qu'il serviroit « aussy comme de diversion pour l'amour de Fosseuse que j'emme- « nois avec moy ; que le Roy mon mary, ne la voyant plus, s'embar- « queroit possible avec quelqu'aultre qui ne me seroit pas si enne- « mie. J'eus assés de peine à faire consentir le Roy mon mary à me « permettre ce voiage, pour ce qu'il se faschoit d'esloigner Fosseuse « et qu'il en fust parlé. »

Néanmoins, elle arrive à ses fins, son mari se laissant plus facilement persuader qu'elle ne veut bien l'écrire, et, de part et d'autre, le voyage est décidé.

« Ma Sibille, écrit Marguerite au comble de la joie à la duchesse « d'Uzès, votre lettre me sera comme saint Elme aux mariniers, me « promettant, sous vos asseurances, autant de contentement à mon « retour, qu'en mesme lieu j'y ay aultrefois esprouvé du contraire.... « Je croiray donc vostre conseil et advanceray mon partement, aul- « tant qu'il me sera possible[1]. »

Quant au Roi de Navarre, une fois son parti pris, il n'a plus qu'une idée, de hâter le voyage de sa femme et de l'entourer du plus grand éclat possible. A cet effet, il écrit lettres sur lettres à la plupart des gentilshommes ses amis, leur ordonnant de l'accompagner et les priant de lui en faciliter l'exécution par tous les moyens en leur pouvoir :

« M. de Lardimalie, écrit-il déjà le 7 janvier de Nérac, d'autant « que ma femme fait estat de partir dans le vingt-cinquiesme de ce « mois pour faire son voiage de la Cour et que j'ay délibéré de la « conduire jusques à Sainct-Jehan d'Angely, je desirerois pour ceste « occasion estre accompaigné de quelques-uns de mes bons amis[2]. »

Et à M. de l'Estelle, le 19 janvier, toujours de Nérac : « Estant « résolu de partir le XXVI de ce mois pour aller accompaigner la « Royne, ma femme, jusques à Sainct-Jehan d'Angely, lorsqu'elle « s'acheminera en Court, je vous en ay volu advertir par ceste « mienne, etc.[3]. »

Et encore de Nérac, à M. de Scorbiac, le 27 janvier : « J'envoie ce « porteur à Montauban pour y recouvrer huict mulletz de bast, et

1 *Lettres de Marguerite*, édition Guessard, p. 215. (Collection Béthune, T. 8890, folio 46.)

2 *Lettres missives*, t. I, p. 433.

3 *Idem*, p. 436.

Digitized by Google

« iceulx amener pour la commodité de mon voiage, allant conduire « la Royne, ma femme, jusques à Sainct-Jean d'Angely...[1] »

Marguerite quitta Nérac le lundi 29 janvier.

Le lundi 29 janvier, ladicte dame et son train disne à Laussignan, souppe et couche à Casteljaloux.

Lausseignan est un tout petit village, à neuf kilomètres au nord-ouest de Nérac et à trois de Barbaste, ce dernier lieu célèbre par son beau moulin à quatre tours, de la fin du XIIIe siècle, à ce moment propriété du roi de Navarre. Il se trouve sur la route qui mène de ce joli site à Durance, rendez-vous habituel de chasse d'Henri de Bourbon.

Sans doute que Marguerite, qui connaissait, pour les avoir parcourues si souvent, la route de Nérac au Port-Sainte-Marie et la vallée de la Garonne, préféra cette fois pénétrer dans la forêt des Landes et prendre cette direction qui lui était inconnue.

Le mardi 30 janvier et le mercredi 31, séjour à Casteljaloux, avec tout le train.

(Total des dépenses pour le mois de janvier : 2,664 écus, 15 sols, 4 deniers. Le tout payé.)

Février 1582

Du jeudi 1er février au dimanche 4, séjour à Casteljaloux.

Pour aussi pressée qu'elle fut de rentrer à la Cour, la reine de Navarre semble s'être quelque peu oubliée dans cette jolie petite ville des bords de l'Avance. Quelque partie de chasse, organisée en son honneur par son mari, fut-elle la cause de ce retard volontaire ? Tout porte à le croire, Henri se trouvant encore le 5 février à Casteljaloux, d'où il écrit à M. de Scorbiac une lettre, relative à la reddition de la petite ville de Varen, en Rouergue, près de Saint-Antonin [2].

Marguerite dut loger à la maison Labails, cette élégante demeure, dont la belle frise Renaissance, ornée de médaillons célèbres qui passent pour représenter les sires d'Albret, fait encore l'admiration de tous les archéologues [3].

---

1 *Lettres missives*, t. I, p. 437.

2 *Idem*, p. 438.

3 Dans sa bonne *Monographie de la ville de Casteljaloux*, Samazeuilh ne fait aucune mention à cette époque du passage de la petite Cour de Navarre.

Digitized by Google

Le lundi 5 février, ladicte Reine disne à Casteljaloux, souppe et couche à Bazas.

Le mardi 6 février, tout le jour audict Bazas.

Le mercredi 7 février, la dicte dame disne à Langon, souppe et couche à Cadilhac.

Le jeudi 8 février, tout le jour à Cadilhac avec tout son train.

Le chanoine Syrueilh, dans son Journal, n'a garde d'oublier, à cette date, le passage de Marguerite à ce château de Cadillac, qui lui rappelait de si doux souvenirs.

« Le roy et la reyne de Navarre, écrit-il, se rendirent le jeudy, « VIIIe febvrier à Cadilhac, audict an 1582. M. le président de Ville- « neufve, MM. de Lestonnac et Dandrault, conseillers en la Court de « Parlement de Bourdeaulx, les allarent trouver et saluer de la part « de la Cour. Ung aussi de MM. les conseillers de la Chambre de « justice se rendit devers eulx de la part de ladicte Chambre, comme « aussi fit M. de Montaigne, maire de Bourdeaulx, accompagné de... « juratz de ladicte ville [1]. »

« Ledict jour de jeudy au soir qu'ils arrivarent audict Cadilhac, la « Royne de Navarre tint à baptesme une fille de M. le comte de « Gurson [2], fils de M. le marquis de Trans, et avec ladicte dame fust « aussi marrine Madame de Candale, mère de l'accouchée, et M. de « Gondrin fust parrin au lieu de M. de Candale, evesque d'Ayre, qui « se trouva mal. Ladicte filhe eust à nom Marguerite du nom de la- « dicte Reyne [3]. »

Le vendredi 9 février, ladicte dame et son train disne à Cadilhac, souppe et couche à Créon.

« Le vendredy, après disner, ajoute le journal de Syrueilh, le Roy « et la Royne de Navarre partirent de Cadilhac et allarent coucher à « Créon, et de là allarent à Coustras où M. le prince de Condé estant « venu au devant d'eux les attendoit et dans deux ou troys jours après « partirent pour aller à Cougnac et de là à Sainct-Jean d'Angely. »

---

1 C'était Michel de Montaigne, le propre auteur des *Essais*.

2 Louis de Foix, comte de Gurson, fils de Germain-Gaston. Il fut tué, avec ses deux frères, au combat de Moncrabeau. Il avait épousé en 1579 Charlotte-Diane de Foix-Candalle (*Note Cl. Simon*).

3 *Archives historiques de la Gironde*, t. XIII, p. 342.

Digitized by Google

Le samedi 10 février, ladicte dame disne à Créon, souppe et couche à Barraulx [1].

Le dimanche 11 février, tout le jour audict chasteau de Barraulx.

Le lundi 12 février, ladicte dame disne au Port de Branne, souppe et couche à Coutras.

Le mardi 13 février, ladicte dame et son train tout le jour audict Coutras.

Le mercredi 14 février, ladicte dame et son train disne à Coutras, souppe et couche à Montguyon.

Le jeudi 15 février, ladicte dame et son train tout le jour audict Montguyon [2].

Le vendredi 16 février, ladicte dame et son train disne à Montguyon, souppe et couche à Baigne [3].

Le samedi 17 février, ladicte dame et son train disne, souppe et couche à Barbezieux.

Le dimanche 18 février, ladicte dame et son train disne à Chattauneuf [4], souppe et couche à Jarnac.

Du lundi 19 février au samedi 24, séjour à Jarnac.

Quelle cause retint si longtemps la Cour de Navarre en cette ville? Ce fut, croyons-nous, une entrevue entre Henri de Navarre et le prince

---

1 Le château du Barrault, à trois kilomètres au nord-est de Créon, datait du XIVe siècle. Il appartenait, à la fin du XVIe siècle, à François Jaubert de Barrault, tout dévoué à la cause du roi de Navarre. Son fils, en 1611, devint maire de Bordeaux. Il est possédé actuellement par M. le comte de Fumel, qui l'a restauré en conservant ses caractères architectoniques d'autrefois. (Voir : Léo Drouyn, *La Guienne militaire;* Ribadieu, *Les Châteaux de la Gironde;* Edouard Guillon, *Les Châteaux historiques et vinicoles de la Gironde;* etc.)

2 Chef-lieu de canton, arrondissement de Jonzac (Charente-Inférieure).

3 Baignes-Sainte-Radegonde, chef-lieu de canton, arrondissement de Barbezieux (Charente).

4 Châteauneuf-sur-Charente, chef-lieu de canton, arrondissement de Cognac (Charente).

Digitized by Google

de Condé d'un côté, Matignon et Bellièvre de l'autre, à l'effet d'accorder « de nouveaux articles pour une entière assurance de paix. » Deux lettres du roi de Navarre, l'une à M. de Scorbiac, l'autre aux consuls de Bergerac, semblent en effet indiquer que ce prince cherchait de tout son pouvoir à calmer les esprits et à asseoir définitivement la paix [1]. Marguerite, durant ce temps, ne s'occupait, ainsi qu'on va le voir par le passage suivant de ses livres de comptes, que de passer le plus agréablement son temps.

Le dimanche 25 février, ladicte dame et son train audict Jarnac « où ladicte dame a faict festin, disne et souppe « pour le mariage de Loyse de Verger, l'une de ses femmes « de chambre. Dépenses, ce jour-là seulement, 123 écus, « 47 sols, 3 deniers. »

Les lundi 26 et mardi 27 février, séjour à Jarnac.

Le mercredi 28 février, ladicte dame et son train disne à Burye [2], souppe et couche à Brisenbourg [3].

Le château de Brisambourg appartenait à cette époque à la sœur du maréchal de Biron, Jeanne de Gontaud, mariée en premières noces à Pierre Poussard, baron de Brisambourg, et en secondes noces à Jean de Caumont, seigneur de Montpouillan. Son frère, dans sa disgrâce, aimait à s'y retirer.

« Je m'en vais à Brisambourg, quy est de mon despartement, » écrit-il dans une de ses lettres du 1er mai 1581 [4].

D'un autre côté, dans les *Dépenses extraordinaires du Roi de Navarre*, nous lisons à cette date : « A Guillaume Gobinet, somme- « lier en l'office d'eschansonnerie, 15 l. t. pour une pipe de vin qui a « esté prinse pour l'ordinaire du Roy et dépensée le dernier jour de « février, en la maison de Mme de Brizambourg, lequel vin n'est tiré « à argent, d'autant que ladite dame n'en voulut point, dont S. M. a « depuis fait don audit Gobinet [5]. »

---

1 *Lettres missives*, t. I, p. 440.

2 Burie, chef-lieu de canton, arrondissement de Saintes (Charente-Inférieure).

3 Brisambourg, canton de Saint-Hilaire de Villefranche, arrondissement de Saint-Jean d'Angély (Charente-Inférieure).

4 *Archives historiques de la Gironde*, t. XIV, p. 185.

5 Archives départementales des Basses-Pyrénées, B. (1582).

Digitized by Google

(Total des dépenses pour ce mois de février, 2,413 écus, 56 sols, 3 deniers, le tout payé.)

Mars 1582

Le jeudi 1er mars, ladicte dame disne à Brisenbourg, souppe et couche à Sainct-Jehan d'Angely.

Le vendredi 2 mars, séjour à Sainct-Jehan d'Angely.

Le samedi 3 mars, ladicte dame disne à Sainct-Jehan d'Angely, souppe et couche à Xainctes.

Le dimanche 4 mars, ladicte dame et son train, tout le jour à Xainctes.

Dans ses *Etudes et Documents relatifs à la ville de Saintes* [1], M. le baron Eschasseriaux, ancien député de cet arrondissement, constate également, d'après les livres de Jurades, la présence de la Reine de Navarre dans cette ville, à la date du 3 mars 1582. Le 28 février déjà, la municipalité lui avait envoyé une députation au château de Brizambourg.

« Ce faict, ledit jour troisième du mois de mars, est venue ladite « dame Royne de Navarre, de ladite ville de Sainct-Jehan en ceste « ville, en l'abbaie de Notre-Dame, hors les murs de la présente « ville, où lesdits officiers, maire, eschevins, manans et habitans de « ladite ville, toute la jeunesse, avec armes, tambours, phifres et en- « seignes déploiées, furent au devant de ladite Majesté Royne, envi- « ron une petite lieue distante de ladite ville, où il lui fut faict deux « harangues, par ledit sieur Eschassériaux pour lesdits officiers, etc. » Marguerite fut reçue devant le grand portail de l'abbaye par l'abbesse de Notre-Dame « qui lui bailla la croix, laquelle elle baisa dévote- « ment. »

Puis « le lendemain, dimanche, 4 dudit mois, ladite dame s'est « descendue en sa chaise pour s'en venir en ladite ville. » Arrivée sur le pont, les officiers lui présentèrent les clefs et le poèle. Elle monta dans sa litière qui fut portée par les sieurs Jehan Relyon, de Prahec, Senné et Dominique du Bourg, entra en ville et se rendit à Saint-Pierre, où elle fut reçue par Monseigneur l'Evêque et entendit

1 *Sanites*, 1876, in-8°.

Digitized by Google

la messe. Elle se rendit de là au château, où elle eut une longue conférence avec le gouverneur, le sieur de Belleville ; d'où, toujours « avec ses damoiselles », elle s'en retourna à l'abbaye de Notre-Dame.

Le lendemain 5 mars, elle reçut en grande pompe toutes les autorités, qui lui exposèrent leurs remonstrances. Puis elle partit pour Saint-Jean d'Angély avec tout son train[1].

Etait-ce la première fois que la Reine de Navarre venait à Saintes? Dans son livre sur les *Entrées royales* dans cette ville, M. Louis Audiat donne à entendre qu'elle y était déjà passée, lors de son premier voyage en Gascogne, avec la Reine-Mère, à la date du 2 septembre 1578. Elle y aurait même séjourné jusqu'au 9 de ce mois. Le livre des Jurades nous apprend bien qu'on fit à ce moment à Saintes de grands préparatifs pour recevoir les deux Reines, encore à Cognac[2]. Mais nous n'y voyons aucune relation de leur entrée, ni de leur séjour dans la capitale de la Saintonge. En tous cas, le livre des Comptes de la Reine de Navarre, toujours si exact, n'indique à cette époque, comme séjour des deux Reines, que la ville de Cognac, du 1er au 5 septembre, et la ville de Pons, du 6 au 9 du même mois. Les deux Reines ne seraient-elles dès lors venues à Saintes que quelques heures et le scribe aurait-il jugé inutile de consigner cette simple excursion? Ou plutôt, comme nous le croyons, un empêchement subit les aurait-il contraintes, au dernier moment, de renoncer à leur projet ?

Le lundi 5 mars, ladicte dame et son train disne à Saint-Hilaire, souppe et couche à Saint-Jehan d'Angely.

Du mardi 6 mars au dimanche 11, séjour à Saint-Jehan d'Angely.

Henri de Navarre se prépare à l'entrevue qu'il va avoir avec la Reine Mère. Il est venu dans cette ville pour voir son cousin le prince de Condé, qui en a fait sa principale résidence. Il groupe autour de lui ses plus fidèles, ses conseillers et il demande avis à Théodore de Bèze, afin qu'il l'éclaire de ses lumières et de son expérience.

« J'espère, lui écrit-il le 6 mars de Saint-Jehan d'Angély, que nous

---

1 Voir aussi le travail de M. Louis Audiat : *Les Entrées royales à Saintes.* (Paris, Dumoulin, 1875.)

2 *Etudes et Documents sur la ville de Saintes*, par M. le baron Eschasseriaux, p. 291.

Digitized by Google

« verrons dans dix jours la Reyne, ce que j'ay pensé estre nécessaire « pour le bien de la paix et le repos de nos Eglises. Ce ne sera plus « loin que de cinq ou six lieues d'icy. Je vous prie, Monsieur de Bèze, « asseurer tout le monde que je ne feray rien qui nous porte pré- « judice[1]. »

Et à Monsieur de la Lardière, toujours de Saint-Jean d'Angély : « J'envoye le sieur de Beauvais dans vos quartiers pour semondre « ceux qui paraissent m'avoir aimé de me venir voir à Saint-Maixant « où se doibt trouver la Reine Mère du Roy ; et pour plusieurs occa- « sion je désire y estre bien accompagné ; ce qui faict que je vous « prie vous y trouver avec le meilleur nombre que pourrez de vos « amys ; et ce faisant me ferez connaistre l'affection qu'aurez à moy[2]. »

Le Reine Mère désirait que l'entrevue eut lieu le plus près possible de la Loire[3]. Dans une de ses lettres elle fixe même le lieu de Champigny. Mais Henri de Navarre a décidé qu'il n'irait pas si loin. « Je « suis venu jusques icy (Saint-Maixent), écrit-il à M. de Scorbiac le « 19 mars, pour avoir ce bien de communiquer avec la Reyne, mère « du Roy mon seigneur, résolu de ne passer oultre, bien que par les « lettres qu'elle m'a escript de Chenonceau, elle désirait que je don- « nasse jusques à Champigny[4]. Je lui ai envoyé le sieur de Lésignan « pour faire mes excuses si je ne puis aller si avant, ayant une si belle « et grande troupe de noblesse près de moy, avec mon oncle de Rohan « et mon cousin le comte de La Rochefaucauld[5]. »

Est-ce au lieu de Champigny que l'ambassadeur Toscan fait allusion lorsqu'il écrit à son maitre que « le Roy de Navarre a refusé de se « réunir avec la Reine Mère dans le château de M. de Lansac[6]. » Tou-

---

1 *Lettres missives*, t. I, p. 443.

2 *Idem*, t. VIII. Supplément, p. 220.

3 « Mon cousin, écrivait-elle le 20 février au maréchal de Matignon, à cause d'une « fluxion qui m'est tombée sur les jambes, je ne puis partir d'icy plus-tôt que le pre- « mier jeudi de Caresme, pour estre à Chenonceau le mardy d'après, où vous direz à « ma fille que j'attendrai de ses nouvelles ; et seray bien ayse de veoir mon fils le Roy « de Navarre, pour l'asseurer de la bonne volonté que le Roi mon filz lui porte ; mais » je ne veulx pas aller loin ; car je ne puis plus porter les courvées comme j'ay autre- « fois faict. » (Bibl. nat., fonds français, n° 10240, folio 71. — Cf. *Lettres de Catherine*, t. VIII, p. 6.)

4 Champigny-sur-Vende, arrond. de Chinon, en Touraine, château à Louis de Bourbon, duc de Monpensier.

5 *Lettres missives*, t. I, p. 444.

6 *Négociations diplomatiques avec la Toscane*, t. IV, p. 419.

Digitized by Google

jours est-il que Catherine dut cette fois encore faire une concession à son gendre et se rapprocher de lui plus près qu'elle ne l'aurait désiré.

L'entrevue toutefois ne se fit pas à Saint-Jean d'Angély, comme l'écrit M. de Saint-Poncy, toujours si mal informé; pas même à Saint Maixent, comme le voulait Henri de Navarre et comme presque tous les historiens l'ont relaté; mais à La Mothe Saint-Héray, ainsi que nous allons le prouver.

Le lundi 12 mars, ladite dame et son train disne à Dampierre [1], souppe et couche à Chizay [2].

Le mardi 13 mars, ladite dame et son train disne à Brion, souppe et couche à Mesle.

Le mercredi 14 mars, ladite dame et son train disne à Mesle, souppe et couche à Saint-Maixant.

Du jeudi 15 mars au samedi 24, séjour à Saint-Maixant.

C'est là qu'Henri de Navarre, entouré de ses meilleurs lieutenants, attendit huit jours le Reine Mère qui toujours ne venait pas. Le prince de Condé, avec lequel il était au mieux pour le moment, l'avait accompagné « jusqu'à quatre lieues d'icy, d'où il s'en est retourné à « Saint-Jehan [3]. »

D'Aubigné était parmi les conseillers du prince; mais il se trouvait mal en Cour et en butte aux colères et à la vengeance de la Reine Marguerite. C'est du moins ce qu'il raconte dans ses Mémoires, auxquels nous ne devons, comme toujours, ajouter que médiocrement foi. L'épisode est néanmoins trop curieux pour que nous ne le laissions pas parler ici lui-même.

« La Reine-Mère étant venue faire un voyage en Languedoc, donna « en s'en retournant un rendez-vous à Saint-Maixant au roi de Na- « varre, et la Reine, sa femme, qui s'en allait avec sa mère à la Cour « de France, l'y accompagna. Dans ce lieu, cette princesse qui depuis « quelque temps m'avait pris en grande aversion, tant pour le peu de « complaisance que j'avais eue à ses volontés que parce qu'elle me

1 Canton d'Aulnay (Charente-Inférieure). Le château de Dampierre est de la belle époque Renaissance. On y remarque d'élégantes cheminées et de curieux caissons de plafonds à la française.

2 Chizé sur la Boutonne, arrondissement de Melle (Deux-Sèvres.)

3 *Lettres missives*, t. I, p. 445.

Digitized by Google

« soupçonnait d'être l'auteur d'une malice faite à Madame de Duras, « sa confidente et favorite, ou du moins d'avoir induit Clermont « d'Amboise à la faire, dans ce lieu, dis-je, la Reine de Navarre se « jeta aux pieds de son mari, et ayant engagé la Reine, sa mère, de « la seconder dans son dessein, le pria avec larmes de vouloir bien « pour l'amour d'elle me bannir de sa cour et ne me plus jamais « voir ; ce qu'il lui promit. Cette princesse, entre autres choses, ne « me pouvoit pardonner quelques bons mots que j'avois proférés, « surtout celui-ci : La maréchale de Retz avait donné à d'Entragues, « son amant, un cœur de diamants ; la reine de Navarre ayant, rendu « ledict d'Entragues inconstant, exigea de lui pour rendre son triom- « phe encore plus beau qu'il lui donnât ce cœur de diamants. Or, « comme j'étais partisan de ladite maréchale contre la reine de Na- « varre et qu'elle se vantait à tous propos d'avoir ce cœur de « diamants : « Elle l'a en effet, dis-je, parce qu'il n'y a que le sang « des boucs qui puisse graver et faire impression dessus. »

« Mon maître donc, en vertu de sa promesse, me congédia en « public ; mais il me dit en particulier de rester et de me tenir caché « pendant le jour, afin que je pusse venir passer toutes les nuits dans « sa chambre. Ce qui me donna lieu, à la faveur de cette feinte dis- « grâce, de connaître mes vrais ou faux amis. »

D'Aubigné raconte ensuite comment, à ce moment, il fit la cour à Suzanne de Lezay, et bientôt après l'épousa [1].

Le dimanche 25 mars, à Saint-Maixant, lequel jour ladicte dame a faict festin, a disné et souppé pour le mariage de Loyse le Bel, l'une de ses femmes de chambre. (Dépenses totales pour ce jour seul, 138 écus, 58 sols, 1 denier.)

Les lundi 26 et mardi 27 mars, séjour à Saint-Maixant.

Ce fut à ce moment qu'après d'interminables négociations entre le Roi de Navarre et la Reine-Mère pour choisir le lieu de la conférence, il fut décidé de part et d'autre, les villes de Mirebeau et Parthenay ayant été écartées, qu'elle se tiendrait à La Mothe Saint-Héray [2].

Le mercredi 28 mars, ladicte dame et son train disne, souppe et couche à La Mothe Saint-Eray.

Catherine de Médicis avait la veille quitté Mirebeau, où elle se

---

1 Mémoires de d'Aubigné (1582).

2 *Journal de Michel Le Riche*, 1846.

Digitized by Google

trouvait depuis quelques jours retenue par la maladie pour aller coucher à Sanxay, d'où elle repartit le matin du 28 pour arriver en même temps que son gendre et que sa fille à l'endroit indiqué [1].

Le château de La Mothe Saint-Héray appartenait, à ce moment, à Louis de Saint-Gelais de Lusignan, seigneur de Lansac et de Pressy-sur-Oise, chevalier de l'ordre du Roi, conseiller d'Etat, et ce qui était pour la Reine-Mère la meilleure des garanties, surintendant de ses finances. Il devait passer plus tard entre les mains des fastueux seigneurs de Baudéan de Parabère, dont l'un d'eux, Jean, y reçut superbement Louis XIII et toute sa Cour en l'année 1620 [2]. Il venait d'être entièrement réparé par son propriétaire, ayant été en partie démoli lors du siège récent qu'il avait eu à subir le 26 mars 1569 [3].

Le jeudi 29 mars et le vendredi 30, séjour à La Mothe Saint-Eray.

Le mercredi soir, jour de leur arrivée, le maître de céans, le seigneur de Lansac, « le bonhomme Lansac, » comme l'appelle Brantôme, offrit à la Reine-Mère, au Roi et à la Reine de Navarre, au cardinal de Bourbon, au duc de Rohan, au maréchal de Matignon, au comte de La Rochefoucauld et aux principaux personnages des deux Cours, un fastueux dîner, « à l'issue duquel la Reine-Mère, le roi de Navarre et « le duc de Rohan, allèrent en un coin de la salle, séparés des autres, « où ils parlementèrent par l'espace de deux à trois heures ensem- « ble [4]. » Ce ne fut qu'une escarmouche, le roi de Navarre et ses compagnons s'en retournant coucher à Saint-Maixant.

Le lendemain, les négociations s'engagèrent. Elles durèrent deux longs jours. Aucun auteur contemporain ne nous en a transmis les détails. Seul, Michel Le Riche paraît assez bien informé. « On dit, « écrit-il dans son journal, que le Roi de Navarre se plaignait surtout « qu'en son gouvernement de Guienne il n'était obéi. A quoi lui fut « répondu que tenant le parti contraire du Roi de France, il ne pou- « vait avoir ce qu'il demandait qui ne lui serait refusé, s'il se rejoi- « gnait, selon le désir et affection dudit Roi de France, et qu'il y avait

---

1 *Lettres de Catherine à Matignon.* Fonds français, 3351, p. 77.

2 Voir Dupleix. *Histoire de Louis XIII*, p. 167.

3 Voir les intéressants détails que nous fournit sur ce château, M. Ch. Sauzé, dans sa remarquable brochure : *Les Conférences de La Mothe Saint-Héray.* Paris, Em. Lechevallier, 1895. In-8° de 63 pages.

4 *Journal de Michel Le Riche.*

Digitized by Google

« incompatibilité d'être pour et contre ladite majesté ; ce qui fut ce dont on parla principalement[1]. »

Duplessis-Mornay, dans ses Mémoires, confirme également ce grief du Roi de Navarre, ainsi que celui, tout aussi vif, d'après lequel ledit prince aurait reproché à Henri III de n'avoir pas reçu, depuis de longues années, un denier de la pension de 48.000 livres, que ses prédécesseurs et lui-même devaient servir aux Rois de Navarre, « en con-« sidération qu'ils avaient perdu ledit royaume de Navarre pour le « service de la couronne de France[2]. »

Il y fut question également des chambres de justice établies exceptionnellement en France en cette année 1582, et notamment de celle de Guienne, en conflit ouvert avec le Parlement de Bordeaux[3].

Si le roi de Navarre ne fut qu'imparfaitement écouté sur cette réclamation, il obtint quelque compensation à propos de la question toujours en suspens des places de sûreté, l'édit de Fleix n'ayant été que très irrégulièrement observé à cet égard. Si les catholiques s'obstinaient à garder indûment les places qui ne leur appartenaient pas, Henri de Navarre avait reçu mission de ses coreligionnaires, réunis à Montauban, de n'abandonner aucune des leurs. Ce à quoi consentit Catherine, du moins provisoirement.

Enfin la Reine-Mère déploya toute son habileté, toute son astuce, pour amener avec elle Navarre à la Cour. Là était le but véritable poursuivi par elle, le plus secret désir de son fils Henri III. Cette fois encore, malgré les séductions de Mme de Sauves, de tout l'escadron volant, et surtout le regret de se séparer de Fosseuse, l'adroit Béarnais sut tenir tête à la fille des Médicis, et resta assez fort pour écouter les conseils de ses amis. Catherine ne put leur cacher son dépit et lorsque ces derniers, venant la saluer, lui demandèrent « si « elle avait quelque chose à leur dire et commander ». « Ce que j'ai « à vous dire, leur répondit-elle, c'est que vous perdez le Roi de « Navarre, mon fils, votre maître, et vous-mêmes[4]. »

Malgré cette boutade, l'entrevue de La Mothe Saint-Héray aplanit

---

1 *Journal de Michel le Riche.*

2 Mémoires de Duplessis-Mornay.

3 Voir : *Le Parlement de Bordeaux et la Chambre de justice de Guienne en 1582*, par E. Brives-Cazes. Bordeaux, 1866.

4 *Journal de Michel le Riche.* — Voir pour plus amples détails sur cette conférence le travail de M. Ch. Sauzé, *Les Conférences de La Mothe Saint-Héray.*

Digitized by Google

bien des difficultés pendantes. Des deux côtés, en se quittant, on se montra fort satisfait.

« Messieurs, écrivait quatre jours après le Roi de Navarre aux « membres de la chambre de justice de Guienne établie à Bordeaux, « estant assez persuadé de la bonne volonté et affection que vous « avez à l'édit de pacification, pour lequel vous avez esté envoyés « par le Roi mon seigneur en ce pays de Guienne, il m'a semblé estre « convenable que, sur la diversité des opinions que plusieurs peuvent « avoir eues de mon voiage et acheminement en ces quartiers, je « vous depvais escrire la présente pour vous dire que, ayant accom- « pagné la Royne ma femme jusques au lieu de Saint-Maixant, la « Royne sa mère nous a voulu tant honorer et favoriser qu'elle s'est « peinée en son aage et indisposition de s'approcher de nous de deux « lieues, et s'est rendue à La Mothe Saint-Eray, où nous la sommes « aller trouver, y aiant demeuré trois jours, et nous estant despartis « avec une telle démonstrance d'amitié et bienveillance que nous « pouvons désirer les uns des autres, comme aussi avec une asseu- « rance que ladite dame Royne m'a aussi donné de la bonne volonté « et intention du Roy mon seigneur à l'establissement de la paix et « nous faire jouyr du bénéfice d'icelle en tout ce qui concerne l'exé- « cution de son dict édict ; qui est cause que, avec son advis, j'ay « escript aux Eglises réformées des provinces de m'envoier de leurs « députés pour leur faire entendre la volonté et intention du Roy « mon seigneur et la mienne conforme à la sienne, etc.[1] »

Et le même jour, 4 avril, de Melle, à M. de Scorbiac : « J'ay enfin « veu la Reyne Mère du Roy, mon seigneur, et l'ay conduicte jusques « à trois lieues de Poictiers. Je suis demeuré très satisfaict de son en- « trevue, et croy-je qu'elle produira beaucoup de fruicts.... Je m'en « revay à Sainct-Jehan et de là à La Rochelle, résolu de séjourner en « ces cartiers de deça jusques à la fin du moys prochain, affin d'oster « le plus qu'il me sera possible les occasions de deffiance[2]. »

La Reine Mère quitta La Mothe Saint-Heray le samedi matin 31 mars Elle emmenait avec elle sa fille Marguerite « dont les coffres et les « bahuts, qui emplissaient plusieurs charrettes, avaient été expédiés de

1 Archives historiques de la Gironde. Lettres publiées dans les *Actes de l'Académie de Bordeaux*, 1865, p. 458. — Cf. : *Lettres missives*, Supplément, t. VIII, p. 223.

2 *Lettres missives*, t. I, p. 446.

Digitized by Google

« Saint-Maixent dès le 17 mars[1]. » Le Roi de Navarre les accompagna jusqu'au château de Montreuil-Bonnin, où il coucha.

Le samedi 31 mars, ladicte dame et son train disne à Sanxay, souppe et couche à Montreuil[2].

Ce fut le lendemain 1er avril, que le Roi de Navarre se sépara de sa femme et de sa belle-mère. Il leur laissait à entendre qu'il n'était pas éloigné d'avoir une entrevue prochaine avec le Roi de France, mais à condition que ce dernier consentit à se rendre soit en Touraine, soit en Poitou. Catherine ne se le fit pas dire deux fois. Elle chercha dès ce moment à attirer son fils, ou à Blois, ou à Chenonceaux. Mais elle se heurta contre l'apathie du monarque et peut-être aussi ses craintes dissimulées[3].

Le Roi de Navarre, lui, revint à Sain-Maixant, puis à Melle, puis à Saint-Jean d'Angély et enfin à La Rochelle, tandis que Marguerite accompagna sa mère non à Paris, comme tous les auteurs l'ont écrit et où elle ne rentra que dans les derniers jours de mai[4], mais dans ces belles résidences des bords de la Loire, qu'affectionnait tout particulièrement la fille de Médicis, à Chenonceau d'abord, puis à Fontainebleau.

(Total des dépenses pour ce mois de mars, 2.695 écus, 5 sols, 7 deniers, le tout payé.)

Pn. LAUZUN.

(*à suivre*)

---

1 *Journal de Michel Le Riche*, p. 364. — Cf. : *Les Conférences de La Mothe Saint-Héray*, par M. Ch. Sauzé.

2 Montreuil-Bonnin, canton de Vouillé (Vienne.)

3 *Lettres de Catherine de Médicis.* Fonds français, 3350.

4 L'Estoile dans son Journal, donne bien à tort la date du 8 mars 1582.

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA SAUVETAT-DE-SAVÈRES

CHAPITRE V

LA RÉVOLUTION

Les Etats-Généraux, qui ne s'étaient pas réunis depuis 1614, furent convoqués par un arrêt du Conseil, le 8 août 1788. Le roi, dans sa lettre du 24 janvier 1789, fixa le mode d'élection pour les Etats.

En Agenais les opérations commencèrent le 22 février. Toutes les communautés envoyèrent des représentants à cette assemblée. Plusieurs confièrent à leurs mandataires des cahiers de leurs doléances particulières, qui devaient servir à rédiger le cahier général. La jurade de La Sauvetat députa : Guillaume Vital, notaire ; Antoine Vedrinelles, bourgeois ; Antoine Maissonnié et Jean Bru ; et on les chargea du cahier des doléances que l'on venait d'écrire. Nous donnons ce document malgré sa longueur, parce qu'il dépeint l'esprit des populations à cette époque [1].

« *Cayer des représentations, plainctes, d'olérances* (sic) *de la ville*
« *communauté de La Sauvetat-de-Savères en Agenois, pour être*
« *présanté par les députés à l'assemblée du Tiers-Etats, composée*
« *à Agen, le 22 mars 1789.*

« Sa Majesté occupée plus que jamais, de la prospérité de l'Etat,
« du bonheur de ses sujets, vient de les inviter à lui faire part de leurs
« réflexions, tant sur les causes de tous les maux communs qui nous
« affligent, que sur les sources d'une infinité d'abus qui se sont
« glissés dans l'administration.

« Cette recherche quoique très necessere n'appartient guère qu'à
« des génies sublimes dont la sagacité parcourant avec sagesse toutes
« les branches de l'administration, apperçoit au premier clin d'œil
« si le sisthème en est assis sur des bases qui soutiennent l'éclat et

1 C'est un des rares cahiers des communes qui nous soient parvenus, à ce titre il mérite d'être rapporté.

Digitized by Google

« la gloire du monarque, aseurent la stabilité du trône, conspirent « à la prospérité de l'Etat, protègent la félicité des peuples.

« Quoiqu'il en soit, pour obéir aux intentions de Sa Majesté et « répondre à la confiance dont elle honore ses fidelles sujets, la « communauté de La Sauvetat-de-Savères se hate et s'empresse de « consigner dans ce cayer, la liste de ses représentations et de ses « doléances.

« 1° Elle pense que tout pouvoir arbitraire émané du trône est « dans les mains des ministres un pouvoir abusif et tirannique, et « qui ne peut nullement s'accomoder avec la justice, et la modéra- « tion d'un monarque, puisqu'il ôte à tout accusé, fut-il même inno- « cent, le droit naturel de plaider pour la deffense de sa propre « liberté; de tout ceci découle évidemment l'abolition des lettres « de cachet.

« 2° Elle pense que puisque le trésor royal est susceptible de si « fortes dissipations, il serait très sage de recourir à des moyens « efficaces pour contenir les ministres dans les bornes d'une juste « parcimonie, nous estimons, à cet effet, qu'il faudrait tacher « d'obtenir du Roy que tous les ans à la tenue des Etats Généraux, « le ministre chargé du dépôt et de la distribution des finances ren- « drait compte de sa gestion, et de sa conduite aux yeux de toute la « nation, ensemble la liberté de le poursuivre rigoureusement en « conformité des lois, comme concussionnaire au cas de prévari- « cation.

« 3° Elle pense que puisque le sort et les intérêts de la nation « sont confiés à la sagesse, et à la probité des ministres, il semble « aussi qu'elle aurait droit de concourir à leur choix; que le clergé « et la noblesse ayant à l'avenir le privilège de lui présenter six « personnages de choix, et le tiers-état pareillement, autre six, ce « qui formera le nombre de douze sur lequel Sa Majesté choisiroit « ses ministres qui par la religion du serment prêté aux yeux même « de la nation garantiroient leur conduite et leur fidélité.

« 4° On sait que dans cette province, ainsi que dans plusieurs « autres provinces du Royaume, il existe une inégale répartition des « subsides sur les divers individus qui l'habitent, et c'est surtout le « clergé et la noblesse comme partout ailleurs qui supportent le « plus petit fardeau. Tout privilège à cet égard est une injustice « révoltante et digne d'être réprimée, on doit donc y travailler avec « force, les inviter toujours avec fermeté jusqu'à ce qu'on ait obtenu

Digitized by Google

« que les impositions nationales soient égallement réparties sur tous « les sujets, sans exception de rang ni qualité.

« 5° Outre le defficit des finances qu'on nous a si souvent annoncé, « tout semble nous prédire encore que par l'inconduite fatale des « ministres, il existe une dette énorme à acquitter. Mais qui doit « réparer ce défficit, qui doit l'acquitter cette dette? Est-ce le clergé. « Est-ce la noblesse. Est-ce le tiers-Etat, ou bien est-ce les trois « ordres réunis? Tout le monde sait que pendant trop longtemps, « soit en temps de paix, soit en temps de guerre, nous avons sans « le concours des deux premiers ordres, fourni en seul, à touz les « besoins de l'Etat, que le clergé et la noblesse, en recueillant tous « les avantages de la société, n'a participé à aucune de ses charges, « et que par cette injuste décharge des contributions leurs coffres « se trouvent remplis de trésors, ces mêmes trésors puisqu'ils résul- « tent de l'immunité des subsides qu'ils auraient du supporter, « doivent être regardés comme un dépôt appartenant à l'Etat. Qu'il « soit donc employé aujourd'hui ce dépôt comme un baume salu- « taire, pour guérir et consolider ses plays (*sic*).

« Quand même l'on pourrait parvenir à faire rejaillir sur le Tiers- « Etat le rétablissement des finances, et l'acquit de la dette nation- « nale, serait-il prudent de le mettre sans pain, et d'achever de le « perdre par ce surcroit d'oppression, sans compter qu'on violeroit « le droit le plus sacré. En le privant de sa propre subsistance, on « enververait encore entièrement les sciences, les arts et l'agricul- « ture, ce qui tourneroit visiblement au détriment de l'Etat.

« 6° Nous ne saurions passer sous silence que les biens de l'Eglise « se trouvent de beaucoup trop grands et trop mal répartis, il y a en « outre dans le royaume une infinité de chapitres et d'abayes, et « qu'il seroit essentiel de supprimer, les personnes qui les occupent « toutes respectables qu'elles sont ne rendent guère d'autre service « à l'Etat que celui de lui être à charge, en vivant à ses propres « dépans; on peut en dire autant de tous les corps religieux rentiers « et même mendians tant de l'un que de l'autre sexe, les revenus « immenses qu'ils consomment et les maisons superbes qu'ils habitent « seroient sans contredit bien mieux employés à l'établissement des « manufactures royales, où l'indigent industrieux trouverait son « azile et sa subsistance.

« Il résulte de cette suppression qu'il ne nous resteroit que les « véritables successeurs des apôtres, auxquels il serait encore

Digitized by Google

« necessere d'assigner un revenu fixe, et proportionné aux dépenses « relatives aux divers postes ou rang qu'un chacun occuperait dans « la société.

« Quant aux moyens de procurer à un chacun ses émoluments il « faudrait d'abord à l'égard de ceux des messieurs les archevêques « et évêques établir une imposition sur tous les diocésains au marc « la livre de leurs subsides nationnaux, et pour ceux de Messieurs « les curés, le vicaire de chaque juridiction y pourvoirait en suivant « la même marche.

« 7° Nous remarqueront que le trop peu d'extension qu'on a accordé « aux cours inférieures donne souvent lieu au dérangement et à la « ruine des familles par les polongations qu'ils occasionnent dans la « poursuitte des procès. Il serait par conséquent très important « de procurer à ces divers tribunaux toute l'extension dont ils peu- « vent être susceptibles, ou qu'il fut permis à tout le moins aux « parties de recourir, en première instance, aux juges qui auraient « droit de prononcer deffinitivement sur leurs causes.

« 8° Il ne serait pas moins important de prévenir toutes les fautes « et toutes les injustices qui se commettent dans la régie des fermes « du Roy, et d'établir les moyens les plus efficaces et les plus pro- « pres à les prévenir. Ceux qui sont versés dans cette partie de « l'administration trouveroient, en s'occupant des réfformes qu'il y « auroit à faire, une belle occasion de se distinguer parmi ceux qui « rendront quelque service à l'Etat.

« 9° Quant aux Etats provinciaux ils ont été déjà trop généraleme- « ment demandés, pour que nous puissions avoir quelque doute sur « les avantages de leur rétablissement, nous sommes par conséquent « très d'avis de supplier de nouveau Sa Majesté qu'il lui plaise nous « les accorder sous les mêmes clauses et conditions qu'elle a daigné « les accorder à la province du Dauphiné ».

Suivent les signatures : « Belarché de Bonassiés, consul ; Itier, consul ; Hugonis, juge ; Bru ; Vedrinelles ; Vital, jurat ; etc.

Le notaire Vital et le juge Hugonis [1] prirent une grande part à la rédaction de ce cahier. Trois des députés seulement purent assister à l'assemblée d'Agen, le quatrième, Jean Bru, ne s'y rendit pas.

---

1 Le 16 mars suivant, ils furent choisis par l'Assemblée d'Agen, pour faire partie de la Commission chargée de la rédaction du cahier général.

Digitized by Google

Le clergé de la contrée était représenté par Bressolles d'Autreuil, curé de Laroque-Timbaut, Falques, curé de Beauville, Delord, curé de Bimont, Lestrein, curé de Sauvagnas, Falque, chapelain de Cardelus, et Reudeynes, curé de La Sauvetat-de-Savères.

Les représentants de la noblesse étaient : Joseph Belarché de Bonassies, chevalier de Saint-Louis, Claude Victor, chevalier de Rissan, seigneur de Peredon et de Jouany, major d'artillerie, Jean-Jacques de Bonnefon, seigneur de Cardelus et de Rives [1].

On connaît les députés choisis pour se rendre aux Etats-Généraux, qui se réunirent à Versailles le 5 mai 1789. Le 27 mai, s'opéra la fusion des trois ordres. La Révolution commençait. Le serment du jeu de paume eut lieu le 20 juin, la prise de la Bastille le 14 juillet. La noblesse et le clergé renoncèrent à leurs privilèges, dans la nuit du 4 août. Le 28 août l'Assemblée fit la déclaration des droits de l'homme.

Ces faits arrivés à la connaissance des provinces, y causèrent une grande effervescence. Des bandes de brigands parcouraient le pays, pillant, saccageant et s'attaquant surtout aux girouettes des châteaux et aux bancs des églises. Ces désordres se passèrent surtout en Quercy, en Périgord et au nord de l'Agenais.

Les consuls de La Sauvetat, craignant des troubles semblables, réunirent, le 27 septembre, une assemblée composée « de députés « de chaque corps et corporation de la ville ». Elle eut lieu dans la grande allée où se tenaient les foires. Son but était la constitution d'un comité permanent, pour aider les consuls. Le président fut M. Mayssounié de Lalbanés; Amouroux et Fauché furent élus secrétaires. Ce comité devait pourvoir à « tout ce qui peut intéresser la police et décider toutes les difficultés dans lesquelles la « force de l'autorité municipalle pourrait être insuffisante, demeurant réservé au dit comité, de faire tous règlements tant pour « l'ordre des assemblées et des fonctions, que pour la discipline des « troupes bourgeoises ».

Des gardes nationales avaient été organisées en province, sur le modèle de celle de Paris. La Sauvetat eut donc ses troupes bourgeoises, dont l'Etat-major était ainsi composé : M. Pagés, commandant; d'Albenque, major; Itier, capitaine aide-major; Astié, Delmas,

---

1 *Cahiers de l'Agenois*, par M. de Mondenard. Villeneuve-sur-Lot, Chabrié, 1889.

Digitized by Google

Hugonis, Taillardat, Barthés, Bergues, capitaines ; Goulfié, Massounié, Escadafals, Cavalerie, lieutenants ; Fort, sous-lieutenant ; Laysac, « porte-enseigne ». M. Rendeynes, curé, signait fièrement : « aumônier des troupes de La Sauvetat ».

L'Assemblée nationale, par un décret du 15 janvier 1790, divisait la France en quatre-vingt-trois départemements, subdivisés eux-mêmes en districts, ces derniers en cantons. Le département de Lot-et-Garonne, ayant Agen pour chef-lieu, comprit neuf districts.

Le district d'Agen se subdivisa en huit cantons : Agen, Port-Sainte-Marie, Puymirol, Prayssas, Laroque, Laplume, Layrac, Astaffort. La Sauvetat-de-Savères, fut comprise dans le canton de Puymirol, avec Saint-Damien, Margastau, Saint-Caprais, Saint-André de Cabalsaut, Malbés, La Madeleine, Saint-Julien, Saint-Amans de Castelculier, Cabalsaut, Saint-Pierre de Clairac, Saint-Christophe[1].

Chaque commune avait à sa tête un maire, assisté d'un certain nombre d'officiers municipaux. Ils étaient chargés de l'administration et devaient également juger les délits de simple police. Une assemblée de notables, nommée Conseil général, les assistait dans les circonstances un peu graves.

Les premiers administrateurs de La Sauvetat, furent MM. Bélarché de Bonnassies, maire[2] ; Vidal, Tuffal, Fayol, Condis, Raffin, Bonnefon de Cardelus, officiers municipaux ; Bernou, Escadafals, du Claus, Combes, Doulmayrencq, Majou, Lagarenne, Contensou et Rouget, notables ; Jérôme Fauché, procureur de la commune ; Amouroux, secrétaire.

Les villes de France avaient les yeux fixés sur Paris, dont elles imitaient toutes les actions. C'est ainsi que la garde nationale de la ville d'Agen envoya aux gardes des communes du département une adresse pour les exhorter à veiller à la sûreté de l'Etat et aux maintien de l'ordre[3]. L'Etat-major de la garde de La Sauvetat répondit par la lettre suivante :

---

1 *Aide-Mémoire pour servir à l'histoire de l'Agenais*, publié par M. Tholin. Auch, 1899, p. 223.

2 La famille de Bélarché, habitait le village de Bonnassies, commune de Saint-Robert, dont elle portait le nom. Le maire de La Sauvetat s'appelait Joseph de Bélarché de Bonnassiés, chevalier de Saint-Louis, ancien officier de cavalerie.

3 *Journal patriotique de Lot-et-Garonne*, n° du 25 mars 1790.

Digitized by Google

« La Sauvetat-de-Savères, le 13 avril 1790.

« Nos très chers et braves Camarades,

« Animés par votre exemple et plus encore par l'aiguillon de « l'honneur, reconnaissant surtout combien il importe tant pour le « bien général que pour le bonheur d'un chacun en particulier, que « tous les bons citoyens soient constamment unis par les liens du « patriotisme, nous ne vous renouvellerons pas d'abord le vœu « solennel que nous avons déjà fait d'être fidelles à la nation, à la « loy et au Roy. La bouche n'est pas propre à exprimer les grands « sentiments, la conduite et les actions sont le seul moyen qui nous « reste pour garantir la nation entière de la sincérité de notre « serment, incapables d'en violer la religion. Les plus redoutables « dangers ne sauront nous arrêter, lorsqu'il s'agira de favoriser « l'exécution des loix, qui émanent de la nation et du thrône, et de « repousser nos vils oppresseurs et les ennemis de notre régénéra- « tion. Pour y concourir avec un succès plus certain, nos très chers « camarades, nous acceptons votre association avec toute la recon- « naissance qui est due à l'honneur dont vous venez de nous « combler. Nous nous unissons en même temps à vous, non par la « pure raison des circonstances qui en font en quelque sorte une « nécessité, mais par le lien de la plus tendre fraternité qui dans le « même temps qu'il lie nos cœurs identifie nos opinions et nous « inspire le devoir d'un mutuel appuy. C'est encore ainsi que nous « nous unissons à tous les corps des bons citoyens qui font la gloire « de ce vaste empire que ces chers amis réclament de notre secours « au besoin, toujours prêts à abandonner nos foyers, nous volerons « dissiper les nuages que les ennemis de la liberté voudraient « essayer de répandre sur leurs têtes.

« Nous sommes avec les sentiments de la plus patriotique confraternité, chers amis et camarades,

« Vos très humbles et très obéissants serviteurs.

« *L'Etat-major de la garde nationale de La Sauvetat-de-Savères*[1]. »

---

1 Archives de la mairie de La Sauvetat-de-Savères. Pour ne pas abuser des renvois nous déclarons que, sauf indication contraire, tous les documents de ce chapitre sont conservés à la mairie de La Sauvetat.

Digitized by Google

Dans la séance de ce jour, les officiers municipaux « ranimés (*sic*) « du même zèle et pénétrés des mêmes sentiments que l'Etat-major, « ont déclaré autoriser et adhérer au contenu de cette lettre avec « l'applaudissement et la reconnaissance qu'elle mérite. »

La nouvelle organisation supprimait les cours ordinaires et établissait à leur place des justices de paix. Chaque canton eut son juge de paix, dont les pouvoirs étaient moins étendus que ceux des anciens juges.

La cour de La Sauvetat, créée en 1572, fut supprimée et son territoire attaché à la justice de paix de Puymirol. Dès le 15 décembre, on apposa les scellés sur les archives détenues par Amouroux, greffier, et on en dressa l'inventaire.

La Révolution marcha bientôt vers l'arbitraire. Par décret du 12 juillet 1790, les prêtres avaient été assimilés aux fonctionnaires publics. On leur imposa un serment qui les mettait dans l'alternative de se soumettre ou de se voir remplacer dans leurs fonctions. Le 4 janvier 1791 était le terme fixé pour la prestation du serment.

Tout le monde sait la belle attitude de l'évêque d'Agen à l'Assemblée nationale. Son courage trouva de nombreux imitateurs, mais il y eut aussi des timides et des faibles qui succombèrent. Dans la contrée, MM. Rendeynes, curé de La Sauvetat, Rougé, curé de Saint-Sixte, Gayraud, curé de Saint-Robert, Majou, vicaire de Saint-Martin, prêtèrent le serment exigé. Lestrein, curé de Sauvagnas, le refusa, et mourut confesseur de la foi en prison.

La municipalité ne se laissait pas encore troubler. Elle s'occupait avec beaucoup de conscience de l'administration de la commune. Il nous reste un curieux arrêté, du 12 avril 1791, qui entre dans les plus petits détails concernant la police locale.

Nous y apprenons que les rues de La Sauvetat étaient très sales. La circulation était gênée par des tas de fumiers et des débris de tous genres. Le pavé usé formait des trous dans lesquels l'eau, en séjournant, répandait de mauvaises odeurs.

On veillera, nous dit cet arrêté, « à ce que le boucher fasse le « poids ; qu'il ne surpasse pas la taxe, qu'il tienne la boucherie pro- « pre, qu'il ne laisse pas pourrir les ventres de ce qu'il pourra « tuer, ni laisser tuer aucun bœuf, vache, ni cochon qu'au préalable « ils soient vus. Veiller à ce qu'il ne vende point de brebis pour du « mouton, pour du veau, ni bœuf et vache pour veau. Vérifier si « ses poids et ses balances sont justes.

Digitized by Google

« On veillera également à ce que les boulangers fassent bien cuire « le pain et qu'ils ne le vendent pas au-dessus de la taxe.

« Considérant que les aubergistes de cette ville se permettent de « laisser faire du train dans leur auberge, laisser chanter des chan- « sons scandaleuses, soit pendant les offices divins, même dans la « sainte quarantaine, soit même après neuf heures du soir, et sou- « vent pendant toute la nuit, ce qui empêche très souvent que le « particulier qui croit se reposer dans son lit, ne le peut à cause du « train et hurlements qui se passent chez les aubergistes... considé- « rant le tout, on fera inhibition et deffence auxdits aubergistes de « ne point donner du vin pendant les offices des jours de fêtes et « dimanches, ni après neuf heures du soir. »

L'année 1791 fut on ne peut plus mauvaise : peu de grains et une maladie épidémique très violente, qui ravageait La Sauvetat et Puymirol. Les médecins de la localité étaient eux-mêmes atteints ; les malades manquaient de soins et de secours.

Par un arrêté du 24 août de cette année, le Directoire du département de Lot-et-Garonne enjoignit aux médecins Fonfrède et Tardieu, envoyés à Puymirol pour combattre l'épidémie, de donner aussi leurs soins aux malades de La Sauvetat et de réquisitionner partout les chevaux dont ils auraient besoin pour se porter plus rapidement sur tous les points de la circonscription qui leur avait été assignée.

Le même arrêté chargeait les officiers municipaux de dresser un état des citoyens pauvres et malades, à qui chaque semaine il serait fourni des secours aux frais de l'administration.

L'Assemblée nationale, par décret du 2 novembre 1789, avait déclaré les biens ecclésiastiques propriétés nationales, pour rétablir les finances de la France. Les biens d'église à La Sauvetat furent mis sous sequestre, et au mois de juin 1791, M. Faure, notaire de Puymirol, fut chargé d'en faire l'estimation. Nous verrons au chapitre intitulé « *La paroisse* », quels étaient ces biens et quels revenus ils produisaient.

Les pauvres étaient nombreux. Un état fourni par les officiers municipaux, nous en donne le dénombrement.

La paroisse de	La Sauvetat avait...	35	pauvres mendiants.
id.	Saint-Martin avait...	16	id.
id.	Saint-Damien avait..	35	id.
id.	Saint-Robert avait...	52	id.
id.	Saint-Sixte avait....	8	id.
	TOTAL.....	146	id.

Digitized by Google

La Révolution ne mettra pas fin à cette misère, qui ira au contraire en grandissant. Les mauvaises années se suivront sans intervalle, les réquisitions se multiplieront laissant les pauvres paysans sans subsistance.

Le 31 novembre 1791 a lieu le renouvellement de la municipalité. M. Itier est élu maire, Fauché est maintenu procureur. Combes et Escadafals du Claux remplacent Raffin et Fayol comme officiers municipaux. Les notables seront désormais Constans, de Matali ; Védrinelles, du Camel ; Vidal cadet, à Marreigne ; Layssac, du Lelet ; Condis, de Sarda ; Layssac, de Saint-Robert, et Villatte, de La Sauvetat.

L'Assemblée nationale ayant fini son œuvre se sépara le 30 septembre 1791, et le 1er octobre l'Assemblée législative prenait sa place.

L'année 1792 vit s'établir le régime de la Terreur. Robespierre, Marat, Danton, Collot-d'Herbois étaient tout-puissants. Le 20 juin, les Tuileries furent envahies par une foule de forcenés et la famille royale courut les plus grands risques. Le 10 août, la déchéance du roi est prononcée et Louis XVI fut tout de suite après emprisonné au Temple avec sa famille. Septembre vit des bandes d'assassins se ruer dans les prisons et y faire d'horribles massacres.

Les princes étrangers marchèrent contre la France. On déclara la patrie en danger et partout s'ouvrirent des registres pour les enrolements. Le 21 septembre, après un an de durée, l'Assemblée législative fit place à la Convention.

L'année que nous venons de rappeler à grands traits ne nous a pas laissé beaucoup de souvenirs à La Sauvetat. Nous savons seulement qu'au mois de juillet, Barthélemy Barthès et Raymond Lassalle sont élus pour assister à la cérémonie du serment fédératif.

Désormais, l'ère ancienne est abolie en même temps que la royauté. Le 22 septembre 1792, commence la première année de la République. Les titres de Monsieur, Madame, Mademoiselle seront remplacés par ceux de citoyen, citoyenne.

Parmi les députés du Lot-et-Garonne à la Convention, nous trouvons un représentant du canton de Puymirol, Noguères.

Le 6 janvier 1793, le conseil général de La Sauvetat, ayant reçu un modèle de pique, décide d'en faire fabriquer cinquante et une, pour armer les gardes nationaux qui ne le sont pas encore. Goulfié, forgeron, promet de les faire semblables au modèle et de les monter

Digitized by Google

en bon bois de noyer. On lui donne jusqu'au mois de mars pour finir ce travail.

Le 21 janvier 1793, Louis XVI monta sur l'échafaud. Son procès, infâme parodie de la justice, avait commencé le 11 décembre. Si pendant son règne, il avait été faible et hésitant, il se rendit grand dans le malheur.

La Convention avait ordonné une levée de 300,000 hommes. La Sauvetat-de-Savères comme les autres communes ouvrit un registre spécial pour les engagés volontaires. Jean Hugonis de Lamolère, Jean Jaubert aîné dit Lauze, Jérôme Fauché neveu, percepteur des années 1791-1792, se présentent avec réserve de n'être employés que dans la cavalerie. Antoine Cardelus, fils aîné, se fit inscrire pour l'infanterie. Il n'y eut aucun engagement dans les paroisses de Saint-Robert, Saint-Damien et Saint Sixte qui avaient aussi leur contingent à fournir. Le sort décide donc à Saint-Robert que les citoyens Jean Astié de Ricard, Jean Richard, domestique de Jean Pons à Gouges, Jean Amouroux, métayer du citoyen Molinier, seront soldats. A Saint-Damien, la majorité absolue des votants nomme Etienne Rouquié, domestique à Sarda, et à Saint-Sixte, le citoyen Tissèdre, domestique du citoyen Lassalle à Galau.

Des comités de surveillance s'organisent partout. Le 2 avril 1793, on établit celui de La Sauvetat, ainsi composé : Jean Contensou, pour La Sauvetat ; Charles Bounel, de Lespigué, pour Saint-Robert ; François Bourran, du lieu de Rissan, pour Saint-Martin, Antoine Majou, de Sarda, pour Saint-Damien ; Jean Doulmayrencq, pour Saint-Sixte.

Les citoyens Bernard Layssac et Louis Lespaut reçoivent mission de se rendre dans toutes les églises ou maisons possédant des cloches, de les faire descendre et transporter à La Sauvetat. Ils obéissent et le 9 mai ils déclarent n'être allés que dans les églises de La Sauvetat, Saint-Damien et Saint-Martin, car ce sont les seules à avoir deux cloches. Ils ont laissé la plus grosse, et ont fait transporter les autres, avec une petite clochette trouvée dans l'église de Saint-Robert, sous la halle du chef-lieu[1]. On promet au citoyen Goulfié 20 livres pour les transporter au port de Sauveterre.

Jérôme Fauché s'étant engagé dans l'armée, sa place de procureur

---

1 La cloche enlevée du clocher de La Sauvetat pesait 251 livres, celle de Saint-Damien 250, celle de Saint-Martin 160, et la clochette de Saint-Robert 4 livres trois quarts.

Digitized by Google

de la commune fut donnée au citoyen Rendeynes, curé assermenté de La Sauvetat. Il se lança dans la Révolution, en embrassa toutes les causes et s'en fit le défenseur auprès de ses anciens paroissiens. Le 15 juin 1793, il est désigné pour se rendre à Agen, le lendemain, porter à l'administration du district les vœux suivants exprimés par le conseil général.

« 1° L'assemblée entend et veut que la République française soit « et demeure une et indivisible.

« 2° Que ses représentants soient de même toujours dans un état « d'unité et d'indivisibilité.

« 3° Que leurs personnes soient inviolables.

« 4° Qu'ils soient parfaitement et entièrement libres dans leurs « opinions.

« 5° Qu'ils soient requis de nous donner incessamment une cons- « titution fondée sur les principes de la liberté et de l'égalité.

« 6° Que la Convention soit assurée que nous sommes tous prêts « à marcher, pour assurer l'exécution de ses décrets par la voye « des remonstrances et de la persuasion, et par celles des armes s'il « le faut ; que nous tirerons vengeance des atteintes qui pourront « être faites à l'inviolabilité de nos représentants, ainsi qu'à la « liberté de leurs opinions ; que nous sommes prêts à nous insurger « contre toute autorité despotique dittatoriale (*sic*) qui oserait tenter « de s'établir dans la République ainsi que contre les communes qui « voudraient s'arroger une autorité suprême.

« 7° Entend de plus, la susdite assemblée, que la députation « départementale destinée pour Paris assiste aux séances de la « Convention pour s'assurer mieux, si aucune atteinte n'est portée « à l'indivisibilité, à l'inviolabilité et à la liberté des opinions des « représentants et demeurer constamment auprès d'eux jusqu'à ce « que la constitution que nous désirons depuis si longtemps soit « entièrement terminée, ainsi que les travaux qui restent à faire sur « l'instruction publique, chargeant expressément les dits députés « d'être eux-mêmes les pasteurs de ces deux grandes œuvres seules « capables de répandre la félicité dans toute la République.

« Entend encore l'assemblée que lesdits députés presseront la « Convention d'employer tous les moyens possibles pour étouffer « les guerres civiles qui dévastent plusieurs de nos départements et « que si Paris n'est pas pour elle une ville où elle puisse efficace- « ment opérer le salut du peuple, il lui est accordé entière liberté

Digitized by Google

« de l'abandonner et de se transporter dans la ville la plus centrale « de la République, où sans doute dégagée du trouble où la jette « une trop grande affluence de peuple, peut-être mal intentionné, « elle pourra avec plus de succès et dans une plus grande sécurité, « remplir tous les devoirs de sa mission. »

Le 24 juin, le citoyen Rendeynes rendait compte de sa mission, et le Conseil général approuvait les opérations des 17, 18 et 19. Le 23 juin, la Convention votait la Constitution de 1793.

Au mois de juillet, la famine menace Agen. La municipalité vient en aide à ses pauvres habitants.

Le 19 août, on décide de faire réparer les mesures en pierre qui sont sur la place publique. Rendeynes est chargé de faire exécuter ce travail.

Un citoyen facétieux, Delmas aîné, voulut faire rire aux dépens de la municipalité. Il prit la jument de Pierre Fayol, du pont de Bouet, et l'enferma dans la prison municipale. Pierre Fayol réclame son bien et porte plainte aux officiers municipaux. Ceux-ci considérant « que ce lieu n'est point destiné à recevoir et loger des « chevaux, et qu'il se trouve rempli d'ordures par le séjour que la « susdite jument y a fait, condamne Delmas à enlever ou faire « enlever dans les vingt-quatre heures toutes les ordures qui pour- « raient se trouver dans ladite prison. »

Les réquisitions de grains, les visites domiciliaires se succédaient sans interruption. Le commerce des grains était impossible. Le 3 septembre, les officiers municipaux arrêtent, sur le pont de la Séoune, une charrette chargée de dix-huit sacs de blé, que Bernard Lafargue transportait à Puymirol.

Le 6 octobre, an II de la République, les citoyens François Bourran, garde du corps du ci-devant roi, demeurant au lieu de Rissan, Joseph Bélarché, ci-devant chevalier de Saint-Louis, déposent entre les mains des officiers municipaux leur croix de Saint-Louis et les brevets qu'ils avaient obtenus pendant leur carrière militaire.

La loi sur le maximum du prix des denrées et marchandises est mise en vigueur à La Sauvetat, le 10 octobre. Le 11, la municipalité fixa le prix des objets de première nécessité.

Le 16 octobre, la reine Marie-Antoinette montait sur l'échafaud.

6 novembre 1793. — Un arrêté du département prescrivait la démolition des châteaux, forteresses et de tout ce qui « retraçait

Digitized by Google

« l'antique et hideuse féodalité. » Le procureur de la commune en requiert l'exécution.

« Citoyens, dans la monstrueuse féodalité les pigeonniers à quatre « colonnes, étaient un privilège de l'impie caste nobiliaire, mon « avis serait donc que tout pigeonnier à colonnes fut démoli, tout « comme toute tour, tourelle ou pavillon fut démoli, conformément « à l'article II du dit arrêté, par leurs propriettaires jusqu'au niveau « des combles du corps du logis et ce dans le délai prescrit par le « dit arrêté, dont je requiers l'exécution la plus prompte.

« Rendeynes, curé et procureur de la commune. »

Le calendrier républicain dont on se servit à Paris dès le 5 octobre, ne fut en usage à La Sauvetat que dès le 18 novembre. Il se composait de douze mois de trente jours, mais comme le temps ne se pliait pas aux exigences révolutionnaires, on fut obligé d'ajouter des jours complémentaires que l'on nomma sans-culottides. La semaine fut remplacée par la décade, dont les jours se nommèrent : Primidi, duodi, tridi, quartidi, quintidi, sextidi, septidi, octodi, nonidi, decadi. Les mois furent : vendémiaire, brumaire, frimaire, nivôse, pluviôse, ventôse, germinal, floréal, prairial, messidor, thermidor, fructidor et les jours complémentaires.

Dans la séance du 13 frimaire an II (3 décembre 1793), le procureur excita la municipalité à un acte de vandalisme inutile et ridicule.

« Citoyens municipaux,

« Bien des objets essentiels peuvent vous avoir fait perdre de « vue un objet très essentiel, puisque c'est l'exécution de la loy, « celle par exemple de faire brûler les titres des droits féodaux de « tous les seigneurs ou autres ayant des droits de ci-devant redevances « seigneuriales. Mais comme ce sont autant de violations manifestes « au droit naturel et à ceux de la Sainte Montagne que nous avons « juré de maintenir, je requiers que sans ajouter à un plus long « délai, dimanche prochain, tous les titres de droits seigneuriaux « quelconques qui peuvent se trouver dans la municipalité ou son « arrondissement soient brûlés à l'heure de trois après midi, et que « tous ceux qui seraient dans le cas de reconnaître ou d'avoir « quelque titre soustrait à la vigilance de la loi, ou de ses surveil- « lants, soient obligés de le déclarer à la municipalité, pour ne pas « retarder d'un seul instant l'exécution de la loy.

« Rendeynes, procureur de la commune. »

Digitized by Google

Un décret de la Convention avait supprimé Dieu et avait mis à sa place la déesse Raison. Une fête fut célébrée en son honneur, d'abord à Paris avec des circonstances qui irritèrent même Robespierre, et peu à peu dans toute la France. Un arrêté du département, en date du 10 frimaire, prescrivit la célébration de cette fête.

Ce fut, le 13 décembre 1793, que La Sauvetat[1] obéit à l'arrêté. D'après la tradition, un autel fut dressé dans une prairie à côté du pont de La Séoune, et sur cet autel monta une jeune fille d'une des meilleures familles du pays. Le registre de la municipalité ne nous a pas donné les détails de cette cérémonie. Il nous affirme seulement que sur cet hôtel (*sic*) de la Raison, furent brûlés plusieurs titres seigneuriaux[2].

Le 23 nivôse an II (12 janvier 1794), on procéda, sur la requisition

---

1 Dans un document de la préfecture, Fonds révolutionnaire, nous constatons que les communes de Sauvagnas, Bajamont, Puymirol, Monbalen, Fauguerolles (La Croix-Blanche), La Sauvetat-de-Savères, Castella, Saint-Ferréol, Mérens, avaient renoncé à l'ancien culte et élevé un temple à la raison.

2 Parmi les titres brûlés ce jour-là, le registre mentionne ceux provenant de la famille de Cardelus :

1° Un dénombrement de nobles, répondant à l'arrière ban de la sénéchaussée d'Agen du 19 mars 1473.

2° Une liève de l'an 1588, relative à des rentes et fiefs de la ville de Beauville, de Montjoie et Roquecor — deux autres lièves pour le même objet.

3° Un terrier de reconnaissances, consistant en 27 cahiers, du 6 octobre 1593.

4° Un état des meubles et partage où il est question de droits féodaux de 1400.

5° Autre liève, un vieux titre de noblesse où il y avait un cachet de cire jaune et des fleurs de lis.

6° Dix-huit vieux extraits anciens, parchemins relatifs et constatant un fief de Rives, Pujols et autres endroits y détaillés, titres originaux et reconnaissances et autres pièces de ce genre, soit en papier ou parchemin dont on ne saurait spécifier la nature pour n'avoir pu les déchiffrer à cause de leur ancienneté.

Plus vingt-huit reconnaissances originales, que le citoyen Amouroux, notaire, remit également du fief de Rissan.

Mairie de La Sauvetat-de-Savères. Registre de la municipalité 1793, folio 92.

Digitized by Google

de Renduynes agent national, à l'épurement et régénération du comité de surveillance. Les nouveaux membres furent les citoyens Itier, médecin ; Raffin, de Marreigne ; Combes, de Saint-Robert ; Fayol, du pont de Bouet ; Raffin cadet, de La Sauvetat, et Merle de Saint-Damien.

30 Nivôse (17 janvier), réquisition de grains pour Bordeaux.

12 Pluviôse (21 janvier), réquisition de bas et de chemises pour les armées de la République.

18 Pluviôse (6 février), adjudication de quatorze ormeaux du foirial, Jean Goubie, menuisier, les achète au prix de 440 livres.

22 Pluviôse, le trésorier de la commune, le citoyen Fauché, âgé de 77 ans se retire, Pierre Fayol, du Pont de Bouet, prend sa place.

La Sauvetat possédait, à ce moment, une société populaire, organisée sur le modèle de celle d'Agen. Cette société activait le zèle des officiers municipaux, veillait à l'exécution rigoureuse des lois révolutionnaires et aux besoins faisait des dénonciations.

30 Pluviôse, remise au corps municipal, par les citoyens Philippe Gayraud, ci-devant curé de Saint-Robert ; François Rendeynes, curé de La Sauvetat, Jean-Baptiste Rougé, curé de Saint-Sixte, de leurs lettres de prêtrise, pour être brûlées au décadi prochain. Ils déclarent, en outre, renoncer à toutes fonctions curiales et sacerdotales.

Les nombreuses réquisitions de grains pour le département du Bec d'Ambès avaient épuisé les ressources de la commune. D'après un recensement fait le 1er ventôse (19 février), il ne restait que deux livres par individus. La surexcitation était grande. Il se produisait souvent des rassemblements tumultueux. Le 23 ventôse (13 mars), un grand attroupement se forma autour de la maison commune, pour s'opposer « à la taxe de trois quarts, à tout envoi de grains, « même à la formation d'un grenier public. » Le conseil général et le comité de surveillance mettent en œuvre tous les moyens pour contenir le peuple, et promettent d'envoyer des émissaires auprès du représentant du peuple, pour lui exposer la situation. Itier, maire et Layssac, notable, iront donc vers Monestier, représentant du peuple, séant à Marmande et le prieront de dispenser La Sauvetat de l'envoi des 35 quintaux de blé réclamés pour le Bec d'Ambez.

Quelques jours après (24 avril), dans de pareilles circonstances, les femmes de Frespech s'opposèrent à l'enlèvement des grains pour Monflanquin [1].

---

1 *La Révolution à Villeneuve*, par M. F. de Mazet, p. 171.

Digitized by Google

La société populaire fut régénérée à ce moment. Le 24 germinal (13 avril), elle procède, elle-même, à l'épurement du Conseil général « d'après le vœu du peuple sur le choix des fonctionnaires publics « dignes de sa confiance et de la cause de la Révolution, le tout en « conformité de l'arrêté du citoyen Monestier, de la Lozère. »

Les citoyens Itier, maire, Pagès, Raffin, Escadafals du Claux, Védrinelles, sont maintenus officiers municipaux. Constans, parent au deuxième degré avec Escadafals, est remplacé par Merle.

Rendeynes est toujours agent national.

Les notables restant en fonctions sont : Vidal, Fort, Contensou, Duffieux, Bergues, Doulmayrencq, Tuffal. Combes prend la place de Layssac de Larenne ; Brunet, de Rouzet ; Gillis, de Majou de Sarda ; Bounel de Lespigué, de Lespaut ; Majou du Roqual, de Layssac de Saint-Robert.

Le 10 floréal (29 avril 1794), les officiers municipaux reçurent la lettre suivante :

« Chers concitoyens, j'ay assez souvent ouï dire que j'étais né « noble, mais dans tous les temps de ma vie, j'ai été si peu flatté de « cette qualification chimérique que bien loin de m'en faire accroire « et de me débiter pour tel, j'ai au contraire cherché à tenir une « conduite capable de vous faire perdre le souvenir et l'idée de ma « prétendue noblesse. Vous le savés, citoyens, nous naissons tous « égaux et libres comme l'éternel qui nous a sorti du néant, par « conséquent je n'ai jamais reconnu, ni ne saurais reconnaître « d'autre noblesse que celle qu'on est toujours assuré de trouver « dans le culte de la raison, dans l'amour de ses concitoyens et de « sa patrie, dans la soumission et l'obéissance aux lois sages, faites « par nos représentants, et dans la pratique des vertus civiques et « morales. Voilà, citoyens, la seule noblesse qui nous illustre et « nous honore, voilà la seule qui puisse convenir à des hommes « pénétrés de l'amour de la liberté et de l'égalité, et voilà aussi la « seule qui me flattera toujours, et que je ne cesserai d'ambitionner « et de rechercher.

« En jettant vos regards sur ma conduite passée vous pour- « rés encore mieux, citoyens, apercevoir les garants de la « sincérité des sentiments que je viens aujourd'hui vous exprimer. « N'ai-je pas marqué toutes les époques, tous les instants même de « notre heureuse Révolution, par ce dévouement et ce zèle ardent « qui peint et caractérise le vrai patriote. Il ne me conviendrait

Digitized by Google

« point de vous faire ici l'énumération des sacrifices sans nombre
« que j'ai fait pour terrasser la tirannie, en ayant été vous-mêmes
« les temoins, vous pouvez aisément vous en présenter le tableau.
« Ne pensez pas non plus, chers concitoyens, que je prétende me
« borner aux sacrifices que j'ai déjà fait, je sais trop que mes tra-
« vaux et mes biens, mes enfants et ma vie appartiennent à la Répu-
« blique, et vous me trouverez toujours prêt à tout sacrifice pour
« sa gloire et pour son triomphe.

« CARDELUS. »

C'est la peur, croyons-nous, qui dicta cette lettre. La terreur sévissait alors dans nos campagnes. Les évènements, qui s'étaient succédés à Paris, avaient de cruelles répercutions en province. Les agents de la Convention terrorisaient le pays. Carrié à Nantes, Tallien à Bordeaux, etc., faisaient couler des flots de sang. Tallien menaçait de venir continuer son œuvre à Agen, lorsque Thermidor mit fin à ces atrocités.

La misère allait toujours croissant. Les réquisitions avaient tout enlevé. Le 21 floréal (10 mai 1794) cependant, le district d'Agen demande un nouveau versement de grains. Après un nouveau recensement, les officiers municipaux constatent qu'il n'y a plus que pour six jours de vivres. On demandera donc du secours au lieu d'en donner.

Pour répondre à la coalition étrangère, on leva des armées, on improvisa des soldats. Il fallait des armes et de la poudre. Une commission placée sous la surveillance du Comité du Salut public devait y pourvoir. Une école fut fondée, et un décret du 2 février 1794 obligeait les districts à envoyer deux citoyens robustes et intelligents pour suivre pendant trois décades les cours sur l'art de raffiner le salpêtre, de fabriquer la poudre. Ces élèves se répandirent dans toute la France et établirent de nombreux ateliers.

Le citoyen Itier avait fait un rapport sur la nature des terres de la commune, qui renfermaient du nitre en quantité suffisante pour l'établissement d'une fabrique de poudre. Il se chargeait de diriger l'exploitation. Le citoyen Levrier fils aîné, agent du district d'Agen pour « l'exploitation révolutionnaire du salpêtre » ayant visité La Sauvetat le 23 floréal (12 mai), reconnut l'utilité d'un atelier dans cette commune, et fit allouer cinq cents livres, pour les premiers frais. Le conseil général de La Sauvetat devait fournir les hommes et les ustensiles nécessaires.

Digitized by Google

Le 27 floréal (16 mai), une grande foule envahit les rues de La Sauvetat, réclamant du pain à grands cris. L'administration du district n'avait pas répondu à la demande du 21 floréal. Ne sachant comment apaiser le peuple, les conseillers écrivent à Agen :

« Le peuple nous demande du pain. Le dernier arrêté du département relatif aux subsistances en réduit la taxe à demi-livre et à « un quart. Citoyens, nous déléguons les maire et agent national de « cette commune, commissaires auprès de vous, pour obtenir la « plénitude de l'arrêté. D'après cette dernière taxe, pour 1.380 individus il nous faut six quintaux, quinze livres de pain par jour. « Nous ne sommes pas à une distance assez commode d'Agen pour « aller chaque jour chercher un morceau de pain, la plupart avec « un quart ne peuvent pas entreprendre ce voyage, il nous faut un « approvisionnement au moins de quinze jours, ce qui formera un « total de 92 quintaux, 25 livres. Le peuple attend du pain pour « réponse. »

Dans une répartition faite par le district, il échut à La Sauvetat-de-Savères, sept quintaux, dix livres de blé, que le meunier Noubel alla chercher à Agen. La commune avait également à prendre une somme de 2.000 livres pour l'achat de bestiaux.

La levée des contributions était donnée à l'adjudication. Le 14 prairial (2 juin), Layssac de Larène reste adjudicataire moyennant trois deniers par livre.

Le blé était toujours très rare. La récolte de 1794 avait été très minime, à cause des orages et de la grêle qui était tombée dans la commune, au mois de Messidor. Malgré cette pénurie de ressources, le 18 thermidor (8 août) le district ordonne une nouvelle réquisition de 150 quintaux.

21 thermidor (8 août). Le citoyen Rendeynes n'est plus agent national, Itier l'a remplacé dans cette fonction; Rendeynes prend alors le titre de cultivateur.

21 brumaire an III (11 novembre 1794). Le citoyen Itier, nommé assesseur du juge de paix, donne sa démission d'agent national. Le citoyen Fayol du Pont de Bouet prend sa place.

Au commencement de cette troisième année de la République, les réquisitions de fourrages, grains, sabots, chanvre, etc., se succèdent sans relâche.

Le 30 frimaire, le Conseil général décide de faire planter de nouveaux ormeaux sur le foirail.

Digitized by Google

30 nivose an III (19 janvier 1795). Nouvelle réquisition de grains pour la commune d'Agen ; il est impossible d'y satisfaire.

Dès cette troisième année la disette commença à diminuer grâce à l'introduction de la pomme de terre. En germinal, le district d'Agen en fait distribuer 15 quintaux aux municipalités d'Agen, Castelculier, Lafox, Puymirol, La Sauvetat-de-Savères, Sauvagnas, Laroque, Lusignan, Clermont-Dessous, Port-Sainte-Marie, Sérignac, Brax, Laplume, Astaffort et Prayssas. Chaque municipalité devait les donner aux meilleurs cultivateurs de leur territoire.

Le 4 brumaire an IV (26 octobre 1795), le Directoire prit la place de la Convention qui venait de se retirer après avoir voté la Constitution de l'an III.

L'administration municipale disparut peu après. Un agent municipal et un agent par commune devaient faire partie de l'administration du canton Les districts furent supprimés, chaque canton correspondait directement avec l'administration centrale.

Le 20 brumaire an IV (11 novembre 1795), le citoyen Itier fut nommé agent municipal et le citoyen Delmas, cadet du lieu de Videau, adjoint.

Désormais l'histoire de La Sauvetat est celle de toutes les communes de France, et n'a rien qui puisse nous intéresser. En février 1800, lors de la réorganisation du département, La Sauvetat fut détachée du canton de Puymirol et rattachée à celui de Laroque. Saint-Martin forma une commune du canton de Beauville.

J. MARBOUTIN.

(*à suivre.*)

Digitized by Google

RÉGIME POUR UNE DAME DE L'AGENAIS

En 1600

La dame, ou plutôt, d'après le style de l'époque, la demoiselle, dont il s'agit ici, était Anne de Vivant, fille du fameux capitaine Geoffroy de Vivant et de Jeanne de Cladech. Par contrat de mariage passé au château de Doissac, en Périgord, elle avait épousé, le 15 décembre 1593, noble Jean de Gervain, seigneur de Roquepiquet[1], fils de messire Gabriel de Gervain, seigneur de Roquepiquet et de Catherine du Vignal de Brauval.

Le médecin qui prescrivit ce régime était Jacques du Meurier, docteur en médecine, habitant de Clairac.

Madamoyselle evitera, en premier lieu le grand froid et le grand chault, car le grand chault est dissipatif de son habitude, assez dissipable d'elle mesme, et le grand froy est enemy de sa poictrine, à laquelle il a livré la guerre. Partant, durant le froid, vous corrigerez l'air de vostre chambre par feu, non de charbon, ains de bois ordinaire et, en temps d'esté, durant les grandes chaleurs, vous ferez arrouser vostre chambre de bon vinaigre rosat, voire même. la semeres de fleurs de violes [2], de roses, feuilles de vigne et de nénuphar, s'il s'en trouvait.

Durant les frimats d'hiver et les brouillats[3] d'esté, vous n'ouvrires les fenestres de vostre chambre iusques a ce que le soleil les en ait chassés et dissipés. Gardes vous de l'air pluvieus et venteux et du vent du midi; et, durant qu'il souflera, tenir les fenestres de vostre chambre fermées et ouvrir celles qui regardent le soleil levant.

---

1 Roquepiquet, château situé dans la commune de Verteuil, Lot-et-Garonne.

2 Violettes.

3 Brouillards.

Digitized by Google

Pour son manger. Elle s'abstiendra de toutes viandes mélancholicques, comme bœufs, pourceau, vieille venaison et tous oiseauls de rivières; au lieu desquelles vous usures de chairs de perdris, pigeonnaus, levraus, poulailles, chairs de laict, comme veau, chevreau. Le tout, tant rosti que boully. Vous éviteres toutes saulces picquantes et aigres, comme citrons, vinaigre, verius ; d'aultant que telles choses sont ennemies de vostre poictrine. Vous eviteres toutes espisseries ; bref, tout ce qui est de hault goust vous est défendu, pour mesmes occasion ; sinon, que si voules user ung peu de vinaigre rosat auquel auront boulli quelques passerilles, pour en oster l'aigreur. Les extrémités des animaux vous sont profitables ; comme, piedz de mouton, piedz de chevreau, langue de mouton, de chevreau ; et, au contraire, dommageables les oiseletz de montagne comme tourdes [1], grisves, allouettes, passereauls ; d'aultant, qu'elles engendrent un sang trop subtil.

Les œufs mollets, pochés dans l'eau, vous profiteront.

Les carpes de la rivière de Loth vous seront concédées, comme aussi les grenouilles aprestées avec beurre frais.

Des herbes vous n'useres en vos potages que de la seulle buglosse, borrage, laictue, cichorée, ou de jardin, ou des champs, évitant toutes salades. Quand aux fruictz, les capres bien desalées vous seront permises, en bien petite quantité, et des fruictz crudz, la seule pomme et poire ; sinon aux grandes chaleurs, il ni aura danger manger quelque agriotte [2].

Quand aux fruictz d'hiver, les pignons, amandes, avellanes [3], figues, raisins, vous seront profitables.

Vous useres de consommes, dans lesquels auront cuict lesdictes herbes.

Semblement aussi, farine de ris, orge, avoine, premierement cuictes au four, puis apres avec un consomé de chapon, avec sucre et eau rose.

Les horges mondes vous seront tres utilles. Vous pourres faire bouillir lesdictes farines, à ce printemps, avec laict de chèvre, pour en user a vostre appetit.

Vous éviteres toutes racines venteuses, comme aux, oignons,

---

1 Sortes de grives.
2 Cerise.
3 Noisettes.

Digitized by Google

porreaux, naveaus[1], pour estre fort dommageables, comme aussi le fromage vieil ; encore que le frais vous soit aulcunement concédé. Quand a vostre dormir et veiller, vous éviteres sur toult les longues veilles résolutives de vos forces et rechercheres, tant que vous pourres, le dormir; d'aultant qu'iceluy empesche vos defluxion et humecte vostre corps. Vous eviteres les choses qui sont emnemies du repos, comme la tristesse, la cholère, les cures[2] et sollicitudes; bref, vous eviteres toult ce qui porroit embarrasser et troubler vostre esprit et qui le pourroit tenir bandé. Vous vous leveres tard et coucheres de bonne heure, au moins deux heures apres vostre soupper. Vous eviteres surtout le dormir d'apres disner, sinon que la nuict précédente vous n'eussies point dormi; alors il vous sera concédé, car qui ne dort quand il veult, il fault dormir quand il peult.

Quand pour le boire. Si voules user d'un vin qui ne soit ni fumeus ni picquant, ni trop odorant, il vous sera accordé, le mettant tremper une heure devant vostre repas. Vous useres de vostre ptisane ou de l'exmuel (?) entre les repas, evitant toutes collations, mais n'endures pourtant la soif.

Quand pour l'exercice. Il ne vous est ny utille, ny profitable; d'aultant qu'iceluy haste la respiration et la rende plus fréquente. Que si en voules user, qu'il soit modéré, ou plus tost uses de frictions par l'espace de demye heure au matin.

Pour Madamoyselle de la Rocquepicquet, ce vingt sixiesme mars 1600 :

DU MEURIER.

Il ne serait pas sans intérêt de comparer ce régime de vie avec les conseils donnés par Me Nicolas Abraham, sieur de la Framboisière, docteur, régent et doyen en la faculté de médecine de Reims, dans son ouvrage : *Le Gouvernement nécessaire à chacun pour vivre longuement en santé*, volume in-12 qui parut chez le libraire parisien Sonnius, le 1er avril 1600.

J. DUBOIS.

---

1 Navets.
2 Soucis.

Digitized by Google

LES ÉPIS

APOLOGUE

C'était en la saison heureuse où, radieux
Le laboureur aiguise ses faucilles,
Où des chœurs tout joyeux
De belles jeunes filles
Entonnent les chansons
Des moissons.

— Parmi les blés touffus qui recouvraient la plaine.
Et se courbaient, lourds, sous l'haleine
D'un doux zéphir,
Un épi, long, fluet, léger comme un soupir,
Sur sa haute tige effilée
Bien au-dessus de tous se dressait fièrement :
Il pensait gravement
Dans sa barbe à l'air étalée
Qu'il était le plus beau des épis d'alentour.
Aussi, gonflé d'orgueil, il leur dit sans détour :
— « Mes amis, vous avez bien sujet de vous plaindre
De Cérès, notre mère à tous ;
Je ne puis en effet vous feindre
Qu'elle s'est montrée envers vous
Peu charitable, car votre grande disgrâce
Est éclatante à tous les yeux.
Moi, je me dresse vers les cieux
Et suis sans contredit l'honneur de notre race.
Vous, court-noués et contrefaits,
Vous ne dépassez pas la hauteur des bleuets
Qui ceignent ma tige élégante ;
Vous courbez le dos humblement
Et votre tête tristement
Se penche, débile et dolente.

Digitized by Google

Ma vue au loin s'étend et plonge aux horizons,
Je regarde le ciel, séjour de notre mère,
Je brave le soleil et ses brûlants rayons
Et vous, vous balayez la terre....»

— « Trêve à tes insolents propos,
L'ami, qui pérores sans gêne !
Répartit brusquement un épi des plus gros,
Si ta tête était aussi pleine
De grains, qu'elle est pleine de vent
Tu ne la lèverais pas tant ! »

La modestie indique la présence
Des belles qualités du cœur ;
De lui-même en tous lieux constant admirateur,
L'orgueil révèle leur absence.

ALPH. DENIZOT.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE RÉGIONALE

Une nouvelle histoire de Sainte Foy

Sainte Foy, vierge et martyre, par A. Bouillet et L. Servières ; 1 vol. in-4°, xii-782 pages. — Rodez, E. Carrère, éditeur.

Cet ouvrage est un vrai monument élevé en l'honneur de sainte Foy; beau papier, belle impression, gravures à profusion disséminées dans le texte lui-même ou contenues dans des planches, rien n'y manque [1].

Tant de richesses dans l'exécution matérielle du livre suppose un soin au moins égal dans la composition du texte.

Nous savons d'avance que les auteurs s'étaient de longue main préparés à cette grande entreprise. L'abbé Servières avait publié une histoire de sainte Foy qui, pour n'être pas sans défauts, était néanmoins pour un débutant une œuvre remarquable. L'abbé Bouillet, de son côté, avait donné, dans la *Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*, une excellente édition du « *Liber miraculorum Sanctæ Fidis.* »

Après de tels débuts, les deux historiographes de sainte Foy avaient l'expérience suffisante pour donner, dans un effort commun, une étude à peu près définitive sur notre sainte agenaise.

Un examen, même rapide, permet de constater que, si l'œuvre était immense, elle n'a pas été au-dessus des forces de MM. Servières et Bouillet.

L'ouvrage contient six parties et des appendices. La première

1 Pour notre diocèse nous voyons une phototypie représentant l'église de Sainte-Foy d'Agen, aujourd'hui démolie, et une autre phototypie reproduisant une peinture murale du xve siècle dans l'église de Sainte-Foy de Pujols.

Digitized by Google

partie spécialement consacrée à sainte Foy donne d'abord quelques aperçus sur la société gallo-romaine à la fin du IIIe siècle et sur Agen; une étude sur la persécution ordonnée à cette époque; les préliminaires du martyre de sainte Foy; un récit de la Passion de sainte Foy et de saint Caprais; des indications sur les compagnons du martyre de sainte Foy. Elle renferme ensuite des considérations sur les reliques de sainte Foy conservées à Agen; sur leur translation et leur conservation à Conques; sur la physionomie et l'action de sainte Foy; sur les jeux et les badinages de sainte Foy. Cette partie est plutôt historique que critique. Il était d'ailleurs nécessaire au début d'un pareil ouvrage, destiné au grand public aussi bien qu'aux savants, de faire connaître l'histoire de sainte Foy telle que nous la retracent les Actes de son martyre et la tradition.

La deuxième partie est toute entière consacrée à Conques; elle est divisée en trois chapitres.

Le chapitre Ier retrace l'histoire de l'abbaye, de sa fondation à nos jours; le chapitre II contient une étude archéologique des plus intéressantes sur la superbe église de Conques; le chapitre III est relatif au trésor de Conques, une merveille d'orfèvrerie unique au monde.

La troisième partie renferme une nomenclature des églises [1] et lieux de pélerinages dédiés à sainte Foy, en France et à l'étranger; une étude sur des dévotions particulières en son honneur et, enfin, l'Iconographie de sainte Foy.

La quatrième partie contient principalement une étude critique des Actes de sainte Foy. Les conclusions de cette étude sont à peu près identiques avec celles tirées par M. l'abbé Saltet dans son *Etude critique de la passion de sainte Foy et de saint Caprais*. Ce travail est excellent dans l'ensemble.

La cinquième partie n'est guère qu'une reproduction du *Liber miraculorum Sanctæ Fidis*. Au lieu de donner le texte lui-même, l'abbé Bouillet a mis ici sous les yeux de ses lecteurs une excellente traduction. On comprend sans peine qu'il fallait agir ainsi dans un ouvrage qui n'était pas destiné exclusivement aux érudits.

---

1 Ces églises sont pour le diocèse d'Agen : Agen, Pujols : Sainte-Foy-la-jeune, Sainte-Foy-la-Vieille, Sainte-Foy-de-Blaymont, Sainte-Foy-de-Montpezat, Sainte-Foy-la-Petite, Sainte-Foy-de-Pechbardat, Sainte-Foy-de-Jérusalem, Sainte-Foy-d'Anthé, Sainte-Foy-de-Grézac ou d'Epine, Sainte-Foy-des-Cailles, Sainte-Foy-de-Frespech,

Digitized by Google

La sixième partie est relative à la liturgie de sainte Foy et l'ouvrage se termine par quelques appendices.

En résumé, cet ouvrage mérite d'être pris en bonne considération par tous ceux qui s'intéressent aux études d'hagiographie et d'architecture religieuse. Il offre aussi beaucoup d'intérêt pour l'histoire de l'art religieux en général, l'étude des mœurs au moyen-âge et l'histoire provinciale en particulier.

J. DUBOIS.

★

Répertoire d'un Sergent royal de l'élection d'Agenais, en l'an 1650 et 1654. (Villeneuve-sur-Lot, imprimerie Renaud Leygues, 1901. In-8° de 35 pages).

M. le docteur L. Couyba est vraiment infatigable. Il y a six mois à peine paraissait le second volume de ses *Etudes sur la Fronde en Agenais,* excellent ouvrage, dont il a été déjà rendu compte dans cette Revue, et qui, au dire de M. G. Tholin, « restera comme une « œuvre définitive de cette époque de l'histoire dans notre pays.» Et voilà qu'il nous fournit aujourd'hui un nouveau document sur cette période, nous apprenant comment se recouvraient en Agenais les tailles et les décimes au XVIIe siècle, et surtout nous révélant bien des noms de consuls, receveurs, fermiers, notaires, procureurs, etc., qui, sans lui, seraient demeurés à tout jamais inconnus.

« Ce Répertoire du Sergent royal, écrit M. le docteur Couyba « dans sa courte mais substantielle Introduction, fait partie des « papiers, actes minutés, qu'ont laissés les aïeux de M. Marrauld, « propriétaire à Sainte-Livrade, anciens juges seigneuriaux et notai- « res royaux dans les juridictions de Pujols et de Tombebouc.

« Il a trait à des sommations, assignations, saisies faites ou pra- » tiquées contre les Consuls de bon nombre de communautés « d'Agenais en l'an 1650, et contre les fermiers des décimes et un « certain nombre de bénéficiers en l'an 1654.

« Ces exploits ont été faits au nom des conseillers du Roi, rece- « veurs des tailles de l'élection d'Agenais, et d'autre part au nom « des Conseillers du Roi, receveurs des décimes. »

Le nom seul du Sergent royal ne nous est pas parvenu. Mais il devait demeurer près d'Agen; car, sur le verso de la couverture en parchemin du registre, « haut de vingt-trois centimètres et large seulement de neuf, » on lit cette précieuse indication :

Digitized by Google

« Du XVIII may 1650, Mr d'Esperron seroit veneu en ma maison, « lequel auroit demeuré jusqu'au XXIIIe, qu'il s'en seroit allé et « auroit laissé son homme de chambre et son laqué, qui auroit « occupé la chambre ensemble. Son neufveu auroit arrivé le X, qui « auroit aussi occupé la chambre jusque au XVI juin, avec Monsei- « gneur d'Espernon, jour de judy la Faiste-Dieu. »

Or, ajoute M. Couyba, le 15 juin 1650, à une heure de l'après-midi, le duc alla haranguer les Trois Ordres, réunis à l'hôtel de ville d'Agen ; et il quitta cette ville le lendemain 16 juin. Pour avoir couché ce soir là dans la maison du Sergent royal, il fallait que cette demeure ne fut pas trop éloignée d'Agen.

« Ce manuscrit, dit encore M. le docteur Couyba, montre, quant « au fond même du sujet, en quelle gêne se trouvaient un grand « nombre de communautés agenaises au début même de la Fronde « (1650), et aussi les conséquences de celle-ci sur la solvabilité des « fermiers des décimes en 1650 et 1654. Il ne parle que des arréra- « ges des tailles à partir de 1647. »

Les communautés, les plus riches, celles qui étaient assises dans la fertile vallée du Lot, ne devaient que deux années. Les plus pauvres, celles du Haut-Agenais, de Gavaudun à Lauzun, trois et souvent quatre années.

Quant aux décimes ecclésiastiques et sequestres opérés sur les fermiers en retard, leur nomenclature fait l'objet de la seconde partie du Répertoire.

« Le mécanisme du département de la décime, nous apprend « M. le docteur Couyba, était le suivant : « L'assemblée générale du « clergé la votait et la répartissait entre les diocèses, et dans cha- « que diocèse, le bureau du clergé la répartissait entre les bénéfi- « ciers. Mais ces décimes étaient difficilement perçus à cause des « résistances des clercs. Quant aux charges qui pesaient sur les se- « questres elles étaient telles que les cahiers des Etats de l'Agenais, « l'an 1614, en révèlent, en termes éloquents, l'insupportable faix. »

En 1654, notre Sergent royal opéra dans plus de 60 paroisses. En 1650, sur les 139 juridictions de l'Agenais, il avait agi, à lui seul, dans plus de 63, c'est-à-dire près de la moitié.

C'est avec de tels documents, inédits, et qui plus est fort intéressants, que l'on écrit sûrement l'histoire. C'est sur des bases, toujours aussi solides, que M. le docteur Couyba a édifié son beau travail. Qu'il n'hésite donc pas à nous les faire connaître dans tous leurs détails. Il peut être sûr que chacun de nous en fera son profit

Digitized by Google

et que, comme aujourd'hui, nous lui adresserons nos plus chaleureux remerciements.

PH. LAUZUN.

*

Une nouvelle publication de M. J. Serret

Infatigablement, et à un âge où les plus actifs, en général, se sont depuis longtemps endormis dans ce qu'on est convenu d'appeler, courtoisement, le repos, M. Jules Serret poursuit la série de ses publications sur l'histoire de l'Agenais.

Il y a quelques mois à peine, nous rendions compte, ici-même, de sa consciencieuse étude sur les débordements de la Garonne : aujourd'hui nous avons à présenter une non moins importante contribution à l'histoire locale : *La Justice en Agenais,— les Magistrats du Présidial Sénéchal, des Tribunaux révolutionnaires et de la Cour d'Appel d'Agen (1551-1900)*[1].

Dire ce qu'est exactement cette très intéressante publication n'est pas chose aisée; chronologie des charges, listes de magistrats,

biographies plus ou moins détaillées, analyses de discours de rentrées, pages d'histoire, anecdotes et documents inédits s'enchevê-

1 M. Serret veut bien nous autoriser à publier ici le dessin du *sel royal du siège présidial de la ville d'Agen*, gravé par Duvivier, qu'il a fait reproduire pour le frontispice de *la Justice en Agenais*.

Digitized by Google

trent et s'ordonnent, brochant l'un sur l'autre, s'illustrant et s'animant réciproquement, défiant toutes les ressources des classificateurs à outrance, mais constituant une très vivante et très attachante histoire de la magistrature agenaise depuis ses origines jusqu'à nos jours.

Tout cela se justifie de soi-même : les pages d'histoire sont la trame indispensable, le substratum solide sur lequel viennent se juxtaposer les fragments monographiques que relient entre eux les listes de magistrats. En dépit de l'adage célèbre *nomina numina*, les noms, lorsqu'ils sont trop abondamment présentés, parlent bien peu à notre esprit, s'il ne s'y joint un certain bagage biographique; et tout *curriculum vitæ* reste fatalement bien sec s'il ne se double pas d'un peu de ce je ne sais quoi humain qui sort du récit des anecdotes ou de l'analyse des doctrines. La plupart de ceux qui fouillent dans le passé se vouent, faute de mieux, à la sécheresse documentaire ; le très petit nombre parvient à extraire du document inanimé la large reconstitution de la vie des siècles passés avec toutes ses fièvres ; les uns sont des érudits, les autres des historiens. Entre les deux, il n'est pas aisé de trouver une méthode moyenne à mi chemin de la sécheresse et à mi chemin de la narration. M. Jules Serret a su la trouver du premier coup. Nous espérons fermement que le succès flatteur qui a accueilli cette publication l'engagera à mettre au jour le travail non moins précieux que depuis si longtemps, et avec tant de soin, il prépare sur l'histoire municipale de sa ville natale.

J. M.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

On lit dans le journal *Le Temps* (n° du 23 juillet 1901) :

M. de Lacaze-Duthiers

Nous recevons du laboratoire de Banyuls-sur-Mer une bien triste nouvelle.

M. Henri de Lacaze Duthiers, l'éminent zoologiste français, s'est éteint hier, à l'âge de quatre-vingts ans, dans sa propriété de Las Fons, en Périgord, après une maladie de quelques jours à peine.

Il avait, nous écrit-on, quitté ses travaux la semaine dernière, dans la plénitude de cette santé et de cette verdeur d'esprit qui faisaient l'admiration de ses élèves et l'étonnement de tous.

Voici les grandes étapes de cette vie si bien remplie :

Le baron Henri de Lacaze-Duthiers était né à Montpezat (Lot-et-Garonne), le 15 mai 1821.

Après avoir fait ses études de médecine à Paris, il avait été nommé, en 1854, professeur de zoologie à la faculté des sciences de Lille, puis fut chargé en 1862 d'une mission d'études sur la Méditerranée, à la suite de laquelle il publia son ouvrage sur le *Corail*. Trois ans après, il était nommé professeur d'histoire naturelle au Muséum. En 1868, il devenait titulaire de la même chaire à la Sorbonne et, en 1871, l'Académie des sciences l'élisait à la place de Longet.

C'est à ce moment que M. de Lacaze-Duthiers s'occupa, avec la plus louable activité, à créer des laboratoires d'expériences au bord de la mer pour étudier les conditions de vie des animaux marins. Les laboratoires de Roscoff, sur la côte nord de la Bretagne, et de Banyuls-sur-Mer, dans les Pyrénées-Orientales, lui doivent leur existence jusqu'à ce jour.

Digitized by Google

C'est, en effet, grâce à ses efforts et à ses libéralités aussi — libéralités auxquelles le ministre de l'instruction publique faisait allusion dans la fête tout intime que les élèves du savant offraient il y a quelques mois à peine au maître, dans son laboratoire de la Sorbonne — que ces établissements sont devenus les écoles d'application de l'enseignement de la grande chaire parisienne.

On comprend que nous ne saurions ici, dans cette courte notice, donner une énumération même approximative des travaux du savant ; il nous suffira de dire qu'ils ont trait aux problèmes les plus ardus de la science zoologique et de rappeler que la plupart des naturalistes contemporains ont été ses élèves et ont suivi ses leçons dans ce même amphithéâtre où, en dépit de l'âge, il a donné son enseignement jusqu'à ces jours derniers.

M. de Lacase Duthiers était également membre libre de l'Académie de médecine depuis 1886.

Au cours de la fête en Sorbonne que nous rappelions plus haut, M. Leygues, ministre de l'instruction publique, rendit hommage à la haute valeur du savant. Il s'exprimait ainsi :

« Il est peu de carrières en ce siècle qui aient été aussi brillantes et aussi fécondes que celle de l'illustre maître que nous fêtons aujourd'hui.

« Les adresses qui lui arrivent de tous les points de l'univers et qui sont signées des plus grands noms dont s'honore notre temps l'attestent avec éloquence.

« M. de Lacaze-Duthiers a voué sa vie à la science. Il lui a tout sacrifié : son repos, sa fortune, sa jeunesse.

« Il a eu du moins la pure joie de voir ses travaux couronnés de succès qui accroissent notre patrimoine de gloire nationale.

« ...Pour tout dire d'un mot il a été un initiateur.

« Il a ouvert des voies nouvelles. Il y a marché d'un pas sûr, et comme la route était droite et claire, le monde savant tout entier l'y a suivi.

« Je le prie d'agréer l'hommage d'admiration respectueuse et de reconnaissance que je lui apporte en mon nom personnel et au nom du gouvernement de la République. »

L'éminent savant remercia alors M. Leygues, lui rappelant qu'il était son « ancien » du collège de Villeneuve-sur-Lot ; puis MM. Gréard, Darboux, et les représentants des universités de Barcelone, de Madrid

Digitized by Google

et de Rome célébrèrent à leur tour la grande œuvre de l'homme que la science perd aujourd'hui.

Ajoutons, pour ceux de nos lecteurs qui pourraient l'ignorer, que le savant naturaliste était le descendant de ce Lacaze-Duthiers, exécuté révolutionnairement dans Agen, en 1793, et dont le souvenir est demeuré légendaire à cause de l'intrépidité qu'il déploya au pied de l'échafaud.

La Commission de direction et de gérance : O. Fallière, Ph. Lauzun.

Digitized by Google

Digitized by Google

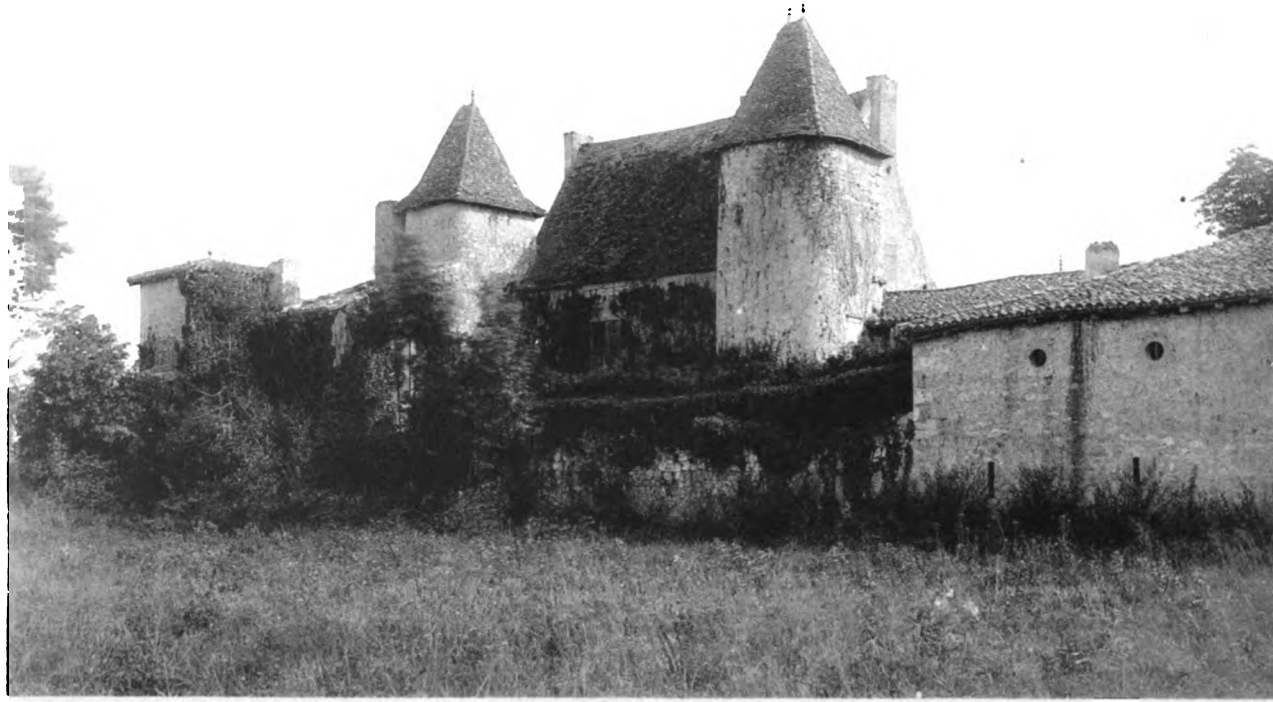

Cliché Ph. Lauzun

Phototypie Bellotti, Saint-Etienne

CHATEAU DE LAGRANGE-MONREPOS

Arrondissement de Nérac (Lot-et-Garonne)

Digitized by Google

CHATEAU [illegible]

(Com[illegible]

Tout attire dans [illegible]
son site pittoresque [illegible]
légende d'après la[illegible]
d'Albret, roi de Nav[illegible]
Alespée.

Paresseusement [illegible]
kilomètres de la ville de Ne[illegible]
appartient, entouré d'arbres [illegible]
alignées, de prairies verd[illegible]
jaillissent, il est bien le [illegible]
oublier les fatigues de la [illegible]
et cacher sous ses ombres [illegible]
cites amours.

Aussi, est-ce très justement qu[illegible]

De ton doux souvenir, [illegible]
La Grange-Mon[illegible]
Aux bords de la Baise, [illegible]
Dans ce nid tout en fl[illegible]

Sur ce bijou royal, par [illegible]
Que dore le soleil d'un [illegible]
A travers les festons le [illegible]
Rit comme en plein hiver [illegible]

Les myrthes, les lauriers [illegible]
Comme pour couronner l'[illegible]
Et dans le bois murmure une [illegible]

Digitized by Google

Digitized by Google

LE
CHATEAU DE LA GRANGE-MONREPOS

(Commune de Nérac, Lot-et-Garonne)

Tout attire dans le joli château de La Grange-Monrepos : son site pittoresque, ses détails archéologiques, et jusqu'à la légende d'après laquelle il aurait été construit par Henri Ier d'Albret, roi de Navarre, pour sa maîtresse, la belle Marianne Alespée.

Paresseusement couché sur les bords de la Baïse, à trois kilomètres de la ville de Nérac, à la commune de laquelle il appartient, entouré d'arbres séculaires, de jardins aux allées alignées, de prairies verdoyantes, de fontaines qui partout jaillissent, il est bien le lieu de repos, le site rêvé, fait pour oublier les fatigues de la guerre, les ennuis de la politique et cacher sous ses ombres légères de mystérieuses et d'illicites amours.

Aussi, est-ce très justement qu'un poète a pu dire de lui :

De ton doux souvenir, charmante Marianne,
La Grange-Monrepos est encor parfumé.
Aux bords de la Baïse, Henri, le bien-aimé,
Dans ce nid tout en fleurs cachait son Ariane.

Sur ce bijou royal, par le temps élimé,
Que dore le soleil d'un rayon diaphane,
A travers les festons le profil de Diane
Rit comme en plein hiver un joyeux jour de mai.

Les myrthes, les lauriers sont là sur leur domaine,
Comme pour couronner l'amant ou le guerrier ;
Et dans le bois murmure une claire fontaine.

Digitized by Google

Autour de son bassin, quand la lune sereine
De son reflet d'opale irise le hallier,
Les nymphes aux pieds nus dansent à perdre haleine [1].

I

Au point de vue archéologique, La Grange-Monrepos n'est pas à proprement parler un château dans la pleine acception de ce mot. Construit au milieu du XVIe siècle, il présente plutôt les caractères du manoir, à peu près tel que Viollet-le-Duc l'a décrit :

« Le manoir, écrit-il en effet, bien que ce nom désigne « parfois un château, est l'habitation d'un propriétaire de « fief, noble ou non, mais qui ne possède pas les droits « seigneuriaux permettant d'élever un château avec tours et « donjon. Le manoir est fermé cependant ; il peut être clos « de murs et entouré de fossés, mais non défendu par des « tours, hautes courtines crénelées et réduit formidable. « C'est la maison des champs, placée au point de vue archi- « tectonique entre le château féodal et la maison du vavas- « seur... Il n'est quelquefois qu'une maison de peu d'étendue, « entourée de murs avec jardin ; plus souvent c'est une « agglomération de batiments destinés à l'exploitation, « entourés de fossés, avec logis principal pour l'habitation « du propriétaire... [2] »

Tel se présente La Grange-Monrepos, bien que cependant il possède en plus, non pas un donjon, mais deux tours assez élevées. Aussi rentre-t-il bien dans la catégorie de ces manoirs du pays girondin, décrits par Léo Drouyn : « Logis « carrés ou rectangulaires, avec enceintes, batiments percés

1 *La Guirlande des Marguerites*. Nérac, 1876. In-8°, p. 53 : Sonnet, signé de Sirvent-Daron.

2 Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'architecture*, t. VI, p. 300.

Digitized by Google

« sur le dehors, basses-cours entourées de murs, fossés « extérieurs, plans irréguliers comme ceux de la ville ro- « maine, services séparés les uns des autres [1]. »

Logis principal rectangulaire, bâtiments ajoutés postérieurement à côté, basse-cours entourées de murs, etc., tel est bien le cas de La Grange-Monrepos.

Le manoir primitif était des plus simples. Ses vieux murs l'indiquent suffisamment. Il consistait en un unique corps de logis, rectangulaire, A, de deux étages, couronné par une remarquable charpente à pignon très élevé qui existe encore, et défendu du côté nord par deux tours à peu près carrées, B et D, en forte saillie. Au midi, masquant une partie de la façade, fut construite, en même temps que le corps de logis principal, une petite cour carrée C, de 5 mètres à peine de largeur, dont les murs étaient destinés à supporter un balcon, et à laquelle fut rattachée une grosse tour ronde O, du plus déplorable effet. Toutes les autres constructions, de droite comme de gauche, sont postérieures. Elles ont été ajoutées au fur et à mesure que le besoin s'en faisait sentir.

L'ancien corps de logis offre seul de l'intérêt.

La première porte que l'on rencontre, P, tournée vers l'ouest, est percée dans le mur de la petite cour C, qui relie l'ancien château à la tour ronde O.

De 1 mètre 75 de large sur 3 mètres 35 de haut, elle est encadrée par deux pilastres à trois étages qui soutiennent un fronton triangulaire surbaissé, formé d'un simple tore dans ses parties supérieures et dans le bas d'un linteau aux moulures prismatiques. Les deux vantaux en bois, bien conservés, sont divisés chacun en trois panneaux dont le plus haut, en quart de cercle, représente très finement sculpté un aiglon, aux ailes éployées, accroché à une branche.

---

1 *La Guienne militaire* par Léo Drouyn.

Digitized by Google

Au-dessus de la baie cintrée, dans l'espace resté libre au-dessous du fronton, a été apposée postérieurement une pierre blanche sur laquelle on a sculpté l'écusson des derniers seigneurs. Bien que grattées à la Révolution par ordre de la municipalité Néracaise, on peut encore y reconnaître les armes des Jausselin de Brassay, qui étaient : *parti au 1 de gueules, au chevron d'argent accompagné de deux étoiles d'or, posées l'une en chef et l'autre en pointe ; — parti au 2 d'azur, au lion d'or, surmonté d'une étoile de même ; l'écu timbré d'un casque de trois quarts, orné de ses lambrequins d'or, d'azur, d'argent et de gueules* [1]. Au-dessous, très distinct, le millésime de 16-44. Nous verrons dans la suite que c'est en effet à cette époque que la famille de Jausselin de Brassay devint propriétaire de la terre et du château de La Grange-Monrepos.

La porte P franchie, on se trouve dans la petite cour carrée C, de 4 mètres 90 de largeur, dont il est malaisé de saisir l'utilité. Cette cour est clôturée de trois côtés par des murs dont la hauteur ne dépasse pas le premier étage du château. Ils sont couronnés sur tout leur pourtour d'une galerie dont les rebords sont ornés de balustres en pierre grossièrement sculptés et reposant sur des corbeaux. Fantaisie originale, née sans doute d'un caprice de grande dame, désireuse, l'été, de prendre le frais du haut de son balcon et de voir couler au loin les eaux de la Baïse. Cette adjonction, qui paraît bien contemporaine de la construction du château, a le tort d'en masquer à moitié la façade principale.

De la cour C on passe dans la tour ronde O, d'un seul étage, et dont le rez-de-chaussée contient une salle carrée, ajourée par une petite fenêtre donnant sur la cour, sans aucun caractère.

L'entrée proprement dite du château est en P', au coin de

1 *Nobiliaire de Guyenne et de Gascogne* par J. de Bourrousse de Laffore, t. III, p. 59 (d'après d'Hozier).

Digitized by Google

la cour C, et à deux mètres à peine de la première porte P. Cette seconde porte, aussi large que la précédente, puisqu'elle mesure extérieurement 2 mètres et atteint 3m 70 de hauteur, est, comme elle, surmontée d'un fronton triangulaire très surbaissé, dont le tympan est orné de roses bien effritées. Au dessous une rangée d'oves elliptiques fleuronnés; et, plus bas, une seconde rangée de petites clochettes, cinq par cinq, motif que nous retrouverons sur le linteau de la grande cheminée du premier étage.

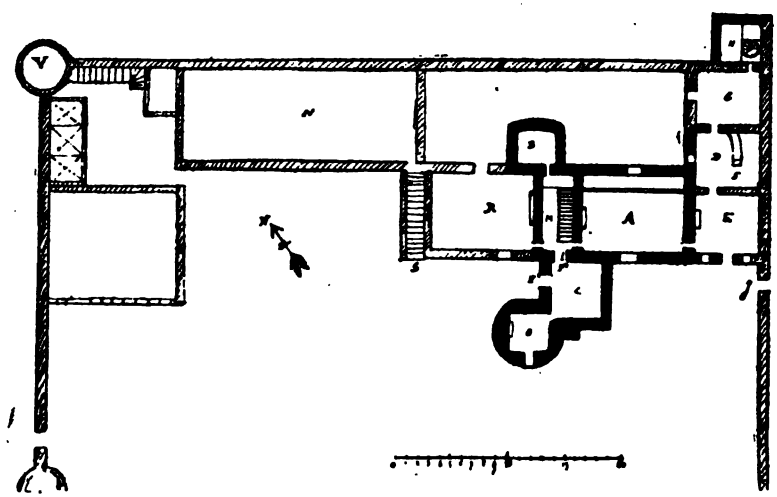

En face s'ouvre la cage de l'escalier M, dont les treize degrés, larges de 1m 50, se coupent à paliers droits au premier comme au second étage. Il est bien conservé.

Une porte, à droite, donne accès dans la grande salle A, qui servait au rez-de-chaussée de salle à manger. Cette salle est ajourée au nord et au sud par une fenêtre; celle du sud ornée de moulures arrondies et surmontée à l'extérieur d'un fronton surbaissé. Sur la cheminée en plâtre, de l'avant dernier siècle, ont été également sculptées les armes des Jausselin, surmontées d'un casque avec ses lambrequins. Les peintures ont disparu des caissons du plafond. Deux cloisons, toutes modernes, partagent cette salle en trois.

Digitized by Google

Beaucoup mieux conservée et présentant un réel intérêt archéologique, est la grande salle d'au-dessus, au premier étage. Cette pièce, qui avec la cage d'escalier et les deux tours constituait tout l'ancien château, mesure 9 mètres de long sur 7 de large. Elle n'est ajourée que par deux grandes fenêtres, l'une au nord et l'autre au sud, de 1m 60 de largeur, cette dernière toujours décorée à l'extérieur d'élégantes moulures.

Une cheminée monumentale frappe d'abord les regards. Entièrement polychrome, en pierre, elle est bien conservée et présente une grande pureté de style, quoique un peu massive. Large de 2m.60, elle a 4m 10 de hauteur et atteint le plafond. Sur ses jambages fortement arrondis sont sculptées d'épaisses nervures, en forme de feuilles de fougères, terminées à leur partie supérieure par une grande rose d'un côté, une coquille de l'autre, qui supportent les chapiteaux, agrémentés de petites roses. Le linteau, très original avec ses peintures multiples, est formé, au milieu, d'une pierre nue destinée à recevoir une sculpture ou une inscription, et de chaque côté, de deux métopes, décorées d'un ove fleuronné, encadré dans deux triglyphes, au bas desquels pend une rangée de cinq clochettes. L'architrave du chambranle est orné également de frettes et de fleurs de lys doubles. Au-dessus se dresse un vaste panneau, aujourd'hui entièrement nu, destiné à contenir soit un tableau, soit une tapisserie; sa corniche supérieure est formée d'oves séparés les uns des autres par des feuilles d'eau de forme allongée, quatorze en face et quatre de côtés. Ce motif d'ornementation est assez fréquent dans la seconde moitié du XVIe siècle. On le retrouve notamment sur la corniche de l'une des belles plus cheminées du château de Cadillac [1].

---

1 Premier étage, première salle Ouest. *Les Artistes du duc d'Epernon au château de Cadillac* par M. Ch. Braquehaye. Bordeaux, Ferret, 1888.

Digitized by Google

Fort curieux aussi le plafond et les peintures murales de cette grande salle. Les poutres et les poutrelles ont encore conservé leurs dessins et leurs tons. Sur un fond gris, on distingue des volutes, des spirales, des rainceaux, des branches de feuillage, des guirlandes de fleurs et de fruits aux multiples couleurs. L'ocre jaune et rouge foncé, le bleu pâle, le vert défraichi, le gris, le blanc et le noir dominent. Tout autour, sur le haut des murs, de fort curieux sujets : ici une tête de femme frisée, aux manches bouffantes, au corsage montant, bien contemporaine des Marguerites de la cour des Valois ; là, un char traîné par deux chevaux blancs, dont le conducteur (Phaéton sans doute), est précipité la tête en bas ; au dessus, le disque du soleil. Près de la cheminée, un paon aux ailes bleues, dans de jaunes rainceaux. De l'autre côté, un vase sur un calice de fleurs ; des oiseaux au cou allongé, autour d'un autre vase de fleurs. Enfin, sur la corniche du mur opposé à la cheminée, un enfant, couché, toujours au milieu des fleurs.

Tout, dans cette salle, jusqu'aux vieux châssis des croisées où s'enchassent de petites vitres losangées, a conservé son parfum d'autrefois. Elle évoque le souvenir du premier réveil artistique de la province, alors que l'influence italienne et aussi celle des merveilles des bords de la Loire commençent à peine à se faire sentir dans ce pays reculé et arriéré qu'était encore l'Albret.

Ces réflexions viennent surtout à l'esprit, en visitant une autre petite pièce de ce même manoir de La Grange-Monrepos. Montons en effet, toujours par l'escalier M, au second étage, et arrêtons-nous à mi-chemin, au premier palier, pour pénétrer dans la tour B, dont nous n'avons point encore parlé, le rez-de-chaussée n'offrant qu'un réduit insignifiant. Bien différent est l'étage supérieur.

Là se trouve un très joli petit oratoire ou cabinet particulier, de trois mètres de large, dont les murs sont entiè-

Digitized by Google

rement recouverts de peintures à la fresque, plutôt qu'à la détrempe, mais qui malheureusement s'effacent chaque jour davantage. C'est à peine aujourd'hui si l'unique petite fenêtre qui l'éclaire permet d'en distinguer les tons primitifs, où l'ocre rouge, le brun foncé, le bleu pâle, le jaune, le blanc et le gris sont les mêmes couleurs dominantes que dans la grande salle. On reconnaît cependant encore facilement, à droite et à gauche de la fenêtre, deux grosses colonnes blanches avec leurs chapiteaux corinthiens. Au-dessus, un médaillon renfermant une jeune fille à genoux, les cheveux dénoués, la main droite tenant un verre, la gauche des fruits de forme allongée. Sur le côté faisant face à la porte et au-dessus d'un petit placard en bois dont les portes également peintes représentent des guirlandes, des festons et deux têtes d'anges ailés, un autre médaillon plus grand où est peint un jeune homme dont les bras déploient une écharpe. En face de la fenêtre, un autre placard, aux côtés duquel sont peintes, comme en face, deux colonnes blanches, et qui est surmonté d'un médaillon où est représentée une Mélusine, la main droite retenant ses cheveux blonds, la gauche appuyée sur sa queue de poisson de couleur verte. Enfin, sur le quatrième panneau, près de la porte, un grand médaillon, à moitié effacé, où est peint un jeune homme au corps maigre, aux longs cheveux, la tête enveloppée dans une écharpe rose déployée, et tenant de sa main gauche un trident : Neptune sans doute luttant contre Eole.

Au plafond, très bas, formé de neuf poutrelles entièrement peintes, le soleil, jaune pâle, avec ses rayons, dans un ciel bleu constellé d'étoiles blanches ; aux quatre coins, une tête d'ange, ou plutôt de jeune homme imberbe, dont les ailes rattachées au cou, sont pour le premier roses et vertes, pour le second rouges et blanches, pour le troisième jaunes et blanches, pour le quatrième jaunes et vertes.

Au-dessous, sur les panneaux formant plinthes, des étoi-

Digitized by Google

les, des roses, des coquilles, des marguerites, une roue, etc., de tons et de couleurs variés.

Ces peintures, très archaïques, où dominent les scènes mythologiques, méritent d'être vues avant que le temps n'ait fini d'accomplir son œuvre dévastatrice.

Les autres parties du château de La Grange-Monrepos n'offrent qu'un intérêt restreint. Construites postérieurement et peu à peu, elles n'ont servi qu'à agrandir successivement le château au fur et à mesure que les besoins s'en faisaient sentir.

L'aile droite est la plus ancienne. La salle E, dont la grande cheminée en pierre prouve suffisamment qu'elle a dû toujours servir de cuisine, paraît contemporaine du logis principal. En F se trouve une autre salle, modifiée au XVIIIe siècle comme le fait supposer sa cheminée et dans laquelle se trouve enclavée la tour D, parallèle au dehors avec la tour B. En C, enfin, une dernière salle, aménagée comme la précédente, au cours de l'avant-dernier siècle. Une tour carrée H, en dehors du mur primitif des courtines, renferme un escalier à vis en bois, permettant d'accéder à l'étage supérieur, dont les pièces, en tous points semblables à celles du rez-de-chaussée, ne présentent rien de particulier.

Du côté opposé, à l'ouest, autre adjonction postérieure à la fondation du manoir. La grande salle R, immédiatement à gauche de la cage d'escalier, n'est éclairée que par deux baies : l'une au nord porte-fenêtre, l'autre au midi simple croisée. Elle contient une belle cheminée relativement moderne, avec des cariatides et des personnages religieux. Le plafond, à caissons, ne porte aucune trace de peinture.

Le premier étage de cette pièce, où ont été aménagées plusieurs chambres à coucher séparées par des cloisons, n'offre rien à signaler.

Seule est à remarquer la charpente du vieux corps de lo-

Digitized by Google

gis. Elle affecte la forme d'une carène de navire renversée et présente les mêmes caractères que celles qui dans certains édifices civils ou religieux, étaient destinées à rester apparentes. Deux magnifiques fenêtres à meneaux éclairent au midi, l'une ce grenier, l'autre la cage de l'escalier. Elles sont ornées au dehors d'élégantes moulures prismatiques et surmontées d'un fronton légèrement surbaissé. Sur la dernière, on lit au milieu du fronton le millésime de 156., le dernier chiffre complètement effacé ; mutilation d'autant plus regrettable qu'elle nous empêchent de connaître exactement la date de l'achèvement du château.

A signaler encore : en S, un escalier extérieur de seize marches aboutissant au premier étage des communs N ; en V, à l'extrémité du mur d'enceinte extérieur, un colombier de forme circulaire et intéressant à visiter ; en J, une porte aux jambages en petits bossages, dont l'assemblage affecte la forme d'un point d'interrogation, et sur le cintre de laquelle sont dessinées de petites roses percées d'un trou dans leur milieu ; elle communique avec le potager. Tout autour, çà et là, des décharges, des chais, des celliers, des étables, des basses-cours. Enfin, au-dessous de la cour principale, sur la pente qui mène à la Baïse et abritée par des arbres séculaires, une superbe fontaine, dont il ne reste plus que quelques pans de murs, construite dans le style le plus pur du XVIe siècle.

II

Les Alespée. — Qu'était Marianne Alespée, à laquelle Henri Ier d'Albret aurait donné le château de La Grange-Monrepos ? L'histoire ne nous le dit point. Seule la tradition en a gardé la mémoire et veut que par ses charmes elle ait su captiver le cœur du monarque. Aussi son souvenir reste-

Digitized by Google

t-il indissolublement lié à celui de ce manoir. Bien plus, c'est à chaque pas, dans Nérac, qu'on le retrouve.

Le *Palais des Mariannes*, dans le *Jardin du Roi*, sur la rive gauche de la Baïse, n'évoque-t-il pas toujours son image ?

La petite maison où, sous les cyprès verts,
Henri premier allait visiter sa maîtresse,
Dans le jardin du Roi que le soleil caresse,
Aux passants aujourd'hui montre ses flancs ouverts.

A part quelque fragment de colonne qui dresse
Son fut italien, dévoré par les vers,
Tout est anéanti ; le jour passe au travers
De ce palais, taudis que hante la détresse.

Marianne Alespée, aux beaux jours de l'été,
Lorsque tu régnais là par ton droit de beauté,
Etalant l'adultère et marchant tête haute,

As-tu songé parfois que ta postérité
Devrait donner son sang pour expirer ta faute ?
Il est des noms voués à la fatalité [1] !

« Ce bâtiment dévasté, ajoute comme commentaire M. Faugère-Dubourg, sur la façade duquel on voit encore se dresser en saillie deux futs de colonne vermiculés, dont les soubassements sont profondément enfouis dans le sol, ces colonnes, d'élégants encadrements de fenêtre, des pilastres engagés, rappellent les motifs de décoration dont les Médicis enrichirent le style de la Renaissance. Ce bâtiment, qu'il serait facile de reconstituer du moins par le dessin, date incontestablement des premières années du XVIe siècle, et la tradition veut qu'il ait été construit par le roi de Navarre Henri Ier en l'honneur de sa maîtresse Marianne Alespée.

1 *La Guirlande des Marguerites*, p. 51. Sonnet signé O'Tanaël (lisez Faugère-Dubourg). Nous verrons dans la suite de ce travail comment un des derniers descendants de Marianne Alespée fut lâchement assassiné, pendant la Révolution, à Nérac, par une bande de forcenés, et peut-être encore un autre, plus tard, aux heures les plus mauvaises de l'année terrible.

Digitized by Google

Mais si respectueux qu'on soit pour la légende... cet édicule ne semble pas avoir servi jamais d'habitation sérieuse. C'est plutôt un de ces pavillons de plaisance, lieu de repos, serre ou maison de jardinier dans le goût de ces petits monuments dont l'art italien de cette époque se plaisait à agrémenter les jardins. »

Et plus loin, la jolie fontaine, aujourd'hui tarie, dont il ne reste plus qu'un pan de mur orné toujours de motifs Renaissance, dont les eaux jaillissaient d'une vasque de marbre blanc, supportée par quatre vaches accroupies, dans un superbe bassin de marbre, et à qui le peuple a de tous temps donné le nom de *Houn de las Poupetos :*

Las Poupetos ! Pourquoi ce nom à la fontaine
Qu'Henri premier bâtit au fond de son jardin ?
Pourquoi ces mascarons, symbole féminin,
Qu'on jurerait moulés sur un sein de Romaine.

Quand il dut renoncer à l'amour comme au vin,
Marianne Alespée étant la souveraine,
Le souverain voulut se passer la fredaine
D'éterniser sa gorge, un chef-d'œuvre divin !

Lors, dans la pierre, il fit tailler, sur ce modèle,
Deux coupes qu'il tarit, pleines de Jurançon.
Or, puisque j'ai chanté ma suprême chanson,

Dit-il, sur ma fontaine à présent que l'on scelle
Ces emblèmes jumeaux, et que l'onde ruisselle
A travers mes péchés, pour payer ma rançon [1].

Ici encore il faut en rabattre. Car, si la légende populaire veut que, près de cette fontaine où il aimait à se reposer, Henri d'Albret ait été surpris avec sa maîtresse qui avait la gorge nue, d'où le nom de *Houn de las Poupetos*, « une autre tradition, ajoute M. Faugère-Dubourg, l'auteur également de ce sonnet, celle-ci plus respectueuse de la

1 *La Guirlande des Marguerites*, p. 55.

Digitized by Google

dignité royale, attribue simplement ce nom à des mascarons de pierre figurant des seins de femme, que traversaient les tuyaux de la fontaine et qui étaient bien dans le goût du temps. L'architecte en était un certain Boulart, dont les archives de Pau nous ont conservé le nom. »

De tout cela il faut conclure que le nom de Marianne Alespée reste inséparable de celui d'Henri d'Albret, et que c'est aussi bien sous les ombrages de Nérac que sur les murs du château de La Grange qu'on le trouve encore écrit.

De cette union illégitime, toujours d'après la légende, serait né un fils, *Jean Alespée*, qui bientôt fut investi des charges les plus importantes. La date de sa naissance semblerait devoir concorder avec les dernières années de la vie du monarque.

On sait en effet qu'Henri Ier d'Albret, roi de Navarre, prince de Béarn et comte de Foix, père de Jeanne d'Albret, grand-père par conséquent d'Henri IV, naquit en avril 1503, qu'il suivit à Pavie la fortune de François Ier et fut fait prisonnier avec lui, qu'il s'évada bientôt, et qu'en récompense de ses services le roi de France lui accorda la main de sa sœur Marguerite d'Angoulême, l'auteur de l'*Heptameron*, la Marguerite des Marguerites. Par ce mariage, célébré le 3 janvier 1526, et par les héritages qui en découlèrent, le sire d'Albret devint l'un des plus riches et des plus puissants princes de France. Il partageait son temps entre le Béarn et Nérac, ville qu'il habitait de préférence et où sa femme introduisit, une des premières, le culte réformé. C'est à lui que l'on doit l'achèvement du château de Nérac et notamment la construction de l'aile méridionale, qui contenait la grande salle des gardes et devint plus tard l'habitation d'Henri de Bourbon et de Marguerite de Valois [1].

---

1 Voir notre notice sur le *château de Nérac* (Agen 1896), et aussi Villeneuve-Bargemont : *Notice sur la ville de Nérac*; Samazeuilh, *Nérac et Pau*, etc.

Digitized by Google

Le dérèglement des mœurs de cette époque ne suffit pas à excuser Henri d'Albret d'avoir préféré à l'esprit si subtil de son épouse légitime les charmes plus grossiers de Marianne Alespée. On ne peut même pas dire que ce ne fut qu'à la mort de Marguerite, survenue au château d'Odos, en Bigorre, le 21 décembre 1549, qu'il noua ces nouveaux liens avec la châtelaine de La Grange ; car Henri d'Albret mourut à Hagetmau le 25 mai 1555, âgé de cinquante-deux ans à peine, et, dès 1566, nous trouvons son fils Jean Alespée qualifié conseiller auditeur à la Chambre des Comptes de la Reine de Navarre, Jeanne d'Albret, dont il était par conséquent le frère naturel. Les procès-verbaux de cette année, relatis aux propriétés enclavées dans le parc de Durance, en font foi [1].

Dans sa *Notice historique sur la ville de Nérac*, M. de Villeneuve-Bargemont affirme que ce Jean Alespée, « fils naturel d'Henri Ier et de Marianne », fut élevé au collège de Lescar et qu'il devint plus tard chancelier du roi de Navarre [2].

Cinq ans plus tard, en 1571, une première commission est donnée à Jean Alespée, maître des Comptes à Nérac, pour vendre à Jean Levenier la justice de Vianne ; à Jacques Dufour, celle de Calignac, etc., et une seconde pour la vente à lui-même de la justice de Moncrabeau [3].

Jeanne d'Albret ne l'oublie point dans son testament, voulant ainsi reconnaître en quelque sorte et comme légitimer les liens qui le rattachaient à elle.

Enfin, il est encore question de lui en 1599, dans le livre des tailles de la commune de Nérac, où il est dit qu'il est « habitant le Portal de Marcadieu [4]. »

---

1 Samazeuilh, *Biographie de l'arrondissement de Nérac*, p. 58. article *Alespée*.

2 Page 35, note.

3 Archives départementales des Basses-Pyrénées. B. 1506 et 1507.

4 *Chronique d'Isaac de Pérès*, p. 126 (Agen, in-8°, 1882).

Digitized by Google

Dans le livre des Comptes du Roi de Navarre, à Pau, pour ses dépenses extraordinaires pendant les trois premiers mois de l'année 1582, on lit : « à Mademoiselle Alespée, 10 « livres tournois, pour faire nettoyer sa maison, où le train « de S. M. a demeuré quelque temps[1]. » S'agit-il ici de Marianne Alespée, qualifiée toujours demoiselle et ayant bien à ce moment dépassé la soixantaine ? Et, par sa « maison, » faut-il entendre le château de La Grange-Monrepos ? Tout permet de le supposer.

La même chronique Pérès nous apprend encore que dans le livre terrier de 1611 il est question d'un Alespée, qualifié pour la première fois, en 1600, seigneur de La Grange-Monrepos. Cinq ans après, en 1605, *Pierre Alespée,* sans doute un fils de Jean, est inscrit pour cette année au rôle des impositions protestantes ; puis il est élu, en 1609, avec les sieurs Imbert, Venyer, Jehan Roy et Arnaud Latapie, consul de la ville de Nérac[2].

Enfin, toujours à la même époque, nous trouvons un autre *Jean Alespée,* probablement frère de Pierre et fils du premier Jean, qualifié écuyer, marié avant 1616 avec demoiselle Tècle de la Brunetière, et dont le fils *Joseph* devint le 1er juin 1702, comme héritier universel de Jeanne-Antoinette de la Brunetière, propriétaire du château et de la terre de Castelvieil, juridiction de Feugarolles, en Bruilhois[3].

Les d'Alespée jouissaient en l'Albret de l'estime générale. Ils occupèrent soit à Nérac, soit dans la région, les charges les plus considérables. Ce fut à ce moment, c'est-à-dire dans le premier tiers du XVIIe siècle, qu'ils se dessaisirent du château de La Grange-Monrepos, qui passa, nous ne

1 Archives départementales des Basses-Pyrénées. B. 70.

2 *Chronique Pérès.* p. 228. Texte et note.

3 *Notice historique sur les monuments féodaux ou religieux du département de Lot-et-Garonne* par J. de Bourrousse de Laffore, p. 143.

Digitized by Google

savons comment, dans la famille de Brassay de Jausselin [1]. Force nous est donc de les abandonner ici, mais non sans rappeler quelle fut la fin tragique de l'un des leurs, dans les premiers temps de la Révolution :

« Le 2 août 1792, écrit à ce sujet M. Faugère-Dubourg, « l'*allée des Quatre Seigneurs* à Nérac, aujourd'hui l'*allée* « *du Centre,* fut le théâtre d'un drame horrible qui se « dénoua par la mort de M. d'Alespée.

« Ce dernier, qui figure en 1789 comme colonel de la « garde nationale d'Espiens, fut enlevé de son château de « Caou par une bande de furieux, venus sous le prétexte de « lui demander ses armes. Un conflit s'en suivit et M. d'Ales- « pée, jeté sur un tombereau, fut emmené garrotté à Nérac.

« Dès son arrivée sur la place du Temple, devant la mai- « son commune, les officiers municipaux apparaissent, « trop tard, hélas! Ils essaient d'arracher le malheureux « aux aveugles colères du peuple, et déjà l'un d'eux, M. Sau- « vage, l'emportait dans ses bras, quand une femme, une « mégère, le perça d'outre en outre d'un coup de broche. « La foule en démence s'empara du cadavre et le pendit à « un ormeau de la *petite allée* [2]. »

Etait-il de la même famille, quoique lorrain, cet *Henri de l'Espée,* préfet de la Loire en 1871, qui, victime lui aussi de son courage et de son patriotisme, périt, misérablement assassiné dans l'hôtel de ville de Saint-Etienne le 25 mars de cette année, alors qu'une bande de forcenés cherchait, comme à Paris, à y proclamer la Commune [3] ? Et n'est-ce pas le cas de répéter alors une fois de plus avec le poète Néracais :

Il est des noms voués à la fatalité.

---

1 Les archives de la famille de Jausselin sont déposées au château du Tasta, près de Nérac.

2 *La Guirlande des Marguerites*, p. 170.

3 Voir l'article que lui consacre la comtesse de Mirambeau dans le feuilleton du *Courrier de la Gironde*, à cette date.

Digitized by Google

Les Jausselin de Brassay. — La généalogie de la famille de Jausselin de Brassay a été dressée, d'abord par Lachesnaye-des-Bois au XVIIIe siècle [1], puis, de nos jours par MM. Samazeuilh et Jules de Laffore, qui l'ont complétée d'après des renseignements inédits [2]. Nous n'y reviendrons pas. Nous nous contenterons de rappeler les noms et les principaux titres des nouveaux seigneurs de La Grange et quels faits, d'ailleurs fort rares, se rattachent pendant les XVIIe et XVIIIe siècles à l'histoire de ce château.

« La réunion de ces deux noms Jausselin et Brassay pro-
« vient, écrit Samazeuilh, du mariage contracté, le 8 décem-
« bre 1597, entre Isaac Jausselin et Marthe de Brassay. »
La future était fille de Nicolas de Brassay, auditeur ou secrétaire à la chambre des Comptes de Nérac, mort le 22 mars 1603, et de demoiselle Guirautine Barthe. Le futur était écuyer et secrétaire de la maison de Navarre et de la même chambre des Comptes de Nérac. Le 8 août 1611 et le 9 décembre 1616, il est qualifié trésorier-général d'Albret [3].

Aucun membre de ces deux familles n'était encore à ce moment propriétaire de La Grange-Monrepos.

Originaires du Poitou, on trouve les Jausselin établis en Guyenne en 1554, année du mariage de Pierre de Jausselin avec Marie de Brocas. J. de Laffore les fait remonter beaucoup plus haut.

En 1566, un *Bernard de Jausselin* est désigné comme contrôleur des parcs de Durance dans les procès-verbaux de délimitation de ces rendez-vous de chasse des rois de Navarre [4].

Ce fut sans doute *Isaac de Jausselin* qui acheta vers

---

1 Lachesnaye-des-Bois. Art. Jausselin et Brassay.

2 Samazeuilh : *Biographie de l'arrondissement de Nérac*, p. 357-365. — Cf. : *Nobiliaire de Guyenne et de Gascogne*, par J. de Bourrousse de Laffore, t. III, p. 59-63.

3 Samazeuilh, *Biographie de l'arrondissement de Nérac*, p. 359.

4 Idem.

Digitized by Google

1630 aux d'Alespée la seigneurie de La Grange-Monrepos, puisque, immédiatement après sa mort, ses fils sont qualifiés seigneurs de cette terre.

Pierre de Jausselin, fils aîné d'Isaac, rend pour la première fois hommage au Roi, le 15 mai 1635, « pour la mai-« son noble de La Grange-Monrepos, située en la juridiction « de Nérac et relevant du duché d'Albret [1].» Mais il ne la garda pas longtemps, attendu que par partage de famille, le 10 août 1638, il échangea avec son frère Jean cette propriété contre celles du Cauderé et du petit Guilhem [2].

Pierre de Jausselin assiste à la monstre du 9 avril 1639 et obtient, le 25 janvier 1649, des lettres de licencié en droit civil de l'Université de Bordeaux. Il épousa Jacquette du Long et mourut sans postérité. Tous ces biens revinrent à son frère Jean.

Jean de Jausselin, deuxième fils d'Isaac, fut substitué au nom comme aux biens de Tobie de Brassay, baron de Samazan, par le testament de celui-ci, en date du 7 mars 1630, qui l'institue en sa qualité de petit-neveu pour son héritier universel. Le testateur lui impose seulement l'obligation, pour lui et ses successeurs, de porter le nom de Brassay avant celui de Jausselin. Ce n'est donc qu'à partir de 1630 que ces deux noms furent réunis.

Dans tous les actes postérieurs à 1638, Jean de Jausselin est qualifié seigneur de La Grange-Monrepos. Le 6 mai 1637, il épouse Madeleine de Laborde dont il eut trois enfants. Le 17 mai 1639, il est convoqué au ban et arrière-ban de la noblesse de la sénéchaussée d'Albret; et il meurt à Nérac d'une maladie contagieuse, le 18 septembre 1643 [3].

Ses descendants occupèrent paisiblement jusqu'à la Révolution l'ancien manoir de Marianne Alespée.

---

1 Samazeuilh, de Laffore, d'Hozier (t. x, nouv. éd. p. 227).

2 D'Hozier t. x, p. 228.

3 D'Hozier donne la date du 18 septembre 1653.

Digitized by Google

Ce fut son fils aîné *Pierre* qui l'année suivante, en 1644, ainsi que le porte le millésime gravé au-dessous, fit sculpter sur la première porte d'entrée les armes accolées des Jausselin et des Brassay. « Un mémoire de famille, écrit Samazeuilh, porte qu'il mourut à Hédin des blessures qu'il « avait reçues en diverses occasions et notamment au siège « de Saint-Sébastien. » (D'Hozier.)

Son frère *Paul*, capitaine de cavalerie, lui succéda comme seigneur de La Grange. Il se maria trois fois : 1° le 27 novembre 1678 avec Marie Borderie, parente des d'Aubigné et par suite de Madame de Maintenon, née d'Aubigné ; 2° le 21 avril 1685 avec Suzanne du Puy ; le 6 février 1690 avec Esther de la Roche.

De son premier mariage, il eut trois enfants, dont *Jean-Paul* qui continue la race et *Françoise* dite *Mademoiselle de La Grange*, née le 21 décembre 1682, morte sans alliance et qualifiée par Lachesnaye-des-Bois dame de Lauzun.

Le mémoire de famille précité affirme « qu'un des frères « de ce seigneur de La Grange, *Jean-Jacques*, mort à « 17 ans, avait une science et une éducation étonnantes et « qu'il fut reçu à cet âge docteur en théologie. » (D'Hozier.)

Le 27 août 1729, *Jean-Paul I de Jausselin de Brassay* rend hommage au Roi pour la seigneurie de La Grange [1]. Il avait épousé le 24 février 1723 Marie-Anne de Melet, dont il eut huit enfants.

Son fils aîné *Jean-Paul II*, époux de sa cousine Marthe de Melet par contrat du 12 mai 1753, devint, à la mort de son père, propriétaire de la terre de La Grange. Il en rendit hommage au duc de Bouillon le 15 janvier 1761 [2] et la garda jusqu'en 1789, époque où il vota à l'assemblée de la noblesse

---

1 Samazeuilh, *Biographie de l'arrondissement de Nérac*. Voir aussi d'Hozier. t. x, p. 230. Nouvelle édition.

2 D'Hozier, t. x, p. 231.

Digitized by Google

d'Albret pour l'élection des députés aux Etats-Généraux. Il la transmit à ce moment à son fils aîné Henri-Raymond.

Henri-Raymond de Jausselin de Brassay naquit le 4 juillet 1755. Mousquetaire du Roi en 1770, il était propriétaire de La Grange au moment de la Révolution. Il émigra. Mais il eut soin de laisser au château une de ses sœurs, *Marie* : ce qui fit que le corps principal de logis ne fut point aliéné comme bien national et demeura toujours en la possession de la famille de Jausselin.

Il n'en fut pas de même pour les diverses métairies de ce domaine, La Grange, Sarraton, le Caillau, voire même les dépendances immédiates du château, telles que « la partie de « la maison de maître appelée La Grange, dite la bâtisse « neuve, avec les décharges à côté, plus la moitié de la cour, « du portail, la friche au-dessous où se trouve la fontaine, la « partie basse du jardin, avec la moitié de la maîtresse al- « lée qui la divise en deux parties égales, etc., » qui furent confisquées par la municipalité de Nérac « comme provenant d'Henri Josselin, émigré, » et, en dernier lieu et après de nombreuses péripéties, vendues aux enchères, le 13 fructidor an III (30 août 1795) au sieur Menjoulet, pour la somme de 230.600 francs, « en vertu de la procuration consentie « en sa faveur par la citoyenne Jausselin [1] », qui les racheta en partie.

Un partage avait été fait précédemment, le 23 pluviôse de cette année (11 février 1795) « entre la citoyenne Marie « Jausselin et les citoyens Bacqua et Laffitte, commissaires « nommés à cet effet par le ci-devant directoire du district « Nérac. » Restait en la possession de ladite Marie Jausselin :

Le bâtiment vieux, composé : au rez-de-chaussée d'une salle de compagnie au nord de laquelle est un petit parterre qui en dépend ; au premier étage où l'on monte par un escalier en pierre sont dans la partie septentrionale deux chambres avec chacune leur cheminée,

1 Archives départementales de Lot-et-Garonne. Biens nationaux, Emigrés.

Digitized by Google

et sur le côté le plus oriental, un pavillon et une petite cour où on trouve des volières ; on monte audit pavillon par l'escalier en pierre dont on a parlé ; au premier étage de ce pavillon est un réduit et les commodités ; dans la partie occidentale de ce bâtiment est le celier où sont trois pressoirs en bois ; au nord du celier est un chai ; au-dessus, des greniers où l'on monte par l'escalier en pierre qui est dans la cour ; au couchant, un colombier et des volières, etc.

Quant aux autres parties du château, elles étaient échues à la République, « comme provenant d'Henri Brassai Josse-« lin, émigré [1]. »

Mais si les commissaires consentirent à laisser Marie de Jausselin jouir en paix d'une partie du vieux manoir, ce ne fut pas sans en exiger de monstrueuses mutilations. Voici, en effet, en quels termes ils consignent leur visite dans le procès-verbal qu'ils en dressèrent, à cette même date de l'an II.

A La Grange, château féodal, appartenant cy-devant au nommé La Grange, émigré, à côté du grand portail d'entrée, une *tour ronde*, surmontée d'un pavillon de même forme, flanquée dans l'angle et séparée du corps de logis, à détruire de fond en comble ; l'*écusson d'armorial* sur la porte d'entrée du logis, à repasser et à abattre entièrement ; *deux aiglons* de bois travaillé sur le portail, à détruire ; au-dessus de la porte du salon dit de compagnie, *un tableau* où l'on remarque deux têtes couronnées d'une tiare, à faire enlever ; et un *autre*, représentant Henri le Grand qui relève Sully où sont deux fleurs de lys très voilées ; au salon à manger, un *écusson d'armorial*, à effacer tout à fait ; au dehors, aux deux angles du château, *deux pavillons*, à niveler, avec le comble du corps de logis [2].

La Révolution passa. La tour ronde, les deux pavillons, les deux aiglons mêmes, furent conservés, sans doute grâce à la fermeté déployée par la châtelaine de La Grange ; les écussons seuls furent légèrement grattés. Après la tour-

1 Archives dép. *Procès-verbal d'estimation de la moitié du montant des biens du domaine de La Grange-Monrepos* (15 germinal an VII).

2 Archives municipales de Nérac. Passage reproduit par M. Faugère-Dubourg dans la *Guirlande des Marguerites*, p. 52.

Digitized by Google

mente, Henri de Jausselin rentra dans son domaine de La Grange que lui remit presque intégralement sa sœur Marie. Il y mourut, sans laisser d'enfants, le 19 juin 1822, âgé de soixante-sept ans [1].

Sa fortune revint à la branche cadette, c'est-à-dire aux descendants de *Louis Eleazar*, écuyer, seigneur du Tasta, de la Salle Meylan, de Saint-Martin d'Albret, et troisième frère de Jean-Paul, IIe du nom.

Joseph-Raymond, le second de ses fils, devint après la mort de son frère aîné *Jean-Paul III*, survenue au château du Tasta le 21 janvier 1849, sans postérité, propriétaire de La Grange-Monrepos et du Tasta. Il épousa encore une Melet, Françoise-Suzanne, dont il eut cinq enfants : 1° *Pierre-Joseph*, qui épousa le 6 juin 1843 Marie-Thérèse de Galard-Saldebru; 2° *Henri*, mort jeune; 3° *Marie-Jeanne-Clémence*, épouse de Jean-Baptiste-Gustave de Guyonnet de Montbalen ; 4° *Claire*, morte jeune; *Marie*, épouse de François de Barbezières.

Pierre-Joseph de Jausselin de Brassay a été le dernier propriétaire de ce nom du château de La Grange-Monrepos. Mort sans enfants, il l'a transmis, par partage de famille, à sa sœur *Madame de Guyonnet*.

Le château est actuellement la propriété de son fils *Monsieur le baron de Guyonnet*, qui nous l'espérons, tiendra, sinon à le restaurer comme au beau temps du XVIe siècle, du moins à le maintenir en bon état et à assurer ainsi la conservation de ce qui fait encore son charme et présente aux archéologues comme aux artistes un si vif intérêt.

PHILIPPE LAUZUN.

---

1 Samazeuilh. Biographie de l'arrondissement de Nérac.

Digitized by Google

QUERELLES ET DÉMÊLÉS

D'UN CURÉ AVEC SES PAROISSIENS

(1652-1682)

Il n'est pas rare que des conflits s'élèvent dans les paroisses entre l'autorité religieuse et l'autorité civile. Chacune a ses droits comme elle a ses devoirs. Souvent, de très bonne foi, l'une empiète sur la juridiction de l'autre ; et, par un sentiment exagéré de sa dignité, quelquefois pour une pure satisfaction d'amour-propre, elle s'obstine à s'y maintenir. Le caractère, l'humeur, l'intérêt sont les causes les plus ordinaires de ces querelles ; et, après les avoir suscitées, ils les entretiennent et les avivent. Tel démêlé, qui n'était rien ou presque rien à son origine, devient peu à peu, sous le jeu des passions, un gros évènement et peut amener des conséquences désastreuses.

Que d'exemples on pourrait citer de ces faits, peu importants par eux-mêmes, qui ont fatalement abouti à des troubles, à des agitations dont les paroisses se sont longtemps ressenti. Et cela, dans tous les temps : la nature humaine est toujours la même, faible et infirme par quelque côté.

Dans la seconde moitié du dix-septième siècle, la paroisse de Casseneuil eut beaucoup à souffrir de ces sortes de querelles. Jean Fleurans en était devenu curé au mois d'août 1652, n'étant encore que simple tonsuré. Il était originaire de la localité et fils de Guillaume Fleurans, notaire et lieutenant de juge en l'ordinaire de cette juridiction, et d'Anne Dulaurans [1]. Ordonné prêtre par M. d'Estra-

---

1 Ce détail, que nous avons donné ailleurs d'après un registre de l'Evêché, (voir *Jules Mascaron, évêque d'Agen. — Une visite à Casseneuil*, page 68), est rigoureusement exact. Cela ne veut pas dire, comme l'a prétendu M. le docteur Couyba, dans ses intéressantes notes tirées d'un *Registre paroissial de Casseneuil*, (*Revue de l'Agenais*, année 1900, p. 519), que Jean Fleurans soit né du mariage célébré le 27 avril 1637, entre le notaire Guillaume Fleurans, et «demoiselle Anne de Laurans, de la ville de Villeneuve.»

Digitized by Google

des, évêque de Condom, il succéda à son oncle, Antoine Fleurans, qui avait été curé depuis 1615 jusqu'à 1652. L'acte de sa prise de possession fut retenu par le notaire Bagués, en présence du juge, Etienne Fabre. Jean Fleurans était docteur en théologie [1], et jouissait en commende du monastère de Saint-Sauveur de Figeac en Quercy [2]. Il resta en possession de la cure de Casseneuil jusqu'en 1690, époque à laquelle il se démit en cour de Rome en faveur de son parent, Guillaume Fleurans de Bordaigue.

L'abbé Fleurans était « aigre en son humeur [3] .» Querelleur par nature, il ne laissait passer aucune occasion de dispute ou de rixe, allant aisément jusqu'à la violence pour les plus futiles sujets, et menaçant, non pas seulement du poing ou du pied, mais encore du pistolet, du fusil ou de l'épée. Maintes fois, à propos de querelles privées, où son ardeur s'était donné trop libre carrière, il fut traduit, à la requête des consuls ou de quelque paroissien, devant l'officialité diocésaine. Plusieurs affaires furent portées devant le Sénéchal d'Agen et jusqu'au Parlement de Bordeaux. Les faits pour lesquels il était incriminé, contrastent singulièrement avec les mœurs de notre époque. Sur trente-huit ans de ministère dans la paroisse de Casseneuil, nous le voyons, trente années durant, en

---

A cette date, Guillaume Fleurans se mariait pour la seconde fois; son fils le futur curé de Casseneuil, qui était alors âgé de 11 ans, était issu d'un premier mariage avec une autre Anne Dulaurans. L'abbé lui-même nous l'atteste en appelant la seconde femme de son père, Anne Dulaurans, *sa marâtre*. (Voir notamment les confrontations de témoins devant l'officialité d'Agen, du 15 novembre 1660, *Evêché*, H, 115, Ga, page 26 et *passim*.) Ailleurs il l'appelle Anne Dulaurans, « veuve de feu M. Guillaume Fleurans, son père. » (Voir *Récolements de témoins* des 7 et 18 septembre 1658, *Evêché*, *loc . cit*. HHH, p. 4.) Il n'a garde de l'appeler *sa mère*.

1 Dans notre étude sur la *Visite de Mascaron à Casseneuil*, nous avons attribué à Jean Fleurans, ainsi que nous l'avions lu quelque part, le titre de bachelier en théologie. Toutes les pièces que nous avons consultées pour le présent mémoire, le qualifient de docteur en théologie.

2 Dans les deux enquêtes dont il fut chargé par l'official d'Agen et dont nous aurons à parler au cours de ce travail, M. Bénech, curé de Saint-Pastour, donne à l'abbé Fleurans le titre de « commandeur au monastère de Saint-Sauveur de Figeac en Quercy. » (*Evêché*, H, 115, AAA, et CCC.)

3 Rapport de M. Jean Massé, doyen de Pujols et archiprêtre de Villeneuve, commissaire délégué par l'Evêque d'Agen, en novembre 1658. (Voir *Evêché*, H, 115, Aa.)

Digitized by Google

luttes continuelles, soit avec des particuliers, soit avec les représentants de la communauté.

Nous nous étions proposé d'abord de ne traiter ici que des démêlés qui touchent aux intérêts et aux coutumes de la paroisse. Mais les querelles de l'abbé Fleurans avec les particuliers ont été si multipliées, et elles tiennent une si large place dans son ministère pastoral, qu'il nous a paru nécessaire, afin de compléter le tableau, d'en raconter quelques unes.

Nous avons hâte de le reconnaître, ces sortes de querelles, aussi bien que les procédés mis en œuvre par chacune des parties, n'ont rien d'édifiant. C'est presque toujours l'humaine nature poursuivant de frivoles intérêts ou obéissant à de mesquines susceptibilités, et trop oublieuse, hélas ! des préceptes évangéliques qui commandent la douceur, la charité, le support, l'oubli des offenses, le pardon des injures. Nous ne révèlerons ses faiblesses que pour mieux montrer ce qu'étaient les mœurs de ce temps-là.

Après les contestations privées, viendront les démêlés de l'abbé Fleurans avec la communauté. Là, nous verrons le curé de Casseneuil aux prises avec les jurats et les consuls, qui défendent vigoureusement les intérêts et les droits de la paroisse.

Assurément, ces querelles locales, si on les envisage en elles-mêmes, n'ont pas une bien grande importance ; mais elles rappellent d'anciens usages et peignent une situation. A ce point de vue, leur étude ne nous paraît pas totalement dépourvue d'intérêt et peut avoir quelque utilité.

Digitized by Google

PREMIÈRE PARTIE

LES QUERELLES PRIVÉES

Ces sortes de querelles furent très fréquentes. On en peut juger par la plainte que les consuls de Casseneuil portèrent à l'évêque d'Agen au commencement de novembre 1658. « Leur curé, disaient-ils, s'est emporté jusqu'à des violences et des mésintelligences si extrêmes que la plupart de ses paroissiens ont divers procès civils et criminels contre lui [1]. »

Comme preuve de cette accusation, ils apportent, à la charge de l'abbé Fleurans, des faits de différente nature, où il s'était trop abandonné à son humeur ardente et fougueuse. Lui-même, en se défendant contre les dépositions des témoins dans quelques-uns de ses procès, avoue qu'il a de nombreux ennemis et que plusieurs nourrissent à son endroit, et depuis de longues années, des haines implacables. Ainsi, un ancien consul de la localité, Bernard Vidal, ayant déposé contre lui, l'abbé Fleurans récuse son témoignage en disant que Vidal est, depuis douze ou quatorze ans, son mortel ennemi ; que le père de Vidal était très mal intentionné à son égard ; que son frère Pierre Vidal, avant de mourir, avait fait contre lui « une déposion très inique ; » que son autre frère, actuellement procureur d'office à Casseneuil, « en diverses rencontres a fait et sollicité contre lui des procédures aussi punissables qu'injustes. » Vidal, ajoute-t-il, est tellement son ennemi, qu'un jour, sans aucun motif, il courut sur lui, dans la rue, l'épée à la main, et, « après luy avoir dict force injures, il l'alloit percer sans l'empeschement qu'on y mit [2]. » « Et la raison de la haine qu'il m'a vouée, dit l'abbé Fleurans, c'est parce que, un jour qu'il était venu porter la dime de sa vendange au chai de la recette, je trouvai la part insuffisante et je l'obligeai à m'en donner une plus grande quantité. »

Le témoin Vidal ne permet pas qu'on suspecte sa loyauté. « Je

1 Voir l'enquête faite par Jean Massé, doyen de Pujols, archiprêtre de Villeneuve. (*Evêché*, H, 115, Aa, 5.)

2 *Evêché*, H, 115, HHH, accarement de témoins, p. 15.

Digitized by Google

reconnais, dit-il, qu'entre M. Fleurans et moi, en maintes occasions, il a surgi des différends. Mais, il y a deux ans, le père Descrimes, qui prêchait une mission dans la paroisse, vint me trouver et m'engagea à me réconcilier avec lui. Je n'hésitai pas à le faire ; et, selon son désir, nous nous embrassâmes. Depuis est survenue l'affaire Bagués. A ce propos, M. le curé me sollicita vivement de déposer pour lui devant le juge. Je protestai que je voulais demeurer neutre. Cependant, ayant été requis par ordre du tribunal, j'ai dû me présenter et déposer en toute justice et vérité. C'est le motif pour lequel l'abbé Fleurans attaque mon témoignage [1]. »

Déjà, dans ce préambule, on voit poindre le caractère inquiet et difficile de l'abbé Fleurans. Il se dessinera beaucoup mieux dans les détails qui vont suivre.

CHAPITRE Ier.

LE CURÉ JEAN FLEURANS ET JEAN BAGUÉS, CLERC TONSURÉ.

Jean Bagués, clerc tonsuré et docteur en théologie, était fils d'un ancien notaire de Casseneuil. Il habitait lui-même cette ville et était âgé de vingt-neuf ans lorsqu'il s'éleva entre lui et M. Fleurans une querelle des plus vives, qui fut portée d'abord devant le juge ordinaire du lieu et ensuite devant l'officialité diocésaine.

Le 17 septembre 1657, Bagués avait tué d'un coup de pierre, sur la place publique, le chien de l'abbé Fleurans. De là, grande colère de ce dernier. Il se jette sur Bagués, et, au dire des témoins, il lui fait subir des traitements si rigoureux que le clerc tonsuré se voit contraint d'aller immédiatement porter sa plainte au juge de Casseneuil. L'affaire fut instruite les 17, 18, 19 septembre et 3, 9, 13 novembre ; et voici l'accusation formulée contre Fleurans.

Jean Bagués était sur la place de Casseneuil le 17 septembre, en compagnie de Jean Beaujau, premier consul, et de Bernard Vidal, quand il vit une meute de chiens entrer dans sa maison. Il y courut aussitôt et voulut les chasser, mais un gros chien noir se dressa contre lui. Il fut obligé, pour s'en débarrasser, de ramasser une tuile et d'en frapper l'animal. Alors M. Fleurans accourut fort en colère et lui reprocha d'avoir battu son chien. Bagués protesta qu'il n'y avait mis aucune malice, ignorant que ce chien lui appartenait ;

1 *Evêché, loc. cit.*, pages 16-18.

Digitized by Google

il avait voulu simplement le chasser de sa maison. Il était bien marri de ce qui venait d'arriver et lui en faisait ses excuses. Mais le curé ne voulut rien entendre ; il le saisit aux cheveux, le jeta à terre et le frappa violemment. Plusieurs personnes accoururent afin de le dégager et virent dans les mains de l'assaillant une quantité de cheveux qu'il lui avait arrachés. Puis, comme Bagués allait porter sa plainte au juge, Fleurans et son frère l'attaquèrent de nouveau, le frappant à coups de pied et à coups de poing et l'accablant des plus grossières injures.

Les faits articulés dans cette accusation furent confirmés devant le juge par les dépositions de Françoise Filholy, de Jean Sos, de Pierre de Laville, conseiller à l'élection d'Agen, d'Antoine Boé et de Bernard Vidal. Il est vrai que l'abbé Fleurans essaya de discréditer ces témoins. « Françoise Filholy, dit-il, est la servante d'un homme qui est son ennemy ; Jean Sos est le débiteur de sa marâtre Anne Dulaurans ; Antoine Boé est le beau-père « de l'homme du monde le plus mal intentionné, et son plus grand ennemy ; » Bernard Vidal appartient à une famille où il ne compte que des ennemis. Il déclare cependant n'avoir rien à objecter ni à reprocher à M. de Laville, « sachant qu'il est homme d'honneur [1]. »

Après l'enquête faite par le juge de Casseneuil, l'affaire était venue devant l'officialité diocésaine. Le curé y fut entendu le 7 janvier 1658, et sa déposition parut si grave que, le lendemain, le chanoine Bonaventure Roussel, vicaire général et official d'Agenais, donnait commission à M. Bénech, docteur en théologie, curé de Saint-Pastour, d'informer contre Jean Bagués. M. Bénech se transporta à Casseneuil le 15 janvier et élut domicile dans la maison de Françoise Laguilhesme, veuve d'André Vendéje. Il fut assisté dans l'information par Antoine Lafaige, notaire de Sainte-Livrade. Voici la déposition que l'abbé Fleurans avait faite à la cour de l'official et sur laquelle le curé de Saint-Pastour avait mission d'informer.

Le 17 septembre 1657, vers midi, il était sur la place avec le curé de Pailloles, devant la maison de Mathieu Simon, et son chien était à quelques pas de lui, près de la halle. Bagués, qui a depuis longtemps dans le cœur la haine du curé, prend une pierre et, quoique le chien ne bouge pas, il le frappe à la tête, et le coup est si violent

1 Recolement sur l'information faite à la requête de Jean Bagués, *Evêché*, *loc. cit.* HHH.

Digitized by Google

que la bête tombe raide morte sur le pavé. L'abbé Fleurans, s'approchant de lui avec son frère, lui représente d'un ton fort calme qu'il a eu grand tort d'agir de la sorte et que le fait, assurément, était prémédité. Mais Bagués, au lieu de s'excuser, l'accable d'injures, lui disant « qu'il ne vaut rien, qu'il est un méchant homme et qu'il fait tous les jours des actions pleines d'infamie. » Comme quelques personnes présentes veulent lui reprocher sa violence, au lieu de les écouter, il court au banc d'un boucher établi sous la halle, prend un couteau à couper la viande et se jette sur le frère du curé. Il l'aurait tué, dit l'abbé Fleurans, si on ne l'en eût empêché. Lui-même, en voulant lui arracher le couteau et dégager son frère, se blessa en plusieurs endroits de la main ; ce qui l'empêcha, durant sept jours, de célébrer la sainte messe et de faire aucune fonction de son ministère. Les deux frères Fleurans s'étant retirés, Bagués les poursuivit jusqu'au presbytère en continuant ses menaces et ses injures[1].

En vertu de la commission qui lui avait été donnée, le curé de Saint-Pastour fit comparaître devant lui comme témoins noble Joseph Desmarets sieur de La Nauze, Pascal Naujac, homme d'armes, Guillaume Fornaly, apothicaire, Jean-Baptiste Julhe, armurier, Marie Délibérat, Jean Meynot et Jeanne Talamy. Tous attestèrent sous la foi du serment la vérité des faits tels que M. Fleurans les avait racontés.

Là-dessus, Bagués est assigné à comparaître en personne, le 15 février, devant l'official. Il confirme sa première déclaration et réclame contre les témoignages fournis par la partie adverse. Ils sont faux, calomnieux et supposés. Quelques dépositions même ont été amplifiées et dénaturées. C'est pourquoi il proteste tant contre les accusations du curé que contre le rapport du commissaire, et demande que les témoins soient assignés de nouveau pour avoir à confirmer devant lui leur première déposition.

Sur ces entrefaites, une nouvelle commission avait été donnée au curé de Saint-Pastour pour informer sur différents faits de subornation de témoins, imputés à Bagués par son adversaire. Plus tard, c'est Bagués qui produira des témoins formulant contre le curé la même accusation. De part et d'autre, on allègue des sollicitations, des instances, des menaces et tout ce que l'intérêt ou la passion peut mettre en jeu en pareille circonstance.

---

1 *Evêché, loc. cit.*, AAA, pages 1-5 et 10-13.

Digitized by Google

Puis viennent les accarements des témoins appelés à renouveler leur déposition devant l'official, en présence de la partie adverse, qui est invitée à se prononcer sur la valeur du témoignage. Les témoins de M. Fleurans sont appointés pour cette confrontation le 7 septembre 1658 ; ceux de Bagués comparaissent le 7 et le 8 septembre et le 26 novembre ; et des deux côtés, on invoque contre eux les mêmes moyens. Le témoin a des obligations particulières vis-à-vis de celui qui l'a appelé ; il est son débiteur ; il a été à son service ou au service de quelqu'un de sa parenté ; il a bu et mangé avec lui en maintes occasions ; il obéit à des rancunes ou à des haines personnelles, ou même il s'est fait l'instrument des haines et des rancunes d'autrui ; et autres semblables.

A propos de la confrontation qui devait avoir lieu en novembre à la cour de l'official, il se produisit un incident qui mérite d'être signalé.

Trois témoins de Bagués étaient à Agen depuis huit jours, attendant leur convocation ; ce qui était pour Bagués un sujet de grosses dépenses. Son avocat, Chambon, demanda à François Fabre, le greffier de l'officialité, qu'on les appelât sans plus de retard, conformément à l'appointement du 22 novembre. Mais l'avocat de Fleurans, Pierre Martin, objecte que son client, arrivé de la veille pour la confrontation, est tombé malade et a dû s'aliter ; il y aurait danger pour lui à sortir. Chambon réplique que ce n'est là qu'un prétexte pour éluder la confrontation et occasionner de plus grandes dépenses à Bagués. Aussi demande-t-il que l'official se transporte au logis de M. Fleurans, afin d'y procéder immédiatement aux confrontations ; et l'official rend un décret dans ce sens.

Le même jour, à trois heures de l'après-midi, l'official et son greffier vont à la maison de M. Mascard, procureur à la Cour d'Agen, où se trouvait l'abbé Fleurans ; et l'avocat Clarens, au lieu et place de Chambon, demande que les trois témoins soient entendus. Mais l'avocat Martin déclare qu'il a appelé de l'appointement qui ordonne ce transport de justice et qu'il persiste dans son appel ; et, dans le cas où l'on voudrait passer outre, il proteste contre l'attentat qui serait commis. Clarens, à l'exemple de Chambon, soutient que la prétendue maladie n'est qu'une feinte, imaginée pour éviter le récolement et écarter les preuves de Bagués. Il demande donc qu'un medecin soit appelé pour visiter Fleurans. Mais Martin veut s'y opposer, alléguant qu'après son appel, il n'y a pas lieu de requérir un médecin. Nonobstant cette résistance, l'official désigne

Digitized by Google

Jean-Jacques de la Boulbène, docteur en médecine, qui devra venir prêter serment devant la Cour. Informé, quelques instants après, que le docteur de la Boulbène est à la campagne et qu'il ne peut se rendre à son appel, l'official choisit pour le remplacer le docteur Jean Singlande, qui se présenta le lendemain et jura de « bien et fidèlement procéder à la visite dudit Fleurans [1]. »

Quel fut le résultat de cette visite ? Aucun document ne nous l'indique. Nous savons seulement qu'au 13 février de l'année suivante, l'avocat du curé de Casseneuil persévérait dans son appel. A cette date, et durant quelque temps encore, il y eut des discussions sur différents détails de la procédure. Martin, continuant toujours le même système de défense, mettait tout en œuvre pour faire traîner le procès en longueur. De son côté, Chambon pressait la solution de l'affaire et insistait afin qu'on ne lui accordât plus aucun délai. L'official, résolu de mettre un terme à ces lenteurs, décida que Martin aurait trois jours, sans espoir d'autre délai, pour les productions qu'il voudrait faire ; et s'il n'en profitait pas, il serait procédé au jugement sur les pièces déjà produites.

Combien de temps encore le procès a-t-il duré ? Et quelle fut, après ces longs débats, la sentence du juge ? Il nous est impossible de le dire, faute de documents [2]. Ce qui se dégage naturellement de

---

1 *Evêché, loc. cit.* KKK.

2 M. le docteur Couyba, en fouillant les archives départementales de Lot-et-Garonne, a eu l'heureuse fortune de découvrir une sentence prononcée le 18 décembre 1676 par la sénéchaussée criminelle d'Agenais, dans un procès que l'abbé Fleurans avait intenté à Joseph Fabre, chirurgien, Jean Fabre consul, et Chalot, marchand, pour des paroles injurieuses qu'ils avaient proférées contre lui. (*Archives départ.*, B. 251, année 1676.) Cette sentence, d'un caractère tout à fait particulier, convient tellement à notre sujet, que nous devons la rapporter ici intégralement. Elle est ainsi libellée :

« Faisant droict défflnitivement aux partys, attendeu les cas résultant « de la procédure, avons condampné et condampnons led. Joseph Fabre « de comparoistre dans huictaine un jour de dimanche, issue de messe « paroissielle, au devant la porte de l'Esglise de Casseneul, à genoux, teste « nue, assisté desd. Jean Fabre et Chalot, ses complices, aussy testes nues; « et là estans en présence dud. sieur Flurens, curé, revesteu des habits « sacerdotaux, et des paroissiens, déclaireront, l'un après l'autre, que « témérairement, malicieusement, ils ont proféré contre led. sieur Flurens « les parolles et injures resultantes de la procédure, luy en demanderont

Digitized by Google

ces démêlés, c'est que, de part et d'autre, on apporta beaucoup de passion dans l'attaque comme dans la défense. Nos mœurs actuelles ne s'accomoderaient guère de ces sortes de procédés ; et l'on s'étonnerait, à bon droit, de voir deux hommes d'église se poursuivre avec tant d'acharnement. Autrefois ces luttes étaient fréquentes ; et les populations, avec leur foi simple et robuste, en étaient peu émues. Quoi qu'il en soit, ne faut-il pas déplorer que, dans l'ardeur de la lutte, les saintes lois de l'Evangile aient été si étrangement méconnues et que la vérité ait reçu parfois de si graves atteintes ?

CHAPITRE II

QUERELLES AVEC PLUSIEURS PAROISSIENS. — INTERVENTION DES CONSULS

Les mêmes procédés, la même passion se retrouveront dans les autres querelles que nous allons raconter.

L'abbé Fleurans était depuis peu de temps en possession de sa cure, quand des plaintes s'élevèrent contre lui de toutes parts. Il négligeait certains devoirs de la charge pastorale ; il se montrait trop exigeant dans la revendication de ses droits curiaux ; il était vif, emporté, violent dans ses rapports avec ses paroissiens. La jurade s'en émut, et, le 8 novembre 1658, elle prit la résolution d'en informer l'évêque d'Agen. La requête qu'elle lui adressa était ainsi conçue :

« pardon, ensemble de l'escandale qu'ils ont comize dans lad. esglise et « ce devant le Juge Royal de Villeneuve que en ces fins nous avons commis « et député pour recevoir lad. réparation et icelle faicte permettons aud. « Flurens de les faire publier et afficher ou bon luy semblera, condampnons « en outre led. Joseph Fabre à ausmoner la somme de vingt livres appli- « cable à la réparation de la chapelle de Nostre-Dame de lad. esglise, sui- « vant la destination qui en sera faicte par led. Flurens ; faisons inhibi- « tion et deffenses auxdits Fabre et Chalot d'uzer à l'advenir de telles et « semblables façons de faire, à peine de punition corporelle ; condampnons « iceux Fabre et Chalot aux despans de la procédure et instance et en ceux « qu'il conviendra faire pour l'exécution de la présente sentence chacun « les concernant envers led. sieur Flurens qui seront taxés.

« Fait à Agen le dix huictiesme décembre mil six cens soixante et seize.

« Signé : DE JEYAN ; ROUSSANES ; DE COUQUET ; VIDALOT. »

Revue de l'Agenais, année 1901, t. XXVIII, p. 155.

Digitized by Google

« Monseigneur,

« Jean Thomas, Antoine Golce, Antoine Bèze, Jean Palat, consuls de la ville de Casseneuil, et autres principaux manans et habitans du mesme lieu, vous remonstrent trés humblement qu'avec douleur ils sont obligés de vous porter leur plaintes contre Jean Fleurans et Me Estienne Calonges son vicaire. L'un et l'autre sont aigres en leur humeur et si peu assidus aux devoirs et fonctions curiales, si peu charitables envers les pauvres et si négligens en l'administration des sacremens, mesme ledit Calonges si facheux et si incommode, que d'un commun accord et la jurade assemblée, les sieurs juges, lieutenant, procureur d'office et la meilleure et la plus saine partie des habitans y estant, il a esté arresté pour la gloire de Dieu, le service divin et administration assidue des sacremens auxdits habitans, d'implorer vostre charité paternelle aux fins que son bon plaisir soit de donner en ce lieu et à ses habitans désolés un bon prestre pour leur vicaire, qui esleve leurs âmes en bons chrétiens, leur administre les sacrements sans retardement et les conduise avec l'âme pacifique d'un véritable ecclésiastique dans les droites voyes de leur salut et comme doit un bon pasteur.

« A quoy, Monseigneur, les supplians ont plus de raison d'incister en ce que ledit sieur Fleurans, leur curé ne s'est pas seulement emporté jusques à des violences et des mésintelligences si extrêmes que la plus part de ses parroissiens ont divers procès civils et criminels contre luy, mais encore en ce que tant ledit sieur curé que son vicaire animé de mesme passion ont refusé la confession et le baptesme dans les nécessités, les exhortations aux agonies, les messes aux corps présents des trépassés et abandonné Casseneuil dans le ravage que la peste faisait l'esté dernier au bestail, au lieu d'estre assidus en prières, oraisons et processions dont ils estoient sollicités par lesdits supplians et d'une commune voix par tous leurs parroissiens.

« A ces causes, Monseigneurs, veu l'acte de jurade du troisiesme du présent mois, il plaira à vostre Grandeur ordonner qu'il sera informé du contenu en ladite requeste et cependant pourvoir à ce que les sacremens leurs soient administrés par des personnes non suspectes et ainsi qu'il sera avisé par vostre Grandeur et les supplians continueront de prier pour vostre prospérité et santé[1]. »

---

1 *Evêché*, H, 115, Aa, p. 4, 5, 6.

Digitized by Google

Jules Mascaron, voulant faire droit à cette plainte, donna l'ordre à M. Massé, archiprêtre de Villeneuve, de se rendre immédiatement à Casseneuil et d'informer sur les différentes particularités de cette requête. La même ordonnance faisait « inhibitions et deffenses audit Callonges vicaire dudit Casseneuil de s'ingerer davantage en l'office et charge de vicaire dans ladite ville » et commandait à M. Massé de mettre provisoirement à sa place un prêtre jugé digne et capable, jusqu'à ce que un autre vicaire pût être nommé [1].

Cette ordonnance fut remise le 12 novembre à l'archiprêtre de Villeneuve par noble François Dupuy, écuyer, sieur Du Rodier, habitant de Casseneuil, que la communauté avait député auprès de l'évêque. Le même jour, M. Massé confia le soin de la paroisse à l'abbé Etienne Cussac ; et deux jours après, le 14 novembre, il se rendit à Casseneuil, accompagné de Jean Pouponné, chanoine, curé de Pujols. Il descendit dans la maison de M. de Boissonnade, conseiller du roi et son juge-mage au siège présidial d'Agen. Les consuls vinrent aussitôt lui rendre leurs devoirs et lui demander de procéder, conformément à l'ordonnance épiscopale, à la citation et à l'audition des témoins qu'ils avaient à lui présenter.

Vingt-un témoins furent appelés. Parmi eux, Catherine Pujols, Etienne Reynaud, Guillaume Capot, Jean Claverie et François Rabié déposèrent qu'étant venus chercher le curé, à différentes reprises, pour confesser des malades en danger, il avait refusé de se rendre [2].

Gabrielle Bagués déclare qu'un jour, étant dans l'église, elle lui demanda de l'entendre en confession. Le curé s'y refusa, quelques instances qu'elle lui fit [3].

Le 19 mars 1653, à la fête de saint Joseph, François Fabre, après s'être confessé, voulait communier dans la chapelle dédiée à ce saint. Il se présenta à la sainte table avec d'autres personnes ; mais son tour venu, le curé refusa deux fois de lui donner la communion [4],

Géraud Simon vint, à la mort de son frère, le prier d'assister à ses funérailles, ainsi qu'à la neuvaine qui devait se faire à ses intentions les jours suivants. Il refusa l'un et l'autre [5]. Il refusa pareillement

1 Ordonnance du 9 novembre 1658. *Evêché, loc. cit.*, Aa, p. 7.

2 Voir leurs dépositions, Evêché, H, 115, Aa, *passim.*

3 Voir sa déposition, *ibidem*, page 19.

4 Déposition de François Fabre, *Evêché, loc. cit.*

5 Déposition de Géraud Simon, *ibid.*

Digitized by Google

de faire la levée du corps à domicile pour les sépultures du fils de Ramounet et du fils de Braulés [1].

En 1653, un mendiant était mort à Casseneuil. Jeanne Metge et Françoise Nauville prièrent le curé de l'ensevelir. A quoi il répondit qu'il ne le ferait pas sans savoir qui le paierait. Et comme on lui représentait que cet homme était pauvre, il répliqua : « Qu'on vende la maison qu'il possède à Hauterive. » Ces deux femmes ne purent vaincre ses résistances qu'en faisant elles-mêmes les frais de l'inhumation [2].

D'autres dépositions nous montrent le curé discutant le prix de quelques cérémonies religieuses, comme la sépulture du père de Michel Vitrac, le mariage de Pierre Lafon et celui de Jean Dalidou [3].

Enfin, en 1657, durant la nuit qui suivit la fête de saint Jacques, il s'était levé un grand orage. Beaucoup de fidèles coururent à l'église dans la pensée qu'on ferait la procession et les prières d'usage ; et, sur l'ordre d'un marguillier, un tailleur de la localité, Pierre Boudan, prit une clochette et alla par la ville réveiller les habitants et les appeler à l'église. Lorsqu'il arriva devant la maison du curé, celui-ci parut à la fenêtre et le menaça avec son fusil ; puis il le poursuivit dans la rue, le pistolet à la main ; et Boudan se vit contraint de lui abandonner la clochette et de s'enfuir [4].

Quelques jours après, l'abbé Fleurans fut sommé de comparaître devant l'official et d'y répondre aux charges produites contre lui dans cette information. L'interrogatoire eut lieu le le 10 janvier 1659, Voici ses réponses :

Il n'a manqué à aucune des obligations de son ministère ni aux divers services auxquels il est tenu par le devoir de sa charge pastorale. Ainsi, il n'a jamais refusé d'aller visiter des malades ; il n'a pas refusé non plus de confesser qui que ce soit, mais souvent il s'est vu obligé, pour de très graves raisons, de ne pas donner l'absolution à certaines personnes qui s'étaient présentées au saint tribunal.

S'il n'a pas donné la sainte communion à M. Fabre dans la chapelle de saint Joseph, c'est qu'il ne croyait pas qu'il voulut communier,

1 Déposition de Peyronne Metjoureux, *ibid.*

2 Dépositions de Jeanne Metge et de Françoise Neuville, *ibid.*

3 Voir les dépositions de ces trois témoins, *ibid.*

4 Déposition de Pierre Boudan et de Guillaume Pommiès, *Evêché, loc. cit.*

Digitized by Google

attendu qu'il se tenait fort loin, dans un coin, et n'avait pas la nappe sur ses mains. Mais, dès qu'il le vit rangé avec les autres et ayant pris la nappe, il s'empressa de le communier.

Jamais il n'a refusé d'assister à des cérémonies funèbres ni d'aller lui-même chercher les morts à domicile, à moins qu'il n'en ait été empêché par le mauvais temps, les mauvais chemins, la maladie ou de très pressantes obligations de son ministère. Il est faux qu'il ait exigé, pour enterrer un mendiant, que quelques personnes fissent les frais de la sépulture.

Il se défend d'avoir contesté pour l'honoraire d'un mariage, soit avec Jean Dalidou, soit avec Pierre Lafon : il a marié ce dernier gratuitement. Quant à Michel Vitrac, s'il a eu quelques contestations avec lui pour la sépulture de son père, c'est qu'il voulait le faire inhumer trop tôt, alors que, d'après les règlements, la cérémonie ne pouvait avoir lieu que le lendemain.

Pour le fait relatif à l'orage de la Saint-Jacques, il répond que le témoin Pierre Boudan est un ivrogne, et, qu'à l'instigation de quelques hommes de désordre, il vint pendant la nuit, avec une clochette, faire du bruit devant sa maison et lui dire de grossières injures. L'abbé Fleurans descendit dans la rue pour lui imposer silence, mais il n'avait ni fusil, ni pistolet, ni arme d'aucune sorte [1].

Après l'enquête faite par M. Massé, et sans attendre les explications que l'abbé Fleurans serait appelé à donner, les consuls avaient adressé une nouvelle requête à l'official aux fins d'obtenir une seconde information sur des faits d'une autre nature et particulièrement graves. L'official avait ordonné que cette information serait faite par M. Pouponné, chanoine, curé de Pujols. Celui-ci vint donc à Casseneuil le 3 décembre, accompagné du notaire Martial Rouchon, et s'installa, comme M. Massé, dans la maison de M. de Boissonnade. Voici les faits sur lesquels devait porter son information :

I. — En 1657, un soir de carnaval, Pierre Pébrel sortait, vers les dix heures, de la maison de Jean Maydieu, quand l'abbé Fleurans se jeta sur lui, un pistolet à la main, et, le prenant aux cheveux, il le traîna dans la rue et le frappa à la tête, au visage et sur tout le corps, en proférant des menaces et des blasphèmes. Pébrel ajoute dans sa déposition que, l'ayant conduit ainsi jusqu'au presbytère, il le fit monter de force dans sa chambre et commanda à ses domesti-

1 *Evêché*, H, 115, Da.

Digitized by Google

ques de l'attacher au pied de son lit ; mais ils s'y refusèrent en disant qu'ils n'étaient pas des bourreaux.

II. — Vers l'an 1654, le régiment du comte d'Estrades passait par Casseneuil en se rendant à Monclar. Quelques soldats ayant fait une halte sur les terres du seigneur, l'abbé Fleurans sortit de la ville bouillant de colère, et s'avança vers eux, tenant un pistolet dans chaque main et criant de toutes ses forces : « A moi, à moi les braves ! » Arrivé près de la petite troupe, il tira deux coups de pistolet. Au bruit de ces détonations, le gros du régiment revint sur ses pas et il s'en suivit une mêlée, durant laquelle quelques hommes des plus inoffensifs furent faits prisonniers. Quant au curé, qui était la cause du désordre, il s'enfuit vers le moulin de Paynaud et se sauva en traversant la Lède sur la *payssière*.

III. — En 1653, la peste faisait de grands ravages dans le pays. La jurade de Casseneuil voulant empêcher que la ville ne fût infestée par la contagion, décida que personne ne sortirait sans la permission des consuls. Or, un jour que Bernard Vidal, praticien et jurat, était de garde à l'une des portes, l'abbé Fleurans sortit à cheval vers les sept heures du matin et ne revint que le soir à quatre heures. Vidal lui demanda s'il ne venait pas d'un lieu contaminé ; mais Fleurans ne répondit que par des injures. Et comme Vidal refusait de le laisser passer jusqu'à ce que les consuls eussent été informés, le curé se livra à un violent accès de colère et força la consigne, après avoir maltraité Vidal et l'avoir grièvement blessé à la main.

IV. — Un habitant de Villeneuve, Annet Landrevie, dit Desnoyers, homme d'armes, était venu à Casseneuil, en 1654, pour voir M. Claret, l'intendant du château. L'abbé Fleurans, le rencontrant dans la rue, lui demande si ce n'est pas lui qui, peu de temps auparavant, avait arrêté son domestique et l'avait fait enfermer dans les prisons de Villeneuve. Desnoyers paraît tout surpris et répond qu'il ne comprend pas de quoi M. Fleurans veut lui parler. Celui-ci insiste et exige que l'homme d'armes lui donne une indemnité pour le dommage que lui a causé l'emprisonnement de son serviteur. Et comme Desnoyers protestait qu'il n'était tenu à rien, le curé s'emporta et le menaça en proférant des blasphèmes. « — Je ne souffrirais pas ces menaces, lui dit Desnoyers, si je n'avais égard à votre caractère et à votre robe. » — « Ne considérez ni ma robe, ni mon caractère, répliqua Fleurans. J'ai de bons pistolets et de bonnes pierres ; je saurai bien me défendre. » Là-dessus, il s'empara des armes de

Digitized by Google

Desnoyers et lui portant l'épée à la poitrine : « — Je vous tue, lui dit-il, si vous ne me payez pas la dépense faite par mon valet à l'occasion de son emprisonnement. » Le juge, M. Fabre, intervint alors et mit fin à la querelle en faisant rendre à Desnoyers les armes que Fleurans lui avait enlevées.

V. — Au commencement de l'année 1653, Jean Jaubert, bourgeois de Saint-Pastour, venait de mourir dans sa propriété de La Nougarède. L'inhumation devant avoir lieu à Saint-Pastour, son beau-père, Antoine Boé, greffier en chef de l'Ordinaire de Monclar, pria le curé de Casseneuil d'accompagner le corps jusqu'aux limites de sa paroisse. Celui-ci déclara qu'il n'irait point ni ne permettrait pas à son vicaire d'y aller, si on ne convenait de la somme à payer. Il fut réglé qu'on lui donnerait « un escu blanc » ; et Fleurans procéda à la cérémonie funèbre. Arrivé à l'extrémité de la paroisse, il voulut, sans qu'on le lui eût demandé, aller jusqu'à Saint-Pastour avec les autres prêtres qui étaient là pour prendre le corps. La cérémonie terminée, Antoine Boé donna une pièce de vingt sous à chacun des prêtres assistants, et trois pièces de vingt sous à l'abbé Fleurans. Mais celui-ci réclama six livres, trois pour avoir accompagné le mort jusqu'aux limites de la paroisse et autant pour l'avoir suivi de là à Saint-Pastour : ce qui lui fut refusé. Après le dîner, tandis que Boé distribuait des aumônes aux pauvres, le curé arriva à cheval, fendit la foule et réclama avec force cris et blasphèmes le complément de son salaire. Boé le lui ayant refusé, il s'emporta violemment, frappant à grands coups le mur de ville avec son bâton, qui se rompit dans ses mains. « Je suis venu, dit-il, faire le fat pour un escu ; je jure que cela ne m'arrivera plus, alors même qu'ils mourraient tous. » Et il partit au galop de son cheval[1].

Trente-neuf témoins furent entendus par M. Pouponné, chacun déposant sur le fait qui lui était particulièrement connu. Toutes les dépositions justifièrent les accusations que les consuls avaient formulées contre le curé de Casseneuil[2].

C'est le 24 janvier que l'abbé Fleurans eut à s'expliquer devant l'official sur chacun de ces faits. Il le fit en ces termes :

I. — La déposition de Jean Pébrel est fausse et calomnieuse. Voici le fait tel qu'il s'est passé. Au jour indiqué, vers les neuf heures du

1 *Evêché*, H, 115, Ba. Requête des consuls et dépositions des témoins.
2 *Ibidem*.

Digitized by Google

soir, ma sœur, Isabeau Fleurans, après avoir soupé chez moi, s'en retournait dans la maison de sa mère, lorsque, près de la halle, des hommes masqués voulurent l'enlever. Ayant entendu ses cris, je volai à son secours, mais les hommes s'enfuirent et je ne pus prendre que Pébrel qui courait avec eux. Il essaya de se défendre et me blessa aux deux mains. J'allai déposer ma plainte auprès des officiers de Casseneuil. Ils refusèrent de la recevoir ; et je dus m'adresser au sénéchal.

II. — Au passage des troupes du comte d'Estrades, un soldat de l'arrière-garde s'était détaché de son groupe et avait tiré un coup de fusil sur le pigeonnier du seigneur de Casseneuil et tué quelques pigeons. Je courus à la porte de la ville et je pressai tous ceux qui étaient là de défendre avec moi les intérêts du seigneur, toujours si dévoué pour eux. « Allons, ajoutai-je, dénoncer le fait aux officiers et que quelqu'un de vous garde le pigeonnier, afin d'empêcher qu'on tire encore. » Comme personne ne bougeait, je me plaçai moi-même avec le fils du juge auprès du pigeonnier ; et, tout le temps que j'y restai, pas un coup de fusil ne fut tiré ni par moi ni par qui que ce soit.

III. — Au temps où l'on faisait la garde à la porte de la ville, à cause de la peste qui sévissait dans la contrée, je sortis un jour pour aller voir un malade du côté de Claret. Je prévins qui de droit et je fis connaître le motif de ma sortie. A mon retour, Vidal, qui est depuis longtemps mon ennemi, me refusa l'entrée en m'injuriant sans aucun égard pour ma personne, ni pour mon caractère. Il saisit même la bride de mon cheval et me renversa à terre. Et comme il voulait fermer les portes de la ville, il se blessa à la main. Là dessus, sa colère redoublant, il tira son épée et protesta qu'il me percerait plutôt que de me laisser entrer. Ce qu'il aurait fait, ajoute l'abbé Fleurans, si on ne l'en eut empêché.

IV. — Le fait relatif à un habitant de Villeneuve, dit-il encore, est une pure invention. Voici ce qui s'est passé. Mon domestique, Jean Laganne, rencontre un jour dans les rues de Casseneuil un nommé Landrevie dit Desnoyers, qui l'avait fait jeter dans la prison de Villeneuve après l'avoir volé. Il lui réclame l'argent qu'il lui a pris, ainsi qu'une indemnité pour le dommage que lui a causé l'emprisonnement ; et après des injures et des menaces, les deux hommes en viennent aux mains. Landrevie menace Laganne de son mousqueton, mais Laganne le lui enlève et le menace à son tour. Informé de ce qui se passe, j'accours aussitôt, je désarme mon domestique et je

Digitized by Google

sépare les deux champions sans que l'un et l'autre eussent aucun mal.

V. — Le dernier grief n'est pas mieux fondé que les précédents. Prié d'aller faire la levée du corps de Jean Jaubert à la Nougarède et de l'accompagner jusqu'à l'extrémité de la paroisse, j'acceptai volontiers, quoique le temps fût très mauvais et que je me trouvâsse alors sans vicaire et obligé, par conséquent, de faire seul toutes les fonctions curiales. J'allai même, par excès de complaisance et sans exiger aucune rétribution, accompagner le défunt jusqu'à Saint-Pastour, où j'assistai à toutes les cérémonies. J'acceptai ce que l'on m'offrit « avec démonstration d'une satisfaction très parfaite [1]. »

Voilà comment l'abbé Fleurans répondit aux accusations formulées par les trente-neuf témoins que les consuls avaient appelés. Dans cette seconde information, comme dans la précédente, il y a loin des assertions du curé aux témoignages apportés contre lui. Où donc est la vérité ? Devant des affirmations si opposées, l'Official ordonna que tous les témoins déjà entendus viendraient dans la quinzaine à son tribunal « pour estre accarés, recolés et si besoing estoit confrontés audit Fleurans [2]. »

Que se passa-t-il à la suite de cette ordonnance ? et pourquoi les témoins ne furent-ils pas assignés dans le délai prescrit ? Nous ne saurions le dire. Quoi qu'il en soit, ce n'est que vers la fin de l'année suivante qu'eut lieu l'accarement ordonné par l'Official.

A plusieurs de ces témoins, le curé de Casseneuil reprocha d'avoir déposé pour obéir à des rancunes et à des inimitiés qu'ils nourrissaient depuis longtemps contre lui, eux ou leur famille. Ainsi, en 1622, — il y a de cela trente-huit ans, — le père du témoin Antoine Bèze avait soutenu un procès pour une affaire très importante contre Antoine Fleurans, ancien curé de Casseneuil et oncle du curé actuel. — De même, le père et l'aïeul de Jean Fabre, un autre témoin, eurent autrefois avec le même Antoine Fleurans un procès qui fut très long et très coûteux. — Il y a quinze ans, Etienne Regnaud eut des démêlés avec les Fleurans père et fils. Il oublie d'ajouter, mais Regnaud le lui rappellera bientôt, que la même année, c'est-à-dire en 1647, il y avait eu entre eux une complète réconciliation.

---

1 *Evêché, loc. cit.*, Ea. Audition catégorique de Jean Fleurans, en l'information faite à la requête du Promoteur, 24 janvier 1659.

2 Ordonnance du 12 mars 1659. *Evêché, loc. cit*, Fa.

Digitized by Google

Un autre témoin, Pierre Boudan, est homme de désordre. Il se donne au vice, et lorsqu'il a bu, on fait de lui tout ce qu'on veut. — Quant à Jean Bernéjoul, il est vieux et débauché et ne s'approche pas des sacrements. Le témoin proteste contre cette accusation, et sur le dernier chef, il affirme, et la chose, dit-il, est facile à vérifier qu'aux Pâques précédentes, il s'est confessé au vicaire de la paroisse et a communié de sa main.

Mais voici un autre argument auquel l'Official ne s'attendait guère. « Bernéjoul, explique le curé, est un habitant de Casseneuil. Or, en cette qualité, il m'en veut de ce que je plaide en ce moment contre la communauté pour l'exécution d'un arrêt rendu en faveur du curé de Casseneuil. C'est le motif qui a inspiré sa déposition. » La même objection est soulevée contre François Fabre, fils du greffier. « Il est depuis longtemps mon ennemi, dit l'abbé Fleurans ; et la principale cause de cette inimitié, c'est le procès engagé devant le Parlement contre la communauté[1]. »

Jean Valat, ajoute-t-il, est fils d'un consul de Casseneuil. Il est donc tout à la fois témoin et partie dans l'affaire.

Enfin, parmi les témoins qu'on lui oppose, plusieurs ont été sollicités par la partie adverse. L'objection n'est pas nouvelle. On la retrouve dans la plupart des procès. C'est la ressource des plaideurs à court de bons arguments. Le curé de Casseneuil ne craignait-il pas, en la formulant, qu'on la retournât contre lui ? Durant les précédentes auditions, plusieurs témoins avaient affirmé, notamment Pierre Boudan et Jean Mansiortis, sieur du Colombier, que l'abbé Fleurans les avait sollicités de lui être favorables et leur avait dicté une déposition qu'il savait être fausse[2].

A ce propos, Antoine Fayet, prêtre habitué, ancien vicaire de Casseneuil, avait déclaré, dans l'enquête canonique faite par l'archiprêtre de Villeneuve, qu'un nommé Monbahus, qui était fréquemment au service de l'abbé Fleurans, était venu jusqu'à cinq fois lui dire combien il était désolé d'avoir fait un faux témoignage en faveur du curé dans son affaire contre Baguès. M. Fayet lui ayant demandé pourquoi il l'avait fait, Monbahus répondit : « Il m'a été impossible de résister. M. le curé menaçait de me tuer[3]. »

Fleurans trouvait que l'affaire traînait en longueur. Il se plaignit

1 *Evêché, loc. cit.*, Ga, p. 9 et 18.

2 *Evêché, loc. cit.*, Aa, page 22 et Ba, page 113.

3 *Evêché, loc. cit.*, Aa, page 37.

Digitized by Google

à l'official que la partie adverse, d'accord avec le promoteur, s'appliquait à lui occasionner de plus grosses dépenses, en ne faisant comparaître les témoins que deux à deux et de huit jours en huit jours. On en avait appelé deux le 15 novembre, un le 26, un autre le 27. L'official, faisant droit à sa requête, ordonne, le 29 novembre, que les témoins seront produits dans un délai de trois jours. Deux autres témoins comparaissent à sa barre le 4 décembre. Le 10, nouvel appointement qui signifie aux témoins présents à Agen de comparaître immédiatement, et à tous les autres dans un délai de trois jours. Autre appointement le 16, conçu dans le même sens. Il y était dit que le lundi après les Rois, l'official se transporterait à Villeneuve, et, s'il le fallait même, à Casseneuil, afin d'entendre les vieillards et les malades.

Le lendemain, 17, cinq témoins répondirent à cette sommation, mais le curé était absent. Ordre lui fut intimé de se rendre dans le plus bref délai. En attendant, les témoins réclamèrent leur taxe. Landrevie, qui était venu à cheval, reçut pour trois jours huit livres cinq sous ; Etienne Mensac, Jean Claverie et Michel Vitrac, quatre livres chacun pour quatre jours, et Pierre Molinier, trois livres pour trois jours. Le 20 décembre, trois autres témoins furent encore entendus.

Sur ces entrefaites, l'abbé Fleurans avait appelé de l'appointement du 16 décembre qui ordonnait un transport de justice à Villeneuve. Puis tout à coup, le silence se fait sur toute cette affaire à la cour de l'official. Plus d'appointement des parties, plus de témoins appelés, plus d'accarements et de confrontations. Pourquoi les débats ont-ils cessé ? Les deux adversaires auraient-ils résolu d'un commun accord de mettre fin au procès ? Un acte officiel, que l'abbé Fleurans fit dresser à cette époque par un notaire de Sainte-Livrade, nous donne la cause de ce silence. Le curé de Casseneuil, « averti que certaines personnes de sa paroisse avaient machiné quelques mauvais desseins contre sa personne, » s'était vu contraint « de s'absenter depuis quelque temps de cette ville pour se justifier d'une accusation calomnieuse portée par François Costes, parent de François Fabre, consul, en la cour du Parlement de Bourdeaux [1]. »

---

1 Minutes de M. Lafaige, notaire à Sainte-Livrade, n° 181 : aujourd'hui étude de M. Dalidou. Cité par M. le docteur Couyba, dans le *Registre paroissial de Casseneuil, Revue de l'Agenais*, année 1900, p. 519.

Digitized by Google

On était au mois d'avril 1661. Les fêtes pascales approchant, le pasteur, « sollicité par le zèle qu'il avoit pour le salut des âmes », se sentit pressé de revenir vers son troupeau. Toutefois, il n'osa point arriver jusqu'à Casseneuil ; il se retira à Bayonnet[1], dans la maison de M. Etienne Dubernard, bourgeois et marchand de Sainte-Livrade, d'où il se rendait, à certains jours, à son église paroissiale, mais sans jamais séjourner dans la ville. C'est ainsi que, le Jeudi-Saint, ayant « esté adverty que sans respect desdictes festes ny de la sainteté du temps, sans considération de son caractère ny de sa charge, quelques particuliers avoient le dessain, s'il avoit demeuré jusqu'à la nuict, comme est la coustume et faict la closture de la cérémonie de ce soir, de luy faire un affront en se retirant, » il laissa à ses vicaires le soin de terminer l'office et se hâta de retourner à Bayonnet[2].

Après les longues et ardentes querelles que nous venons de raconter, on n'a pas de peine à comprendre l'effervescence qui régnait dans la paroisse et l'animosité qu'une grande partie de la population avait au cœur contre son curé. Nous ignorons combien de temps l'abbé Fleurans demeura dans cette retraite de Bayonnet.

Son procès devant l'officialité ne fut repris qu'au mois de mai de l'année suivante. Les 13, 26 mai et 2, 8, 16 juin 1662, il obtint six appointements de forclusion contre les consuls et le substitut du promoteur. Quelques mois plus tard, les 20, 26 et 31 janvier 1663, il présentait encore à la cour de nouvelles requêtes de forclusion. Enfin, le 29 avril de la même année, il retira l'appel de la procédure et des accarements faits contre lui à la requête de la partie adverse et déclara que, si l'on avait d'autres témoins à produire, il acceptait la confrontation. Devant cette déclaration, les consuls renoncèrent à appeler de nouveaux témoins. Rien ne s'opposant plus désormais à ce que le juge rendit son arrêt, le promoteur prit les conclusions suivantes :

« Veu les procès, charges et informations faictes à la requeste desd. demandeurs de l'authorité de Monsr l'official de la presante cour, etc...

« Requérons ledict maistre Jean Fleurans, pbre curé dudict Cas-

---

1 Bayonnet est situé à l'extrémité nord de la juridiction de Sainte-Livrade, sur une terrasse d'où l'on aperçoit Casseneuil, distant de quinze cents mètres à vol d'oiseau. (Note de M. le Dr Couyba, *loc. cit.*)

2 Acte notarié, *loc. cit.*

Digitized by Google

sanel, devoir estre relaxé des fins et conclusions contre luy prises par les parties, les despans réservés à la discrétion de la cour. Faict à Agen ce troisiesme de fevrier mil six cents soixante trois. — Leydet, substitut du Promoteur [1]. »

Le même jour, l'official prononça la sentence en ces termes :

« Le nom de Dieu préalablement invoqué et muny du signe de la Saincte Croix, avons relaxé et relaxons ledict Fleurans des excès contre luy prétendus, fins et conclusions tant desd. consuls de Cassaneil que Promoteur de la presante Cour avecq. despens esquels condamnons ledict Guannes et consors consuls envers ledict Fleurans, la taxe à nous réservée. — Roussel, official [2]. »

Ainsi se terminèrent ces étranges débats. Commencés au mois de novembre 1658, ils avaient passionné, durant plus de quatre ans, une population ardente de sa nature, mais foncièrement bonne et chrétienne.

P. HÉBRARD, *v. g.*

(*A suivre.*)

---

1 *Evéché*, H, 115, Na.
2 *Evéché*, H, 115, O a.

Digitized by Google

ESSAI

SUR

LE COMMERCE DANS UN CANTON DE L'AGENAIS AU XVIIe SIÈCLE

D'APRÈS

Le livre de « comptes et de raisons de Hugues Mario, marchand [1] » de Montaigut en Agenais, aujourd'hui Montaigut-du-Querçy (1648-1654)

Le village de Montagut-du-Quercy, au XVIIe siècle Montagut d'Agenais, est situé dans une haute région entre la vallée du Lot et de la Garonne, sur une des branches de la Séoune, affluent de la Garonne à 170 mètres d'altitude environ. La vallée de cette petite rivière est entourée de hauts plateaux dont l'altitude varie entre 240 et 275 mètres. Au sud et à l'est de Montaigut, la carte d'état-major relève des côtes de 242, 254 et 264 mètres. Au nord, l'altitude se relève encore. Entre Montaigut et Tournon les points les plus élevés sont de 269 et 275 mètres. Le terrain, généralement de couleur blanche, comprend les divers étages du tertiaire, les rochers calcaires abondent sur les flancs des petites collines. La culture se fait surtout dans les vallées ou sur les plateaux. Les céréales y viennent assez facilement, la vigne est peu cultivée ; en revanche l'élevage s'y développe ; les troupeaux de moutons abondent. Il y a des bois et des friches. Le pays, dans son ensemble, est loin d'atteindre la fertilité des vallées du Lot-et-Garonne. C'était au XVIIe siècle la région du haut Agenais, riche surtout en céréales. Le pays produisait du blé froment, du blé méture et surtout de l'avoine, de l'orge et du bailhard, variété d'orge, qui poussent dans les terrains médiocres.

Les voies de communication y étaient difficiles, les bonnes routes rares ; le pays était d'ailleurs fort montueux. Pour arriver à Montaigut ou de Cahors, ou de Villeneuve, ou de Laroque, il faut s'élever sans cesse ; les pentes sont raides et les charrois y sont pénibles. Au XVIIe siècle les grandes routes étaient éloignées de Montaigut. Un seul chemin praticable à la belle saison, traversait le pays allant de Laoque à Couloussac par Roquecor et Montaigut. D'autres chemins conduisaient de cette dernière ville dans la haute vallée de la

---

1 Ce livre m'a été communiqué par M. l'abbé Dubois, membre de la Société des Lettres, Sciences et Arts d'Agen.

Digitized by Google

Séoune probablement en passant par Valprionde. Les relations des marchands de Montaigut avec Agen existaient, mais elles étaient rares. Les points extrêmes des relations commerciales de Hugues Mario étaient marquées par les trois villes d'Agen, Villeneuve et Cahors, encore n'étaient-elles véritablement directes et importantes qu'avec Villeneuve. C'est en effet par la voie du Lot et la route de Villeneuve à Cahors qu'arrivait le sel acheté par Mario et c'est aussi par là que s'écoulaient une partie des céréales à l'époque des bonnes récoltes.

A part cela, le cercle des échanges était fort restreint. Quelques opérations se faisaient avec les marchands des cantons voisins de Penne, Montcuq, Larroque. Les plus importantes étaient traitées avec les habitants des bourgades voisines. Les petits villages étaient nombreux. Beaucoup ne comprenaient que des agglomérations de de neuf ou dix familles, de neuf ou dix feux comme on disait. Mario faisait ses affaires dans un rayon d'une dizaine de kilomètres à l'ouest, au sud et à l'est. Les relations commerciales ne s'étendaient point du côté du nord et le nom de Tournon et des villages voisins n'est pas mentionné dans le livre de comptes. Au contraire, Lacour, Moissaguel au sud, Saint-Amans à l'ouest, Bonneval, Couloussac et Maux à l'est et au nord-est sont fréquemment cités, ainsi que La Longagne et Valprionde où se trouvait un prieuré. De plus le village de Couloussac à 4 ou 5 kilomètres à l'est de Montaigut avait, comme centre commercial, une importance particulière. Couloussac est en effet situé sur le plateau qui forme ligne de partage des eaux entre les rivières qui coulent vers la Garonne et vers le Lot. Une route réunissait la haute vallée de la petite Séoune à celle du Boudouyssou. C'était là que Mario faisait transporter une grande partie de ses achats, là aussi lui-même apportait le sel qui servait à ses échanges.

Dans cette région ainsi délimitée, les matières commerciales étaient au XVIIe siècle les productions mêmes du pays, agricoles avant tout. Parmi elles, les céréales tenaient la première place. Hugues Mario était surtout ce que nous appellerions de nos jours un négociant en grains. Il achetait et vendait toutes sortes de céréales : blé, froment, blé méture, avoine, voilà les matières que nous trouvons le plus souvent mentionnées sur le livre de « comptes et de raisons. » Le « milhet » s'y trouve aussi ; le seigle, l'orge, le bailhard également, mais ces espèces sont plus rarement citées et leur valeur commerciale était moindre que celle du blé. Les légumineuses suivent de près les céréales. Mario achetait et revendait des fèves, des

Digitized by Google

gesses et probablement aussi des haricots, des pois et des lentilles qui entraient sans doute dans ce qu'il appelait le « legumatze. » Ce légumatze ne tient d'ailleurs qu'une petite place dans le livre du marchand.

Les produits des arbres fruitiers étaient l'objet de transactions importantes. Ils étaient représentés surtout par les « noyaux » et les prunes. Les « noyaux » étaient les noix qui abondaient dans le pays. Le noyer, en effet, jouait au XVIIe siècle un rôle économique très grand. C'était une source de revenus quand la récolte était abondante, la noix entrait en outre dans l'alimentation et surtout elle servait à fabriquer de l'huile comestible très estimée, consommée sur place ou destinée à l'exportation. Enfin le résidu fournissait des tourteaux utilisés pour la nourriture des animaux domestiques. Une seule fois seulement nous voyons le marchand de Montaigut vendre des tourteaux.

La prune était achetée par cartons ou par sacs ; elle était revendue à d'autres marchands de Montcuq ou de Laroque qui devaient sans doute l'exporter. Le vin ne tenait qu'une très petite place parmi les objets de commerce de notre négociant. Ce n'est pas que le pays fût complètement déshérité à ce point de vue, mais le transport de cette denrée était fort difficile. A trois ou quatre reprises seulement durant six ans nous voyons Mario vendre quelques barriques de vin.

Il vendait au contraire beaucoup de graine de lin utilisée pour faire de l'huile à brûler et aussi les produits de l'élevage comme la laine, objet d'un trafic facile dans sa maison, le lard et la graisse, vendus rarement, et les fromages d'une vente plus fréquente. Les fromages de Montaigut étaient sans doute des fromages de brebis ; ils étaient très volumineux et nous voyons Mario en acheter quatre dont le poids s'élève à 71 livres 3/4 ce qui représente près de 18 livres pour chacun de ces monstrueux fromages.

Avec les paysans qui lui apportent ces divers produits, le marchand échangeait le sel qui lui arrivait par la voie du Lot et de Villeneuve. Le rôle commercial du sel était très grand au XVIIe siècle. Nous voyons les paysans, métayers ou propriétaires, et même les bourgeois de Montaigut en acheter plusieurs cartons à la fois, et les marchands voisins, surtout ceux de Montcuq, viennent en prendre des centaines de cartons. Cela n'a rien d'étonnant. A cette époque le paysan, dont le famille est nombreuses, fabrique son pain lui-même, il a besoin de sel pour préparer sa pâte et il en consomme

Digitized by Google

aussi beaucoup pour les salaisons des viandes dont il se nourrit, surtout pour les salaisons de porc.

Ces salaisons sont remplacées pendant le carême par les viandes maigres dont Hugues Mario est abondamment pourvu. En effet, la « molue », la sardine, le hareng étaient des denrées fort estimées par nos ancêtres du XVIIe siècle. Ils en faisaient entre les jours des Cendres et celui de Pâques une grande consommation. La morue se vendait par livres, la sardine et le hareng blanc ou noir se vendaient par centaines. L'alimentation des gens de Montaigut était conforme aux prescriptions de l'Eglise et aux règlements de police qui interdisaient la vente de la viande de boucherie pendant le carême.

C'étaient là les seules matières alimentaires importées dans le pays ; pour être complet il faut ajouter l'huile d' « olif » qui est citée à deux reprises sur le livre de comptes lequel ne nous fait mention que bien rarement de produits manufacturés. Il est cependant probable que Mario procurait à ceux qui lui en faisaient la demande des objets de fabrication lointaine. Nous le voyons en effet céder une fois un chandelier et une autre fois une pendule. Il était en outre bien pourvu de « pailhasses » et de clous de diverses espèces (guingassous et faches, ces dernières pour clouer les plancher.)

Ajoutons à tout ce qui précède les munitions de chasse ou de guerre et nous aurons à peu près l'ensemble des matières du commerce vers le milieu du XVIIe siècle dans une région éloignée des grandes voies de communication qui étaient les routes et les rivières. Beaucoup de nos ancêtres étaient chasseurs. A Montaigut ils venaient se fournir de plomb et de poudre chez Mario qui vendait du plomb en barres que chacun pouvait découper à sa guise ou du plomb en dragées. Les provisions de ce genre étaient assez abondantes, puisque, en pleine Fronde, nous voyons un des consuls de Montaigut acheter dans la maison Mario 88 livres de plomb en barre et 13 livres de poudre. Bien que les opérations de d'Harcourt et de Condé en Guyenne n'eussent point pour objectif ce canton de l'Agenais, il était cependant nécessaire de prendre ses précautions et de s'armer en un temps de guerre civile où tout était à craindre.

Examinons maintenant les opérations commerciales ; elles étaient loin de se faire comme de nos jours à argent comptant ou à crédit limité. L'argent monnayé était rare. Le paysan n'en avait guère : il donnait son blé pour du sel ou encore pour des noyaux. C'est surtout avec le sel que Mario achètait ses blés, son avoine, ses noyaux,

Digitized by Google

sa graine de lin ou son milhet. Voici, entre divers marchés faits par lui, un exemple bien frappant : « Le 20 novembre 1651, j'ai fait accord avec ledit Brun, marchand de Montcuq, que je lui baillerai 100 cartons sel à 27 sols montant à 135 livres et pour le payemant de ladite sel, doit bailler la moitié en bled fromant et l'autre moitié en milhet, le milhet à 24 sols le carton et le bled à 44 sols. » Souvent le marché était mixte. Le paysan apportait du blé, recevait une certaine somme et prenait du sel pour le restant de ce qui lui était dû; quelquefois même il apportait tout ce qu'il pouvait vendre pour obtenir du blé ou du maïs, c'est-à-dire du pain. Voici un exemple d'un marché de cette espèce. Un paysan avait besoin de milhet et de sel, il apportait chez Mario 25 cannes d' « estoupes » et il louait son fils pour 3 mois. Le prix des étoupes et le salaire de son fils lui permettait ainsi d'obtenir 6 cartons de milhet et un boisseau de sel. D'autres marchés comme celui du 18 septembre 1641 étaient de simples échanges. Mario donna ce jour-là cent sacs de «bled fromant» contre 300 cartons de sel. Les marchés se faisaient à l'avance. Le producteur venait à Montaigut vendait au marchand son fromant, sa méture ou ses noyaux, s'engageait à porter ces matières soit à Montaigut soit dans un autre lieu, et à prendre une certaine quantité de sel. Tout cela devait se faire dans un laps de temps déterminé, généralement dans trois semaines. La confiance entre l'acheteur et les paysans ou les autres marchands paraît avoir été assez grande. Mario avançait de l'argent sur des marchés de ce genre ; il retenait ses avances lors du compte final. L'argent ainsi donné était utilisé pour le paiement des objets divers que les valets ou les métayers des propriétaires prenaient chez les artisans de Montaigut. Les cordonniers, les tailleurs, un boucher, à un moment donné, étaient payés sur la récolte à venir; quelquefois même la taille était soldée par Mario.

Comme nous le voyons, les opérations commerciales étaient faciles avec les bourgades voisines. Elles devenaient plus pénibles lorsqu'il s'agissait de transporter les denrées à 30 kilomètres de distance. Mario pour ses marchés lointains de Villeneuve ou de Cahors, traitait avec des entrepreneurs qui s'appelaient les marchands voituriers. Il faisait de véritables contrats, inscrits sur son registre et signés par deux témoins. Voici un exemple de ces traités. « J'ai fait marché à Hugues Gerlan de Bonnibal qu'il me doit pourter à Villeneuve 50 sacs de blé moyennant que je lui baille 2 sous six deniers par carton et me doit apourter dudit Villeneuve du sel moyennant

Digitized by Google

deux sous par carton, le tout rendu dans 5 semaines. » Ce libellé est signé par Mario et par deux témoins le 21 janvier 1649, c'est-à-dire en hiver. Le temps accordé au voiturier (5 semaines) était assez long pour parer à toute éventualité (accidents, détours par suite du mauvais état des routes, non arrivage du sel à Villeneuve), etc. Cependant, d'une manière générale, les marchés ainsi conclus, devaient être menés à terme au bout de trois semaines. Le voiturier, de retour à Montaigut, touchait le prix du transport de ses marchandises, prix fort élevé. Le sac de blé coûtait 10 sous pour aller de Montaigut à Villeneuve-sur-Lot ; le carton de sel payait 2 sous. Quoiqu'il en soit Mario tenait compte ouvert avec tous les « marchands voyturiers » des environs, de Montcuq, de Cahors, de Villeneuve, de Laroque. Il faisait même des avances à une sorte de commissionnaire intermittent qui avait des relations avec Agen, toujours à la belle saison. Ce commissionnaire s'appelait Soubrié et nous trouvons fréquemment sur le livre de comptes la mention suivante : « J'ai baillé à François Soubrié, tant de livres — le chiffre est variable — qu'il s'en voulait aller à Agen. »

Ce dernier fait nous prouve suffisamment que l'argent monnayé, quoique rare, était cependant utilisé dans le commerce. Aussi est-il bon de dire deux mots des espèces monétaires en usage à Montaigut au XVIIe siècle. Les paiements se faisaient en deniers de cuivre et en argent. Les deniers étaient beaucoup plus nombreux que les écus. L'argent était considéré comme un métal excessivement précieux et le terme de « biau » le précède d'habitude dans le livre de comptes et de raisons. Voici quelques exemples de paiements. Sur 67 livres, 31 sont données en deniers et 27 en « biau argent. » Sur 14 livres, 9 sont encore en deniers, 5 en argent. Les monnaies qui circulent le plus vers 1650 étaient la piastre, l'écu blanc et l'écu d'or. Ce dernier est mentionné sur les comptes des années 1648 et 1649. Après cette date les piastres et les « louys » d'argent se trouvent seuls. La piastre valait 58 sous ou 2 livres 18 sous ; elle ne paraît pas avoir subi de changements d'après les comptes de Mario. L'écu d'or qui semble disparaître à partir de 1650, probablement à cause des troubles de la Fronde, valait 5 livres 4 sous. Les termes d'écu blanc ou de louis d'argent étaient synonymes ; cette pièce varia quelque peu durant les années qui suivirent la Fronde. Le 12 avril 1653, elle valait 3 livres 8 sous ; le 15 janvier 1654 elle n'était reçue que pour 3 livres 3 sous. Les fluctuations de la monnaie consistaient surtout en une diminution de leur valeur

Digitized by Google

comme en fait foi le compte suivant de notre marchand du 31 décembre 1648 : « J'ai reçu en déduction de Jean Simard de las Canannes 7 livres 10 souls en ung louys d'argent et une pièce de vingt neuf souls, une pièce de vingt un souls et une de 20 souls et une pièce de 14 souls 6 deniers et 5 souls 6 deniers monnoyés, desquelles pièces, la pièce de vingt neuf souls vallant 27 souls 6 deniers, la pièce de vingt et un souls vallant 20 souls, la pièce de 20 souls vallant 16 souls, la pièce de 14 souls 6 deniers vallant 12 souls 8 deniers...» Enfin il ne faut pas oublier qu'il y avait aussi de faux monnoyeurs qui fabriquaient de préférence des écus blancs. Le 4 mars 1651 Mario écrit : « Doit Jacques Carlos 51 sols pour un écu blanc que je lui ai rendu qui a été trouvé faux. »

D'ailleurs Mario, outre son trafic, faisait aussi le commerce de l'argent et était qnelque peu banquier. Son livre fait souvent mention d'argent prêté. Il empruntait à son tour et payait l'intérêt. Peut-être, mais ce n'est là qu'une hypothèse, lui portait-on de l'argent pour le faire fructifier. Ainsi nous le voyons payer, le 12 mai 1653, 28 livres 10 sous à Jean Ragade de Galan, et cela est fait «pour raison de l'intérêt que je lui devais jusqu'à aujourd'huy. » D'autre part, les inscriptions suivantes sont fréquentes. « Doit X... 3 livres pour argent prêté, » et aussi « Doit François Soubrié — le même qui allait à Agen — 4 livres qu'il a dit vouloir acheter une paire de souliers. » Le prêt se faisait avec intérêts. Quel était le taux de cet intérêt. Combien l'argent prêté rapportait-il à Mario ? Il a été impossible de le déterminer d'après le livre de raisons. Ce que nous pouvons dire, c'est que Mario n'oubliait pas l'intérêt de ces prêts et qu'il ne les mettait pas tous sur son livre. Prêter de l'argent était pour lui « faire un obligé » et nous trouvons ainsi les mentions suivantes : « Doit Jacques Carlos pour reste du blé méture ou gessons 3 livres 12 sols, sans comprendre ce qu'il me doit par obligé, » ou encore « avons compris dans le présent compte un obligé que je lui avais fait. » Peut-être ces « obligés, » n'étaient-ils pas toujours exempts d'usure, nous ne saurions au juste l'établir.

Il nous reste maintenant, pour terminer cette étude, à examiner le prix des denrées diverses dans la deuxième moitié du XVIIe siècle, sous le ministère Mazarin après les traités de Westphalie, à l'époque même de la Fronde. Commençons par les céréales : le blé «fromant» est la plus importante de toutes ; c'est le blé qui est l'objet d'une très grande partie du trafic. Ce blé est expédié par Mario à Ville-

Digitized by Google

neuve. Le prix en fut fort variable pendant les six années de 1658 à 1654. Nous pouvons suivre semaine par semaine, grâce au livre de raisons, les prix divers du carton et par conséquent du sac (l'unité de mesure de Montaigut était le carton ou quart de sac.) Nous allons donner ici le prix du sac. Durant l'année 1648, entre le 3 janvier de cette année et le 31 décembre, la valeur du sac ne dépassa pas 4 livres et ne descendit point au-dessous de 3 livres 12 sous. Ces prix se maintinrent pendant les premiers mois de 1649 mais la récolte de 1649 ayant été moins bonne que la précédente, le blé monta en septembre à 5 livres et le 12 janvier 1650 à 5 livres 16 sous ; le 16 avril le sac de blé valait 6 livres; le 16 novembre 1651 (la récolte ayant été médiocre) le prix s'éleva à 8 livres 16 sous; il grandit encore dans les années 1652 et 1653 ; le 6 mars 1653 le blé valait 4 livres le carton soit 16 livres le sac (probablement à cause des troubles de la Fronde.) A partir de 1654 les prix commencèrent à décroître (12 livres 2 sols le 16 février 1654) et en 1655, la récolte précédente ayant été bonne, le carton de blé ne valut plus que 27 sous le carton soit 5 livres 8 sous le sac.

Le blé méture n'avait pas une si grande importance commerciale que le froment. Nous n'avons pu relever que quelques chiffres. Le 28 avril 1650 le sac de méture valut 4 livres 16 sous ; le 4 février 1653 il se vendit 9 livres, retomba à 8 livres le 3 mai 1654. Le seigle jouait un rôle bien faible chez Mario ; il valait en 1650, 5 livres la quarte, mesure plus grande que le sac. L'orge et le bailhard, deux termes probablement semblables, valurent 4 livres 12 sous en 1651. Le milhet avait à peu près la même valeur que l'orge. Le 20 novembre 1651 il valut 4 livres 12 sous ; le 7 février 1654 il monta à 7 livres 12 sous, le 23 mars il ne valut plus que 6 livres 16 sous.

L'avoine était fort cultivée dans la région de Montaigut ; aussi était-elle avec le blé d'une utilité commerciale supérieure à celle de toutes les autres céréales. En 1648 le prix d'un sac d'avoine oscilla entre 26 et 32 sous ; en 1649 il varia de 25 à 32 sous ; en 1650 il valut de 28 à 37 sous ; en 1651 il fut de 35 sous et en 1653 il s'éleva à 4 livres, suivant, comme le blé, à quelque exception près, une progression constante.

Les légumineuses fèves, gesses ou gessons et généralement tout ce qui constituait le legumatze subirent également de 1648 à 1654 des variations de prix. Les fèves valurent en 1650, 15 sous le carton ; en 1651, 21 sous ; en 1653, 32 sous et retombèrent à 15 sous en 1654. Le prix des gesses varia entre 17 et 36 sous le carton,

Digitized by Google

Quant au « legumatze » il passa de 50 sous le sac en 1650 à 35 sols le carton, c'est-à-dire 7 livres le sac, en 1653. Par « legumatze » faut-il entendre les légumes verts ou un mélange de légumes secs (haricots, pois, lentilles), c'est ce qu'il a été impossible de fixer.

Outre les valeurs de ces denrées, Mario nous donne aussi celles des fruits dont il fait un grand trafic, c'est-à-dire des « noyaux » et des prunes. Les « noyaux » achetés en automne et en hiver avaient suivant la récolte des prix très différents. Pendant six ans, le prix de la noix oscilla entre 4 livres le sac (20 sous le carton le 16 octobre 1650) et 7 livres 16 sous (39 sous le carton le 30 novembre 1649). De 1648 à 1654, la récolte de 1650 paraît avoir été la meilleure. Quant au prix moyen de la noix, il peut être évalué à 5 livres 12 sous le sac environ ; l'écart entre le prix faible et le prix fort est donc médiocre. Il n'en est pas de même pour les prunes dont le prix fut beaucoup plus variable. Elles s'achetaient au sac ou au quintal. Le 3 février 1648, elles valurent 48 sous le sac ; le 16 octobre, le quintal fut payé 5 livres ; le 16 novembre 1651, le prix du quintal descendit à 3 livres et le 27 novembre 1651 Mario les acheta 52 sous le sac. Ces différences ne doivent pas nous étonner étant donné l'aléa dans la production de cette denrée et la variété des qualités. A côté de la prune, il faut mentionner le vin. Il paraît avoir été bon marché ; en 1648, il valut 7 livres la pipe ; en 1650, 7 livres la barrique ; en 1654, il ne fut plus payé que 4 livres et demie la barrique.

Voilà les prix des produits principaux de la région. Examinons maintenant la valeur des objets importés. Nous pouvons déterminer semaine par semaine le prix du sel pendant six ans à l'aide des comptes de Mario. Le sel se vendait par cartons, par boisseaux et même par huitièmes, mesure plus petite. Son prix moyen depuis le 1er janvier 1648 jusqu'au 26 février 1652 fut de 27 sous le carton, son prix le plus bas de 24 sous 6 deniers le 5 novembre 1648 ; son prix le plus élevé de 40 sous le 8 novembre 1649. Depuis le 1er janvier 1648 jusqu'au 29 septembre 1649 il ne dépassa point 29 sous. En 1651, il atteignit 35 sous le 23 décembre pour retomber à 29 sous le 26 février 1652.

Les poissons salés, consommés surtout pendant le carême, étaient achetés en gros chez Mario aux prix suivants. La morue était cotée 3 sous, 3 sous 1/4 ou 3 sous 1/2 la livre selon les années, la sardine 15, 18 et 20 sous le cent, les harengs rouges 52 à 57 sous le cent, les harengs blancs 48 à 50 sous. L'huile d' « olif », dont la consom-

Digitized by Google

mation, il est vrai, paraît fort restreinte, valait 8 sous la livre, la graisse et le lard 8 sous et demi, le fromage valait de 3 sous et demi à 4 sous la livre également.

Enfin les autres objets qui entraient dans le commerce et dont notre marchand n'usait que médiocrement, avaient la valeur suivante : la graine de lin se vendait de 15 à 20 sous le carton, la laine 8 sous la livre, le son 20 sols le quintal, une paire de bœufs est évaluée 110 livres. Les métaux et les objets fabriqués étaient, sauf le plomb et la poudre, rarement vendus à Montaigut par Mario. Nous savons cependant qu'une paire de souliers pour une servante se payait 33 sous, les souliers d'homme valaient 45 sous ; les guingassons étaient vendus 20 sous le mille, les paillasses coûtaient de 6 à 8 livres ; une canne d'étoupes valait 3 sous ; un chandelier était cédé au prix de 5 livres et une pendule au prix de 42 livres. Pour terminer, un exploit d'huissier coûtait 3 livres. Quant au plomb et à la poudre, leur valeur variait suivant le nombre des acheteurs. Le plomb en 1648 valait 3 sous 9 deniers la livre ; il valait 5 sous en 1650. La poudre était estimée 10 sous la livre le 28 avril 1650, et 24 sous le 23 décembre 1651 (on était en ce moment en pleine Fronde).

En résumé, l'absence de voies de communication au XVIIe siècle rendait le commerce très difficile dans les pays placés hors des vallées largement ouvertes. Les échanges portaient à peu près exclusivement sur les productions locales et les matières de première nécessité. Le trop plein des produits de la terre dans le Haut Agenais trouvait, en les années de tranquillité et de paix, quelques débouchés vers la Basse Guyenne et le Bordelais par la vallée du Lot. Quand la récolte était abondante, les denrées étaient à vil prix. L'année 1649, durant laquelle Mario expédiait ses blés, la valeur du sac de blé n'atteignait pas 4 livres, c'est-à-dire à peu près 12 francs de nos jours. Au contraire, quand l'année avait été mauvaise, le paysan n'avait guère de quoi manger ; il y avait disette. En 1653 le prix du sac de blé était de 16 livres, soit 48 francs de nos jours. Aussi Jacques Bonhomme vivait-il souvent de pain de milhet, d'orge ou encore de légumineuses (la fève surtout paraît avoir joué un grand rôle dans l'alimentation). Quant aux objets fabriqués, peu à Montaigut venaient du dehors. La bourgade avait ses artisans qui fournissaient d'habits de serge, de souliers et de sabots leurs compatriotes. Seuls les métaux ouvrés ou non ouvrés (plomb, clous, faches) venaient du dehors avec les objets de luxe comme le chan-

Digitized by Google

delier ou la pendule qu'on ne trouvait que chez les riches. Au total la richesse du campagnard était médiocre ; dans les bonnes années, les produits du sol étaient avilis et il restait pauvre ; dans les années mauvaises,il avait juste de quoi vivre. Il n'en était pas de même du marchand. Celui-ci dans ses échanges s'enrichissait. Marchand de sel, de noyaux, de prunes, et surtout marchand de grains, il réalisait des bénéfices sur ces denrées à peu près incorruptibles. Banquier, comme nous dirions de nos jours, il faisait fructifier son argent. Aussi le livre de raisons de Mario marque-t-il l'achat de nombreuses terres qui arrondissaient le patrimoine de la famille. Le marchand prenait rang dans la bourgeoisie, avide de privilèges. C'est ainsi qu'en 1675 le notaire de Montaigut extrait un rôle de fourleaux pour le compte de François Demario (ce dernier signera aussi De Mario) « sieur de Latour du Barry et Castan » du nom des terres qu'il avait achetées avec ses bénéfices.

DOCUMENTS POUR SERVIR A L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE DE L'AGENAS

Cet extrait des « fourleaux » de l'Agenais a été copié sur une feuille volante trouvée dans « le livre de comptes et de raisons de Hugues Mario, marchand. » Il nous donne le prix du blé et de l'avoine pendant 38 années consécutives du XVIIe siècle. La mesure d'évaluation est le carton. Pour avoir le prix du sac de blé, il faut multiplier par 4. Il faut ensuite tenir compte de la valeur de l'argent à cette époque. Elle était approximativement trois fois supérieure à celle de nos jours. Pour avoir le prix du sac de blé ou d'avoine en monnaie actuelle, il faut donc multiplier par 12 les chiffres qui suivent.

Extrait d'évaluation

En l'année 1627 le carton du bled a valu au marché 25 sols et l'avoine 7 sols.

En 1628	le blé.....	30 sols	l'avoine.....	8 sols
1629	—	38 id.	—	9 id.
1630	—	3 livres	—	16 id.
1631	—	4 id.	—	16 id.
1632	—	28 sols	—	6 id.
1633	—	17 id.	—	7 id.

Digitized by Google

1634	—	.....	15	id.	—	.....	6 id.
1635	—	.....	16	id.	—	.....	6 id.
1636	—	.....	20	id.	—	.....	6 id.
1637	—	.....	15	id.	—	.....	5 id.
1638	—	.....	17	id.	—	.....	6 id.
1639	—	.....	12	id.	—	.....	6 id.
1640	—	.....	14	id.	—	.....	6 id.
1641	—	.....	17	id.	—	.....	7 id.
1642	—	.....	20	id.	—	.....	7 id.
1643	—	.....	3	livres	—	.....	12 id.
1644	—	.....	49	sols	—	.....	11 id.
1645	—	.....	25	id.	—	.....	8 id.
1646	—	.....	21	id.	—	.....	8 id.
1647	—	.....	17	id.	—	.....	6 id.
1648	—	.....	18	id.	—	.....	7 id.
1649	—	.....	30	id.	—	.....	8 id.
1650	—	.....	34	id.	—	.....	9 sols 6 d.
1651	—	.....	44	id.	—	.....	12 id.
1652	—	.....	4	livres	—	.....	18 id.
1653	—	.....	4	livres 5 sols	—	.....	28 id.
1654	—	.....	3	livres 6 sols	—	.....	16 id.
1655	—	.....	27	sols	—	.....	8 id.
1656	—	.....	25	id.	—	.....	7 id.
1657	—	.....	18	id.	—	.....	10 id.
1658	—	.....	35	id.	—	.....	11 id.
1659	—	.....	40	id.	—	.....	16 id.
1660	—	.....	41	id.	—	.....	12 id.
1661	—	.....	45	id,	—	.....	13 id.
1662	—	.....	30	id.	—	.....	16 id.
1663	—	.....	30	id.	—	.....	10 id.
1664	—	.....	25	id.	—	.....	9 id.

Le susdit extrait a esté tiré sur un Cayer des évaluations du lieu de Montagut et de Tournon, cotte 331, par moy notaire royal soussigné, à la réquisition de noble Jean François Demario sieur de Latour du Barry et Castan. En foy de quoi ay signé à Montagut d'Agennois le premier mars mil six cent soixante quinze.

DEMARTINE.

Digitized by Google

LES VOYAGES D'AGEN A BORDEAUX A LA FIN DU XVIIe SIÈCLE ET D'AIGUILLON A BORDEAUX AU COMMENCEMENT DU XVIIIe SIÈCLE

Les comptes des communautés de l'Agenais au XVIIe et au XVIIIe siècles nous donnent une foule de renseignements sur les moyens de communication et la manière de voyager à cette époque. Nous allons prendre ici le relevé des comptes payés par le trésorier de la communauté d'Agen en 1689 au premier consul de la ville qui est allé à Bordeaux le 13 décembre 1689 « pour plusieurs affaires qui regardaient la communauté » et celui du sieur Villeneuve, capitaine du guet, qui, en 1690, alla porter à Mgr l'Intendant des lettres « afin de lui donner avis que l'alarme qui était dans les campagnes que les nouveaux convertis s'étaient soulevés n'était qu'une terreur panique et que tout était dans un parfait calme. » M. de Rangouse, le premier consul en question, parti le 13 décembre, fut de retour le 24 ; Villeneuve partit le lundi à cinq heures du soir en été (la date manque) et rentra à Agen le vendredi de la même semaine à six heures du soir.

Le voyage d'Agen à Bordeaux se faisait sur la Garonne. Les « coches à eau » partaient d'Agen deux fois par semaine et conduisaient à Bordeaux en deux jours. L'étape de nuit se faisait à La Réole. Le consul de Rangouse y coucha le 13 décembre au soir, dîna le lendemain à Cadillac et arriva à Bordeaux dans la soirée du 14. Le retour était plus difficile. Les bateaux à destination d'Agen ne remontaient pas chaque jour ; les voyageurs profitaient des bateaux fort nombreux qui utilisaient « journellement » la marée pour venir jusqu'à Cadillac. De ce point, ils prenaient la voie de terre et arrivaient jusqu'à Agen à cheval ; il y avait six relais ou six étapes de Cadillac à Agen ; il fallait donc changer six fois de chevaux.

Le voyage effectué par le sieur Villeneuve nous montre qu'en 1690 il fallait au moins quatre jours pour aller à Bordeaux et en revenir depuis Agen. Il s'embarqua à Agen sur le bateau-poste le lundi soir, coucha à La Réole, arriva à Bordeaux le mardi soir, s'acquitta de sa mission le mercredi matin, repartit le soir et arriva à Cadillac où il « attendit le jour », loua des chevaux qui le conduisirent à Marmande le jeudi ; il coucha dans cette dernière ville et il arriva à Agen le lendemain vendredi à six heures du soir.

Au XVIIIe siècle (en 1724), les communications entre Aiguillon et

Digitized by Google

Bordeaux — bien que la route fût plus courte que celle d'Agen-Bordeaux, — n'étaient guère plus directes ni plus rapides. Les voyageurs, ou bien prenaient le bateau-poste au port de Pascau, ou bien louaient un cheval pour aller prendre le même bateau à Tonneins. Quelques-uns préféraient descendre la Garonne jusqu'à Tonneins ; ils louaient alors un bateau particulier — il y en avait toujours de prêts à cette époque — qui les transportait à Tonneins. De Tonneins le voyage était facile ; mais le retour de Bordeaux s'effectuait comme au XVIIe siècle. On utilisait les bateaux jusqu'à Cadillac, les chevaux ensuite jusqu'à Aiguillon, ou si l'on trouvait le bateau-poste remontant à Agen, on le prenait à La Réole ou à Marmande.

Ces voyages coûtaient fort cher ; le bateau d'Agen à Bordeaux en 1689, nourriture non comprise, coûtait 3 livres par personne à l'aller seulement ; au retour, le bateau et les chevaux coûtaient jusqu'à 12 livres, ce qui faisait un total de 15 livres. Il fallait en outre manger et coucher en route. Le Consul de Rangouse dépensait 15 sous pour son dîner à Tonneins, 20 sous pour son souper et son coucher à La Réole, 15 sous pour son dîner du lendemain à Cadillac, soit 2 livres 10 sous. La dépense au retour était au moins égale à celle de l'aller. C'était un total de 5 livres qui, joint au prix du voyage, représente 20 livres, soit 60 francs environ en monnaie de nos jours, si nous tenons compte de la valeur de l'argent à cette époque. Les chevaux de louage coûtaient plus cher que le bateau ; par étape il fallait donner 30 sous et il y avait, comme nous l'avons vu, six relais de Cadillac à Agen ; il est vrai que le même cheval transportait quelquefois deux et même trois personnes sans bagages.

Ces comptes nous renseignent aussi sur les frais de séjour des Agenais à Bordeaux à la fin du XVIIe siècle et sur le prix de la « vie » à cette époque. En 1689 le consul de Rangouse et son valet séjournent à Bordeaux pendant 6 jours ; leurs frais s'élèvent à 18 livres en tout, soit 3 livres par jour, c'est-à-dire « 30 sols » par personne. Il est vrai que le consul, dans sa note, oublie de porter le logement. Peut-être en sa qualité d'envoyé de la communauté était-il logé dans l'hôtel de l'Intendance ; peut être encore était-il logé et nourri à Bordeaux pour 30 sous, le « sieur Villeneuve » ne mentionne pas non plus de frais pour son coucher durant son séjour à Bordeaux.

Ces dépenses de 1689 et 1690 diffèrent de celles qui sont faites par les membres de la communauté d'Aiguillon et 1719 et 1724. Les frais de nourriture ont sensiblement augmenté en 35 ans (il est vrai aussi

Digitized by Google

que l'argent a diminué de valeur duraut cette période). Ainsi en 1689 de Raugouse ne dépense que 30 sous pour ses repas et il voyage avec son valet ; le capitaine du guet dont nous avons parlé dépense tantôt 12, tantôt 15 sous ; en 1724, le trésorier de la communauté d'Aiguillon envoyé à Bordeaux pour régler les procès de ladite communauté dépense presque toujours 1 livre pour son dîner ou souper à Tonneins, à La Réole, à Langon, à Poudensac. Au retour cependant il ne paie que 18 « souls 6 deniers » pour son dîner à La Réole. Il en est de même du prix de la place sur les bateaux de Bordeaux-Cadillac ; en 1689 le tarif était de 9 sols ; en 1719 de 12. D'après ces quelques chiffres il nous est facile de constater que les hôteliers et les bateliers ont augmenté leur prix au moins d'un bon cinquième en 30 ans.

Voici maintenant le récit d'un autre voyage fait en très grande partie par la voie de terre et en même temps la note à payer par la communauté, du sieur Miraben, trésorier de la communauté d'Aiguillon qui se rendit à Bordeaux pour aller solliciter le chevalier Depezeux « afin que nous nussions point les 3 compaignies du régiment de Navarre que nous devions avoir le 12 décembre 1719. »

« Premièrement suis party d'Aiguillon le 6 décembre 1719. J'ay loué un cheval à la rivière haute pour aller jusqu'à Thonens et amené le fils de Servilla pour retourner ledit cheval et payé pour le tout. . . . . 1 l. 2 s.

Plus pour 2 chevaux de poste de Thonens jusques à Marmande ou pour le postillon payé. . 4 l. 10 s.

De Marmande à la Mothe une poste. . . . 2 l. 5 s.

De la Mothe à la Réolle une poste. . . . . 2 l. 5 s.

Payé à la Réolle pour mon dinné. . . . . 1 l.

De la Réolle à Saint'Macaire une poste et demie payé. . . . . 3 l. 7 s. 6 d.

Plus pour le passage de rivières. . . . . 3 s.

Plus payé le soir à Langon pour mon souper. 1 l. 2 s.

Plus pour avoir frêté une filardierre à Langon pour m'apporter en diligence à Bordeaux aurais payé. . . . . 8 l.

Plus pour avoir donné à dîné au secrétaire et au gentilhomme de M. Depezeux. . . . . 9 l. 4 s.

Mon séjour à Bordeaux ou faux frais. . . . 4 l. 5 s.

Plus payé pour le bateau jusqu'à Cadillac. . 12 s.

Digitized by Google

Pour mon soupé à Cadillac.	1 l.	6 s.	
Un cheval de Cadillac à Saint-Macaire. . .	1 l.	5 s.	
De Saint-Macaire je pris la poste jusqu'à la Réolle.	3 l.	7 s.	6 d.
Dîner à la Réolle.		18 s.	6 d.
De la Réolle à la Mothe payé.	1 l.	8 s.	4 d.
De la Mothe à Marmande.	1 l.	8 s.	4 d.
De Marmande à Thonens.	2 l.	16 s.	8 d.
De Thonens à Aiguillon.	1 l.	10 s.	
Total.	51 l.	15 s.	10 d.»

GRANAT.

Digitized by Google

ITINÉRAIRE RAISONNÉ

DE MARGUERITE DE VALOIS EN GASCOGNE

(1578-1586) *

Avril 1582

Le dimanche 1er avril, ladicte dame et son train disne à Montreuil, souppe et couche à Vouillé.

Le lundi 2 avril, ladicte dame et son train disne à Vendeuvre [1], souppe et couche à Chastelleraut.

Le mardi 3 avril, ladicte dame et son train disne à Chastelleraut, souppe et couche à La Guerche [2].

Le mercredi 4 avril, ladicte dame et son train disne à La Guerche, souppe et couche à Loches.

Le jeudi 5 avril, ladicte dame et son train disne aux Roches-Saint-Quentin [3], souppe et couche à Chenonceau.

Les vendredi 6 avril, samedi 7 et dimanche 8, séjour à Chenonceau avec tout son train.

Le lundi 9 avril, ladicte dame disne à Chenonceau, souppe et couche, avec partie de son train, au Plessis-les-Tours.

Le mardi 10 avril, séjour au Plessis-les-Tours.

Du mercredi 11 avril au mercredi 18 avril, séjour à Chenonceau avec tout son train.

A cette date, doit se reporter, croyons-nous, la mort de Mlle de

---

* Voir *Revue de l'Agenais*, t. xxviii (1901), p. 230.

1 Vendeuvre, canton de Neuville, arrondissement de Poitiers (Vienne). On y voit encore les ruines d'un vaste château, ayant appartenu, dit-on, au commencement du xvie siècle, au général Bonnivet.

2 La Guerche, arrondissement de Loches, célèbre par le beau château que Charles VII avait fait construire pour Agnès Sorel.

3 Sans doute Saint-Quentin, canton de Loches, où se trouve un vieux château habité, dit-on, également par Agnès Sorel.

Digitized by Google

Rebours, Marguerite ne devant faire, du moins d'après ses livres de comptes, d'autre séjour à Chenonceau, de toute cette année 1582, ni l'année suivante 1583. Voici, à cet égard, ce que nous apprend Brantôme :

« Rebours, une de ses filles qui mourut à Chenonceau, luy avait « faict quelque grand desplaisir ; elle ne luy en fit plus cruel traicte- « ment ; et, venant à estre fort malade, la visita ; et ainsi qu'elle « voulut rendre l'ame, elle l'admonesta, et puis dit : « Ceste pauvre « fille endure beaucoup, mais aussy elle a faict bien du mal, Dieu luy « pardoint comme je lui pardonne ! » Voilà la vengeance et le mal « qu'elle lui fit. Voyla aussi comme ceste grande Reyne a esté, par sa « générosité, fort lente en ses vengeances, et a esté toute bonne [1]. »

Brantôme est le seul des contemporains qui ait annoncé la mort de Rebours. Encore est-ce bien moins pour s'apitoyer sur le sort de la pauvre fille, qui eut cependant son heure de célébrité à la Cour de Nérac, que pour louer la bonté de la Reine Marguerite. Nous allons voir, sous peu, que cette Reine ne se montra pas aussi indulgente à l'égard de Fosseuse, à qui elle ne pouvait pardonner les actes de complaisance que lui avait imposés naguère la volonté souveraine de son mari.

Le jeudi 19 avril, ladicte dame et partie de son train disne et souppe à Veret [2].

Le vendredi 20 avril et samedi 21, séjour à Chenonceau.

Le dimanche 22 avril, ladicte dame disne à Pontlevoy [3], souppe et couche à Cheverny [4].

---

1 Brantôme. *Vie des Dames illustres.* Art. Marguerite.

2 Ce lieu de Veret devait devenir plus tard célèbre par le fastueux château qu'y firent construire les ducs d'Aiguillon et l'existence princière qu'ils y menèrent au temps de leur splendeur. Démoli de fond en comble à la Révolution, il n'en reste plus, comme souvenir, que deux gouaches magnifiques de van Blarenberghe, de 0m 44 de hauteur sur 0m 70 de large, où le célèbre miniaturiste nous le présente, dans l'une, vu de la rive droite du Cher avec ses terrasses superposées et le brillant cortège du ministre de Louis XV; dans l'autre, vu des prairies de derrière, avec des groupes de paysans chargeant du foin et des troupeaux qui paissent.

3 Pontlevoy, canton de Montrichard (Loir-et-Cher), célèbre par sa magnifique abbaye, où Marguerite dut ce jour-là entendre l'office divin.

4 Cheverny, canton de Contres (Loir-et-Cher), vieux château du commencement du XVIe siècle, rebâti à neuf en 1634 par le comte de Cheverny et remarquable surtout par son ornementation intérieure.

Digitized by Google

Le lundi 23 avril, ladicte dame disne à Villesavyn, souppe et couche à Saint-Laurent des Eaux [1].

Le mardi 24 avril, ladicte dame disne à Clery [2], souppe et couche à Orléans.

Le mercredi 25 avril, séjour à Orléans.

Le jeudi 26 avril, ladicte dame disne à Boigny [3], souppe et couche à La Cour-Dieu [4].

Le vendredi 27 avril, ladicte dame disne au Hallier, souppe et couche au Bois-Mallesherbes.

Le samedi 28 avril, ladicte dame disne à La Chapelle, souppe et couche à Fontainebleau.

Les dimanche 29 avril et lundi 30, séjour à Fontainebleau avec tout son train.

(Total des dépenses pour ce mois d'avril, 2.409 écus, 39 sols, 11 deniers, le tout payé.)

Mai 1582

Il ne faut pas croire que ces déplacements incessants de la Reine de Navarre lui aient fait perdre de vue ses obligations d'épouse et le souvenir de son infidèle mari. Loin de là, elle entretient avec lui une correspondance suivie, et elle a soin de le mettre au courant de ce qui peut l'intéresser.

A peine eut-il quitté les deux Reines, qu'Henri de Navarre tomba assez sérieusement malade à La Rochelle où nous le trouvons dès le 13 avril. Il l'écrit lui-même, le 21 de ce mois, et toujours de ce lieu, à son cousin, M. le prince Daulphin : « Je m'en vay à présent faire ung « tour jusqu'en Béarn et aux Eaux-Chauldes, à cause de l'indisposi- « tion où je me trouve [5]. »

1 Canton de Bracieux (Loir-et-Cher).

2 Cléry-sur-Loire (Loire), célèbre par la dévotion établie par Louis XI.

3 Boigny (Loiret), ancien chef-lieu de l'ordre de Saint-Lazare en France.

4 Sans doute La Cour-Marigny (Loiret).

5 *Lettres missives*, t. I, p. 449.

Digitized by Google

Marguerite, de son côté, apprenant la maladie de son mari et sachant qu'il est en ce moment sans médecin, lui dépêche cette jolie lettre :

« Monsieur, je vous escrivis hier come m'estant trouvée si mal que « je ne me pouvais passer de Monsieur de Sainct-Pons, que je vous « envoirois Monsieur Lefaivre[1]; mes m'estant avisée qu'avant qu'il « fust là, vostre mal pourroit estre pasé et qu'il vous peut de jour à « aultre survenir de mêmes actidans et qu'il seroit pour cete occa- « sion raisonable que vous eusiés d'ordinaire un mesdesain avecque « vous, j'ay pansé de vous envoier Monsieur de Merdisis, qui est fils « de Monsieur de Sainct-Pons et fort sufisant qui vous a desia servi : « je vous suplie très humblement, Monsieur, le retenir pour tousiours « et commander que l'on l'apointe telemant qu'il y puise demeurer ; « car il n'a point d'aparanse que tele personne que vous soit sans « medesain. J'ai su presque aussitost vostre guérison et vostre arri- « vée à La Rochelle... Toutefois, craignant qu'il ne vous an feut « resté quelque chose, j'ai despaiché se porteur par lequel je vous « suplie me mander des nouvelles de vostre santé que je souhète « meilleure que la mienne, que je panse que vous aves amportée ; « car despuis vous avoir laisé, je ne l'ai eue qui me fera, estant prise « ancore d'une fort grande douleur. Je vous baise humblement les « mains. M.[2] »

Il est probable que les soins du jeune protégé de Marguerite eurent vite raison de l'indisposition d'Henri de Navarre, car peu après il se rendit à Pau, en passant par Gurson, Sainte-Foy, Nérac et Casteljaloux. Il se trouvait dans la capitale de son petit royaume le 6 mai, où il resta toujours un peu indisposé jusqu'au 27[3]. Mit-il à ce moment à exécution son projet d'aller faire une cure à ses eaux favorites ? Nous ne le pensons pas. Aucun document ne l'indique ; et toutes les lettres au contraire qu'il écrivit en ce mois de mai sont datées de Pau[4]. Après quoi, il revint à Nérac, puis encore en Saintonge.

C'est durant ce séjour à Pau que commencèrent de s'engager les négociations au sujet d'un projet de mariage entre sa sœur, Cathe-

---

1 Nous savons par l'état de sa maison que le sieur de Saint-Pons et le sieur Lefebvre étaient déjà en 1578 deux de ses médecins.

2 Bibl. nat. Autographe. Fonds Dupuy. t. 217, fol. 18. Lettre inédite.

3 Dans ses *Dépenses extraordinaires*, nous lisons en effet : « A un messager que « S. M. a envoyé de Nérac à Agen pour faire venir des médecins à Pau, 30 sols t. » (Archives départementales des Basses-Pyrénées. Mai 1582).

4 *Lettres missives*, t. I, p. 451-455, et t. VIII, Supplément, p. 227.

Digitized by Google

rine de Bourbon et le prince Emmanuel de Savoie; projet qui n'aboutit pas plus que les précédents, la fille de Jeanne d'Albret refusant absolument d'abjurer la religion protestante.

Marguerite continue sa correspondance avec son mari. Dès qu'elle est installée à Fontainebleau, elle lui écrit :

« Monsieur, le soin qu'il vous plaist avoir de ma santé et la souve-
« nance qu'il vous a pleu avoir de moy, me font esprouver tout
« l'heur et le contentement qu'esloignée de vostre présence je puis
« recevoir, n'en pouvant en une si fascheuse absence esprouver en
« aultre chose. Mais si j'ay reçeu quelque plaisir en cela, j'ay bien
« autant eu du contraire sachant vostre maladie et vostre partement,
« contre l'asseurance qu'il vous avait pleu me commander d'en don-
« ner au Roy et à la Royne. »

Marguerite est en effet fort embarrassée. Elle a mission de la part de son mari de faire croire à son frère Henri III que le Roi de Navarre est toujours décidé à se rendre auprès de lui. Et elle voit bien à présent que plus que jamais il veut fuir la capitale. Que faut-il qu'elle leur dise ?

« Si vous fallés encores à revenir, au jour que vous avez donné pour
« l'assemblée, je ne scays pas ce que je pourray dire; je ne vous oserois
« supplier de n'y fallir pas, encore que je le congnoisse très necessaire;
« mais bien vous supplierai-je que je sois advertie de vostre dessein
« afin que par ignorance je ne manque à vostre service. Je ne vous
« puis rien dire de la Court. Car ce porteur m'en a trouvé encore à
« quatre jours près, Dieu merci ! Et la Royne qui s'estoit opiniastrée
« de faire venir le Roy à Blois, à la fin le Roy l'a gangné, qui partoit
« de Paris à fort grand'regret; et voyant qu'elle ne le pouvoit attirer
« pour Blois, elle le faict venir à Fontainebleau où nous le verrons dans
« quatre jours; et dès le lendemain je vous despescherai un gentil-
« homme, pour vous advertir quelle aura esté mon arrivée; et cinq
« ou six jours après, je vous en envoilray ung aultre, pour vous man-
« der ce qu'après les premières biens venues, où la contraincte et la
« dissimulation sont ordinaires, ce que je pourrai recongnoistre de la
« vérité de leurs volontés envers nous. »

Suivent de longs détails sur les diverses missions dont Marguerite s'est chargée pour faire réussir la politique de son mari, soit en Languedoc, soit en Guienne, et aussi sur les bruits divers qui courent dans ce personnel de désœuvrés et de femmes qui s'ennuient. « Puisque pour
« ne vous rendre mes lettres d'une longueur trop ennuyeuse, vous
« m'avez commandé de faire comme les grossiers, qui vendent de

Digitized by Google

« toutes marchandises, je vous diray toutes sortes de nouvelles. La « Vernaie n'aime que sa femme ; Sétanaie est à Madame de Sauve. « Il l'est venu voir à Chenonceaux et y a esté deux jours caché ; mais « ce n'a esté si finement que la Royne ne l'ait sceu et ait voulu faire « croire que c'estoit pour nostre tante. Personne ne luy a contredict. « Je vous laisse à penser en quel estat l'on s'est reduit, de servir de « couverture à cela. Elle me faict pitié ; mais de secours, il ne faut pas « que personne que vous en attende de moy. Le lendemain qu'il est « party, sa maistresse a feint d'estre malade et est allée à Paris. Elle « m'a promis de vous y faire de bons offices, et Sétanaie aussi autant « qu'elle pourra, etc. »

Et enfin, comme cri du cœur, sincère ou non, mais en tous cas à signaler : « Vostre mal m'a mise en si grande peine que j'en ay faict « faire une consultation à tous mes médecins, qui m'ont baillé ceste « ordonnance ci-enclose ; vous en userez s'il vous plaist, et me per- « mettrez, après vous avoir très humblement supplié de me continuer « l'honneur de vostre bonne grâce, de vous baiser très humblement « les mains. » Et en post-scriptum : « S'il vous plaist de bruler ceste « recette en latin, et ne la laisser veoir à personne [1]. »

Un incident cependant, que nous devons signaler à cette date, vint refroidir les bons rapports qui existaient depuis leur séparation entre les deux époux, et jeter entre eux un ferment de discorde qui ne fera que grandir avec le temps. Nous voulons parler du renvoi de Fosseuse.

Depuis en effet que son royal protecteur n'était plus auprès d'elle, cette fille d'honneur de Marguerite, qui l'avait suivie à Fontainebleau, se trouvait en butte à la jalousie de ses camarades, aux plaisanteries de toute la Cour, à la sourde animosité de sa maîtresse elle-même qui ne pouvait lui pardonner le rôle humiliant qu'elle avait été forcée de jouer auprès d'elle à Nérac. Fosseuse de son côté le prenait de haut, croyant sa situation inattaquable. Cet état de choses ne pouvait durer. Aussi, cédant aux remontrances de la Reine-Mère, Marguerite prit-elle le parti de la renvoyer, «chassant publiquement, écrit Renieri à Venta, « ceste fille *raccomandatole del marito, che segretamente ha auto do lei un figlio* [2]. »

Fosseuse en appela au roi de Navarre, qui, outré de cette disgrâce imprévue, envoya à Marguerite Antoine de Frontenac plus tard son premier maitre d'hotel, porteur d'une lettre des plus hautaines et des

1 Bibl. nat. Autographe. Fonds Dupuy. t. 217, f° 12. — Cf : Guessard, p. 288.

2 *Négociations diplomatiques avec la Toscane*, t. IV, p. 421.

Digitized by Google

plus impertinentes. La Reine de Navarre cette fois bondit sous ce nouvel outrage, et très dignement lui répondit :

« ...Quant à vostre fille (on sait que son mari appelait ainsi Fos-
« seuse), je vous en ai mandé ce qu'à mon grant regret j'en ai oui
« et en ois tous les jours. Vous dites, Monsieur, que ce ne me sera
« jamais honte de vous complaire. Je le crois ainsy, Monsieur, vous
« estimant si raisonnable que ne me commanderez rien qui soit indi-
« gne de personne de ma qualité ny qui importe à mon honneur où
« vous avez trop d'interest ; et si vous me commandiez de tenir une
« fille avec moi à qui vous eussiez faict un enfant, au jugement de
« tout le monde, vous trouveriez que ce me serait une honte double
« pour l'indignité que vous me feriez et pour la reputation que j'en
« acquerrois. Vous m'escrivez, Monsieur, que pour fermer la bouche
« au Roy, aux Roynes ou à ceulx qui m'en parleront que je leur dise
« que vous l'aimiez et que je l'aime pour cela : ceste response seroit
« bonne parlant d'un de vos serviteurs ou servantes, mais de vostre
« maistresse ! Si j'étois née de condition indigne de l'honneur d'estre
« vostre femme, ceste response ne me seroit mauvoise ; mais estant
« telle que je suis, elle me seroit très mal seante ; aussi m'empesche-
« rai-je bien de le faire.

« Vous dictes, Monsieur, que vous vous doubtiez bien de ce que
« vous voyez, mais que je vous doibs plus contenter que ses enne-
« mys. Vous aviez bien raison, Monsieur, de juger que son malheur
« estant divulgué partout comme il l'est, je ne la pourrois pas tenir
« estant chose qui ne s'est jamais veue. Car les Roynes en ont eu à
« qui cet accident est arrivé ; mais elles les ont soudain ostées. Ce
« n'estoit aussy sans sujet que vous croiez que je vous debvois con-
« tenter, en ayant les preuves que vous avez : ayant souffert ce que,
« je ne dirai pas princesse, mais jamais simple damoiselle ne souffrit,
« l'ayant secourue, caché sa faute et toujours depuis tenue avec moy.
« Si vous n'appelez cela vous vouloir contenter, certes, je ne sais pas
« comme vous le pouvez entendre.

« De ses parents, je ne vous en ay rien escript que ce que elle,
« M. de Chastellerault et ung de ses oncles m'en ont dict. S'ils sont
« offensés de vous et s'ils en ont occasion, je m'en rapporte à ce qui
« en est. Sy vous ne luy faictes du bien, je lui en feray pour la marier
« et auray soin qu'elle soit à son aise et qu'elle ne reçoive aucun
« desplaisir, pour le desir que j'ay de servir à vos vollontés, non
« pour crainte que j'aye des menaces de vostre lettre, où vous dictes
« que qui fera desplaisir à vostre fille vous en fera ; car fesant ce

Digitized by Google

« que je dois, j'auray toujours asseurance en la vérité et en la raison « qui seront pour moy, et qui, pour le temps et ma patience, vous « feront quelque jour congnoitre combien une affection et une fidelité, « telle que je l'ay à vostre service, se doibt priser.

« Je congnois bien mon incapacité, à quoy mon bon zèle ne sçau- « roit assez suppléer, et sçois, qu'en affaires d'Etat, une femme « ignorante et sotte comme moy y peut faire beaucoup d'erreurs. « Pour ceste cause, s'il vous plaisoit envoier icy quelqu'un de vos « serviteurs de la suffisance duquel vous eussiés plus d'asseurance, il « vous sauroit trop mieux representer toutes choses ; aussy bien n'ay- « je que trop d'empeschement pour mes affaires particulières que « j'avance comme pour moy qui en ay grant besoin. Je vous baise, « Monsieur, très humblement les mains. »

« MARGUERITE [1]. »

Peut-être Henri de Navarre aurait-il compris la justesse de ces observations et oublié son moment de mauvaise humeur, si Catherine de Médicis n'était venue fort cavalièrement, il faut en convenir, aviver la querelle par la lettre suivante, si curieuse à tant de titres, datée de Saint-Maur-des-Fossés, du 12 juin 1582 :

« ...Vous n'êtes pas le premier mari jeune et non pas bien sage en « telles chouses ; mais je vous trouve bien le premier et le seul qui « face, après un tel fet advenu, tenir un tel langage à sa femme. J'ay « eu cet honneur d'avoir espousé le Roi, mon seigneur et le vostre « souverain et de qui avez espousé la fille ; mais la chouse du monde « de quoy il estoit le plus mary, c'estoit quand il sçavoit que je seusse « de ces nouvelles-là ; et, quand Madame de Flamin fust grosse, il « trouva très bon quant on l'an envoya ; et jamès ne m'en fest sem- « blant ni pire visage et moins mauvais langage. De Madame de Valen- « tinois c'estoit comme de Madame d'Estampes, en tout honneur... « Ce n'est pas la façon de traicter les femmes de bien et de telle « maison, de les injurier à l'appétit d'une putain publique ; car tout « le monde, non seulement la France, sçait l'enfant qu'elle a fet, et « par un petit galant outrecuidant et imprudent d'avoir accepté de « son maistre un tel commandement, et luy mander un tel langage, « lequel je ne puys croire qu'il vienne de vous ; car vous estes trop « bien né et de la méson dont elle est ysue pour ne pas savoir « comment devés vivre avec la fille de votre Roy et la sœur de celuy « qui à présent commande à tout ce royaume et à vous, et qui

1 Bibl. Nat. autographe. Fonds Dupuy, t. 217, fol. 24. — Cf. : Guessard, p. 288.

Digitized by Google

« oultre cella, vous ayme et honore comme doibt faire une femme de « bien. Et si je conoissois aultrement, ne la vouldrois supporter ni « rien mander pour vous faire reconoistre le tort que vous vous « êtes fet... »

Et plus loin : « J'ay faict partir ceste belle beste (Fosseuse); car « tant que je vivroy je ne souffriray de voir chouse qui puise empe- « cher ou diminuer l'amitié que ceulx qui me sont si proches, comme « elle m'est, se doyvent porter l'un à l'aultre; et vous prie que, après « que ce beau messager de Frontenac vous aura dict le pis qu'il aura « peu pour vous altérer contre vostre femme, de revenir en vous- « même et considérer le tort que vous ayttes fet de avoir creu leur « conseil et retourner au bon chemin come quand vous l'aviés... [1] »

Henri ne pardonna jamais à la Reine-Mère cette verte mais juste mercuriale ; pas plus qu'il n'oublia à l'égard de sa femme ce brusque renvoi de Fosseuse. Nous verrons combien l'année suivante, malgré encore quelques protestations réciproques d'amitié, il le lui fit cruellement sentir.

Marguerite, toutefois, disons-le bien vite à sa louange, tint la promesse qu'elle avait faite. Elle s'occupa de l'avenir de son ancienne fille d'honneur et la maria à François de Broc, baron de Saint-Mars. « Il n'est plus question nulle part, ajoute M. de Lescure, à la fin du « chapitre qu'il lui a consacré, de cette jolie pécheresse, enterrée « dans le mariage, où tant d'autres ressuscitent [2]. »

C'est aussitôt après lui avoir signifié son congé que les deux Reines quittèrent brusquement Fontainebleau le 28 mai et rentrèrent à Paris.

Le lundi 28 mai, ladicte dame et partie de son train disne à Corbeil, souppe et couche à Paris.

Les mardi 29 mai, mercredi 30 et jeudi 31, séjour à Paris.

(Total des dépenses pour ce mois de mai : 2.149 écus, 52 sols, 3 deniers; le tout payé.)

---

1 Bibl. Nat., autographe. Fonds Dupuy, vol. 211, fol. 15. Cette lettre si curieuse a été publiée pour la première fois en partie par M. le comte H. de La Ferrière, dans son livre *Trois Amoureuses au XVIe siècle*, p. 205 Elle a été donnée ensuite *in-extenso* par M. le comte Baguenault de Puchesse dans le numéro de Mai-Juin 1900 de la *Revue Historique*. Le savant éditeur des *Lettres de Catherine de Médicis* l'accompagne de spirituelles et piquantes réflexions sous ce titre : *Les idées morales de Catherine de Médicis*. — Cf. : *Lettres de Catherine de Médicis*, t. VIII, p. 36.

2 *Les amours d'Henri IV*, par M. de Lescure, Paris, Ach. Faur, 1864.

Digitized by Google

Juin 1582

Du vendredi 1er juin au vendredi 8, ladicte dame et partie de son train à Paris, le reste à Fontainebleau.

Marguerite est enfin arrivée à Paris ! Elle est rentrée à la Cour, après une absence de près de quatre années. Elle a revu le Louvre. Elle a repris contact avec ce milieu raffiné, corrompu, après lequel elle soupirait et qui lui avait tant manqué en Gascogne. Et elle revient toute triomphante, encore jeune, élégante, adulée, et pas le moins du monde démodée. Ses toilettes font loi dans tout son entourage ; son esprit est plus apprécié que jamais ; son appui, sa protection recherchés comme aux plus beaux jours d'antan.

Et sa joie est grande, sincère. Elle ne la cache point à son mari, à qui elle continue d'envoyer le bilan de toutes les conversations, le résumé de tous les bavardages de la Cour. Elle lui dit aussi comment elle a retrouvé Henri de Guise...

« Ils m'ont tenu beaucoup d'honneste langage et pour vous et pour « moy. Quant à M. de Genevois, je n'ay point parlé à luy. Il s'en faut « beaucoup qu'il soit ce que l'on nous avoit dict de Monsieur du Maine. « Il est si étrangement engraissé qu'il en est difforme. Monsieur de « Guise est fort enmaigri et vieilli. Ils sont pour l'humeur tels que « les avez vus, sinon qu'ils sont un peu plus estonnés. Ils sont peu « suivis et font souvent des parties de paume, de balle, de pale malle « pour attirer la noblesse ; mais ceux qui y vont deux fois se peuvent « assurer d'avoir la réprimande, qui fait congnoistre qu'il y a de la « jalousie entre les ducs et eux. »

Et commençant d'insister, fidèle en cela aux instructions de sa mère et aussi du Roi son frère, pour que son mari revienne à la Cour, elle continue, insidieuse et fort éloquente :

« Si vous estiez icy, vous seriez celuy de qui les uns et les aultres « dépendroient ; car chacun s'y offre ; et de craindre ceux de Guise, « croyez qu'ils n'ont nul crédit ni moyen de vous faire mal ; et du « Roy, je mettrai toujours ma vie en gage, que vous n'en recevrez « poinct de luy. Vous regagnerez les serviteurs que vous avez par la « longueur de ces troubles perdus, et en acquerrez plus en huict « jours, estant ici, que vous ne feriez en toute votre vie, demeurant « en Gascogne. Vous y pourrez avoir des dons du Roy, pour acco- « modé vos affaires et pourrez plus faire pour ceux de vostre party

Digitized by Google

« par une parole, estant, comme vous y serez, bien auprès du Roy, « que tous ceux qui s'y emploieront ne sauraient faire par leurs solli- « citations. Il est très nécessaire pour toutes ces raisons que vous y « fassiez au moins un voyage, ce que vous pouvez sans hazard. Je « vous supplie très humblement prendre cecy comme de la personne « du monde qui vous aime le plus et désire le plus vostre bien, ce « que j'espère que l'expérience vous fera connaistre [1]. »

Mais Henri ne l'entend pas ainsi; il a juré à ses amis de ne plus exposer inutilement ses jours, et, plutôt que de courir de nouvelles aventures, il préfère rester à la tête de son parti, dans son petit royaume de Béarn, en plein air, loin des roueries de la Cour et des embûches que peut lui tendre le fantasque monarque qui préside si tristement à cette heure aux destinées de la France.

En attendant qu'elle réussisse, Marguerite cherche un logis digne d'elle et de sa situation de Reine de Navarre. Son hôtel d'Anjou que lui avait donné son père en 1578, elle l'a vendu, on le sait, l'année précédente, par l'entremise de Pibrac, à la duchesse de Longueville, pour la somme de quatorze mille écus d'or. Et comme il ne lui convient pas de résider toujours au Louvre, « elle achete, à ce « moment, nous apprend L'Estoile dans son Journal, la maison du « chancellier Birague à La Couture de Sainte-Catherine pour la « somme de vingt huict mil écus. » Mais soit qu'elle l'ait fait aménager à sa convenance, soit que son humeur voyageuse lui fasse préférer à ce moment les résidences royales des environs de Paris, elle ne s'y installa, et encore momentanément, qu'au commencement de l'hiver. D'ici là, nous allons la suivre dans ses multiples pérégrinations, nous contentant d'énumérer simplement, d'après toujours sesliv res de comptes, les lieux où elle résida durant tout cet été de 1582 [2].

Le samedi 9 juin, ladicte dame et partie de son train, disne et souppe à Paris, couche à Saint-Maur des Fossés [3].

---

1 Bibl. Nat., autographe, Fonds Dupuy, t. 217, fol. 22. — Cf.: Guessard, p, 284, lequel date faussement cette lettre « des premiers jours de mars 1582, aussitôt, dit il, après l'arrivée de Marguerite à la Cour » alors, que nous savons par ses livres de comptes, que cette princesse n'y rentra que tout à fait à la fin de mai.

2 Archives nationales, KK. 169.

3 Le château de Saint-Maur-les-Fossés, sur la Marne, canton de Charenton (Seine), avait été construit par Philibert Delorme pour le cardinal Du Belley; il venait d'être agrandi par Catherine de Médicis. (Voir *Histoire de Saint-Maur-des-Fossés*, par Z. J. Pierart, 2 vol. in-8°, Paris, Claudin, 1876.)

Digitized by Google

Le dimanche 10 juin et lundi 11, séjour à Saint-Maur-des-Fossés.

Le mardi 12 juin, ladicte dame disne à Saint-Maur-des-Fossés, souppe au... Saint-Anthoine, couche à Saint-Maur des Fossés.

Les mercredi 13 juin, jeudi 14 et vendredi 15, séjour à Saint-Maur.

Le samedi 16 juin, ladicte dame et son train disne à Coupvray [1], souppe et couche à Monceaulx [2].

Le dimanche 17 juin, séjour à Monceaulx.

Le lundi 18 juin, ladicte dame disne à Crouy [3], souppe et couche à Villers-Costeretz [4].

Le mardi 19 juin, ladicte dame disne à Villers-Costeretz, souppe et couche à Acy.

Le mercredi 20 juin, ladicte dame disne, souppe et couche à Monceaulx.

Le jeudi 21 juin, ladicte dame et son train disne à Monceaulx, souppe à Jouarre, couche à Monceaulx.

Du vendredi 22 juin au lundi 25, séjour à Monceaulx.

Le mardi 26 juin, ladicte dame disne à Loigny, souppe et couche à Saint-Maur-des-Fossés.

Le mercredi 27 juin, ladicte dame et son train disne à Saint-Maur-des-Fossés, souppe à Saint-Anthoine, couche à Saint-Maur.

Les jeudi 28 juin et vendredi 29, séjour à Saint-Maur-des-Fossés.

---

1 Entre la Marne et le Grand Morin, canton de Lagny (Seine-et-Marne).

2 Montceaux (Seine-et-Marne), où Catherine venait de faire construire un superbe château qu'Henri IV donna plus tard à Gabrielle d'Estrées.

3 Crouy sur-Ourq, canton de Lizy, Seine-et-Marne.

4 Le château, bâti par François Ier, est un superbe spécimen de l'architectured e la première Renaissance.

Digitized by Google

Le samedi 30 juin, ladicte dame disne à Villeneuve-Saint-Georges, souppe à Chailly [1], couche à Fontainebleau.

(Total des dépenses pour ce mois de juin, 2.363 écus, 55 sols, 4 deniers ; le tout payé.)

Juillet 1582

Du dimanche 1er juillet au mardi 31, ladicte dame, avec tout son train, à Fontainebleau.

(Total des dépenses pour ce mois de juillet, 2.363 écus, 41 sols, 22 deniers ; le tout payé.)

Par lettres patentes du 1er juillet, datées de Fontainebleau, la Reine de Navarre charge son conseiller et secrétaire Choisnyn de l'administration de tous ses biens [2].

Aout 1582

Du mercredi 1er août au lundi 6, séjour à Fontainebleau.

Le mardi 7 août, ladicte dame disne et souppe à Fontainebleau, couche à Couldray [3].

Le mercredi 8 août, ladicte dame et son train disne à Corbeil, souppe et couche à Saint-Maur-des-Fossés.

Le jeudi 9 août, ladicte dame disne à Saint-Maur-des-Fossés, souppe et couche au faulbourg Saint-Honoré, à Paris.

Du vendredi 10 août au lundi 13, séjour au faulbourg Saint-Honoré.

Le mardi 14 août, ladicte dame et son train disne, souppe et couche à Saint-Maur-des-Fossés.

---

1 Sans doute Chailly en Bière (Seine-et-Marne), sur la lisière de la forêt de Fontainebleau.

2 Archives nationales, KK, vol. 169.

3 Canton de Malesherbes (Loiret).

Digitized by Google

Du mercredi 15 août au vendredi 31, séjour avec tout le train à Saint-Maur-des-Fossés.

(Total des dépenses pour ce mois d'août : 2.092 écus, 5 sols, 5 deniers ; le tout payé.)

Malgré ce qui s'est passé entre le Roy et la Reine de Navarre au sujet de Fosseuse, Henri III ordonne à sa sœur d'écrire de nouveau à son mari pour l'engager le plus vivement possible à venir à la Cour. Marguerite obéit : «... Bèn le Roy a-t-il commandé à M. de Clervau, « et à moy encore plus expressément, de vous escrire l'envie qu'il « avoit que vous vinssiez, assurant que vous feriez beaucoup plus « aisément vos affaires vous-mesme que par aultrui ; et pour ce qu'il « s'en va aux bains où il ne veult avoir compaignie, il m'a commandé « vous escrire que vous trouverez la Royne ma mère et toute la Cour « à Saint-Maur. J'espère qu'il sera de retour dans trois sepmaines « pour le plus tôt [1].»

Malgré ces instances et peut-être aussi son secret désir de retourner à la Cour de France, Henri de Navarre fit encore la sourde oreille, ne voulant point déplaire aux chefs de son parti [2].

Septembre 1582

Du samedi 1er septembre au dimanche 23, ladicte dame et tout son train à Saint-Maur-des-Fossés.

Le lundi 24 septembre, ladicte dame et partie de son train à Paris, le reste du train à Saint-Maur-des-Fossés.

Le mardi 25 septembre, ladicte dame avec partie de son train disne à Paris, souppe et couche à Saint-Maur-des-Fossés.

Du mercredi 26 septembre au dimanche 30, séjour à Saint-Maur-des-Fossés, avec tout le train.

(Total des dépenses pour ce mois de septembre, 2.196 écus, 44 sols, 8 deniers ; le tout payé.)

---

1 Bibl. Nat., autographe. Fonds Dupuy, t, 217, fol. 9.

2 Voir le curieux discours de Duplessis-Mornay, ayant pour titre : *Si le roi de Navarre doit aller en Cour ou non ?* dans ses *Mémoires*.

Digitized by Google

Octobre 1582

Du lundi 1er octobre au dimanche 7, ladicte dame et tout son train à Saint-Maur-des-Fossés.

Le lundi 8 octobre, ladicte dame et partie de son train à Paris.

Le mardi 9 octobre, ladicte dame au Louvre avec tout son train.

Du mercredi 10 octobre au jeudi 25, ladicte dame et tout son train au Louvre, à Paris.

Du vendredi 26 octobre au mercredi 31, ladicte dame et son train audict Paris.

(Total des dépenses pour ce mois d'octobre, 2.231 écus, 15 sols, 6 deniers ; le tout payé.)

Novembre 1582

Les jeudi 1er novembre et vendredi 2, ladicte dame et son train à Paris.

Le samedi 3 novembre, ladicte dame à l'hostel de Navarre, à Paris.

C'est sans doute ce jour-là que Marguerite prit possession, du moins momentanément, de son nouvel hôtel, l'hôtel de Birague, à qui elle donna le nom d'Hôtel de Navarre ?

Du dimanche 4 novembre au mardi 27, ladicte dame et son train à l'hostel de Navarre, à Paris.

Du mercredi 28 novembre au vendredi 30, ladicte dame et son train au Louvre, à Paris.

(Total des dépenses pour ce mois de novembre, 2.417 écus, 6 sols, 5 deniers ; le tout payé.)

Digitized by Google

Décembre 1582

Du samedi 1er décembre au vendredi 21, dernier jour du mois [1], ladicte dame et tout son train au chasteau du Louvre, à Paris.

(Total des dépenses pour ce mois de décembre, 1.930 écus, 6 deniers ; le tout payé.)

L'idée fixe d'Henri III est de faire revenir le roi de Navarre à sa Cour. Nous avons déjà vu qu'au mois d'août, et avant d'aller aux bains, il avait ordonné à sa sœur de lui écrire dans ce sens. N'ayant obtenu aucune réponse favorable, il renouvelle ses instances et use du même moyen.

C'est de cette fin d'année 1582 qu'il faut en effet dater, croyons-nous, la lettre de Marguerite à son mari, où cette princesse s'excuse de ne pas lui écrire plus souvent, l'assure toujours de son respect, de sa fidélité, de son amitié et donne sur la Cour de si intéressants renseignements :

« Monsieur, si les moiens m'estoient aussi commodes comme ma « vollonté disposée à m'acquitter de mon debvoir, je ne demeurerais « si longtemps sans envoier savoir de vos nouvelles. Je vous supplie « donc très humblement, Monsieur, en rejetter la faulte sur ce seul « empeschement, et croire que je n'ay contentement au monde si « grant que d'en sçavoir de bonnes, louant Dieu de ce que, par vostre « dernière lettre, il vous plaist recongnoistre et avouer que le tems et « la disposition des affaires font naistre infinies raisons pour me lier « encore plus estroitement au service que je vous doibs, et pour vous « convier, Monsieur, à m'honorer aussy de vostre bonne grâce. Tous « les jours j'en acquiers quelque nouvelle congnoissance, ce que je « m'asseure que le temps vous fera encore plus paroistre. Et sur « l'asseurance qu'il vous plaist, Monsieur, me donner de vostre « volonté, je vous supplie très humblement la vouloir prendre sem- « blable à la mienne, croiant que, *lorsque je manqueray à la fidélité « que je vous juray, je perdray le sens et l'amitié de moy-mesme.* »

Quelle sincérité faut-il voir en ces paroles, prononcées au moment où plus que jamais Marguerite s'abandonne à sa folle et coupable passion ?

---

1 Voir à la fin de ce chapitre l'explication de cette anomalie.

Digitized by Google

Et, l'entretenant de quelque affaire particulière, elle continue, cherchant à faire revenir son mari sur les dispositions du Roi son frère, « tout disposé à l'aimer et se servir de lui, et souhaitant fort « qu'il vienne. Il me commanda vous escrire, et me dict qu'il vous « escriroit incontinent qu'il seroit revenu de la chasse, où il est allé « pour trois jours, non sans vous y souhaiter infiniment, et à une « musique qui s'est faicte dans le Louvre, qui a duré toute la nuit et « tout le monde aux fenestres à l'ouïr, et luy qui dansoit en sa « chambre, se plaisant beaucoup plus à tels exercices qu'il n'a accous- « tumé. Le bal et la table se tiennent deux fois la semaine ; et semble « que l'hyver et caresme prenant qui s'approche ramene le plaisir à la « Cour. Et si j'osais dire, si vous estiez honneste homme, vous quit- « teriez l'agriculture et l'humeur de Timon pour venir vivre parmi les « hommes. Le temps n'y fut jamais si propre pour les raisons que « j'escris à Monsieur de Segur, de quoy je craindrais rendre ceste « lettre trop longue et pour ne tomber en ceste importunité, aveq « vostre permission, je vous baiserai, Monsieur, très humblement les « mains . M. [1] »

Henri III écrivit en effet, dès son retour de la chasse, une lettre des plus pressantes à son beau-frère, où il lui renouvelait son amitié et insistait pour qu'en venant de suite à la Cour il reprit le rang et la position qui lui étaient dus.

Le Roi de Navarre lui répondit cette jolie lettre, où, sous les marques de sa plus vive gratitude et de son profond respect, se cachent sa prudence, sa finesse, son habileté consommées, qualités qui allaient lui être d'un si précieux secours :

« Monseigneur, je ne pourrois représenter à Vostre Majesté le con- « tentement que j'ay eu des lettres qu'il vous a pleu m'escrire du « XXIIIe du mois passé ; esquelles me faictes ceste faveur de m'asseu- « rer de plus en plus de vostre bonne grace et bienveillance, et de « me desirer auprès de vous pour m'en faire plus vivement sentir les « effects... Le plus grand honneur que je puisse avoir, c'est d'estre « près de Vostre Majesté pour pouvoir desployer mon cœur devant « Elle par quelques bons services. Mais une chose me retarde d'avoir « cest heur si tost, qui est que je desirerois, premier que partir d'icy, « suivant les précédentes de Vostre Majesté, emporter ce contente- « ment avec moy d'avoir esteinct en ceste province toute semence « de troubles et altérations, pour n'avoir ce malheur et regret, quand

1 Bibl. nat., autographe. Fonds Dupuy, vol. 217, fol. 15. — Cf. : Guessard, p. 291.

Digitized by Google

« je serois près de Vostre Majesté, *qu'il y advint encore quelque* « *folie*. Et pour parler franchement quelque peine que nous y ayons « prinse, Monsr le mareschal de Matignon et moy, je ne voy encor « cela si bien et si seurement accompli qu'il seroit à souhaicter. » Et entrant dans de longs et minutieux détails il lui expose l'état des provinces méridionales de la France et lui fait espérer que, s'il arrive à les pacifier complètement, il répondra enfin à ses désirs [1].

Nous croyons devoir signaler ici que le mois de décembre de l'année 1582 n'eût que vingt-un jours au lieu de trente-un. Rien d'étonnant par suite à ce que le 21 de ce mois se trouvant un vendredi, la nouvelle année 1582 ait commencé par un samedi.

Voici comment l'explique le chanoine Syrueilh, dans son si intéressant journal :

« Soit mémoire que en l'an 1582, par auctorité de Nostre Sainct « Père le Pape, fust decidé que par toute la chrétienté on retranche- « rait dix jours du moys d'octobre dudit an, de sorte que ledict moys, « qui est ordinairement de 31 jours n'en aurait que 21, et que le jour de « Pasques prochainement venant 1583, qui devoit estre le dernier jour « de mars, ne sera que le dixième d'apvril. Et cella le Sainct-Père a « faict pour faire tomber à jamais ledict jour de Pasques à certain jour « dont Sa Sainteté en a adverti tous les princes chrétiens affin que « tous les fidèles chrestiens célébrassent ledict jour et feste de Pasques « à mesme jour, temps et saison [2].

« Et pour ce que le Roy en fust tard adverti, par son édict, il « ordonne que par tout son Royaume lesdicts dix jours seroient « retranchés du mois de décembre dudict an 1582, de sorte que le « jour de Noël, qui tombe ordinairement au 25 dudict moys, a esté « célébré le 15 et ledict moys n'a eu que 21 jours. Et le lundy qui « n'estoit vraiyement que le 10e dudict moys de décembre fut compté « pour le 20e jour [3]. »

PH. LAUZUN.

(*à suivre*)

---

1 Bibl. nat. Supplément du Fonds Français, vol. 1009-4. — Cf. : *Lettres missives*, t. I, p. 484. Duplessis-Mornay s'attribue la rédaction de cette longue lettre.

2 Voir pour la réforme du calendrier faite par Grégoire XIII l'*Art de vérifier les dates*.

3 *Archives historiques de la Gironde*, t. XIII. p. 352. — Cf. : *Journal de L'Estoile*.

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA SAUVETAT-DE-SAVÈRES

CHAPITRE VI

LES ÉCOLES

« De tout tems et anciennetté, nous disent les actes de la Jurade, « il y a eu un régent à la Sauvetat pour instruire la jeunesse. » Il serait cependant difficile d'assigner une date au commencement de cette école. Il en existait une, selon toute vraisemblance, à l'époque du prieuré. Mais ce qui est sûr, c'est qu'au début du XVIIe siècle, nombre d'habitants de La Sauvetat savait lire et écrire. Dans les registres de la paroisse des années 1624 à 1648, les signatures des témoins et des parties sont dans la proportion de plus de la moitié.

La première mention écrite que nous rencontrons d'une école et d'un maître, est de 1637. Le 8 février de cette année, les jurats sont réunis chez Lafargue, notaire et secrétaire de la communauté, par les consuls, qui leur remontrent : « que les parens voudroient bien « faire apprendre à lire et à écrire à leurs enfans, mais comme il « n'y a personne dans la communauté capable de le faire, ils « s'adressent aux consuls ». Ceux-ci demandent donc s'ils « treu- « vent bon qu'il y ayet ung regent auls fins que la jeunesse soict « instruite aulx vertues requises et necesseres, et quels gages il « luy devret donner pour la peine ». Il est décidé que l'on prendra un régent qui aura pour gages 60 livres. Cette somme sera levée, avec la permission des élus, sur tous les taillables de la Juridiction. Les consuls seront tenus de présenter le régent à la communauté, « aulx fins que on sache s'il sera capable daprandre et instruire « lad. jeunesse et enfans qui lui seront bailhés par les habitans et « autres, aulx lettres et bonnes meurs [1]. »

La communauté donne donc tout pouvoir aux consuls, pour le choix du régent, pour traiter avec lui, mais elle se réserve le droit de décider de sa compétence et de sa science. Elle délègue cependant

1 Mairie de la Sauvetat. Registre des actes de Jurade (1637).

Digitized by Google

pour cet examen, le recteur de la paroisse, comme plus capable d'en juger.

Il n'y avait aucune maison particulière pour l'école. Dans le marché entre le régent et les consuls, on stipulait que ces derniers devaient en fournir une ou que le régent devait se la procurer.

La gratuité n'était pas encore connue. Chaque élève devait une rétribution calculée sur le degré d'instruction qu'il recevait. Pour apprendre à lire, on payait d'ordinaire cinq sols, à écrire dix sols, et à compter quinze sols Cette taxe n'était applicable qu'aux enfants de la Juridiction. Pour les étrangers, le régent était libre de prendre ce qu'il jugeait convenable. Il avait en outre, nous l'avons déjà dit, un traitement de 60 livres. Dans la suite, ses gages furent réduits ; en 1670, il ne toucha plus que 30 livres. Cependant en 1690, on lui alloua de nouveau soixante livres.

Nous ne savons presque rien du régime intérieur de l'école. En 1779, la Jurade décide que le régent François Delpuch sera tenu de faire la classe deux fois par jour, le matin de sept heures à dix heures, et le soir de une heure à quatre heures. Chaque matin, il devait conduire ses élèves à la messe et faire réciter la prière deux fois par jour. Le samedi, il était tenu de faire catéchisme, et à chaque classe de faire dire deux leçons à ses écoliers. Il y avait vacance le jeudi, à moins qu'il y eût fête les autres jours.

Les consuls déterminent donc tous les détails relatifs à l'école. Mais les habitants,de leur côté, surveillent le régent qu'ils ont choisi et qu'ils paient. Ils se plaignent de lui, quelquefois, l'accusent de n'être pas assez instruit et demandent son remplacement. C'est ainsi, qu'en 1685, ils portent plainte contre Vidau Daubié et qu'ils réclament son renvoi. Sur la demande de rester, faite par le régent, on lui impose un concours avec le nouveau qui s'est présenté. Nous verrons plus en détail cet incident curieux.

Les régents n'étaient pris généralement que pour un an, aussi en voyons-nous de nombreux se succéder et à des intervalles rapprochés.

Le 13 octobre 1641,les vicaires de La Sauvetat se présentent pour instruire la jeunesse et lui apprendre « à lire, escrire et aulx « bonnes meurs. » Leur offre est acceptée.

13 octobre 1643. Jean Lenormand, dit Labat, est pris comme régent des enfants « pour qu'ils viennent à la crainte de Dieu. »

1644. Jean Durand.

Digitized by Google

Le 10 juillet 1645, les consuls passent contrat avec Pierre Melhié. On lui donnera cinquante livres et lui s'engage à apprendre la jeunesse, comme il a fait par tous les lieux où il a demeuré. On lui fournira une maison.

11 mars 1646. Maître Pierre Planson aura 60 livres pour ses gages. On pourvoira également à son logement. C'est maître Fargounol qui lui succéda l'année suivante.

Fargounol abandonna sa place en 1649. Le vicaire de Saint-Damien, Pierre Couderc, s'offre à le remplacer. Il s'engage à ne rien prendre, si, dans trois mois, ses élèves n'ont pas fait de progrès. Peut-être ses leçons n'eurent-elles pas de résultat, car, le 14 septembre suivant, Bernard Guilhamot, de Miradoux, occupait la régence. Ce dernier avait dû auparavant être examiné par le curé de La Sauvetat.

Guilhamot fait assigner les consuls, en juin 1650, pour lui payer ses gages. Les jurats sont d'avis que l'on doit tout sacrifier à l'instruction de la jeunesse, et ils font payer le régent. A ce moment, cependant, la misère était grande à La Sauvetat, l'état des finances locales était bien précaire.

En 1651, c'est un « honeste prestre qui s'offre » et s'engage à aider pour le service de la paroisse. On priera le Chapitre Saint-Caprais de contribuer aux frais.

Maître Pierre Couderc, vicaire, prend de nouveau la régence, vers 1652. En 1655, il réclame le paiement de ses gages, et intente un procès à la communauté. L'année suivante la jurade est d'avis de terminer l'affaire à l'amiable. Il était encore à la tête de l'école en 1658.

1663. La Cassanie avait été régent à Saint-Maurin.

1665. Etienne Dupin.

1667. Jacques Latour s'est présenté au mois de novembre, « et « d'autant qu'il y a beaucoup de jeunesse dans ce présent lieu qui « perdet leur temz à faute d'avoir un régent », les jurats sont d'avis, de l'accepter. On lui fournira une maison, et chaque élève lui donnera cinq sols pour la lecture, dix sols pour l'écriture et quinze sols pour l'arithmétique.

1670. Les gages du régent sont réduits à 30 livres à cause de la diminution des frais locaux.

1671. Il n'y a pas de maître d'école, et les habitants en réclament un. Les consuls feront diligence pour en trouver.

1675. René Gendre prend cinq sols pour la lecture, huit sols pour

Digitized by Google

l'écriture et douze pour l'arithmétique. Il fera ses conditions aux étrangers.

1677. Jean Daubié.

1678. Guillaume Delbes.

1684. Jean Castanet.

1685. Lacassaigne prend cinq sols pour la lecture et dix sols pour l'écriture et l'arithmétique.

1686. Le 16 octobre, Vidau Daubié est accepté. Ses gages seront de 60 livres, ou bien on répondra à l'hôte de sa dépense par quartier, jusqu'à la somme de quinze livres. On lui fournira une maison. La rétribution des élèves est la même que celle de son prédécesseur.

Le 24 août 1689, les habitants portent plainte aux consuls, ceux-ci en réfèrent aux jurats qui sont d'avis de renvoyer Daubié « à cause « de certaines considérations que la communauté ne volut déduire, « comme estant faschantes contre ledit Daubié. » Le régent, piqué écrit aux élus pour obtenir son maintien à la tête de l'école. La cour de l'élection ordonne aux consuls de réunir la jurade pour se prononcer à nouveau sur la révocation ou le maintien du régent.

Pendant ce temps, Marc Sallestes se présente pour diriger l'école. La jurade, réunie le 18 novembre, décide que Daubié et Sallestes « remetront dans trois jours de leurs escriptures et regles darema- « tique (sic) entre les mains des consuls, pour issus (sic) veus rece- « voir celluy qui se trouvera le plus capable. » Au jour dit, Marc Sallestes seul présente son travail. Pour terminer le différent, on les renvoie tous les deux, et les consuls demeurent chargés d'en trouver un autre.

Pierre Bernadeau est choisi le 18 décembre suivant.

Mars 1690. Jean Roux.

1693. En février, on prend Sallestes pour trois mois, on verra alors s'il est capable.

1696. Me Vialle, curé de la paroisse, après avoir examiné Jean Castanet, le déclare assez instruit pour apprendre la jeunesse. Au mois d'octobre, les habitants, le trouvant incapable, prennent à sa place Jean Fourcade.

1698. Le sieur Estienne Monmartin, de la ville de Bordeaux, est examiné par Me Vialle, curé. Il exerçait quelque fonction à l'esglise, chantre probablement. Au mois de mai 1699, il est accusé d'avoir pris de l'argent au coffre. On décide que la somme prise sera remise au plat du Saint-Sacrement, sur ce qui reste dû à Monmartin. Jean Castanet prend sa place.

Digitized by Google

Le 21 décembre 1711, renvoi de Jean Castanet.

1712. Pouget.

1721. Le régent n'a que quatre élèves ; cependant on lui donne soixante livres. Les consuls se demandent s'il ne vaudrait pas mieux supprimer l'école et employer l'argent aux réparations de la maison de ville. On la maintient provisoirement.

14 mai 1722. L'école est définitivement maintenue. Quant aux réparations à la maison commune, on y pourvoira par la vente d'une coupe d'ormeaux.

1726. Luc Baret.

1733 Jean Melhié.

1763. Les consuls demandent à l'Intendant une imposition de 60 livres, pour l'établissement d'un régent latiniste. Leur requête est favorablement écoutée, et en 1764 ils nomment le premier régent latiniste. En 1764, 1766, nouvelles nominations. Le régent abécédaire est toujours maintenu.

1767. Le 29 novembre, Me Pierre Portières [1] est choisi comme régent latiniste, et Me Guilhot comme abécédaire. Portières aura pour gages les impositions accordées à la commune, sur lesquelles il donnera 30 livres à Guilhot. Tous les deux prendront la rétribution scolaire accoutumée.

Cet essai d'école secondaire dura une dizaine d'années.

Le 17 octobre 1779, nomination de François Delpuch. Nous avons exposé plus haut le programme qui lui fut imposé. En 1782, il demande aux consuls d'élever la rétribution des enfants de l'école. Sa demande est agréée. Le 3 mars 1793, nouvelle demande pour une augmentation de traitement.

« François Delpuch, régent, a l'honneur de vous représenter que « le traitement de 120 livres par an, et l'honoraire de 8 sols par « mois, par écolier, qui lui fut faite lors de son établissement à la « régence, ne peut plus aujourd'hui suffire, non seulement à son « modique entretien, mais pas encore au strict nécessaire, à raison « de l'excessive cherté des vivres.

« En conséquence, si son soin et son zèle pour l'instruction vous « sont agréables, veuillez bien lui adjuger une augmentation de.... « ou bien l'autoriser à prélever 20 sols par mois pour la lecture, 30 « sols pour l'écriture et 40 sols pour l'arithmétique.

---

1 Portières était de Sauvagnas, il devint plus tard vicaire de Laroque-Timbaut.

Digitized by Google

« Sa demande est un effet de justice et de nécessité vu le prix « exorbitant des denrées.

« DELPUCH. »

Nous ne connaissons pas la réponse.

Les décrets de la Convention nationale, du 12 décembre 1792 au 20 octobre 1795, annonçaient que des écoles primaires allaient être fondées par toute la France. La Convention semblait dire qu'avant elle, rien n'avait été fait pour l'instruction du peuple. Nous avons vu cependant, pour ce qui regarde La Sauvetat, que les enfants jouissaient depuis longtemps du privilège des écoles.

Le district d'Agen s'occupa d'organiser l'instruction primaire dans son territoire. On dressa une liste des localités qui devaient posséder une école avec les communes ou sections qui en dépendaient. Celle de La Sauvetat comprenait les paroisses de Saint-Robert, Saint-Sixte, Saint-Martin et Saint-Damien. Dans cette étendue, il y avait 1.430 habitants. On devait installer l'école « à Saint-Robert « dans la maison presbitérale, ou à La Sauvetat si on peut trouver « une maison[1]. »

C'est pour répondre au désir du district, que le Conseil général forma le projet de bâtir une maison d'école, à côté du bourg de La Sauvetat. Nous reproduisons la délibération du Conseil.

« 21 Nivôse an III (10 janvier 1795). Vu l'arrêté de l'administra- « tion du district d'Agen, du 3 nivôse, relatif à l'établissement des « écoles primaires.

« Considérant qu'il ne se trouve de maison presbytérale que dans « les sections Robert et Sixte[2], que ces maisons se trouvent placées « sur des points limitrophes de la commune, et que par leur forme « et la mauvaise distribution des pièces qui les composent, elles « n'offrent rien de commode audit établissement.

« Considérant que l'avantage et le vœu de la commune exigent « que la maison destinée à l'enseignement soit placée sur le lieu « le plus central.

« Considérant que le bourg de La Sauvetat se trouve précisé- « ment placé au centre de la commune.

---

1 Archives de la préfecture. Fonds révolutionnaire.

2 La Sauvetat s'était mise à la mode en supprimant les saints. Tout près de là, Saint-Maurin s'était aussi modernisé en s'appelant Dangla-la-Montagne.

Digitized by Google

« Considérant que pour réunir tous les objets d'utilité, qu'on doit « s'attacher à lui procurer, cet édifice, outre la forme convenable « qu'il faudrait lui donner, devait par son état d'isolement et de « séparation du corps du bourg, n'être nullement accessible au « bruit et au tumulte qui accompagne toujours une masse pressée « d'habitants.

« Considérant que cette maison nationale devrait être placée sur « un local assez étendu pour y trouver un espace à pouvoir y mé- « nager et un jardin où l'on cultiverait les productions végétales du « département les plus utiles à l'homme et à l'animal même, qu'il « importe de faire connaître à nos jeunes concitoyens, et en même « temps une arène pour la course, la lutte et autres jeux de l'en- « fance et de la jeunesse, propres à donner au corps l'agilité et la « force que doivent posséder des républicains.

« Considérant, qu'à cinquante pas du bourg, il se trouve une pièce « de terre de trois cartonnats, appartenant à la nation et non encore « aliénée et qui par la figure qu'elle a d'un carré long procurerait « toutes les commodités et tous les avantages qu'on pourrait désirer « audit établissement,

« Délibère qu'il sera proposé à l'administration du district de « procéder à la vente des presbytaires des sections Robert et Sixte « ainsi que des pièces de terre qui leur sont annexées et que les « fonds provenant des dites ventes seront employés à la construc- « tion d'une maison nationale consacrée à l'enseignement, à un des « bouts de la pièce de terre, dont il vient d'être parlé ci-dessus. »

Provisoirement, le Conseil général désigne pour maison d'école, celle du citoyen Larène cadet, gendarme au service de la République. Cette maison est composée de deux grandes chambres et d'une antichambre, « avec de petites commodités au rez-de-chaussée et d'une chambre haute. »

Le projet exposé plus haut n'eut pas de suite, mais l'école étant fondée, elle ne tarda pas à avoir un titulaire.

Un jury d'instruction désignait les instituteurs. Celui de La Sauvetat, dont nous ignorons le nom, fut installé le décadi 30 ventôse an III (20 mars 1795).

Le régime des écoles fut entièrement changé. Aux livres anciens, on en substitua de nouveaux, en harmonie avec les nouvelles idées. Les élèves assistaient en groupes à toutes les fêtes civiques créées par la Révolution. On leur enseignait même l'exercice militaire, et

Digitized by Google

à ce sujet les officiers municipaux reçurent la lettre suivante signée d'un nom très connu en Agenais :

Agen le 5 germinal 3e année de la République.

« *Les membres composant le district d'Agen aux citoyens*
« *maire et officiers municipaux de La Sauvetat de*
« *Savères.*

CITOYENS,

« L'article 4, du chapitre 4, de la loi du 27 Brumaire, charge le « jury d'instruction de désigner un officier de la garde nationale qui « présidera aux exercices militaires des jeunes garçons élevés dans « les écoles primaires. L'article 15, du règlement provisoire, porte « que cet exercice aura lieu de deux de décades l'une La plupart « des écoles primaires de ce district sont déjà organisées, il faut donc « que les jeunes citoyens puissent se livrer le plus tôt possible à un « exercice indispensable chez un peuple libre, où chaque citoyen « nait soldat de la patrie. Nous manquons de renseignements néces- « saires pour désigner les citoyens, à qui ce soin honorable doit être « confié. D'ailleurs nous nous faisons toujours un plaisir de vous « aider des lumières des magistrats du peuple, dans la partie d'exé- « cution que la loi nous a confiée, nous vous prions donc, citoyens, « de nous désigner le plus tôt possible un officier de la garde « nationale pour chaque école primaire établie dans votre commune, « afin que l'exercice militaire puisse être ouvert le prochain « décadi. Lorsque ces exercices seront organisés dans toutes les « parties de la République, alors les tyrans apprendront, que s'ils « préparent dans leurs palais des successeurs à la tyrannie, le peuple « français élève au Champ de Mars, une nouvelle génération de « défenseurs de la patrie et de vengeurs de l'humanité.

« Salut et fraternité. »

« LAFONT — SAINT-AMANS [1]. »

Le 30 vendémiaire an VI (21 octobre 1798) le citoyen François Ladouce fut désigné pour tenir l'école de La Sauvetat.

---

1 Jean Florimond Boudon de Saint-Amans, naturaliste, archéologue et littérateur, était né à Agen en 1748. Il y mourut en 1831. On lui doit plusieurs ouvrages estimés, entre autres une histoire du département et une Flore agenaise.

Digitized by Google

Pierre Larivière y fut nommé le 29 Germinal an VII (18 avril 1799).

1813. Le recteur de l'Académie de Cahors donne au sieur Lafont, natif de La Sauvetat, l'autorisation d'exercer provisoirement dans cette commune, les fonctions d'instituteur, pour lesquelles la commission d'examen d'Agen l'a reconnu capable, en attendant qu'il y soit définitivement autorisé par le grand maître de l'Université.

Nous empruntons à la monographie de M. Duffau les détails suivants sur l'école de La Sauvetat pendant le XIXe siècle.

« Sous le gouvernement de Louis XVIII, le sieur Condis, qui était alors instituteur, fut par arrêté de M. le recteur de l'Académie de Cahors, signé l'abbé Négel, daté du 5 février 1816, révoqué, après avoir été provisoirement suspendu par le préfet de Lot-et-Garonne. Défense lui fut faite de prendre part, dans quelque lieu que ce fût, à l'instruction de la jeunesse, sous les peines portées en l'article 56 du décret du 15 novembre 1811, contre ceux qui se permettront d'enseigner sans autorisation, et cela pour avoir « négligé d'inspi-« rer à ses élèves l'amour de la religion, pour avoir contrevenu aux « ordonnances du roi, conservé dans le local de la classe des signes « et emblèmes qui rappellent le régime de l'usurpateur, et, enfin, « pour n'avoir pas férié le jour de la cérémonie expiatoire du 21 « janvier, comme aussi d'avoir négligé d'assister à cette cérémonie « et de n'y avoir point conduit ses élèves. »

« Le successeur de M. Condis, M. Lafon fut choisi et agréé par le conseil municipal, le 9 avril 1816. Mais il paraît que M. Condis a été vers 1820, instituteur privé à La Sauvetat-de-Savères ; il avait sans doute fait amende honorable.

« Par délibération du 4 août 1833, approuvée le 7 novembre suivant, le conseil municipal s'occupa de la réorganisation du service de l'instruction primaire dans la commune. Il fixa la rétribution mensuelle à un franc cinquante centimes pour la lecture, deux francs pour la lecture et l'écriture et trois francs pour l'enseignement de toutes les parties du programme.

« Le 20 novembre 1833, par une autre délibération, le Conseil municipal fixa le traitement de l'instituteur à 200 francs, il arrêta le nombre des élèves gratuits à neuf, et il agréa M. Constant comme instituteur.

Le 29 janvier 1834, un comité de l'instruction primaire fut installé. L'enseignement primaire était définitivement organisé dans la commune.

Digitized by Google

« Par une délibération du 27 septembre 1837, le Conseil municipal décida qu'une salle d'école serait bâtie sur l'emplacement qu'occupe l'école actuelle ; ce qui fut fait. Cette salle a été agrandie et transformée en véritable maison d'école de 1860 à 1862.

« Le 29 décembre 1839, la commune de Saint-Martin de Beauville fut réunie à celle de La Sauvetat-de-Savères pour le service de l'instruction primaire ; mais cette réunion ne dut pas durer bien longtemps. Plus tard, ce fut la commune de Saint-Robert qui fut réunie, pour le même service, à La Sauvetat,et cette réunion a duré jusqu'en 1885.

« Monsieur Constant fut remplacé par M. Roger. M. Roger le fut par M. Duar. En 1860 ou 1861, M. Lamarque prit l'école. Il est resté instituteur à La Sauvetat jusqu'en 1879.

Vient alors M. Duffau, jusqu'en 1893. Son successeur fut M. Bardet [1] qui occupe encore ce poste.

« Outre l'école des garçons qui n'a été mixte que par intervalles assez courts et assez éloignés, il y a presque toujours eu à La Sauvetat, depuis 1820 ou 1825 une école spéciale aux filles, tenue par des institutrices libres laïques. Cette école était connue,du reste elle a été depuis et toujours très fréquentée, à cause précisément du point central qu'elle occupe, non pour la commune mais pour les communes voisines. A la suite de la loi du 16 juin 1881 sur la gratuite, l'école libre des filles a été définitivement convertie en école publique, par décision ministérielle du 18 janvier 1884. Elle existait ainsi de fait, depuis le 15 décembre 1884, date à laquelle Mme Galtié, institutrice à La Sauvetat, fut nommée institutrice communale, par arrêté du même jour. Vers le commencement de 1889 Mme Galtié fut remplacée par Mlle Gourmel qui le fut, en 1893, par Mme Garros. »

Aujourd'hui cette école est dirigée de nouveau par Mme Galtié.

MARBOUTIN.

1 M. Bardet me permettra de le remercier ici de l'amabilité avec laquelle il m'a aidé dans mes recherches.

Direction de gérance : O. Fallière, Ph. Lauzun.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

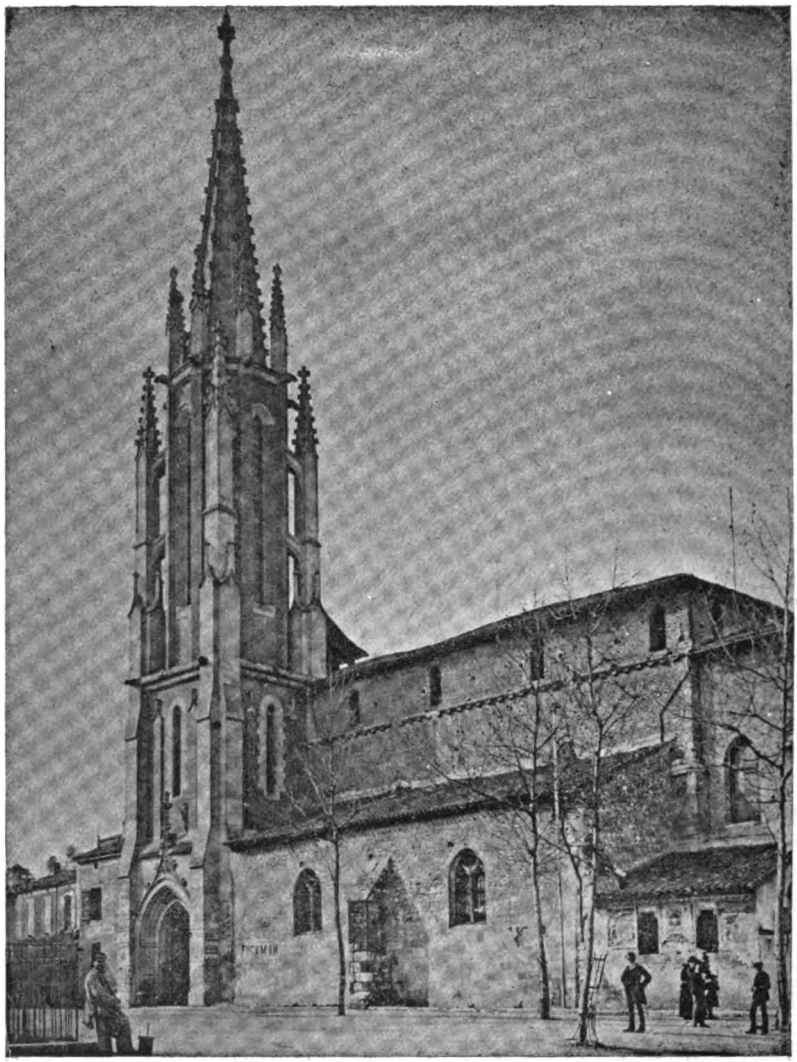

Eglise élevée au XIIIe siècle sur le lieu du martyre de Sainte Foy, et démolie en 1892.

France illustrée
(2 Octobre 1897)

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SAINTE FOY, VIERGE ET MARTYRE

A AGEN

Nous avons exposé ailleurs[1] — et nous avons résumé plus haut — les déductions et les règles qui nous ont mis en possession du texte des Actes du martyre de sainte Foy et de saint Caprais dont on vient de lire la traduction[2]. Le but du présent mémoire est de rappeler — nous n'osons dire : d'apprendre — aux Agenais du XXe siècle comment une jeune martyre de douze ans illustra leur cité au IVe siècle.

C'est le 6 octobre de l'année 303, pendant la dernière et la plus terrible des persécutions, que sainte Foy rendit témoignage à Dieu dans sa ville natale. Maximien, qui partageait avec Dioclétien l'empire romain, et le césar Galère, qui avait fini par obtenir de ce dernier l'édit de persécution du 28 février 303, mirent cet édit à exécution avec une rage inouïe, avant même qu'il eût été promulgué. Constance, l'autre césar, à qui était échu en partage le gouvernement de la Gaule et de la Grande-Bretagne, était d'une nature fine et distinguée, bienfaisante et modérée, et professait de l'estime et de la sympathie pour la religion chrétienne. Il se refusa à exécuter dans ses états l'édit dans toute sa rigueur, et se contenta, au moins en partie, de faire raser les églises chrétiennes, estimant qu'il serait aisé de les reconstruire plus tard. Toutefois ses intentions ne furent pas respectées dans la région du midi de la Gaule. « Il n'y eut pas de sang versé, dit M. de Champagny[3], au moins dans l'est et le nord de la Gaule, mais il ne semble pas que, dans le reste du domaine de Constance, son exemple ait été suivi par tous ses délégués. Un certain Dacianus, qui paraît avoir eu sous son gouvernement le nord de l'Espagne et la partie de la Gaule la plus voisine des Pyrénées, est cité comme un des plus acharnés persécuteurs. » Il semble peu probable que ce Dacien soit celui dont le nom a été attribué, au moins une fois, dans les Actes de la Passion de sainte

1 *Sainte Foy, vierge et martyre*; *passim*.

2 Cf. Saltet : *Etude critique sur la Passion de sainte Foy et de saint Caprais*. (*Bulletin de littérature ecclésiastique* de l'Institut catholique de Toulouse. Juin 1899.)

3 *Les Césars du IIIe siècle*, t. III, p. 344.

Digitized by Google

Foy par quelque scribe, au préfet devant lequel comparut notre sainte ; sans doute même ce nom n'était pas celui de ce dernier personnage[1].

Les Actes que nous avons traduits plus haut rapportent qu'un grand nombre de témoins du martyre de sainte Foy, « dont les noms sont ignorés », entraînés par son exemple, affirmèrent qu'ils croyaient en Jésus-Christ et conquirent la palme du martyre. Dans ses *Vitae Sanctorum*, publiées à la fin du XVIe siècle, Surius précise le nombre de ces martyrs innommés et les fixe à cinq cents. Le Propre du Diocèse d'Agen, daté de 1670, affirme que, parmi les *douze mille* spectateurs du martyre de sainte Foy, *cinq cents* furent convertis et mis à mort. Le Propre de 1727 contient, à la date du 26 octobre, l'office de ces martyrs.

La Passion de sainte Foy ne mentionne pas sa sœur sainte Alberte. La première mention s'en trouve seulement vers le milieu du XVIIe siècle, dans le *Gallia christiana*. D'après le *Gallia*, sainte Alberte aurait subi le martyre en même temps que sa sœur, et son corps aurait été transporté à Vénerque. Le R. P. Ghesquière, bollandiste, estime que l'existence d'Alberte est au moins douteuse. Sans rapporter les autres témoignages relatifs à sainte Alberte, disons seulement que s'ils suffisent à la rigueur pour démontrer l'existence d'une sainte de ce nom, déjà bien suspect pour un nom gallo-romain du IVe siècle, ils sont insuffisants à démontrer qu'elle a vécu à cette époque et qu'elle était sœur de sainte Foy. On ne peut alléguer sérieusement une tradition qui ne remonte qu'au XVIIe siècle.

* * *

Les corps des nombreux néophytes qui avaient cueilli la palme du martyre avec sainte Foy, furent jetés par les païens dans les fondrières d'un marais voisin. Le marais fut desséché plus tard et les chrétiens bâtirent sur son emplacement, au commencement du Ve siècle, une crypte dite de *Saint-Caprais-du-Martyre*, sous le patronage de ce saint. Elle subsiste encore à peu près dans son état primitif, sous l'autel de la chapelle des Pénitents Gris, située à côté de la cathédrale Saint-Caprais. C'était jadis la chapelle de l'ancien hôpital Saint Jacques. On désigne la crypte sous le nom de *Martrou*

1 V. plus haut.

Digitized by Google

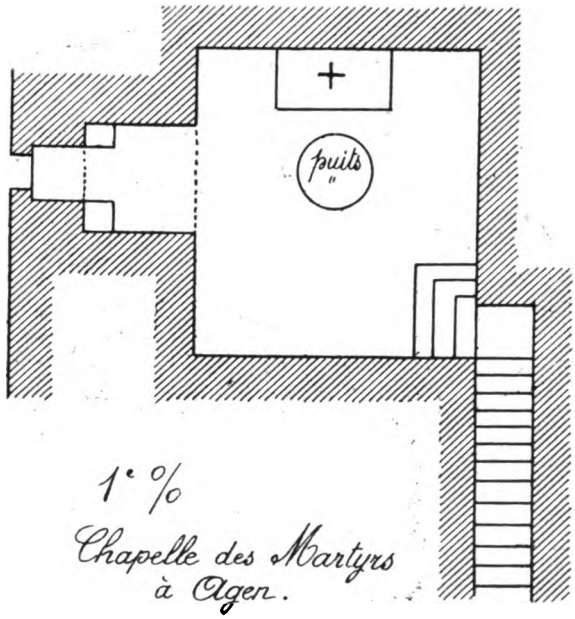

1c %

Chapelle des Martyrs
à Agen.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

ou caveau des martyrs. De forme sensiblement carrée, elle mesure quatre mètres dans sa plus grande longueur. On y descend par une série de degrés qui donnent accès par l'un des angles. Au mur de fond est adossé un autel, en avant duquel s'ouvre le puits où furent précipités les corps des martyrs[1] ; on a dû récemment en recouvrir l'orifice de deux dalles de marbre, afin d'empêcher l'inondation de la crypte. « L'appareil primitif des murs est malheureusement recouvert d'un enduit[2] », offrant des traces de peintures de mauvais goût.

La crypte du *Martrou* fut fermée, vers le milieu du XVIIe siècle, par l'autorité ecclésiastique, pour empêcher le culte superstitieux qui s'y rendait à un saint imaginaire, à qui le vulgaire demandait vengeance contre ses ennemis. Elle est aujourd'hui rendue à la vénération du public. De nombreux sarcophages, dont plusieurs jonchent encore le sol environnant, attestent que les chrétiens, selon un usage commun, choisirent, pour en faire leur sépulture, le lieu consacré par le sang des martyrs.

S'il faut en croire le texte fortement retouché des Actes, qui se trouve dans le manuscrit du *Livre des miracles* de sainte Foy écrit au XIIe siècle et conservé à la bibliothèque de Schlestadt, les corps de sainte Foy et des principaux martyrs auraient été traités avec plus d'honneur. Abandonnés par les infidèles sur la place publique, ils auraient été recueillis par de pieux chrétiens. Ceux-ci auraient « essuyé les traces de leur sang vénérable au moyen de tissus précieux et auraient enseveli les corps eux-mêmes, dans un lieu plus propre à les cacher qu'à leur donner une digne sépulture.»

« C'est que, ajoute l'auteur, dans la terreur dont ils étaient frappés, ils redoutaient vivement de voir ces saintes reliques enlevées et transportées ailleurs par la haine de leurs ennemis, ou, ce qui eût été pire encore, précipitées dans les eaux du fleuve voisin et ravies à la piété des fidèles. Mais la divine Providence bénit les démarches de ces chrétiens, et voulut que la ville, qui avait eu le bonheur d'être trois fois la patrie des martyrs par leur naissance, leur supplice et leur sépulture, conservât leur patronage avec les grâces qui devaient en découler[3].

---

1 Nous devons à l'obligeance de M. G. Rohault de Fleury le croquis ci-joint du plan de la crypte du *Martrou*.

2 *Guide du Congrès d'Agen et d'Auch en* 1901, par Ph. Lauzun.

3 Cf. *Acta SS.*, 20 octob.

Digitized by Google

Un siècle s'était écoulé depuis le martyre de sainte Foy et de ses compagnons, lorsque l'idolâtrie fit place progressivement de toutes parts au christianisme et la paix régna dans l'Eglise. Un pieux évêque, saint Dulcidius, élevé sur le siége d'Agen vers l'an 405, conçut le dessein de retirer les corps des martyrs de leur sépulture provisoire et de construire une basilique digne d'abriter leurs cendres sacrées. Avec le secours du ciel, l'édifice fut promptement achevé ; il fut dédié à sainte Foy. Il s'élevait dans le faubourg d'Agen, au nord de la cité et du côté des remparts [1]. La tradition locale assure que cette basilique fut élevée sur le lieu même où notre sainte avait subi le martyre.

Cette tradition est conforme à l'usage constant des premiers siècles. Les chrétiens commençaient par élever un édicule sur la sépulture des martyrs, afin d'en signaler l'emplacement et d'en conserver la mémoire ; ces édicules portaient en conséquence le nom de *memoria* ou *cella memoriae*. Plus tard, surtout si le martyr devenait célèbre par les miracles opérés sur sa tombe, on construisait sur cette sépulture une église qui prenait le nom de basilique ou de *martyrium*. Le plan de l'édifice était combiné de telle sorte que le tombeau occupait le point où devait être dressé l'autel.

On célébrait l'*élévation* du corps du martyr que l'on plaçait sous l'autel. Cette crypte était appelée confession, *confessio*. Souvent aussi, lorsque les chrétiens furent obligés de cacher les corps des martyrs dans des sépultures provisoires et peu honorables, on construisit plus tard des basiliques, *martyria*, sur le lieu même de leur passion et de leur mort [2] ; puis on y transféra leurs reliques.

La basilique construite par saint Dulcidius était une simple *cella* rectangulaire, construite en briques et divisée en trois travées voûtées [3]. Ses fondements ont été découverts, il y a un quart de siècle environ, en pratiquant des fouilles.

Il ne restait plus qu'à y opérer, selon l'expression consacrée, l'*élévation* des précieux restes de la sainte. Nous reproduisons ici le texte des Actes :

« *Le saint évêque hésitait cependant, non par défaillance*

---

1 *Ecclesiam foris murum ejusdem urbis ad septentrionale clivum in suburbio construxit. Translatio S. Fidis* ; ms. de Schlestadt.

2 Cf. Martigny, *Dict. des antiq. chrét.* Art. Basiliques chrétiennes.

3 G. Tholin, *Etude sur l'archit. relig. de l'Agenais.*, p. 262.

Digitized by Google

dans la foi, mais par respect pour les saintes reliques. Il tremblait de toucher à ces dépouilles si vénérables, d'ouvrir même leur tombeau, de peur de fracturer les ossements sacrés. Arrêté par ces scrupules, il différa longtemps d'accomplir son dessein. Au milieu de ces préoccupations, il fut averti en songe de ne pas rester davantage infidèle à sa pieuse mission, mais d'accomplir ce qui était l'objet de ses propres vœux, ce qui devait procurer aux martyrs tant d'honneur, et aux croyants tant de gages de salut. Cet avertissement mystérieux fut encore fortifié par l'avis d'un grand nombre de sages conseillers. Il se décide alors à se mettre à l'œuvre. Le saint pontife, entouré d'une multitude d'assistants, s'avance donc vers le lieu de la sépulture, pour procéder à l'élévation des corps saints, selon le désir unanime des fidèles. Mais voilà qu'au moment solennel où l'on mettait la main à l'œuvre, tous les assistants se sentent saisis d'un mystérieux effroi qui les paralyse et arrête la parole sur leurs lèvres. Alors tous ensemble, prêtres et peuple, se prosternent à terre et se répandent en prières. Puis l'évêque Dulcidius se relève, s'approche de la sépulture des glorieux martyrs, et pose la main dessus pour l'ébranler. O prodige! à ce seul contact la pierre se soulève, et le prélat se dirige avec la plus vive allégresse vers la basilique. Les hommes vigoureux, chargés de transporter le tombeau, se précipitent sur ses pas et, nouvelle merveille! semblent suivre plutôt que porter leur lourd fardeau qui vole. Dans le lieu préparé, les martyrs sont ensevelis avec tant d'honneur et de magnificence, que dès ce jour ils font sentir les bienfaits de leur protection et ne les refusent à nul de ceux qui viennent les demander. Et si le premier lieu de leur sépulture fut sanctifié par le sang des martyrs, que cette terre avait bu, le second est illustré par la présence des corps saints qui y sont déposés. Car ce tombeau resplendit d'une telle gloire, que tous ceux qui y viennent invoquer les saints martyrs éprouvent aussitôt les bienfaits de leur intercession auprès de Jésus-Christ[1]. »

A ce récit, qui remonte à la première moitié du ve siècle[2], l'historien de la translation des reliques de sainte Foy ajoute les traits suivants : « Le saint évêque Dulcidius sépara les corps des saints martyrs, dont il venait d'accomplir l'*élévation*. Les restes de la bienheureuse vierge Foy, dont le triomphe fut plus glorieux, furent

1 Manuscrits de Paris et de Montpellier.

2 Cf. *Sainte Foy, vierge et martyre*, p. 42 et 100.

Digitized by Google

déposés, avec les honneurs les plus magnifiques, dans la basilique nouvelle, et renfermés dans un sépulcre de marbre précieux, taillé avec art. Ce monument portait une inscription sculptée en relief, qui se voit encore et qui offre le précis de la passion de la sainte. Quant au corps de saint Caprais, l'évêque Dulcidius le transporta dans l'église bâtie dans l'intérieur de la ville, et le disposa avec les mêmes honneurs et le même soin dans un sarcophage de marbre [1]. Cette dernière église, rebâtie à plusieurs reprises sur les mêmes fondements dès le XIe siècle, fut d'abord le siège d'une collégiale. Les plus anciennes parties de l'édifice actuel, qui est la cathédrale d'Agen, datent de la seconde moitié du XIIe siècle [2]. On y conserve encore le chef vénérable de son saint titulaire.

Revenons à sainte Foy. Son tombeau ne tarda pas à devenir célèbre. « L'épouse et martyre de Jésus-Christ, dit encore le récit de la translation, fut glorifiée par une multitude de miracles; elle rendait la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds, chassait le démon du corps des possédés et guérissait toute sorte de maladies. Le Seigneur se plut à la couronner d'une auréole si éclatante, que d'abord les cités et les régions voisines, et bientôt après les contrées les plus éloignées et situées jusqu'aux extrémités du monde, retentirent de la gloire de la sainte. Partout, chez tous les peuples, même les plus reculés, on célébrait les louanges de celle qui était regardée comme l'une des plus glorieuses filles du ciel et des plus illustres vierges du Christ. Au bout de très peu de temps, les populations accouraient en foule auprès de son tombeau ; on y transportait de tous côtés une multitude de malades de toute sorte. C'était alors que la glorieuse martyre faisait éclater son pouvoir. Tous recouvraient la santé ; ils s'en retournaient joyeux et guéris, en célébrant les merveilles de la puissance du Seigneur et de l'intercession de la grande vierge. »

On le voit, la mission salutaire de sainte Foy, loin de se terminer avec sa vie, semble à peine inaugurée. Le prestige de ses miracles séduit les multitudes, les entraîne à son tombeau, les rassemble, les civilise ; elle exerce, en un mot, sur la cité cette influence, ce patronage en vertu duquel les saints sont reconnus comme les fon-

---

1 Cette citation est tirée des deux récits combinés de la translation. Le premier remonte vers le milieu du Xe siècle, le second vers le milieu du XIe. Cf. *Sainte Foy*, p. 417-420.

2 Ph. Lauzun, *op. cit.*, p. 6.

Digitized by Google

dateurs et les sauveurs de la société qui se reformait sous leurs auspices pour aboutir à la civilisation de Charlemagne, de saint Louis et de Louis XIV. C'est donc un monde nouveau qui se lève sous leur influence.

La cité d'Agen se présente comme l'un des plus illustres exemples de cette transformation religieuse et sociale. Jusqu'au VIIIe siècle, il ne paraît pas qu'elle ait subi une dévastation trop complète de la part des barbares qui sillonnèrent la Gaule dès le Ve siècle. Mais, au VIIIe et au IXe, Sarrasins et Normands détruisirent les monuments et la majeure partie de la cité.

Il semble cependant que la basilique de Sainte-Foy ait échappé à la destruction générale. Ce qui le montre, c'est que la ville anéantie déplaça son siège pour se reconstruire autour du tombeau et de la basilique de sa patronne. Faut-il croire que la puissante sainte aurait frappé de terreur les redoutables destructeurs? Cette affirmation de Labenazie est revendiquée par Ad. Magen[1]; elle a son écho dans l'histoire de ces temps troublés, qui présente bon nombre de traits de ce genre. Grégoire de Tours rapporte que ceux des barbares qui eurent la témérité de piller en 587, aux portes mêmes d'Agen, l'église de Saint-Vincent, furent terriblement châtiés par la vengeance divine et périrent tous misérablement[2].

L'antique cité des Nitiobriges était située au sud de la ville moderne. Quand elle eut été ruinée par les barbares, elle déplaça son centre et se rebâtit vers le nord, attirée par les édifices dédiés aux saints martyrs; les Normands les avaient respectés. Dès le Xe siècle, la nouvelle enceinte atteignit et renferma probablement dans son sein l'emplacement de la maison que la tradition disait avoir été habitée par la sainte; au XIIIe siècle, cette enceinte fut reculée jusqu'au delà de la basilique de Sainte-Foy, qui dès lors se trouva dans la ville[3]. Sainte Foy et saint Caprais attiraient irrésistiblement autour d'eux la cité d'Agen. Le seul fait de son déplacement vers le tombeau de sa sainte patronne a une signification d'une haute portée : peut-être les premières faveurs de sainte Foy auraient-elles pu fournir la matière d'un Livre des miracles pour le moins aussi étendu et aussi merveilleux que celui qui fut publié plus tard.

---

1 *Recueil des travaux de la Société ...d'Agen*, t. VIII, p. 112.

2 *De gloria martyrum*, c. CV.

3 *Recueil des travaux de la Société..., d'Agen*, t. VIII, p. 112-115.

Digitized by Google

***

Nous n'avons pas à rappeler ici les circonstances qui firent, vers la fin du IXe siècle, passer les reliques de sainte Foy d'Agen à Conques, ni à raconter de nouveau comment les moines de l'abbaye rouergate, en quête de quelque corps saint dont la notoriété pût attirer les pieux pèlerins et les précieuses offrandes, échouèrent d'abord dans leur tentative de s'emparer des reliques de saint Vincent de Saragosse, qui sont aujourd'hui honorées à Castres ; comment, ayant réussi à se procurer les restes d'un autre saint Vincent, originaire du diocèse d'Agen, ils eurent connaissance de la présence dans cette ville et de la puissance miraculeuse des reliques de sainte Foy et résolurent de les conquérir à tout prix ; comment le moine Aronisde ou Arinisde, chargé de cette mission, sut si bien capter la confiance des « clercs de sainte Foy », qu'après dix années de patiente régularité, il réussit à tromper leur vigilance et à ravir leur dépôt sacré ; comment enfin il échappa, avec le secours de la Providence elle-même, aux poursuites des Agenais déçus et affolés et apporta son précieux fardeau au monastère de Conques dont il n'a cessé depuis lors de faire la gloire.

C'est plutôt, croyons-nous, le lieu de citer les lignes mélancoliques recueillies par le *Gallia christiana* ; elles formaient, semble-t-il, le prologue du récit de quelque miracle opéré à Périgueux par l'intervention de saint Phébade : « La ville d'Agen était jadis la plus illustre cité de l'Aquitaine par les nombreuses reliques de ses saints patrons. J'ignore pour quel crime elle a été dépouillée de ses trésors, qui lui ont été enlevés peu à peu dans le cours des temps, les uns par la force, les autres par quelque pieuse fraude. Si jamais vous voyagez en Aquitaine, vous trouverez, comme j'ai souvent trouvé moi-même, diverses églises qui vous diront en vous montrant leurs reliques : Voici le corps d'un martyr apporté d'Agen ; voilà celui d'une vierge ou d'un confesseur, ou bien la portion principale de celui d'un autre saint. Mentionnons particulièrement le corps de saint Phébade, apporté à Périgueux..... [1] »

---

1 *Gallia christiana*, t. II, col. 896. Reproduit dans le *Liber miraculorum sancte Fidis*, p. 268. — Cf. Le Propre d'Agen de 1627 (6 oct., lect. VI).

Digitized by Google

* * *

Sur l'emplacement de la *cella* construite au ve siècle par saint Dulcidius, fut élevée au XIIIe, l'église de Sainte-Foy, qui, par un vandalisme inexcusable, a été démolie en grande partie, il y a bientôt dix ans[1]. M. Tholin, le savant archiviste dont le département regrette vivement la retraite récente, décrivait ainsi cette église en 1874 :

« C'est la première construction ancienne qui frappe les yeux du voyageur lorsqu'il franchit l'enceinte de la gare d'Agen. Ce premier coup d'œil est défavorable, car on croirait plutôt voir une grange qu'un édifice religieux.

« La nef, qui était d'abord unique, appartient à la première époque gothique, c'est-à-dire à la seconde moitié du XIIIe siècle. Elle comprend trois travées voûtées en grandes croisées d'ogives légèrement surhaussées. Les arcs, dont les moulures sont assez fines, reposent sur des consoles dont la plupart ont été refaites. Les fenêtres, à cintres brisés, sont étroites, munies à l'intérieur de colonnettes dans leurs montants, comme les baies romanes. On remarque des cordons qui forment un encadrement en forme de merlon autour de ces fenêtres. Les murs sont en grande partie bâtis en briques beaucoup plus petites que celles qu'on avait employées dans la construction des Jacobins.

« A l'extérieur, un cordon au profil carré, posé sur un rang de modillons bruts, circule aux deux tiers environ de la hauteur. Au-dessous de la charpente à angles très obtus, on a ménagé une sorte de retraite qui a des baies en plein cintre faisant sans doute l'office de créneaux, car l'église était reliée à l'enceinte fortifiée[2].

« Tel était, au XIIIe siècle, le sanctuaire dédié à l'illustre martyre agenaise. Plus tard, vers le XVe siècle, on fut obligé d'agrandir ce modeste édifice, insuffisant pour le service d'une paroisse. On eleva des bas côtés et un chevet pentagone parementés en pierre et flanqués de contreforts sur les angles. On fit dans les murs des ouvertures en brèche pour établir la communication entre les trois nefs. Ces archivoltes sans moulures, basses et lourdes, rappellent

1 Ph. Lauzun, *op. cit.*, p. 10.

2 Cf. Durengues, *Pouillé historique du diocèse d'Agen pour l'année 1789*, page 183.

Digitized by Google

de tous points les épaisses arcades, dites cornières, qui abritent les côtés d'une des rues de la ville. On recouvrit par des croisées d'ogives longitudinales les deux travées de chaque bas-côté. Le style du remplage des fenêtres et les profils des arcs accusent la dernière période gothique [1].»

« Lorsqu'on procéda en 1892 à la démolition de l'église Sainte-Foy, on trouva au-dessous du dallage de la nef, à trois ou quatre mètres de profondeur, un certain nombre de sarcophages en pierre, les uns rectangulaires, les autres offrant un rétrécissement à une extrémité, qui paraissent dater des époques mérovingienne et carolingienne. La flèche de l'église, de construction moderne, a été respectée. On a édifié dans son axe un oratoire destiné à fixer le souvenir de l'un des plus anciens sanctuaires d'Agen [2]. »

* * *

Nous venons d'invoquer les grands souvenirs chrétiens et païens de la ville d'Agen. L'esprit émerveillé se demande si, parmi les plus illustres cités de la Gaule et d'ailleurs, beaucoup pourraient se vanter d'annales plus glorieuses. Que n'a-t-on dit, et que ne resterait-il pas à dire sur les splendeurs de la cité gallo-romaine, dont on a, dans tous les temps, exhumé des restes si précieux pour l'histoire de l'art ?

Dans aucune cité, le christianisme n'a triomphé du paganisme et de la tyrannie romaine plus hautement peut-être qu'à Agen. Et quel triomphe a été plus merveilleux que celui dont le signal a été donné par une gracieuse enfant martyre ? A sa suite, les saints se sont tellement multipliés dans cette ville, que des régions voisines et aussi des pays lointains plus pauvres de gloire, on est venu s'y approvisionner de reliques et de miracles. Nous avons cité plus haut un document qui l'atteste, ajoutant que partout, dans l'Aquitaine, on montre le corps de quelque martyr d'Agen. Il y a lieu de se demander ici ce qui doit le plus surprendre, ou l'avidité des étrangers à l'égard des reliques et les moyens mis en œuvre pour s'en emparer, ou la facilité avec laquelle les Agenais se sont laissé ravir

1 *Etudes sur l'architecture religieuse de l'Agenais*, p. 262.

2 Note manuscrite de M. Tholin (1893).

Digitized by Google

leurs trésors. Sans doute ils ont témoigné la plus profonde et la plus éclatante désolation à la perte du corps de sainte Foy ; mais n'y a t-il pas eu excès de confiance de leur part, et les clercs de la basilique auraient-ils dû s'oublier dans les délices du festin, le soir du rapt devenu célèbre ?

Il y aurait lieu de se demander aussi si les Agenais du XIXe siècle n'auraient pas hérité, à mille ans de distance, de l'insouciance de leurs pères et de leur préoccupation à jouir des délices de leur fertile contrée. Comment expliquer autrement qu'ils aient laissé, sans trop protester, raser la vieille basilique de leur patronne, et confisquer son emplacement ? N'était-ce pas pour eux le lieu le plus sacré, le plus rempli de glorieux souvenirs, le centre que leurs ancêtres avaient choisi pour la vieille cité ? Aussi bien est-ce au nom de l'archéologie elle-même que nous exprimons ce regret.

L. SERVIÈRES et A. BOUILLET.

Digitized by Google

IMPRESSIONS DE VOYAGE

I

PROMENADE AUX ILES CHUSAN

Vendredi, 27 avril. — Nous avons quitté Shanghaï dès l'aube. Aux usines enfumées d'Hong-Kew ont succédé deux rives verdoyantes. Voici Woosung, les eaux bourbeuses du Yang-tse, le large estuaire jaune bordé de sables lugubres sous un ciel éteint. Nous reconnaissons le rocher de Gutzlaff. Il s'abaisse et pâlit, tandis que nous nous dirigeons vers une barrière d'îles dentelées. La brise froide qui ridait la mer se calme à l'abri des premières terres. Les eaux sont d'un jaune terreux par suite du voisinage de la rivière de Ning-po. Sur ce miroir terni le soleil a des reflets livides qui évoquent le souvenir de la mer Morte ; l'œil cherche avidement au flanc des collines les plaques de verdure crue du printemps.

L'*Eclaireur* s'engage dans un dédale de chenaux. On dirait un coin japonais de la mer Intérieure. Des plantations escaladent les pentes taillées en marches d'escalier. La saison n'est pas très avancée ; les arbres isolés par bosquets ont d'indécises teintes rousses. Des champs de colza bordent d'un jaune éclatant le pied des montagnes. Dans les passes difficiles, des batteries alignent de nombreux canons. L'une d'elles nous salue en amenant jusqu'à terre le dragon bleu, avec une courtoisie qui sent l'obséquiosité.

Au sortir d'un passage étroit nous débouchons dans une jolie baie pleine de jonques : c'est Tinghaï. On ne voit pas la ville. Elle est tapie dans la plaine basse derrière le talus formé sur le bord de la grève par les vieux remparts. De hautes montagnes s'étayent derrière elle en gradins boisés.

Une porte basse nous fait pénétrer dans une rue pavée, presque couverte par les toits débordants, et où pendent d'innombrables enseignes rouges et dorées illustrées de caractères noirs. Des échoppes

Digitized by Google

s'ouvrent, étalant des comestibles variés, des objets de toilette chinois, des casseroles, de belles soques rembourées. Ça et là reluit un miroir européen, ou, parmi des « Kakemenos » célestes, quelque chromo anglais. Les habitants ont une physionomie plus avenante que les Shangaiens. Moins en contact avec les diables d'Occident, ils ont moins appris à les détester.

La rue tourne à angle droit. Un parfum compliqué qui nous prend à la gorge nous apporte une réminiscence de l'Orient musulman, un souvenir des souks de Tunis. Où sont, hélas, les voiles blancs des odalisques, les fins profils d'Arabes, et la lumière, et la couleur? De la couleur ? en voici. Brusquement les maisons ont cessé; la chaussée prolonge ses dalles entre deux étangs. La campagne apparaît resplendissante. Des bois verts d'où s'échappent des toits cornus se mirent dans les canaux étincelants. Les fleurs de colza éclatent sur le fond léger des eaux limpides, où tremble l'image glacée de bleu des sampans. Des senteurs printanières flottent dans la gaieté du paysage. Il vient une joie de vivre et une envie d'aimer. Pourquoi faut-il qu'un si beau cadre rayonne autour d'une toile vide?...

Un chemin de traverse nous égare parmi les rizières. Nous retrouvons la route dallée ; elle nous mène jusqu'à un arroyo plus large au delà duquel se développent de nouvelles murailles, une seconde ville. Même physionomie de bazar oriental. Des épingles d'or brillent dans les beaux cheveux lissés des femmes vêtues de soie noire. Elles glissent comme des ombres sous un passage voûté qui nous rend brusquement la campagne fleurie, les rizières noyées. Des paysans labourent avec des charrues attelées de petits zébus. Des oiseaux familiers viennent jusque sous leurs pieds. S'ils ne suffisent pas à donner l'illusion de l'âge d'or, ils attestent du moins le naturel doux et pacifique des Chinois. On ne songerait pas ici à faire une légende poétique des colombes qui voltigent autour d'une jeune fille ou d'un anachorète ; ce serait trop banal.

Le soir verse une lumière rose sur les arroyos. Nous revenons sur nos pas pour suivre le fossé de la ville. Les murailles crénelées auraient un air moyenageux, n'étaient les cornes innombrables qui jaillissent de tous les côtés. Dans les champs, navets, choux et salades donnent une impression potagère d'apaisement. Le fossé, coupé de ponts de pierre d'une seule arche, s'éloigne à perte de vue, réfléchissant les maisons et les remparts. Une telle soirée serait divine à Venise.

Digitized by Google

Nous avons gravi une éminence hérissée de vieilles murailles. Il a dû y avoir un fort au temps de Kang-hi. Les toits cornus d'une pagode surplombent la mer et la perspective lointaine des îles d'où les jonques reviennent avec lenteur. Des taupinières géantes, parfois gardées par une stèle couverte d'hiéroglyphes, révèlent un cimetière à nos pieds. Nous dominons Tinghaï. La ville se compose d'une vingtaine de groupes de maisons que des chaussées dallées relient à travers les marécages. Des hommes, des enfants passent. L'eau calme double leur image. Les sampans qui glissent la rident à peine. Ils sont bien loin et bien petits dans cette vaste plaine inondée.

Une confuse rumeur monte de la cité lacustre : cette voix du soir que l'on entend sur les montagnes, et qui, dans ce cadre d'étangs, parmi ces toits de chaume à demi effacés par le brouillard et d'où s'élèvent des fumées bleuatres, revêt une mélancolie particulière. On sent que la vie est ici primitive, paisible, patriarcale. Le contraste entre les marais dormants et la mer qui écume de l'autre côté de la digue accentue encore cette impression. Ici, c'est le repos de ceux qui demeurent, là la fièvre de ceux qui passent. Assis sur l'herbe, buvant la pureté de l'air, nous regardons la vie s'agiter au-dessous de nous. Une ombre grise descend sur le paysage. Tout à coup une cascade de notes aigrelettes frappe notre oreille, accompagnée d'un chant nasillard. On dirait à la fois d'un xylophone et d'un chamécen Japonais. C'est étrange et monotone. Qui donc s'amuse d'une façon si lugubre ?

Quelques instants plus tard nous sommes à bord. Le jour baisse. Les jonques de pêche se rassemblent et mouillent en repliant leurs ailes de chauve-souris. Des fanaux s'allument et l'ombre des montagnes se profile sur le ciel étoilé, tandis que d'innombrables grenouilles coassent dans les rizières.

Samedi 26. — A trois heures du matin, sur le pont. La nuit est lourde, le temps couvert, tout dort. Soudain, dans le grand silence universel, le bruit d'un gong résonne, grave et lent. C'est quelque prêtre chinois qui fait des prières à l'occasion de la fête du Dragon.

Vers huit heures, au moment où nous partons pour la chasse, le missionnaire monte à bord. C'est un lazariste italien. Il nous annonce la double visite des petites sœurs de Saint-Vincent-de-Paul et des mandarins de Tinghaï. Les premières ne l'ont pas accompagné. Il n'a avec elles que le moins de rapports possibles ; les chinois païens prétendent que ce sont ses femmes. Quant aux mandarins ce

Digitized by Google

sont d'assez braves gens qui tremblent de peur dès qu'ils aperçoivent la flamme d'un navire de guerre. Dans l'état actuel des choses ils peuvent toujours craindre que l'Angleterre ou la France ne veuille mettre la main sur eux.

Quand les Anglais se sont emparés d'Hong-Kong, ils avaient d'abord songé à s'établir aux Chusan. Une épidémie et quelques renseignements intéressés leur persuadèrent que ces îles étaient malsaines. Ils y renoncèrent en même temps que la France à Tchefou. Au cas où l'une des deux puissances reprendrait son ancienne position, l'autre serait autorisée à l'imiter. Récemment les Anglais ont paru vouloir réoccuper les Chusan. Elles commandent l'entrée du Yang-Tse, la grande artère chinoise, objet de leurs convoitises. Les îles très nombreuses de l'archipel se rattachent aux Parker et aux Saddle vers le nord. Gutzlaff avec son phare et son sémaphore constitue leur sentinelle avancée, le chien de garde veillant à la porte de Shangaï. Il serait facile de créer aux Chusan un port militaire de grande valeur. Les passes sont étroites, bien abritées, et l'on y trouve du fond pour les plus grands navires.

C'est le sujet de nos réflexions dans le canot qui nous emporte, pleins de projets meurtriers à l'égard des bécassines. Le ciel s'est découvert ; la rade est lumineuse, l'air léger et embaumé, l'île verte est bondée de fleurs. Il y a d'innombrables rainettes dans les marécages et les alouettes montent en chantant dans la clarté jeune du matin. D'un vieux fort démoli, sur l'autre versant de l'île, nous apercevons une nouvelle rade, d'exquises montagnes bleues. Les pêchers sont couverts de neige rose ; le feuillage si fin des bambous est plus élégant que jamais. Des Chinois à physionomie ouverte nous indiquent très aimablement la route à suivre pour atteindre un deuxième ilot où le gibier est moins farouche. Quand nous revenons, le silence s'est fait sur les marécages. Le soleil ardent tombe d'aplomb sur le tapis de fleurs jaunes entre lesquelles brillent les sillons inondés. L'eau donne au paysage une merveilleuse transparence. Dans un minuscule oratoire ouvert sur les rizières, deux petits dieux immobiles, avec de grandes barbes et des costumes brodés d'or, hument avec sérénité le parfum qui monte d'une cassolette. En face, c'est la rade, les montagnes de Tinghaï vertes et roses, la coque blanche et les vergues noires de l'*Eclaireur* qui émergent au-dessus du talus fleuri. Il chauffe : dans une heure nous appareillons.

C'est fait. Tinghaï disparaît derrière un promontoire ; nous

Digitized by Google

suivons de longues passes sinueuses pour déboucher dans une vaste étendue d'eau calme où se posent ça et là des jonques et des îles. De grands oiseaux de mer rasent la nappe unie. Les Chusan bleuissent dans l'éloignement et nous mouillons à cinq heures au pied d'un ilot en pain de sucre, flanqué d'une batterie. C'est Chin-gaï, le poste de douane qui garde l'entrée de la rivière de Ning-po. Malheureusement les eaux sont basses, nous ne pouvons remonter jusqu'à la ville. Il faut renoncer au pélerinage projeté sous les fameux arcs de triomphe des veuves et des vierges. Nous repartirons demain pour Won-sung.

Dimanche 28. — Le fleuve est plus que jamais boueux, terne et lugubre entre ses rives plates. Des jonques flottent pareilles à des épaves, leurs voiles affaissées, lourdes de pluie. Elles sont grises comme la mer, comme le brouillard qui les ensevelit. Des ombres vagues s'estompent : Woo-Sung. Une forêt de mâts, de baraquements, de cheminées d'usine : tout cela confus, noyé, navrant. Un vent glacial se lève et nous fouette au visage de la neige durcie. Nous arrivons à Shangaï exténués, aveuglés, transis. Nous mouillions avec une satisfaction indicible. Il semble que nous rentrions chez nous après de longs mois d'absence.

II

LA RIVIÈRE MIN ET FOU-TCHÉOU

Une pluie fine poudre de gris l'île Wufu et le massif où la rivière a creusé sa tranchée profonde. Que se cache-t-il derrière cette barrière de chaînes et de pics, posée sur le bord de la Chine du côté de l'Océan, comme la grande muraille du côté des Tartares? Ce fleuve a l'air d'une souricière. Des batteries subitement démasquées allongent partout des canons menaçants. Deux d'entr'elles, casematées, développent leur cuirasse de béton à droite et à gauche de la passe Kimpaï. Ici la Min n'a pas plus de quatre cent mètres de largeur. Des sampans, des canots à vapeur, de grands bâtiments nous croisent chargés d'une fourmilière humaine. Sur leur pavillon jaune se tord le dragon bleu aux yeux énormes, qui baille à la lune entre les deux spirales d'une moustache de mandarin. Une batterie nous salue,

Digitized by Google

Des soldats, des officiers vêtus de couleurs éclatantes nous regardent. Quelques-uns ont peut-être vu par cette même passe les navires de Courbet descendre lentement entre les forts démantelés, parmi les débris flottants et les cadavres.

Voici le premier village chinois. De petites maisons noires entassées. On ne voit presque que les toits d'où s'élèvent de légères fumées. Combien y en a-t-il? Mystère. Cela pullule, comme les habitants. Cinq cents mètres plus loin un autre village encore plus dense, aussi sombre, aussi sordide. Ils s'adossent à des montagnes labourées presque jusqu'au sommet, taillées en gradins minuscules qui leur donnent l'air de grands escaliers zébrés de raies jaunes horizontales par la moisson naissante.

La rivière s'épanouit en vaste bassin, puis se reverse dans la passe Mingan, véritable défilé creusé entre deux murailles de granit. La rive droite abrupte plonge dans le fleuve des rochers noirs polis par les eaux. La rive gauche se coupe de gorges sombres au fond desquelles on aperçoit des pics de formes étranges. A la sortie de ce couloir on se sent au cœur de la Chine. Cette énorme lanière montagneuse est bien un obstacle infranchissable à toute influence extérieure. Et d'ailleurs ces montagnes ont un air si extraordinaire, si différent de nos Alpes d'Europe ! Le glissement des terres a presque partout mis à nu leur ossature noire et déchiquetée par larges plaques de rocher que veinent les stries blanches dues aux pluies torrentielles. Le manteau vert dont les déchirures découvrent cette nudité semble tenir à peine, artificiellement. Tout cet ensemble a l'air rocaille des cascades de nos jardins publics. On comprend qu'une cervelle jaune, plus particulièrement frappée par le côté bizarre ou grotesque des choses, ait dégagé ce caractère en l'isolant dans les invraisemblables paysages qui décorent les porcelaines de Chine. A une telle nature il faut d'ailleurs des habitants appropriés. Il ne peut y avoir ici que des êtres dont l'imagination soit pleine de dragons et de chimères, volant et grimaçant sur une ville de cauchemar hérissée des millions de cornes de ses toits recourbés.

Une silhouette entrevue dans la brume arrête mes réflexions. L'*Eclaireur* glisse sur une nappe d'eau jaune limitée par des montagnes coiffées de nuages. Sur leur ombre pâle se détache un mamelon vert. Une tour le surmonte. Elle semble formée par la superposition de sept petites maisons rondes de plus en plus effilées, avec des toits débordants. C'est la Pagode. Une demi-heure après nous sommes affourchés.

Digitized by Google

Une légion de sampans s'élance à l'assaut. Il faut repousser tous ces jaunes à coups de crosse dans les échelles. La garde se couvre de gloire. Enfin, ils rentrent dans leurs coquilles. Quelques-uns établissent une petite voile rectangulaire et se tiennent à la hauteur de la coupe pour nous envahir les premiers quand on leur permettra d'approcher. Les autres dérivent au courant et s'accrochent à notre arrière avec de longues gaffes. Ils s'entassent en éventail, cramponnés comme des pieuvres. Chaque fois qu'un officier paraît sur le couronnement, ce sont des cris et d'invraisemblables gesticulations. Chacun nous montre des liasses de papiers qui sont des certificats. Un des sampaniers imagine de nous les faire parvenir au bout d'une perche. Il y en a de très vieux, du « Villars » et du « Volta. » La guerre a passé, quelques gouttes de sang ont pu rougir ces chiffons, mais sans leur ôter leur valeur commerciale. Le patriotisme bien compris de ces jaunes s'efface toujours devant une piastre. La guerre, jeu de princes, est une affaire qui regarde les soldats des mandarins. Ils n'hésitent point à se recommander à vous des bons sentiments de ceux qui firent tous leurs efforts pour les envoyer dans l'autre monde. Est-ce bien plus paradoxal après tout que de voir un ingénieur sorti de Polytechnique réparer pour le compte de la Chine les méfaits du polytechnicien Courbet ?

La nuit descend lentement à travers le brouillard qui se déchire aux arêtes des montagnes. Les sampans sont toujours là. Ils nous quittent enfin après les sonneries du branlebas, aussi familières à leurs oreilles qu'à celles de nos plus vieux matelots. Et voici que pour moi s'évoque la vision du passé : il y a douze ans, à l'endroit même où nous sommes mouillés : le *Volta*, le d'*Estaing*, le *Villars*, la *Vipère*; et dans une petite chambre du *Volta*, penché sur les cartes de cette côte de Chine, l'Amiral préparant la lutte du lendemain, rêvant la conquête de Formose et des Pescadores. J'ai dit l'Amiral. Il était inutile d'ajouter son nom. Il n'y a ici qu'un seul souvenir, parce qu'un seul homme semble avoir passé dans ces mers pour accomplir de grandes choses : Courbet. En lui s'incarne toute idée de devoir militaire, de science et de patriotisme. Ici son ombre est l'ombre de la France.

9 Mai. — Pluie fine, montagnes toujours embrumées. A 11 heures nous partons avec la vedette sous la conduite du pilote Sam, un joyeux Chinois propriétaire de trente-deux admirables dents blanches. Nous doublons la pointe de la Pagode. Nous nous arrêtons un

Digitized by Google

instant au milieu des chalands, des jonqnes et des bateaux charbonniers qui encombrent l'entrée de l'arsenal. Un sampan nous accoste. Un grand chinois à la physionomie intelligente, vêtu de bleu, coiffé d'une calotte de soie noire, nous demande la remarque en excellent français : c'est l'interprête. Nous repartons. A gauche la cote est verte, des maisons cachent sous de beaux arbres leurs toits pointus ; dans le fond s'estompe une chaîne bleuâtre ; à droite des villages sombres s'accrochent parmi les rocailles à des pics abrupts qui se perdent dans les nuages. On est silencieux dans la vedette. Z..., engoncé dans son caban, a l'air d'un muet du sérail transi dans les glaces du pôle. Silence béni qui me permet de rêver. Je me sens en Chine ; je me répète que j'y suis à trois mille lieues des miens, à trois mille lieues des gens cultivés qui ne connaissent de ce pays que les descriptions des livres, des silhouettes peintes sur des vases de porcelaine ou des feuilles de papier de riz ; et je suis content d'être là ; heureux de voir cette face de la terre et de l'humanité ; heureux de vérifier et de sentir par moi-même. Voir ! N'est-ce pas une des plus grandes jouissances humaines ! Je ne comprends pas ceux qui se contentent d'étudier un peuple dans le silence du cabinet, lorsqu'ils ont les moyens de le voir penser, vivre, agir dans le cadre qui lui convient. Combien l'esprit s'élargit davantage !

Cette rivière immense, peuplée de jonques et de sampans, ne ressemble guère à la jolie nappe d'eau verte bordée de grands arbres et de petites collines où j'ai tant de fois poussé ma barque d'enfant. Voici que les souvenirs reviennent en foule, avec cette tristesse douce des choses qui sont très loin, plus encore dans le temps que dans l'espace.

Les Chinois que nous remarquons me regardent et chuchottent. Je les regarde à mon tour. Explosion de rires. Il y a une petite chinoise à l'œil malin qui se moque de nous le plus délicieusement du monde. Evidemment ces gens-là nous trouvent ridicules, et ça m'est égal ; mais leur bruyante gaîté contraste trop avec la mélancolie presque religieuse de mes pensées. Je fais un geste de mauvaise humeur ; résultat immédiat : abaissement d'une natte qui me voile l'intérieur du sampan et toute la curieuse nichée.

La rivière s'élargit à l'entrée d'une vaste plaine d'où s'élève brusquement la bordure circulaire des pics enchaînés. Des îles plates divisent le courant. Sur leur tapis vert, des canards et des corbeaux se promènent ; un Chinois laboureur conduit un petit buffle. Plus loin un vautour semble dormir, immobile sur une pierre grise. Çà et

Digitized by Google

là, sur les pentes rapprochées, des sentiers pavés de poutrelles grimpent vers quelque sanctuaire cornu, dans les feuillages.

Voici Fou-Tchéou. Un fleuve obstrué par des jonques, une sorte de port où foisonnent les sampans, des quais, des silhouettes de cheminées d'usine en arrière d'un entassement de toits noirâtres. Nous atteignons un escalier dans la vase. Nous sommes arrivés.

Nons nous engageons dans une rue sinueuse bordée de murailles nues. C'est le faubourg de Nang-ti. La ville proprement dite est sur l'autre rive du fleuve. Nous avons toutes les peines du monde à arracher Z... à la contemplation d'un pêcheur à la ligne qui s'escrime contre des crabes minuscules dans un embryon d'arroyo; genre de sport merveilleusement approprié à la patience un peu abrutie de la race de Confucius.

Une centaine de pas sous des lilas en fleurs mais sans parfum nous conduisent à la porte entrebaillée d'une pagode. Un Chinois se précipite. Nous entrons dans une cour dallée rectangulaire. Les deux grandes faces sont occupées par des bâtiments aux multiples toits relevés, découpés en dentelle, reposant sur une charpente sculptée jusqu'à la ciselure où s'enroulent des dragons. Sur leurs socles de pierre deux monstres se regardent au milieu de la cour. Ils ont le corps d'un chien, les pattes d'un lion, des faces hideuses aux yeux énormes et saillants, la bouche démesurément fendue par un invraisemblable rictus. C'est le mâle et la femelle. Celle-ci étreint son petit entre ses griffes. Comment l'artiste a-t-il pu donner à cette horrible grimace l'expression d'amour maternel qui la rend presque humaine? Une cervelle jaune pourrait seule expliquer l'énigme. Et cependant cette expression est saisissante et passionnée.

Personne dans le jardin de la bonzerie. Personne dans le cloître grillé de barreaux de porcelaine imitant des bambous. Un dédale de petites salles ornées d'escabeaux, d'échelles, de niches, de guichets. On dirait les coulisses de quelque théâtre fantastique. Cela semble merveilleusement truqué pour duper les fidèles au nom du Très saint Bouddah. Nous apercevons deux bonzes assis dans un coin. Ils ne daignent même pas tourner la tête. Des pots de fleurs s'alignent dans un patio dallé de mosaïques. D'admirables fleurs : des camélias, des jasmins, des héliotropes, des lys, des pyramidales, mais dont le parfum semble évaporé. Au-dessus des portes, des linteaux et des corniches merveilleusement fouillés déroulent un monde de dragons et de chimères d'or. Des mosaïques de porcelaine ornent les chambranles. Sur les murailles sur les colonnes, partout, des

Digitized by Google

lettres mystérieuses font rayonner les sentences des livres sacrés. Dans l'entrebaillement d'un double rideau de pourpre, au-delà d'une porte d'un travail exquis, le sanctuaire se devine. Le Bouddha est là, dans une demi obscurité et un silence religieux. Sa silhouette dorée semble dormir dans la béatitude éternelle au fond d'une niche tendue de riches étoffes, derrière l'autel où flotte la fumée bleue des parfums. Mais sur cet autel un monstre qui tient du chien et du renard dresse d'inquiétantes oreilles et vous regarde d'un air diabolique. Est-ce le Cerbère de Niwana? Est-ce une image de la mort? Partout où la vénération des peuples va chercher le Très Saint, cette étrange figure se dresse entre elle et lui, entre les misères humaines et la béatitude de l'au-delà.

Quelque soit la nature des réflexions que peut suggérer la vue de l'idole, d'une sérénité empreinte de lassitude, on éprouve dans ce sanctuaire un vague sentiment de religiosité. C'est l'effet des parfums qui brulent dans les cassolettes, la réaction du je ne sais quoi de mystique et surhumain laissé par les innombrables prières qu'on a murmurées là depuis des siècles. Cela sombre d'ailleurs à la sortie dans une protestation de notre sens esthétique contre une lampe ruisselante de verroterie bleue et de clinquant.

Nous visitons des salles désertes et reculées : salle du chapitre, sacristies ornées de dessins au lavis sur longues bandes de papier de riz. Ces délassements de bonzes dénotent un travail patient comme celui de nos enlumineurs de missel. Un service à thé de porcelaine ancienne s'étale sur une étagère, des poissons rouges s'agitent dans un bassin de rocaille ; çà et là de vieilles inscriptions, des figurines rongées par le temps dorment dans de petites cours à l'abandon. Nous passons partout sans qu'il vienne à un bonze l'idée d'épier nos gestes ou de suivre nos pas. Ils ne semblent pas concevoir qu'on puisse voler Bouddha.

Des mendiants sordides nous harcèlent à la sortie de la pagode ; puis c'est la pluie au moment où nous débouchons dans la principale rue de Nang-ti. Un long boyau tortueux et mal pavé. Deux chaises à porteurs s'y croisent avec peine. Les toits des maisons de bois toutes d'un seul étage couvrent presque entièrement la rue. Il n'y a que des boutiques, et quelles boutiques! Ouvertes sur leur comptoir comme dans les bazars turcs ; mais avec cet horrible grouillement humain, les objets de toute nature étalés près de vous, ces aménagements de bois, il semble que tout cela n'est qu'un immense phalanstère, un corridor bordé de niches où s'asseoit qui veut pour

Digitized by Google

manger, boire, remuer des étoffes, de la quincaillerie ou de la ferraille. De minces cloisons séparent les magasins. D'un comptoir à l'autre, à travers la rue, on pourrait se serrer la main, échanger un morceau de poisson pourri contre une pâtée de tripes au safran, n'était le torrent qui flue et reflue au milieu des cris et des bousculades, sous l'ondée qui détrempe les parapluies de papier peint.

Et il passe des robes jaunes, bleues, vertes, à fleurs; des mauresques de soie piquée d'or, des sarraus violets, des pantalons serins dans des guêtres d'étoffe grise, des torses nus et blafards, des débris de semelles de paille à côté de belles socques feutrées. Les porteurs de palanquins en haillons ou en livrée divisent la foule, passant vite avec des cris brefs. Des coolies fléchissent sous le balancier dont les extrémités supportent deux paniers remplis de choses bizarres : vieilles briques, morceaux de bois, plateaux chargés de nourriture, bottes de foin, cailloux, sacs de plâtre et de farine. Eux aussi crient en se faufilant ; et c'est une cacophonie et une débauche de couleurs dans ce cadre de charpentes sales où pendent d'innombrables enseignes qui ruissellent sur les salaccos, les calottes d'écorce, les nattes huileuses, les bonnets bariolés, les fez et les parasols. Une odeur indéfinissable et odieuse flotte sur ce chaos vivant. Elle est le produit des victuailles qui foisonnent dans les patisseries, les rôtisseries, les épiceries, les établissements sans nombre où le chinois consomme en passant les plus inimaginables horreurs. Et il y en a des boutiques où l'on mange ! Quatre-vingts pour cent de ces masures sont des dépôts de denrées alimentaires. Des piles de beignets jaunes, blancs et roses s'entassent à côté des pains d'épices safranés, et des innombrables soucoupes où nagent des bonbons en sucre peint dans des purées violettes ou blafardes de fruits écrasés, de riz parfumé, de tripes pilées, de frai de poisson à la confiture, d'esturgeon pourri aux tomates. Puis ce sont des poulets à peine sortis de la rôtissoire suspendus à des crochets de fer parmi des lapins, des canards et encore des poissons en putréfaction. Cela dégoutte de graisse sur des plats de sauces blanches et jaunes où flottent d'incompréhensibles objets, des montagnes de compotes, de figues sèches et de fruits confits. Et sans trève, dans le fond de la boutique il se prépare de nouveaux ingrédients. On est ahuri, saisi de vertige par cette confusion, ce pêle-mêle inouï de la vie chinoise. On se heurte à tout le monde, on reçoit des coups de brancard ou de balancier, on trébuche dans des tonneaux de poisson empesté. Oh ! ce poisson pourri, il y en a partout ! A chaque pas des cuves pleines, dans la rue,

Digitized by Google

sur les comptoirs, des piles entassées, des paniers débordants. Le sol est jonché d'écailles et de détritus, les pieds s'enfoncent dans des amas de chair bleuâtres et décomposées, on glissse sur des débris sans nom. Et toujours cette odeur écœurante de marée qui vous souffle au visage en bouffées putrides. Certes, la Providence a bien fait les choses. Les poissons pullulent dans la rivière comme les chinois dans la ville; mais pourquoi ces jaunes n'ont-ils pas un peu plus de pudeur alimentaire? Comment Confucius, Fou-hi, Lao-tseu et autres philosophes éthérés, fabricants de religions et de grimoires, n'ont-ils pas pris un pinceau délicat et une grande feuille de papier de riz pour dire à leurs disciples : « Manger est une humiliation de la nature humaine; gardez-vous d'une exhibition immodérée de victuailles qui puisse donner à croire que l'indigestion est le but suprême de la vie, et qu'il n'est rien de plus admirable qu'un estomac bourré de petites saletés multicolores, d'esturgeons plus faisandés que des bécasses à la troisième période, d'ailerons de requin, de petits chiens en sauce blanche et de tripes à la confiture de groseilles!

Au débouché des ruelles sombres on est agréablement surpris de se trouver brusquement en pleine lumière, sur le pont de la rivière Min. Elle est divisée en deux bras qui enserrent une île longue analogue à la vieille cité de Paris. Inutile d'ailleurs de chercher ici les tours de Notre-Dame. Le vieux pont qui réunit les deux rives se prolonge à travers l'île. C'est le « pont des dix mille années. » Le nom est prétentieux. Faisons la part de l'orgueil local des Foutchéoutiens : le monument n'en reste pas moins d'une vénérable antiquité. Les piles usées attestent le travail des siècles; quelques-unes ont été déplacées par le courant. Leur alignement irrégulier correspond à un tablier tortueux comme un sentier de forêt. Des herbes poussent entre les pierres effritées; on voit l'eau courir à travers les dalles disjointes. Le fleuve brise avec violence; les sampaniers qui le remontent tordent leurs avirons presque sans avancer. Sur le pont c'est un défilé incessant de salaccos, de parat pluies à mille plissures, de chaises à porteurs mystérieusemen-fermées; et jusqu'au milieu de la rivière, en plein vent, des étalages de comestibles et de nauséabondes patées. Il faudrait du soleil sur cette foule bigarrée, ces maisons penchées vers l'eau qui baigne leurs assises, ces milliers de jonques à l'ancre, ces sampans couverts de nattes, entassés comme des carapaces de tortues innombrables jusqu'au milieu du fleuve, ces barques où luttent contre le courant des sampanières vêtus de singuliers ulsters en débris de nattes, cette

Digitized by Google

étonnante vie flottante des rivières chinoises, exaspérée par le voisinage de 1,500,000 habitants; et en arrière de ce tableau,le décor des toits noirs et recourbés qui dominent la colline verte de Nang-ti où sont les habitations européennes. Il pleut, hélas, et tout est gris.

La véritable ville est de l'autre côté du port. On peut marcher sept kilomètres sans en rencontrer la fin. Jolie perspective quand l'on réfléchit à la densité de cette agglomération. Le moindre magasin contient quinze ou vingt employés dont le rôle unique est de regarder les passants. Délicieux métier. Aussi ces gens-là ont-ils de joviales figures, et quand, l'âge vient, le ventre arrondi et le triple menton des chanoines. La vie d'ailleurs ne coûte rien. Un boulimique se rassasierait pour quelques sapèques; et il y a près de mille sapèques dans un dollar.

De beaux magasins déploient une profusion d'énormes lanternes de papier peint. La ville doit avoir l'air le soir d'une immense fête vénitienne. La charpente de quelques maisons est artistiquement fouillée et décorée. Nous passons sous des arceaux hérissés de cornes dont il est impossible de dire si ce sont des portes ou des arcs de triomphe.

Malheureusement le temps ne nous permet pas d'aller jusqu'au cœur de la ville, où sont les palais du maréchal et du vice-roi, les maisons de thé et les belles pagodes. Nous retournons sur nos pas pour aller chercher un coup d'œil d'ensemble du haut de la colline de Nang-ti. Cinquante mètres à gravir à travers un gazon boursouflé de pierres funéraires, les premières de la plaine des tombeaux qui s'étend ici derrière la ville, comme à Saïgon parmi les arroyos de Donnaï. Le regard embrasse un immense panorama de montagne dentelées, autour de la plaine où s'entassent à perte de vue les petites maisons noires, pressées, écrasées de Foutchéou. C'est une mer de toits ondulés, crevée çà et là par l'ilot de verdure d'une colline presque inhabitée ; cela s'évanouit dans des lointains brumeux où montent des fumées bleuâtres. La rivière coupe cette uniformité sombre de son fossé brillant interrompu par l'île et le pont de « Dix mille années. » Les innombrables sampans serrés comme des coquillages forment une ville flottante à côté de l'autre. Là-bas, bien loin, à l'est et à l'ouest, des points noirs piquent la nappe claire. Ce sont des jonques qui remontent de l'Océan vers la capitale, ou qui s'enfoncent au cœur de la mystérieuse Chine.

Une visite au consul nous permet d'admirer de splendides peaux

Digitized by Google

de tigres. Ces fauves abondent dans les montagnes voisines. On les prend au piège. Les indigènes en ont une peur horrible.

Une heure plus tard nous glissons parmi les jonques au mouillage et les îles marécageuses ; et Foutchéou disparait dans la brume du soir. Je retombe dans ma rêverie, bien plus triste cette fois, dans l'envahissement de cette pluie fine et de ce brouillard glacé. La cime des montagnes, la campagne entière, sont noyées dans l'uniformité grise des nuages bas qui pleurent. C'est l'impression navrante de nos humides soirées d'hiver de France, où la nuit descend très vite, froide et blême, ensevelissante comme un linceul. Mais là-bas, pour se réchauffer, il y a le foyer de famille, l'âtre où pétillent les bûches de Noël, les reflets de la lampe claire sur un essaim de têtes blondes, les douces causeries coupées de rire joyeux. Ici, tout se tait sur l'immense rivière ; de grandes voiles se dessinent, passent, disparaissent en silence ; et derrière nous, c'est le sampan muet et fermé qui nous suit, comme un monstre énigmatique, symbole de cette Chine que nous effleurons sans y pénétrer, affirmation obsédante de notre irrémédiable isolement. Là est l'écueil de notre vie de marins. On ne devrait jamais penser, jamais rêver pendant de telles soirées, quand il n'y a pas de lumière au ciel, pas de voix sur la terre, pas d'harmonie dans l'air; quand on respire du brouillard, qu'on a l'imagination pleine de feuilles mortes, et le cœur vide d'amour : c'est alors qu'apparaît le néant de toute chose, et que les paroles de l'Ecclésiaste soulèvent un écho lugubre dans les solitudes dévastées de l'âme : « *Vanitas vanitatum, et omnia vanitas !* »

....Nous avons abandonné le sampan de l'interprète pour nous élancer avec une nouvelle vitesse vers le fanal de l'*Eclaireur*, seul point lumineux dans la nuit. Au moment où je débouche sur le pont, une voix pleine d'intonations suaves fait courir un frisson voluptueux sur mes membres gelés : « Lieutenant, le dîner est servi. »

J. DE LA J.

Digitized by Google

QUERELLES ET DÉMÊLÉS
D'UN CURÉ AVEC SES PAROISSIENS
(1652-1682)

DEUXIÈME PARTIE

CONFLITS ET DÉMÊLÉS AVEC LA COMMUNAUTÉ

A cette même époque, des démêlés d'une autre nature agitaient déjà la paroisse. Après ces premières querelles, ils se prolongèrent de longues années encore, continuant de soulever le pays et d'entraver le bien par le trouble et l'inquiétude qu'ils produisaient dans les âmes. Ici, nous allons voir le curé en lutte avec la communauté, tantôt pour répondre à des accusations relatives à des pratiques et à des usages paroissiaux, et tantôt pour revendiquer ou défendre des droits qu'on lui contestait.

Durant cette période, les conflits furent nombreux entre le curé et les représentants de la localité. Nous ne relèverons que les principaux. Après en avoir indiqué sommairement le sujet, nous raconterons tout au long les débats auxquels ils donnèrent lieu. Nous verrons ensuite comment toutes les difficultés furent résolues par deux ordonnances de Jules Mascaron, évêque d'Agen.

CHAPITRE Ier

LES SUJETS DE CONFLITS

I. — Dans une requête adressée à l'évêque d'Agen, les consuls se plaignent que le curé ne tient aucun compte des pratiques et des usages reçus dans la localité depuis un temps immémorial. Il n'a pas le nombre de vicaires qu'il faudrait pour que la paroisse fut bien administrée. Les jours de dimanche et de fête, les messes et les vêpres ne sont pas célébrées à des heures convenables. Les prônes et les catéchismes sont négligés. On omet de réciter les complies le samedi et on ne fait plus certaines processions usitées jusqu'à ces derniers temps.

II. — Autre grief. Le curé prélève des dîmes auxquelles il n'a pas

Digitized by Google

droit. Le 23 mars 1604, à la suite de difficultés survenues entre Guillaume de Pujols, curé de Casseneuil [1], et les consuls Jean et Antoine Bagués, le sénéchal d'Agen avait rendu une sentence qui réglait la manière de percevoir « la dime des menus grains, chanvre, couchons et autres choses. » Mais l'abbé Fleurans ne tint aucun compte de cette décision. N'écoutant que son humeur, il afficha des prétentions qui irritèrent le peuple et occasionnèrent de la part des consuls de vigoureuses protestations.

III. — Vers la même époque, il s'éleva entre eux une autre différend touchant les droits respectifs du curé, des marguilliers et des consuls, au sujet de la nomination du « campanier » ou sonneur de cloches, des clefs de l'église, du choix des marguilliers, de la perception des dons, aumônes et revenus, et de la reddition des comptes annuels.

---

1 Le nom de Guillaume de Pujols ne figure pas dans la liste des curés de Casseneuil que nous avons donnée en appendice dans *Jules Mascaron, évêque d'Agen. Une visite à Casseneuil.* Il vient de nous être révélé par Mascaron lui-même, au cours des recherches que nous faisions pour la présente étude. Dans les considérants de la sentence arbitrale que nous rapporterons plus bas, le prélat, énumérant les différentes pièces fournies par les intéressés, cite « une sentence donnée au sénéchal d'Agen entre Me Guillaume de Pujols, vivant curé de Cassaneuil, et Jean et Antoine Bagués et autres paroissiens dudit Cassaneuil, du 23 mars 1604, pour raison de disme des menus grains. » De son côté, M. le docteur Couyba a découvert le nom de « messire Guilhaume de Pujols ou Pujolis, recteur de Cassaneuil » dans un registre paroissial de Sainte-Livrade, sous la date du 30 mars 1612, au baptême de Jeanne Pujols. Quelque temps après, il cessa d'être curé de Casseneuil. Cependant il continua jusqu'en 1616 d'y remplir certaines fonctions curiales. Dans le registre paroissial qui commence en 1614, la plupart des actes sont signés : G. de Pujols, *prebstre.* Il mourut le 8 juillet 1616. (Voir le *Registre paroissial de Casseneuil de l'an 1614 à l'an 1638*, par M. le docteur Couyba, *Revue de l'Agenais*, année 1900, page 513).

Après Guillaume de Pujols, vient Noble Charles-Antoine de Montferrand, sieur et prieur de Beynes, au pays de Verdun. Celui-ci était curé de Casseneuil au commencement de l'année 1614 ; on ne sait pas depuis quelle époque. Il n'y resta pas longtemps, puisqu'en 1615, Antoine Fleurans, était déjà en possession de la cure, comme l'atteste l'acte de baptême d'Antoine Riaucaud, signé de lui le 5 août 1615. Antoine de Montferrand était devenu curé de Cancon, où il mourut à l'âge de trente-quatre ans, le 11 août 1621. (Voir M. le Dr Couyba, *loc. cit.*, et M. Massip, *Histoire de la ville et des seigneurs de Cancon*, page 175).

Digitized by Google

Les consuls prétendaient qu'ils étaient en possession du droit de nommer le campanier, chargé de sonner les cloches et de prendre soin de l'horloge. Ils arguaient de là qu'ils avaient le droit de posséder une clef de l'église avec les clefs du clocher et de l'horloge. Ils prétendaient également avoir le droit d'élire les marguilliers et de leur faire rendre compte devant eux de la manière dont ils avaient administré les biens et les revenus de l'église et rempli leurs diverses fonctions.

Le curé, au contraire, revendiquait pour lui seul le droit de choisir le campanier et de nommer à son gré les quatre marguilliers de l'église, sans que les consuls ni la communauté eussent à leur demander des comptes ni à s'ingérer en quoi que ce soit dans leur administration.

IV. — L'acquisition d'un nouveau presbytère fournit un autre sujet de trouble et d'agitation.

Dans sa visite du 14 mai 1667, Claude Joly, évêque d'Agen, avait constaté que le presbytère de Casseneuil était en très mauvais état et avait dû prescrire aux consuls de procurer une autre maison pour le logement du curé. Nous n'avons pu vérifier ce détail, puisque le registre qui contenait la relation de cette visite n'existe plus aux archives de l'évêché, mais les considérants invoqués plus tard par Jules Mascaron dans une ordonnance relative au changement de presbytère, nous laissent entrevoir qu'il en devait être ainsi. Le prélat, en effet, cite entre plusieurs autres pièces « le procès-verbal de visite de l'église de Cassaneuil fait par Monseigneur de Joly, son devancier, evesque d'Agen, du 14 may 1667 » et « l'ordonnance dudit seigneur de Joly, evesque, produite par ledit Ganes, consul, signé : pour extrait, Benoist, son secretaire, dattée du six avril 1674 [1]. » Evidemment l'extrait de l'ordonnance de Claude Joly, fourni à cette occasion par le consul Ganes, n'avait été réclamé à l'évêché que parce qu'il imposait à la communauté de loger le curé dans une autre maison.

Après la visite de Claude Joly, les consuls s'étaient mis en devoir d'exécuter ses volontés. Pour cela, ils offraient comme presbytère une maison située derrière l'église, au fond d'une petite place qui était bordée d'un côté par le cimetière et de l'autre, par quelques habitations. Cette maison ayant besoin d'être réparée, ils y avaient fait exécuter de grands travaux. Tous les murs étaient blanchis à la

1 Evêché, H, 115, AA.

Digitized by Google

chaux ; les deux portes d'entrée et quelques portes intérieures, renouvelées et munies de bonnes serrures ; deux escaliers refaits ; toutes les chambres carrelées à neuf, ainsi que la galerie, et les fenêtres bien vitrées. Il semblait qu'en un pareil état, le curé devait l'accepter avec empressement. Quel ne fut pas l'étonnement des représentants de la communauté, quand ils lui en offrirent les clefs, de voir qu'il les refusait. Toutes les considérations qu'on lui présenta furent impuissantes à le persuader. Il s'obstina dans son refus, et, durant quinze années, la paroisse eut à souffrir de ce nouveau conflit.

CHAPITRE II

QUERELLES ET DÉBATS

§ I. — LES USAGES DE LA PAROISSE ET LES OBLIGATIONS DU CURÉ

A différentes reprises, les consuls, au nom de la communauté, se plaignirent que le service paroissial était mal fait, et qu'un seul vicaire ne suffisait pas, vu l'étendue de la paroisse. Le dimanche, les vêpres devraient être célébrées à des heures plus en rapport avec les besoins des fidèles. On supprime trop facilement, et sous les plus futils prétextes, des cérémonies pratiquées autrefois dans la localité, telles que processions, bénédictions, chant des complies, etc., etc.

« Nous demandons, disent les consuls dans leurs doléances, que, tous les dimanches et fêtes, depuis l'Invention de la Sainte-Croix, le 3 mai, jusqu'au 14 septembre, fête de son Exaltation, on fasse une procession avant la grand'messe autour de l'église ou des cornièrec, et aux vêpres jusqu'au canton de Claret. Durant ce temps, les jours ouvriers, la procession se fera autour de l'église ou des sornières ; et tous les samedis de l'année, on chantera les complies selon l'usage. De même, procession suivant les parcours indiqués et avec l'assistance de deux ou trois prêtres, les jours de saint Marc et des Rogations, et aux fêtes du Saint-Sacrement, de saint Jean, de saint Pierre et saint Paul, de saint Roch, de saint Fabien et de saint Sébastien. »

On désire enfin qu'il y ait un règlement pour les sonneries et une taxe des honoraires à payer au curé pour tous les droits qu'il peut prétendre à l'occasion de ses fonctions.

Bien souvent les habitants de Casseneuil renouvelèrent leurs

Digitized by Google

doléances sur ces différents sujets ; et comme l'abbé Fleurans n'en tenait aucun compte, ils s'adressèrent à l'évêque d'Agen, le suppliant de faire droit à leur requête. Toutes ces choses étant d'ordre purement ecclésiastique et dépendant de sa juridiction ordinaire, Jules Mascaron se réserva de les régler au cours de sa prochaine visite [1]. C'est le 27 février 1682 qu'il signifiait cette décision aux consuls [2] ; et sa visite à Casseneuil était annoncée pour le 8 mars suivant.

Ce jour venu, les consuls n'eurent garde de manquer une si bonne occasion de réitérer leurs plaintes. Ils les formulèrent publiquement au cours de la cérémonie, énumérant l'un après l'autre tous les griefs qu'ils avaient à relever contre le curé.

Celui-ci fut invité par l'évêque à répondre séance tenante à chacun de ces griefs. Il répéta ce qu'il avait dit maintes fois à ses paroissiens.

C'est bien à eux, dit-il, autant qu'à lui-même que s'adressent les plaintes qui viennent d'être renouvelées. Les fidèles ne doivent pas se contenter d'imposer à leur curé de nombreuses charges, telles que vœux, processions et offices de toute sorte. Il y a obligation pour eux d'assister à ces différentes cérémonies. S'il a supprimé quelques processions, c'est que personne n'y assistait.

Il offre de faire tout ce qui est imposé par le droit ou consacré par un usage légitime, et propose de supprimer tout ce qui est inutile ou qui n'a jamais été pratiqué, au moins d'une façon constante et régulière. Ainsi, il consent à faire toutes les processions imposées par l'Eglise et celles qui résultent de vœux publics avec des parcours et des stations fixes et commodes.

Il soutient qu'il n'y a jamais eu, de droit, qu'un seul vicaire ; lequel suffit largement à l'aider pour le service de la paroisse, et qu'il n'existe aucune obligation de réciter les complies tous les samedis ni aucun autre jour de l'année.

Il affirme qu'aux fêtes chômées, il a toujours dit ou fait dire deux messes, hors le cas de légitime empêchement ; qu'il a chanté les vêpres et fait régulièrement le catéchisme, le prône et les autres instructions nécessaires.

Quant aux autres plaintes et demandes qui viennent d'être

---

1 Nous avons déjà traité ce sujet dans *Jules Mascaron, évêque d'Agen* ; *une visite à Casseneuil*. Si nous rappelons ici cette querelle, c'est afin de ne pas laisser incomplet le récit que nous faisons des démêlés survenus entre l'abbé Fleurans et ses paroissiens.

2 Voir l'ordonnance rendue à cette date, Evêché, H, 115, AA.

Digitized by Google

formulées, il s'en remet à la décision de son évêque et se conformera au règlement qu'il plaira au Prélat de lui imposer.

Mascaron écouta la défense du curé avec la même attention qu'il avait prêtée aux récriminations des consuls, et promit qu'il règlerait le différend avant de quitter la paroisse. Nous donnerons, en terminant cet opuscule, l'ordonnance épiscopale qui fut rendue à cette occasion.

§ II. — DE LA PERCEPTION DE CERTAINES DIMES. — DES DROITS ET PRÉROGATIVES DU CURÉ, DES MARGUILLIERS ET DES CONSULS.

Comme nous l'avons dit plus haut, dans la perception de certaines dîmes, l'abbé Fleurans ne tenait aucun compte de la sentence rendue par le sénéchal d'Agen le 23 mars 1604, à l'occasion des difficultés survenues entre le curé Guillaume de Pujols et les consuls Jean et Antoine Bagués. Il prétendait prélever à son gré quelques dîmes dont les paroissiens lui contestaient la légitimité. De là de violentes querelles qui entretenaient l'agitation dans la paroisse. Cependant une nouvelle transaction intervint entre le curé et les consuls. Elle porte la date du 29 avril 1662. Mais l'accord ne fut pas de longue durée, puisque, quelques années plus tard, nous retrouvons les deux parties en instance auprès de l'évêque pour régler le même différend.

Les prérogatives et les droits respectifs du curé, des marguilliers et des consuls étaient aussi, en ces temps-là, l'occasion de nouveaux conflits.

Les consuls revendiquaient le droit de nommer le campanier et apportaient à l'appui de leur assertion des extraits de plusieurs actes, démontrant qu'ils l'avaient exercé à différentes époques, notamment le 28 avril 1546, le 30 avril 1548, le 28 avril 1549 et le 28 janvier 1553.

Ils produisaient sur le même sujet une sentence interlocutoire du sénéchal d'Agen, donnée le 7 septembre 1677 entre le curé de Casseneuil et les consuls et syndic de la communauté.

Outre ces témoignages, les consuls donnaient, comme une preuve de leur droit, la charge qui leur incombait de pourvoir, avec les deniers publics, à l'entretien des cloches et de l'horloge. Aussi, disaient-ils, « il y a eu de tout temps deux clefs de l'église dudit Cassaneuil, l'une desquelles restoit entre les mains du curé et l'autre au pouvoir des consuls [1].»

1 Evêché, H, 115, CC.

Digitized by Google

Quant à leurs droits vis-à-vis des marguilliers par rapport à l'administration des biens et des revenus de l'église, ils les établissaient à l'aide d'un registre portant la date du 10 mars 1596 et contenant divers actes, obligations, règlements, fondations d'obits, reddition de comptes par les anciens marguilliers et par les confréries paroissiales, contrats ayant trait à la nomination des marguilliers et sonneurs de cloches et à des concessions de sépultures et de tombeaux. Le même registre contenait une délibération, signée du curé, des consuls et de plusieurs paroissiens, qui réservait aux consuls le droit de choisir les ouvriers chargés de la réparation des cloches et du clocher, et de désigner ceux qui prélèveraient dans la paroisse les fonds nécessaires pour parer à ces dépenses. Au bas de cette délibération était rapporté le règlement qui établissait toutes les obligations des marguilliers.

De plus, les consuls invoquaient un acte de la jurade du 23 mai 1650, statuant que les marguilliers de l'église seraient sommés de venir rendre leurs comptes devant le syndic de la commune.

Enfin, ils accusaient l'abbé Fleurans d'avoir outrepassé ses droits en vendant des tombes à des particuliers, notamment le 20 janvier 1653, le 2 novembre 1654 et le 20 avril 1655.

De son côté, l'abbé Fleurans justifiait ses prétentions et ses doléances par un registre portant en tête la date 15 août 1638, et contenant divers actes de reddition de comptes des marguilliers de l'église paroissiale, et par un autre livre de l'année 1661, où l'on pouvait voir que les marguilliers avaient rendu leurs comptes devant le curé au sujet des confréries et de quelques acquisitions faites pour l'église. Il alléguait aussi deux réquisitions présentées par lui le 13 septembre 1679 et le 7 septembre 1680 au sénéchal d'Agen contre la communauté de Casseneuil pour la levée des obits, les dons faits à l'église et les travaux de réparations à exécuter.

Après d'interminables démêlés, les deux parties, d'un commun accord, résolurent de porter le litige au tribunal de l'évêque.

Le 17 juin 1681, un compromis fut passé devant maître Simon, notaire de Casseneuil, entre le consul Joseph Bagués et le curé Jean Fleurans. Ils s'engageaient l'un et l'autre, pour une durée de trois mois, à se soumettre à la sentence qui serait portée par Jules Mascaron, et ils acceptaient d'avance le règlement de leurs différends, tel qu'il serait établi. La jurade ratifia cet engagement et on le remit à l'évêque. Mais celui-ci n'ayant pu régler l'affaire dans le

Digitized by Google

délai voulu, le compromis fut renouvelé le 28 novembre pour trois autres mois et dans les mêmes conditions, entre l'abbé Jean Fleurans et Pierre Ganes, bourgeois et premier consul : le tout, comme précédemment, à peine de dépens, dommages et intérêts, pour lesquels le curé engageait par serment tous ses biens, meubles et immeubles présents et à venir ; les consuls engageaient de même les biens de la communauté.

Jules Mascaron ayant examiné toutes les pièces fournies par les parties, ordonna qu'une enquête serait faite sur les lieux. Il délégua à cet effet M. Roussel, chanoine de la Collégiale de Saint-Caprais d'Agen, et ordonna que les parties viendraient, dans le délai d'un mois, justifier devant lui, par actes authentiques ou par témoins, la légitimité de leurs prétentions. Le syndic du lieu devait prouver : 1° Que les consuls ont joui constamment du droit de désigner le sonneur de cloches et de lui commander toutes les sonneries nécessaires pour le service de l'église ou de la communauté ; 2° Qu'ils pourvoient avec les deniers publics à l'entretien des cloches et de l'horloge, et que, pour cela, ils ont toujours eu entre les mains une clef de l'église. Le curé était invité à fournir, si bon lui semblait, la preuve du contraire. — D'autre part, l'abbé Fleurans avait à établir par titres ou témoins la quantité de gros mil qui se récoltait chaque année dans la paroisse et l'usage établi tant à Casseneuil que dans les paroisses voisines, à trois ou quatre lieues à la ronde, d'en prélever la dîme soit avant soit après la transaction conclue entre les parties le 29 avril 1662. De quoi le syndic pourra, s'il le juge à propos, produire la preuve contraire.

En exécution de l'ordonnance épiscopale, le chanoine Roussel se rendit à Casseneuil le 19 janvier 1682, accompagné de Jean Bayle, praticien d'Agen, qui devait remplir les fonctions de greffier au lieu et place du notaire royal Joseph Passelaygue, agréé par les deux parties et ne pouvant, pour cause de maladie, accomplir son mandat. Le commissaire de Jules Mascaron descendit dans la maison de Me François Renaud, bourgeois de Casseneuil, située dans la grande rue, et choisit pour ses audiences, comme étant plus commode, la maison de Guillaumette Tissier, veuve de Jean Layguerie. Celle-ci se trouvait sur la grande place, non loin de la précédente. Il y manda, pour le lendemain à une heure de l'après-midi, le premier consul et le curé, lesquels agréèrent volontiers le choix qui était fait de cette maison ; et après qu'on eut lu la sentence de l'évêque, ils demandèrent de produire leurs témoins.

Digitized by Google

C'est le jour suivant, 21 janvier, que commencèrent les auditions. Pierre Ganes fit comparaître vingt-cinq personnes et le curé en amena quatorze.

Parmi les témoins de la communauté, quelques-uns avaient été consuls une ou plusieurs fois ; ils étaient en mesure, mieux que qui ce soit, d'affirmer quels étaient les usages de la localité. Citons en particulier Guillaume Gaumettou, du village des Gaumettous, dans la juridiction de Sainte-Livrade ; Jean Beaujeau, du village de la Nougarède ; Pierre Charretier, du village de Las Landes ; Bernard Vidal, bourgeois, et Jean Vidal, praticien : tous ceux-ci domiciliés dans la paroisse ou dans la ville de Casseneuil. Chaque témoin fut invité à déposer sur les différents points litigieux.

Touchant les usages communément reçus dans la paroisse, voici ce que dépose Bernard Vidal, qui est âgé de soixante-douze ans et a toujours habité Casseneuil, où il a été consul jusqu'à cinq fois.

Il a souvent entendu dire par des hommes plus âgés que lui, et depuis sa jeunesse il a vu par lui-même, que les consuls étaient seuls en droit et paisible possession de choisir le campanier chargé de sonner les cloches soit pour les offices paroissiaux, soit pour les besoins de la communauté. Aussi tous les ans, au 1er janvier, lorsque les consuls nouvellement créés avaient prêté serment, les portiers de la ville et le sonneur de cloches se présentaient devant eux et lui remettaient les clefs dont ils étaient détenteurs ; les portiers remettaient les clefs de la ville et le campanier les trois clefs de l'église, du clocher et de l'horloge. Lui-même étant consul en 1649, 1655, 1663, 1669 et 1678, chaque fois ces trois clefs lui furent remises par le sonneur. Il s'enquit, selon l'usage, des consuls qui sortaient de charge et des jurats présents à cette assemblée, s'ils avaient quelque plainte à formuler contre le campanier ; et, comme personne n'eut à se plaindre, il lui rendit les clefs en lui recommandant de remplir très exactement ses fonctions. Il a connu successivement plusieurs sonneurs, les nommés Teulère, Villeneuve, Laplagne, Monanteau, Brousse ; et toutes les fois que l'emploi a été vacant, la nomination a été faite par les consuls et approuvée par les jurats, sans que le curé y participât en quoi que ce soit.

De tout temps, ajoute Bernard Vidal, il y a eu trois clefs, une pour la grande porte de l'église, une autre pour la porte du clocher et la troisième pour l'horloge ; et ces trois clefs étaient toujours remises par les consuls entre les mains du sonneur, sans que personne autre que lui en retînt une en sa possession. Ce n'est qu'en

Digitized by Google

1663 ou 1669 — il ne peut mieux préciser cette date — que, remplissant sa charge de premier consul, lui-même, sur la demande du curé, fit faire une seconde clef de la grande porte de l'église, et, avec l'assentiment des jurats, il la lui fit remettre par le sonneur. Depuis cette époque, l'abbé Fleurans a toujours eu une clef à sa disposition, afin de pouvoir entrer librement à l'église quand il le désirerait.

S'il y a quelque réparation à faire soit au clocher soit aux cloches ou aux cordes nécessaires pour la sonnerie, le campanier avertit les consuls et ceux-ci font exécuter les travaux aux frais de la communauté. Il n'a pas souvenance que l'abbé Fleurans ni aucun de ses devanciers ait jamais contribué à cette dépense.

Deux cloches s'étant fêlées tandis qu'il était consul, l'une au temps de M. Antoine Fleurans, oncle et prédécesseur de M. Jean Fleurans, et l'autre sous l'administration du curé actuel, elles furent refaites avec les seules ressources des paroissiens ; le curé n'y contribua en rien. Et « comme le seigneur et la dame du lieu avaient donné quelque chose de considérable pour faire fondre lesdites cloches », on y grava leurs noms avec celui du premier consul « pour laisser en mémoire et marquer à la postérité que lesdites cloches appartenaient à la communauté privativement à tout autre [1]. »

Autre argument en faveur des consuls. Autrefois, ils faisaient au sonneur un traitement que l'on prélevait chaque année sur les revenus de la communauté. On l'a supprimé depuis quelque temps, parce que la jurade a jugé que le campanier est suffisamment indemnisé de ses peines par ce qu'il reçoit aux enterrements et par la quête qu'il fait chaque année dans toute la paroisse.

Jean Beaujeau, du village de la Nougarède, a été quatre fois consul. Dans sa déposition, qui reproduit à peu près celle de Bernard Vidal, nous relevons cette particularité. Autrefois on imposait la communauté de douze livres, que l'on donnait chaque année au sonneur avec une livre d'huile d'olive pour l'entretien de l'horloge. Depuis quelque temps, on a supprimé les douze livres pour les raisons énoncées dans la déposition précédente, mais la livre d'huile est toujours donnée au sonneur.

Les mêmes faits sont rapportés par Guillaume Gaumettou et Jean Vidal, deux anciens consuls, fort avancés en âge, qui ont vu toutes

---

1 Enquête faite par le chanoine Roussel. Déposition de Bernard Vidal, quatrième témoin. *Evêché*, H. 115, 00.

Digitized by Google

choses se pratiquer comme l'a dit Bernard Vidal. L'un d'eux rappelle que, lorsqu'on fondit les deux cloches de la paroisse, la communauté en fit tous les frais, « sans que le curé y ait contribué. »

Jean Vidal a connu plusieurs campaniers de l'église, tels que Etienne Villeneuve, Jean Villeneuve, neveu du précédent, Jean Laplagne, Antoine Laplagne, son fils, et le sonneur actuel. Tous avaient été nommés par les consuls, à l'exception de celui qui est présentement en charge, « lequel fut accepté par la communauté par provision et sans préjudice des droits desdits consuls, en attendant que le procès qui est pendant entre eux et le curé fut vidé. »

Deux autres témoins, Pierre Desplat et Guyot Paumié, ont vu, au 1er janvier, le sonneur Laplagne déposer les clefs de l'église entre les mains des consuls, afin de recevoir d'eux la confirmation de leur charge.

Les dépositions des autres témoins ressemblent à celles-ci. Tous sont unanimes à attester les droits des consuls touchant la nomination du campanier et la possession des différentes clefs de l'église.

Voyons maintenant ce que déclarent les mêmes personnes à propos de la dîme du gros mil.

Jean Soullié, laboureur, résidant sur une métairie des religieuses Annonciades de Villeneuve, au lieu del Crouzet, paroisse du Lédat, juridiction de Casseneuil, et Gilet Luzièrs, autrefois métayer du comte de Vailhac, à la Ménagerie, dans la paroisse de Casseneuil, et actuellement domicilié à Francoulon, paroisse et juridiction de Saint-Pastour, déclarent l'un et l'autre qu'avant l'année 1652, époque de la guerre et du siège de Villeneuve, on ne semait pas de blé d'Espagne dans la paroisse. Ce produit était complètement inconnu dans le pays. En 1652 on en fit quelque peu, et seulement pour nourrir le bétail. Puis, les deux ou trois années qui suivirent, la grêle ayant dévasté toute la contrée, on en sema une plus grande quantité afin de réparer les pertes qui avaient été faites. Mais on s'avisa bientôt que ce grain « chargeait et gatait beaucoup » les terres, et l'on n'en fit plus que pour l'entretien des bestiaux. C'est à peine, disent-ils, si, dans toute l'étendue de la paroisse, on ensemence chaque année trois ou quatre carterées. Jamais les anciens curés de Casseneuil n'ont prélevé la dîme sur cette récolte. Il y a quelques années seulement que le curé actuel a émis la prétention de le faire.

François Marcheval et Pierre Charretier, habitant tous les deux le

Digitized by Google

village de Las Landes, paroisse de Casseneuil; Jean Charretier, domicilié sur la paroisse du Lédat, et Jean Gazeaud, notaire, au lieu de La Blasie, paroisse de Sainte-Livrade, l'un et l'autre ayant des terres sur la paroisse de Casseneuil, déclarent qu'une année seulement la dîme du gros mil fut payée au curé par quelques paroissiens, mais qu'un grand nombre la lui refusèrent, attendu qu'il n'avait pas le droit de prendre la dîme sur les menus grains.

Pierre Cassan, du village de Cassan, dans la paroisse de Casseneuil, dépose qu'une année le valet du curé vint chez lui réclamer la dîme du millet. En son absence, sa femme lui en donna une petite quantité. L'ayant appris à son retour, il défendit de le faire à l'avenir, parce que le curé n'y avait aucun droit.

Qu'est-ce qui se pratiquait à cet égard dans les paroisses voisines? Plusieurs témoins appelés de différentes localités vont nous l'apprendre. C'est pour la paroisse de Pinel, Jean Cavalier, du village del Gary; pour Saint-Pierre de Belvès, aujourd'hui Saint-Pierre-les-Bois, Antoine Lamothe; pour Aygues-Vives, Jean Mouly; pour le Lédat, Jean Charretier et Jean Delsu; pour Campagnac, Jean Rouane; pour Sainte-Livrade, Barthélemy Lacoste, du village de Renat, Jean Cassan et le notaire Jean Gazeaud, l'un et l'autre du village de La Blasie. Tous sont unanimes à déposer qu'on ne préleva jamais la dîme du gros mil dans aucune de ces paroisses.

Après les témoins des consuls, voici ceux du curé. Il y a cinq prêtres parmi eux : Jean Benech, curé de Saint-Pastour; Pierre Galtié, curé de Saint-Ferréol de Lentignac; Pierre Boudet, curé de Saint-Vivien; Etienne Colonges, curé de Saint-Gervais et Saint-Protais des Pailloles; ces deux derniers anciens vicaires de Casseneuil; et Jean Lalanne, qui est actuellement le vicaire de l'abbé Fleurans. Avec eux se présentent Jean Brousse, ancien campanier de la paroisse, et Anne Teyssier, veuve et belle-fille de deux autres campaniers, les Laplagne père et fils.

Le curé des Pailloles, Etienne Colonges, a souvent entendu dire que l'ancien curé de Casseneuil, Antoine Fleurans, oncle et prédécesseur de celui-ci, avait, de sa propre autorité, confié la charge de campanier à un nommé Jean Laplagne. Lorsque Jean Laplagne ne put plus, en raison de son âge, continuer ses fonctions, il remit les clefs entre les mains du curé, qui nomma le fils, Antoine Laplagne, pour remplacer son père.

Or, à la prise de possession de l'abbé Jean Fleurans, qui succédait

Digitized by Google

à son oncle, le jeune Laplagne lui apporta les clefs de l'église, afin de reconnaître son droit, et le nouveau curé les lui remit en lui recommandant de remplir exactement ses fonctions. Mais les consuls et les jurats intervenant, exigèrent qu'on leur apportât les clefs : ce que Laplagne refusa de faire. Il aima mieux se démettre de sa charge.

Le fait est confirmé par Pierre Boudet, curé de Saint-Vivien, qui fut vicaire de Casseneuil de 1661 à 1666. Il était présent lorsque Laplagne vint trouver le curé et lui déclara, en lui remettant les clefs de l'église, que, devant la colère des habitants qui menaçaient de lui faire un mauvais parti, il cessait ses fonctions. Alors l'abbé Fleurans chargea son vicaire d'aller avec Laplagne sonner l'Angelus et la prière du soir. Aussitôt plusieurs habitants se précipitèrent dans l'église et voulurent prendre les clefs ; mais le vicaire protesta que, les ayant reçues du curé, c'est au curé seul qu'il les remettrait. De là, fureur et emportement des paroissiens, qui nommèrent, malgré le curé, un certain Villeneuve pour remplacer Laplagne.

Anne Teyssier, veuve du sonneur Antoine Laplagne, qui vient déposer à son tour, atteste la vérité de ces faits.

Puis c'est Jean Brousse, un ancien campanier de Casseneuil, résidant depuis quelques années à Castillonnès, qui se présente. Il reçut, dit-il, du sieur Vidal jeune, alors premier consul, les trois clefs de l'église, du clocher et de l'horloge. La première année, sur l'avis qu'on lui donna, il apporta les clefs au sieur Beaujeau, de la Nougarède. qui était premier consul, mais les années suivantes, il ne voulut les remettre qu'au curé. Et comme les habitants paraissaient irrités contre lui, il se démit en remettant la clef de l'église à l'abbé Fleurans, « les consuls lui ayant adroitement pris les clefs de l'horloge et du clocher. »

Un autre témoin, Marguerite Martin, femme de François Claverie, ajoute que les consuls voulant punir Brousse de sa résistance, « le firent mettre en prison et ensuite enrôler aux milices pour aller à la guerre. » Elle l'a vu « quand les consuls le prirent et le conduisirent en prison, où elle l'alla visiter avec sa femme et entendit dire au dit Brousse qu'il n'était mis en prison que pour raison de la clef de l'église qu'il n'avait pas voulu remettre aux consuls : ce qu'il croyait ne pouvoir pas faire en conscience. »

Au cours de sa déposition, Jean Brousse avait certifié que, tout le temps qu'il resta en fonction, il y avait deux clefs de l'église, dont l'une était confiée au sonneur et l'autre restait entre les mains du

Digitized by Google

curé. Il déclarait en outre qu'il n'avait jamais sonné les cloches de l'église pour les assemblées de la jurade et n'avait entendu dire à personne que ce fut l'usage de les sonner.

Sur ce dernier point, le curé de Saint-Vivien, Pierre Boudet, fait la même déclaration. Durant tout le temps qu'il a été vicaire de Casseneuil, les cloches n'ont jamais sonné pour annoncer les assemblées de la jurade. Selon l'abbé Colonges, l'abbé Bénech et la femme Isabeau Digonie, veuve d'Antoine Beaujeau, il n'y a que trois ou quatre ans que cet usage est établi.

Passons maintenant aux dépositions relatives à la dime du gros mil.

L'abbé Colonges à ouï dire qu'autrefois on semait très peu de blé d'Espagne dans le pays ; mais depuis trois ou quatre ans, la grêle et la gelée ayant beaucoup endommagé les récoltes, on en a fait une très grande quantité. C'est alors que le curé de Casseneuil a commencé de lever la dîme. Une année, il en a eu jusqu'à trois pipes, c'est-à-dire dix-huit sacs. Et comme certains paroissiens refusaient de la lui payer, il leur fit un procès à ce sujet. Il tient de l'abbé Fleurans qu'il la prélevait au quinzième.

Jean Mouly, laboureur, résidant à la métairie du sieur Auriole, al Bastit, juridiction de Tombebouc, était, il y a trois ans, au service du curé du Casseneuil. Comme on avait semé beaucoup de mil cette année-là à cause de la grêle. M. Fleurans alla en personne réclamer la dîme dans la paroisse, suivi de son valet. On en rapporta neuf ou dix sacs, quoiqu'on ne fut pas allé dans la partie la plus grelée de la paroisse ni du côté de la Nougarède, où on avait fait savoir au curé que la dîme lui serait refusée. Il ajoute que la cote de la levée était au quinzième.

Une fille de Pinel, Cécile Bayle, qui était en 1680, au service de Mlle Fleurans, sœur du curé de Casseneuil, et habitait avec elle dans le presbytère, a vu porter cette année neuf ou dix sacs de blé d'Espagne provenant de la dîme. Sa maîtresse lui ayant commandé plusieurs fois d'aller l'étendre dans le jardin pour le faire sécher elle a pu se rendre compte facilement de la quantité qu'on avait recueillie.

Le vicaire de Casseneuil, Jean Lalanne, dépose qu'il ne sait pas d'une manière bien certaine si le curé a levé la dîme ; mais il tient de Léonard et de sa femme, métayers à la Ménagerie, près de la Lède, chez le seigneur du lieu, qu'une année, il y a de cela trois ou quatre ans, ils avaient récolté de quarante à cinquante sacs de

Digitized by Google

mil. Ils se disposaient à en payer la dîme, lorsque les consuls et plusieurs habitants les en empêchèrent, en leur disant que le seigneur y était formellement opposé et qu'ils s'exposaient à se faire renvoyer de la métairie.

Marguerite Martin, femme de François Claverie, dit que, pendant deux années seulement, elle et son mari ont semé du gros mil, une année la contenance d'un cartonnat et l'autre année deux poignerées ; mais qu'ils n'ont payé la dîme qu'une seule année ; et leur voisin Glary fit de même. Quant à la cote de cette dîme, elle ne la connaît pas : elle laissa le valet du curé prendre ce qu'il voulut, « la chose étant de trop peu de conséquence. »

Quelques témoins déposèrent à leur tour sur ce qui se pratiquait dans les paroisses voisines. D'après l'abbé Colonges, le droit de dîme sur ce produit n'était pas contesté dans les paroisses voisines ; on la levait au douzième ou au treizième, suivant les localités. Le curé de Saint-Pastour fait une déposition semblable à celle-là, et ajoute que, dans sa paroisse, il recueille la dîme en douzième : ce qui lui donne trois ou quatre sacs tous les ans. A Lentignac, dit M. Pierre Galtié, on a récolté peu de maïs depuis six ou sept ans qu'il est curé de cette paroisse. Il prélève la dîme en treizième : ce qui lui vaut un sac tout au plus.

Telle est en substance la déposition des témoins appelés de part d'autre. L'interrogatoire avait duré depuis le 21 jusqu'au 28 janvier. C'était plus qu'il n'en fallait pour que toutes ces questions fussent suffisamment élucidées. Le chanoine Roussel rédigea son rapport et le remit à l'Evêque.

§ III. — ACQUISITION D'UN NOUVEAU PRESBYTÈRE ET REFUS DU CURÉ

Il restait à instruire une autre affaire qui avait son importance et qui passionnait depuis longtemps l'opinion, celle du presbytère. Nous avons vu comment, à la suite de la visite de Claude Joly, évêque d'Agen (14 mai 1667), les habitants de Casseneuil avaient dû s'occuper de trouver une autre maison pour loger leur curé. Celle qu'ils lui offrirent était à côté de l'église, sur le bord de la Lède, au fond de la petite place qui longeait le cimetière. En voici la description telle qu'elle nous est fournie par un document officiel[1].

---

1 Voir le rapport fait à l'évêque d'Agen le 19 décembre 1680 par le curé de Sainte-Livrade, chargé de la visiter. Evêché, H, 115, DD.

Digitized by Google

Il y a deux portes à l'entrée. Celle de gauche, dont le fronton est cintré, est plus grande que l'autre et sert d'entrée principale. On trouve en entrant un escalier de bois de dix-neuf marches pour monter dans le haut de la maison ; et à côté, vers le nord, on descend par six marches de pierre à une espèce de vestibule d'environ deux cannes en carré. Du fond de ce vestibule, au levant, part un escalier de pierre, conduisant par neuf ou dix marches à une grande cave triangulaire qui va en pente. Au fond de la cave il y a deux cachettes en partie comblées de terre ; et au-dessus de la cave se trouve un sous-grenier éclairé par deux fenêtres, ayant aussi la forme d'un triangle. On y accède du vestibule par quatre marches en bois. Il existe une seconde cave de moyenne grandeur, où l'on descend par un escalier en pierre de treize marches, partant de la petite porte d'entrée. C'est tout le bas de la maison.

A l'étage supérieur, un couloir carrelé conduit, vers le nord, à une vaste galerie. Au fond de ce couloir, il y a une petite chambre avec deux petites fenêtres donnant sur la galerie ; et à droite, dans le même couloir du côté du levant, une grande chambre carrelée, plus longue que large, avec une grande cheminée de pierre. Elle a une porte et deux petites fenêtres donnant sur la galerie au levant, et une autre fenêtre donnant au midi du côté de l'église. A droite encore, dans ce couloir, se trouve une autre chambre carrelée, avec une cheminée en pierre ; elle a, dans un coin, une porte ouvrant sur la galerie et prenant le jour du côté nord par une fenêtre pratiquée vers le milieu de la chambre. A côté est une petite chambre en forme de cabinet, avec une fenêtre donnant sur l'entrée de la maison.

La galerie règne au nord et au levant. Elle est fermée par le bas jusqu'à la hauteur de quatre pans environ ; et à l'extrémité, vers le couchant, il y a encore une autre petite chambre.

Au-dessus de cet étage est un vaste grenier séparé en deux par un mur de torchis.

Telle était la maison que les consuls se proposaient d'affecter au logement du curé de Casseneuil. Ils l'avaient soigneusement restaurée. Les murs, au dedans et au dehors, étaient blanchis à la chaux ; les deux portes d'entrée et quelques portes intérieures renouvelées et munies de bonnes serrures ; deux escaliers refaits ; toutes les chambres carrelées à neuf, ainsi que la galerie ; et les fenêtres bien vitrées.

Après les réparations qu'on venait de faire, cette maison était en

Digitized by Google

fort bon état et paraissait devoir convenir pour un presbytère. Néanmoins l'abbé Fleurans refusa de l'accepter, élevant des objections qu'il tirait soit du lieu où elle était située, soit de la disposition et de l'état de certaines pièces. L'affaire traîna durant plusieurs années et vint à différentes reprises devant le Parlement de Guienne. Le 4 août 1678, le Parlement rendit un arrêt par lequel il renvoyait les parties devant le juge de Laparade, afin de nommer des experts qui devraient visiter la maison et prononcer sur sa convenance [1].

Deux années s'écoulèrent encore sans amener aucun résultat. Jules Mascaron, voulant mettre fin à cette querelle donna commission à M. Bernard Lesparre, curé de Sainte-Livrade, de se transporter à Casseneuil, de visiter la maison qui faisait l'objet du litige, et, après avoir entendu les parties, de lui faire un rapport détaillé de la situation.

M. Lesparre se rendit à Casseneuil le 15 décembre 1680, accompagné de maître François Vistorte, notaire royal à Sainte-Livrade, qu'il avait choisi pour remplir les fonctions de greffier. Le consul Joseph Bagués, ayant appris son arrivée, vint, avec quelques habitants du lieu, lui remettre toutes les clefs de la maison et promit de se soumettre à la décision qui serait prise à la suite de sa visite. Le curé se présenta à son tour ; et, dès qu'il sut à quel titre l'abbé Lesparre était envoyé, sans lui laisser le temps d'examiner l'immeuble, il déroula devant lui toutes les raisons qui l'empêchaient de l'accepter comme presbytère.

La première, dit-il, c'est qu'en temps de pluie, la place qui conduit à cette maison reçoit toutes les eaux provenant du cimetière ou tombant de la toiture de l'église et des cinq ou six maisons qui sont au couchant ; et comme la place est sur un plan incliné et penche vers celle qui lui est offerte, les eaux se jettent dans cette maison et l'inondent complètement. Il y a bien, devant les maisons du couchant, un canal destiné à recevoir les eaux pour les conduire à un égout ouvert entre la maison d'Antoine Grellières et la grange de François Fabre, d'où elles devraient s'écouler jusqu'à la petite rivière de la Lède ; mais cet égout est bouché et ne peut recevoir les eaux pluviales. Il en est de même de la fosse ménagée à l'angle

1 Evêché, H, 115, AA.

Digitized by Google

du futur presbytère pour recevoir une partie des eaux lorsqu'il pleut. L'ouverture trop exiguë de cette fosse est facilement obstruée par des pierres et de menus débris de bois et de paille : ce qui empêche l'écoulement des eaux.

Les consuls répondent à cela que l'égout a toujours été en état de recevoir les eaux. Ils s'engagent d'ailleurs à veiller à ce qu'il soit constamment ouvert ; et, quant à la fosse pratiquée sur l'emplacement de l'ancien presbytère, elle est plus que suffisante pour écouler les eaux qui tombent de ce côté.

Le curé représente alors que, des deux portes d'entrée, la grande devrait être à la place de la petite, afin qu'on pût plus commodément faire arriver dans la maison le bois, le blé et le vin. Et puis, la cave correspondant à cette porte est en pente et le plancher de dessus peu solide.

La petite porte, disent les consuls, est bien à sa place ; le plancher est bon et la cave suffit pour recevoir la provision de bois. Il y a de l'autre côté une grande cave où l'on peut loger le vin.

Mais, objecte l'abbé Fleurans, en entrant dans la maison, il faut descendre quelques marches pour arriver à un vestibule ; et de ce vestibule il faut monter pour pénétrer dans le sous-grenier. Pourquoi ne pas exhausser le vestibule et le mettre au niveau du sous-grenier et de l'entrée de la maison ?

On ne peut, répliquent les consuls, obvier à cet inconvénient sans en occasionner un autre plus grave. L'escalier par où l'on descend à la grande cave part de ce vestibule. Si le vestibule est exhaussé, cet escalier sera beaucoup plus long : ce qui deviendra fort incommode.

Autre objection. La cave n'est pas plénière ; elle est en pente, et il y a deux cachettes à moitié fermées.

On répond que la cave est en fort bon état et que les cachettes « ne sont pas de conséquence. »

Le curé insiste. L'escalier qui conduit dans le haut de la maison est mal travaillé, et la première chambre à droite est en mauvais état. Le carrellement ne tient pas ; les fenêtres du devant ne sont pas vitrées, et l'on aperçoit des fissures à la porte qui s'ouvre sur la galerie.

L'escalier est bien travaillé et fort commode, disent à leur tour les consuls et les paroissiens ; la chambre est propre et logeable. Si le carreau est mal assuré, si la porte n'est pas bien jointe, c'est peu de chose : cela vient de ce que la maison est restée fermée

Digitized by Google

depuis qu'elle a été réparée à neuf. Quant aux fenêtres du devant, il n'est pas nécessaire qu'elles soient vitrées.

Mêmes difficultés pour la chambre du côté gauche. Elle n'est pas habitable parce qu'elle est mal carrelée et mal close ; le vent y entre par les fenêtres et par la porte de la galerie ; et la pierre de la cheminée est si tendre, qu'elle s'émiette pour peu qu'on la touche.

Ici encore on répond au curé que l'état du carrellement et les fissures de la porte viennent de ce que la maison a été longtemps inhabitée ; les fenêtres sont bien jointes et bien vitrées, et la pierre de la cheminée est bonne et solide.

Mais, réplique l'abbé Fleurans, à côté de cette chambre, se trouve un cabinet mal carrelé, avec des fenêtres trop grandes et plusieurs carreaux de vitres cassés.

Si quelque chose laisse à désirer sur cet autre point, disent les consuls, c'est toujours pour la même raison. Quand nous avons offert la clef de la maison au curé, le carrellement, les fenêtres et le vitrage venaient d'être faits à neuf.

Une autre objection est soulevée à propos de la galerie qui longe la maison au nord et au levant. Elle est ouverte à tous les vents, dit le curé : et quand souffle le vent du nord, la chambre qui s'ouvre de ce côté devient inhabitable. En outre, à l'autre extrémité, du côté du levant, la garde robe n'est pas suffisamment close ; pendant l'été il s'en échappe des émanations fétides et malsaines.

La galerie, répondent les consuls, est carrelée à neuf et fermée par le bas. Il n'est pas d'usage que ces sortes de dépendances soient fermées dans le haut. Néanmoins, le curé aura toute liberté de la fermer s'il le veut. Ils ajoutent que la garde-robe n'offre aucune incommodité pour la maison, attendu qu'elle est dans une chambre bien close et que les déjections vont se perdre dans le ruisseau de la Lède.

M. Fleurans essaie de faire une dernière objection. La toiture de la maison est en mauvais état ; le plancher du grenier est mal joint ; et il n'existe au couchant, pour séparer ce grenier de celui du voisin, qu'un simple mur de torchis.

Le torchis est fort épais et très solide, disent les consuls ; le plancher est bon et bien joint. Le couvert de la maison était en parfait état quand on offrit l'immeuble au curé. Si, dans ce moment, il est nécessaire de le réparer, la communauté ne s'y refusera pas.

Là dessus, le curé de Casseneuil ayant déclaré qu'il n'avait plus rien à ajouter, M. Lesparre lui donna acte de ses réquisitions. De

Digitized by Google

même, il donna acte aux consuls et aux habitants de leurs dires et de leurs offres « pour leur valoir et servir à ce que de droit », et commença en leur présence la visite du nouveau presbytère.

Il fut examiné dans les moindres détails ; et le rapport dressé par le commissaire retraça minutieusement son état, notant les réparations déjà faites et celles qui étaient à faire ou à refaire[1]. C'est à ce rapport que nous avons emprunté la description que nous avons donnée plus haut,

Cette visite du curé de Sainte-Livrade avait eu lieu le 19 décembre 1680. Six mois après, la question restait encore pendante. C'est alors qu'intervinrent entre le curé et les consuls les deux compromis du 17 juin et du 28 novembre 1881, par lesquels ils s'engageaient à porter leurs différents au tribunal de leur évêque et à s'en remettre à son jugement, s'obligeant mutuellement à s'y conformer sous peine de dépens et de dommages et intérêts.

A la suite de ces compromis, Jules Mascaron délégua le chanoine Roussel pour examiner sur les lieux tous les sujets de conflits. Entre toutes les questions à étudier, son ordonnance visait spécialement celle du presbytère : « Commettons aussi ledit Roussel pour aller au dit lieu de Cassaneuil y faire de nouveau, s'il est besoin, verbal de l'estat et donner son avis sur la convenance ou non convenance de la maison presbytérale que le syndict des paroissiens dudit Cassaneuil a donné audit curé[2].

Nous avons déjà vu que, conformément à cette délégation, le chanoine Roussel s'était rendu à Casseneuil le 19 janvier 1682. Il alla, avec les intéressés, visiter le presbytère et voici l'avis qu'il formula après un examen des plus minutieux.

« Nous, Bonaventure Roussel, prêtre, chanoine en l'église collégiale de Saint-Caprasy de la ville d'Agen, commissaire député par Monseigneur l'illustrissime évêque et comte d'Agen..., aujourd'hui vingt-

---

1 Voir le procès-verbal de la visite faite le 19 décembre 1680 par M. Lesparre, curé de Sainte-Livrade, commissaire délégué par l'évêque d'Agen. Il se compose de quatorze pages, comprenant les objections de l'abbé Fleurans et la visite des lieux. A la marge de la dernière page est écrite cette mention, de la main de l'abbé Lesparre : « Taxé pour nos droits quatre écus. A notre greffier, compris le papier et l'expédition, autant qu'à nous. Signé : Lesparre, prêtre et commissaire. »

2 Ordonnance du 17 décembre 1681. Evêché H, 115, CC.

Digitized by Google

deuxième janvier mil six cent quatre-vingt deux, sur les huit heures du matin, nous sommes transporté dans la maison presbytéralle présentée audit sieur Fleurans, curé, par les sieurs consuls dudit présent lieu, en compagnie dudit sieur Fleurans, curé, dudit sieur Ganes, premier consul, et Me Jean Bayle, nostre greffier, et après avoir ouy amplement lesdits sieurs curé et Ganes, et examiné le procès-verbal fait par le sieur Lesparre, curé de Sainte-Livrade, du dix-neuf du mois de décembre mil six cent huitante sur la visite et rapport de l'estat de ladicte maison, nous ayant veu et visité tous les greniers, chambres, gallerie, caves, le dedans et dehors de ladite maison, et jugé de sa convenance ou non convenance, donnant nostre avis en exécution de ladite sentence, déclarons que ladite maison en l'estat qu'elle est présentement nous a paru convenable pour le logement d'un curé et d'un vicaire, en par les consuls faisant, dans la chambre qui est en montant à la main droitte, une petite chambre du côté de la gallerie, séparée de la cuisine par une cloture de table avec une petite cheminée, pour servir d'habitation au vicaire ; une porte au bas de la cave, qui est à main droitte en entrant pour y avoir une communication libre avec l'autre cave ; faisant ouvrir le trou qui est au haut de la rue par lequel les eaux pluvialles s'escoulent hors la ville, et rendant la dicte maison exempte à présent et à perpétuité de toute charge de quelle nature qu'elle puisse estre. En foy de quoy avons signé et fait signer nostre greffier. — Roussel, commissaire ; Bayle, greffier [1]. »

CHAPITRE III

LA SOLUTION DES DIFFICULTÉS

§ I. — L'ordonnance episcopale du 27 février 1682.

Après les enquêtes que nous venons de raconter, il ne restait plus qu'à attendre la sentence de l'Evêque. Le 21 février, les parties, désireuses de hâter la solution, lui présentèrent en ces termes une nouvelle instance.

« Nous, soussignés, après avoir eu suffisamment en communication toutes les pièces respectivement produites devers Monseigneur l'Evêque d'Agen et contenues dans les inventaires signés de nous et

1 Avis de M. Roussel du 22 janvier 1882. Evêché, H. 115, FF.

Digitized by Google

de chacune des parties, déclarons ne vouloir et n'avoir rien plus à produire ; renonçons à tous actes et formalités d'affirmation, de procédure et signification d'enqueste et autres pièces par nous produites : et moyennant ce, consentons et requérons très humblement mondict Seigneur l'Evêque de vouloir procéder au jugement de nos différens suivant le pouvoir à luy donné par nostre compromis du vingt huitième novembre de l'année dernière mil six cent quatre-vingt-un. Fait à Agen le vingt uniesme du mois de février mil six cent quatre-vingt deux. Signé FLEURANS, GANES[1]. »

Jules Mascaron s'empressa de faire droit à cette requête. Six jours après, il rendit un jugement qui réglait toutes les affaires pendantes. En voici la teneur :

« Entre Pierre Ganes, bourgeois et premier consul, de la ville de Cassaneuil, député des paroissiens de ladite paroisse de Cassaneuil, demandeur en exécution de la sentence arbitrale interlocutoire du 17 décembre 1681 et au principal demandeur en requête tendante aux fins des divers règlements et divers chefs d'une part ;

« Et Me Jean Fleurans, prêtre et curé de ladite ville et paroisse de Cassaneuil deffendeur et demandeur en l'exécution de la mesme sentence arbitralle et au principal demandeur en divers chefs d'autre ;

« Et ledit Ganes au dit nom de consul et député deffendeur d'autre ;

« VU PAR NOUS JULES DE MASCARON, evesque et comte d'Agen, conseiller du Roy en ses conseils et son prédicateur ordinaire, la sentence arbitralle par nous donnée entre les parties, ledit jour dix-sept décembre dernier 1681 ; avec les autres pièces mentionnées au vu de ladite sentence; verbal fait par Me Bonaventure Roussel... etc. »

Suit une longue énumération de tous les actes, rapports, enquêtes, procès-verbaux et pièces de toute nature, produits dans les débats. Puis l'évêque aborde chacun des points contestés.

En ce qui regarde les droits et prérogatives du curé, des marguilliers et des consuls, son ordonnance est ainsi conçue :

« NOUS ARBITRE ARBITRATEUR et amiable compositeur, juge en cette partie, disons le droit de choisir et préposer un homme pour avoir soin de l'horloge et sonner les cloches de l'église paroissialle dudit Saint-Pierre de Cassaneuil suivant les ordres de l'Eglise, les besoins

1 Evêché, H, 115, EE.

Digitized by Google

des paroissiens et de la communauté, appartenir aux consuls dudit Cassaneuil de l'avis du curé et lui préalablement à cet effet duement appelé; et en conséquence de ce avons maintenu et maintenons les dits consuls dans ledit droict, avec inhibitions et deffenses au curé de les y troubler et auxdits consuls de procéder et faire ledit choix et commission sans y avoir duement appelé ledit curé.

« Ordonnons qu'à la diligence des marguilliers et aux dépens de l'œuvre, il sera fait quatre clefz, deux pour la grande porte de ladite église paroissialle, une pour le clocher et la quatrième pour l'horloge; et que des deux de la grande porte, l'une sera remize si fait n'a esté entre les mains du curé, pour entrer dans ladite église quand il en aura besoin et le trouvera à propos pour sa dévotion ou exercice de sa charge, et les autres trois demeureront entre les mains des consuls ou de leur ordre entre les mains de la personne qu'ils auront commis pour sonner les cloches.

« Ordonnons aussi que chaque année, huict jours avant le premier de janvier, les marguilliers qui seront en exercisse présenteront aux consuls de ladite ville quatre ou six personnes solvables et zélées au bien de l'église, et que le dernier du mois de décembre, à une heure apprès midy, lesdicts consuls s'assembleront dans la sacristie de ladite église paroissialle, et apprès avoir duement appelé le curé pour y donner son avis, choisiront lesdites personnes présentées ou tels autres paroissiens qu'ils trouveront à propos, quatre pour faire l'année suivante la charge de marguilliers suivant les règlements et l'uzage de ladite église, déclarant qu'aux dits marguilliers ainsi esleus appartient privativement à tout autre le droict de lever, recevoir et administrer toutes les questes, aumosnes, dons, gratifications, rentes, bienfaits et rétributions faites à l'église gratuitement ou en reconnaissance des concessions accordées, du droict de sépulture et establissement de bancs avec obligation d'employer lesdits bienfaits au luminaire, ornements, réparations et autres besoins de l'église suivant nos ordres ou de l'avis du curé, du juge, consuls et autres principaux paroissiens et de tout en rendre compte à nous dans le temps de nostre visite et à leurs successeurs toutes les années en présence desdits curé, juge, consuls et autres paroissiens ou eux duemeut appelés, duquel compte les articles seront alloués ou rejettés à la pluralité des voix, et l'acte de closture mis au bas signé de tous les assistants.

« Disons aussi que lesdits marguillers préposés à l'œuvre de l'église ont droict d'assister aux comptes que tous les mages et admi-

Digitized by Google

nistrateurs desdites fréries sont obligés de rendre touttes les années à leurs successeurs en présence du curé et des confrères et de prendre tout le revenant bon du reliqua de compte, s'il y en reste apprès l'acquit des charges et obligations desdites fréries pour estre mis ledit revenant bon dans la bourse de l'œuvre et employé au bien de ladite église parroissialle comme les autres reveneus.

« Condamnons tous ceux qui ont receu des biens ou reveneus de ladite église et qui en sont comptables de remettre dans quinzaine tout leur deub entre les mains desdits marguillers et en particulier ledit curé de leur remettre dans le mesme délay les sommes qu'il a receu des concessions de sépulture et de banc esnoncées dans les contracts du vingtiesme janvier mil six cens cinquante trois, troisiesme novembre 1654 et 20 avril 1655, produits dans le sac des consuls sous cotte Q, ou de justiffier à la parroisse de l'emploi légitime qu'il en a fait. »

Voici la décision qui fut prise par l'évêque touchant la dîme du gros mil :

« Attendu la transaction du vingt neuviesme avril mil six cens soixante deux, passée entre les parties, relaxons les consuls de la demande à eux faite par ledit curé de la décimation du mil appelé communément d'Espaigne, hors le cas que dans la paroisse on en semat une quantité si considérable qu'elle fit une partie notable du disme et reveneu dudit curé, auquel cas luy adjugeons le droit de prendre ledit disme sur tout ce qu'il s'en recueillira au quinsiesme prins au sol. »

Sur la question du presbytère, il était dit dans la sentence épiscopale :

« Déclarons la maison offerte au curé par lesdits consuls estre, dans l'estat qu'elle est à présent, convenable à son logement et celluy des curés ses successeurs avec un vicaire, en par lesdits consuls faisant dans la chambre laquelle est à main droite en montant, une petite chambre du costé de la galerie pour l'habitation du vicaire, séparée de la cuisine par une closture de tables, avec une petite cheminée contre la muraille à laquelle aboutit celle de la cuisine, faisant aussi une porte au bas qui puisse faire une communication aisée d'une cave à l'autre, et faisant ouvrir le trou qui est au haut de la rue par lequel les eaux pluvialles s'escoulent hors la ville, et rendant dès à présent et à perpétuité par un acte de la jurade légitimement convoquée ladite maison immune et exempte de taille, rente, amortissement, indemnité, obit, hipotèques et

Digitized by Google

autres charges de quelle nature qu'elles puissent estre, dont lesdits consuls et communauté demeureront chargés et en porteront garantie entière à perpétuité audit curé en cas qu'il en feut fait aucune demande et action intentée à peine de tous despens, dommages et intérets, et moyennant ce les deschargeons de tout ce qu'ils estoient obligés de donner pour le loyer et entretien de la maison presbytéralle. »

Les questions majeures étant ainsi réglées, Jules Mascaron continue en ces termes :

« Relaxons les parties de toutes leurs autres demandes respectives, hors toutefois celles qui regardent le règlement du nombre des vicaires, de la célébration des messes et des heures auxquelles elles doivent estre dites, l'obligation de dire complies tous les samedis de processions ordinaires et autres choses énoncées dans la requeste desdits consuls à nous présentée, qui regardent le service divin et dépendent de nostre juridiction ordinaire et épiscopale, dont nous nous réservons de faire droict aux parties dans le cours de la visite par nous indiquée dans tout l'archiprestré de Monclar et en particulier le huict du mois prochain de mars en la paroisse de Cassaneuil. »

La conclusion de la sentence épiscopale était celle-ci :

« Condamnons le curé aux despens faits au sénéchal de la présente ville sur la demande qui regarde le sonneur des cloches, que nous avons liquidé sommairement sur les pièces à la somme de cent vingt livres et à la moitié de ceux qui regardent l'instance faite devant nous que nous avons aussi liquidé sommairement à cent livres, les autres despens faits par les parties deumeurant compensés.

Donné à Agen, dans nostre Palais épiscopal, le vingt septiesme fevvrier mil six cens quatre vingt deux.

« JULES, E. et C. d'Agen [1]. »

§ II. — L'ORDONNANCE EPISCOPALE DU 8 MARS 1682.

Nous venons de voir que Mascaron avait renvoyé à l'époque de la visite qu'il devait faire prochainement à Casseneuil, le règlement de

1 Evêché, H, 115, AA.

Digitized by Google

quelques points particuliers qui avaient trait au service divin et relevaient de la juridiction ordinaire de l'évêque, Le 8 mars 1682, au cours de la visite pastorale, les consuls furent invités à exposer devant l'évêque tous les sujets de plainte des paroissiens. Le curé eut la parole à son tour pour répondre et se justifier. Après les avoir longuement entendus, le Prélat formula en ces termes l'ordonnance qui réglait cette autre question :

« Jules, par la permission de Dieu et la grâce du Saint-Siège Apostolique. évesque et comte d'Agen, conseiller du Roy en ses conseils et son prédicateur ordinaire. . . . . .

« Ordonnons au curé de faire dans cette paroisse et église toutes les fonctious curiales, offices et services divins requis de droit, et à cet effet de tenir un vicaire pour le secourir dans les dictes fonctions, offices et services :

« De dire et faire dire dans cette église tous les dimanches et fêtes chômables deux messes : la première, depuis Pasques jusqu'à la Toussaint à six heures, et tout le reste de l'année à sept ; la seconde à dix heures ; le catéchisme à une heure de l'après-midi, et vespres depuis Pasques à la Toussaint à trois heures, et depuis la Toussaint à Pasques à deux. . . . . .

« Luy ordonnons aussi lesdicts jours de dimanche de faire son prône à la deuxiesme messe paroissiale avec les prières publiques et une instruction courte et familière sur l'évangile du jour ou toute autre matière morale et chrestienne qu'il jugera plus convenable à l'estat de ses paroissiens.

« Sera aussi obligé ledict curé de faire toutes les processions publiques establies de droit et d'usage réglé aux lieux et aux heures réglés par l'Esglise ou par l'usage. Et affin d'éviter toute occasion de différend, nous fixons et déterminons lesdictes processions à tous les dimanches depuis la Sainte-Croix de mai jusques à Sainte-Croix de septembre, y compris les deux dictes festes, le jour de Saint-Marc, les trois jours des Rogations, le jour de l'Ascension, celui de la feste Dieu, de Saint-Jean Baptiste, de Saint-Pierre et de Saint-Paul, des Saints Fabien et Sébastien, de Saint-Roch et de l'Assomption de la Sainte-Vierge.

« L'exhortons de dire complies toutes les veilles des festes annuelles et principales de l'année.

« Réglons l'honoraire des fonctions curiales de cette paroisse à la taxe que mon dernier prédécesseur en fit de l'avis des archiprêtres et de plusieurs anciens curés de ce diocèse. La sonnerie des cloches

Digitized by Google

sera faite suivant la différence et solennité des festes et des offices divins, et celle des morts suivant la différence de l'aage et la qualité connue des personnes.

« Donnons ordre aux paroissiens d'assister avec assiduité aux offices, services divins et processions de la paroisse et surtout d'assister et faire assister leurs enfants et valets aux instructions qui se feront au prône et au catéchisme, soubs les peines que l'Eglise a ordonnées contre les négligens et ignorans des choses nécessaires au salut. . . . . .

« Donné dans le cours de nostre visite le huitiesme du mois de mars 1682 à la paroisse de Saint-Pierre de Cassaneuil, archiprestré de Montclar, en notre diocèse.

« JULES, E. C. d'Agen.

« Du mandement de mon dict Seigneur l'Evesque.

« DRULHE, secr. [1]. »

Les deux ordonnances du 27 février et du 8 mars 1682 mirent fin à tous les conflits. Il y avait trente ans que la paroisse souffrait de ces querelles sans cesse renouvelées. L'agitation avait commencé avec le ministère de l'abbé Jean Fleurans. Durant les huit années qu'il resta encore curé de Casseneuil, la bonne harmonie fut-elle troublée par quelque autre querelle ou par de nouveaux démêlés ? On n'en trouve aucune trace dans les archives. Ce qui nous permet de croire qu'après les ordonnances épiscopales, une parfaite entente ne cessa de régner entre le pasteur et le troupeau.

En 1690, Jean Fleurans se demit en cour de Rome de son bénéfice en faveur de Guillaume Fleurans de Bordaigue ; et le nouveau titulaire prit possession de sa cure le 28 septembre de la même année.

P. HÉBRARD, *v. g.*

---

1 Procès-verbal de la visite de Mascaron. Evêché, Registre C. page 130 et suivantes.

Digitized by Google

ITINÉRAIRE RAISONNÉ

DE MARGUERITE DE VALOIS EN GASCOGNE

(1578-1586) *

ANNÉE 1583

« Maison de la Royne de Navarre. — Estat des gaiges des dames, damoiselles, gentilshommes et aultres officiers de sa maison, etc. [1]

DAMES

Les mêmes qu'en 1582, sauf en plus :
Mlle de Goguier..... 100 éc.
à la place de Mlle de Saignes.

FILLES DAMOISELLES

Les mêmes, y comprise Fosseuse.

MAISTRES D'HOTEL

Jacques Guyon, sr de la Tronche,
à la place d'Hector de Manicquet.

PANNETIERS

Les sieurs de Manicquet et de Fongramier,
à la place des sieurs du Conte et de Lavernay.

ESCHANSONS

Les sieurs de Fredeville, de La Mire, de Marsan,
à la place des sieurs de Matha et de Montigny.

AULMONIERS

En plus :
Michel de Cruchet.

CHAPPELAINS

M. Guillaume Chaunin.. 40 éc.
M. Thibault de Lare.... —
M. Jehan Baudreu..... —

Pour les autres offices, mêmes noms que les années précédentes.

Janvier 1583

Du samedi 1er janvier au lundi 31, ladicte dame Roine de Navarre et tout son train, à Paris.

(Total des dépenses pour ce mois, 2.793 écus, 46 sols, 5 deniers. Payé seulement en partie.)

La Reine de Navarre n'habite plus le Louvre. Elle s'est installée dans son hôtel de la rue Culture Sainte-Catherine, qu'elle vient

---

* Voir *Revue de l'Agenais*, t. XXVIII (1901), p. 441.

1 Archives nationales, série KK., vol. 171-172. Cet état ne figure pas en tête du volume, comme pour les années précédentes. Mais il est facile de le relever dans la ste des dépenses de la Reine de Navarre, à partir de la page 34 et suivantes.

Digitized by Google

d'acheter au chancelier Charles de Birague pour la somme de 28.000 écus [1].

Février 1583

Du mardi 1er février au lundi 28, ladicte dame Roine de Navarre et tout son train, à Paris.

(Total des dépenses pour ce mois, 2.407 écus, 3 sols, 8 deniers. Payé seulement en partie).

Mars 1583

Du mardi 1er mars au jeudi 31, ladicte dame Reine de Navarre et tout son train, à Paris.

(Total des dépenses pour ce mois, 2.738 écus, 57 sols, 8 deniers. Payé seulement en partie.)

Au commencement de cette année 1583, la Cour de France présentait un aspect vraiment étrange. Jamais l'esprit du Roi n'avait été plus déséquilibré. Ce monarque incapable et fantasque, qui avai nom Henri III, prenait comme à plaisir, par ses caprices, ses pratiques outrées de dévotion, le dévergondage de plus en plus accentué de ses mœurs, de provoquer contre lui l'opinion publique et de s'attirer la haine et le mépris de ses sujets. A cette époque où les partis qui divisaient la France devenaient chaque jour plus menaçants, où les Réformés, dans le Midi et dans l'Ouest, n'entendaient renoncer à aucun de leurs droits, où la maison de Lorraine se mettait ouvertement à la tête de la Ligue, qui dans le Nord, dans l'Est et à Paris, prenait des proportions formidables, à cette heure où la Royauté des Valois, battue de tous côtés en brèche, aurait eu besoin pour résiser à cette double pression d'un homme au courage éprouvé, à l'esprit froid et lucide, doué en un mot de toutes les qualités qui font es grands Rois, le trône de France n'était occupé que par un fantoche qui n'écoutait que ses impulsions désordonnées et sur lequel les conseils de sa mère, jadis si puissante, n'avaient plus aucune prise.

Que penser, en effet, de ce mélange de bigoterie et de luxure, de

---

1 *Journal de l'Estoile.*

Digitized by Google

processions ridicules et de fêtes plus scandaleuses encore, dont nous entretiennent tous les auteurs contemporains?

Le 1er décembre 1582, le Roi, la Reine, la Reine-Mère, la Reine Marguerite, toute la Cour, le Parlement, le corps municipal, parcourent à pied et processionnellement les principales rues de Paris, accompagnant dévotement la châsse de Sainte Geneviève et les reliques de la Sainte Chapelle, et cela pour obtenir du ciel un héritier.

Puis, le 21 janvier 1583, le Roi communie au couvent des Bonshommes de Nigeon et revient immédiatement au Louvre, où il fait tuer à coups d'arquebuse toute sa ménagerie, composée de lions, d'ours et de taureaux, « et autres semblables bestes qu'il seuloit nour- « rir pour combattre contre les dogues », parce que, la nuit précédente, il avait rêvé que ces animaux qui représentaient la Ligue le dévoraient [1].

Le 13 février, grand festin à l'hôtel de Guise, à l'occasion du mariage du comte de Tournon avec la demoiselle de La Rochefoucauld.

Autre plus grand festin au Louvre, le 20 février, à l'occasion du mariage de Charles de Luxembourg, comte de Brienne, avec la petite sœur du duc d'Epernon, âgée de onze à douze ans [2]. C'est au bal qui suivit que le Roi revêtit des habits de femme et parut en cet accoutrement, chamarré de bijoux, la gorge et les épaules nues.

« Le jour de caresme prenant, continue toujours l'Estoile, le Roy « avec ses mignons furent en masques par les rues de Paris, où ils « firent mille insolences; et la nuict allèrent roder de maison en mai- « son, faisant lascivetés et vilenies avec ses mignons frisés, bardachés « et fraisés, jusques à six heures du matin, du premier jour de ca- « resme; auquel jour la plupart des Précheurs de Paris, en leurs « sermons, le blâmèrent ouvertement. » Furieux, Henri III fit venir au Louvre le docteur Guillaume Rose, qui avait le plus tonné contre sa conduite. Effrayé, le prédicateur lui demanda pardon. Le Roi consentit à l'absoudre et lui envoya, le soir même, 400 écus « pour acheter, lui dit-il, du sucre et du miel, afin de l'aider à passer « le caresme et adoucir ses trop aspres et aigres paroles. »

Et tout d'un coup le faible monarque se lance dans les dévotions les plus exagérées. C'est à ce moment qu'il institue la fameuse Confrérie des *Pénitents de l'Annonciation de Notre-Dame*, sur le

---

1 *Journal de l'Estoile.*
2 *Idem.*

Digitized by Google

modèle des *Blancs-battus* d'Avignon, et qu'il donne l'ordre à toute la Cour, à tout le Parlement, à toutes les autorités de Paris, d'en faire partie.

« Et, le 25 de ce mois de mars, eut lieu la solennelle procession « desdits Confrères, qui vinrent sur les quatre heures après midy du « couvent des Augustins en la grande esglise Notre-Dame, deux à « deux, vestus de leurs accoustremens tels que les Battus de Rome, « Avignon, Toulouse et semblables, à sçavoir de blanche toile de « Hollande, de la forme qu'ils sont desseignés dans le livre des *Con-* « *fréries.*

« En ceste procession, le Roy marcha sans gardes, ni différence « des autres confrères, soit d'habit, de place ou d'ordre. Le cardinal « de Guise portait la croix ; le duc de Mayenne estoit maistre des « cérémonies, et frère Edmond Auger, jésuite, basteleur de son pre- « mier mestier, dont il avoit encore tous les traits et farces, avec un « nommé Du Peirat, lyonnais et fugitif de Lyon pour crimes atroces, « conduisaient le demeurant. »

Grand fut le scandale. « Sur quoy, un homme de qualité, qui « regardait passer la procession, fit le quatrain suivant :

Après avoir pillé la France
Et tout son peuple dépouillé,
N'est-ce pas belle pénitence
De se couvrir d'un sac mouillé ? [1] »

Et ce fut à qui mieux mieux, dans Paris, aux halles, sur la place publique, et jusque dans la chaire de Notre-Dame, et même au Louvre, ridiculiserait cette institution récente et criblerait de ses lazzis le Roi et ses mignons. A Notre-Dame en effet le moine Poncet, qui prêchait le carême, traite la Confrérie nouvelle de *Confrérie des hypocrites et des athéistes.* Le roi le fait aussitôt emprisonner. Au Louvre, les laquais contrefont les Pénitents et se couvrent le visage de mouchoirs avec deux trous à l'endroit des yeux. Le Roi en fait fouetter plus de cent vingt.

Ce qui n'empêche pas le monarque de recommencer de plus belle le jour du Jeudi-Saint, « où la procession à la tête de laquelle se trou- « vait le Roi et tous ses mignons alla toute la nuit par les rues et dans « les églises en grande magnificence de luminaire et musique excel- « lente ; et y eut quelques-uns des mignons, ce disoit-on, qui se

1 *Journal de l'Estoile.*

Digitized by Google

« fouettèrent en ceste procession auxquels on voiait le pauvre dos « tout rouge des coups qu'ils se donnoient [1]. »

Et le lendemain de Pâques, 11 avril, « le Roy et la Royne partirent « de Paris à pied et allèrent à Chartres et à Notre-Dame de Cléry, « pour obtenir male lignée par l'intercession de la belle Dame, et « revinrent le 24, à Paris, bien las[2]. »

La Reine Marguerite assistait à toutes ces momeries, à toutes ces fêtes, à tous ces spectacles, mais plus souvent par ordre que par plaisir. Si en effet, par sa situation de sœur de Roi, elle ne peut se dispenser de faire partie du cortège officiel, elle commence cependant à s'aliéner les bonnes grâces de son frère, voire même celles de sa mère, dont le rôle tend de plus en plus à s'effacer. Marguerite était trop intelligente pour ne pas voir à quel degré d'impopularité se trouvait tombé son frère. Aussi ne se gênait-elle guère pour le reprocher à ses mignons, cause de tout le mal, et sutout aux deux favoris nouveaux qui avaient détrôné tous les autres et qui jouissaient à ce moment de la plus scandaleuse faveur, Joyeuse et d'Epernon ; « champignons poussés en une nuit » comme elle les appelle, n'épargnant à leur égard ni ses réflexions les plus spirituelles, ni ses épigrammes les plus mordants : toutes choses dont elle allait hélas ! sous peu ressentir les cruelles conséquences.

Sur leur simple bonne mine, Henri III s'était engoué en effet, depuis peu, de ces deux gentilshommes : Anne d'Arques, qu'il créa duc de Joyeuse en 1581, puis qu'il fit pair de France et grand amiral du royaume ; et Jean-Louis de Nogaret de la Valette, nommé la même année duc d'Epernon et bientôt colonel général de l'Infanterie française. En une année à peine, ces deux mignons arrivèrent au faite de la faveur, primant tous les autres ducs et pairs, sauf ceux de la maison royale, et par leur faste, leur insolence, leur outrecuidance, soulevant l'indignation et la haine, non seulement du peuple, mais de toute la Cour.

Marguerile ne pouvait les supporter. De leur côté, tous deux, quoique rivaux, ne négligèrent rien pour la perdre dans l'esprit du Roi.

« Il advint, écrit d'Aubigné, qui lui non plus n'aimait pas la Reine « de Navarre, que cet esprit impatient ne demeura guère sans offenser « le Roi son frère et ses mignons, et faire parti dans la Cour avec

---

1 *Journal de l'Estoile.*

2 *Idem.*

Digitized by Google

« ceux qui diffamaient ce prince, en lui imputant de très sales volup-
« tés auxquelles même il semblait que les dames eussent intérêt [1].»

La situation devenait donc de plus en plus périlleuse pour Marguerite. Elle n'avait pas trop de toute son habileté pour conjurer l'orage qui s'amoncelait sur sa tête. Sa conduite malheureusement laissait toujours à désirer. Ce fut le côté faible par où ses ennemis eurent raison d'elle et précipitèrent la ruine de cette infortunée princesse.

Avril 1583

Du vendredi 1er avril au samedi 30, ladicte dame Roine de Navarre et tout son train, à Paris.

(Total des dépenses pour ce mois, 2,589 écus, 12 sols, 8 deniers. Payé seulement en partie.)

Mai 1583

Du dimanche 1er mai au mardi 31, ladicte dame de Roine de Navarre et tout son train, à Paris.

(Total des dépenses pour ce mois, 2,462 écus, 36 sols, 11 deniers. Payé seulement 1,766 écus, 19 sols, 7 deniers.)

Juin 1583

Du mercredi 1er juin au jeudi 30, la dite dame Roine de Navarre et tout son train, à Paris.

(Total des dépenses pour ce mois, 2,453 écus, 17 sols, 9 deniers. Payé seulement 1,913 écus, 20 sols, 3 deniers.)

Juillet 1583

Du vendredi 1er juillet au dimanche 31, ladicte dame Roine de Navarre et tout son train, à Paris.

(Total des dépenses pour ce mois, 2,631 écus, 22 sols, 1 denier. Payé seulement 1,890 écus, 23 sols, 1 denier.)

---

1 D'Aubigné. *Histoire Universelle*, édit. de Ruble, t. VI, p. 170.

Digitized by Google

S'il ne faut ajouter aucune créance aux exagérations et aux calomnies souvent invraisemblables du *Divorce Satyrique* à l'égard de Marguerite de Valois, il est cependant du devoir de tout écrivain consciencieux de ne point passer sous silence l'histoire de ses amours avec Chanvallon et d'en relater les phases diverses, amours qui devaient attirer sur la Reine de Navarre tant de colères, tant d'opprobres, tant de misères !

C'est à la fin de l'année 1582 que Marguerite revit à Paris Jacques Harlay de Chanvallon, où il avait été envoyé des Flandres en mission spéciale, par le frère du Roi. C'est alors qu'elle renoua avec lui ses relations, interrompues lors de leur séparation à Coutras, au mois d'avril de l'année précédente. Aucun doute là-dessus ne saurait exister. Les lettres d'amour de la Reine de Navarre, conservées à la bibliothèque de l'Arsenal, et reproduites en partie par Guessard[1], en font foi.

Car, si dans ces pages emphatiques, déclamatoires, de sens souvent obscur, on ne retrouve plus les qualités littéraires des Mémoires ; si, comme l'écrit Sainte-Beuve, « c'est de la haute métaphysique et du « pur Phœbus, presque inintelligible et du plus ridicule : « Adieu mon « beau soleil, adieu mon bel ange ! beau miracle de la nature ! » ; si, comme le dit encore l'illustre critique, « Il semblerait à lire ces « lettres que Marguerite n'a point aimé de cœur, mais plutôt de tête « et d'imagination ; que ne sentant proprement de l'amour que le « physique, elle se croyait tenue d'en raffiner d'autant plus l'expres- « sion et de pétrarquiser en paroles, elle qui était si positive dans le « procédé[2] ; » si Dupleix, qui ne la perd pas de vue, a pu écrire également de son temps : « Dans les amours de Marguerite, il y avait « plus d'art et d'apparence que d'effet », etc., que dire cependant de certains post-scriptum où la passion déborde, sinon qu'elle a réellement aimé Chanvallon comme elle n'avait encore jamais aimé personne, et que cette passion fut bien sincère, puisqu'elle lui sacrifia tout, et que pour mieux l'assouvir, elle alla de son plein gré au devant de sa disgrâce et de sa ruine définitive.

« Je ne vis plus qu'en vous, et d'autre que de vous mon âme n'est « régie ! » « Adieu, ma vie, je baise un million de fois ces beaux

---

1 *Mémoires et Lettres de Marguerite de Valois*, publiés par Guessard, Paris, 1842, p. 445 à 479. (Bibl. de l'Arsenal. *Recueil de Conrard*, t. v. p. 113-155.

2 *Causeries du Lundi*, t. vi, p. 148 et suivantes.

Digitized by Google

« yeux et ces beaux cheveux, mes chers et doux liens. » Et encore : « Je baise un million de fois cette amoureuse et belle bouche », etc[1].

Tout, dans ces amours illicites, ne devait pas être uniquement bonheur et volupté. La méfiance, la jalousie, les infidélités furent vite du cortège, rendant la pauvre Reine aussi malheureuse qu'elle avait nagé tout d'abord en plein océan de félicités. L'année précédente, et pour mieux couvrir sa faute, la Reine de Navarre avait songé à marier son amant. Elle le lui écrit de Bagnères, lors du séjour qu'elle y fit en 1581, et elle espère « que s'il le trouve bon et veult se « governer selon son conseil, il n'aura jamais occasion de s'en esti- « mer si heureux[2]. » Quant à elle, elle ne saurait en être jalouse, puisque c'est de sa main qu'il recevrait son épouse, dont la grande fortune devait seulement compter à ses yeux.

Ce mariage ne se fit pas. Mais, alors que Marguerite a retrouvé celui qu'elle aime, que leur bonheur semble être sans nuages, brutalement Chanvallon cherche à rompre ; et, de peur que cette liaison ne porte tort à son avenir, il épouse, le 20 août 1582, Charlotte Catherine de La Marck, dame de Brevel, fille de Robert de La Marck, duc de Bouillon.

Marguerite ne s'attendait pas à ce coup si rude. Elle écrit à l'infidèle lettres sur lettres, lui reprochant son ingratitude, l'accablant de son mépris.

« N'accusez plus ma cruauté ; ma mort et ma ruine, ce sont les « alliances qu'il me faut désormais avoir aveq vous. La vostre seule « se doibt admirer, de qui je ressens les effets plus inhumains que de « celle de Terens ; et si je vous ay causé quelque ennuy, demeurez « content et vengé de m'avoir peu réduire aux deux plus extresmes « misères qu'eussiez peu souhaitter à vostre plus grand ennemy... « Où l'on connoit une si grande inimitié, il se peult bien soupçonner « de l'infidélité. Que pleust à Dieu que ce fust le plus grand subject « de mes plaintes ! Si l'ardeur de ma sincère et trop fidèle passion « ne méritoit un réciproque amour, pour le moins ne devoit-elle es- « tre récompensée des effects d'une si cruelle hayne. Adieu ! la source « de mes éternels malheurs ! que le peusse-je dire aussy prompt à « ma vie, qui, après vous, est ce que j'ay le plus en horreur. M.[3] »

---

1 *Lettres de Marguerite*, publiées par Guessard, p. 460, 462, etc.

2 *Idem*, p. 449.

3 Bibl. de l'Arsenal. Recueil de Conrard, t. v, p. 125. — Cf. : Guessard, p. 456.

Digitized by Google

Et, le lendemain : « Il n'y a donc plus de justice au ciel, ni de « fidélité en la terre ! ô Dieux ! qu'est-ce qu'il faut que mon âme « connoisse et que ma langue avoue ? Ma douleur, le sens et le trop « de subject de me plaindre otent le moyen à ma plume d'exprimer « mon trop juste ennuy... Triomphez de ma sincère et trop ardente « amour. Vantez-vous de m'avoir trompée ; riez-en, et vous en mo- « quez avec celle de quy je reçoy cette seule consolation, que son peu « de mérite vous sera un juste remords de vostre tort. Je croitray le « nombre de celles qui à la postérité tesmoigneront la perfidie de « vostre sexe... Par telle connoissance, le dédain s'engendrant en « moy en a banny l'amour, que vous ne vous devez pas faire accroire « y pouvoir jamais faire renoistre. » Et, appelant de tous ses vœux la mort : « Comment que ce soit qu'elle arrive, qu'elle hate ses pas ; « je la désire, je la souhaite, et supplie les Dieux m'avancer son trop « lent secours. Je vous supplie, en recevant celle-cy pour la dernière, « me la renvoyer soudain avec celle que je vous escrivis hier ; car je « ne veulx qu'à ceste belle entreveue que vous ferez à ce soir, elles « servent de subject au père et à la fille de discourir à mes des- « pens. M.[1] »

Tout semblait donc fini entre Marguerite et son amant, qui, une fois marié, revint prendre sa place de grand écuyer auprès du duc d'Anjou, alors à Anvers. En même temps, le 27 mai, le Roi quittait Paris et se rendait à Mézières « pour se faire apporter de l'eau de la fon- « taine de Spa[2]. »

Que se passa-t-il à ce moment entre Chanvallon et son maitre ? Se vanta-t-il auprès de lui de son ancienne bonne fortune ? Trahit-il, sous les rapports politiques, la confiance dont il avait été investi ? Toujours est-il que le duc d'Anjou le chassa brutalement et que Chanvallon, fort piteux, plutôt que de se retirer auprès de sa femme, dans sa principauté de Sedan, préféra s'en retourner à Paris, où il vint se jeter aux pieds de Marguerite.

Marguerite, naturellement, lui pardonna ; et, sans nul souci du danger qu'elle courait et faisait courir à son amant, elle renoua publiquement avec lui.

Une nouvelle série de lettres fut alors échangée entre eux, toutes plus brûlantes encore de la main de Marguerite.

---

1 Bibl. de l'Arsenal. Recueil de Conrard, t. v, p. 126. — Cf. : Guessard, p. 456.
2 *Journal de l'Estoile.*

Digitized by Google

« Non, mon beau cœur, je ne croy pas que l'amour ne vous ayt « choisi sans se montrer en vous en toutes plus belles formes ; car s'il « veut comme Dieu faire sa puissance apparoir, surmontant ce qui « plus luy voudroit résister, qui mieux que vostre divine présence le « nous pourroist représenter... Je baise mille et mille fois ces beaux « yeux, seuls soleils de mon âme par eux tout feu, tout flame. »

Et encore dans cette lettre, où Marguerite avoue « qu'ayant receu « du mariage tout le mal qu'elle ait jamais eu, elle le tient pour le « seul fléau de sa vie » et qu'elle termine ainsi : « Ce matin, j'ay si « grand hate de m'habiller pour ne faillir à cet heureux et désiré ins- « tant, que je ne la puis redoubler, m'asseurant aussi que ma pré- « sence vous sera plus agréable que la veue d'une lettre bien peinte [1]. »

Chanvallon poussa-t-il à ce moment l'ingratitude jusqu'à se laisser prendre dans les filets de l'éternelle Madame de Sauves, qui, non contente de se partager entre d'Epernon et le duc de Guise, voulut encore, ainsi que d'aucuns l'affirment [2], enlever à la Reine de Navarre son bel amoureux ? Une lettre de ce dernier à Marguerite, dans laquelle il se disculpe d'une telle trahison, semble donner quelque crédit à ce nouveau racontar de la Cour.

« Vous voulutes, ma Royne, m'accuser d'infidélité, encore que ne « puissiez douter de ce que je vous suis, et qu'aussy peu que moy « vous puissiez ignorer ce qu'avec trop de cruauté vos extresmes ri- « gueurs me font ressentir, et que jugiez assez que me mesprisant « moy-mesme, je ne saurois que dédaigner tout ce qui me pourroit « empescher de vous tesmoigner mon amour infinie... Ressouvenez- « vous, ma Royne, des vœux qu'hier si saintement je renouvellay « dans vos belles mains, et vous avouerez que vous leutes en « moy l'intégrité de mon intencion .. Une de mes amyes m'a dit que « vous monstriez d'estre mal satisfaite de moy ; vous savez, Madame, « si vous en aves occasion, puisque vous n'aves recogneu que les ef- « fects de mes violentes passions. Ayez donc pityé de moy, mon « cœur, et souffrez pour chose qui vous ayme tant ce peu d'incommo- « dité. Je baise très humblement vos belles mains [3]. »

Mais Marguerite, découragée par l'inconstance de celui qu'elle a tant aimé, a enfin perdu ses illusions. Elle veut fuir la Cour, Paris,

---

1 Bibl. de l'Arsenal. Recueil de Conrard, t. v, p. 145. — Cf. ; Guessard, p. 470.

2 *Trois amoureuses au* XVIe *siècle*, par le comte Hector de Laferrière.

3 Bibl. de l'Arsenal. Recueil de Conrard, t. v, p. 155. — Cf. ; Guessard, p. 478.

Digitized by Google

tout ce qui l'attirait il y a quelques mois à peine et se réfugier auprès de son époux. Ses ressources pécuniaires l'empêchent de réaliser ce beau projet. « Elle ne peut rejoindre son mari, écrit Busini à Vinta, « retenue ici par le manque d'argent[1]. » Bien plus, elle tombe malade ; et les racontars de la Cour d'aller leur train. « *Alcuni Vo-* « *gliono che la sia gravida, altri idropica*, écrit le même person- « nage, à la date du 27 juin[2]. » C'est sa prétendue grossesse naturellement à laquelle on croit le plus; et c'est l'arme principale dont vont se servir ses ennemis pour la perdre complètement dans l'esprit du Roi.

C'est à ce moment, en effet, d'après bien des auteurs modernes, sur la foi de quelques contemporains, Dupleix entre autres, sans parler du *Divorce Satyrique* et de tous les pamphlets répandus à profusion contre elle, qu'elle serait devenue grosse, des œuvres de Chanvallon, d'un fils qui se serait fait plus tard capucin, aurait été connu sous le nom de *Père l'Ange* et aurait pris une part importante à la conspiration du comte d'Auvergne et de la marquise de Verneuil[3]. Poussé par ses mignons et trompé par de faux rapports, c'est ce que Henri III, dans la scène mémorable qu'il fit à Marguerite au Louvre et que nous rapporterons à son heure, lui reprocha violemment et chercha plus tard à vérifier, sans pouvoir obtenir aucune preuve. Tous les témoins qu'il cita à sa barre affirment que Marguerite ne fut jamais grosse.

Comment admettre du reste, en ces moments où elle prenait part à tous les déplacements de la cour, à tous les bals, à toutes les fêtes, à toutes les parties de chasse, où elle se trouvait le point de mire non seulement de la France, mais de l'Europe entière, que la Reine de Navarre ait pu dissimuler une grossesse et accoucher clandestinement ? Ses livres de comptes, ses dépenses minutieusement controlées, n'en feraient-ils point mention ? Or il n'est question à cette date ni de voyage secret, ni d'absence de Paris, ni même de maladie. Aucun document sérieux ne vient à l'appui de ces bruits, répandus à satiété par ses ennemis, qui ne reposent sur aucun fondement.

Nous pensons donc, sans disculper la Reine de Navarre de sa conduite fort reprochable, que Marguerite fut cette fois encore victime de

---

1 Voir la lettre fort curieuse de la Reine-Mère à Bellièvre, du 25 juin de cette année, où elle cherche à régler comme elle le peut, la situation par trop obérée de sa fille (Fonds fr., v. 15907, fol. 129. — Cf. : *Lettres de Catherine*, t. VIII, p. 107.)

2 *Négociations diplomatiques avec la Toscane*, t. IV, p. 465.

3 Dupleix, *Histoire d'Henri III*. — Cf. : *Mémoires de Bassompierre*, etc.

Digitized by Google

perfides calomnies, et que, pas plus à ce moment que l'année précédente en Gascogne, ou plus tard à Agen, à Carlat ou à Usson, elle ne mit au monde un enfant quelconque. Elle-même l'affirme dans la si touchante lettre suivante qu'elle écrivit peu de temps après à sa mère. Et cette fois nous devons la croire en toute sincérité.

« Madame, puisque l'infortune de mon sort m'a resduite à telle « misère que je ne suis si heureuse que dessiries la conservation de « ma vie, ô moins, Madame, puis je espérer que vous la venderés de » mon honneur pour estre telemant uni avec la vostre et celui de tous » ceulx et celes à qui j'ai cest honneur d'apartenir que je ne puis rece- « voir de honte qui n'an soit partisipans, principalement mes niepses, « au préjudice desquelles le déshonneur que l'on me vouderait pro- « curer importerait plus qu'à neul autre ; qui me faict Madame, vous « suplier très humblement en cete considération ne vouloir permestre « que le prétexte de ma mort se pregne au despans de mon honneur « et reputation ; et vouloir tant faire, non pour moi, mes pour tous « ceux à qui je touche de si prés, de tenir la main que mon honneur « soit justifié, et qu'il vous plaise, Madame, ausi que j'aie quelque « dame de calité et digne de foi qui puise durant ma vie *tesmoigner « l'estat ou que je suis, et qui apres ma mort asiste quant l'on « m'ouverira, pour pouvoir par la connoissance di cette dernière « imposture, fairé connoitre à un chacun le tort que l'on m'a fait « par si d'avant*[1]. » Mais n'anticipons pas.

Henri III était rentré à Paris. La conduite de sa sœur, les bruits de sa grossesse, faisaient le sujet de toutes les conversations. Joyeuse, d'Epernon ne lui ménageaient pas leurs railleries ; et Catherine elle-même prenait parti contre elle. S'il faut en croire les chroniques du temps, le Roi gagna, à prix d'argent, une des femmes de la suite de Marguerite, qui révéla tous les amours de sa maîtresse, son intrigue avec Chanvallon, la liste de ses nombreux amants, et jusqu'à sa grossesse et à son accouchement clandestin. Le faible monarque la crut sur parole et, avec sa dissimulation habituelle, attendit qu'une occasion se présentât, qui lui permit d'assouvir contre sa sœur sa haine qui depuis un an ne faisait qu'augmenter.

C'est que la politique était venue se mêler encore à ces querelles de famille, et que Marguerite s'était jetée dans le parti des Guise, c'est-à-dire dans la Ligue, au moment où le Roi son frère cherchait à enlever

1 Bibl. impér. de Saint-Pétersbourg. Lettre publiée in extenso pour la première fois par nous, dans les *Archives historiques de la Gascogne*, fascicule onzième, p. 32.

Digitized by Google

à cette maison toujours plus puissante et plus insolente la direction de cette association formidable pour en investir son favori Joyeuse, l'ennemi déclaré de Marguerite. Ce dernier venait de partir pour Rome, afin d'obtenir de Grégoire XIII d'être reconnu chef du parti catholique, et, par l'excommunication de Damville « ce roi du Languedoc » comme fauteur d'hérésie, de pouvoir être nommé gouverneur de cette riche province qu'il convoitait et que le Roi lui avait promise.

Joyeuse était encore à Lyon, quand un incident, resté toujours obscur et assez insignifiant en apparence, vint mettre le feu aux poudres et précipiter la catastrophe.

« Il y a quelques jours, écrit le baron de Busbec, ambassadeur « d'Autriche, à son maitre Rodolphe II, que l'on a arrêté un courrier « que le Roi dépêchait au duc de Joyeuse. Après l'avoir maltraité de « plusieurs coups, on lui a volé les lettres dont il était chargé. Dès « que le Roi a seu ceste nouvelle ou peut-être pour quelque autre « raison, il est revenu à Paris et n'a point accompagné la Reine, son « épouse, à Bourbon-les-Bains, comme il se l'était proposé [1]. »

Marguerite fut accusée de ce guet-apens. On prétendit qu'elle avait voulu connaître les lettres de son frère qu'elle jugeait calomnieuses contre elle. Le Roi le crut et jura de se venger.

Aout 1583

Du lundi 1er août au dimanche 7, ladicte dame Roine de Navarre et son train, à Paris.

Le dimanche 7 août, une grande fête est donnée au Louvre. En l'absence de la Reine Louise qui faisait une saison aux eaux de Bourbon-Lancy [2], Marguerite reçoit de son frère l'ordre de venir la présider. La Reine de Navarre obéit, ne se doutant de rien ; et, parée de ses plus beaux atours, elle prend place sur le trône qui lui est réservé. Brusquement Henri III s'approche d'elle, suivi de ses mignons. Et là, devant

1 *Lettres du baron de Busbec*, t. III, p. 205.

2 « Le Roy, mondit sieur et fils, écrit Catherine de Paris, le 9 août à M. de Mauvissière, « partist hier pour s'en aller, passant par Olinville et Fontainebleau à Bourbonlancys, où « la Royne ma fille est allée prendre les beings, et s'en revenir ensemble à ce mois de « septembre en ceste ville. » (Bibl. Nat. Collect. Colbert, n° 473, p. 440. Manuscrits français, n° 3808, f. 72). — Cf. : *Lettres de Catherine*, t. VIII, p. 120.

Digitized by Google

toute la Cour, il l'apostrophe, lui adresse mille invectives, et lui reproche, en termes des plus violents, sa conduite et celle de ses femmes. La pauvre Reine l'écoute debout, ainsi que le veut l'étiquette; elle ne répond rien, et toute en pleurs quitte le palais.

« Le Roi, écrit Busbec présent à cette pénible scène, a dit en pré-
« sence de toute la Cour mille injures à sa sœur, la Reine de Navarre.
« C'était la seconde fois. Il paroit qu'il est assez bien informé des
« intrigues amoureuses de cette princesse; car il lui a nommé tous les
« galans qu'elle avait eus depuis qu'elle est mariée et ceux qui étaient
« actuellement en faveurs. Le Roy enfin a fini sa querelle par lui
« ordonner de sortir de Paris et d'aller trouver le Roi de Navarre, son
« mari. Cette Reine, pleine de confusion, s'est retirée sur l'heure dans
« son appartement. Elle a fait elle-même ses malles des choses lés plus
« précieuses; et, dès le lendemain, elle est partie, sans avoir d'autre
« suite que quelques-unes de ses femmes les plus affidées. On dit
« qu'elle est allée à Vendôme, qui est une terre appartenant à son
« mari [1]. »

L'affront fut plus sanglant encore.

Dès le lendemain lundi, 8 août, un carrosse stationnait, par ordre du Roi, devant l'hôtel de la rue Culture Sainte-Catherine, prêt à emporter loin de Paris l'infortunée Reine de Navarre. Quelques-unes de ses femmes l'attendaient à cheval, afin de suivre leur maîtresse, avec d'autres serviteurs. « La Reine de Navarre, écrit Busini à Vinta, ne voulait
« pas partir; mais il lui fallut obéir sur l'heure aux ordres de son
« maître. » Et Marguerite, folle de désespoir, dut prendre le chemin de l'exil, non sans s'être écriée plusieurs fois « que son sort était plus
« malheureux que celui de la Reine d'Ecosse, qu'elle désiroit que
« quelqu'un l'empoisonnat pour la délivrer de tous ses maux, mais
« qu'elle ne pouvait l'espérer, n'ayant ni amis ni ennemis [2]. »

Quant à Chanvallon, écrit toujours le même personnage, une troupe d'hommes masqués a cerné son logis pendant la nuit. Mais, après l'avoir fouillé en tous sens, on ne l'a point trouvé. Il s'est enfui, on ne sait où. Et Busbec ajoute : « On assure que depuis ce comique évènement,
« Jacques Harlay de Chanvallon s'est sauvé en Allemagne. C'est un
« jeune homme d'un caractère aimable et d'une figure fort gentille.

---

1 *Lettre de Busbec*, du 27 août 1583, t. III, p. 211. — Cf. : *Journal de l'Estoile*.
2 *Négociations diplomatiques avec la Toscane*, t. IV, pp. 467-468.

Digitized by Google

« Je ne sais pas si ce que l'on dit de sa noblesse est vrai. On l'assure « fort équivoque [1]. »

Le lundy 8 août, ladicte dame et partie de son train disne au Bourg-la-Roine, souppe et couche à Pallezeau.

Le mardi 9 août, ladicte dame à Pallezeau.

« La Royne de Navarre, écrit L'Estoile dans son journal, partit « de Paris pour s'acheminer en Gascogne retrouver le Roy de « Navarre son mary, par commandement du Roy réitéré par plusieurs « fois, luy disant que mieux et plus honnestement elle serait près son « mary qu'en la Cour de France où elle ne servait de rien. De faict, « partant ledict jour de Paris, s'en alla coucher à Palaiseau où le Roy « la fist suivre par soixante archers de sa garde, sous la conduitte de « Larchant, l'ung des capitaines diceux, qui la vint rechercher jusques « dans son lit, et prendre prisonniers la dame de Duras et la demoi- « selle de Bethune, qu'on accusait d'incontinence et d'avortemens « procurés. Furent aussy par mesme moien arrestés le seigneur de « Lodon, gentilhomme de sa maison, son escuier, son secrétaire, son « médecin et aultres qu'hommes que femmes, jusques au nombre de « dix, et tous menés à Montargis où le Roy luy-mesme les interrogea « et examina sur les desportemens de ladicte dame Royne de Navarre, « sa seur, mesme sur l'enfant qu'il estoit bruict qu'elle avait faict « depuis sa venue en Cour ; de la façon duquel estoit soubçonné le « jeune Chauvallon qui, de faict, à ceste occasion, s'en estoit allé et « absenté de la Cour. Enfin le Roy n'ayant rien peu descouvrir « par la bouche desdicts prisonniers et prisonnières, les remeist tous « et touttes en liberté et licentia la Royne de Navarre, sa seur, pour « continuer son chemin vers Gascongne ; et ne laissa pourtant d'es- « crire de sa main au Roy de Navarre, son beau frère, comme toutes « choses s'estoient passées [2]. »

Cette version de l'Estoile nous paraît être la seule vraie. Elle est en effet en tous points conforme à ce que nous apprend la correspondance de la Reine-Mère. Cette dernière n'écrit-elle pas en effet, le 21 août à Bellièvre, apprenant que Madame de Duras, rendue à la liberté, est revenue à Paris et n'ose regagner encore son poste de dame d'honneur auprès de la Reine de Navarre ? « Monsieur de Bel-

1 *Lettres de Busbec*, t. III, p. 211.
2 *Journal de l'Estoile*, 1583.

Digitized by Google

« lièvre, Je veu cet que me mandés que la dame de Duras ayst à « Paris. Vous la conésès comme moy ; je voldres qu'el en feust dehors ; « et vou prie cet trouvé qu'il seuyt bon de dire à sa mère que fera « bien de l'en fere ennaler et que je serès marrye de l'y trover. Vous « voyrè s'il è bon d'ynsin le faire. Ouis l'on m'a dyst que l'ècuyer qui « a estè pris ayst relachè et qu'i] a baillé une letre au Roy que sa mère « aycripvist à mon fils, luy-mesme me l'a dict et que yl ne s'an don- « nay point de pouyne ; car je savet bien qu'il n'avoyt neule intelli- « gence aveques elles [1]. »

D'autres, Busbec notamment et aussi Busini, ont écrit que l'affront infligé par Henri III à sa sœur avait eu lieu en pleine route, que le capitaine Larchamp de Grimonville, après s'être saisi de l'escorte, avait mis pied à terre, et que, pensant trouver Chanvallon dans le carrosse royal, il avait brusquement ouvert la portière et soulevé, sans autre façon, le masque qui recouvrait le visage de Marguerite. « Tuez-moi donc alors, sans plus me faire languir, se serait écrié la « malheureuse Reine », regrettant qu'à cause d'elle tant de personnes souffrissent ainsi, et demandant d'où lui venait cette odieuse persécution [2].

« L'archevêque de Langres qui l'accompagnait, ajoute Busini dans « sa lettre à Vinta, est allé à la hâte trouver la Reine-Mère qui était à « La Fère avec Monsieur [3]. » Sans doute était-il porteur de la lettre désespérée que nous avons reproduite plus haut.

---

1 Bibl. nat. Fonds français, n° 15907, f. 214. — Cf. : *Lettres de Catherine*, t. VIII, p. 125. Cette Madame de Duras, dont il est si souvent question ici et que nous verrons, en 1585, maîtresse absolue de l'esprit de la Reine, jouer à Agen un rôle si néfaste, était *Marguerite de Grammont*, fille d'Antoine de Grammont, vicomte d'Aure et d'Aster, belle-sœur de la fameuse Corisande, et dame d'honneur de la Reine de Navarre depuis 1581. Elle avait épousé Jean de Durfort, vicomte de Duras, célèbre par son duel avec Turenne, sur le Gravier d'Agen, qui fut tué, en février 1585, au siège de Saint-Saurin-sur-l'Ile, sans laisser de postérité. (*Pere Anselme*, t. V, p. 736.) Plusieurs auteurs l'ont confondue avec sa belle-sœur Marguerite de Montgommery, épouse de Jacques de Dufort, qui continua la race, et surtout avec sa belle-mère Barbe Cauchon de Maupas, épouse de Symphorien de Durfort, seigneur de Duras, mais qui en 1583 aurait eu plus de 60 ans. Aucun doute du reste ne saurait exister, Catherine dans une de ses lettres à Bellièvre ayant soin, en parlant de sa mère, de la nommer « Madame de Gramont. » (Voir *Revue des questions historiques*, octobre 1901, l'article que M. le comte Baguenault de Puchesse consacre au *renvoi par Henri III de Marguerite de Valois.*)

2 *Négociations diplomatiques avec la Toscane.* Lettre du 22 août, t. IV, p. 468. — Id. *Lettres de Busbec.*

3 Idem. L'archevêque de Langres était à ce moment Charles de Pérusse d'Escars.

Digitized by Google

Sa mission ne fut pas inutile. Catherine obtint de suite de son fils que tous les prisonniers qui étaient déjà enfermés dans la Bastille seraient élargis, et qu'il laisserait sa sœur continuer paisiblement son chemin, pour aller, quand elle le pourrait, rejoindre son mari.

« Avec ces nouveaux troubles, écrivait peu après la Reine-Mère à « Villeroy, je reçoy tant d'ennuis des lettres qui font mention de ma « fille, que j'en suis cuidée mourir depuis que je suis de deça, ne se « passant ung seul jour que je n'en aye quelque nouvelle alarme qui « m'afflige si fort que je ne me sentis jamais en telle peine. Ce que « l'on tient pour certain et qu'elle ne peut nier, elle a écrit à mon filz « le duc de Lorraine, j'ay veu les lettres, pour le prier de la recep- « voir en son pays. Ce me sont des afflictions si dures que je me sens « comme hors moy[1]. »

Au cours de sa douloureuse pérégrination, Marguerite lui écrivait en effet des lettres, dont voici un spécimen :

« Madame, si au malheur où je me vois réduicte, il ne me restoit « la souvenance de l'honneur que j'ay d'estre vostre fille, et l'espé- « rance de vostre bonté, j'aurois déja, de ma propre main, devancé « la cruauté de ma fortune ; mais me souvenant, Madame, de l'hon- « neur que vous m'avez toujours faict, je me jette à vos pieds et vous « suplie très humblement avoir pitié de ma trop longue misère ; et, « prenant la protection de vostre créature, faire en sorte que le Roy « se veuille contenter de mes maux et me tenir à l'avenir pour sa « très humble servante, telle que j'eusse tousiours désiré, si j'eusse

---

Comment se fait-il que cet auteur, généralement bien informé, ait écrit que la Reine-Mère se trouvait à ce moment à La Fère auprès de son fils le duc d'Anjou, lorsqu'il est avéré, d'après sa correspondance, qu'elle séjourna à Paris du 30 juillet au 9 août, où elle reçut l'ambassadeur d'Angleterre et d'où elle écrivit à cette dernière date une lettre au Roi d'Espagne, une autre à M. de Longlée, une troisième à M. de Mauvissière ? (*Lettres de Catherine*, t. VIII, pp. 118-119.) Comment expliquer en revanche que, résidant à Paris le 8 août, jour de l'affront sanglant infligé à sa fille, elle n'ait point paru au bal du Louvre, et que, le lendemain 9, elle n'en souffle mot dans aucune de ses lettres, ajoutant négligeamment que le Roi est parti pour rejoindre sa femme aux bains de Bourbon-Lancy ? Mais est-on en droit d'exiger tant de franchise de la fille de Médicis ? Catherine, d'après sa correspondance, était encore à Paris le 9 août. Le 13 elle se trouvait à Compiègne, et le 14 à La Fère, auprès de son dernier fils. (*Lettres de Catherine*, t. VIII, p. 121-122.)

1 Bibliothèque Impériale de Saint-Pétersbourg. Documents français, vol. LIII. Publiée en partie par M. le comte Hector de la Ferrière. (*Deux années de missions à Saint-Pétersbourg*, Paris 1867, p. 32.)

Digitized by Google

« pensé qu'il luy eust esté agréable ; et tenant ce bien de vous, « Madame, me donneriés une seconde vie que je ne désire conserver « qu'à l'obéissance de vos commandemens, et la sacrifier toutes et « quantes fois qu'il vous plaira et à vostre vollonté, Madame, ayant « l'âme si troublée que je ne sais ce que j'escrips[1]. »

Le mercredi 10 août, ladicte dame et tout son train disne à Pallezeau, souppe et couche à Saint-Clerc.

Le jeudi 11 août, ladicte dame et tout son train disne, souppe et couche à Ablis.

Le vendredi 12 août, ladicte dame et tout son train disne à Ablis, souppe et couche au guey de Lonroi[2].

Le samedi 13 août, ladicte dame et tout son train disne, souppe et couche à Chartres.

Du dimanche 14 août au jeudi 18, séjour à Chartres.

Le vendredi 19 août, ladicte dame et tout son train disne, souppe et couche à Illiers.

Le samedi 20 août, ladicte dame et tout son train disne à Danjeau, souppe et couche à Chasteaudun.

Le dimanche 21 août, ladicte dame et tout son train disne à Chasteaudun, souppe et couche à La Ferté-Villeneuil.

Le lundi 22 août, ladicte dame et tout son train disne à La Colombe[3], souppe et couche à Marchesnoy (pour Marchenoir).

Le mardi 23 août, ladicte dame et tout son train disne à Marchesnoy, souppe et couche à Blois.

Le mercredi 24 août, ladicte dame et tout son train disne à Blois, souppe et couche à Eseures[4].

---

1 Bibl. Nat. Fonds Dupuy, vol. 217, f. 191. — Cf. : Guessard, p. 293.

2 Le Gué de Longroi, canton et arrondissement de Chartres (Eure-et-Loir.)

3 La Colombe, canton d'Ouzouer-le-Marché, arrondissement de Blois (Loir-et-Cher.)

4 On lit Eseures ou Escures. Ne serait-ce pas Seur, canton de Contres, arrondissement de Blois, entre cette ville et Amboise.

Digitized by Google

Le jeudi 25 août, ladicte dame et tout son train disne à Eseures, souppe et couche à Amboyse.

Le vendredi 26 août, ladicte dame et tout son train disne à Chenonceaux, souppe et couche au Plessis-les-Tours.

Du samedi 27 août au mardi 30, séjour au Plessis-les-Tours.

Le mercredi 31 août, ladicte dame et son train disne à Azé [1], souppe et couche à Chinon.

(Total des dépenses pour ce mois d'août, 2.447 écus, 58 sols, 9 deniers. — Payé seulement : 2.158 écus, 47 sols, 1 denier.)

PHILIPPE LAUZUN.

(*A suivre.*)

---

1 Azay-le-Rideau.

Digitized by Google

L'ANCIAN

A Juli Mont-Meja.

Tot be que tengue l'esteba
Encara com un jovent,
Los artels nuds dins la gleba
Am frech o caud, pleja o vent,
Guiral sentis que s'arruca
Son flam, que flaquis son el.
Son mal, es que se fa viel :
A septanta ans sus la suca.

Qu'abonda ? Iberns sus autonas,
Estius sus primas, lo Temps,
Quora claufit de potonas,
Quora reganhant las dents,
Passa, afanat, e la dalha
De la Mort es al azuc.
La vida ? Un elhaus. Astruc
Aquel que no la degalha !

Tu, no l'as pas degalhada,
O Guiral, brabe pacan !
Pos plantar ton agulhada.
Ta vida es com un grand camp
Pla curbit. Quora que calga
Pos morir : as soquetat
Un bel agrum alertat
De bolegaires de galga.

Com un gai niuc s'escampilha
Et cata tot lo païs
De ses auzels, ta familha,

Digitized by Google

Guiral, atal s'espandis;
Mas, anech, pels camps bronzina
La campana de Nadal :
Aici deves ton ostal
Ton drollum que s'acamina.

La taula a sa maja toalha ;
I beluguejan los gots ;
Sul grand foc coi la vidalha :
Guitas, pintas, pols e piots ;
Guiralet, l'ainat, s'afana
D'embotelhar lo vin blos,
Qu'es, ongan, espectaclos.
— Baudament, tinda, campana !

Aici venir pel campestre,
Tot blanc dels nevencs mosquils,
Aici venir, o cap-mestre !
Tos fils e tos reire-fils.
Que ta molher potoneje,
Com cadan, novels menuts !
Que, per sos enfants granuts,
Ta bona rassa rasseje !

Al acamp coral fan manca
Estampels ni bascalals.
Aici s'enlairar la franca
Canson dels grands festanals,
Car es arribada l'ora
De tastar lo vin novel
Tirat del melhor barriel.
Belament, l'Ancian s'arbora.

« — Enfants, dis, defora neva ;
Mas neva mai sus mon cap.
L'ora de pagar la reva
Dont nos redimarem cap
Per io sera leu venguda ;
Mas, quand mon el clucara,
Mon obra demorara,
Per vos-aus pla mantenguda.

Digitized by Google

« Podi donc sens espaventa
Esperar la guerlha Mort,
Car son soscament tormenta
Que los flaunhacs al cor tort.
Escotatz, dabant que mori,
Aisso qu'ai pas fach moment
De far, sus mon testament,
Metre en notarial grimori :

« Sabetz l'airal, à l'auriera
Del bosc e del grand malhol,
Ont de sa flamba darriera
Lo solel daura l'planol :
Es aqui, subre l'autura,
Que voli, mon jorn vengut,
Enfants, estre rebondut
Pel som sens espertadura.

« Las salvias e las frigolas
Sul tucolet floriran ;
De razins subresadolas,
Las grivas i estuflaran,
E la vinha qu'ai plantada
E dont bebem lo viu flam,
Beleu, de son galhard ram
Ves io fara sa butada.

« D'aquel vin à bona flaira
Fazetz-me lo got comol,
E, quand volgue, la Dalhaira
M'ajasse sul grand rastol !
Jos terra — n'ai l'esperansa —
Quand mon corps sera catat,
Servaretz ma remembransa.
Meunis, à vostra santat ! »

ANTONIN PERBOSC.

(*Lo Got Occitan*).

Digitized by Google

L'ANCIEN

A Jules Mommèja.

Bien qu'il tienne encore le mancheron de la charrue comme un jouvent, les orteils nus dans la glèbe avec le froid ou le chaud, la pluie ou le vent, Guiral sent que sa vigueur diminue, que son œil faiblit. Son mal, c'est qu'il se fait vieux : il a septante ans sur la tête.

Que faire à cela ? Hivers sur automnes, étés sur primevères, le Temps, tantôt débordant de caresses, tantôt montrant hargneusement les dents, passe vite, et la Mort aiguise sa faux. La vie ? Un éclair. Heureux celui qui ne l'emploie pas mal !

Toi, tu ne l'as pas mal employée, ô Guiral, vaillant et bon terrien ! Tu peux planter ton aiguillade. Ta vie est semblable à un grand champ bien ensemencé. Quand il le faudra, n'importe quand, tu peux mourir : tu as fait souche d'un bel essaim actif et alerte de remueurs de glèbe.

Comme un joyeux nid se répand dans l'espace, couvrant tout le terroir de ses oiseaux, ainsi ta famille, Guiral, s'est épandue ; mais, ce soir, emmi les champs résonne la cloche de Noël : voici tes fils qui vers ta maison s'acheminent.

La table a sa mage nappe ; y étincellent les verres ; sur le grand feu cuisent les victuailles : canes, pintades, coqs et dindons ; Guiralet, l'aîné, se hâte de mettre en bouteilles le vin, exempt de tout frelatage, qui est, cette année, spectaculeux. — Joyeusement, tinte, cloche !

Voici venir par le campestre, tout blanc des flocons de neige tourbillonnant comme des moucherons, voici venir, ô chef maître ! tes fils et tes arrière-fils. Que ta femme embrasse, ainsi qu'elle le fait chaque année, les nouveaux enfançons ! Que, par ses fils prolifiques, ta bonne lignée se multiplie !

Digitized by Google

A la réunion cordiale ne manquent ni les devis animés ni les joyeux éclats de rire. Voici monter dans l'air la franche chanson des grands jours de fête, car l'heure est venue de goûter le vin nouveau tiré du meilleur baril. Superbement, l'Ancien s'arbore.

« — Enfants, dit-il, dehors il neige ; mais il neige davantage sur ma tête. L'heure de payer la redevance dont nul ne sera rédimé viendra bientôt pour moi ; mais, quand mes yeux seront fermés, mon œuvre demeurera, par vous bien maintenue.

« Je puis donc sans peur ni crainte attendre la louche Mort, car sa pensée ne tourmente que les lâches au cœur sans droiture. Ecoutez, avant que je meure, ceci que je n'ai pas songé à faire, sur mon testament, mettre en notarial grimoire :

« Vous savez l'endroit, à l'orée du bois et de la grande vigne, où de ses derniers rayons le soleil dore le coteau : c'est là, sur la hauteur, que je veux, mon jour venu, enfants, être enseveli pour le somme sans réveil.

« Les sauges et les thyms sur le sommet fleuriront ; ivres de raisin, les grives y siffleront, et la vigne que j'ai plantée et dont nous buvons l'ardente flamme, peut-être, de sa vigoureuse rame fera vers moi sa poussée.

« De ce vin au bon parfum remplissez mon verre, et, quand elle voudra, que la Faucheuse me couche sur le grand chaume ! Sous la terre — j'en ai l'espérance — quand mon corps sera couvert, vous garderez mon souvenir. Miens, à votre santé ! »

ANTONIN PERBOSC.

(*La Coupe Occitane*).

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE RÉGIONALE

Monographie de Caudecoste, par M. l'abbé P. Dubourg, curé de Layrac. (Agen, Imp. Moderne). In-8° de 440 pages avec planches.

Il serait souverainement injuste de ne point reconnaître et signaler la contribution très active qu'apportent depuis quelques années MM. les membres du Clergé agenais au développement des études historiques et archéologiques de la région. Il semble qu'ils aient pris à cœur de vouloir détenir le record dans cette lutte toute pacifique, à laquelle bien peu de laïques, hélas ! se décident à prendre part. N'ont-ils pas, il est vrai, pour eux, conditions qu'on ne saurait trop leur envier, le calme de l'existence, l'absence de toute préoccupation matérielle, la solitude, le recueillement, indispensables à tout travail intellectuel ? Aussi ne peut-on que les encourager et les remercier des efforts généreux tentés par eux pour le plus grand bien de la science et de la vérité.

Est-il besoin de rappeler ici les travaux de M. Durengues sur le *Pouillé historique d'Agen pour 1789* et d'annoncer sa nouvelle étude, encore inédite, sur le *Clergé Agenais pendant la Révolution* ; de M. Alis sur le *Château et la paroisse de Mauvezin*, sur l'*Histoire* de *Sainte-Bazeille*, d'*Aiguillon*, de *Caumont* ; de MM. Castex sur *Sainte-Livrade*, Gerbeaud sur l'antique baronnie de *Pujols*, Breuils sur l'*Oppidum des Sotiates*, Dubois sur l'*Eglise et le Château d'Ambrus*, Marboutin sur *La Sauvetat-de-Savères*, Dubos sur *Pompejacum*, *Vellanum*, le *lieu du martyre de saint Vincent*, et le tracé des voies romaines de notre région, etc., sans parler des études de M. le vicaire général Hébrard, dont les lecteurs de cette *Revue* ont pu depuis longtemps apprécier le charme littéraire comme l'intérêt scientifique.

Aujourd'hui c'est M l'abbé Dubourg qui vient apporter une pierre de plus à l'édifice et par sa *Monographie de Caudecoste* ajouter une

Digitized by Google

nouvelle page à ses travaux historiques, si brillamment inaugurés par son *Histoire du prieuré et de la ville de Layrac*[1].

« Cette monographie, écrit l'auteur dans son Introduction, est un « tableau et un récit : le tableau d'une Société qui a disparu, d'une « communauté totalement bouleversée, d'une paroisse qui a été com- « plètement transformée... Elle sera le récit de ce qui s'y est passé « pendant plusieurs siècles. Elle racontera l'origine de Caudecoste, « ses développements, son organisation et les diverses péripéties de « son existence. Elle répètera les noms des principaux membres qui « la composaient ; elle dira quelle fut leur manière de vivre, leurs « rapports mutuels et leurs rapports avec les autres Sociétés. Elle « racontera leurs travaux, leurs luttes, leurs souffrances, leurs triom- « phes et comment ils savaient mourir. Ce sera aussi l'histoire de leur « foi et de leurs croyances... »

Et, utilisant les très nombreux documents, tous inédits, conservés, soit aux archives municipales de cette ville, dont l'origine remonte au delà du xe siècle et dont l'existence se rattache intimement à celle de Layrac, soit aux archives départementales, dans les registres paroissiaux et surtout dans les minutes des notaires, M. l'abbé Dubourg, comme il l'a fait déjà pour Layrac, nous retrace en de nombreux et substantiels chapitres quels furent les premiers seigneurs de Caudecoste, en quoi consistait cette seigneurie, à quelle époque et par qui furent octroyées ses coutumes, dont le texte *in extenso* est reproduit en appendice, puis, les biographies de tous ses curés, les comptes de fabrique, les obits et fondations pieuses, les diverses confréries qui s'y établirent.

De cette longue série de renseignements un chapitre se détache, qui serait à reproduire en entier et dont nous ne pouvons, faute de place, qu'indiquer l'alléchant sommaire. En nous révélant « *les « Vieilles mœurs et vieilles coutumes de Caudecoste ; le mode de « construction de ses maisons ; ce qu'était le trousseau d'une « fiancée en 1693 ; la rédaction d'un contrat de fiançailles ; « l'occupation de la maîtresse de maison et de la jeune fille « dans la ferme ; comment on cultivait et filait le lin et la « laine , comment enfin une fileuse fut prise pour avoir trop*

---

1 *Monographie du Prieuré et de la ville de Layrac depuis le XIe siècle jusqu'au XIXe siècle.* (Agen, Imp. Moderne 1897), ouvrage dont il a été rendu compte par M. Tholin, au tome XXIV, p. 283 de cette *Revue*.

Digitized by Google

« *parlé*[1]. » M. Dubourg ne se montre pas seulement un fin et spirituel conteur, il nous fournit aussi de très curieux détails archéologiques, qu'il complète par quatre phototypies charmantes, représentant les plus curieuses maisons à pans de bois de Caudecoste, notamment l'Hôtel de Ville, la maison de Madame Carle et surtout les Cornières, dont la perspective très heureuse se profile au loin dans l'état pittoresque où elles se trouvaient au XVIe siècle.

La *Revue de l'Agenais* a déjà eu la primeur des chapitres les plus intéressants de cette monographie[2], ceux où M. Dubourg, qui a bien voulu les détacher pour elle, a retracé de main de maître les épisodes de la Fronde en Gascogne et dans le Bruilhois, principalement les deux sièges que soutint la petite ville de Caudecoste, l'un, le 21 décembre 1651, où ses habitants eurent l'insigne honneur de repousser victorieusement l'assaut du marquis de Montespan-Gondrin, commandant l'armée de M. le Prince, ce qui donne à l'auteur l'occasion de reproduire l'état des fortifications et des remparts de la ville, tel qu'il fut relevé en 1627 par M. de Puységur[3], l'autre, plus sérieux, où tout d'abord le prince de Conti qui commandait en personne fut deux fois repoussé le 29 janvier 1652, mais à la fin duquel, par suite de l'épuisement des vivres et des munitions, la ville fut prise le 1er février, pillée, incendiée et outrageusement rançonnée. Hâtons-nous de dire à leur louange que Condé et son frère firent plus tard amende honorable, et que, regrettant les excès qu'ils avaient commis, ils indemnisèrent dans leurs testaments les pauvres victimes de ces temps de trouble et d'oppression. Les habitants de Caudecoste ne furent pas oubliés.

Avec les chapitres relatifs aux Hôpitaux, aux Boucheries, à l'état de la population et des terres aux XVIe et XVIIe siècles, au dépérissement de la noblesse d'épée dans la région, pour faire place comme partout ailleurs à la noblesse de robe, avec le chapitre, très remarquable également consacré aux Ecoles et aux Régents, aurait dû se terminer, pensons-nous, l'étude de M. Dubourg sur Caudecoste. A quoi bon ajouter ces autres chapitres qui ne s'y raccordent que très indirectement ? Non, certes, qu'ils ne présentent un intérêt tout aussi captivant. Mais c'est précisément à cause de cet intérêt que nous eussions préféré les voir se détacher plus en relief dans trois monographies séparées.

---

1 Chapitre VII, pp. 53-59.

2 Tome XXVII, pp. 202, 306, 399, 495 et tome XXVIII, p. 77.

3 Chapitre XV, p. 129.

Digitized by Google

Quoi de plus méritoire, en effet, et de moins connu, malgré la publication déjà bien ancienne de M. J. de Bourrousse de Laffore[1], que le rôle capital joué par Jean-Charles du Cauzé de Nazelles, dans la conspiration du chevalier de Rohan et de Latréaumont ? M. Dubourg part de là pour raconter l'histoire du château de Nazelles, dépendant de la commune de Caudecoste, le décrire, en donner une reproduction photographique et passer en revue la liste de ses seigneurs et derniers propriétaires.

Ne mériterait-elle pas également une publication distincte la monographie du château de Saint-Philip, paroisse de Saint-Nicolas de la Balerme, qui se trouve perdue dans le chapitre XXXIII, avec l'histoire de ses anciens seigneurs, les Balzac, les Roquetaillade, les Saint-Gilis, les Davach et de nos jours les Dampierre ? Et ne sont-ils pas dignes d'attirer l'attention de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de notre province, ces deux évènements : le séjour prolongé que firent au château de Saint-Philip, en 1651 et 1652, les deux lieutenants du prince de Condé, le marquis de Gondrin et le marquis de Chouppes ; et, fait presque ignoré de nos jours, l'hospitalité qu'y reçut, le 2 mai 1832, la duchesse de Berry, alors que, traversant la France pour se rendre en Vendée, cette princesse poursuivait le fol espoir de soulever l'Ouest en faveur de son fils, là où elle ne devait trouver que déceptions, défaillances et la plus noire trahison.

Les derniers chapitres du travail de M. l'abbé Dubourg sont consacrés à l'histoire religieuse de Caudecoste, principalement à l'époque de la Révolution. Peu de pages auraient suffi pour y condenser le récit des quelques évènements importants qui se sont passés dans cette ville. Tel n'a point été l'avis de M. l'abbé Dubourg, qui, peu à peu, sans s'en douter peut-être, en est arrivé à écrire, en presque son entier, l'histoire de tout le clergé agenais pendant la Révolution.

Rien n'est plus attachant en effet, pour un prêtre, que de chercher exactement à savoir comment fut reçue dans notre région la Constitution civile du clergé, quelle part prit aux travaux de l'Assemblée Constituante Monseigneur d'Usson de Bonnac, notre dernier évêque de l'ancien régime, quelle conduite tinrent les Oratoriens d'Agen et des environs, la lutte qui s'ensuivit entre les prêtres non assermentés et les curés constitutionnels, les démêlés sans nombre de l'évêque

---

1 *Généalogie des marquis du Cauzé de Nazelles*. Bordeaux, Gounouilhou, 1870, in-4° de 80 pages.

Digitized by Google

Constant avec ses subordonnés, la joie du peuple à la nouvelle du Concordat, l'arrivée de Monseigneur Jacoupy, comment enfin après l'orage et la persécution, le calme et la paix naquirent à nouveau dans tous les cœurs. Certes la tentation était grande de sortir du cadre étroit qui s'imposait à lui et qui l'étouffait. Avec son ardeur habituelle et sa très grande loyauté, M. l'abbé Dubourg n'a pu y résister. Ce n'est pas nous qui l'en blâmerions.

Il n'est que temps, en effet, d'étudier sous toutes ses faces et jusque dans ses moindres détails l'histoire de la Révolution. Nos pères ont-ils tant attendu pour disséquer l'ancien régime ? Et Taine, depuis bientôt trente ans, n'a-t-il pas donné le signal ? Faudra-t-il donc toujours poser une sourdine sur les évènements de la province à cette mémorable époque, et, sous le fallacieux prétexte qu'on réveillerait des haines mal éteintes ou qu'on évoquerait de trop pénibles souvenirs, baisser la voix dès qu'on arrive à cette date, faire même le silence et continuer à vivre sur des légendes qui craquent de toutes parts ? Non. L'heure est venue d'étudier, pièces en mains, sans parti pris aucun, toutes les phases de l'époque révolutionnaire. Nous ne parlons bien entendu que pour la province, où tout encore est inédit. Ample et précieux trésor qui s'offre aux investigations des chercheurs futurs, et où M. l'abbé Dubourg n'a pas craint de puiser à pleines mains.

Que son exemple soit suivi pour toutes les communes. L'histoire ne peut qu'y gagner. Ce n'est qu'en pesant impartialement le pour et le contre et qu'en constatant de quel côté penche le plus lourd plateau de la balance, celui chargé de crimes abominables ou de louables actions, que les nouvelles générations, libres enfin de toute entrave, rendront un équitable jugement.

P. LAUZUN.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE MÉTHODIQUE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME XXVIII

ARCHÉOLOGIE

Archéologie gallo-romaine

La Vénus du Mas-d'Agenais par J. Momméja. 197.
Au Musée d'Agen. par le même. 282.

Archéologie militaire

Le château vieux de Lafox par G. Tholin. 104.
Le château de La Grange-Monrepos par Ph. Lauzun. 381.

Bibliographie

Le Congrès archéologique d'Agen, en 1901. — Programme, 97. — Compte-rendu par René Bonnat. 285.

BEAUX-ARTS

Bibliographie

Histoire et description de la collection Ingres, de Montauban, par J. Momméja (*G. Tholin*). 90.

HISTOIRE

HISTOIRE CIVILE ET POLITIQUE

Histoire régionale

Itinéraire raisonné de Marguerite de Valois en Gascogne (1578-1586) (suite) par Ph. Lauzun. 45, 140, 210, 330, 441, 521.
La Fronde en Gascogne et dans le Bruilhois par l'abbé Dubourg. 77 (fin).
Un régime pour une dame de l'Agenais, en 1600, par l'abbé J. Dubois. 367.

Histoire municipale

Fête célébrée à Laroque-Timbaut en l'honneur de la naissance du duc de Bordeaux, en 1820, par l'abbé J. R. Marboutin. 36.
Le registre paroissial de Casseneuil par le docteur Couyba. 154.

Digitized by Google

Démêlés d'un curé de Casseneuil avec ses paroissiens (1652-1682) par l'abbé Hébrard. 403, 494.

Notice historique sur La Sauvetat-de-Savères par l'abbé J. R. Marboutin. 158, 236, 347, 459.

Histoire administrative et commerciale

L'amélioration des voies navigables en Agenais, au XVIIIe siècle, par Granat. 15.

Essai sur le commerce dans un canton de l'Agenais, au XVIIe siècle, par Granat. 425.

Bibliographie historique régionale

La Commune à Agen en 1514 par G. Tholin (*Ph. Lauzun*). 5.

Etudes sur la Fronde en Agenais par le docteur Couyba (*G. Tholin*). 83.

Les archives de la Gironde, t. XXXV (*Granat*). 86.

Le conventionnel Blaise Laurent par Félix Bouvier (*R. Bonnat*). 195.

Le livre de raison de Jean de Lorman et la Fronde (*docteur Couyba*). 272.

Répertoire d'un sergent royal de l'élection de l'Agenais en 1650 et 1654 par le docteur Couyba (*Ph. Lauzun*). 374.

Les magistrats du présidial, sénéchal, tribunaux révolutionnaires, et de la Cour d'appel d'Agen par J. Serret (*J. Momméja*). 376.

Monographie de Caudecoste par l'abbé Dubourg (*Ph. Lauzun*). 545.

HISTOIRE RELIGIEUSE

Sainte Foy, vierge et martyre à Agen, par L. Servières et A. Bouillet. 323, 469.

Bibliographie religieuse

Sainte Foy, vierge et martyre à Agen, par L. Servières et A. Bouillet (*J. Dubois*). 372.

DOCUMENTS INÉDITS

Un certificat de santé donné à Penne en 1721. 81.

Lettres de volontaires de Laroque-Timbaut, en 1793 et 1794, par G. Tholin. 117.

Les premiers troubles révolutionnaires en Agenais par C. Chaux. 134.

Le livre de raison de Jean de Lorman par G. Tholin (fin). 179.

La procession de la Fête-Dieu à Tonneins, en 1793, par G. Tholin. 267.

M. de Chateaubriand et les Villeneuvois par G. Tholin. 279.

Digitized by Google

VOYAGES

Le fleuve bleu ; — Tchin-Kiang par J. de la J. 108.
Une promenade à Pnom-Penh par le même. 225.
Promenade aux îles Chusan. — La rivière Min et Fou-Tcheou par le même. 480,

LITTÉRATURE

Poésies françaises

Légende par J. de la J. 277.
Les épis par A. Denizot. 370.

Poésies gasconnes

L'Ancian par A. Perbosc. 540.

Bibliographie littéraire

Jacques Jasmin. Sa vie. Conférence par M. R. Vèze (*René Bonnat*), 283.

MÉLANGES

Les cartes à jouer dans l'Agenais. Question (*G. Tholin*), 59.

NÉCROLOGIES

Le capitaine Henri Pouydebat, par G. Tholin. 60.
Le commandant Lac de Bosredon, par Ph. Lauzun. 93.
Lacaze-Duthiers. 378.

TABLE DES PLANCHES

Bertrand d'Estissac et ses assesseurs en 1514. 4.
Le vieux château de Lafox. 104.
La Vénus du Mas-d'Agenais. 197.
Saint-Caprais d'Agen. 285.
Le château de La Grange-Monrepos. 381.
L'église de Sainte-Foy d'Agen. 469.

La Commission de direction et de gérance O. Fallières, P. Lauzun, J. Momméja.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06847 2029

Digitized by Google

Digitized by Google